





LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME SEPTIEME



PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

M DCCC LVIII

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

PARIS. — TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM
RUE MONTMORENCY, 8.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

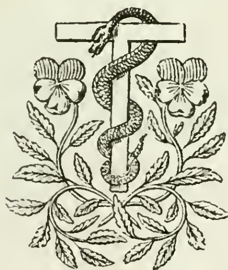
TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME SEPTIEME



PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

M DCCC LVIII

LES

HISTORIETTES.

CDVI.

DULOT.

Dulot estoit un prestre de Normandie qui, estant precepteur de l'abbé de Tillieres [1], au lieu de dire : *Dominus vobiscum*, dit : « L'abbé de Tillieres, vous » estes un sot. » On s'aperceut par là qu'il devenoit fou. Ce fut en partie l'amour qui luy fit tourner la cervelle : il aimoit certaine femme appellée Madelaine Quipel ; et quand une fois il se fut mis à extravaguer, lorsque la lune estoit au plein il disoit que Mme Quipel estoit dedans. Cette femme avoit un filz ; il se mit dans la teste que c'estoit un prophete et qu'il estoit son precurseur ; d'autres fois il l'appelloit le roy Romain, et se disoit precurseur du roy Romain. Dans cette fantaisie, il va à Rome : il partit d'icy à pié avec cinq solz, et en revint avec dix. Il disoit qu'il estoit cardinal noir, et ne voulut pas aller à

[1] Tillieres, beau-frere du mareschal de Bassompierre *.

Tanneguy le Veneur, depuis comte de Tillieres, marie à Catherine de Bassompierre.

Rome, à quelques années de là, avec l'abbé de Retz à qui il estoit, « parce que, » disoit-il, « je ferois » tort à mon maistre; car, comme cardinal noir, il » faudroit que je passasse devant luy. » Il avoit sceû quelque chose et avoit l'esprit vif; il faisoit des bouts-rimez, dont il est l'inventeur, avec une facilité admirable. Sa methode estoit de se mettre un sujet dans l'esprit et d'y faire venir ses rimes du mieux qu'il pouvoit, et certainement c'est le plus court chemin. Il faisoit aussy d'autres vers assez plaisants, tesmoing le cantique de l'Epiphanie * qu'il chantoit sur je ne sçay quel air; il y avoit plus de trois cens vers. En je ne sçay quelle piece au Pape, il luy disoit :

Ne semble pas avoir été retrouvé. Peut-être : *Tous les Bourgeois de Châtres*.

Jusqu'où s'estend vostre empire bougrin.

Il estoit un peu b—luy-mesme. De tous les gens de l'abbé de Retz il n'y avoit qu'un laquais assez beau garçon de qui il souffroit toute chose; il se defendoit de tout le reste. Une fois il entra dans le cabinet en colere : « Comment, Monsieur, » dit-il, « vos coquins de laquais sont assez insolents pour » me battre en ma presence ! » Il avoit d'assez longs intervalles, et il alloit chanter messe à des villages où l'on ne le connoissoit pas. Il employoit tout son argent en vin et en gourgandines, car assez de gens luy donnoient. Il demandoit au Cours, et mettoit un certain domino noir à languettes et une soutanelle de mesme que l'abbé de Retz luy avoit fait faire; mais il ne portoit jamais cet habit-là par la ville ; il se le mettoit au Cours et dans les maisons ; avec cela tous-

jours des bottes troussées, mais point d'esperons. Il souffroit des croquignoles pour un soû piece ; mais quelquefois il estoit furieux. Un jour il battit à coups de baston le marquis de Fosseuse, et puis disoit : « Je me vanteray à cette heure d'avoir donné des » coups de baston à l'aisné de la maison de Montmo- » rency [1]. »

Ce qu'il y avoit de plus plaisant à luy, c'est qu'il changeoit souvent de folie : il fut long-temps à croire qu'il seroit pendû ; cette folie venoit d'une autre. Il estoit persuadé que tout ce qui estoit en vers devoit arriver ; on enterra une pierre sur laquelle on avoit gravé en vers qu'il seroit pendû : on la tira de terre devant luy ; il lut cela, il ne doutoit plus qu'il ne dust mourir à une potence. Dans cette imagination, tous les bouts-rimez qu'il faisoit, il y trouvoit tousjours qu'il seroit pendû. Il avoit une grande affliction quand on luy disoit que le Pere Bernard * l'assisteroit à la potence, il le haïssoit naturellement ; une fois il dit : « J'ayme mieux n'estre point pendû. » Le feu archevesque * s'en divertissoit aussy quelquefois. Un jour ce fou l'embarrassa bien ; car, comme on luy eut dit ou fait quelque chose qui ne luy plaisoit pas, c'estoit à l'heure de disner, il dit tout haut : « Si vous » ne me traittez mieux, je vous empescheray de man- » ger, car je changeray tout ce pain-là en autant de » corps de Nostre-Seigneur. » Il le fallut appaiser tout doucement. Il quitta le Coadjuteur pour M. de Metz *,

Hist., t. IV, p. 149.

Jean François de Gondi, premier archevêque de P.

Henry de Bourbon evêque de Metz jusqu'en 1662, puis duc de Verneuil.

[1] Fosseuse pretend l'estre.

et, quelque temps après, il mourut d'un petit coup d'espée à la teste que luy donna un soldat en luy voulant oster quelque soû.

COMMENTAIRE.

I. — P. 2, lig. 5.

Il faisoit des bouts-rimez dont il est l'inventeur...

Sarrasin raconte ainsi l'invention des bouts-rimés :

« Un jour, comme Dulot se plaignoit en presence de plusieurs per-
» sonnes qu'on luy avoit derobé quelques papiers, et particulierement
» trois cents sonnets qu'il regrettoit plus que tout le reste, quelqu'un
» s'estonnant qu'il en eust fait un si grand nombre, il repliqua que
» c'estoient des *sonnets en blanc*, c'est à dire des bouts rimez de tous ces
» sonnets qu'il avoit dessein de remplir. Cela sembla plaisant, et de-
» puis on commença à faire, par une espèce de jeu, dans les compa-
» gnies, ce que Dulot faisoit serieusement. » (Sujet du poëme de *Dulot vaincu.*)

II. — P. 2, lig. 25.

Il mettoit un certain domino noir et une soutanelle que l'abbé de Retz luy avoit fait faire...

Sarrasin a fait allusion à ce costume dans le *Dulot vaincu ou la Deffaite des bouts rimez ;* chant II :

Soutane avance après : elle est noire, mais belle,
C'est du fameux Dulot la compagne fidelle, etc.

On peut croire que la forme et la nuance de cette soutanelle avoient eté l'occasion du nom de *Cardinal noir* que prenoit le pauvre Dulot.

III. — P. 3, lig. 6.

L'aisné de la maison de Montmorency. — Fosseuse pretend l'estre.

Et avec raison. François de Montmorency, marquis de Fosseuse et de Thury, seigneur de Courtalin, etc., mourut le 25 février 1684. C'est le quadrisaïeul de M. le duc de Montmorency d'aujourd'hui, chef du nom et des armes de cette illustre race.

CDVII.

M. ET MADAME D'ESTRADE.

(*Godefroy comte d'Estrades, né vers* 1667, *successivement maréchal de camp, gouverneur de Dunkerque, maire perpétuel de Bordeaux, lieutenant-général en Guyenne; maréchal de France en* 1675; *mort* 26 *fevrier* 1686.)

M. d'Estrade, que nous voyons aujourd'huy en passe de mareschal de France, est filz d'un gentilhomme d'Agenois *dubiæ nobilitatis* et assez mal à son aise, qui a esté gouverneur de M. le comte de Moret*, de MM. de Vendosme, et enfin de MM. de Nemours. M. d'Estrade luy-mesme a esté escuyer de l'un de MM. de Vendosme. C'est un grand homme, froid, mais bien fait de sa personne. Il n'y a guères d'homme qui ayt une valeur plus froide; il a fait plusieurs beaux combats. On dit qu'un jour il se battit contre un certain brave, qui se mit sur le bord d'un petit fossé et dit à Estrade : « Je ne passeray » pas ce fossé. — Et moy, » respondit Estrade, en faisant une raye derrière soy avec son espée, « je ne » passeray pas cette raye. » Ils se battent; Estrade le tüe.

En 1620.

Tout froid qu'il estoit, il ne laissa pas de devenir

amoureux de la cadette de Mme d'Harambure. Cette fille* estoit plus aimable que belle : elle joüoit du luth, chantoit agréablement et avoit l'esprit si accort que tout le monde l'aimoit; on l'appelloit Angelique. J'ay oüy dire à Mme de Montauzier que, l'ayant rencontrée aux nopces de la presidente de la Barre[1] *, elle se divertit admirablement bien avec elle, et qu'elle n'a jamais veû une personne qui gagnast plus le cœur aux gens. Durant cette passion, Estrade fut obligé d'aller en Hollande, où il avoit une compagnie dans le regiment d'un des parens de la mere*; il rencontra un gentilhomme avec deux valets à cheval, qui avoient des arquebuses. Ce gentilhomme l'accoste et luy dit : « J'ay eu avis qu'il y » a des voleurs sur le chemin ; mais je suis obligé de » me rendre à Roüen un certain jour pour une af- » faire, car il y a un desdit de mille escus. Je me » suis accompagné de deux valets ; si vous voulez, » nous irons ensemble une lieüe durant. S'ils y sont, » ce doit estre assez près d'icy. » Estrade couroit la poste avec un valet de chambre; il va avec le gentilhomme. A une demy-lieüe de là, ils trouvent les voleurs au nombre de huict; ils demandent la bourse à Estrade; il leur respond qu'il ne la donne point comme cela. Eux, le voyant si resolû, levent leurs casaques et luy monstrent qu'ils estoient armez. « Bien, » leur dit-il, « vous estes de bonnes gens de » m'en avoir averty; je feray tirer à la teste. » En

Angelique Tallemant, sœur légitime de Mme d'Harambure. (*Voy.* t. VI, p. 256 et 257.)

Marie Barin, fille de Jacques B., sieur de la Galissonniere, mariée à Jean de la Barre, président aux Enquêtes; puis à Pierre Arnauld.

C'est-à-dire : De sa mère; Mlle de Secondat.

[1] Mme d'Aiguillon y estoit allée comme parente*, et y avoit mené Mlle de Rambouillet ; Angelique estoit parente du marié.

Voy. t. III, p. 93, note.

parlant, il luy vint dans l'esprit que ces galants hommes pourroient bien avoir volé le messager qui portoit ses hardes, et pris le portrait d'Angelique qu'il avoit mis dans une malle; il le leur demande; ils luy disent qu'ils ont ce portrait. Il leur donna quelque chose pour le r'avoir, et eux se retirerent sans l'attaquer. Si cette fille ne fust point morte si tost, je ne sçay ce qui en fust arrivé. Comme parent d'Harambure, il estoit fort familier chez le pere*, et la fille et luy s'appelloient mary et femme. On dit qu'il n'a pas ry depuis la mort de cette pauvre Angelique; il s'en souvient encore avec plaisir, et on dit qu'il n'a espousé sa femme* qu'à cause qu'elle en avoit quelque air.

Tallemant, le trésorier de Navarre.

Le 2 avril 1637.

Sa femme* est fille de cette madame du Pin dont M. des Yvetaux estoit amoureux. Du vivant de son premier mary, Pontac de Montplaisir de Bordeaux, autre melancolique, devint amoureux de cette femme, et quatre ans durant n'en bougeoit soir et matin; il passoit pour amy du mary; après il l'espousa* et luy fit changer de religion et à sa fille, aujourd'huy Mme d'Estrade. Le pere* avoit inclination pour cette femme et pour sa famille; il obligea son filz à espouser Mlle du Pin, qui n'estoit nullement jolie. Elle se raccommoda depuis, les enfans la descharbonnerent un peu; elle dansoit fort bien; quand elle veut se bien mettre, elle n'est point desagreable[1]. Elle a de

Marie de Lallier, fille de Jacques sieur du Pin, et de Marguerite de Burtio de la Tour. (*Voy.* t. I, p. 343.)

En septembre 1633. (*Voy. Lettres de Balzac*, du 20 sept., liv. V, p. 345, édit. de 1657.)

De M. d'Estrades.

[1] Mais elle est horriblement paresseuse et malpropre; elle s'habille quasy entierement sur son lict.

l'esprit, mais c'est un esprit particulier [1]. A tout prendre, c'est une personne raisonnable. Il l'aime fort, et on luy fait la guerre de ce qu'il revient de ville exprès pour la voir.

Il fut employé par le feu Cardinal en quelques negociations avec le feu prince d'Orange le pere*, qui avoit grande confiance en luy : ce fut le commencement de sa fortune; car, ce parent qu'il avoit estant mort, le prince d'Orange luy envoya les provisions du regiment toutes musquées*.

Histor., t. I, p. 497.

C.-à-d. : Sans frais ni sollicitations. (*Furetiere.*)

Le cardinal Mazarin prit deux capitaines des Gardes; Estrade en fut un, et Noailles l'autre : en suitte il fut gouverneur de Donkerque par commission, et heureusement pour luy le mareschal de Ranzau mourut*, comme on luy avoit promis de le retablir dans Donkerque. En sa consideration, on donna à son frere* l'evesché de Condom, qui vaut quarante mille livres de rente et, à demeurer sur les lieux, plus de cent.

Le 4 septembre 1650.

Jean d'Estrades, mort en 1685.

Estrade est sans doute homme d'honneur et homme de service; pour moy je trouve qu'il est un peu trop taciturne; il fait trop le reservé. Il y a aussy de la vanité en son fait; car il y a trois ou quatre ans qu'il dit à un homme d'honneur de qui je le tiens, en parlant des voyages qu'il faisoit en Gascogne : « Il faut bien que j'aille voir ma bonne femme de » mere, et que j'aye quelque complaisance pour

[1] Elle changea estrangement à son premier voyage de Gascogne; car elle devint resveuse, au lieu qu'avant cela elle dansoit et rioit comme une autre.

» elle, car voylà qu'elle me vient de donner encore » deux cent mille livres. » Ce monsieur le taciturne eust bien fait de se taire cette fois-là : sa mere est de Montesquiou *, bien demoiselle, mais pauvre, et il se mocque des gens de faire ces contes-là.

Ou plutôt : Montesquieu.

Estrade estoit amy de Flamarens*, qui fut tué au combat de la porte Saint-Antoine. Flamarens avoit espousé une fille du grand prévost de la Trousse : il luy prit une certaine tendresse pour la femme de son amy, qui s'augmenta à tel point qu'il ne pouvoit demeurer en Gascogne quand elle estoit à Paris, ny à Paris quand elle estoit en Gascogne ; il estoit soir et matin avec elle : si elle prenoit une medecine, c'estoit Flamarens qui la luy donnoit : s'il venoit quelqu'un qui ne luy plust pas voir Madame, il se mettoit dans un coing à resver : il grondoit les gens de Mme d'Estrade, et en estoit haÿ comme la peste. Quand Mme de Pontac mourut, elle * se retira chez Flamarens ; il est vray que par hazard sa femme estoit venüe à Paris. C'est * une bonne innocente ; elle regrettoit sa mere comme on fait dans les romans, et crioit à tüe-teste. On l'avertit que le monde murmuroit de l'attachement de Flamarens ; elle respondit que sa conscience ne luy reprochoit rien, et qu'elle ne se tourmentoit point du reste. Il * la conduisit, quand elle fut à Donkerque, d'où elle revint bientost, à cause qu'on craignoit un siége. Elle y alloit, disoit-on, fort mal volontiers, et, pour luy *, il estoit comme au desespoir. Je l'ay veû monstrer des vers d'amour de sa façon à M. Chapelain. Le mary

Antoine Agesilan de Grossoles, marquis de Flamarens.

Mme d'Estrades.

Mme d'Estrades.

Flamarens.

Flamarens.

n'a jamais tesmoigné aucun soupçon ; à la verité il estoit quasy tousjours absent. Quand Donkerque fut
Le 16 septembre 1652. repris par les ennemys *, elle disoit que jamais personne n'avoit perdû plus gayement cent mille livres de rente ; car elle croyoit son mary en peril, et n'estoit pas faschée qu'il en fust dehors.

COMMENTAIRE.

I. — P. 5, lig. 7.

M. d'Estrade... est filz d'un gentilhomme d'Agenois dubiæ nobilitatis.

François d'Estrades avoit epousé Suzanne de Secondat, fille de Jean de Secondat sieur de Roques. Saint-Simon dans les notes manuscrites qu'il a faites aux *Mémoires de Dangeau* que l'on imprime en ce moment, justifie ce qu'on lit ici de la famille Estrades, d'une façon curieuse :

« Le maréchal d'Estrades etoit fort peu de chose : il avoit eté page » du cardinal de Richelieu... il etoit fort bon à la guerre, meilleur aux » negociations, où il a bien servi l'Etat. Il s'est fait un grand nom.— » Les armes de Mendozze, dont le maréchal d'Estrades para ses armes, » sont une cause d'erreur à beaucoup de gens. Le grand-pere paternel » du Maréchal, enseigne de la compagnie d'ordonnance de M. de Bel- » legarde, avoit epousé en 1579 la fille de Bertrand Arnould, conseiller » au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Mendozze. Or, on peut » juger quelle pouvoit être cette Mendozze, et si même une bastarde » de cette maison avoit passé les Pyrenées pour venir epouser un » bourgeois de Bordeaux recrépit d'une charge de conseiller au Par- » lement. On remarquera, mais sans application, parce qu'elle seroit » faite au hazard, que lorsque des juifs se convertissent, soit de leur » gré soit encore plus pour se tirer des griffes de l'Inquisition, les plus » grands seigneurs se font honneur de les presenter au baptême et de » leur donner non-seulement le nom de leur patron, mais d'y ajouter » celui de leur maison qui devient alors celui du juif leur filleul, et » des enfans et descendans qui sortent de luy. » (*Extrait du manuscrit des Affaires étrangères,* t. I, p. 67 ; communiqué par M. Feuillet de Conches.)

II. — P. 5, lig. 15.

Il a fait plusieurs beaux combats.

Entre autres, il servit de second à Maurice de Colligny contre le duc de Guise, en 1644, et Colligny y fut mortellement blessé. C'etoit à l'occasion des fameuses lettres faussement attribuées à la jeune duchesse de Longueville, dans la société de la duchesse de Montbazon. « Il etoit, » dit Mme de Motteville, « parent de Colligny, et quand il le » pria d'aller appeler M. de Guise, il luy dit que si ce prince, qui n'a» voit nulle part à la raillerie de chez Mme de Montbazon, l'en assuroit » encore, il croyoit qu'il devoit en demeurer satisfait. Mais Colligny » luy répondit : *Il n'est pas question de cela; je me suis engagé à Ma» dame de Longueville à me battre contre luy à la Place-Royale, je n'y » puis manquer.* Bridieu servoit le duc de Guise et l'Estrade eut de » l'avantage sur luy. Après l'avoir blessé et mis hors de combat, il » alla pour secourir son amy qu'il trouva en mauvais estat. Le duc à » qui il offroit de recommencer le combat, quoyqu'il fust blessé, luy » demanda son amitié et voyant qu'il perdoit beaucoup de sang, ne » voulut pas, par grandeur d'âme, accepter sa proposition. Mme de » Longueville, à ce qu'on a cru, etoit chez la vieille duchesse de » Rohan, et les vit battre, cachée à une fenestre; mais elle eut peu de » satisfaction de sa curiosité. » (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. I, p. 172.) — Il va sans dire que M. Cousin, le passionné, l'eloquent historien de Mme de Longueville, récuse ici le témoignage unanime des contemporains. Suivant lui, Mme de Longueville n'auroit pas aimé Maurice, comte de Colligny; elle l'auroit seulement distingué dans la foule de ses adorateurs. Elle auroit voulu qu'il ne prît pas en main sa défense, et c'est à tort qu'on auroit supposé que la jeune princesse avoit eu la curiosité de voir le combat de ses propres yeux. « L'esprit » est souvent la dupe du cœur, » a dit la Rochefoucauld ; comme s'il eût deviné M. Cousin.

III. — P. 7, lig. 7.

Si cette fille ne fust point morte si tost, je ne sçay ce qui en fust arrivé.

Angelique Tallemant mourut en 1631 ou 1632. Chandeville qui ne lui survécut que d'une ou deux années aimoit Mme d'Harambure, qu'il a célébrée sous le nom de Sylvie ; il a fait aussi des stances au nom de cette dernière sur la mort d'Angelique ; voici les moins mauvaises :

Angelique, ma chere sœur,
Ha ! que ce nom a de douceur
Et que ce souvenir me donne d'amertume!
Après que vos beaux ans ont achevé leur cours,
Plaindre et pleurer est ma coustume,
Et vostre mort m'enseigne à mourir tous les jours.

Depuis que ce monstre odieux
Qui n'espargnant rien que les dieux,
De sa fatale main toutes choses moissonne,
Quelque exemple fameux qu'ait donné son couroux,
Il n'a pu surmonter personne
Qui surmontast les cœurs si doucement que vous.

Pour aimer, il falloit vous voir,
Tout cédoit à vostre pouvoir;
Vostre beauté naissante eust fait rougir les Graces;
Le vice sous vos pieds paroissoit abattu,
Toute la Cour suivoit vos traces,
Et vous suiviez tousjours celles de la vertu.

Toute la France en ce malheur
A senty la mesme douleur
Que mon ame affligée a justement soufferte;
Nostre siecle a perdu ce qu'il avoit de prix,
Et l'on voit, après vostre perte,
Autant de malheureux qu'il est de bons esprits.

(*Recueil de Poésies de divers auteurs.* Paris, . Loyson, 1661, et Trabouillet, 1670, p. 260.)

IV. — P. 8, lig. 9.

Le prince d'Orange luy envoya les provisions (du regiment de son parent) *toutes musquées.*

Conrart raconte un autre effet des relations du comte d'Estrades avec le prince d'Orange :

« Le cardinal de Richelieu, » dit-il, « ayant fait faire quelques vais- » seaux en Hollande, y avoit envoyé une promesse de 450,000 livres, » pour satisfaire les marchands qui avoient fourni les vaisseaux et » avancé l'argent pour les payer. Beaucoup de temps s'étant passé » sans que cette promesse fût acquittée, ces marchands songèrent à » exposer cette promesse pour en traiter. Le prince d'Orange Henry- » Fredéric l'ayant su en avertit Estrades qu'il aimoit extremement, et » luy dit que c'etoit une affaire sur laquelle il pouvoit gagner 50,000 » escus, parce que les marchands seroient bien aises de faire cette re- » mise, et de toucher le reste en argent comptant; et qu'etant estimé » du cardinal de Richelieu, il pouvoit luy faire comprendre que s'il » ne donnoit ordre que sa promesse fût acquittée, on le promene- » roit par toute la Hollande... Estrades vint en France et en parle à

Chavigny..... et parce que Chavigny faisoit profession d'amitié parti-
» culière envers luy, il lui confia la conduite de l'affaire. Elle fut
» proposée au Cardinal qui jeta feu et flamme contre Bullion de ce
» qu'il n'avoit pas acquitté cette partie... Sur cela Estrades s'en re-
» tourna en Hollande, croyant avoir au moins une bonne partie des
» cinquante mille ecus de la remise qu'il avoit obtenue. Chavigny
» acheva seul l'affaire en son absence ; bailla sept mille livres à Sen-
» neterre (qui l'avoit aidé près de Bullion), quatre mille à l'homme
» d'affaires d'Estrades, et prit le reste des 50,000 ecus pour lui. Cha-
» vigny employa ce qu'il gagna dans cette affaire au bâtiment de
» l'hôtel Saint-Paul, qu'il avoit acheté environ 200,000 livres et qui luy
» revenoit à plus de 800,000 livres, par l'aveu même de Saint-Sau-
» veur, son intendant, quoyque tout ne fût pas achevé. » (*Mém. de Conrart*, t. Ier, p. 601.) L'hôtel *Saint-Paul* etoit *rue du Roi-de-Sicile*.— *Voy*. d'ailleurs tom. II, p. 99.

V. — P. 8, lig. 14.

Le mareschal de Ranzau mourut...

Josias, comte de Rantzau. On a dit de Rantzau qu'il n'avoit qu'un bras, une jambe, un œil et une oreille. Son epitaphe le rappeloit :

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une partie,
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars.
Il dispersa partout ses membres et sa gloire,
Tout abattu qu'il fust, il demeura vainqueur,
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire,
Et Mars ne luy laissa rien d'entier que le cœur.
(*Lettres de Boursault*. 1709, t. I, p. 71.)

Peu de temps après, quand le cardinal sortit de Paris, Mademoiselle raconte que ses gens et ses violons essayèrent d'empêcher plusieurs personnes de la maison du Cardinal de traverser la rivière, devant les Tuileries. D'Estrades fut amené prisonnier, et Mademoiselle ne le fit relâcher que sur l'ordre exprès de son père, et fort à contre-cœur ; « car, » ajoute-t-elle, « il eust eté facile à mon père de se rendre, en le » retenant, maître de Dunquerque. » (Ed. de 1730, t. Ier, p. 213.)

VI. — P. 9, lig. 3.

Sa mere est de Montesquiou...

Et le père de cette Mme d'Estrades fut le trisaïeul de l'auteur de l'*Esprit des lois*. La terre de Montesquieu avoit eté acquise par Jean

de Secondat, maître d'hôtel de Jeanne d'Albret reine de Navarre, pour onze mille livres dont cette princesse lui fit don ; Henry IV l'avoit erigée en baronnie en faveur de Jacob, fils de Jean, et gentilhomme ordinaire de sa chambre.

VII. — P. 9, lig. 6.

Flamarens... tué au combat de la porte Saint-Antoine.

Le marquis de Flamarens avoit epousé Marie-Françoise le Hardy de la Trousse, cousine germaine de Mme de Sevigné. Il fut tué le second jour de ce fameux combat, le 2 juillet 1652. Mademoiselle a raconté sa mort comme on va voir :

« Le marquis de Flamarens fut tué, dont j'eus beaucoup de desplaisir. Il estoit mon amy particulier depuis le voyage d'Orléans, où il m'avoit suivy et très-bien servy. On luy avoit predit qu'il mourroit la corde au cou, et il l'avoit dit souvent pendant le voyage ; il s'en mocquoit et le disoit comme une ridiculité. Comme on alla chercher son corps, on le trouva la corde au cou en la même place où quelques années auparavant il avoit tué Canillac en duel. » (Ed. de 1730, t. II, p. 80.)

Pour Mme d'Estrades, objet d'une amitié si vive et si pure, elle mourut dix ans plus tard au mois de janvier 1660. (Voy. Loret, *Muse histor.* du 28 janvier de cette année.)

La maison de Grossolles-Flamarens est de très-ancienne chevalerie, et figure parmi les plus considérables de la province de Guyenne. Notre Antoine Agesilan de Grossolles-Flamarens semble le premier qui ait porté le nom de baptême d'*Agesilan,* devenu depuis une sorte de propriété de famille, comme celui d'Agenor pour les Gramont, de Philibert pour les la Guiche, d'Armand pour les Gontaut, d'Honoré pour les Luynes, de Nompar pour les Caumont, de Cesar pour les Choiseul, de Timoleon pour les Cossé, de Victurnien pour les Rochechouart, etc. La branche des marquis de Flamarens s'étoit, vers le XIVe siècle, détachée de la tige de Grossolles ; elle a fini en 1818, avec Agesilan Joseph, arrière-petit-fils d'Antoine Agesilan ; Agesilan Joseph fit en mourant une substitution du titre de marquis de Flamarens en faveur du comte de Grossolles représentant de la branche aînée primordiale. M. le comte de Grossolles né en 1763, mort en 1837, avoit loyalement servi dans l'armée de Condé, puis avoit eté député par le grand collége, de 1820 à 1824, à notre ancienne Chambre des députés. Son fils aîné, Emmanuel, aujourd'hui M. le marquis de Flamarens, est chef de nom et d'armes de la maison de Grossolles-Flamarens ; il a deux enfans. Son frère, Jules de Grossolles, aujourd'hui M. le comte de Flamarens, fait, depuis deux ans, partie du Sénat impérial.

Pour les Estrades, des cinq enfans du Maréchal, Marie Anne fut abbesse du Puy d'Orbe ; Jean François abbé de Moissac, ambassadeur à Venise et en Piémont, mourut en 1715 ; Jacques et Gabriel Joseph furent tués, le premier devant Fribourg, en 1677; le second à Steinkerque, en août 1692 ; Louis, l'aîné, marquis d'Estrades, maire perpétuel de Bordeaux, gouverneur de Gravelines et de Dunkerque après son père, eut un fils, Godefroy Louis, comte d'Estrades, marquis de Fouquesolles, maire perpétuel de Bordeaux, lieutenant-général, mort le 18 août 1717, quatorze jours après avoir eu la jambe emportée près de Belgrade, en Hongrie. Son fils, Louis Godefroy, marquis d'Estrades, avoit suivi son père en Hongrie, et le remplaça comme maire perpétuel de Bordeaux. Il n'eut pas d'enfants et avec lui finit la maison d'Estrades.

CDVIII.

LA RENOULLIERE.

(*Simon de Franceschy, sieur de la Renouilliere, puis de Villerey, marié à Anne de Turin, en fevrier* 1640.)

Marie de Berulle, femme de François de Turin, baron de Villeray, conseiller au Parlement.

Madame de Turin*, veuve d'un maistre des Requestes, avoit deux filles : l'aisnée estoit bossüe et boitteuse, mais elle avoit le visage assez beau et beaucoup d'esprit, avec une fort grande douceur.

Anne de Turin.

La cadette* estoit une brune bien faitte, mais qui n'avoit que cela. La mere recevoit les honnestes gens chez elle; mais on n'y veilloit point passé dix heures; quelquefois, par une grande grace, elle accordoit une demy-heure par-dessus. Il ne sçauroit aller beaucoup de gens dans une maison qu'il n'y en ayt de verreux; la Renoulliere, un pauvre cadet de Vendosmois, s'y glissa dans la foule. Il n'estoit pas mal fait, mais ce n'estoit pas un trop honneste

Un homme trop bien élevé.

homme*. Son plus grand talent estoit de sçavoir tous les petits jeux dont on a jamais oüy parler, d'en inventer mesme sur-le-champ et de les joüer admirablement bien. Je ne sçay si ce fut par ce charme qu'il gaigna la plus jeune de ces filles, ou si ce fut par son train, car il avoit un gentilhomme, mais elle

s'en esprit terriblement. Ce gentilhomme, à la verité, ne luy coustoit guères à entretenir, car ils estoient d'accord entre eux que quand l'un d'eux disneroit, il ne souperoit point, et que quand il souperoit, il ne disneroit pas le lendemain ; ils logeoient dans une auberge où l'on payoit par repas ; ainsy ils ne despensoient pas plus tous deux pour la nourriture qu'auroit fait un seul.

L'inclination de la fille ne se put cacher longtemps. La mere donne congé à la Renoulliere, qui pour cela ne se rebutta point ; et pour faire voir à sa maistresse qu'il ne prenoit point de divertissemens et qu'il ne vouloit d'autre plaisir que celuy de la voir, il s'avisa de sonner du cor toute la journée et une bonne partie de la nuict. Enfin, las de cela et pour espargner ses poumons, il menoit son valet sur le rempart, c'estoit au Marais, et luy apprit à sonner assez bien pour pouvoir sonner pour luy. Après, il loüa un grenier vis-à-vis de celuy de M[me] de Turin, où il se tenoit des journées entieres, pour voir si la demoiselle ne trouveroit point le temps de monter à son grenier, pour se voir et se faire des signes. Cela dura six ans pour le moins. Enfin, pour se voir plus à leur aise, mais sans se parler, il gaigna un M. Tamponnet (car tout le monde avoit pitié de ces pauvres amans.) dont la maison n'estoit separée de celle de M[me] de Turin que d'un mur de closture. Là, il entassoit du fumier contre la muraille, pour voir sa maistresse à la fenestre. Elle, de son costé, tenoit le contrevent * de façon que sa mere ne la pouvoit voir d'un cabinet

Ou grand volet, qu'elle ouvroit à demi, du côté du cabinet de sa mère.

qui donnoit sur cette fenestre : pour plus grande seureté, elle y alloit souvent quand on disnoit, et faisoit semblant de n'avoir point d'appetit ou de se trouver mal, et luy, il luy envoyoit assez souvent une perdrix toute cuitte dans un pain dont on avoit osté la mie ; cela n'estoit pas difficile, car le domestique estoit tout attendry de leurs souffrances. La fille aisnée, qui estoit une fille fort raisonnable, après y avoir perdû son latin, pria plusieurs personnes de parler à sa sœur. M[lle] de Scudery luy parla à sa priere, et luy remonstra qu'elle n'avoit pas assez de bien pour deux, etc. La pauvre amante luy dit tant de choses de sa passion qu'elle luy fit venir les larmes aux yeux ; enfin la mere mesme, voyant qu'il n'y avoit point de remede, la laissa en Forest, chez une grand mere où elle fit exprès un voyage, afin que la Renoulliere l'espousast sans son consentement. Là, un prestre ayant refusé de les espouser, ils prirent acte, etc.

Quelques années après, le pauvre la Renoulliere mourut subitement, comme il joüoit au billard, et en disant : « Je m'en vais faire un beau coup, » il tomba mort. Èlle fut surprise estrangement au cry qu'on fit, car elle estoit dans la chambre voisine, et qui pis est, grosse. Ce la Renoulliere avoit eu le malheur de tüer son oncle en düel ; il est vray que l'autre l'ayant rencontré, l'y avoit forcé ; c'estoit pour une querelle de famille. On dit que ce bel exploit estoit son epoque, et qu'il disoit tousjours : « Ce fut vers le » temps que je tüay mon oncle. »

Sa femme, dans la grande affliction qu'elle eut, s'accoustuma à prier Dieu cinq heures par jour. Sa sœur estant morte, elle vint à Paris. Son confesseur, avant le bout de l'an, luy conseilla de se remarier; pensez qu'elle en estoit pressée. Elle pensa espouser Guepean, garçon peu accommodé; cela se rompit. Saint-Mars*, parent des Chabots, la rechercha; Monsieur le prince le reconnut pour son parent, et fit la demande. La voilà mariée. Deux mois après il fallut que le mary allast en Flandres, car il avoit traitté de la charge de premier gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince avec le chevalier de Riviere. Je ne sçay depuis ce temps-là si elle a suivy, ou si le confesseur a trouvé quelque autre remede.

Alexandre de Pié-de-Fer, marquis de Saint-Mard.

COMMENTAIRE.

1. — P. 16, lig. 5.

Mme de Turin, veuve d'un maistre des Requestes...

Non pas d'un maître des Requêtes, mais d'un conseiller au Parlement. Des Réaux confond ici les deux frères, Philbert et François. C'est l'aîné, Philbert qui fut reçu en 1617 maître des Requêtes, et dont la femme se nommoit Marie le Picart. Ces deux Turin etoient fils de Philbert de Turin, dont l'historiette est tom. I, p. 450. Marie de Berulle, sœur du celèbre cardinal de Berulle, mourut en 1653.

Le continuateur de Blanchard, historien des membres du Parlement, ne donne à Mme de Turin, qu'une fille, Marguerite. C'est elle dont nous voyons ici les touchantes amours. Ce continuateur n'a pas jugé convenable de nommer le sieur de la Renoulliere, son premier mari, il ne mentionne que le deuxième, dont des Réaux parle également, *Pierre* de Pié-de-Fer, marquis ou plutôt seigneur de Saint-Mard. Mais nous avons dû nous en rapporter au Procès-verbal de la Noblesse de Champagne, dressé par l'intendant Caumartin, plutôt qu'au conti-

nuateur de Blanchard; et dans le Procès-verbal Alexandre (non Pierre) de Pié-de-Fer, seigneur de Saint-Mard, épouse Anne (non Marguerite) de Turin. — Ces Pié-de-Fer etoient une bonne et ancienne famille des environs de Troyes.

II. — P. 18, lig. 15.

Là, un prestre ayant refusé de les espouser, ils prirent acte, etc.

C'est-à-dire, ils déclarèrent, en présence des notaires qui les avoient amenés, qu'ils se prenoient pour mari et femme, ce dont ils requéroient acte audit notaire. (Voyez *Ferriere*, *Nouv. introduction à la Pratique*. Paris, 1745, tom. III, p. 225.)

Dans une sentence rendue le 6 juin 1659, sur une réclamation de douaire, presentée par Anne de Turin, devenue marquise de Saint-Mard, il est parlé d'un contrat de mariage fait le 10 février 1640, sans doute quelque temps avant la prise d'acte dont il est ici question. On y voit aussi qu'Anne de Turin, veuve de feu messire Simon de Franceschy, vivant chevalier, marquis de Villerets, etoit demeurée tutrice de deux enfants nés de son premier mariage, dont l'aîné se nommoit François-Joseph de Franceschy.

CDIX.

MONTCHAL.

(*Jean-Pierre de Montchal sieur de la Grange, marié à Françoise d'Alesso; mort en* 1653.)

Montchal est frere de ce Montchal* qui estoit suffragant de M. le cardinal de la Valette dans l'archevesché de Toulouse; je pense qu'il avoit esté son precepteur, et après la mort de ce cardinal il fut fait archevesque de Toulouse. Nous parlerons de luy dans les Memoires de la Regence. Ce prelat trouva moyen de faire son cadet conseiller au Grand conseil; avec cette charge, il espousa Mlle Dalesso, sœur d'un conseiller au Parlement*; puis il se fit maistre des Requestes. Son frere estant devenû archevesque luy donnoit beaucoup tous les ans. Au bout de quelques années de mariage, sa femme meurt sans enfans et, gaignée par des cagots de moines qui haïssoient l'archevesque de Toulouse, elle luy fit tout du pis qu'elle put dans son testament. Il se remaria, durant le blocus de Paris, avec la fille de feu du Pré*, maistre des Requestes, et en eut quarante mille escus, quoyqu'on dist qu'il devoit une bonne partie de sa charge; mais je pense qu'on

Charles de M., archevêque de T. en 1627, mort en août 1651; auteur de *Mémoires*.

François d'Alesso, Conseiller en 1638; mort en 1653.

Elisabeth du Pré, fille de Barthélemy du P., maître des Requêtes en 1631.

considera son frere, qui alors estoit le premier homme du Clergé ; d'ailleurs il n'estoit pas mal fait de sa personne.

Comme s'il n'eust esté predestiné à n'espouser que des dévotes, la seconde estoit encore pis que la premiere. De la maison de sa mere elle en avoit fait une espece de convent ; elle n'appelloit ses servantes que sœur Marie, sœur Jeanne, etc. La cloche sonnoit aussy souvent que dans un monastere, et l'on y avoit mesme ses heures de recréation[1] ; avec cela elle communioit quatre fois la sepmaine. Durant ses accordailles, quoyque Montchal se fust mis à genoux devant elle pour la prier de mettre un ruban de couleur, il n'en put jamais venir à bout. Par grande debausche, elle mit un ruban noir à ses moustaches*. Elle soustenoit que celles qui avoient des boucles, des mouches et de la poudre, estoient damnées. M. de Toulouse fit la nopce, et ces dévots gasterent en un jour plus de vivres qu'il n'en falloit pour faire subsister dix pauvres familles durant le siége. Quand il fallut se coucher, il y eut bien des ceremonies. On eut grand soing de cacher le marié, car si elle l'eust veû, elle n'eust jamais permis qu'on eust desfait une espingle de sa coiffure : il estoit sur une chaise de paille derrière un des battans de la cheminée, car c'estoit une cheminée qui se fermoit l'esté. On parla de la mettre au lict. « Maman, » dit-elle, « il faut

*Mèches pendantes de cheveux.

[1] Un M. Robert, homme accommodé, en avoit fait de mesme et encore pis ; car, outre tout cela, ses enfans et ses valets tout mangeoit à une mesme table, et chascun avoit sa portion congrüe.

» que je prie Dieu, et dedans la chapelle ; je suis » en trop grand peril pour y manquer. » Notez que c'estoit une fille de vingt ans. Pour aller à cette chapelle, il falloit passer pardevant la cachette du marié ; les femmes le couvrirent. Elle pria Dieu longuement ; luy cependant se deshabilla dans la ruelle du lict. Quand elle fut revenüe : « Ma fille, couchez- » vous donc. — Maman, j'ay trop froid aux piez. » Elle se chauffe tout à son aise. Les femmes, lasses de toutes ses grimaces, luy demanderent si elle ne se vouloit jamais coucher. « J'ay encore froid, » dit-elle. Enfin, quand Dieu voulut, on la mit au lict. Elle n'y est pas plus tost, que voylà le marié qui s'y met aussy. La pucelle fait un cry et se jette dans la place et luy après. La mere parla des grosses dents, et la fit remettre au lict. Cette farouche fut grosse au bout de trois sepmaines.

Le mary, qui s'estoit desjà mal trouvé des moines, tascha de l'en desbarasser : elle eut quelque peine à se conserver son grand directeur de conscience. Depuis il trouva moyen de faire mettre ce moine en prison, car il gastoit la mere et la fille : elle en jetta feu et flamme, mais il fallut s'appaiser enfin.

COMMENTAIRE.

I. — P. 22, lig. 15.

Elle mit un ruban noir à ses moustaches.

Ce mot avoit déjà l'acception qu'il conserve encore. « Mais, » dit Furetiere, « il se dit aussi des cheveux que l'on laisse croistre et pen-

» dre à costé des joües. Les femmes ont des moustaches bouclées qui » leur pendent le long des joües jusque sur le sein. On faisoit la guerre » aux servantes et aux bourgeoises quand elles portoient des *moustaches* » comme des demoiselles. »

II. — Fin.

Les Montchal paroissent avoir fini avec le fils de notre Jean-Pierre. Ce fils, conseiller au Parlement, ne laissa qu'une fille qui transporta les biens de la famille dans celle de son mari Honoré Barentin, maître des Requêtes et intendant de Dunkerque.

Pour Françoise d'Alesso, elle descendoit à la quatrième génération de Brigitte Marsotille, sœur de saint François-de-Paule. Son grand-pere, Jean d'Alesso, sieur de Lezeau et d'Eragny, mort en 1542, avoit epousé Marie de la Saussaye, nièce de Jean de Morvilliers, evêque d'Orléans et garde des sceaux de France; Marie etoit une des arrière-grand'tantes du célèbre antiquaire M. de la Saussaye, aujourd'hui recteur universitaire de l'Académie de Lyon.

CDX.

MADAME DE MARANSIN.

(*Elisabeth de Couvert-Sottevast, mariée à Henry de Chivray comte de Maransin.*)

Un gentilhomme de Normandie, nommé Sotteval*, de la maison de Couvert, estoit riche, mais mauvais ménager. Sa femme* se fit separer de biens, et elle-mesme depensa plus de cent mille livres à plaider pour un meschant ruisseau qu'un voisin avoit destourné de quatre pas; et, qui pis est, elle fit battre contre ce gentilhomme et un de ses amys deux filz qu'elle avoit qui estoient ses seuls enfans. Ils en sortirent assez bien.

Guillaume de Couvert, sieur de Sottevast.

Elisabeth de Saint-Simon-Courtaumer fille d'Arthur de S. sieur de Sainte-Mère-Eglise.

A propos de ces deux enfans, on conte une chose assez estrange. En faisant un plan*, elle dit: « Voylà » un arbre pour mon aisné et un autre pour mon ca- » det. » C'estoient deux petits enfans. L'arbre de l'aisné devint bossû, mais il se conserva verd et vigoureux ; l'autre devint beau, grand et droit, mais il se seicha et mourut ; un petit surgeon demeura. L'aisné*, effectivement, eut la taille gastée, mais il se porta bien du reste. Le cadet, nommé Auderville, qui estoit bien fait, mourut de la petite verolle trois

Une plantation.

Jean-Antoine de C.-Sottevast, sieur de Coulons, puis d'Auderville.

Jacqueline de Thioult du Vaissieu, femme de Jean, sieur de Blagny.

La mère des Sottevast.

mois après avoir espousé la fille unique d'une madame de Blagny *, et laissa sa femme grosse d'une petite fille. Ils estoient tous de la Religion. La mere * morte, l'aisné, nommé Sotteval, se fait catholique. La jeune veuve est recherchée de beaucoup de gens, et entre autres d'un monsieur de Maransin, cadet du marquis de la Barre-Chivray, d'Anjou, dont la grand mere, appellée Mme de Chasseguay *, estoit voisine de cette madame de Blagny, mere de cette jeune veuve. Justement huict ans après la mort de son mary, Mme d'Auderville meurt aussy de la petite verolle, à l'âge de vingt-six ans. Voylà Sotteval tuteur. La grand mere *, qui mouroit de peur qu'on ne fist sa petite-fille catholique et peut-estre religieuse, ayant desjà esté condamnée à la representer, se veut sauver en Angleterre. Dans ce voyage, elle pensa perdre celle pour qui elle se donnoit tant de peine, car cette petite, en allant au Mont-Saint-Michel, tomba dans une de ces lacunes [1], où l'eau s'arreste quand la marée s'en retourne. Par curiosité, la grand mere avoit voulu passer par là. Ce ne fut pas tout; s'estant embarquées dans la premiere barque qu'on rencontra, il se trouva que, pour avoir esté trop longtemps à l'air, elle fit eau au bout d'une heure. Les voylà donc contraintes de relascher et de s'en retourner à Blagny, car il y avoit des gens sur la coste pour les prendre.

Anne de Chaumont-Quitry, femme de Jacques de Carbonnel, sieur de Chasseguay.

Mme de Blagny.

En ce temps-là, Maransin s'engagea dans la re-

[1] *Mot ajouté, puis biffé :* de sables.

cherche de cette petite. Une demoiselle de Mme de Chasseguay luy avoit escrit, incontinent après la mort de Mme d'Auderville, qu'il devroit penser à la fille, au defaut de la mere ; mais personne ne le luy avoit conseillé, parce que ce n'estoit qu'un enfant de huict à neuf ans. Il alla donc à Lerida, avec son frere* qui commandoit l'artillerie, dont il estoit lieutenant-general ; c'estoit quand le comte d'Harcourt assiégeoit cette place*. Au retour, il s'offre à Mme de Blagny, qui le reçoit volontiers ; car vous diriez qu'elle n'a cherché qu'à se descharger de sa petite-fille qui aura dix ou douze mille livres de rente en fonds de terre, sans les cinq ou six qu'elle luy destine ; mais, comme vous verrez par la suitte, c'estoit une sotte qui prenoit un sot pour un galant homme; c'est un dadais qui n'avoit rien de bon que la jeunesse et la noblesse. Elle pouvoit se mettre en lieu seur et, dans le temps, elle eust fait consentir le tuteur mesme à la marier à une personne de la Religion, et à un des meilleurs partys ; car, comme j'ay desjà dit, la petite fille estoit riche et de bon lieu, et mesme elle estoit jolie. Dans le dessein de la donner à Maransin, Mme de Blagny part pour se retirer à Geneve, par le conseil de ses amys et des conseillers huguenots du parlement de Paris, qui luy donnerent avis qu'on luy osteroit sa petite-fille. Elle fait semblant d'aller chez une voisine. Sotteval est averty du dessein deux heures après ; il ne le voulut pas croire : il avoit dans sa teste qu'elle se vouloit retirer en Angleterre. Elle a donc tout le loisir d'aller à la

Anne de Chivray, marquis de la Barre.

De mai à nov. 1646.

Barre, en Anjou ; de là, elle se fit accompagner par quarante gentilshommes jusques vers Orléans. Maransin seul l'accompagna jusqu'à Dijon ; quelque temps après, il l'alla trouver à Geneve et y fit plusieurs voyages[1].

Quand la fille eut douze ans, Maransin l'espousa à Geneve, nonobstant plusieurs arrests de defense, et sans articles ny contract de mariage. Depuis, il fit faire des articles, mais dattez huict jours après la celebration du mariage, sans luy donner de doüaire, mais seulement un dueil, à la mode du pays. Voylà un vray mariage de *gens* des Vignes[2]. On plaide : le mariage est declaré valablement contracté, et la grand mere condamnée à six mille livres d'amende*.

Sans doute pour s'être passée de l'agrément du tuteur.

Depuis cet arrest, Maransin fit venir un tireur d'armes et tout le jour ne faisoit autre chose qu'escrimer. La petite fut mise chez moy en sequestre : car ma femme, qui se trouva par curiosité à l'au-

[1] Bougis, dez lors mareschal-de-camp, comme normand eut avis de cette heritiere ; il employe Ruvigny, et trouve moyen d'avoir des lettres du Cardinal à Mme de Blagny, par laquelle Son Eminence promettoit à cette femme sa protection, si elle vouloit revenir. Cependant Bougis voltigeoit de Chambery à Turin, et de Turin à Chambery. La grand mere, avertie de cela, se tenoit fort sur ses gardes. Un gentilhomme de Normandie, nommé Endreville, qui estoit un party assez sortable, se mit aussy sur les rangs ; il envoya à Geneve un gentilhomme des amys de Mme de Blagny, pour luy conseiller * de se retirer en Suisse, etc. Cet homme ne s'expliqua pas bien : elle craignit que ce ne fust un homme gaigné, et qui estoit venû là pour les demander à la seigneurie, comme des sujettes du Roy. Elles partent : les voylà en Suisse. Elles y furent quelque temps, jusqu'à ce que la petite eust douze ans.

Il semble qu'il eût fallu : Pour la detourner.

[2] *Mots biffés :* Faute d'argent il fallut revenir à la Barre.

dience, s'offrit charitablement à la recevoir : tout le reste estoit suspect à l'une ou à l'autre des parties. Enfin, le tuteur, pour de l'argent, consentit à laisser recelebrer le mariage. La petite dame est devenüe grande et bien faitte. Je ne sçay si en son âme elle est fort satisfaitte du choix de sa grand mere.

COMMENTAIRE.

I. — P. 25, lig. 21.

L'aisné effectivement... se porta bien.

Jean Antoine de Couvert, sieur de Coulons après la mort de son frère Auderville, continua la descendance. De lui vient Raoul de Couvert, seigneur et patron de Coulons, Auderville et Sainte-Croix-Grant-homme, gouverneur de Bayeux comme son fils et son petit-fils. Cette honorable famille existe encore.

II. — P. 26, lig. 18.

Cette petite... tomba dans une de ces lacunes, où l'eau s'arreste...

Le mot *lagune*, qu'on emploieroit aujourd'hui, n'etoit pas encore usité. Il ne date que du XVIIIe siècle. Ni Furetiere ni Richelet ne l'ont donné.

III. — P. 27, lig. penultième.

Il avoit dans sa teste qu'elle se vouloit retirer en Angleterre.

Il faut entendre ici que Sotteval, en apprenant le départ de Mme de Blagny par la route d'Anjou, ne put croire qu'elle voulût s'enfuir, car il pensoit que dans ce cas, elle eût pris la route de Calais. Cette historiette est assez mal racontée, sauf mon respect pour des Réaux : mais elle offre un nouvel exemple de la Course à l'heritière, si commune au XVIIe siècle.

IV. — P. 28, note 1re.

Bougis voltigeoit de Chambery à Turin...

Le marquis de Bougy, dont il est ici parlé, semble avoir epousé en 1654 une demoiselle Julie de Callonge, et l'epousa effectivement, car son fils, Jean-Jacques, Reverend de Bougy, prit le titre de marquis de Calonges.

Ce brave et hardy gentilhomme
Que marquis de Bougy l'on nomme,
Homme de reputation,
Et qui jadis, sous Gassion,
(Un des plus vaillans de la terre),
Aprit le mestier de la guerre,
Faisant ceder Mars à l'amour
Doit epouser au premier jour
Une pucelle assez polie
Portant le beau nom de Julie,
Nom illustre, nom glorieux.
Mais pour la conoistre un peu mieux,
C'est l'aimable et sage Callonge,
Fille qui n'est pas de Saintonge...
Mais d'une maison noble et grande
De Gascogne, près de Marmande,
Ayant, dit-on, beaucoup de bien,
Et des vertus jusqu'à très bien.
Or, comme il est de Normandie,
Il est droit que je m'estudie
A faire honneste mention
Des hommes de ma nation
Qui par leur esprit, leur courage
Se sont acquis quelque avantage.

(LORET, *Muse* du 14 fevrier 1654.)

V. — P. 28, lig. 10.

Sans luy donner de doüaire, mais seulement un dueil, à la mode du pays.

Voilà une mode genevoise assez curieuse : c'est là qu'on pouvoit regarder les billets de mariage comme billets d'enterrement. Chez les gens d'une certaine qualité, le dueil etoit alors en France un objet de grande dépense ; souvent même on stipuloit dans les conventions de mariage que le dueil des grands parens qui faisoient le contrat, ne seroit pas compris dans le douaire, et qu'il seroit considéré comme un supplément de bagues et joyaux, ou corbeille de noces.

CDXI.

MADAME DE LANQUETOT.

(*Genevieve de Moy, veuve de Claude Bretel sieur de Lanquetot; remariée* 30 *avril* 1657, *à Charles Gruin sieur des Bordes; morte* 26 *janvier* 1665.)

Un vieux gentilhomme normand qui estoit premier maistre-d'hostel de la Reyne-mere, nommé M. de Lanquetot, s'avisa de se remarier avec une jeune fille bien faitte; il mourut bientost après. Elle vint à Paris, il y a plus de trois ans, pour s'y marier, lasse de demeurer à la province. Un de ses parens luy propose un maistre des Requestes, nommé Ardier-Vaugelé *, frere de feu Mme Fieubet et de Mme des Hameaux *, femme riche et qui voit bien du monde; que c'estoit le vray moyen de se bien divertir : elle y consent. Ardier la voit; on signe des articles. Le lendemain l'abbé du Tot, normand, qui estoit devenû l'aisné de sa maison depuis peu, alla voir cette madame de Lanquetot : or il avoit esté amoureux d'elle avant qu'elle fust mariée; on dit mesme qu'il s'estoit voulû tüer pour l'amour d'elle : il luy dit qu'elle avoit eu raison de venir à Paris. « Oüy, » dit-elle, « et pour y demeurer de meilleure grace, » je me marie; les articles sont signez. » Elle n'eut pas plustost dit cela, que cet homme tombe esvanoüy.

Raimond Ardier, sieur de Vaugelay.

Suzanne Ardier, femme de Nicolas des H., 1er président en la cour des Aides.

On le secourt, il revient et luy dit qu'il estoit bien malheureux, puisqu'à cette heure il se trouvoit en estat de l'espouser si elle vouloit. Au mesme temps elle oüyt dire que Vaugelé estoit une espece de fou, et on luy disoit vray; dans cet embarras elle se met dans un convent. Mme des Hameaux[1] cherchoit à marier ce garçon *, à cause qu'il estoit espris de la veuve d'un payeur des rentes, belle femme, mais qui n'avoit guères de bien et dont le mary estoit mort insolvable; elle s'appelle Tardif. Elle et Vaugelé logeoient en mesme logis. Il disoit que c'estoit une femme bien composée, saine; en un mot, un *beau vaisseau* pour avoir lignée. Elle pretendoit qu'il luy avoit promis, en presence du Saint-Sacrement, de l'espouser, et on dit qu'elle en avoit fait avertir Mme de Lanquetot. Mme des Hameaux dit ce qu'elle sçavoit de Mme Tardif; l'autre * respondit que les Ardiers faisoient les entendus, mais que leur grand pere n'estoit qu'un pauvre apoticaire d'Issoire; elle adjoustoit quelque chose de Mme des Hameaux. Vaugelé alla trouver le confesseur de cette femme, et luy dit : « Mon pere, qu'elle redouble si elle veut mes » chaisnes et mes fers, mais qu'elle ne parle point de » ma sœur des Hameaux; car, parbleu, c'est ma » reyne, c'est ma souveraine[2]. » Il y eut des gens de

* Vaugelé.

* Mme Tardif.

[1] Cette dame dit quelquefois de bonnes choses : elle alla dire à Mme de Longueville que, depuis la bataille de *Lepan*, il ne s'estoit rien fait de si beau que la bataille de Rocroy.

[2] Il escrivit une belle lettre à son accordée *; mais, comme cela ne réussit pas trop bien, il fit donner une assignation à la belle.

* A Mme Tardif.

la Cour qui firent des railleries de luy. « Je leur » apprendray bien à vivre, » disoit-il, « ils ont esté » dire que j'estois chauve » (sur cela il ostoit sa calotte). « Voyez s'il y a plus riche toison. Si je ne la » faisois tondre toutes les sepmaines, j'aurois des maux » de teste insupportables. » Ils avoient dit aussy qu'il püoit, qu'il avoit des cauteres, et qu'il estoit fou. « Avec trois doits de parchemin *, » disoit-il, « je leur » feray voir que quand ils sont dans la cour du » Louvre je suis dans le cabinet [1]. »

Une assignation.

Autrefois luy et Cottin * apprenoient par cœur des reparties pour se faire valoir l'un l'autre dans les compagnies où ils alloient. Ce Cottin est un bon Phebus. Une fois en preschant, du temps que le cardinal de Richelieu avoit si fort la comedie en teste, il dit : « Quand Jesus-Christ acheva sur le *theatre* » de la croix la *piece* de nostre salut, etc. »

Charles Cotin, aumônier du Roi, de l'Académie françoise mort en 1682.

Un an après, quelqu'un reparla à Vaugelé de cette madame de Lanquetot : « Voire, » dit-il, « elle » est grosse des œuvres de l'abbé du Tot ; ils vont » declarer leur mariage. » Cela fut rapporté à cette femme, qui ne voulut plus souffrir l'abbé du Tot. Un jour il y alla qu'il s'estoit fait saigner : « Dittes-luy » que je ne l'importuneray plus. » Elle ne le voulut pas laisser entrer. Il estoit en chaise et sans laquais ; il se fait porter aux Carmes deschaussez * ; puis, un

Rue de Vaugirard, aujourd'hui maison des Carmes.

[1] Une fois que le printemps fut fort froid, Vaugelé disoit : « Ce » temps-là empesche toutes les belles productions. — En effect, » dit Mme Nolet *, « les arbres ne fleurissent point. — J'entens parler, » dit-il gravement, « des productions de l'esprit. »

Anne Margonne, fille du receveur-general de Soissons et d'Anne du Pujet de Pommeuse.

peu plus loing : « J'attens quelqu'un, allez-vous-en » disner. » Après il desfait sa ligature. Les porteurs le trouvent tout en sang, et ils le portent viste chez luy : ce n'estoit pas loing. Son valet de chambre eut l'esprit d'aller prier une dame des amies de Mme de Lanquetot de luy venir commander de sa part de ne pas mourir. Depuis, cette femme fut touschée, puis elle s'en repentit; enfin, la grande depense la charmant, elle espousa, l'esté dernier, des Bordes-Groüin homme veuf, filz du maistre de *la Pomme de Pin*, cabaret auprès du Palais; il est fort riche.

COMMENTAIRE.

I. — P. 31, lig. 13.

Ardier Vaugelé, frere de feu Mme Fieubet et de Mme des Hameaux.

Raimond Ardier, sieur de Vaugeley, avoit d'abord eté conseiller au parlement de Toulouse en 1632, puis maître des Requêtes le 13 juillet 1638. Il etoit fils de Paul Ardier, sieur de Beauregard, trésorier de l'Epargne, et frère d'Anne Ardier, mariée à Gaspard Fieubet, trésorier de l'Epargne. Il y a contre cette Mme Fieubet un couplet qui laisse une idée peu favorable de ses charmes :

Dis-moy donc, Fontrailles,
As-tu jamais veû marmouset,
Ny visage qui vaille
La Fieubet?
Pilou luy cede,
Elle possede
Tout ce que le diable a de laid.
(*Collection Maurepas*, t. XXII, p. 15.)

II. — P. 34, lig. 9.

Elle espousa, l'esté dernier, des Bordes-Groüin..., filz du maistre de la Pomme de Pin.

Le fameux cabaret de la *Pomme du Pin* etoit à l'extrémité du pont Notre-Dame, vers le Palais. Dans les *Visions du Pelerin du Parnasse,*

Paris, J. Gosselin, 1635, on lit : « La *Pomme du Pin*, sur le pont » Nostre-Dame, qui commence néantmoins à decheoir du credit qu'elle » avoit le temps passé. — Si vous avez nouvelle que la presse soit à » la *Pomme du Pin*, prenez la peine de vous transporter au *Petit* » *Diable*. »

Il est probable que le renom de la *Pomme du Pin* aura fait adopter la même enseigne par d'autres cabarets. De là quelque incertitude sur le lieu de la véritable. Le texte qu'on vient de citer, d'accord avec les *Tracas de Paris* en vers burlesques, de Colletet, doit pourtant nous indiquer l'ancien et illustre cabaret de la *Pomme du Pin* à l'extrémité du pont Notre-Dame. Il paroît que les *salons*, comme disent les cabaretiers de notre temps, s'etendoient tout le long de la rue de la *Lanterne*, jusqu'auprès de l'ancienne eglise de la Magdelaine.

Crenet tenoit la *Pomme du Pin* en 1665, date de la 3e satire de Despreaux. C'etoit un des successeurs de « honorable homme Philippe Gruyn, » dont le fils, Charles G. sieur des Bordes et de Nouzieres, etant devenu excessivement riche, par l'effet des traités auxquels il avoit pris part, epousa en secondes noces notre Mme de Lanquetot. « Les Groyn, » dit le *Catalogue des Partisans*, 1649, « frères » et filz du maistre du cabaret de la *Pomme du Pin*, à force de pil-» lages qu'ils ont faits dans la subsistance, lors de l'establissement » d'icelle, ont acquis de grands biens et possèdent des charges de » finance très-considérables. »

Charles Gruyn fit construire, dans l'île Saint-Louis, une charmante maison successivement habitée par le célèbre comte de Lauzun, la marquise de Richelieu, le président Ogier, le marquis de Tessé, M. de Pimodan, et enfin M. le baron Jérôme Pichon, qui lui a rendu tout son ancien lustre et l'a meublée avec le goût le plus exquis. C'est peut-être à Paris la seule maison qui donne encore une idée de l'habitation d'un homme de qualité au XVIIe siècle. On distingue sur les plafonds et sur les plaques de cheminée les armes de Mlle de Moy, Mme de Lanquetot, et son chiffre enlacé à celui de Gruyn. Dans l'acte du second mariage de Charles Gruyn, il est dit que la nouvelle epouse aura pour demeure « la maison que le futur epoux faisoit construire en l'isle » Nostre-Dame, sur le quay, regardant le quay Saint-Paul. » On ajoute qu'il n'y aura pas de communauté entre eux, précaution fort utile pour les traitans, et qui permit à Mme des Bordes d'acheter, l'année suivante, la baronnie de Preaux en Normandie, pour la somme de huit cent mille livres, que l'on put sauver de la déconfiture de des Bordes, à la suite du procès Fouquet.

CDXII.

LE PETIT SCARRON.

Paul Scarron, né à Paris vers 1610, *fils de Paul S., conseiller au Parlement mort en* 1643, *et de Gabrielle Hoguette sa première femme, morte en octobre* 1652.)

Le petit Scarron, qui s'est surnommé luy-mesme cû-de-jatte*, est filz de Paul Scarron, conseiller à la Grand Chambre, qu'on appelloit Scarron l'Apostre, parce qu'il citoit tousjours saint Paul. C'estoit un original que ce bonhomme, comme on voit dans le factum burlesque que le petit Scarron a fait contre sa belle-mere, qui est, peut-estre, la meilleure piece qu'il ayt fait en prose.

Epître au Roy, 1642, et ailleurs.

Le petit Scarron a tousjours eu de l'inclination à la poésie, dansoit des ballets et estoit de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan, voulant le guerir d'une maladie de garçon, luy donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres, à la langue près et quelque autre partie que vous entendez bien; au moins, par la suitte, vous verrez qu'il y a lieu de le croire*. Il est depuis cela dans une chaise couverte par le dessus, et il n'a de mouvement libre que celuy des doits, dont il tient un

La suite ne prouve rien de pareil.

petit baston pour se gratter; vous pouvez croire qu'il n'est pas autrement ajusté en galant. Cela ne l'empesche pas de bouffonner, quoyqu'il ne soit quasy jamais sans douleur, et c'est peut-estre une des merveilles de nostre siecle, qu'un homme en cet estat-là et pauvre puisse rire comme il fait[1].

Il a fait pis, car il s'est marié. Il disoit à Girault*, à qui il a donné une prébende du Mans qu'il avoit: « Trouvez-moy une femme qui se soit mal gou» vernée, afin que je la puisse appeller putain sans » qu'elle s'en plaigne. » Girault luy enseigna un jour la demoiselle de la mere de Mme de la Fayette. Cette fille avoit eu un enfant, et n'avoit jamais voulu poursuivre un escuyer qui le luy avoit fait; mais nostre homme n'en fit que rire. Depuis il traitta avec Girault de sa prebende, et, dans la pensée d'aller en Amerique, où il croyoit restablir sa santé, il espousa une fille de treize ans*, fille[2] d'un filz d'Aubigny l'historien[3]. Cet homme, pour s'estre marié contre le gré de son pere, fut desherité; il alla aux Indes, ne sçachant que faire, et je pense que cette fille y est née[4]. Scarron changea d'avis et n'alla point

* Le factotum de Menage (*Voy. Hist. de Menage.*)

* Françoise d'Aubigné, née en 1635.

[1] Par amitié, tout gueux qu'il estoit, il avoit assisté Celeste de Palaiseau, fille de qualité; elle perdit son procez contre Roger*, qui luy avoit fait un enfant; il la logea jusqu'à ce qu'elle se fust retirée dans un convent.

* Sans doute le mari de Mme Roger. *Histor.*, t. VI, p. 149.

[2] *Mot biffé :* D'un Surineau, filz d'Aubigny...

[3] Ce Surineau tüa sa femme pour sa vie scandaleuse. *Biffé :* Ce Surineau avoit tué sa premiere femme, à Niort, avec son galant, après en avoir bien souffert d'autres; en suitte il se maria.

[4] Pour le voir, il fallut qu'elle se baissast jusqu'à se mettre à genoux.

dans l'Amérique[1]. Une fois il disoit à sa femme : « Avant que nous nous fussions ce que nous nous » sommes, qui n'est pas grand chose, etc.[2] » Elle n'avoit rien : ses cousins d'Aubigny se mirent en pension chez elle*. Depuis, le procureur general Fouquet, qui est aussy surintendant, luy a donné pension ; cet homme aime les vers burlesques.

Elle semble n'avoir eu de parens que son frère.

Quelquefois il eschappe de plaisantes choses à

[1] Cela luy cousta trois mille livres qu'il avoit mises dans la société; et voyant que la chose alloit mal, il n'alla point, etc.

[2] Il disoit qu'il s'estoit marié pour avoir compagnie, qu'autrement on ne le viendroit point voir. En effect, sa femme est devenüe fort aimable. Il a dit aussy qu'il croyoit en se mariant faire revoquer la donation qu'il fit de son bien à ses parens; mais il faut donc que quelqu'un fasse des enfans à sa femme. Or, depuis, il a trouvé moyen de retirer ou le tout ou partie du bien qu'il avoit donné à ses parens; il y avoit à cela une mestairie auprès d'Amboise; il en parle à M. Nublé, advocat, homme d'esprit et de probité, de qui il disoit en une epistre au feu premier president de Bellievre : « Je ne vous connois » point, mais M. Nublé, *quo non Catonior alter*, m'a dit tant de bien » de vous*, etc. » Scarron luy dit qu'il estimoit cet heritage quatre mille escus, mais que ses parens ne luy en vouloient donner que trois. Nublé dit qu'il le vouloit bien, sa veüe dessus. Il va au pays : aux vacations, on luy dit que ce bien-là valoit bien cinq mille escus, il fait mettre cinq mille escus dans le contrat au lieu de quatre. Les parens, qui n'en vouloient donner que trois, l'ont retiré par retrait lignager*.

Epitre dédicatoire des *Œuvres*, in-4° 1645.

C'est-à-dire : L'ont racheté au prix de 5,000 écus.

Mme Scarron a dit à ceux qui luy demandoient pourquoy elle avoit espousé cet homme : » J'ay mieux aimé l'espouser qu'un convent. » Elle estoit chez Mme de Nueillan, mere de Mme de Navailles, qui, quoyque sa parente, la laissoit toute nüe. L'avarice de cette vieille estoit telle que, pour tout feu dans sa chambre, il n'y avoit qu'un brazier : on se chauffoit à l'entour. Scarron, logé en mesme logis, offrit de donner quelque chose pour faire cette petite d'Aubigny religieuse; enfin il s'avisa de l'espouser. Un jour donc il luy dit : « Mademoiselle, je ne » veux plus vous rien donner pour vous cloistrer. » Elle fit un grand cry. « Attendez, c'est que je vous veux espouser : mes gens me font » enrager, etc. »

Scarron ; mais ce n'est pas souvent. Il veut tousjours estre plaisant, et c'est le moyen de ne l'estre guères. Il fait des comedies, des nouvelles, des gazettes burlesques, enfin tout ce dont il croit tirer de l'argent. Dans une gazette burlesque, il s'avisa de mettre qu'un homme sans nom estoit arrivé le vendredy, s'estoit habillé à la friperie, et le samedy s'estoit marié ; qu'il pouvoit dire : *Veni, vidi, vici ;* mais qu'on ne sçavoit si la victoire avoit esté sanglante. Or, en ce mesme jour, la Fayette, toutes choses estant conclües dez Limoges par son oncle qui en est evesque *, estoit venû icy et avoit espousé Mlle de la Vergne. Le lendemain, quelqu'un, pour rire, dit que c'estoit la Fayette et sa maistresse. Dans la gazette suivante, Scarron s'excusa, et en escrivit une grande lettre à Menage, qui, estourdiment, l'alla lire à Mlle de la Vergne, et il se trouva qu'elle n'en avoit pas oüy parler.

* François Mottié de la Fayette, évêque de L , de 1527 à 1676.

Il y a des endroits plaisans dans ses Œuvres, comme :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on desdie, etc.

Dans une epistre dedicatoire au Coadjuteur, il disoit : « Tenez-vous bien, je m'en vais vous loüer[1]. »

Cependant, tout miserable qu'est Scarron, il a ses flatteurs, comme Diogene avoit ses parasites ; sa femme est bien venüe partout ; jusques icy on croit

[1] Il y a un proverbe qui dit : Tenez-vous bien, je m'en vais vous peindre.

qu'elle n'a point fait le saut. Il a souffert que beaucoup de gens y ayent porté de quoy faire bonne chere; une fois le comte du Lude, un peu brusquement, en voulut faire de mesme. Il mangea bien avec le mary, mais la femme se tint dans sa chambre. Villarseaux s'y attache, et le mary se mocque de ceux qui ont voulû luy en donner tout doucement quelque soupçon [1].

[1] Scarron mourut vers l'automne de 1660. Sa femme l'avoit fait résoudre à se confesser, etc.; d'Elbene et le mareschal d'Albret luy dirent qu'il se mocquoit; il se porta mieux. Depuis il retomba et sauva les apparences.

— Elle s'est retirée dans un convent pour n'estre à charge à personne; quoyque [de] bon cœur * Franquetot son amie l'eust voulu retirer chez elle; mais l'autre a considéré qu'elle n'est pas assez accommodée pour cela.

Ces mots sont incertains.

— S'estant mise à la Charité des Femmes, vers la Place-Royale *, par le crédit de la mareschalle d'Aumont, qui y a une chambre meublée qu'elle luy presta, la Mareschalle luy envoya au commencement tout ce dont elle avoit besoing, jusqu'à des habits; mais elle le fit sçavoir à tant de gens, qu'enfin la veuve s'en lassa et un jour luy renvoya par une charette le bois qu'elle avoit fait descharger dans la cour du convent. Aussytost, sa pension fut reglée, et elle paya. On sçaura qui luy en a donné l'argent. Les Religieuses disent qu'elle voit furieusement de gens et que cela ne les accommode pas.

Au coin des rues des *Minimes* et des *Tournelles*.

— J'oubliois qu'elle fut ce printemps avec Ninon et Villarseaux dans le Vexin, à une lieüe de la maison de Mme de Villarseaux, femme de leur galant. Il sembloit qu'elle allast la morguer.

— Depuis, on a trouvé moyen de luy faire avoir une pension de la Reyne-mere, de 2500 ou 3000 livres. Elle vit de cela, a une petite maison et s'habille modestement. Villarseaux y va tousjours, mais elle (fait) fort la prude. Cette année 1663 que tout le monde a masqué, jusques à la Reyne-mere, elle n'a pas laissé de dire qu'elle ne concevoit pas comment une honneste femme pouvoit masquer.

— La Cardeau, fille de cette celebre faiseuse de bouquets qui en fournissoit autrefois à toute la Cour, et qui est si connüe pour l'amour qu'elle a pour les femmes, est devenüe amoureuse d'elle. Elle a fait en vain tout ce qu'elle a pu pour avoir le pretexte d'y demeurer à

coucher, et enfin, il y a quelques jours que Mme Scarron estant sur des carreaux dans sa ruelle de liet, avec un peu de colique, cette fille en entrant se va coucher auprès d'elle et luy voulut mettre une grosse bourse pleine de louis (dans la main) en l'embrassant. L'autre se leve et la chasse.

COMMENTAIRE.

I. — P. 36, lig. 7.

Paul Scarron, qu'on appelloit Scarron l'Apostre, parce qu'il citoit tousjours S. Paul.

Son fils, le poëte, a rappelé ce surnom dans l'Epître au cardinal-duc, pour réclamer la clemence du ministre en faveur de son père :

> Ce, Monseigneur, consideré, vous plaise
> Avoir esgard que l'apostre Scarron,
> Bien que son nom rime au grand Montauron
> N'est pourtant pas riche à la Montauronne.
> (*OEuvres burlesques* de M. Scarron. Troyes, Nicolas Oudot, 1654.)

Il avoit eté exilé au commencement de février 1640, pour s'être des premiers opposé à la création de nouveaux offices de conseillers et maîtres des Requêtes. On trouve des indications précieuses sur cet exil dans les lettres de Henry Arnauld au président Barrillon exilé pour un motif analogue. « La lettre qu'a receüe le bonhomme Scarron est » infamante. Elle parle de son incontinence et de son incapacité à » rendre la justice. Luy, pour répondre à cela dit que ça esté chez le » premier president qu'il a appris à boire. Il est au prieuré de Long» pont icy proche, où il a un frère religieux, d'où il a escrit une lettre » très-soumise à M. le Cardinal. » (Lettre du 5 février 1640.) Il paroît que Mme Scarron, la mère, désolée de la disgrâce de son mari, espéroit le servir en parlant très-haut contre ses compagnons d'infortune: « Il est très-vray que la femme de l'Apostre déclame contre l'Amy » (Barillon), en toutes occasions; mais je n'ay pas encore eclaircy si » elle a dit ce que l'on dit touchant M. de Vendosme. Son animo» sité, comme vous savez, vient de l'affaire de cette certaine fille... » (Lettre du 27 mars 1641.) Nous ignorons aujourd'hui quelle etoit cette dernière affaire. Scarron l'Apostre se retira dans les environs de Blois, comme le rappelle l'abbé de Laffemas, auteur présumé de la spirituelle mazarinade : *Le procès burlesque entre monsieur le Prince et Mme la du-*

chesse d'Aiguillon. Tu sais, dit-il à Scarron, en parlant du cardinal de Richelieu :

Tu sçais s'il se monstra severe
Quand Paul l'aisné, ton défunt pere,
Desquilla du throsne des lois,
Et fist planter chous près de Blois.

Le *Factum burlesque* dans lequel Scarron le poëte faisoit les honneurs des ridicules de son père, est intitulé : *Factum ou Requête, ou tout ce qu'il vous plaira, par Paul Scarron, doyen des malades de France,* etc. La seconde femme du Conseiller se nommoit Françoise de Plais.

II. — P. 36, lig. 16.

Un charlatan luÿ donna une drogue qui le rendit perclus.

Scarron commença à perdre l'usage de ses membres en 1638. Il avoit alors vingt-sept ans passés, et ses douleurs datent de la naissance de Louis XIV. En 1643, on lui dit merveilles d'un empirique qui guérissoit toutes les maladies articulaires avec des bains de trippes ; il se confia à lui et revint complétement impotent et le corps plus hideux, plus contourné qu'auparavant.

III. — P. 37, note 1re.

Par amitié... il avoit assisté Celeste de Palaiseau, fille de qualité.

Angelique Celeste de Harville-Palaiseau, fille de Louis de Harville, sieur de la Grange-aux-Bois et de Françoise Servin, fut non-seulement aimée de Roger qui l'avoit abandonnée, mais, si l'on en croit le *Segraisiana*, de Scarron lui-même. Segrais ajoute que Celeste ne se retira chez Scarron qu'après la banqueroute du couvent de la Conception, dans lequel elle s'etoit enfermée. Le récit de des Réaux semble plus vraisemblable.

IV. — P. 37, lig. 11.

Girault luy enseigna la demoiselle de la mere de Mme de la Fayette.

Cette mère de Mme de la Fayette etoit Marie de Pena, veuve d'Aimar de la Vergne, maréchal de camp et gouverneur du Havre. Elle s'etoit remariée depuis, en janvier 1651, au chevalier de Sevigné, oncle du marquis de Sevigné. Pour l'epouser, le Chevalier avoit rompu ses vœux de Malte :

Celte affaire luy semblant bonne.
Mais cette charmante mignonne
Qu'elle a de son premier epoux
En tesmoigne un peu de courroux,
Ayant cru pour estre fort belle
Que la feste seroit pour elle,
Que l'amour ne trempe ses dards
Que dans ses aimables regards,
Que les filles fraisches et neuves
Se doivent préférer aux veuves,
Et qu'un de ces tendrons charmans
Vaut mieux que quarante mamans.
(LORET. Lettre du 2 janv. 1651.)

V. — P. 37, lig. 17.

Il espousa une jeune fille de treize ans, fille d'un filz de d'Aubigny l'historien.

Non de treize mais de seize ans passés, puisqu'elle etoit née le 27 novembre 1635, et que le mariage fut conclu au mois de mai 1652.

Constant d'Aubigné, baron de Surineau, en Poitou, s'etoit marié à la Rochelle sans le consentement de son père, en septembre 1608, avec Anne Marchant, veuve de Jean Couraut, baron de Chatelaillon. C'est apparemment d'Aubigné le père qui fournit à des Réaux ces détails empreints d'une haine toute paternelle : « Ce misérable... » s'estant d'abord adonné au jeu et à l'yvrongnerie à Sedan, où je » l'avois envoyé aux academies, et s'estant ensuite degousté de l'etude, » acheva de se perdre dans les *Musicos* d'Hollande, parmy les filles » de joye. Revenu... en France, il se maria, sans mon consentement, » à une malheureuse qu'il a depuis tuée. » (*Memoires de Theod. Agr. d'Aubigny.*) En secondes noces, Constant d'Aubigné avoit, au mois de décembre 1627, epousé la fille du gouverneur de Château-Trompette, Jeanne de Cardillac qui eut l'honneur d'être la mère de Mme de Maintenon.

VI. — P. 38, note.

Pour le voir, il fallut qu'elle se baissast jusqu'à se mettre à genoux.

C'est que le pauvre Scarron ne pouvoit relever sa tête, penchée sur le creux de son estomac depuis son voyage du Mans en 1646. Le cheval qui le traînoit, l'avoit jeté violemment de son brancard :

Un cheval malicieux
Qui conçut pour moi de la haine,
Me fit, par deux fois, dans la plaine,

Tomber de mon brancar maudit,
Dont mon pauvre col se tordit;
Et depuis cette male entorse,
Ma teste, quoyque je m'efforce,
Ne peut plus regarder en haut.

(*Epistre* à Mme d'Hautefort.)

VII. — P. 38, note 1re.

Cela luy cousta 3000 *livres...*

Loret ecrivoit encore six mois après le mariage, le 5 novembre 1652 :

Monsieur Scarron, auteur burlesque
Fort aimé du comte de Fiesque,
Est party de cette cité
Ayant sa femme à son costé;
Ou du moins en estant bien proche,
Luy dans une chaise, elle en coche;
Pour, devers la ville de Tours,
Aller attendre quelques jours
L'embarquement pour l'Amérique
Où sa personne poétique
Espère trouver guerison...

VIII. — P. 38, lig. 5.

Depuis, le procureur general Fouquet, luy a donné pension.

En 1653. La pension etoit de 1600 livres, et Scarron en a remercié le Surintendant en fort beaux vers bien connus :

Muses, ne pleurez plus l'absence de Mecene,
Qui vous rendoit si doux les rivages de Seine,
Fouquet est revenu...
Notre changeante cour, seul arbitre des modes
Traitte les beaux esprits de pedans, d'incommodes,
Les beaux vers de chansons, les rimeurs d'artisans,
Et vostre art mesprisé n'eut plus de partisans;
Mais fustes-vous jamais de Fouquet mesprisées?
Entre ceux qui vous ont tousjours favorisées,
Qui de fréquens bienfaits vous comble comme luy?
Il est de vos enfans l'esperance et l'appuy, etc., etc.

IX. — P. 38, lig. 8.

Quelquefois il eschappe de plaisantes choses à Scarron; mais ce n'est pas souvent... Il fait... des gazettes burlesques...

Son *Virgile travesty* ne fut pas d'abord applaudi sans réserve; témoin

ce coup de patte lancé par l'auteur de l'*Enfer burlesque* ou *le Sixième livre de l'Enéide*, 1649 :

Les uns s'amusent à lutter,
D'autres se plaisent à sauter,
Certains dansent la bosvinette,
Quelques-uns lisent la gazette,
D'autres se mocquent de Maron,
Rendû sot par Monsieur Scarron...

Les *Gazettes burlesques* de Scarron n'ont pas eté recueillies dans ses œuvres, et l'edition unique, in-4°, en est devenue fort rare. J'ai le bonheur d'en posséder un exemplaire. Elles commencent avec l'année 1655, et le bon Loret annonça leur avénement de la meilleure grâce du monde :

Princesse, en qualité d'auteur,
J'ay Scarron pour competiteur;
Le plus propre entre tous genies
A divertir les compagnies...
Tant s'en faut que j'en sois fasché
Qu'il ait couru sur mon marché,
Exempt d'interêt et d'envie,
J'en ay, ma foy, l'ame ravie,
Car tant plus ce poete ecrira,
Tant plus il me divertira.
Je ne suis point né pour le lucre,
Et quoique j'aime fort le sucre,
Les massepains et macarons,
J'aime encor mieux les vers Scarron...

(*Muse* du 23 janv. 1655.)

X. — P. 39, lig. 5.

Il s'avisa de mettre qu'un homme sans nom estoit arrivé le vendredy, etc.

Voici le passage, dans la *Gazette* du 2 février 1655 :

Autre histoire : un homme sans nom
Arrive à Paris de Bourbon
Vendredy, samedy s'habille
Chez un fripier, voit une fille
Dimanche, et l'espouse lundy.
Il peut dire : *Veni, vidi,*
Et *vici* ; si l'on l'en veut croire,
L'on doute si cette victoire
Est victoire sanglante ou non;
L'historiette, tout de bon,
N'est pas à plaisir inventée...

Cette lettre au moins a le mérite de bien fixer l'époque du mariage de Mme de la Fayette. Dans la suivante *Gazette*, datée du 23 février, Scarron s'excuse ainsi :

Ces jours gras, légitimement,
Sans doute à leur contentement,
La belle Vergne et la Fayette
Posterité se seront faitte ;
Au moins obmis n'auront-ils pas
Ce que l'on fait en pareil cas...
Lasches corrupteurs d'une histoire,
Vous avez voulu faire croire
Qu'un homme qui n'a point de nom,
Originaire de Bourbon,
Qui s'habille à la friperie,
(Voyez quel rapport, je vous prie?)
Soit d'Auvergne et de qualité!...
Une demoiselle très chere
Dont j'aime et j'honore la mere,
Un homme dont l'oncle me fut
Intime amy tant qu'il vescut,
Seroit l'objet de ma satire!
Va-t-on ainsy des gens mesdire?
Va-t-on dé gaieté de cœur
Choquer des personnes d'honneur?
Cette histoire non controuvée
Est dans ce Marais arrivée ;
De la donzelle, sage ou non,
Je ne sçay pas mesme le nom ;
Tout de mesme de cette Aurore,
Du Cephale le nom j'ignore,
Et quand bien le nom je sçaurois
Tout de mesme le cacherois.

(*Recueil des Epistres en vers burlesques de M. Scarron et d'autres auteurs*, sur ce qui s'est passé de remarquable en l'année 1655. Paris, Alex. Hesselin, 1656, avec privilége. In-4°.)

XI. — Page 40, note, lig. 1.

Scarron mourut vers l'automne de 1660.

Des Réaux est ici d'accord avec le continuateur de l'*Histoire des Conseillers du Parlement*, qui fixe cette mort au 14 septembre 1660 ; et avec Loret qui la recule d'un mois, en la mentionnant seulement le 16 octobre. Il ne faut donc pas suivre le *Segraisiana* qui la place en juin. Ce dernier ouvrage ne peut en aucune façon balancer l'autorité des deux autres. Voici la relation de Loret :

Scarron cet esprit enjoué
Dont je fus quelquefois loué,

Scarron fondateur du burlesque
Et qui, dans ce jargon grotesque,
Passoit depuis plus de seize ans
Les ecrivains les plus plaisans,
A vu moissonner sa personne
Par cette faulx qui tout moissonne...
Plusieurs imprimeurs et libraires
Firent avec luy leurs affaires;
Il eut en vivant le malheur
D'estre estimé malin railleur.
Il estoit de bonne famille,
Il ne laissa ni fils ni fille,
Mais bien une aimable moitié
Digne tout à fait d'amitié,
Estant jeune, charmante et belle
Et mesme fort spirituelle.
J'allois peu chez ce rare auteur,
(Je ne suis pas grand visiteur),
Disant partout ce qui m'en semble,
C'etoient deux beaux esprits ensemble,
Mais pour la grace et les appas;
Le reste ne ressembloit pas.
L'epouse avoit grand avantage,
Et je croy que leur mariage
S'entretenoit par les accords
Bien mieux de l'esprit que du corps.

XII. — P. 40, note, lig. 6.

Quoyque de bon cœur Franquetot son amie l'eust voulu retirer.

J'ai averti que ces mots : *bon cœur*, etoient incertains, d'autant plus qu'ils laissent supposer que des Réaux auroit oublié de les faire précéder de la préposition *de*. On liroit plus volontiers : *feu cœur*, ce qui n'a pas de sens. Mme de Franquetot etoit de son nom Magdelaine Patri, mariée à Jean Antoine de Franquetot, gouverneur de Caen, capitaine des gendarmes de la Reine, dont le père, président à mortier au parlement de Rouen, avoit acquis la terre de Coigny bientôt erigée en comté, puis en duché pour le maréchal de France, petit-fils de notre Mme de Franquetot. M. le duc de Coigny d'aujourd'hui est le cinquième descendant en ligne directe de Mme de Franquetot.

XIII. — Page 40, note, lig. 18.

J'oubliois qu'elle fut ce printemps avec Ninon et Villarseaux dans le Vexin...

Elles alloient apparemment chez Varicarville, l'ami de Villarseaux et le leur. On a tiré de ce passage des inductions très-hasardées ;

mais d'abord, à cette époque, vers 1663, Ninon ne faisoit déjà plus l'amour (voyez son *Historiette* dans le volume précédent), et tout le monde recherchoit son amitié. L'intimité de Villarseaux et de Mme Scarron etoit depuis longtemps connue et ne faisoit aucun tort à la réputation de pruderie de celle-ci. Mme de Villarseaux elle-même si jalouse de Ninon, pendant longtemps, ne semble pas l'avoir jamais eté de Mme Scarron.

XIV. — P. 40, note, lig. 24.

Cette année 1663, *que tout le monde a masqué jusques à la Reyne-mere.*

Le passage des Mémoires de Mme de Motteville qui se rapporte à ce déguisement de la Reine-mère, est nécessaire à la justification de la conduite et des paroles de Mme Scarron ; le voici :

« La Reine qui aimoit le Roy, continuoit de souffrir, par la crainte » qu'elle avoit de n'etre pas assez aimée de luy. Mais la Reine-mere la » consoloit par le soin qu'elle prenoit de la divertir. Ce qu'il luy » arriva de faire un des derniers jours du carnaval, en une occasion » où l'exacte bienséance qu'elle avoit accoutumé d'observer en toutes » choses le céda au dépit et à l'amitié : au dépit, à l'égard du Roy » qui avoit refusé publiquement à la Reine de la mener au masque » avec luy, preferant Mademoiselle de la Valliere à elle; à l'amitié, » en ce que, pour guerir le cœur de la Reine qui en fut touché d'une » douleur très-sensible, elle s'engagea de l'y mener elle-même. Si bien » qu'au sortir des Grandes Carmelites... elle vint trouver la Reine qui » etoit dans une chambre au Palais-Royal, avec une belle troupe de » masques habillés à l'antique... La Reine-mere en fut la conductrice, » couverte d'une mante de taffetas noir à l'espagnole, qu'elle mit par- » dessus l'habit qu'elle avoit eu dès le matin; affectant exprès cette » gaîté pour satisfaire la Reine... Les devots qui ne virent de cette » action que ce qui en parut exterieurement, murmurerent contre la » Reine-mère; mais les motifs en furent innocens, et la tendresse dont » une mère peut être capable en doit effacer le defaut. Elle sceût » qu'elle en avoit esté blasmée : cette vertueuse princesse en souffrit » doucement la confusion, et me fit l'honneur de me dire en confidence » qu'elle etoit persuadée qu'on avoit raison, et que l'amitié qu'elle » avoit pour la Reine avoit eu trop de pouvoir sur elle en cette occa- » sion. » (Édit. d'Amsterdam 1723, t. v, p. 211.)

CDXIII. — CDXV.

SCUDERY ET SA SŒUR;

ET MADAME DE SAINT-ANGE.

(*Georges de Scudery, né au Havre vers* 1601; *mort à Paris,* 14 *mai* 1667. — *Magdelaine de Scudery, née au Havre en* 1607; *morte* 2 *juin* 1701.)

Scudery, à ce qu'il dit, est originaire de Sicile [1]. Ses ancestres passerent en Provence, en suivant le party des princes de la maison d'Anjou; son pere s'attacha à l'amiral de Villars*, et, pour l'amour de luy, s'establit en Normandie. Ce garçon-cy et sa sœur qui, jusqu'en 1655, il y a trois ans, a tousjours demeuré avec luy, n'avoient guères de bien. Il a eu, comme il se vante, un regiment aux guerres de Piémont, avant la guerre declarée contre l'Espagne. Il s'amusa après à faire des pieces de theatre : il commença par *Ligdamon* et *le Trompeur puny**, deux meschantes pieces. Cependant il s'y estoit fait mettre en taille-douce avec un buffle, et autour ces mots :

André-Baptiste de Brancas, sieur de Villars, gouverneur du Havre.

La première imprimée en 1631, la deuxième en 1635.

Et poete et guerrier.
Il aura du laurier.

[1] Et son vray nom est *Scudieri*.

Quelqu'un malicieusement changea cela et dit qu'il falloit mettre :

Et poete et gascon,
Il aura du baston.

OEuvres de Theophile. Rouen, 1648; Lyon, 1651; Paris, 1656, etc.

Il fit une preface sur Theophile *, et il disoit qu'il n'y avoit eu, parmi les morts ny parmi les vivans, personne de comparable à Theophile. « Et s'il y a » quelqu'un, » adjoustoit-il, « parmy ces derniers, qui » croye que j'offense sa gloire imaginaire, pour » luy monstrer que je le crains aussy peu que je » l'estime, je veux qu'il sçache que je m'appelle *de Scudery* [1]. » En une lettre à sa sœur, il mettoit : « Vous estes mon seul reconfort dans le debris de » toute ma maison. »

Sa sœur a plus d'esprit que luy, et est tout autrement raisonnable [2]. Pour de la beauté, il n'y en a nulle; c'est une grande personne maigre et noire, et qui a le visage fort long. Elle est prolixe en ses discours, et a un ton de voix de magister qui n'est nullement agréable. Elle m'a conté qu'estant encore fort

[1] En une autre rencontre il escrivit une lettre à la loüange d'une piece de quelqu'un de ses amys; elle commençoit ainsy : « Si je me » connois en vers, et je pense m'y connoistre, etc. » Et à la fin : « C'est mon amy, je le soutiens, je le maintiens et je le signe *de Scu-* » *dery.* »

Ou les Frères ennemys, tragi-comédie. Paris, 1643. in-4°.

Dans la preface d'une piece de théatre, nommée *Arminius* *, il met le catalogue de tous ses ouvrages, et il ajouste qu'à moins que les puissances souveraines le luy ordonnent, il ne veut plus travailler à l'avenir.

[2] Mais elle n'est guères moins vaine : elle dit tousjours : « Depuis le » renversement de nostre maison. » Vous diriez qu'elle parle du bouleversement de l'empire grec.

jeune fille, un D. Gabriel, fueillant, qui estoit son confesseur, luy osta un roman où elle prenoit bien du plaisir, et luy dit : « Je vous donneray un livre qui » vous sera plus utile. » Il se mesprit, et, au lieu de ce livre, il luy donne un autre roman : il y avoit trois marques à des endroits qui n'estoient pas plus honnestes que de raison. La premiere fois que le moyne revint elle luy en fit la guerre. « Ah ! » dit-il, « je » l'ay osté à une personne, ces marques ne sont pas » de moy. » Quelques jours après, il luy rendit le premier roman, apparemment parce qu'il avoit eu le loisir de le lire, et dit à la mere de M[lle] de Scudery que sa fille avoit l'esprit trop bien fait pour se laisser gaster à de semblables lectures *. M. Sarreau *, conseiller Huguenot à Roüen [1], luy presta en suitte les autres romans.

C.-à-d. : Pour que de telles lectures fussent dangereuses pour elle.

Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris, 8 août 1635.

Elle se plaint fort de la fortune, et me conta un tesmoignage de leur malheur qui est assez extraordinaire. Un de leurs amys estoit sur le poinct de leur faire toucher dix mille escus d'une certaine affaire, et il n'avoit jamais voulu dire par quel biais ny par quelles personnes. En ce temps-là ils revenoient de Roüen ; ils trouvent un homme de leur connoissance sur le chemin, qui venoit de Paris. « Quelles » nouvelles ? — Rien, sinon qu'un tel » (c'estoit cet amy) « a esté tué d'un coup de tonnerre, parmy un » million de gens qui se promenoient à la Tour- » nelle [2]. »

[1] Il l'a esté depuis à Paris.

[2] M[me] d'Aiguillon luy donna un prieuré de quatre mille livres de

Philippe de Copean, evêque de Lisieux (*Histor.*)

Jules de Boyer, sieur de Bandol, lieutenant de la galère de Mazarin, en 1645; mort en 1676.

Par le moyen de M. de Lizieux *, au commencement de la Regence, Mme de Rambouillet fit avoir le gouvernement de Nostre-Dame-de-la-Garde de Marseille à Scudery, et l'emporta sur Boyer* qui l'avoit eu, et qui le redemandoit au cardinal Mazarin à qui il estoit. Quand il fut question d'en donner les expeditions, M. de Brienne escrivit à Mme de Rambouillet qu'il estoit de dangereuse consequence de donner ce gouvernement à un poëte, qui avoit fait des poésies pour l'Hostel de Bourgogne et qui y avoit mis son nom. Mme de Rambouillet luy fit response qu'elle avoit trouvé que Scipion l'Africain avoit fait des comedies, mais qu'à la verité, on ne les avoit pas joüées à l'Hostel de Bourgogne. Après, Scudery eut ses expeditions. Il part donc pour aller demeurer à Marseille, et cela ne se put faire sans bien des frais, car il s'obstina à transporter bien des bagatelles, et tous les portraits des illustres en poésie, depuis le pere de Marot* jusqu'à Guillaume Colletet : ces portraits luy avoient cousté; il s'amusoit à despenser ainsy son argent à des badineries. Sa sœur le suivit; elle eust bien fait de le laisser aller; elle a dit pour ses raisons : « Je croyois que mon frere seroit bien » payé; d'ailleurs le peu que j'avois, il l'avoit des» pensé. J'ay eu tort de luy tout donner; mais

Jean Marot.

rente; mais le prieur qui estoit, par quelque aventure, tombé entre les mains des ennemys sans qu'on le sceust, revint au bout de six mois. On le croyoit mort.

— Il fut encore malheureux à *Alaric*, qui fut justement achevé quand la Reyne* eut fait son abdication.

Christine.

» on ne sçait ces choses-là que quand on les a expe-
» rimentées. »

Mme de Rambouillet disoit : « Cet homme-là, il » n'auroit pas voulû un gouvernement dans une val- » lée : je m'imagine le voir sur le donjon de Nostre- » Dame-de-la-Garde, la teste dans les nües, regar- » der avec mespris tout ce qui est au-dessous de » luy. » Il fit là quelques ouvrages, et entre autres un où il y avoit, dans la preface, que c'est une chose bien à l'avantage de ceux qui tiennent le timon des affaires que les gouverneurs des places frontieres ayent le loisir de s'amuser à faire des livres. Et en suitte, se plaignant du traittement qu'on luy fait, il dit qu'on eloigne de la Cour des hommes dont la capacité pourroit fournir de bons conseils pour regir l'Estat, et il met en suitte le catalogue de toutes les cours qu'il a veües, qui ne sont pour la pluspart que les petites cours des principions d'Italie. On luy osta en suitte ce gouvernement, quoyqu'il ne fust comme point payé. Mme de Rambouillet s'employa encore pour le luy conserver. « Monsieur, » luy dit-elle, « dittes-moy vos raisons. — Madame, il vaut mieux » les escrire. » Il luy envoya le lendemain trois fueilles de papier contenant sa genealogie et ses belles actions. Mme de Rambouillet fut tentée de luy mander que ce n'estoit point pour faire son oraison funebre qu'elle avoit demandé ce memoire.

Ce frere donna bien de l'exercice à sa sœur en ce temps-là ; car il vouloit espouser une garce, et elle, qui n'esperoit plus qu'en des benefices, se voyoit bien

loing de son compte; « car c'estoit, » disoit-elle, « la seule raison qui l'attachoit à ce frere. » Mme d'Aiguillon luy voulut donner une lieutenance d'une galere. Il n'en voulut point, et dit que dans sa maison il n'y avoit jamais eu que des capitaines; aussy dit-il en un endroit de ses vers * :

Ode au Roy, faite à Suze. A la suite du *Trompeur puny.* Paris, 1635.

Moy qui suis filz d'un capitaine
Que la France estima jadis,
Je fais des desseins plus hardys :
Ma Minerve est bien plus hautaine.

Il luy arriva une fois une aventure qui chatoüilla bien sa vanité. Je ne sçay quel homme qui se disoit estre à un grand seigneur des Pays-Bas le vint prier de vouloir bien prendre la peine de faire trois stances, l'une sur le bleu, l'autre sur le vert et la derniere sur le jaune; que ce seigneur estoit amoureux, et qu'ayant oüy parler de M. de Scudery comme de l'un des premiers auteurs de la cour de France, il l'avoit depesché exprès en poste pour luy demander cette grace. « Mais ne veut-il que trois stances? » dit Scudery. « — Non, rien que trois. — Hé! qu'il » me permette d'en faire deux sur chaque couleur. » — Non, Monsieur, on n'en veut que trois en tout. » Il les fit et les donna sans demander le nom de celuy pour qui il les avoit faittes; peut-estre estoit-ce une malice qu'on luy faisoit.

[Hvic]. Comme on imprimoit le septiesme* de l'*Eneide* travesty, par un Provençal, quelqu'un envoya à Scudery la fueille où, parlant de Camille, après l'avoir

faitte bien furieuse, il disoit qu'elle estoit digne d'avoir pour mary

Le grand monsieur de Scudery.

Il le prit pour argent comptant, et il a dit depuis qu'il avoit refait le carton, parce que cela estoit trop flatteur pour luy.

Quand Monsieur le Prince sortit de prison, Scudery se fit beau un matin pour l'aller [voir]; un de ses amys le rencontra comme il sortoit. « Où allez-» vous? — Je vais saluer Monsieur le Prince. — » Mais qu'avez-vous sous vostre chapeau[1]? » C'estoit son bonnet.

Or, il faut dire quand Mlle de Scudery a commencé à travailler. Elle a fait une partie des harangues des *Femmes illustres* et tout *l'Illustre Bassa*. D'abord elle trouva à propos, par modestie, ou à cause de la reputation de son frere, car ce qu'il faisoit, quoyque assez meschant, se vendoit pourtant bien[2], de mettre ce qu'elle faisoit sous son nom. Depuis, quand elle entreprit *Cyrus*, elle en usa de mesme, et jusques icy elle ne change point pour *Clelie*. MLLE DE SCUDERY.

Ce fou a eu les plus plaisantes jalousies du monde pour sa sœur; il l'enfermoit quelquefois, et ne vouloit

[1] *Biffé :* Avez-vous une calotte dessous?

[2] Après la Serre, personne n'a fait de plus beaux titres de livres que Scudery : les *Discours politiques des Roys; Salomon instruisant le Roy; le Grand Exemple*, etc.

pas souffrir qu'on la vist. Elle a eu une patience estrange, et j'ay de la peine à concevoir comment elle a pu faire ce qu'elle a fait; car, quoyque pour les aventures ce soit peu de chose, il y a de la belle morale dans ses romans, et les passions y sont bien touchées ; je n'en voy pas mesme de mieux escrits, hors quelques affectations. Ceux qui la connoissoient un peu virent bien, dez les premiers volumes de *Cyrus*, que Georges de Scudery gouverneur de Nostre-Dame-de-la-Garde, car il se qualifie tousjours ainsy, ne faisoit que la preface et les epistres dedicatoires. La Calprenede le luy dit une fois, en presence de sa sœur, et ils se fussent battuz sans elle ; c'est pourquoy Furetiere disoit qu'à la clef qu'on en a donnée il falloit adjouster : *M. de Scudery, gouverneur, etc.* — Mademoiselle sa sœur.

Vous ne sçauriez croire combien les dames sont aises d'estre dans ses romans, ou, pour mieux dire, qu'on y voye leurs portraits ; car il n'y faut chercher que le caractere des personnes, leurs actions n'y sont point du tout. Il y en a pourtant qui s'en sont plaintes, comme Mme Tallemant, la maistresse des Requestes, qui s'appelle *Cleocrite.* La comtesse de Fiesque dit là-dessus : « La voylà bien delicate ; je la veux bien » estre *, moy. » Elle en fait une personne qui aime mieux avoir bien des sots que peu d'honnestes gens chez elle. Mme Cornuel, qu'elle nomme *Zenocrite*, et à qui on ne fait espargner ny amys ny ennemys, s'en plaignit à elle-mesme, à la promenade. « Madame, » luy dit l'autre avec son ton de predicateur, « c'est

Etre Cleocrite.

» que quand mon frere rencontre un caractere d'es-
» prit agréable, il s'en sert dans son histoire. »
M[me] Cornuel, pour se venger, disoit que la Providence paroissoit en ce que Dieu avoit fait süer de l'encre à M[lle] de Scudery, qui barboüilloit tant de papier.

Scudery fut fait de l'Academie vers ce temps-là *. Conrart, comme secretaire de l'Academie, recueille tous les complimens des receptions. Scudery luy envoya le sien, où il y avoit cent fanfaronnades, et quelques jours après il luy escrivit qu'il le prioit d'adjouster ces trois lignes en un tel endroit : « L'A-
» cademie se peut dire à plus juste titre *Porphyro-*
» *genete* * que les empereurs d'Orient, puisqu'elle
» est née de la pourpre des Cardinaux, des Roys et
» des Chancelliers [1]. »

A la place de Vaugelas, en 1650.

Sortie de la pourpre.

Or, quand Pelisson fit l'*Histoire de l'Academie*, Scudery se plaignit fort de ce qu'il ne luy avoit pas fait un eloge ; il commençoit à faire amitié avec M[lle] de Scudery, qu'il avoit veüe cent fois chez Conrart, son amy. Cette broüillerie fut cause qu'il n'osa aller la voir : il arriva encore un accident ; car M. de Grasse * donnant à disner à la demoiselle, à Conrart et à quelques autres, Conrart trouva Pelisson en

Godeau. *Histor.*

[1] Scudery, ayant veû le privilege de l'*Histoire de l'Academie*, où M. Conrart se fust bien passé de parler de P. Pelisson, premier president de Chambery, bisaïeul de l'autheur, dit : « Voylà un drosle pri-
» vilege. » Cependant il renvoya celuy d'*Alaric* à M. Conrart, et luy manda que ce n'estoient pas là des privileges comme il en faisoit pour ses amys. Il le fallut donc amplifier, loüer Scudery de grand guerrier, et loüer aussy la reyne de Suede.

chemin, et l'y mena. Le lendemain le petit prelat, qui n'estoit point averty, rencontre Scudery à l'hostel de Rambouillet, et luy dit, entre autres choses, que Mademoiselle sa sœur avoit amené M. Pelisson disner chez luy, et luy dit mille biens de ce garçon. Le soir Scudery pensa manger sa sœur.

Quand Scudery corrigeoit les espreuves des romans de sa sœur, car par grimace il faut bien que ce soit luy, s'il reconnoissoit quelqu'un, d'un trait de plume aussytost il le desfiguroit, et de blond le faisoit noir.

Un gascon l'ayant rencontré je ne sçay où, croyant que Mlle de Scudery estoit sa femme, luy alla dire familierement : «Hé donc ! Mademoiselle vostre femme » que fera-t-elle après le *Cyrus?* »

Il y a un plumassier dans la rüe Saint-Honoré qui a pris pour enseigne *le Grand Cyrus*, et l'a fait habiller comme le mareschal d'Hocquincourt.

Il prit un chagrin à ce visionnaire ; il se retira chez luy, et ne vouloit voir personne ; il escrivoit *du Marais*, et signoit *l'Homme du Désert.*

Cette carte de Tendre, que M. Chapelain fut d'avis de mettre dans la *Clelie*, fut faitte par Mlle de Scudery, sur ce qu'elle disoit à Pelisson qu'il n'estoit pas encore prest d'estre mis au nombre de ses *tendres* amys. Je doutte que ce soit trop bien parler.

La pluspart des dames de la caballe de Mlle de Scudery, qu'on appella depuis *le Samedy*, n'estoient pas autrement jolies : mon frere, l'Abbé *, fit cette epigramme contre elles :

François Tallemant. *Histor.*

Ces dames ont l'esprit très-pur,
Ont de la douceur à revendre.
Pour elles on a le cœur tendre,
Et jamais on n'eut rien de dur.

Pelisson fait un recueil où il met toutes leurs lettres et tous les vers sans rien corriger. J'en trie ce qu'il y a de meilleur. Cela s'appelle *les Chroniques du Samedy*[1].

Mme de Longueville n'ayant rien de meilleur à leur donner, leur envoya de son exil son portrait avec un cercle de diamans ; il pouvoit valoir douze cents escûs. Les livres de cette fille se vendent fort bien : elle en tiroit beaucoup ; mais son frere s'amusoit à achepter des tulipes. Enfin Dieu l'en delivra ; il s'avisa de caballer pour Monsieur le Prince, et fut contraint de se sauver en Normandie. Comme il alloit chercher un gentilhomme qui faisoit admirablement bien des papillons de miniature, il trouva qu'on l'enterroit ; mais en volant* le papillon, il attrappa une femme ; car une demoiselle romanesque, qui mouroit d'envie de travailler à un roman, croyant que c'estoit luy qui les faisoit, l'espousa[2]. Ils sont chez une tante qui les nourrit : elle

C'est-à-dire : En faisant la chasse du papillon.

[1] On peut dire que Mlle de Scudery a autant introduit de meschantes façons de parler que personne ayt fait il y a longtemps ; elle est encore cause de cette sotte mode de faire des portraits, qui commencent à ennuyer furieusement les gens. 1658.

[2] MARIAGE DE SCUDERY.

Comme il s'estoit retiré à Graville*, en Normandie, à cause d'une petite intrigue pour Monsieur le Prince, durant les troubles, feu Mme de

Village à une lieue du Havre.

est mal avec ses enfans; je ne sçay comment cette tante n'a point fait rompre le mariage. Il vint icy il

l'Espinay-Piron, une veuve qualifiée du pays, passant par là, vit notre auteur qui se promenoit; elle demanda qui il estoit; on le luy dit. A ce nom de Scudery, elle luy fait compliment et le meine chez elle. Une vieille fille de ses parentes, appellée Mlle de Martinval*, qui estoit avec elle, s'enflamma du grand Georges, et ils se marierent; mais c'estoit mettre un rien avec un autre rien. Il en a eu un garçon qui est fort joly*. C'est une des plus grandes hableuses de France, et, pour de la cervelle, elle en a à peu près comme son espoux. Elle estoit un peu parente de M. ou de Mme de Saint-Aignan; je croirois plustost que c'est de Madame, qui est sœur du president Bauquemare*, originaire de Roüen. Voicy ce qu'elle conte d'un placet que Scudery fit au Roy. M. de Saint-Aignan (tourmenté par cette femme), pria le Roy que Scudery en personne luy presentast ce placet : on le fit appeller par trois fois ; enfin il fendit la presse, et dit au Roy que ce n'estoit pas tant pour luy presenter son placet que pour avoir l'honneur d'approcher de Sa Majesté. « Je le croy, » dit le Roy; « je le croy, Monsieur » de Scudery, » prit le placet et le donna à M. le duc de Saint-Aignan pour l'en faire ressouvenir; puis s'adressant à ce dernier : « Vous vous » ressemblez, » luy dit-il, « vous et M. de Scudery, par la bravoure et » par les lettres. — Ah ! Sire, » respondit le duc, « j'approche encore » moins de sa bravoure que de sa poésie. » M. de Turenne, qui entendit cela, se mit de la conversation et dit : « Je donnerois volontiers tout » ce que j'ay fait pour la retraitte que fit M. de Scudery au Pas de » Suze. »

Marie-Françoise de Martin-Vast.

Connu plus tard sous le nom de l'abbé de Scudery.

Charles de Bauquemare.

Je voudrois bien avoir veû ce placet; je pense que c'est une bonne chose. M. de Saint-Aignan s'est tant empressé pour eux, qu'il luy a fait donner quatre cens escus, comme bel esprit, et ils sont après à avoir quelque pension sur un benefice pour leur filz. Un jour qu'ils avoient loüé une littiere (c'est depuis peu, au Caresme de 1667) pour aller à Saint-Germain, le mary, la femme et l'enfant, car le papa ne peut souffrir le carrosse, le garçon du loüager entendit de travers, et crut que c'estoit à Saint-Germain qu'il les falloit aller querir*; de sorte que la littiere y alla et revint à vide, aux despens du pauvre maschelaurier. Le petit garçon y fut pourtant; car, comme ils attendoient la littiere, une dame de leurs amies passa, qui prit cet enfant. Il respondit joliment aux Filles de la Reyne, qui vouloient qu'il dist laquelle il trouvoit la plus belle. « Je n'en feray rien, » dit-il, « pour une que j'obligerois, » j'en desobligerois cinq. » Au Roy mesme il respondit plaisamment.

C'est-à-dire : Les aller chercher, non les y conduire.

Un peu après*, ce pauvre homme alla par malheur faire joüer une

Vers 1667, date de l'*Attila*, de Corneille.

y a un an ; mais sa sœur luy desclara qu'il n'y avoit qu'un lict dans la maison, et il s'en retourna [1].

Elle * est plus considerée que jamais ; on luy a envoyé quelques presens sans dire de la part de qui ils venoient. On l'a pourtant descouvert. Mme de Caen *, fille de feu Mme de Montbazon, luy envoya une monstre, M. de Montauzier de quoy faire une robe, et Mme du Plessis-Guenegaud, le meuble d'une petite salle. On laissoit tout cela de grand matin à sa servante [2].

Mlle de Scudery.

Marie-Eléonore de Rohan, abbesse de la Trinité, de Caen.

Pelisson est son grand gouverneur ; ce garçon a tousjours quelque amour à la platonique. Il s'esprit pour Sapho, car on l'appelle ainsy dans toutes les galanteries qui se font, depuis qu'elle fit son caractere en quelque sorte dans l'histoire de cette poétesse, dans un des livres de *Cyrus*. Il luy a rendû tous les

piece de théatre, appellée *le Grand Annibal*. Elle reussit si mal, qu'on luy pensa jetter des pommes, et on l'appelle en riant le *Grand Animal* de Scudery, au lieu du *Grand Annibal*. Ses amys, ou plustost ceux de sa sœur, disent que cela vient d'une caballe de Corneille, qui estoit bien aise que l'*Annibal* de Scudery eust un pire succez que son *Attila*.

[1] Scudery vint à Paris au commencement de 1660 pour y faire imprimer un roman à une douzaine de volumes. C'est une paraphrase des guerres civiles de Grenade, une ridicule chose. Il a eu peur que l'on crust trop longtemps qu'il avoit fait *Cyrus* et *Clelie*. Sa femme a eu une peine estrange à s'en desabuser : il le luy a fallu dire gros comme le bras.

[2] Cette fille estoit persuadée de Sarrazin *, et croyoit assez mal à propos qu'il feroit beaucoup pour elle ; c'estoit un chien de Normand, qui avoit esté dix ans sans la voir ; il y retourna quand il vint icy negocier pour le mariage de son maistre *. Cette vision est cause que Pelisson l'a tant prosné dans cette preface *. Elle l'appelle *Amilcar* dans la *Clelie*.

Histor., t. V, p. 291.

Du prince de Conty avec Mlle Martinozzi.

La préface des Œuvres de Sarrazin. Courbé, 1656.

devoirs et toutes les marques d'amitié possibles, et par la suitte il se trouve qu'ils se sont fait valoir tous deux : car, chez elle, il fit connoissance avec M[me] du Plessis-Belliere *, parente du procureur general ; et cette madame du Plessis, ayant fait donner quelque chose par son parent à M[lle] de Scudery, Pelisson fit une piece en petits vers qu'il appelloit le *Remerciment du siécle à M. le Surintendant Fouquet.* Cela plut au Surintendant, il fit quelque chose pour Pelisson ; Pelisson luy fait encore un plus grand *Remerciment*, et enfin le Surintendant l'employa à faire toutes ses depesches, et, quand il en parle, il dit : « M. Pelisson m'a fait l'honneur de se donner à moy. » La Calprenede, qui a de la jalousie du succez de *Clelie*, dit assez plaisamment : « *M. le prince* Pelisson me » fent *, dans ce livre. Pour moy, je ne vais point » chercher mes heros dans la rüe Quinquempoix [1]. » Il est vray que ce n'est pas une chose fort judicieuse que de prendre le caractere de gens qui ne sont pas trop bien bastys pour l'adapter à des consuls Romains [2] et à des princes ; cela chocque, et ne chocqueroit pas si on ne le sçavoit point ; mais si on ne le sçavoit point, cela ne seroit pas utile à Sapho. Ma foy, elle a besoing de mettre toutes pierres en œuvre, quand j'y pense bien, je le luy pardonne.

Suzanne de Bruc, mariée à Jacques de Rougé, marquis du Plessy-Belliere.

Le mot, assez mal formé dans le manuscrit, est peut-être moins décent.

M[lle] Robineau, une fille desjà âgée, (c'est *Doralise* dans *Cyrus*,) dit que Herminius et Sapho, c'est le

[1] On l'appelle aussy *la rüe des Cocus.*

[2] Pelisson, c'est *Herminius.*

Concile : ce qu'ils ont resolû est immuable ; ils traitent d'impertinens tout le reste du monde[1].

MADAME DE SAINT-ANGE. (*Enémonde Servien, mariée à François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel d'Anne d'Autriche.*)

Sapho avoit pris le Samedy pour demeurer au logis, afin de recevoir ses amys et ses amyes. M. Chapelain et autres y menerent des gens ramassez de tous costez, et je ne pense pas que cela dure plus guères longtemps. Il y avoit autrefois des personnes de qualité, comme M[lle] d'Arpajon et M[me] de Saint-Ange ; mais l'une s'est mise en religion, et l'autre la voit bien encore, mais c'est plustost un autre jour que le Samedy[2].

Or, cette madame de Saint-Ange est un original.

[1] Vous voyez bien qu'il y a un peu de jalousie. — Quand M[lle] d'Arpajon * se fit carmelite, M[lle] Sapho s'avisa de luy escrire une grande lettre, pour l'en retirer, qui n'eust peut-estre pas persuadé une jeune fille, et celle-là avoit trente ans; car elle ne luy parloit que des divertissemens qu'elle perdroit. La Reyne alla ce jour-là aux Carmelites; les Religieuses vouloient luy monstrer cette lettre, et, en effect, sans Moissy, qui y preschoit ce jour-là, elles l'eussent fait; car Sapho avoit grand tort d'escrire comme cela en une religion, où l'on ne reçoit point de lettres que les superieures ne les ayent leües. Desjà les Carmelites et les autres dévots et dévotes luy en veulent, parce qu'à leur goust c'est elle qui establit la galanterie, car les *Cartes de Tendre,* etc., et les *Portraits* ne viennent que de ses livres ; et combien de femmes ont eu l'ambition d'y avoir un caractere ! D'ailleurs, disent-ils, cela est moins pardonnable à une fille qu'à un homme.

* Jacqueline d'A., fille du comte-duc d'Arpajon.

[2] Sapho a esté fort en colere, ou plustost Pelisson pour elle, de ce que Furetiere, dans *la Guerre du Galimatias,* l'a appellée *la Pucelle du Marais,* a dit qu'Augustin Courbé estoit son fermier, et a imprimé que c'estoit elle qui avoit fait les romans que son frere s'attribuoit. Conrart, qui avoit veû cela, ne fit point d'instance de le faire changer, car la caballe est fort desmanchée; il ne va plus guères de gens chez luy. Un homme luy dit une fois : « Au moins à cette heure peut-on parler » à vous; car il n'y a plus tant de foule ? » Conrart ne le trouva nullement bon, et dit : « C'est que cela m'incommodoit. » La verité est que Chapelain et M. de Montauzier sont quasy les seuls constans.

Elle est niepce de M. Servien, et a espousé Saint-Ange, gouverneur du bois de Bologne, filz d'un premier maistre-d'hostel de la Reyne [1].

Cette femme est jolie, mais ce n'est pas une grande beauté ; cependant elle y pretend plus que personne du monde. Dans la curiosité qu'elle avoit de voir cette madame de Villars que la reyne de Suede cajolla tant à son premier voyage [2], elle obligea un homme à leur donner à souper; mais elle s'en repentit dez qu'elle eust veû sa rivale, ne luy dit rien, fut fort incivile et s'en alla le plus tost qu'elle put.

Pour le bel esprit, c'est une grand pitié ; jamais femme ne fit tant l'entendüe ; elle affecte aussy de reciter fort bien des vers ; elle a eu, je ne sçay com-

[1] Mme de Saint-Ange est dans une propreté si ridicule qu'elle ne veut pas toucher le bord de sa juppe, et encore moins le pot de chambre ; de sorte qu'on la met pisser, et on luy torche le cû, comme un enfant. — On a fort parlé d'elle avec le chevalier du Buisson ; on pretend que la mauvaise conduitte du mary est cause de tout le desordre ; elle a fait tout ce qu'elle a pu pour se faire aimer de luy ; elle s'ajustoit dans ce dessein au commencement, et retournoit tousjours à huict heures, quoyqu'il ne luy eust donné aucun soin dans son domestique. Luy, au lieu de s'attacher à sa femme, luy desbauschoit toutes ses filles et les mettoit en chambre, et a despensé jusqu'à huict cent mille livres de beau bien. Il l'a fait obliger partout, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer dans un convent ; et voyant cet homme plus abismé que jamais par la mort de la Reyne-mere, Anne d'Austriche*, elle alla trouver M. Servien, son pere, en Savoye, où il estoit encore ambassadeur. La mere* a esté galante. Un chevalier d'Anlezy, qui commandoit le regiment de Feron, couchoit avec elle à Turin. Un jour comme il la —, « Mais Madame, » dit-il, « que ne remüez-vous donc ? — Ah ! » Chevalier ! » luy repondit-elle, « vous perdez le respect. » Les premiers jours il s'estoit contenté à moins.

Arrivée le 20 janvier 1666.

Justine de Bressac, fille d'un bailli de Valence.

[2] Voyez les *Mémoires de la Regence*.

bien de temps, la Beauchasteau[1] pour maistresse *, et, l'esté passé, elle en recita chez Hilaire *, où il y avoit vingt personnes, dont la pluspart n'estoient pas de sa connoissance. Elle avoit pour voisin un gentilhomme nommé Herouville *, qui se pique d'esprit; il alla en suitte au *Samedy*. Cet homme trouva un jour un pot de chambre dans l'antichambre de Mme de Saint-Ange ; il crut faire une belle galanterie en faisant des vers sur cela. Je vous laisse à penser s'il oublia d'y parler d'*Eau d'Ange*. Il y avoit bien des choses plus delicates, car il disoit en un endroit, en parlant de cette eau, qu'il vuideroit volontiers

De déclamation.

Mlle Hilaire. *Histor.*

Antoine de Ricouart, sieur puis comte d'Herouville, en 1654, maitre des Requêtes et conseiller d'Etat.

sa bourse,
Pour en puiser à la source.

Il luy envoya ces beaux vers, et pour appaiser la belle, il fallut après faire l'amende honorable. Toute spirituelle * qu'elle pretend estre, on en mesdit avec un des plus sots hommes de la Cour, c'est Cossé[2] *.

Toute dégagée de la matière.

Timoléon, comte de Cossé, premier fils du duc de Brissac. *Hist.*, t. I, p. 490.

[1] Comedienne.

[2] Son mary est passablement honneste homme. Elle est quasy tousjours jalouse de luy, et luy jamais d'elle. Il est presentement amoureux de cette madame de l'Orme d'Esgorry, dont il est parlé dans l'historiette de Mme de Gondran *. Elle a trouvé moyen d'en faire ses plaintes à la Reyne, car Saint-Ange est son premier maistre d'hostel; il a eu cette charge de son pere. Elle dit ce que disent toutes les femmes, que son mary donne tout à cette madame de l'Orme, qui est ravie de l'emporter sur une plus jeune et une plus belle personne qu'elle.

T. V, p. 465 et 468.

COMMENTAIRE.

I. — P. 49, lig. 16.

Il commença par Ligdamon *et le* Trompeur puny, *deux meschantes pieces.*

Ligdamon et Lydias, ou *la Ressemblance,* tragi-comédie tirée de l'*Astrée*, Paris, 1631, in-8°. — Le *Trompeur puny* ou l'*Histoire septentrionale*, tragi-comédie tirée de l'*Astrée* et de *Polexandre,* Paris, 1635, in-8°. Il dedia *Ligdamon* au duc de Montmorency, et dans l'épître il se montra déjà tel qu'il fut toujours, vantard et bravache. « Puisque » le ciel m'a fait naistre soldat et poëte, en prenant part aux faveurs » que mes semblables ont receües de vostre courtoisie, je vous presente » avec ce livre la main dont il est party : vous trouverez qu'elle est » capable d'une autre façon de servir. Que si, toutesfois ma poésie est » assez heureuse pour toucher vostre inclination, je vous promets que » j'apprendray à escrire de la gauche, afin que la droicte s'employant » plus noblement puisse vous faire voir, au prix de ma vie, que je » suis etc., etc. »

Et dans l'epître à Madame de Combalet placée en tête du *Trompeur puny :* « Je rougis de l'effronterie de mon *Ligdamon*, quand je pense » qu'il a osé paroistre devant vous : mais quoy, ce sont des tours de » jeune homme, et pour n'en pas mentir, je l'ayme mieux un peu » teméraire que poltron ; sa naissance doit excuser ses fautes, puisqu'il » est sorty d'une maison où l'on n'a jamais eu de plumes qu'au cha- » peau. »

II. — P. 50, lig. 5.

Il fit une préface sur Théophile...

Des Réaux ne rapporte pas tout à fait les dernières lignes de cette préface. Voici le passage rétabli : : « Je ne fais pas difficulté de publier » hautement que tous les morts, ny tous les vivans, n'ont rien qui » puisse approcher des forces de ce vigoureux génie. Et si parmy les » derniers il se rencontre quelque extravagant qui juge que j'offense » sa gloire imaginaire, pour luy montrer que je le crains autant comme » je l'estime, je veux qu'il sçache que je m'appelle de Scudery. »

III. — P. 52, note.

Il fut encore malheureux à Alaric...

C'est en tête de ce volume dédié à Christine qu'il plaça un portrait très-flatté de cette reine et ce quatrain devenu célèbre :

Christine peut donner des lois
Aux cœurs des vainqueurs les plus braves;
Mais la terre a-t-elle des rois
Qui soient dignes d'en estre esclaves ?

IV.— P. 53, lig. 18.

On luy osta ce gouvernement quoyqu'il ne fust comme point payé.

Son service etoit fort léger en effet, si l'on s'en rapporte aux vers de Chapelle et Bachaumont, quand les deux amis y passèrent après la disgrace de Scudery :

Mais il vous faut parler du fort,
Qui sans doute est une merveille;
C'est Notre-Dame-de-la-Garde.
Gouvernement commode et beau,
A qui suffit pour toute garde
Un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du chateau.

V. — P. 54, lig. 4.

Et dit que, dans sa maison, il n'y avoit jamais eu que des capitaines...

Conrart dit qu'il le fut lui-même. « Georges de Scudery, gouverneur » de Notre-Dame-de-la-Garde et capitaine d'un vaisseau françois en» tretenu, s'est rendu celebre, etc. » Mais peut-être y avoit-il lacune dans le manuscrit ou dans l'imprimé, et faudroit-il lire : *fils d'un capitaine.* — La lieutenance de galère que Mme d'Aiguillon lui offroit etoit apparemment celle que Boyer auroit cédée, s'il avoit obtenu le gouvernement, qu'il demandoit en même temps que Scudery, de Notre-Dame-de-la-Garde.

VI.— P. 58, lig. 9.

S'il reconnoissoit quelqu'un, d'un trait de plume il le defiguroit, et de brun le faisoit noir.

Cette observation diminue bien, il faut l'avouer, notre envie de re-

chercher dans le *Cyrus* et dans la *Clelie*, les originaux dont Mlle de Scudery n'a pas voulu raconter les actions, et dont son frere l'a empêchée de dessiner les traits. Heureusement cela n'a pas empêché M. Cousin d'insérer dans le *Journal des Savans* un grand et beau travail sur la clef du *Grand Cyrus*. (Voy. *Journal des Savans*, avril 1857, et mois suiv.)

VII. — P. 59, lig. 6.

J'en trie ce qu'il y a de meilleur; cela s'appelle les Chroniques du Samedy.

Ce recueil manuscrit dont la Monnoye a regretté la perte dans une note du *Menagiana*, t. II, p. 231, est conservé et fait partie aujourd'hui du beau cabinet de M. Feuillet de Conches. Il est ecrit pour la plus grande partie par Conrart, avec des corrections et des additions de Pelisson; on y reconnoît même quelques mots tracés par Mlle de Scudery. Le triage dont parle notre des Réaux etoit apparemment destiné à un portefeuille qu'il formoit pour lui-même et qui ne semble pas avoir eté retrouvé. J'ajouterai que M. Feuillet de Conches prépare maintenant dans ses rares momens perdus une edition des *Chroniques du Samedi*, et je me trompe fort ou le travail de l'editeur fera rechercher le livre autant pour le moins que les *Chroniques* elles-mêmes.
Mlle de Scudery logeoit dans la rue de Beaune, au Marais.

VIII. — P. 59, note.

Elle est cause de cette sotte mode des portraits qui commencent à ennuyer furieusement les gens. 1658.

Nous devons savoir gré à des Réaux d'avoir daté cette addition marginale; elle nous prouve que la mode de ces portraits s'en alloit dès 1658. La première edition qu'on en fit est de l'année suivante 1659: *Recueil des Portraits et eloges en vers et en prose, dedié à Son Altesse Royalle Mademoiselle.* Paris, 2 vol. in-8°. M. Cousin a donné, quelque part, une notice très-intéressante de toutes les editions qu'on en a faites.

IX. — P. 60, note, lig. 7.

C'est une des plus grandes hableuses de France.

Sa correspondance avec Bussy-Rabutin prouve ou qu'elle méritoit plus d'indulgence que notre auteur ne lui en accorde ici, ou qu'elle

avoit beaucoup gagné en vieillissant. Avouons cependant que ses lettres ne sont pas exemptes de *hablerie*. Par exemple, sur la fin de la première, datée du 30 mai 1670 :« Pour moy, quoiqu'il y ait plus de trois » ans que je suis veuve, sans que vous m'aiez fait un compliment, moi » qui en ai, si je l'ose dire, reçu depuis le sceptre jusqu'à la hou- » lette, je suis, je vous assure avec beaucoup de respect et d'es- » time, etc. » (T. III, p. 69, édit. de 1731.) Au mois d'août 1674, elle ecrivit plusieurs lettres à Bussy pour réveiller son ressentiment contre des Préaux, auteur des fameux vers du *Bienheureux Scudery* et des *Saints qu'a celébrés Bussy*. Mais Bussy pardonnoit au satirique plus facilement que ne le faisoit le veuve de Scudery; elle y perdit ses peines. C'est à Brossette que nous devons les fragmens de ces lettres, qui, dit-il, n'ont pas eté imprimées.

X. — P. 60, note, lig. 8.

Elle estoit un peu parente de Saint-Aignan; je croirois plustost que c'est de Madame, qui est sœur du President Bauquemare.

Ou plutôt belle-sœur. Charles de Bauquemare, sieur de Bourdeny, president aux Requêtes du Palais à Paris, avoit epousé Elisabeth Servien, sœur aînée d'Antoinette Servien, comtesse-duchesse de Saint-Aignan. Il mourut en 1671. « Homme sensé, de probité, aimé et estimé » des honnestes gens du Palais. A credit dans sa chambre, y est res- » pecté; bienfaisant, facile à gouverner et ne voulant chocquer per- » sonne. Est mediocrement accommodé. A un filz conseiller au Parle- » ment, et son gendre, M. le comte de Clerc, capitaine des Gardes de » Monsieur. » (*Notes sur les membres du Parlement*, vers 1661.)

XI. — P. 61, lig. 8.

Mme du Plessis-Guenegaud le meuble d'une petite salle.

C'etoit Elisabeth de Choiseul-Praslin, mariée en février 1642 à Henry de Guenegaud, marquis de Plessis, conseiller d'Etat, chancelier des ordres, mort le 9 août 1674. « Cette dame, » dit Mme de Motteville, « etoit fille du feu marechal de Praslin. Sa naissance lui donnoit pour » parens beaucoup de personnes de grande qualité, et son mérite luy » donnoit aussi beaucoup d'amis. La reine qui ne la connoissoit pas » particulièrement, ne la traitoit pas avec les distinctions que ses » bonnes qualités pouvoient meriter, et son cœur, rempli de noble » orgueil... luy faisoit désirer de se faire à elle-même et chez elle une » espèce de domination qui la pût consoler de ces privations... Elle

» recevoit beaucoup de visites, et il y avoit peu de secrets dans le ca-
» binet qui luy fussent cachez. Elle etoit naturellement susceptible de
» beaucoup de haine et de beaucoup d'amitié... Comme ses amis la
» croyoient capable de secret, ils alloient en foule decharger dans son
» âme les inquietudes que le commerce du monde fait sentir à ceux
» qui l'aiment le plus... Outre ces qualités bonnes et mauvaises, elle
» avoit une vertu sans tache, elle etoit assez aimable de sa personne,
» et parmi un serieux capable des plus grandes choses, elle avoit une
» gaieté extrême qui faisoit rencontrer dans sa conversation beaucoup
» de bien ensemble. » (*Mém.*, III, p. 297.)

M[lle] de Scudery, dont l'âme etoit trop elevée pour se croire humiliée de ces gracieuses charités, les a rappelées agréablement dans la *Clelie,* 5[e] partie, livre III. C'est un de nos littérateurs les plus délicats, M. Ubicini, qui m'a fait remarquer le rapport frappant de ce passage avec les souvenirs de notre des Réaux : « Durant le temps que je fus à
» Syracuse (dit Amilcar), il arriva plusieurs choses à une fille de ce
» lieu-là qui prouvent ce que je dis. Sçachez donc que cette personne qui
» a de la naissance, dont la fortune est assez mauvaise, dont le cœur
» est fort noble, qui fait profession d'estre bonne, et qui sans faire le
» bel esprit a plus de reputation qu'elle n'en cherche... a eu plusieurs
» avantures qui prouvent que la vertu est encore considerée... On luy
» a fait plusieurs presents d'une façon particuliere, et comme on sçait
» qu'elle aimeroit mieux donner que recevoir, on a pris des biais des-
» tournez... Un matin, durant qu'elle dormoit, un homme adroit, sans
» nommer qui l'envoyoit, trompa l'esclave qui luy ouvrit la porte et
» mit dans sa cour un ameublement complet d'une chambre, le plus
» agreable et le mieux entendu que l'on puisse voir, et quoyque
» tout le monde ait cherché qui avoit fait cette libéralité, on n'a pu
» en convaincre celle qui l'a faite. La personne qui l'a receüe croit
» pourtant avoir descouvert à qui elle a cette obligation ; mais une de
» ses amies luy dit tellement qu'il luy estoit deffendu de deviner,
» qu'elle a esté contrainte d'estouffer sa reconnoissance et de la ren-
» fermer dans son cœur, sans oser publier la gloire de celle à qui
» elle est obligée. C'est à ceste mesme fille qu'une grande princesse
» d'un pays fort éloigné et qui a tout à la fois une grande naissance,
» une grande beauté, un grand esprit et un grand cœur, a escrit plu-
» sieurs fois fort eloquemment en une langue qui ne luy est pas natu-
» relle et a envoyé un bracelet de ses cheveux qui sont les plus beaux
» du monde, avec une agraffe de diamants la plus galante qu'il est
» possible. La grande vestale luy a aussy fait plusieurs presents
» agréables d'une maniere fort ingénieuse et fort obligeante, aussy
» bien que la genéreuse Amalthée, la princesse Elismonde, etc., etc. »
(*Clelie,* t. X, p. 1077, Paris, Courbé, 1661, in-8°.)

On devine que la princesse d'un pays éloigné est Christine; la donneuse du meuble, Mme du Plessis-Guenégaud; la grande vestale, l'abbesse de Caen, et la princesse Elismonde, la duchesse de Longueville. Des Réaux ecrivoit cela avant que cette partie de la *Clelie* ne fût publiée.

XII. — P. 62, lig. 18.

Il est vray que ce n'est pas une chose fort judicieuse que de peindre le caractere des gens qui ne sont pas trop bien bastys pour l'adapter à des consuls romains.

On désignoit Pelisson, dans la Société du Samedy, sous le nom d'*Acanthe*. On a fait cette epigramme :

La figure de Pelisson,
Est une figure effroyable,
Toutefois quoyque ce garçon
Ayt un visage epouvantable,
Il a pour Sapho des appas,
Mais je ne m'en estonne pas,
On aime tousjours son semblable.
(*Msc. de Gaignieres*, no 568).

XIII. — P. 62, lig. 26.

Mlle Robineau, une fille desjà âgée.

Elle joue un grand rôle dans les *Chroniques du Samedy*. Chapelain avoit pour elle beaucoup d'estime, comme on en pourra juger par une lettre adressée à Mlle de Scudery, le 14 juillet 1641, et dans laquelle il est parlé de la grande amitié de Mme Aragonnois et de Mlle Robineau. Cette lettre appartient à M. de Monmerqué.

« Je ne vais jamais pour luy rendre mes devoirs (à Mlle Robineau) » que je ne la trouve ou aux champs en sa compagnie, ou sortie avec » elle pour la premenade ou pour quelque devotion. Cela vous fera » connoistre en passant, Mademoiselle, qu'il n'y a pas grande intelli- » gence entre nous, et que si, par hazard, il y avoit de l'affection, ce » seroit tout d'un costé et rien de l'autre. »

Dans une autre lettre du 25 avril 1653, copiée par Conrart, Mlle de Scudery reprimande Chapelain de ce qu'il a remercié Mlle Robineau d'oiseaux de paradis que lui avoit réellement donnés Mme Aragonnois. Celle-ci se nommoit Marie le Gendre, et son mari, Antoine Aragonnois avoit eté commis du mari de Mme Cornuel. En 1649, elle demeuroit rue d'Anjou au Marais : « La succession d'Aragonnois, commis de Cornuel,

» tresorier, dont la veufve demeure au Marais, rue d'Anjou, qui est ex- » tremement riche, quoyqu'elle n'ait rien eu en mariage... » (*Catalog. des Partisans.*)

Mme Aragonnois chez Mlle de Scudery se nommoit *Philoxene*, et sa fille, mariée depuis à Michel d'Aligre, conseiller, fils du Chancelier, prenoit le nom de *Telamire*.

XIV. -- P. 63, note 1.

Quand Mlle d'Arpajon se fit carmelite.

Le 7 juillet 1655. On peut consulter l'extrait de la circulaire de la mère Marie du Saint-Sacrement, à l'occasion de la mort de sainte Marie de la Croix, (Mlle d'Arpajon), en 1695, dans *Madame de Longueville* de M. Cousin. Appendice, p. 400. (Édit. de 1853, in-8°.)

XV. — P. 63, note 2.

Furetiere, dans la Guerre du Galimathias, *l'a appellée la Pucelle du Marais...*

C'est-à-dire dans la *Nouvelle allégorique, ou Histoire des derniers troubles arrivez au royaume d'Eloquence.* Paris 1658, in-8°. Voici le passage : « Mais surtout, il y voit Sapho, illustre pucelle du Marais, » aussy fameuse que celle d'Orléans, pour le moins. Elle estoit des » plus confidentes de la Reyne, et celle qui recevoit le plus de ses » faveurs. Son seul defaut estoit de se servir d'une demoiselle sui- » vante, fort poltronne, appellée *Modestie,* qui ne luy inspiroit que » des conseils timides, et qui l'empeschoit souvent de se produire. » Elle luy estoit mesme infidèle, car elle luy deroboit tout ce qu'elle » pouvoit de sa réputation. Mais enfin tant d'honnestes gens espierent » cette suivante, qu'ils la convainquirent de tous ses larcins, dont » pourtant elle se justifia en quelque façon, parce qu'elle luy fit voir » que tout ce qu'elle luy avoit dérobé de sa gloire pendant plusieurs » années, elle l'avoit fait profiter à gros intérests, sur une banque » fameuse en la ville d'*Estime,* dans le royaume de *Tendre*, dont elle » offroit de luy faire la restitution. »

Et non content de cela, Furetiere dans le *Roman Bourgeois,* publié en 1666, se moque de Mlle de Scudery sous le nom de Polymathie, et de Pelisson, comme du bel esprit « le plus laid du monde. »

XVI. — P. 64, note. — Mme DE SAINT-ANGE.

Elle alla trouver M. Servien, son pere, en Savoye.

Enemond Servien, frere d'Abel, fut ambassadeur en Savoye de 1648 à 1676. J'ai trouvé sur le voyage d'Enemonde les deux couplets suivans, sur l'air : *Oh! nous dites Marie.*

Quoi donc! belle Elismonde,
Vous allez à Turin,
Je croy que tout le monde
Prendra mesme chemin.
— Ah! mon pauvre compere
J'y vais en enrageant,
Le monde ne suit guère
Ceux qui manquent d'argent.

— Je suis de vostre bande,
Je n'en ay point aussy,
Mais quand l'amour commande
C'est le moindre soucy.
— Ah! mon pauvre compere,
Adieu! jusqu'au retour.
Le monde n'a plus guere
Ny d'argent ny d'amour.

XVII. — P. 64, lig. 7.

Cette Madame de Villars que la Reyne de Suede cajolla tant à son premier voyage...

Cela prouve au moins que Ninon de Lenclos ne fut pas le seul objet de l'attention et des egards de Christine à cette époque; comme on l'a souvent répété, d'après Mme de Motteville.

XVIII. — Fin.

Madame de Saint-Ange etoit une des bonnes amies de Boisrobert; elle parvint à le réconcilier avec son oncle Servien, et le poëte l'en remercia par plusieurs pièces de vers.

CDXVI.—CDXVII.

LE PRESIDENT ET LA PRESIDENTE TAMBONNEAU.

(*Michel Tambonneau, president à la Chambre des comptes en 1634; marié à Marie Boyer; mort 24 octobre 1684.*)

Le president Tambonneau est president des Comptes et filz d'un president des Comptes *. Son pere estoit un homme fort desbauché; sa femme estoit galante : ils moururent tous deux de la verolle. Le mary faisoit des excuses à sa femme de la luy avoir donnée, et on disoit : « Regardez le bonhomme ! hé ! » qui luy a dit que ce n'est point à elle à luy en » faire [1] ? »

Michel Tambonneau, sieur du Vigneau, marié à Anne Luillier d'Interville.

Nostre president fit assez de despense en sa jeunesse, c'estoit le plus brave * de tous les garçons de la ville, mais ce n'estoit pas le mieux fait ; il est petit, camus et de fort mauvaise mine. Il espousa la fille d'un homme d'affaires, nommé Boyer *. C'es-

Le plus recherché dans ses habits.

Antoine Boyer, sieur de Sainte-Geneviève-des Bois.

[1] Il s'estoit incommodé, mais il se remit en prestant sur gages à deux solz pour escû par mois; il se servoit pour cela d'une insigne maquerelle qui logeoit à la rüe de la Verrie*, et qui en faisoit mestier et marchandise.

* Ainsi.

toit une jeune fille de quatorze ans, fort jolie ; elle n'avoit nulle envie de l'espouser, mais le pere estoit un homme qui n'entendoit pas raillerie. Elle n'osa en rien dire, mais devant le prestre elle fut fort longtemps à dire oüy. Le soir des nopces, quand Tambonneau se vint coucher, elle fit un grand cry et ne voulut point souffrir qu'il approchast d'elle; insensiblement elle s'y accoustuma, et pour se consoler, elle eut bientost des galants.

On ne sçauroit asseurer qui la mit à mal, du jeune president le Cogneux, qu'on appelloit en ce temps-là l'abbé de Sainte-Huverte *, ou du comte d'Aubijoux *. Je commenceray par l'Abbé, parce que cette femme ayant eu envie de loger dans la maison du president le Cogneux [1], qui estoit alors avec la Reyne-mere, l'Abbé, en la luy loüant, se garda le devant pour luy, et il y a grande apparence qu'estant tout porté et estant de la ville, il luy fut plus aisé qu'à un autre de la cajoller. Aubijoux a dit qu'il estoit contemporain de l'Abbé, et que comme il montoit la nuict par une eschelle de corde, il ne pouvoit s'empescher, en passant, de rompre les vitres de son rival [2]. Le mary faisoit souvent lict à part. Il a dit encore, ou bien c'est de Coulon * qu'on le tient, que la Presidente trouvoit moyen d'aller voir son pere à

Histor., t. IV, p. 6.

François d'Amboise, comte d'A., mort en 1656.

Histor., t. V, p. 32.

[1] Vers Saint-André ; c'estoit une des plus belles de Paris ; depuis on a raffiné.

[2] Le Cogneux conte qu'elle alloit courir avec son rival, la nuict, au bal, et qu'une fois, il entendit qu'en descendant de carrosse elle disoit : « Adieu, ma cousine. » Luy l'attendit dans sa chambre et luy donna de bons soufflets en luy disant : « En voylà, pour vostre cousine. »

Deux lieues avant Corbeil.

Sainte-Genevieve-des-Bois, à cinq lieües de Paris *, sans que le mary y fust ; Aubijoux averty s'y rendoit avec Coulon, qu'elle avoit mis bien avec une sœur * à marier qu'elle avoit ; qu'ils y faisoient porter des hottées de friponneries *, et que par-dessus les murs * ou bien par une porte du parc dont ils avoient la clef, ils faisoient cent folies jusqu'au jour. Cette sœur fut mariée avec Ligny *, nepveu du Chancellier, et depuis on n'en a pas oüy parler; elle n'avoit garde d'estre si jolie que sa sœur [1]. On a sceû d'Aubijoux qu'il n'avoit jamais trouvé de femme qui y prist tant de plaisir ny qui fust si propre [2].

Elisabeth Boyer.

Pâtisseries, friandises.

Il semble qu'il faudroit : Et que passant par dessus...

Jean de Ligny.

La jalousie qu'elle tesmoigna aux Tuilleries, en voyant l'Abbé se promener avec d'autres dames, fut ce qui commença à faire parler. Je ne sçay s'il le faisoit pour la faire revenir, car Marsilly *, frere de Ligny, en contoit à la Presidente. Un jour l'Abbé, qui estoit honnestement brutal, se mit à quereller, et luy dit, entre autres choses obligeantes, que ses juppes estoient bien legeres, qu'elles se levoient à tout vent. Le mary l'oüit, car ayant entendû la voix de l'Abbé, il se tint derrière le paravent. Depuis ce jour,

Dominique de Ligny, sieur de M., d'abord grand maître des eaux et forêts, puis évêque de Meaux.

[1] Je n'ay oüy dire cela qu'au petit Guenaud; je croy qu'il estoit mal informé. Cette femme a esté dix ans broüillée avec sa sœur qu'elle ne vouloit point voir. Ce fut Mme de Noailles * qui les raccommoda; mais elles se voyent fort froidement. Il y a apparence que c'estoit par pruderie qu'elle ne vouloit pas voir la Presidente.

Louise Boyer, dame d'atour de la Reine, leur sœur.

[2] D'Aubijoux avoit quelquefois des visions. Un jour il versa en carrosse si doucement, qu'il y voulut faire un somme avant qu'on le relevast. — Il prit un grand düeil de Flammarens *, qui n'estoit point son parent, mais son amy intime, et il disoit que c'estoit de telles gens qu'il falloit porter le düeil.

En juillet 1652.

il ne voulut plus souffrir qu'ils parlassent ensemble, et ils ne se voyoient plus qu'en une chapelle des Cordeliers*. Cela dura jusqu'à ce que le president le Cogneux revint de son exil; alors Tambonneau alla loger à la maison de Barbier*, auprès du Pont-Rouge. Ce fut là que la fantaisie luy vint de bastir cette belle maison auprès du Pré-aux-Clercs. Insensiblement d'Aubijoux, qui estoit bien avec luy, y mena d'autres gens de la Cour.

A l'extrémité de la rue Hautefeuille.

Contrôleur-général. Le *Pont-Rouge*, qu'il avoit fait construire etoit devant la rue de Beaune.

Tambonneau se mit dans les prests. Sa femme mesprise le Bourgeois ; ils tiennent table, mais il n'y va quasy personne de la ville, si ce n'est de ceux qui sont un peu de la Cour. Cette femme a quelque chose de particulier. L'esté on la voyoit se promener assez souvent jusqu'à midy au grand soleil, dans son jardin, avec une chemise jaune attachée au poignet avec des rubans incarnats et un collet de point de Genes, avec un ruban de mesme couleur, masquée et une coiffe sur sa teste; elle est petite, mais elle veut estre chaussée à son aise*, et dit que le plaisir de marcher est plus grand que celuy de paroistre de belle taille[1].

C.-à-d. : Sans hauts talons ou patins, comme on les portoit alors.

[1] Il luy arriva une terrible aventure au bal : elle mettoit du rouge au commencement, parce qu'elle estoit trop haute en couleur; mais ce rouge appliqué mangea si bien le rouge naturel, qu'après il fallut continüer à en mettre; elle s'esvanoüit en une assemblée et demeura rouge comme un coq; car elle en mettoit estrangement.

— Elle fit un jour la delicate chez Mme de Montauzier à souper; c'estoit alors dans le fauxbourg; elle ne mangea de rien, et fit entendre qu'elle ne goustoit volontiers que de ce que ses officiers luy apprestoient, et qu'elle en avoit les meilleurs de France. Ceux qui estoient

Elle raffine en coiffures et en habits, et se laissoit tyranniser par un certain maistre Thomas qui, sur trois robes en gaigne une, tant il est homme de bien, parce qu'à son gré il l'habilloit mieux qu'un autre; peut-estre aussy luy faisoit-il credit, car la bonne dame devoit beaucoup : ce n'est pas qu'elle ne trichast assez au jeu pour gaigner[1]; Arnaut l'y surprit une fois, et la traitta un peu mal de parole; mesme il luy dit que le respect qu'il portoit à une dame de grande qualité, qui joüoit avec eux, l'empeschoit de faire pis.

Revenons aux galanteries. On disoit que Mme de Rohan, la doüairiere, pour se rendre le president de Maisons favorable en l'affaire de Tancrede, avoit fait le maquerellage de luy et de la petite presidente. Mais, ce qui la descria le plus, ce fut que Bouteville*, jeune garçon de vingt ans, pria M. de Chastillon, son beau-frere, de parler pour luy à la belle; qu'il en estoit amoureux, mais qu'il ne sçavoit comment s'y prendre. Chastillon luy parle : elle luy dit que s'il parloit pour luy, elle verroit ce qu'elle auroit à faire; et sur l'heure ils lierent la partie pour se trouver chez une certaine femme. Il y fut; mais ce qu'il fit ne valloit pas la peine de donner un rendez-vous, car il n'en fit pas plus que s'il eust esté le plus

* François Henry de Bouteville, depuis le maréchal de Luxembourg, frère de la duchesse de Chatillon, né 8 janvier 1628.

là ayant oüy conter ses promenades, disoient qu'elle ne vivoit que de rosée.

[1] Je me souviens que le mary disoit partout qu'il n'y avoit pas une femme au monde qui joüast si bien ny si heureusement. C'est qu'elle trompoit.

pressé du monde, et que le mary eust heurté à la porte. Chastillon fut si discret que Monsieur le Prince sceût toute l'histoire; et un matin que tous les petits maistres estoient à son lever, à Chastillon près, il leur dit serieusement qu'il estoit arrivé un grand malheur au pauvre Chastillon, et qu'il falloit que ses amys en cette occasion luy tesmoignassent leur tendresse. Chascun croyoit qu'il eust esté chassé de la Cour. Après les avoir tenuz un peu en suspens : « C'est, » dit-il, « qu'il a eu Mme Tambonneau toute » une après-disnée, et ne luy a jamais sceû faire » qu'une pauvre fois. » Cela se sceût partout. Elle en pensa enrager, et un jour, en presence de Ruvigny alors marié, elle vouloit engager Roquelaure, luy qui a fait pis que cela, à se battre contre Chastillon. Il s'excusa en disant qu'il estoit son amy, et dit à Ruvigny en sortant : « *Este* femme est folle. A » ce compte-là il y en a plus de douze qui sont » obligez à se battre comme moy. » Roquelaure couchoit avec elle par rencontre, mais il ne s'y attachoit que mediocrement; et, pour vous dire le vray, quoyqu'elle n'eust que trente ans tout au plus, en moins de rien le visage luy devint usé : il n'y avoit plus que la propreté et la gorge qui la maintinst. Un jour que Miossens alla chez elle, elle mit viste une coiffe sur ses tetons; il sort, et Roquelaure entre avec une dame. Elle oste cette coiffe en disant : « J'avois mis » cela, car je crains les Gascons. — Hé! » luy dit cette dame, « est-ce que celui-cy ne l'est pas? — Non, » respondit-elle, « il n'est point gascon pour moy. »

Tambonneau alla en suitte à Bourbon, et voulut obliger Roquemont*, son frere, conseiller au Parlement, à prendre garde à sa femme; l'autre, qui autrefois avoit averty le President de ce qu'à son avis il falloit faire, sans qu'il en eust rien fait, luy dit tout franc qu'il ne prendroit point ce soing-là. L'affaire de Chastillon avoit asseurement esté jusqu'aux oreilles du mary, et on m'a asseuré que, pour monstrer à sa femme ce qu'il estoit capable de faire en sa fureur, il tua en sa presence un petit cheval qu'il aimoit fort. Cela ne fit pourtant pas grand peur à la Presidente. En revenant de Bourbon, il passa à Chastillon, car il estoit un peu espris de Mme de Chastillon*; peut-estre trouvoit-il que c'estoit le plus beau moyen de se venger du mary. Il luy rendit bien des soings, luy donna la colation et les violons chez luy; mais je doute fort qu'il se soit vengé.

François Hierosme T., sieur de Roquemont, conseiller en 1636, mort 20 décembre 1673.

Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville; morte en 1695, duchesse de Mecklembourg.

Il prenoit quelquefois des fantaisies à cet homme de s'estendre sur les loüanges de sa femme. A table, devant dix personnes, il dit qu'il ne voyoit point de femme plus aimable qu'elle; qu'elle estoit propre, bien faitte, bonne robe*, galante, agreable, et que s'il n'avoit esté son mary, il auroit esté son amant. La pauvre chrestienne s'en desferra. Une autre fois, comme on parloit de je ne sçay quelle femme qui donnoit un peu de peine à son mary : « Qu'on me la » donne, » dit-il, « je la rangeray bien. Vous voyez » comme j'ay rangé la mienne. » Cet homme passoit ainsy du blanc au noir. Un jour il estoit content de sa femme, il en faisoit l'eloge; il disoit : « Laissez

De bon service. Expression venue d'Italie au commencement du XVIe siècle.

» faire ma petite femme ; puisqu'elle s'en mesle, cela » vaut fait. » Une autre fois il estoit mal edifié.

Le desordre des prestz estant venû, le President estoit fort embarrassé ; il le fut bien encore davantage au blocus de Paris. Il venoit tous les jours me rompre la teste, à faute d'autres, car j'estois son voisin *, il disoit les plus grandes impertinences qu'on pouvoit dire. « Je souhaitte, » disoit-il, « que tout le » monde s'entretüe dans la ville. J'iray au-devant de » Monsieur le Prince s'il vient brusler le fauxbourg ; » j'en seray quitte pour ma maison. Je joüiray au » moins du reste. » (Il entendoit que ses prestz fussent bien payez, qui estoit le principal[1].)

Des Réaux demeuroit alors au Pré-aux-Clers, dans la maison de Luillier. (T. IV, p. 192.)

Sa femme s'estoit sauvée, desguisée en bavolette *, à Saint-Germain, et elle estoit si ayse de conter qu'elle avoit trouvé des gens à qui elle avoit dit qu'elle alloit voir son pere-grand à Saint-Germain ! Elle alla gaillardement loger chez Roquelaure, qui en faisoit mille contes, l'appelloit sa menagere, et disoit aux gens : « Voulez-vous venir manger de la soupe » de ma menagere ? » Là, bien des gens tasterent de la Presidente ; on ne s'en cachoit point ; on disoit : « Un tel y coucha hier, un tel y couche ce soir. » Enfin le mary s'y retira aussy, et au retour, il

Paysanne.

[1] « Hé quoy ! sera-t-il dit que Michau, filz de Jean, et petit-filz de » Michau, et arriere-petit-filz d'un autre Michau, n'ayt pas la charge » de son bisaïeul ? Mes amys de bonne chere, il faut donc vous dire » adieu. Il faudra que ma femme vende son estuy et son escuelle » d'or ; car elle dit que l'argent n'est pas propre. » Il prosnoit cela partout, et croyoit que ces raisons-là estoient capables de convaincre tous les Frondeurs.

disoit : « J'estois fort bien à Saint-Germain ; je ne » manquois de rien chez mon bon amy Roquelaure. »

La paix faitte, Monsieur le Prince y mangeoit fort souvent et les Boüillons aussy. Elle faisoit plus la belle que jamais. Une fois elle alla fort ajustée chez la mareschale de Guebrian* ; on ne faisoit que de se mettre à table, elle avoit disné ; la voylà qui commence à lever sa robe, pour monstrer sa belle juppe, qui veut faire admirer comme ses manchettes estoient mises de bon air ; car elle croyoit qu'il n'y avoit personne au monde qui les sceust mettre comme elle[1] ; après elle alla au miroir, et à tout bout de champ elle disoit : « Pas trop sottes ; ces yeux-là sont petits, » à la verité, mais ils ont bien du feu. » Et elle parla une heure durant du feu de ses yeux. Quand Vardes* eut assez mangé : « Madame, Madame, » luy dit-il, « venez, venez, on vous donnera à cette heure tant » d'œillades que vous voudrez. Nous voylà au dessert ; » c'est le temps des douceurs ; approchez. »

Histor., t. IV, p. 133.

Neveu de la maréchale de Guébriant.

Cependant les pretz alloient tousjours fort mal ; le President alla parler à d'Esmery*, et luy dit : « Mais, Monsieur, je n'ay point de bois. Où pren- » dray-je de l'argent pour en achepter ? Qui envoyera » au marché pour moy ? Je suis resolû de demeurer » céans ; il faut bien que vous me chauffiez et que » vous me nourrissiez. » D'Esmery, alors malade de la maladie dont il mourut, après avoir eu bien de la

Alors surintendant des Finances. *Hist.*

[1] Et mesme elle se piquoit de les mettre fort promptement, quoyque Mme Anne, sa *dueña*, fust une heure et demie à les ajuster.

patience, luy dit que si ses valets de chambre ne le pouvoient mettre dehors, il feroit venir ses palefreniers. Tambonneau outré vouloit aller au lict, on ne sçait pour quoy faire; mais on se mit entre deux, et on le fit sortir. Le mareschal de Grammont luy envoya un gentilhomme pour le prier de s'accommoder avec le President; il respondit qu'il ne se soucioit point de Tambonneau, ny des messages qu'on luy faisoit faire sur cela. En effect, le Mareschal eust bien pu luy en parler luy-mesme.

Dans le chagrin où estoit le President, il estoit plus meschant à ses valets que par le passé, quoyqu'il l'eust esté honnestement, et aux ouvriers aussy. Il est fort propre chez luy, mais assez malpropre sur sa personne. Feu M. de Nemours, l'hyver, alla chez luy un soir; ses pages charbonnerent tout le vestibule avec leurs flambeaux. Tambonneau voit cela en le conduisant, il appelle son maistre-d'hostel. « La » Fontaine, pourquoy n'avez-vous pas battû ces co» quins-là? — Monsieur, on ne bat pas ainsy les gens : » ils mouroient de froid; ils ne sont pas de fer. Si » vous eussiez voulû qu'on leur donnast un fagot, ils » n'auroient pas fait cela. » Luy, enragé, saute à la Fontaine; la Fontaine, grand et fort et assez hardy, le saisit à la gorge. « Monsieur, » luy dit-il, « si vous » me frappez, je vous estrangleray. Vous m'avez » promis, quand je suis venû à vostre service, de ne » me pas toucher. » Le President lasche prise, crie qu'on ferme les portes, et qu'on aille querir le Bailly *. La Fontaine se barricade dans sa chambre,

* Du faubourg Saint-Germain.

charge ses pistollets, et, le Bailly estant venû, il dit ses raisons qui ne furent point trouvées mauvaises. Enfin, il fallut capituler; il sort sur l'heure. Le lendemain, sur ce qu'on luy avoit refusé ses gages, il envoye un exploit : on le paye.

Ce la Fontaine disoit qu'on faisoit chez eux de certaines pommes à la compote, qu'on appelloit des pommes de chagrin, à cause qu'en ce temps-là Monsieur le President estoit fort chagrin. En ce temps-là la pauvre Presidente estoit bien embarrassée à cacher les coiffeuses et les créanciers, de peur que son mary ne les vist.

Quand Monsieur le Prince et le Cardinal commencerent à se broüiller, Tambonneau faisoit l'homme d'importance, disoit qu'il s'estoit entremis de les accommoder, qu'il avoit parlé plusieurs fois au Cardinal; « mais, » disoit-il, « il ne m'a pas voulû croire, » et c'estoit pour son bien ce que j'en faisois. »

Il crut, dans la bonne opinion qu'il avoit de l'addresse de sa femme, qu'elle feroit si bien auprès de la Reyne qu'il seroit payé de ses prestz : cette femme n'en bougeoit, et Mme Pilou l'appelloit le Barbet de la Reyne. « Helas, » dit-elle, « la pauvre femme ne » voit-elle pas que tout cela ne fait que luy alonger le » nez[1], et l'accamardir à son mary? »

Quand Monsieur le Prince fut arresté, elle et son mary s'empresserent terriblement autour de Madame la princesse la mere, et elle fut mesme à Chastillon

[1] Elle l'avoit pointû.

où on ne la demandoit point *[1]; et quand Mme de Boüillon fut mise dans la Bastille, elle s'y alla enfermer pour huict jours, dez qu'on eust permission de la voir. Mme de Bouillon se mocquoit d'elle, et a conté qu'une fois elle l'avoit trouvée au lict avec un ruban couleur de feu comme une ceinture, un au col, un à chaque bras, coiffée par la Prime, avec bien des rubans et une cornette par-dessus[2].

Lenet a mentionné ce voyage de la Presidente dans ses *Memoires*.

Tambonneau devint amoureux d'une fille chez qui il alloit bien de jeunes Frondeurs. Luy, qui craignoit de se broüiller à la Cour, envoyoit tousjours voir qui y estoit, avant que d'y aller; mais finement il laissoit son carrosse à la porte. Un jour qu'il y estoit, Bachaumont y fut; dez qu'il le sceût : « Ah! mon » Dieu! » dit-il, « Mademoiselle, cachez-moy. — » Monsieur, je n'ay point de lieu pour cela, et il n'y » a qu'un escalier. » Le President laisse son argent, tant il eut haste de partir, se bride le nez de son manteau, et passe tout contre Bachaumont; Bachaumont se met à crier : « Je ne voy pas M. le presi» dent Tambonneau au moins, je ne le voy pas[3]. » Cette fille disoit qu'elle luy gagnoit son argent bien

[1] Et elle crut que cela ne se sçauroit point, car ce voyage pouvoit nuire à son mary.

[2] *Biffé :* Elle avoit l'incommodité de vômir souvent. Mme de Bouillon se voulut retirer : « Non, Madame, je vomis comme une autre crache; » cela sera bientost fait. »

[3] Janin * fut surpris par Tambonneau, caché sous une table dont le tapis estoit à housse; le galant luy dit : « Prenez garde à ce que vous » ferez; j'ay deux hommes là dehors qui m'ont veû entrer céans, et » qui feront du bruit. » Il le laissa aller.

De Castille, trésorier de l'Epargne.

aysement : elle sçavoit son humeur, qui est de se prendre par les piez, car il dit qu'une personne bien chaussée ne sçauroit estre laide ; elle se chausse proprement et monstroit un de ses souliers ; il y jettoit aussytost la veûe, et elle le trompoit en joüant au piquet.

Toutes choses pacifiées, le President alloit chez Ninon pour faire d'autant plus l'homme de Cour. Ninon s'en mocquoit fort. Il y avoit je ne sçay quelle petite Charpentier[1] avec elle, à qui Tambonneau faisoit les doux yeux, et luy envoyoit du citre*; elle luy disoit : « President, envoye-moy bien du citre et » ne viens point, car tu pus trop fort. » Il prit envie à la Presidente d'entendre Ninon joüer du luth ; mais comment faire? « Je veux donc, » disoit-elle, « qu'il » y ayt une tapisserie entre deux. — Voire, » dit le mary serieusement, « ma petite femme, je vous as» seure qu'elle est aussy modeste qu'une autre per» sonne ; et puis elle a, pensez-vous, une dame Anne, » tout aussy prude que pourroit estre la vostre. » Ninon fait ce conte-là à crever de rire ; car cette madame Anne estoit la maquerelle de la Presidente.

* *Aujourd'hui* : Cidre.

Le caresme de 53, ils s'aviserent de faire un ordinaire de viande à huict livres par teste. Il y avoit certain nombre de personnes qui en estoient. Elle alloit seule avec un homme, et disoit qu'on luy avoit appris à Saint-Germain à ne point façonner. Un

[1] Cette petite fille avoit esté trois mois chez Ninon, sans dire un mot ; un jour quelqu'un parloit d'historiens, elle va dire : « Pour moy, » j'aime fort *Rodote*. »

battellier a dit qu'il l'avoit mené baigner toute seule avec des hommes.

Son filz, à dix-sept ans, eut la petite verolle : elle l'assista avec un soing estrange; il pensa mourir : elle estoit desesperée. Mme de Boüillon, pour la consoler l'alla voir, quoyqu'elle eust tant d'enfans. C'estoit dans sa grande affliction de la mort de son mary* qu'elle affectoit de voir les gens tristes. Après cela, la Presidente dansoit toutes les petites danses*. On fit des vaudevilles pour se mocquer d'elle. Le mary disoit : « Il n'y a pas de femme au monde » qui paroisse si jeune; si son filz la prenoit au bal, » on diroit : Voylà le frere et la sœur. »

Le duc de Bouillon, mort 9 août 1652, cinq ans avant elle.

Les danses légères, réservées à la jeunesse.

Elle a renoncé depuis quatre ans à toute galanterie, et ne se soucie plus, à ce qu'elle dit, que de joüer et d'estre brave. Le mary, qui avoit juré, puisqu'on ne le payoit pas, de prendre du bien où il en trouveroit, n'y manqua pas; et, se voyant second president, il fit bien des siennes. Nous verrons, dans les *Memoires de la Regence*, le procez que luy fit Nicolay[1].

La Presidente eut la petite-verolle, il y a trois ans; tous ceux à qui je le disois, moy qui estois encore son voisin, me rioient au nez et me disoient : « Vous vous mocquez, c'est la grosse. » Ruvigny luy fait la guerre qu'elle est amoureuse de son filz. Ils ont fait bien de la despense pour ce garçon; ils l'ont mis dans le grand monde, et croyent en avoir fait

[1] 1655.

une merveille. A la verité, il est bien fait, il danse bien, il est propre ; mais ils luy ont donné une presomption enragée qui n'est fondée sur rien. Cet homme, cette femme et ce garçon se cajollent à crever de rire ; car la Presidente a aussy pris ce style-là [1].

Son mary.

[1] Elle a une complaisance aveugle pour luy *, jusqu'à luy mettre Margot dans son lict, s'il le vouloit. Elle s'avisa de cela pour se conserver la liberté de coquetter, car il a eu autrefois de furieuses jalousies ; et depuis elle a continüé, pour l'empescher de faire quelque chose d'extraordinaire sur le chapitre de la braverie ; car ç'a esté et est encore la passion qui, après la galanterie, a eu le plus de pouvoir sur son esprit.

— Tambonneau doit cent mille escus de reste de la tutelle des petits Boyer, ses beaux-freres, et on l'accuse de les avoir pillez autant qu'il a pu. En 1665, il s'est excusé de mettre au Commerce, comme le reste de la Chambre ; il a esté assez mal avisé pour represter de nouveau au Roy, du temps de M. Fouquet. M. Colbert, quand il apprit cela, dit : « Ah ! je croyois que 48 l'auroit rendû sage. » C'est l'année de la révocation des prestz.

COMMENTAIRE.

I. — P. 76, lig. 7.

Cette sœur fut mariée avec Ligny nepveu du Chancellier...

Elisabeth Boyer epousa en effet Jean de Ligny, fils de Jean de Ligny, maître des Requêtes et de Charlotte Seguier, reçu conseiller au Parlement le 5 février 1638, plus tard maître des Requêtes et conseiller d'Etat. De leur mariage naquit une fille unique qui epousa Antoine Egon, prince de Furstemberg.

II. — P. 76, note 2.

D'Aubijoux avoit quelquefois des visions...

François d'Amboise comte d'Aubijoux dont il est parlé dans la précédente historiette. Mademoiselle raconte qu'un jour de 1657, le comte

d'Aubijoux (que les editeurs appellent d'Aubigeon), eut querelle avec un gentilhomme de son pays, et que dans la rencontre, un de ses gentilshommes nommé Prebon fut tué. D'Aubigeon fut accusé d'avoir contrevenu aux lois sur le duel et il dut s'éloigner. Plus tard le prince de Conty obtint sa grâce. Il etoit lieutenant de Languedoc. (*Mémoires,* t. III, p. 106.) Cela prouve que d'Aubijoux ne mourut pas en 1656 comme on l'a dit plusieurs fois. Il vécut jusqu'en 1665.

III. — P. 77, lig. 6.

Ce fut là que la fantaisie luy vint de bastir cette belle maison auprès du Pré-aux-Clercs.

Rue de l'Université. Elle est dans le plan de Gomboust. Bâtie sur les dessins de Louis Levau, elle fut achetée par le comte de Marsan, prince Lorrain, puis en 1710 par le comte de Matignon. Le fils de M. de Marsan, le prince de Pons la reprit en 1724, et l'a habitée le reste de sa vie. Ce fut dans les jardins de cet *Hôtel de Pons* que la Quintinie fit ses expériences de jardinage. « Elle est, » dit Brice, « ornée d'un ordre dorique » en pilastres ; la grandeur de la cour annonce la demeure d'un grand » seigneur, et les appartemens, doubles partout, sont composés de » plusieurs grandes pièces très-commodes et très-régulières. Le jardin » est d'une etendue assez considérable. » Renversée.

IV. — P. 77, note.

Ceux qui estoient là disoient qu'elle ne vivoit que de rosée.

On fit à son mari le même reproche de délicatesse excessive, témoin ces jolis vers de Saint-Evremont :

Très difficile et fort peu délicat,
Le président condamne chaque plat,
Quand à disner un amy le convie.
Les mets d'un autre il blasme sans raison,
Et sans raison il passeroit sa vie
A louer tout dans sa propre maison.

V. — P. 81, lig. 3.

Le desordre des prestz estant venû...

Aujourd'hui, dans nos temps de régularité financière, on ne comprend guères l'inconvénient des emprunts multipliés ; il faut donc

ajouter que ces prêts faits dans les premiers temps de la Régence et à la grande satisfaction de tous les financiers, avoient entraîné l'engagement de plusieurs branches des revenus publics. On fut, au commencement des troubles de la Fronde, contraint de suspendre le payement des rentes, et bien des financiers furent ruinés par ce qui les avoit enrichis. Cela, sans doute, ne se reverra jamais.

VI. — P. 81, note.

Hé quoy! sera-t-il dit que Michau filz de Jean...

Il semble que le président devoit dire *Michau filz de Michau.* Cette boutade rappelle et a peut-être inspiré les raisonnemens que la Fontaine prête à la Belette usurpatrice de l'hôtel de Janot Lapin :

Je voudrois bien sçavoir, dit-elle, quelle loy
En a pour tousjours fait l'octroy
A Jean filz ou neveu de Pierre ou de Guillaume,
Plustost qu'à Paul, plustost qu'à moy.

On a attribué à Louis XIV et à Mme de Montespan le couplet suivant contre notre président des Comptes et sa femme, ou contre son fils Michel Tambonneau et sa belle-fille Angélique de Voyer de Paulmy, gouvernante des enfans naturels du Roi :

Or nous dites la Tambonne,
La Tambonne Tambonneau,
Pour l'appuy de la couronne
Qui fit le marquis Michau?
Votre histoire peu sincere
A tousjours pris soin de taire
Qui fist le marquis Michau
A Tambonne Tambonneau.

VII. — P. 82, lig. 7.

La voylà qui veut faire admirer comme ses manchettes estoient mises de bon air...

Furetiere a fait allusion à cette extrême recherche de notre Présidente : « J'ay oüy dire d'une présidente qu'elle est une heure entière » à mettre ses manchettes, et elle soutient hautement qu'on ne peut » les bien mettre en moins de temps. » (*Roman bourgeois,* 1714, p. 66.)

VIII. — P. 86, lig. 25.

Elle alloit seule avec un homme...

Cette remarque de des Réaux prouve qu'une femme mariée ne se

montroit pas convenablement hors de chez elle avec un autre homme que son mari. Nous sommes aujourd'hui, maris et femmes, beaucoup plus accommodans.

IX. — P. 87, lig. 3.

Son filz, à dix-sept ans, eut la petite verolle...

Michel Tambonneau reçu conseiller au Parlement le 11 mai 1657, puis envoyé extraordinaire à Cologne, ambassadeur en Suisse, et enfin président de la chambre des Comptes. Quand il avoit, en 1664, résigné la charge de conseiller pour se rendre à Cologne, on répandit le couplet suivant :

Michau veut estre cavalier,
Il a dejà pris une sangle,
S'il parvient jusqu'au baudrier,
Adieu vous dis, général Wrangle!
Condé mesme en devient jaloux,
Marquis Michau filez plus doux!

Dans les notes sur *les Membres du Parlement*, vers 1661 : « Il s'en» gage dans la Cour et dans le grand monde. A bonne opinion de luy» mesme et cette opinion luy a esté insinuée par M. le President son » pere et madame sa mere qui en sont ydolastres. Est assez aimé. Ne » suit que ses interets, est dans les plaisirs. A son oncle, conseiller de » la Grand Chambre. » On peut juger de l'exactitude des portraits de des Réaux en comparant avec ces notes ce qu'il dit lui-même du fils Tambonneau.

X. — P. 88, note.

Pour l'empescher de faire quelque chose d'extraordinaire sur le chapitre de la braverie...

Je crois que des Réaux veut dire que Mme Tambonneau a continué ses cajoleries conjugales pour empêcher son mari de faire de grandes dépenses pour ses maîtresses au dehors. Cependant la braverie paroît avoir eté plutôt la passion de la Présidente que celle du Président. — Pour la Margot dont il est parlé plus haut, c'est je pense un nom commun, une servante, une grosse dondon. Ou bien, ne seroit-ce pas cette Margot longtemps fille de chambre de Mme de Gondran? (Voy. t. v, p. 459.)

XI. — P. 88, note.

En 1665, il s'est excusé de mettre au commerce...

C'est-à-dire de contribuer à la formation de la *Compagnie françoise des Indes orientales,* dont le principal etablissement devoit être à Madagascar, et qui fut etablie par déclaration du Roy, vérifiée en Parlement le 1[er] septembre 1664. On ne voit pas en effet le nom de Tambonneau dans la liste de tous les grands personnages de la cour et de la ville qui souscrivirent pour des sommes considérables. (Voyez la *Relation de l'Establissement de la Compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales.* Paris, Seb. Cramoisy, 1666, in-4°.)

XII. — Fin.

Dangeau a mentionné la mort de la présidente Tambonneau, qui survécut seize ans à son mari. « Dimanche 14 février 1700, M[me] Tam- » bonneau la mere mourut à Paris. Elle avoit quatre-vingt-quatre ans. » Elle etoit demie sœur de la feu duchesse de Noailles. Elle avoit eu » un fort gros bien; mais depuis quelque temps, elle avoit tout aban- » donné au president Tambonneau son fils. Elle ne s'estoit reservé » qu'une pension de huit mille livres. » Sur cet article Saint-Simon ajoute une ligne qui n'est pas en rapport avec tout ce qu'on savoit de la Présidente : « M[me] Tambonneau n'appeloit jamais son fils que Mi- » chau, avec un parfait mepris. » Il est probable qu'elle l'appelloit Michau, simplement parce que son nom de baptême etoit *Michel.*

CDXVIII.

MADAME DE TALOET.

(*Jeanne le Levier, fille de Jean le Levier sieur de Keroiou, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Françoise de Talhouet; mariée à Louis de Talhouet, gouverneur de Rhedon.*)

Madame de Taloet est fille d'un M. du Levier, homme de condition, qui estoit conseiller au parlement de Rennes, et dont la veuve s'estoit remariée à un gentilhomme qualifié de Champagne, nommé M. de Vignory *. Cette fille, qui avoit dix-sept mille livres de rente, fut mise entre les mains de M. de Taloet, son oncle paternel * et son tuteur. Cet oncle la fit espouser à son filz, nonobstant les defenses du Parlement et les regles de droit. Mme de Vignory, enragée de cela, accuse cet homme de fausse monnoye, et luy fit bien de la peine; après elle trouve moyen de mettre une suivante auprès de sa fille, qui la gouverna si bien qu'elle luy fit avec le temps hayr son mary comme la peste. Il est vray que Taloet luy en donna quelque sujet, car il vendit une charge de lieutenant aux Gardes qu'il avoit, et se mit à entretenir une garce qu'il faisoit appeller Mme de Taloet. La suivante luy fit accroire qu'il ne demandoit

Charles de Quincampois, marquis de Bussy et comte de Vignory, en Champagne.

Ou plutôt : maternel. Giles de Talhouet, gouverneur de Rhedon.

qu'à en avoir des enfans pour l'estrangler en suitte elle-mesme. Quelques jours après qu'il fut arrivé à Rennes, elle luy demanda ce qu'il avoit fait de l'argent de cette charge. « Je n'ay pas accoustumé, » luy dit-il, « de vous en rendre compte. Il faut donc » que vous me rendiez compte aussy de ce que vous » avez despensé depuis que je suis party. — Ce n'est » pas de mesme, » repliqua-t-elle, « tout le bien » vient de moy. » En suitte il luy propose d'aller à la campagne ; elle n'y vouloit point entendre. « Vous » vous mocquez, » luy dit-il, « il fait beau. Nous par- » tirons demain. » Elle alla se conseiller à sa confidente ; toute la nuict elle feignit d'avoir un devoyement. Au commencement il la suivit par soupçon ; enfin il s'en lassa. Elle mit hors du logis ce qu'elle avoit de meilleur, et le matin, dez quatre heures, elle s'alla asseoir sur les degrez d'une eglise, parce qu'elle n'en avoit point trouvé encore d'ouvertes, et là elle se chaussa, car elle estoit venüe nuds piez. Après elle fut demander retraitte à deux conseillers de sa connoissance, qui, n'ayant point de femme, ne la voulurent pas recevoir ; elle estoit bien faitte et jeune. Un d'eux luy conseilla de se retirer à Saint-Georges *, qui est une religion de filles ; elle y va. Le mary ne sçavoit ce qu'elle estoit devenüe; il chercha tant qu'enfin il le descouvrit; à travers la grille et le voile, il luy demande pardon ; il se soumet à toutes choses imaginables pour obtenir d'elle qu'elle souffrist qu'il la veist seulement; elle ne le voulut jamais. Cela mit tout le monde contre elle. Elle luy en-

* Saint-Georges-sur-Loire, à quatre lieues d'Angers.

voye un exploit, disant qu'il l'avoit espousée contre les defenses du Parlement et avec une dispense qui estoit nulle, car ils sont cousins-germains : elle le poursuit ; l'affaire est evoquée à Paris. Elle avoit eu six enfans ; cela n'empesche pas qu'elle ne continüe. Elle n'avoit point d'argent, il joüissoit de tout. Il luy fait offrir cent pistolles, pourveû qu'elle daigne les prendre de sa main, et qu'il consentoit qu'elle s'en servist contre luy. Elle ne voulut jamais luy avoir cette obligation. Elle eut la petite-verolle qui ne l'a pas embellie ; il luy fit dire que si elle le trouvoit bon, il l'iroit assister et qu'il l'aymoit autant que jamais. Elle est tousjours inexorable.

Durant sa maladie, elle eut une estrange affliction ; car sa mere, cette madame de Vignory qui estoit veuve pour la seconde fois, eut la teste coupée à Rennes avec sa fille du second lict, et voicy pourquoy. Mme de Vignory avoit eu connoissance d'un garçon bien fait [1] : il estoit d'honneste naissance de devers Moulins ; il avoit du bien passablement. D'abord il suivit le barreau à Paris, et après il fut commis de M. de Noyers. Elle le maria avec sa fille du deuxiesme lict, qui n'avoit que treize ans [2]. Elle avoit cru peut-estre qu'ayant esté advocat, et ayant habitude chez M. de Noyers, il desbroüilleroit les affaires de la maison. Ce garçon, en tout, pouvoit joüir de sept ou huict mille livres de rente avec sa femme ;

[1] *Mots biffés:* Qu'on appelloit Bussy.

[2] Parce qu'il luy presta vingt mille livres, dont elle avoit besoing.

le reste estoit fort embarrassé. On ne laissa pas de l'appeller M. le marquis de Bussy ; il l'avoit espousée à condition de prendre le nom et les armes de sa femme, et qu'il donneroit je ne sçay combien à la belle-mere. Il ne luy tint pas ce qu'il luy avoit promis. Elle, pour s'en venger, gaigne sa fille que cet homme aimoit tendrement : elles luy font donner un coup d'arquebuze[1] à une huée qu'on fit pour prendre des loups, en Bretagne, où ils estoient pour quelques affaires; peut-estre y avoient-ils du bien. Et comme il il n'estoit pas blessé à mort[2], elles furent condamnées lorsqu'elles s'y attendoient le moins. Cela est assez ordinaire en Bretagne ; il y a beaucoup d'histoires de femmes qui ont fait tüer leurs maris. La mere fit une fin fort chrestienne, car elle escrivit à sa fille de Taloet, à Paris, pour l'exhorter à [3] mettre sa conscience en repos, sur l'affaire qu'elle avoit contre son mary [4].

[1] *Biffé.* A l'affust.

[2] *Biffé.* On dit qu'elles deux l'estranglerent.

— La belle-mere voulut obliger le chirurgien à empoisonner la playe. Celui-cy y mit du sucre au lieu d'arsenic, puis se sauva. La vieille persuade à sa fille d'estrangler son mary, et après elle va à une grande devotion de Bretagne, qu'on appelle Saint-Anne *. La fille avec sa femme-de-chambre l'estranglent. Voylà la mere et la fille en prison : elles ont des lettres evocatoires ; au lieu de les faire signifier, elles se laissent cajoller aux juges, qui leur firent dire qu'elles n'avoient rien à craindre. En effect, ils n'avoient point dessein de les condamner ; mais le Rapporteur conclut à la mort, les autres eurent honte, cela passa tout d'une voix ; il n'y avoit point de preuves contre la mere : elle mourut en philosophe, et sans penser à l'autre vie.

* Près d'Auray, à quelques lieues de Vannes.

[3] *Biffé.* A poursuivre son procez sans relasche et à ne pardonner jamais.

[4] Cela vouloit dire que, si elle ne croyoit point estre sa femme, qu'elle allast jusqu'au bout.

Elle ne put rien obtenir qu'un sequestre, où il fut permis à son mary de la voir : elle fut mise à la *Propagation de la foy* *. Un gentilhomme nommé la Haye d'Airon l'accompagna à Paris ; on disoit qu'elle luy avoit promis de l'espouser quand elle seroit desmariée. Elle estoit riche, comme je l'ay dit, et pouvoit beaucoup pretendre de la reddition de compte. Elle perdit pour la dissolution, mais elle gaigna pour la separation de corps et de biens. Une comedienne que son mary entretenoit les accommoda depuis [1].

* Ou *Nouvelles Catholiques*: alors rue *Sainte-Avoye*, depuis rue *Sainte-Anne*.

[1] MADEMOISELLE DE TALOET, OU BRIZARDIERE.

Brizardiere estoit un sergent royal de Nantes fort employé et qui despensoit extraordinairement pour un homme comme luy. Vous allez voir d'où cela venoit. Cet homme, desjà âgé, se mesloit de dire la bonne aventure aux femmes et d'une façon inoüye, car il leur disoit, quand il trouvoit quelque difficulté à ce qu'elles souhaittoient : « Vous ne » sçauriez obtenir cela que par un moyen que je vous enseigneray ; » peut-estre le trouverez-vous fascheux, mais il est infaillible. » La curiosité les prenoit et, par la confiance qu'elles avoient en luy, elles s'y resolvoient. Voicy ce que c'estoit : il les faisoit mettre toutes nües, et avec des verges il les foüettoit jusqu'au sang, puis se faisoit foüetter par elles tout de mesme, afin de mesler leur sang ensemble pour en faire je ne sçay quel charme. Dans Nantes, il n'osa s'y joüer ; mais sa reputation luy fit trouver des folles par toute la Bretagne, et principalement à Rennes. Il y a apparence qu'il y gagnoit ; car, comme je l'ay desjà remarqué, il depensoit plus qu'un sergent ne pouvoit depenser. Il fut descouvert à Rennes par un huissier du Parlement, nommé Bohamont, qui le vit par un trou fesser deux fort belles filles qu'il avoit. Il rendit sa plainte ; on fit jetter des monitoires. Plusieurs demoiselles, suivantes et femmes de chambre vinrent à revelation ; mais quand on voulut sçavoir qui estoient les fessées, elles ne le vouloient point dire. Le Parlement s'assembla, et là, ayant veû qu'il y avoit des presidentes et des conseilleres en assez bon nombre, on se servit des deux filles de l'huissier et de la femme d'un menuisier, et sur cela on l'envoya aux galeres. Il pensa estre pendû. La presidente de Magnan, fort belle femme, estoit des foüettées ; outre ce que les autres avoient souffert,

celle-cy se faisoit donner quinze coups par sepmaine, pour avoir une succession pour laquelle il falloit que trois personnes mourussent. Elle n'est pas riche. La presidente de Brie eut quarante-huict coups et en donna à Brizardiere cinquante-deux ; une madame de Kerollin se fit foüetter pour trouver un bon tiercelet (elle faisoit la fausse monnoye), c'est-à-dire un bon alliage. Mais le plus plaisant, ce fut M[lle] de Taloet* ; comme il la foüettoit rudement, c'estoit pour avoir un mary qui eust beaucoup de bien, elle crioit : « Hé, monsieur de la Brizardiere, dou- » cement ! j'aime mieux qu'il soit moins riche. »

Marie de Talhoet, mariée en 1654 à Guillaume de Liscourt, vicomte de Planches.

COMMENTAIRE.

I. — P. 93, lig. 20.

Il vendit une charge de lieutenant aux Gardes qu'il avoit...

Ou cette vente ne fut pas définitive, ou elle fut faite au profit d'un parent du vendeur; car en 1661, il y avoit certainement un lieutenant aux Gardes de ce nom qui eut le malheur de déplaire au bon Loret. Voici comme s'en vengea le gazetier dans la *Muse* du 26 février :

Malgré la durté qu'accompagne
Un certain Breton de Bretaigne,
Officier moderne du Roy
Ce me semble nommé Taloy,
Qui par caprice ou par grimace
M'obligea de changer de place
Et tout plein d'autres gens d'honneur
Qu'il irrita, le bon seigneur,
En dépit donc de l'incartade
D'iceluy sujet à boutade,
Plus ravy qu'on ne peut penser
Mardy dernier, je vis danser
Le ballet de l'Impatience
Dans toute sa magnificence...
Car nonobstant ledit Breton
J'etois placé comme un Caton...
Mais treve de ballets, de danses
Et d'autres telles circonstances,
Dont je ne diray bien ny mal
Jusques à l'autre carnaval,
Où Taloy cet homme si rogue
N'aura peut-estre plus de vogue.

Loret n'avoit pas coutume de se plaindre aussi haut des gens d'epée. Aussi lui fit-on aisément sentir qu'il avoit eté trop loin, et dans la lettre suivante du 5 mars 1661, il fit amende honorable.

Pour plaire à quatre demoiselles
Que je croy toutes fort pucelles,
Le lundy gras, jour jovial
Je revis le ballet royal
Ayant honorable seance
Près de gens de haute importance,
Où par pure bonté d'esprit,
Monsieur de Taloy me souffrit,
Quoyque pourtant quelques personnes
En mon endroit un peu felonnes,
Eussent animé contre moy
Cet ardent officier du roy (a).
Je m'estois outré de colère,
Plaint de son procedé sevère,
Mais j'aurois eté bien fasché
D'avoir à son honneur touché.
Et depuis icelle boutade,
Charnac, son elu camarade,
M'a conté tant de bien de luy
Qu'il se peut vanter aujourd'huy
Que je l'honore et je l'estime
Aussi bien en prose qu'en rime.

II. — P. 96, lig. 1.

On ne laissa pas de l'appeller M. le marquis de Bussy...

Ce nom venoit du titre de son beau-père, Charles de Quincampoix, *marquis de Bussy* et comte de Vignory.

III. — Brizardiere. — Fin.

La présidente de Brie ou de Bris etoit sans doute la femme de François Loaisel de Bris, nommé président à mortier au parlement de Bretagne le 7 mars 1635. On peut de là conjecturer la date approximative de cette aventure. M[lle] de Talouet etoit apparemment un des six enfans que M[lle] le Levier avoit eus de son détesté mari.

Il y avoit en Bretagne deux anciennes maisons du nom de *Taloet* ou *Talhouet*. De l'une d'elles descend aujourd'hui M. Auguste Bonamour marquis de Talhouet, fils du marquis de Talhouet pair de France, mort en 1842, et d'Alexandrine Laure Roy.

(a) Sur la marge il y a : *M. de Taloy, lieutenant des Gardes du corps.*

CDXIX.

FALGUERAS.

Histor., t. IV, p. 172.

Falgueras estoit commis de Menant*; il est marié avec la sœur d'un petit medecin huguenot, nommé Lagneau*, qui est une espece de medecin empirique. Il y a deux ans que, revenant de Languedoc d'où il est, il apporta une lettre d'un tailleur adressante à un frere, pastissier de son mestier, qui estoit à Paris, mais dont il n'avoit eu aucune nouvelle, il y avoit long-temps. Falgueras eut bien de la peine à trouver cet homme, qui estoit pastissier d'hosties, et travailloit en chambre dans la rüe du Meurier, qui rend dans la rüe Saint-Victor *. Le pastissier luy fit mille caresses et voulut absolument qu'il desjeunast avec luy. Falgueras dit, en desjeusnant, qu'il falloit mettre du sel et de la mie de pain sur je ne sçay quelle grillade ; aussytost le pastissier, sa femme et ses filles s'entre-regardent et considerent la mine de l'homme, qui est noir et laid. Cela venoit de ce que leur fille aisnée avoit un mal de langueur depuis quatre mois; et, comme le peuple croit tousjours qu'il y a quelque sort aux maux qu'il ne connoist point, ils avoient esté à je ne sçay quelle devi-

David Laigneau, provençal, médecin ordinaire du Roi; portrait gravé.

D'un côté, et de l'autre rue *Traversine*.

neresse qui, avec le grimoire, leur avoit mis dans la teste qu'elle feroit venir le sorcier du bout du monde s'il y estoit, et que, pour marque, il demanderoit du sel. D'abord ils ne voulurent pas faire de bruit : mais ils luy parlerent du mal de leur fille. Il leur conseille de la faire voir à Lagneau, qui luy ordonne je ne sçay quelle decoction dont Falgueras escrivit la recepte. Depuis, ayant receû une deuxiesme lettre du tailleur, il y retourne ; le pere et la mere luy disent que cette drogue avoit fait bien du mal à leur fille, mais que s'il vouloit, il la gueriroit bien. Il ne comprenoit point ce qu'ils vouloient dire, et il leur donna une pilule de Lagneau qu'il avoit sur luy. Cette fille l'avalle. Or, comme le syndic des creanciers de Menant, nommé Blondel, logeoit dans la mesme rue, Falgueras, qui y alloit quelquefois, s'avisa un jour d'aller sçavoir des nouvelles de cette fille ; le pere n'y estoit point ; la mere le reçoit fort aigrement, luy dit que cette pilule avoit pensé tüer sa fille, que cette pauvre enfant le voyoit toutes les nuicts ; mais que resolument il falloit qu'il la guerist ; que c'estoit luy qui le jour de la Toussaint, dans la rüe de Bussy, comme elle portoit un corbillon, luy donna de la main sur l'espaule, en luy disant qu'elle s'en repentiroit ; qu'aussytost elle entra dans une porte et vomit tout ce qu'elle avoit mangé. « Je prou- » veray, » dit Falgueras, « que j'estois ce jour-là en » Languedoc. — O ! vous estes où vous voulez ; mais » je sçavois bien que je vous ferois venir. Vous avez » fait semblant que c'estoient des lettres de nostre

» frere ; mais il est mort il y a long-temps. » En disant cela, elle et ses filles se saisissent de la porte ; elle prend un baston, et envoye querir du secours. Il s'efforce de sortir et sort effectivement, non sans quelque horion ; mais les autres locataires l'arresterent dans la montée. On le jette dans une autre chambre ; et, comme il se recommandoit à Dieu, car c'est un huguenot fort zelé, il voit un homme de la mine la plus farouche du monde qui, le traittant de sorcier, luy dit : « J'ay porté les armes par toute » l'Europe, moy. » Il croyoit que ce brutal l'alloit devorer ; mais il en fut quitte à bon marché, car la femme ayant dit à cet homme : « N'est-il pas vray » que vous avez esté ensorcellé trois fois ? — Oüy, » dit-il. — « Et comment fistes-vous pour vous guerir ? » — Je pris, » dit-il, « le sorcier, et, le poignard à la » main, je luy fis desfaire le sort. » Cela dit, il se retire. Cette femme sentoit quelque douleur à un bras où Falgueras l'avoit prise pour la tirer de la porte. « Ah ! traistre, » luy dit-elle, « si tu m'as ensor- » cellée comme ma fille, tu en mourras. » Le prisonnier crie par la fenestre à la servante de Blondel qu'il vit passer; mais elle se mit à hocher la teste et luy dit : « Guerissez seulement cette pauvre fille. Hélas ! » la pauvre madame Blondel est bien malade, et sans » doute ensorcellée comme elle. » Il avoit beau prendre Dieu à tesmoing et se sousmettre aux plus cruelles peines de l'enfer, s'il se trouvoit qu'il fust coupable : « Les diables, » luy disoient-ils, « ne vous » feront point encore de mal : vous avez un pacte

» avec eux ; mais prenez garde qu'ils ne vous trom-
» pent comme Gauffredy, dont le terme fut avancé
» d'un an, ayant esté pris, pendû est bruslé à Aix. »
Enfin un garçon apothicaire estant venû dans ce logis, pour querir quelques eaux à un distillateur qui y demeuroit, leur remonstra leur folie, et fit delivrer ce pauvre homme, qui a fait quatorze pages de minute de ce que je viens d'escrire, avec ce titre* : *Journal et histoire d'une abominable accusation faitte et decouverte le vendredy 12 fevrier 1655 à Falgueras, très-innocent, par la femme et fille malade dans le costé droit de son ventre, âgée de treize à quatorze ans ; pretendant lesdits mary, femme et fille, laditte fille avoir esté ensorcellée par ledit Falgueras, le premier jour de novembre, feste de Toussaints, encore qu'il fust esloigné de deux cens lieües.*

Cette relation ne paroît pas avoir été imprimée.

CDXX.

COLLETET.

(*Né en* 1598, *mort* 10 *ou* 11 *février* 1659.)

Guillaume Colletet, l'un de ces academiciens qu'on appelloit autrefois les Enfans de la pitié de Bois-Robert, à qui pourtant il est eschappé par endroits de bonnes choses, se maria poétiquement avec la servante* de son pere, qui estoit un procureur au Chastellet ; et ce qui est de plus estrange, c'est que cette fille n'avoit rien de joly et luy n'estoit pas trop à son aise. Il en a eu un filz qui s'appelle Jean Colletet*, digne filz d'un tel pere.

Marie Prunelle, morte en 1641.

François, non Jean.

Ç'a tousjours esté un fort bon homme, qui a peu de sens[1], mais qui aime fort à chopiner. Voicy ce que j'en ay oüy dire de plus plaisant.

Un jour que cette femme estoit à Rungis*, où il a je ne sçay quel *tuguriolum*, on luy vint dire qu'elle estoit fort mal. En y allant, il fit son epitaphe, à telle fin que de raison. Ce n'est pas qu'il ne l'aimast tendrement, mais c'est qu'il est ainsy basty. Elle n'en

Village entre Choisy et Versailles.

[1] A l'Academie, il dit naïfvement : « Je ne connoissois point ce mot-» là, mais je le trouve bon, puisque ces messieurs-là le connoissent. »

mourut pourtant pas, et il garda l'epitaphe encore quelques années. Elle trespassa justement durant le siége d'Aire*; car dans une piece où il console Monsieur le Chancellier sur la mort du marquis de Coislin, il dit: Juin 1641.

> J'en dirois davantage,
> Mais Brunelle aux abois, etc.

Elle s'appelle Prunelle et estoit brune; à cause de cela, il luy donna le nom de *Brunelle*. Voyez qu'il estoit bien necessaire d'aller parler de sa femme à Monsieur le Chancellier!

Pour son filz, il l'a tousjours pris pour quelque chose de merveilleux, et, dans l'elegie sur la naissance de Monsieur le Dauphin, il l'offre à ce prince. Ce filz pourtant n'est qu'un dadais. Un jour, en je ne sçay quelle compagnie, il luy dit: « Jean Colletet, » saluez ces dames. » Il les salua toutes, et puis il dit: « Mon pere, j'ay fait. » Je ne sçay quel moine, dans une traduction qu'il a faitte de quelques pieces de Mlle Skurmans*, parle des eloges qu'on a faits pour cette sçavante fille, et dit: « En voicy un de » Jean Colletet, filz de Guillaume, *facilement prince* » *des poetes françois*[1]. » Cependant, comme nul n'est prophete en son pays, il est arrivé que ce Jean Colletet ayant esté pris par ceux de Luxembourg[2], il y a

Anne-Marie Skurmans, née à Cologne. On a recueilli ses *Opuscules hebræa, græca, latina, gallica*. Leyde, 1648, in-8°.

[1] Le *facilè princeps* des Latins.

[2] Parlant de ce filz, il dit dans le *Traité de la Poésie morale**: « Depuis plus de trois longues et tristes années, l'Espagne triomphe » d'une jeune liberté qui m'est si chere. » Paris, 1658; in-12, p. 196.

cinq ou six ans, comme il alloit à Cologne offrir son service au cardinal Mazarin, le gouverneur du pays, et autres grands seigneurs germaniques, le prirent pour un si galant homme, un si grand poéte et un si grand orateur, qu'après l'avoir regallé deux ans durant, bien loing de luy faire payer rançon, ils le reconduisirent tous jusqu'à la premiere place du Roy de France. Cependant les pedants * de Navarre, dez le carnaval suivant, luy firent faire des vers burlesques pour des intermedes à une comedie, à cent sous le cent, et on en disoit qu'ils pouvoient s'en faire relever, comme lezez d'outre moitié de juste prix. Le filz et le pere s'entregrattent *.

Les professeurs.

C'est le proverbe latin : *Asinus, asinum.*

Guillaume naturellement est enclin à l'amour, mais il est fidele[1]. Il ne pouvoit vivre sans femme[2].

[1] *Biffé.* Il devint amoureux d'une jeune fille très-jolie et spirituelle, nommée Claudine.

[2] Il espousa la servante de Brunelle, dont il a une fille qui est aujourd'huy la suivante de la troisiesme femme, qui estoit servante chez son frere le Procureur. Il la desbaucha et ne l'espousa qu'au bout d'un an. Elle est jolie et a de l'esprit; elle se nomme Claudine le Nain. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est qu'il vouloit que son frere et sa belle-sœur allassent visiter leur servante, qui avoit vescû si scandaleusement avec luy, et par despit, il se ruinoit à la faire magnifique. Elle est fille d'un tailleur de pierre, qui, pour ne pas faire honte à son gendre, vint loger chez luy avec toute sa famille, et de ce moment-là ne fit qu'yvroigner.

— Une fois il fut à Meudon, avec sa femme et d'autres gens, où il salua M. Servien, et fit si bien qu'il luy fit entendre que sa femme estoit dans le jardin ; M. Servien la voulut voir. Il racontoit cela et disoit : « Le bonhomme, je pense, luy en veut conter; mais ma femme » est trop fine pour luy. » Ogier, le predicateur, à qui il dit cela une fois, se mocquoit de luy ; et, comme Colletet luy faisoit reproche de ce qu'on ne le voyoit plus : « Qu'iray-je faire chez vous, » luy respondit-il, « avec l'abbé de Richelieu et je ne sçay combien de plumets ? »

Dans un recueil d'epigrammes qu'il fit imprimer il y a quatre ans*, il met les amours de Claudine tout du long : en un endroit, il la compare à Psyché et luy à Cupidon. Notez qu'il ressemble à Jodelet*, et mon pere, un jour que l'Abbé* le mena disner au logis, ne l'appella, en resvant, tandis qu'il fut là, que M. Jodelet[1].

Paris, 1653.

Histor., t. III, p. 391.

François Tallemant.

En un endroit il y a pour tiltre à une epigramme : *Rencontre de l'Amour et de ma chere et belle Claudine le Nain, fille de Marie Soyer.* Ce pauvre homme s'imagine immortalizer tous ceux dont les noms seront dans ses ouvrages.

Il y a bien d'autres plaisants tiltres. En voicy quelques-uns : *La belle Tulippe panachée dans mon jardin*, 1642. Il met ainsy la date partout, tant il a peur de donner quelque jour de la peine aux grammairiens ; *Sur mon Histoire des Poétes*, 1651* ; *Sur le retour de monseigneur le Chancellier*, 9 *avril* 1651, où il luy dit :

Elle se trouve en msc. dans la Bibliothèque du Louvre.

> Les Bacchanales t'ont chassé,
> L'Agneau de Pasques te rappelle*.

Epigrammes, p. 9.

A Monseigneur l'archevesque de Roüen, messire François de Harlay, sur l'Apollon d'argent qu'il m'a envoyé pour recompense de mon Hymne sur la pure Conception de la Vierge, l'an 1634*. Ne semble-t-il

Ibid., p. 15.

[1] Il y a une preface* à ce livre où il dit que, pour monter sur ce petit Parnasse, il n'a eu besoing que de son foible bidet et non point du puissant cheval Pegase.

Avis au lecteur.

pas que la Vierge ayt conceû seize cent trente-quatre ans après ses couches?

LA PLAYE:

*Sur l'entablement d'une vieille maison tombée sur la teste de l'autheur en passant dans la rüe des Carneaux**, *le* 26 *septembre* 1652. Celle-cy est folle au dernier point.

*Ou des Bourdonnois, près de Saint-Innocent.

Maudites soient les avenües
Du cimetiere de Paris!
Les grands rois et les grands esprits
En devroient éviter les rües.
O Ferronnerie, ô Carneaux,
Si vous n'en estes les bourreaux,
Vous leur fournissez des retraittes;
N'est-ce pas sous vos sombres toits,
Et qu'on assomme les poetes,
Et qu'on assassine les rois*?

*La rue de la Ferronnerie, où fut assassiné Henry IV, est voisine.

Epitaphe de l'auteur par luy-mesme :

Icy gist Colletet; s'il valut quelque chose,
Apprens-le de ses vers, apprens-le de sa prose;
Ou, si tu donnes plus aux suffrages d'autruy,
Voy ce que mille autheurs ont publié de luy.

Après il adjouste : *Le filz de l'autheur a fait autrefois un recueil des tesmoignages avantageux que les plus illustres autheurs de nostre siecle, tant françois qu'estrangers, ont rendû du sieur Colletet dans leurs divers ouvrages**. Notez que ces autheurs sont gens que l'on ne lit point; et Patru, en lisant les Epigrammes de Guillaume, disoit : « Hélas! combien ce

*Epigrammes, p. 137.

» pauvre Guillaume loüe d'autheurs que je ne con-
» nois point ! »

Sur mon Apollon d'argent, en gage. 1651.
— *Du cardinal Infant, et du Grand maistre de l'Artillerie.*

Dez que l'Infant te voit paroistre,
S'estonne-t-on s'il est si froid ?
Qu'est-ce qu'un clerc d'armes pourroit
Contre les foudres d'un Grand maistre* ? *Ibid.*, p. 63.

Les pois verts, epigramme.

Recevez quatre francs avec ces quatre vers,
Pour ce boisseau de pois dont vos greniers sont riches.
Mais comblez la mesure, afin que des pois verts,
O libéral amy ! ne soient point des pois chiches*. *Ibid.*, p. 224.

Sur le livre de maistre Adam, menuisier de Nevers, intitulé :
LES CHEVILLES DU MENUISIER DE NEVERS.

Ennemy du repos et de l'oisiveté,
Maistre Adam fait des vers et non pas des chevilles ;
Pour attacher les noms à la posterité,
Des lauriers de Parnasse ils en font des chevilles *. *Ibid.*, p. 453.

Pour sainte Ursule et ses compagnes.* *Ursa*, en latin.

Cette Ourse brille icy mieux que l'Ourse céleste ;
Cette vierge est plus belle, et ses feux sont plus beaux ;.
Sept astres rendent l'une ardente et manifeste,
L'autre a pour l'esclairer onze mille flambeaux *. Epigrammes, p. 455.

Des trois Vertus théologales ; à M. Payen, prieur de la Charité*.* Payen des Landes. *Ibid.*, p. 196.

Pour rendre la justice esgalle à la puissance,
Payen eut son recours à la Divinité ;
Et comme il eut la foy jointe avec l'esperance,
Il ne pouvoit manquer d'avoir la Charité.

Sur la prise d'Aire, il disoit :

Et nous avons fait desnicher
L'Aigle d'Austriche de son *Aire**

P. 7. Aire fut aussitôt repris.

Notez qu'elle est au roy d'Espagne.

Il dit au Chancellier :

Ibid., p. 13.

Vos seaux n'abbreuvent plus leur Muse ny la mienne*.

A Ogier, sur la mort de M. d'Avaux.

Il compare la perte de Michelle, sa servante, à celle de cet illustre :

Je puis avec le temps trouver d'autres Michelles ;
Mais tu ne peux jamais trouver d'autres d'Avaux.

Fait le pauvre.

Après avoir gueusé* tout le long d'un livre, il finit par ces deux sonnets :

Ibid., p. 471.

Sur la maison de l'autheur, qui estoit autrefois la demeure de Ronsard, au faubourg Saint-Marcel (1638)*.

Je ne voy rien icy qui ne flatte mes yeux ;
Cette cour[1] du balustre est gaye et magnifique ;
Ces superbes lions, qui gardent ce portique,
Adoucissent pour moy leurs regards furieux.

Ce feuillage animé d'un vent délicieux[2]
Joint au chant des oiseaux sa tremblante musique ;
Ce parterre de fleurs, par un secret magique,
Semble avoir desrobé les estoiles des cieux.

L'aimable promenoir de ces doubles allées[3],
Qui de profanes pas n'ont point esté foulées,
Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens !

[1] Elle a quatre piez en carré.
[2] Un grand meurier dont il vendoit les meures.
[3] Les allées sont de quatre piez chascune.

Dezir ambitieux d'une gloire infinie !
Je trouve bien icy mes pas avec les siens,
Et non pas dans mes vers sa force et son génie.

Voicy ce qu'il dit ailleurs :

Je possede il est vray, des maisons à la ville,
Des jardins au fauxbourg, et des terres aux champs;
J'ay l'estime du peuple et la faveur des grands ;
Et, comptant mes ayeux, j'en compte plus de mille, etc.

En un endroit, il dit que les tetons de Claudine sont sa montagne à la croupe jumelle. Une fois, chez M. Conrart, devant bien des femmes, il alla dire : « Quand nous nous resveillons la nuict, Claudine et moy, que pensez-vous que nous fassions ? » Ces femmes baissoient les yeux. « Nous lisons l'*Astrée*, » dit-il.

Cette Claudine fait mieux des vers que luy. En voicy qui sont dans ce livre d'Epigrammes *.

Ou plutôt : Dans les *Poésies diverses*, p. 307.

Cher et sçavant espoux, seul objet de ma flamme,
Toy qui m'as d'Apollon les secrets descouverts,
Comme Hymen t'abandonne et mon cœur et mon âme,
Souffre que mon amour te donne encor ces vers.
Quoyque les traits hardis de ton docte pinceau
Facent voir mon portrait au temple de Mémoire,
J'en aime bien le peintre autant que le tableau,
Et ton honneur m'est cher plus que ma propre gloire.

Lorsque d'un vers flatteur les beaux esprits du temps
Nomment mes yeux des astres esclatans
Et m'appellent reyne des belles,
Ils devroient dire des fidelles,
Car vous sçavez, mon cher espoux,
Que si mon amour a des aisles,
Ce n'est que pour voler à vous.

Or il courut un bruit que cette femme avoit des galants, et on dit à Colletet que Boisrobert avoit dit que sa femme luy servoit à vivre. Ce bonhomme fut si sot que d'aller en faire un esclaircissement à Boisrobert, qui se mocqua de luy et se mit à rire. Boileau * dit que c'est une honneste femme. A la verité, son mary, qui n'aime que la crapule, souffre quiconque veut apporter de quoy goinfrer chez luy. Elle dit : « Je sçay bien qu'on n'est pas obligé d'en » juger charitablement, je suis tousjours parmy des » hommes ; M. Colletet me meine disner et coucher » en ville. Mais il m'a fait honneur de m'espouser, » je veux avoir de la complaisance pour luy ; je feray » des in promptu à table, puisqu'il les ayme ; je » souffriray les impertinents qu'il ameine céans ; si » je suis jamais veuve, alors on verra qui je suis[1]. »

* Giles B. (*Voy.* t. IV, p. 34.)

[1] Or, elle est devenüe veuve un an après, en 1659, au mois de fevrier, et voicy ce qu'elle fit sur la mort de son mary :

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyez de larmes,
Plus triste que la mort, dont je sens les allarmes,
Jusques dans le tombeau je vous suy, cher espoux.
Comme je vous aimay d'une amour sans seconde,
Et que je vous loüay d'un langage assez doux,
Pour ne plus rien aimer, ny rien loüer au monde,
J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous.

Mais Boileau a bien changé de note depuis, et en voicy la raison. Un jour elle fit la dolente, et elle dit que cela venoit de ce qu'elle avoit perdu un diamant de huict cens livres que M. Colletet luy avoit donné le jour de ses nopces. « Si vous pouviez me prester ! —Je n'ay, » luy respondit-il, « que trente pistolles pour aller à Tanley ; parta- » geons-les, si vous voulez. — Ce n'est rien que cela. » Luy ne poussa pas plus outre, et il n'y retourna pas. Depuis, je croy que l'abbé Tallemant en a tasté, mais non pas *gratis ;* l'abbé de Richelieu aussy. Maintenant qu'elle est veuve, un de mes parens y depense assez,

et il n'est pas seul, car elle a bien du monde à nourrir. On dit qu'elle disoit une fois : « Que la multitude des valets est incommode ! Ma » femme de charge me ferre la mule (c'est sa mere) ; ma cuisiniere fait » un feu enragé (c'est sa cousine) ; ma femme de chambre a esgaré un » mouchoir (c'est sa sœur), et Mademoiselle (c'est la fille de son » mary) a tout roussy mon poinct de Venise. »

— Insensiblement elle se descria très-fort. On trouva que ce qu'elle avoit fait de vers estoit pitoyable, mais que ses galans les raccommodoient. Elle devint miserable jusqu'à demander l'aumosne dans les allées reculées de Luxembourg : elle espousa un je ne sçay qui, et gardoit tousjours le nom de : la veuve Colletet. Elle beuvoit comme un templier ; et enfin elle mourut saoûle dans l'hostel, où elle creva pour avoir trop bû ; et comme elle ne fut malade que quelques heures, cela causa un plaisant effect ; car, pour escrocquer Furetiere, trois ou quatre jours devant sa mort, elle alla luy demander de quoy enterrer sa mere, qui se portoit bien ; et quand la mere vint luy demander de quoy faire enterrer sa fille : « Vous vous mocquez, » luy dit-il, « c'est vous qui estes morte, et non pas elle. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 105, lig. 1.

Il garda l'epitaphe encore quelques années.

La voici, cette epitaphe avant-tombe :

Quoyqu'un marbre taillé soit riche et precieux,
Un plus riche tombeau Prunelle a dû prétendre.
Si tost que son esprit s'en alla dans les cieux
Mon cœur fut le cercueil et l'urne de sa cendre.

(*Epigrammes de Colletet.* Paris, 1653. In-12, p. 447.)

II. — P. 105, lig. 16.

Jean Colletet, saluez ces dames.

Le mot courut sans doute, et Moliere, quelques années plus tard, le recueillit pour le placer dans la bouche de Diafoirus père et fils.

III. — P. 107, lig. 8.

Il y a pour tiltre à une epigramme : Rencontre de l'Amour et de ma chere et belle Claudine le Nain, fille de Marie Soyer.

Des Réaux fait de deux epigrammes une seule. La première, page 178 du Recueil : *Rencontre d'Amour et de la belle Claudine*, imitée de Clément Marot. La seconde, page 190 : *Le triomphe de ma belle et chère Claudine le Nain.*

Voici le passage textuel de la préface citée quelques lignes plus haut : « Pour monter sur ce petit Parnasse de mes Muses, te dirai-je en » riant que je n'ay eu besoin que des secours de mon foible bidet, et » non point du puissant cheval Pegase, dont je ne me sers jamais que » pour des courses plus longues. »

IV. — P. 108, lig. 5.

En passant dans la rüe des Carneaux.

La rue des *Bourdonnois* s'est ainsi appelée sans doute à cause des creneaux ou carneaux du bel hôtel de la Trimouille détruit il y a quelques années. On la nommoit plus ordinairement la *rue des Grands-Carneaux.*

V. — P. 109, lig. 3.

Sur mon Apollon d'argent en gage.

Des Réaux n'a donné que le titre de cette epigramme que voici :

Si voyant mes exploits divers
Je ne compose plus de vers,
C'est que pour subsister et nourrir mon menage
J'ay mis mon Apollon et mes muses en gage.

Chapelain dans une de ses lettres a fait au bon Colletet une oraison funèbre, meilleure que celles de tous les poëtes dont les témoignages avoient eté réunis par son fils : « Notre pauvre M. Colletet mourut il y » a un mois, et mourut véritablement pauvre, ayant fallu quester pour » le faire enterrer. S'il a avancé ses jours par ses nopces, c'est plustot » par ses troisièmes que par ses secondes ; car il s'est marié jusques » à trois fois et tousjours à ses servantes. C'est la seule tache de sa » vie, laquelle d'ailleurs il a passé dans l'innocence, entre Apollon et » Bacchus, sans soucys du lendemain, au milieu de ses plus fâcheuses

» affaires. Je ne le plains pas trop d'estre mort, puisqu'il n'avoit pas » le moyen de vivre. Je plains ses amis de la perte qu'ils ont faite d'un » homme de bien et qui etoit de bonne compagnie. » (1659.) Voyez aussi la lettre de Loret du 15 février 1659.

VI. — P. 109, lig. 4.

Du cardinal-infant.

Ce cardinal-infant, frère de la reine Anne d'Autriche, mourut à Paris en novembre 1641, et Arnauld ecrit à l'occasion de cet événement: « Ce fut le Roy mesme (Louis XIII) qui dit à la Reyne la mort du » cardinal-infant, et d'une estrange manière : Il cria tout haut par plu- » sieurs fois de la porte de son cabinet qui répondoit dans la chambre » de la Reyne : *Le cardinal-infant est mort!* et comme on consoloit » la Reyne, luy disant qu'il estoit mort d'une longue maladie pendant » laquelle il avoit fait tous les debvoirs d'un bon chrétien, le Roy res- » pondit qu'il avoit trois ou quatre garces auprès de luy. Il ne faut » point vous dire que cecy doit demeurer entre nous. » (Correspond. Barrillon de 22 novembre 1641.)

VII. — P. 111, lig. 9.

En un endroit il dit que les tetons de Claudine sont sa montagne à la croupe jumelle.

Des Réaux qui s'étend ici plus qu'il n'auroit dû sur les sonnets et epigrammes de Colletet, et qui auroit dû louer celle qu'il a faite sur la maison de Ronsart, cite ici de mémoire le vingt-cinquième sonnet des *Amours de Claudine*, intitulé : le *Parnasse d'Amour.* (*Poésies diverses*, p. 337.)

Son sein est mon Parnasse où sur sa double cime
Je resve et je produis tant d'ouvrages divers,
Que de leur nouveauté j'entretiens l'univers,
Et confirme par eux ma gloire légitime. .

Heinsius lui ecrivoit à l'occasion de ce sonnet : « Næ tu profecto » sapis, qui inter sororiantes Claudinæ papillas somniare mavis domi » vigilans, et Musarum sacris operari per tam amœnos secessus quam » in molestis biverticis Parnassi senticetis dormire magna cum diffi- » cultate ! Istis licet valvis inscribas : *hac itur ad astra*, Parnassum » certe quin domi habeas negare jam non potes. » (*Epistola Nicolai* » *Heinsii ad V.-C. Gulielmum Colletetum*, dans les *Poésies diverses* de Colletet. Paris, Loyson, 1656, in-12, p. 308.)

VIII. — P. 112, note.

Je croy que l'abbé Tallemant en a tasté.

Pinchesne, dans ses *Gelinotes,* dit que Claudine réunissoit sept soupirans : l'abbé Tallemant, lui, son frère Martin Pinchesne, Charpentier, Linières, le duc de Saint-Aignan et... Voilà ce que Loret ne prévoyoit pas quand à l'occasion de la mort de Colletet, il ecrivoit :

Touchant cette aimable moitié,
Qu'il espousa par amitié,
Dans la tristesse qui l'accable,
Elle est, dit-on, inconsolable.
Le monde en perdant son epoux
N'a pour elle plus rien de doux;
Et ses beaux yeux noyez de larmes
Ont de si pitoyables charmes,
Qu'il faut en ce lugubre ennuy
Souspirer pour elle et pour luy.
(Gazette du 15 février 1659.)

La Fontaine qui avoit aussi porté son facile hommage aux pieds de Claudine avoit fini par dire :

Les oracles ont cessé,
Colletet est trepassé.
Dès qu'il eut la bouche close
Sa femme ne dit plus rien;
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrestien.

CDXXI.

MADAME DE SUPLICOURT*.

Ou mieux : Souplicourt, qui est un village de Picardie, dans le canton de Poix, préfecture d'Amiens.

C'est une dame de Picardie, bien faitte, qu'on appelle vulgairement la dame à la couleuvre; voicy pourquoy. Elle dit qu'estant recherchée par deux gentilshommes, son pere prefera celuy qui estoit le plus riche à celuy qui estoit le mieux fait; que, quelque temps après, comme elle se promenoit dans son jardin, celuy qui avoit esté refusé vint prendre congé d'elle tout desesperé, et luy demanda pour toute grace qu'elle luy permist de luy venir dire adieu quand il mourroit, parce qu'il estoit bien asseuré de ne guères vivre après le desplaisir qu'il avoit receû. Elle le luy permit. Il part, et peu de temps après elle devient veuve. Au bout d'un an ou environ, dans le mesme endroit où ce malheureux amant avoit pris congé d'elle, elle entend une voix plaintive, à demy articulée, et voit une couleuvre autour d'un arbre : cela l'effraye, elle se retire. La nuict, elle entend une voix qui se plaint de ce qu'elle ne tenoit pas ce qu'elle avoit promis; que c'estoit l'ame de ce miserable qui luy avoit dit adieu dans le jardin, et que le lendemain elle trouveroit sur ses habits un animal qu'elle devoit

garder bien soigneusement, parce que, tandis qu'il seroit en vie, tous ceux qui la verroient auroient de l'inclination pour elle. Après qu'elle fut levée, elle trouva cette mesme couleuvre du jardin sur ses habits. Elle luy fit faire un cabinet plein de cyprés[1]. Il estoit tout plein de carquois renversez, de flambeaux esteints, de larmes et de testes de mort, et elle y passoit des journées entieres. Elle portoit presque tousjours sa couleuvre au bras ; elle obligeoit ses amans à boire après la couleuvre ; elle ne cachettoit ses lettres qu'avec un cachet où il y avoit une teste de mort entourée de deux couleuvres. L'abbé de Romilly *, ce fou qui fut si blessé en se battant en duel contre un de ses amys et qui dit après qu'il avoit esté blessé à la chasse par mesgarde, en devint amoureux, luy fit faire un dessein de carrosse où il devoit y avoir des couleuvres et des testes de mort entaillées. Jaloux d'elle, il trouva moyen de luy donner un cocher qui estoit son espion. Ce cocher devint suspect au galant, et un soir que cet homme le reconduisoit, il le blessa à mort sur le pont de la Tournelle ; il le vouloit jetter dans l'eau ; mais il survint du monde. Le pauvre cocher fut porté à l'Hostel-Dieu, où il deposa contre l'Abbé ; mais Mme de Romilly, grande dévote, et qui a bien du pouvoir à l'Hostel-Dieu, fit tant que les confesseurs persuaderent à ce cocher de se taire, et de pardonner. On dit que la couleuvre est morte depuis quelque temps *.

Voy. t. v, p. 472 et 489.

Voy. les *Lettres de Mme du Noyer*, où cette histoire est rajeunie, tom. II, p. 295, edit. de 1739.

[1] *Biffé :* Où elle se retiroit avec elle.

CDXXII.

MARVILLE.

(Jacques d'Angennes sieur de Marville, né en 1660; chambellan de Gaston duc d'Orléans.)

Marville estoit le cadet de ce gros M. de la Loupe*, Charles d'Angennes, sieur de la Loupe. de la maison d'Angennes, pere de Madame d'Olonne et de la mareschale de la Ferté. Il se donna à Monsieur, aujourd'huy Monsieur d'Orléans. C'estoit un garçon d'esprit, mais d'un esprit assez extraordinaire. Mademoiselle estant encore fort jeune eut envie de le voir; il trouvoit tousjours quelque eschappatoire; enfin elle le luy fit dire serieusement. « Dittes-luy, » respondit-il, « que son pere m'a trompé, et que je ne » veux pas qu'elle me trompe de mesme. C'estoit le » plus joly garçon du monde; cela fut cause que je » m'attachay à luy. Vous voyez comme il est de- » venû : j'attendray qu'elle soit plus grande pour » voir si elle ne se desmentira point [1]. » Quand Monsieur d'Orléans fut fait chef des Conseils et des Armées, à la Regence; quelqu'un dit à Marville, qui s'estoit retiré à la campagne : « Hé! pour l'amour de

[1] Mademoiselle estoit fort jolie en sa petite jeunesse.

» Dieu! venez voir Monsieur; vous y trouverez bien » du changement. » Il y va; mais l'ayant aperceû de loing, avec sa main dans ses chausses, son chapeau en *gloriot* *, et sifflant à son ordinaire : « Le voylà, » dit-il à son amy, « tout aussy fichû que du temps du » cardinal de Richelieu; je ne le salueray point. » Et en disant il s'enfuit.

On diroit auj.: *En badinguet.*

Il s'estoit marié, il y avoit fort peu, avec une veufve fort jolie et fort raisonnable, nommée Mme d'Espinay *, qui n'estoit pas dans une grandissime jeunesse, mais proportionnée à son âge. Je ne sçay si le mariage y contribua, ou le séjour de la compagne, mais il devint plus chagrin que jamais : il luy prit une si forte aversion contre ceux qui disoient des paroles inutiles, qu'il avoit de la peine à s'empescher de les quereller. Quand il venoit des gentilshommes du voisinage, il estoit tousjours en mauvaise humeur; car les campagnards sont gens peu diserts; il estoit sur des espines, il enfonçoit son chapeau et il estoit contraint de sortir ; sa femme luy en faisoit des reprimandes. « Loüez-moy plustost, » disoit-il, « de » ne les avoir point battûs. »

Françoise de Pommereuil, mariée en 1630.

Estant malade de la maladie dont il mourut, dans son chagrin il dit à sa femme : « Ma chere, je te » prie, conte-moy quelque chose. — Mais, Monsieur, » je ne sçay rien que vous ne sçachiez. — Qu'im» porte; ce que tu voudras. » Elle cherche, et se met à luy conter ce qui luy vint dans l'esprit. Il disoit tousjours : « Et encore, » comme font les enfans quand on leur conte des contes ; enfin quand elle fut

espuisée, au lieu de la remercier : « Jésus, » luy dit-il, « ma chere, les pauvres choses que tu m'as dittes ! » Comment se peut-il faire que j'aye pris une femme » qui se soit mis tant de balivernes dans la teste ! » Elle a conté cela elle-mesme, et en rioit la premiere.

COMMENTAIRE.

I. — P. 119, lig. 5.

M. de la Loupe, père de Mme d'Olonne et de la mareschale de la Ferté.

Ces deux sœurs ont eté pour leur malheur immortalisées par Bussy-Rabutin. On doit mettre en balance avec la légende de Bussy le portrait que fait de Mme de la Ferté le poëte Bouillon : « Il y a, » dit-il, « des raretés dans la nature qui seroient inconnues aux hommes, si » l'on n'avoit pris le soin de les publier. Et bien que Clymene soit d'une » naissance et d'*une vertu* et d'une qualité à faire du bruit dans le » monde, les grands employs qu'a celuy à qui elle s'est donnée l'es- » loignant de la Cour pour la rendre inséparable de sa personne, il faut » que la Cour sçache qu'elle perd en elle l'un de ses plus beaux orne- » mens. Clymene a une sœur nommée Cloris, que l'on croit la plus » belle personne de France, cette sœur n'a cet avantage sur les autres » que parce que Clymene est absente.

« De tous temps on a fait des vœux
» Et pour les bruns et pour les blonds cheveux,
» Mais j'ay veu mille fois toute la Cour en peine
» Pour sçavoir qui des deux emporteroit le prix,
» Ou des cheveux blonds de Cloris
» Ou des cheveux bruns de Clymene.

» Elles ont partagé tous les cœurs, tant qu'elles ont esté filles, mais » cette foule de cœurs *a eu son congé pour jamais* du moment qu'elles » en ont eu choisy deux. Cloris a choisy la première, et elle s'en est » bien trouvée; Clymene est venüe après.. La nature l'a fait naistre » avec toutes les graces qui peuvent surprendre la liberté des hommes. » Elle a les yeux doux, le teint beau, le nez bien fait, la bouche petite, » les dents belles, la taille haute et un air qui fait voir ce qu'elle est » née, etc., etc. » (*Œuvres de feu M. Bouillon*. Paris, Barbin, 1663, p. 113.) Mme de la Ferté fut mariée plusieurs années après sa sœur, au commencement de mai 1655.

CDXXIII.

LA VICOMTESSE DE L'ISLE.

La vicomtesse de l'Isle est de Basse Bretagne. Elle n'est pas belle, mais elle est fort coquette, et danse admirablement bien, en un mot comme une *Basse-Brette*[1], car en ce pays là elles sont grandes danseuses. Elle aima, en Bretagne, un de ses cousins germains; mais cette galanterie ne dura guères, car le pauvre garçon fut tué. La nuict de devant, la Vicomtesse fit un songe assez estrange, car elle songea que son cher cousin estoit blessé à mort. Espouvantée de ce songe, elle va dez six heures du matin[2] chez luy le prier de ne point sortir. Il se mocqua d'elle, et dit qu'il avoit partie faitte; enfin pourtant, voyant qu'elle l'en pressoit et qu'elle luy demandoit cela en grace, il luy promit de ne point sortir; mais quand elle fut partie, il alla à cette promenade à laquelle il estoit engagé. Il y prit querelle et y fut blessé à mort.

Quelque temps après, elle voulut venir à Paris : il y avoit du desordre entre son mary et elle, à cause d'une certaine suivante qui se mesloit de bien des choses. Le mary la vouloit chasser, et elle ne le vou-

[1] On les appelle ainsy dans le pays.

[2] *Biffé :* Avec une suivante qu'elle aimoit fort.

loit pas; et, à cause de cela, elle demeuroit à Paris et ne vouloit point retourner avec luy. On remarqua qu'en ce temps-là il n'y avoit que trois bons menages dans toute la ville de Rennes. Elle estoit si folle de cette suivante, qu'elle se mit à la traitter de cousine, afin que le monde la considerast davantage. Enfin il a fallû que le mary se reduisist et qu'il vinst demeurer icy : elle l'appelle vulgairement Mary de l'Isle [1]. A la verité elle a eu beaucoup de bien; c'estoit une heritiere de vingt mille livres de rente. Une de ses terres a un nom bien rebarbatif, elle s'appelle *Quinquangroigne*, tellement que quand elle boude, on l'appelle Madame de *Quinquangroigne.*

Elle et Mme de Montglas eurent une grosse querelle, il y a quelques années, à cause de Bussy-Rabutin : Bussy la servoit et la quitta; elle luy escrit une lettre douce, il la monstre à Mme de Montglas. La Vicomtesse dit que Mme de Montglas a monstré cette lettre à tout le monde; Mme de Montglas irritée dit : « Je ne l'ay point monstrée; mais je m'en vais » la monstrer. » Et elle la lit à quiconque veut l'entendre.

[1] On dit qu'il ne trouve jamais qu'elle fasse assez de depense, et qu'il l'attend à souper jusqu'à minuict.

COMMENTAIRE.

Cette dame n'a pas echappé aux médisances ou aux calomnies contemporaines. On lui applique dans une pièce satirique intitulée: les *Proverbes de la Cour*, celui-ci: *Changement de Corbillon fait appétit de pain bénit.*

CDXXIV.

PEIRAREDE.

Peirarede est un pedant huguenot, natif de Bergerac, et d'assez bon lieu. Un Jean de lettres, pour l'ordinaire, est un animal mal idoine à toute autre chose : cetuy-cy l'a bien fait voir en toutes rencontres, mais principalement en deux ou trois que voicy.

Il a une mestairie auprès de Bergerac, qui, je croy, compose toute sa chevance. Il oüyt dire qu'à Bordeaux, où se faisoient des provisions pour un embarquement[1], on vendoit fort cher le bœuf salé. Il coupe la gorge à ses bœufs, qui peut-estre estoient assez vieux, les salle et les met dans un batteau où il s'embarque aussy luy-mesme. Mais, par espargne, il n'y avoit pas mis assez de sel, et il ne fut pas plus tost arrivé que son bœuf sentoit mauvais. Cependant, faute d'argent pour achepter d'autres bœufs, ses terres ne se labouroient pas, et il eut bien de la peine à revenir de cette perte. Une autre fois il ne fut pas meilleur marchand. Il avoit remarqué que les arbres de pressoir se vendoient fort bien à Bordeaux. Il fait

[1] *Biffé :* Du comte d'Harcour.

abattre un petit bois de haute fustaye qui estoit tout l'ornement de sa maison. Quand il fallut debiter son bois, il vit qu'en faisant les arbres de pressoir d'un demy-pié plus petits qu'à l'ordinaire, il y trouveroit bien du profit; il les fait donc plus petits et les fait porter à Bordeaux : mais personne n'en voulut.

Après tout cela, il alla pour s'achever faire un voyage en Angleterre et en Hollande, afin de conferer avec les critiques de ce pays-là; il mena avec luy un grand filz. Au retour, il se vanta de l'avoir fort bien estably, et il se trouva qu'il l'avoit mis piquier dans un regiment.

La Peirere*, celui qui a fait le livre des *Préadamites*, le donna à Lozieres*. Nous estions voisins; j'ay cent fois trouvé cet impertinent disant des vers grecs à ma mere. L'Abbé* ne le pouvoit souffrir, et se barricadoit contre luy. Enfin Lozieres s'en desfit. Nostre homme s'amusa à monstrer le latin à quelques gens, et entre autres à des conseillers au Parlement. Coulon en fut un*, et il disoit que c'estoit un ingrat de l'avoir si mal reconnû, et qu'il l'avoit rendu digne d'une troisiesme. Depuis il presente des devises et des epigrammes à tout le monde; et, avec une familiarité admirable, s'il trouve qu'on fasse le poil à quelqu'un, il se le fait faire tout d'un train*, et passe pour beau. Un animal comme cela estoit bien venû icy et à Fontainebleau chez la reyne de Suede, et Balzac l'a festivé et luy a escrit plusieurs fois. Voyez la belle cervelle de l'une*, et l'avidité de loüanges de l'autre!

Isaac de la Peyrere.

Histor., t. VI, p. 277.

Frère de des Réaux

Histor., t. V, p. 35.

Par le même barbier.

De Christine.

COMMENTAIRE.

I. — P. 125, lig. 13.

La Peirere, celuy qui a fait le livre des Préadamites...

Isaac de la Peyrere etoit né en 1594 et mourut en 1676. Dans le livre des *Préadamites*, il prétendoit qu'Adam etoit seulement le père des Israélites, et que longtemps avant lui la terre etoit habitée. Voici comme en parle Guy Patin, dans une lettre du 9 avril 1658 : « L'auteur » du livre des *Préadamites*, gascon, est ici, de retour de Rome. Il » a fait imprimer un petit livre in-4°, dans lequel il rend raison de » son changement de religion ; et il a désavoué son livre des *Préa-* » *damites*. On dit que le pape luy a promis une abbaye. Il est icy, » en attendant cette grace aussy avidement que vous pouvez l'ima- » giner d'un Gascon qui a peur de mourir de faim. Il se produit icy » comme s'il estoit grand faiseur de miracles... Un Gascon savant, » courtisan, huguenot converti, qui vient de Rome, est fort propre à » ce badinage. »

II. — P. 125, lig. 28.

Balzac l'a festivé, et luy a escrit plusieurs fois.

Des Réaux en veut beaucoup à Balzac de toutes ses complaisances vaniteuses. Cependant Balzac ne se faisoit pas illusion sur la portée de l'esprit de Peyrarede. Répondant dans sa première lettre à Costar, au reproche qu'on lui faisoit de haïr les Huguenots : « Il » faut, » dit-il, « que le bon M. de Peyrarede n'ait pas voulu faire » difference entre la raillerie et le serieux, et que dans la liberté » de notre conversation, il ait pris au criminel quelque parole qui » venoit d'une intention innocente. » (*Lettres de Costar*, 1659, p. 4.)

CDXXV. — CDXXVI.

MADAME D'ABLEGE

ET MADAME DE FRONTENAC.

(Françoise Chouayne, fille de François Chouayne, secretaire du Roi, garde des Rôles des offices de France; mariée en 1646 à Giles de Maupeou sieur d'Ableges, conseiller au Parlement 4 septembre 1645.)

Mme d'Ablege est fille unique d'un M. Choüaisne, garde des rosles du Conseil, si je ne me trompe. D'Ablege, de la famille des Maupeou, conseiller au Parlement, la rechercha. Elle est bien faitte et elle avoit du bien. Il se servit pour cela de Petit* de M. d'Esmery; mais Petit, après que d'Ablege luy eut fait voir son bien, le voulut prendre pour luy, et fit en sorte que ce garçon crust que Choüaisne n'y vouloit pas entendre; après il luy propose sa fille; d'Ablege accepte le party. Petit va en parler à d'Esmery: Chabenas s'y trouve, qui changea de couleur. D'Esmery, quand Petit fut sorty, luy demanda ce qu'il avoit: Chabenas luy avoüa qu'il pensoit à la fille de Petit, et qu'il estoit sur le poinct de se declarer; d'Esmery fait rappeller Petit, et fait l'affaire pour Chabenas. Petit s'excuse envers d'Ablege sur la ne-

L'homme de confiance du surintendant d'Emery. (*Voy.* t. IV. p. 36.)

cessité d'obéir ; d'Ablege reprend ses premieres brisées, et se marie avec la fille de Choüaisne.

Or, on a descouvert depuis que ce Choüaisne estoit amoureux de sa propre fille : il voulut qu'elle logeast avec luy qui estoit veuf ; mais il devint bientost jaloux de son gendre. Il arriva cent broüilleries entre eux. Enfin il luy prit une telle rage, qu'un jour que d'Ablege et luy devoient passer par le bois de Boulogne, il fit mettre deux espées de mesme longueur dans le carrosse. Ce gendre croyoit que c'estoit de peur des voleurs ; mais il fut bien estonné quand son beau-pere voulut l'obliger à mettre l'espée à la main contre luy, sous je ne sçay quel pretexte ; cela le saisit de sorte que la fievre chaude le prit, et dans ses resveries, il croyoit tousjours voir son beau-pere l'espée à la main contre luy. Il mourut au bout de quelques jours. Sa femme ne veut plus demeurer avec Choüaisne, et se retire à Ablege*, dans le Vexin françois, avec un petit garçon dont elle estoit accouchée depuis la mort de son mary. Là, elle fut enlevée, trois ou quatre mois après, et d'une façon bien rude. On a dit que son propre pere y avoit consenty pour se venger de ce qu'elle ne vouloit pas loger avec luy ; ce fut un gentilhomme de Picardie, nommé Pardillan, assisté de Varicarville* et Saint-Valery, gentilshommes du Vexin, ses oncles. Ils l'enleverent de l'eglise du village où elle entendoit la messe, la lierent sur un cheval ; et, parce qu'elle n'avoit que des mules de chambre, il les luy attacherent par-dessous les piés avec une serviette. En cet estat ils la

Auj. : Ableiges, sous-préfecture de Pontoise.

Voy. Histor. de Ninon, t. VI, p. 8 et 19.

meinent dix lieües au grand trot, au bout desquelles ils rencontrerent un carrosse; de là, ils la conduisent au chasteau de Dieppe, et luy font faire tout ce chemin-là sans manger. Dez qu'ils y furent arrivez, Montigny, le gouverneur et sa femme, en sortirent. Je croy qu'ils ne vouloient point estre compris dans ce rapt, et qu'ils avoient ordre de M. de Longueville d'en user ainsy. Les enleveurs vouloient estre aussy maistres de l'enfant; mais la nourrice, qui estoit hors de l'eglise avec son petit, s'estoit cachée, ou du moins avoit caché son enfant dans des herbes; ils le chercherent, mais ils ne le purent trouver.

A Dieppe, cette pauvre femme n'avoit pour la servir qu'une servante, qui estoit aux enleveurs. A toute heure, on luy tenoit le poignard sur la gorge, tantost on la menaçoit de la releguer dans l'isle de Saint-Christophe, et quelquefois de la prostituer à la garnison; tout cela ne l'esbranla point; elle resista tousjours, et dit qu'elle se tüeroit si on luy faisoit violence. Les parens font deputer un conseiller du Parlement de Paris; ce fut Sarrau *. Il alla à Dieppe avec des archers; mais cela ne servit de rien; M. de Longueville protegeoit les ravisseurs. Enfin on presenta une lettre à la Reyne, au nom de la ravie. Cette lettre fut imprimée; elle estoit de bon sens : on disoit qu'une de ses parentes, nommée Mlle d'Argouges, l'avoit faitte. Il y avoit pourtant un endroit assez plaisant; cette affligée disoit « *qu'elle estoit veuve » d'un aimable mary, qui avoit des qualitez qu'elle » ne rencontreroit jamais.* » C'estoit à dire qu'elle

* Claude Sarrau, frère du sieur de Boinet. (*Voy.* plus haut p. 51.)

n'estoit pas autrement resolue à pleurer tousjours le defunt. Les ravisseurs furent contraints de la rendre. Cette affaire-là nuisit à M. de Longueville, et la Reyne le luy fit bien connoistre, quand un parent de feu Bourneuf, son trezorier, eut enlevé la fille de son carrossier; car elle luy reprocha que ses gens ou ses amys faisoient tousjours des violences, et il fallut rendre cette fille comme Mme d'Ablege.

Depuis, cette madame d'Ablege a espousé un homme de quelque âge, nommé la Grange *, sieur de Neuville. Voicy comme la chose est arrivée, car il y a encore une histoire. Cet homme estoit fort riche et n'avoit pour tout enfant qu'une fille; il la donna à elever à Mme de Bouthillier, sa parente. Frontenac * la rechercha. Mme Bouthillier dit au pere et luy soutint jusqu'à la fin qu'il pouvoit mieux marier sa fille, et que Frontenac, quoy qu'il dist, n'avoit que vingt mille livres de rente. Cet homme, qui n'avoit pas grand cervelle, laissa engager les choses, et sottement portoit des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Mme Bouthillier lui disoit : « Si vous » promettez vostre fille, ne venez pas vous en desdire » après. » Il n'y avoit plus qu'à aller au moustier, lorsque la Grange s'avisa de dire qu'il ne vouloit plus Frontenac pour son gendre. La fille luy dit : « Mon » pere, vous m'avez commandé de l'aimer; j'y suis » engagée, je n'en auray point d'autre. » Voylà bien de l'embarras. Mme Bouthillier luy conseille de dire à sa fille qu'elle choisist ou de retourner avec luy, ou d'aller en religion. La fille aima mieux aller

Charles de la Grange, maît. des Requêtes, de 1625 à 1655.

Louis de Buade, comte de Frontenac.

en religion; mais avant, elle s'alla marier secretement[1]. Après, ceux du party de la fille disoient qu'elle estoit mariée. Voylà le pere en fureur, qui dit : « Je n'ay que cinquante ans, je me remarieray, » j'auray douze enfans; elle n'aura que le bien de » sa mere. Je luy osteray deux cens mille escus » qu'elle pouvoit esperer de moy[2]. » De colere, le pere espousa Mme d'Ablege, et Choüaisne disoit qu'il le tüeroit. Depuis tout s'accommoda; je croy qu'il n'y a point eû d'enfans du deuxiesme lict[3].

[1] Estant chez son pere, pour entrer, à quelques jours de là, en religion.

[2] Quatre-vingt-quatre mille escus. — On se rapporta de tout cela au premier president Molé : la fille luy escrit qu'elle n'est point mariée ; depuis, elle escrivit une lettre qui disoit : « J'ay esté forcée à parler » contre ma conscience, je suis mariée. » Le Premier President averty outre cela par Champlastreux, de la part de la fille, qu'elle estoit mariée, et que tout ce qu'elle diroit au contraire seroit faux, le dit au pere. Le pere va à la grille, elle nie d'avoir dit cela, il luy fit escrire ce qu'il voulut et le porte au Premier President. Et le Premier President le paya de cette lettre qui disoit que la verité estoit que Frontenac estoit son mary, etc.

[3] Il est mort et a laissé une fille. Nous en parlerons ailleurs.

COMMENTAIRE.

I. — P. 129, lig. 5.

Montigny, le gouverneur (de Dieppe).

Dieppe etoit alors à M de Longueville, et Montigny, durant la Fronde, se montra assez mal attaché à son patron. La Duchesse qui s'etoit réfugiée à Dieppe comme dans une place assurée, fut contrainte d'en sortir par une sédition que n'essaya pas d'arrêter le gouverneur. « On ne sçait pas si le sieur de Montigny fut forcé par crainte natu-

» relle, ou par la necessité que les seditions apportent, d'abandonner » cette auguste personne à la fureur des hommes et des clémens; » mais par le peu de soin qu'il eut de la deffendre, on crut qu'il » estoit bien aise de s'en deffaire, et que les sollicitations ruineuses » du Mazarin luy touchoient plus le cœur que les instances gene- » reuses du brave Chambon. Enfin, Mme de Longueville se vit forcée » de chercher un lieu de retraite chez l'ennemy, ne trouvant que » des ecueils et des coupe-gorges dans la France. Il fallut qu'elle se sau- » vast sur les espaules d'un batelier, n'ayant pas mesme trouvé une » barque asseurée pour la porter hors du peril... » (*Apologie particulière pour M. le duc de Longueville*, Amsterdam (Paris), 1650, p. 86.) C'est une mazarinade dont l'auteur passe pour avoir eté l'avocat Lescornay.

II. — P. 130, lig. 12.

Cet homme n'avoit pour tout enfant qu'une fille.

Cette fille, Anne de la Grange, n'etoit donc pas venue du second mariage de Mme d'Ableges, Françoise Chouayne, avec la Grange, comme dit le père Anselme. C'est la belle et charmante comtesse de Frontenac, *aide de camp* de Mademoiselle, qui eut et causa tant d'ennuis à l'ombrageuse et fière princesse. « J'allois, » dit Mademoiselle dans ses Mémoires, sous la date de 1647, « à Pont, chez Mme Bouthillier; » c'est une des plus belles maisons de France. Mme de Bouthillier » avoit avec elle une de ses parentes nommée Mlle de Neuville, jeune, » jolie et spirituelle, qui fit fort bien l'honneur de son logis: c'est Mme de » Frontenac presentement. Dès ce moment, j'eus de l'amitié pour » elle, dont elle a depuis senti les effets. Elle dit qu'elle en eut aussi » pour moy, elle m'en a donné des marques. Vous la verrez ma com- » pagne dans mes triomphes passés et dans mes disgraces presentes. » (*Mémoires*, 1730, I, p. 121.) Puis en 1651: « J'allai deux jours à Ne- » mours avec S. A. R. J'y menay la plus agréable compagnie et la » plus belle qui estoit quasi tousjours avec moy. C'etoit Mme de Fron- » tenac et Mesdemoiselles de la Loupe, toutes trois jolies et spirituelles; » nous ne faisions que danser et nous promener à pié et à cheval. » (I, p. 221). Quand on leurroit Mademoiselle de l'espoir d'epouser le Roi, celui-ci paroissoit effectivement assez empressé auprès de la Princesse, mais la Reine et les autres croyoient qu'il etoit surtout sensible aux charmes de Mme de Frontenac. « La Reine lui interdit les pro- » menades où il rencontroit ces dames, et comme on ne lui en disoit » pas la raison, il offroit à la Reine cent pistoles pour les pauvres, » toutes les fois qu'il iroit promener. Quand il vit que la Reine re-

» fusoit cette offre, il dit : *Quand je seray le maistre, j'iray où je vou-
» dray, et je le seray bientôt.* Il s'en alla sur ces paroles, la Reine
» pleura fort et luy aussy. On les raccommoda. La Reine luy deffen-
» dit de parler à Mme de Frontenac sous prétexte qu'elle etoit parente
» de M. de Chavigny, amy de Monsieur le Prince. Mme de Choisy me
» vint conter tout cela. » (I, p. 226.)

Il faut que le goût passager du Roi pour la jeune fille ait fait quelque bruit, témoin ce couplet répandu bien longtemps après :

Je suis ravy que le roy nostre sire
Aime la Montespan;
Moy, Frontenac, je m'en creve de rire,
Sçachant ce qui luy pend.
Et je diray sans estre des plus bestes,
Tu n'as que mes restes,
Toy,
Tu n'as que mes restes.

Mme de Bouthillier, chez laquelle fut elevée Anne de la Grange sa nièce, etoit Marie de Bragelonne, fille de Leon de Bragelonne et d'Eléonore de la Grange-Trianon.

Frontenac, mari d'Anne de la Grange, etoit filleul de Louis XIII auprès de qui son père etoit mort en combattant. Il fut, longtemps après la rédaction de cette historiette, en 1672, nommé gouverneur du Canada, et rendu, en 1689, aux mêmes fonctions. « Il avoit, » dit Saint-Simon, « tellement gagné la confiance des sauvages, la première » fois qu'il eut cet employ, qu'on fut obligé de le prier d'y retourner. » C'etoit un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde, et parfai- » tement ruiné. » (Ch. 66.) Frontenac mourut à Quebec à 78 ans, le 28 novembre 1698.

III. — P. 131, lig. 9.

Je croy qu'il n'y a pas d'enfant du deuxiesme lict.

Mme d'Ableges mourut à Paris le 30 janvier 1707, et la Grange, son deuxième mari, dès 1654, parfaitement réconcilié avec sa fille Mme de Frontenac. « Elle fut, » dit encore Mademoiselle, « obligée d'aller faire » un tour à Paris, sur la nouvelle de l'extrémité de son père, qu'elle » trouva quasi mort. » (*Mémoires*, tom. II, p. 223.)

Mme de Frontenac eut dans son mariage bien des hauts et des bas. En 1654, elle crut son mari atteint d'une maladie incurable, et avoit arangé déjà sa vie de veuve en conséquence, quand il arriva guéri à Saint-Fargeau, chez Mademoiselle. « Au lieu d'aller entretenir » son mary, elle alla se cacher; elle pleuroit et crioit les hauts cris, » parce qu'il avoit dit qu'il vouloit qu'elle allât le soir avec lui... Pour

» moy, j'estois fort estonnée de voir cela : j'avois toujours eu grande » aversion pour l'amour, même pour celuy qui alloit au légitime, tant » cette passion me paroissoit indigne d'une ame bien faite; je m'y » confirmay encore davantage. » (Tom. II, p. 194.) Frontenac, le lendemain, chercha querelle à tout le monde qu'il accusoit des mauvaises dispositions qu'il avoit trouvées chez sa femme et chez Mademoiselle. « Nous nous mismes toutes quatre » (Prefontaine, Mme de Sully, Mme de Fiesque et elle), « à plaindre la pauvre Mme de Fron» tenac d'avoir un mary si extravagant. » (Id., p. 196.) Ce fut en 1655, à partir du moment où Mademoiselle la choisit pour remplacer la comtesse de Fiesque la mère, en qualité non plus de gouvernante mais de dame d'honneur, que l'affection longtemps si vive entre elles deux se refroidit et fit place à une haine véritable. Le lecteur impartial ne comprend pas bien la justice des rancunes de Mademoiselle contre Mme de Frontenac : elle lui reproche des regrets trop vifs de leur exil, de petites correspondances avec des personnes jusque-là liées d'intérêt avec la Princesse; surtout, elle est furieuse de son attachement inviolable pour la jeune comtesse de Fiesque. Tout cela semble prouver seulement que Mademoiselle etoit très-jalouse, très-exigeante, et surtout fort peu aimable.

Les couplets faits à l'occasion de l'entrée de Mademoiselle dans Orléans sont trop connus pour être tous reproduits ici, en voici quelques-uns :

Or escoutez, peuple de France,
Comme en la ville d'Orleans,
Mademoiselle en assurance
A dit : « Je suis maistre céans. »

On luy voulut fermer les portes,
Mais elle a passé par un trou;
S'escriant souvent de la sorte :
« Il ne m'importe pas par où! »

Deux belles et jeunes comtesses,
Ses deux mareschalles de camp,
Suivirent sa royale altesse,
Dont on faisoit un grand can-can

Fiesque, nostre bonne comtesse
Alloit baisant les basteliers;
Et Frontenac, quelle destresse,
Y perdit un de ses souliers.

Mme de Frontenac mourut extrêmement vieille à l'Arsenal, en 1707. On a *illustré* le dixième volume de l'edition de Saint-Simon, de 1842, d'un affreux portrait intitulé : *Anne Phelippeaux, comtesse de Frontenac.* L'exactitude de la *lettre* répond à celle du portrait. Cette Anne Phelippeaux, belle-mère de notre Anne de la Grange, etoit morte dès 1633.

CDXXVII.

VARIN.

(*Jean Varin, né à Liége en* 1604; *mort* 26 *avril* 1672.)

Varin estoit faiseur de jettons de son mestier : Laffemas l'alloit faire pendre pour la fausse monnoye, mais le cardinal de Richelieu, ayant oüy parler que c'estoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvast : il ne fut que banny. On le rappella d'Angleterre où il s'estoit retiré, quand on voulut travailler aux loüys d'or et d'argent *. Il change de religion, car il estoit huguenot; il fit fortune à la Monnoye, et est fort riche. On l'a accusé aussy d'avoir empoisonné le premier mary de sa femme, et on dit que la fille du premier lict estoit sa fille. En 1640 et 1641.

Cette fille, qui estoit bien faitte, a eu une estrange destinée. Varin la voulut marier à un homme dont je n'ay pu sçavoir le nom. Elle y tesmoigna de la repugnance. Depuis* il l'accorda à un auditeur des Comptes *, filz d'un vendeur de marée, en titre d'office [1]. Cette fille, voyant que cet homme estoit fort mal fait, pria son beau-pere de luy donner plustost

En novembre 1651.

Michel Outry, correcteur des Comptes de 1648 à 1657.

[1] De trois cent mille livres.

le premier. Il dit qu'il estoit trop engagé. Le soir des nopces, le marié, qui est fort yvroigne, s'ennyvra. Je pense que cela desespera cette pauvre fille en deux jours qu'elle fut avec luy, car, pour un mal de garçon il s'absenta aussytost. Elle reconnut qu'il estoit bordelier et stupide ; car, pour yvroigne, elle ne pouvoit pas l'ignorer. Avec cela il n'avoit qu'une bonne jambe ; l'autre estoit de bois, mais chaussée à l'ordinaire. On a dit que la veille des nopces elle avoit voulu s'empoisonner, mais qu'elle ne put. Si cela est, apparemment elle sçavoit tous les defauts de cet homme. Au bout de huict ou dix jours elle en vint à bout *. Le jour de devant, elle parut la plus gaye du monde ; ce fut avec du sublimé, qu'elle mit dans ses œufs comme du sel. Après, elle envoya querir Varin ; mais c'estoit si tard qu'il n'y avoit plus de remede. Elle eut pourtant le loisir de se confesser. Chez luy, on a dit que ç'avoit esté par mesgarde, que le sublimé sert à la monnoye, et qu'elle le prit pour du sel.

A bout de s'empoisonner.

COMMENTAIRE.

I. — P. 135, lig. 4.

Varin estoit faiseur de jettons, de son mestier...

M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, le fait fils d'un gentilhomme du comte de Rochefort, et il ajoute « qu'il fut d'abord admis » au nombre des pages de ce prince. » Il n'est pas bien prouvé que Jean Theodoric de Lœwenstein comte de Rochefort ait jamais eu des pages ; mais il avoit à Cugnon, sur la frontière du Luxembourg, un atelier de monnoie et surtout de fausse monnoie, dont le principal

agent, nommé la Fontaine, fut pendu pour cela en 1626 : ce qui n'empêcha pas l'atelier de fonctionner encore à quelques années de là sous les auspices du même comte de Rochefort. C'est à cette fabrication, moitié légale et moitié clandestine, qu'il faut rapporter deux pièces dont Tobiesen Duby n'avoit pu déchiffrer les légendes, et que M. Chabouillet, un des conservateurs des Médailles et Antiques de notre grande Bibliothèque, a dernièrement reconnues. Varin, suivant toutes les apparences, avoit commencé par mettre son talent au service du comte de Rochefort. Le même biographe, M. Weiss, fait mourir Varin en 1692 ; c'est une faute d'impression, pour 1672, qu'on ne manquera pas de souvent reproduire.

II. — Fin.

L'aventure de la fille de Varin est racontée par Guy-Patin dans la lettre du 22 décembre 1651, et dans la *Muse historique* de Loret du 3 décembre. Le récit de Guy-Patin est le plus complet : « Le trente du » mois de novembre passé, il arriva ici une chose bien etrange. » M. Varin, qui a fait de si belle monnoye et de si belles médailles, » avoit tout fraischement marié une sienne belle fille agée de vingt- » cinq ans, moyennant vingt-cinq mille escus, à un correcteur des » Comptes, nommé Oulry, fils d'un riche marchand de marée. Il n'y » avoit que dix jours qu'elle etoit epousée. On luy apporta un œuf » frais pour son déjeuner, elle tira de la poche de sa juppe une poudre » qu'elle mit dans l'œuf, comme on y met d'ordinaire du sel ; c'estoit » du sublimé qu'elle avala ainsy dans l'œuf, dont elle mourut trois » quarts d'heure après, sans faire d'autre bruit sinon qu'elle dit : *Il* » *faut mourir puisque l'avarice de mon pere l'a ainsy voulu.* On dit » que c'est du mécontentement qu'elle avoit d'avoir epousé un homme » boiteux, bossu et escrouelleux. Elle mourut dans le logis de son » mary, près des Halles, et fut enterrée le lendemain sans autre ce- » remonie. Les femmes de la Halle, qui sont les muettes de Paris, » mais qui ne laissent pas de babiller plus que tout le reste du monde, » disent que cette pauvre jeune femme est morte vierge et martyre. » Elle eut horreur de son mary dès le soir de ses nopces, en voyant » quatre hommes occupés à le deshabiller et à démonter son corps, » comme à vis, et luy oster une jambe d'acier qu'il avoit, et le reste » du corps tout contrefait. Voyant ce bel appareil de nopces, elle se mit » à pleurer et se retira dans un cabinet où elle demeura le reste de la » nuit. Le lendemain ses parens ayant fait leur possible pour la re- » mettre et la fleschir en quelque façon sans en avoir pu rien obtenir, » le mary, dont la présence etoit fort odieuse à cette nouvelle epouse, » monta à cheval et s'en alla à Chalons... Enfin elle est morte, et quand

» elle auroit pris de l'antimoine préparé à la mode de la Cour, elle » n'en auroit pas esté plustôt expédiée. » Écoutons maintenant Loret :

Une histoire à causer chagrin,
C'est de la fille de Varin,
Lequel Varin vêtû de soye,
Est officier de la Monnoye,
Et grand fabricateur encore
De louis tant d'argent que d'or.
Cette fille, jeune et jolie,
Par une incroyable folie,
L'autre jour la mort se donna
Dans un œuf qu'elle empoisonna.
On avoit fait le mariage
D'elle avec un certain visage
Qui n'ayant aucun agrement
Luy déplaisoit mortellement...
Or cette rigueur tyrannique
Le rendit si mélancholique
Et mesme on peut dire si fou,
Qu'il s'en alla je ne sais où,
Sans qu'on ait eu depuis nouvelle
De ce pauvre Jean de Nivelle.
Varin sa fille gourmanda,
La gronda, la reprimanda...
Et la belle deconfortee,
De monsieur Belzébut tentée,
Par poison finit son destin
Et décéda jeudy matin.

Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, possède, comme on le pense bien, la plupart des grandes œuvres de Varin. La pièce qui nous a le plus frappé est une médaille en or du plus grand module (onze centimètres), de l'année 1665, représentant, avec l'effigie de Louis XIV, le revers de la colonnade du Louvre alors en projet et tel que l'avoit proposé Bernini. Ce plan est d'une disposition belle, savante, plus correcte même, je suppose, que l'exécution de Perrault; mais enfin d'un aspect moins grandiose. La légende de cette curieuse médaille est à remarquer : *Majestati. ac. æternit. Gall. imperii. sacrum.*

CDXXVIII. — CDXXIX.

LE MARQUIS D'ALLUYE,

MADAME DE BOSSU.

(*Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, marié* 16 *février* 1667 *à Benigne de Meaux du Fouilloux, fille d'honneur de la Reine; mort* 6 *janvier* 1690.)

Le marquis d'Alluye, filz aisné du marquis de Sourdis *, alla, en 1644, en Hollande pour apprendre le mestier de la guerre. Il passa avec la Tuillerie, ambassadeur de France, et il alla avec luy à Delft voir la comtesse de Bossû *, qui se fait appeller Mme de Guise. Il dit que cette femme le surprit plus qu'aucune qu'il ayt jamais veûe. Elle estoit de la plus belle taille du monde, la gorge belle, les bras beaux, tous les traits du visage bien proportionnez, le teint fort blanc et les cheveux fort noirs. L'Ambassadeur s'en alla, mais le jeune homme ne s'en alla point; il avoit alors le teint aussy beau que Mme de Bossû, jeune de dix-huict à dix-neuf ans, la teste belle, et aussy bien dansant que personne de la Cour. Il y retourne, et insensiblement il se mit bien avec elle. Elle luy conseilla, pour faire durer leur

Voy. *Hist.* de Mme Cornuel, t. v, p. 134.

Honorée de Glimes, fille de Geoffroy comte de Grimbergh, et veuve d'Albert Maximilien de Henin, comte de Bossut.

commerce, de s'en aller à la Haye, et de la venir voir le plus souvent et le plus secretement qu'il pourroit. Il a dit à un homme de qui je le tiens qu'il avoit eu de grandes privautez avec elle ; mais il ne tranche pas le mot. Il y alloit de nuict ; mais au bout de quelques mois il eut la petite verolle. Elle luy envoya tous les regalles dont elle put s'aviser; mais il estoit au desespoir quand il songeoit que s'il estoit gasté elle ne l'aimeroit plus. Le voylà guery sans difformité, mais il n'a plus de teint du tout. Elle le pria de l'aller voir. Il refusa trois ou quatre fois ; elle le luy commanda absolument ; il y alla encore tout rouge ; elle le receût comme devant.

Ce fut en ce temps-là qu'elle commença à ne plus douter de la perfidie de M. de Guise. Trois mois devant qu'Alluye fust arrivé en Hollande, M. de Guise estoit revenû en France ; elle n'en avoit aucunes nouvelles ; elle s'en plaignoit sans cesse, et le Marquis estoit tesmoing de tous ses regrets. Il avoüe qu'elle a l'esprit un peu roman. Ils font dessein de passer tous deux en France : « Je me veux, » disoit-elle, « desguiser en homme, et après me venger de » ce desloyal. — Madame, » luy disoit le jeune Marquis, « servez-vous de moy pour vous venger. — Je » ne veux point, » disoit-elle, « vous hazarder contre » un homme qui ne le merite pas. » En ces entrefaittes, le printemps vient ; il fallut aller à l'armée ; puis les allées et venües du cavalier n'estoient plus inconnües aux autres François ; cela l'obligea, avec d'autres considerations, à revenir en France.

Ce monsieur le Marquis se vante de sçavoir un secret pour entrer partout ; on le desfia d'entrer chez Saint-Germain-Beaupré, ou chez Fosseuse*. Il fait ses tentatives. On dit que pour le premier * il eut quelques galanteries avec sa femme ; pour Fosseuse, il dit qu'il se mit fort bien avec luy, mais qu'il n'en conta point à Madame.

François de Montmorency, marquis de Fosseuse.
Histor., t. v, p. 397.

COMMENTAIRE.

I. — P. 140, lig. 19.

Il avoüe qu'elle a l'esprit un peu roman.

Tout ce qui se rapporte ici à Mme de Bossu est confirmé par Mademoiselle. Mme de Bossu vint en France vers 1652, pour réclamer de son infidèle, « de son ingrat Birene, » l'effet de leurs anciens engagemens. « Elle s'etoit logée dans un couvent de Religieuses que Madame a fondé à Charonne. Les Religieuses, depuis la guerre, avoient loué une maison dans le faubourg Saint-Germain. La mere Magdelaine, supérieure de cette maison, ne l'avoit pas voulu prendre sans la permission de Madame. J'avois beaucoup de curiosité de la voir. J'allay un matin chez ces Religieuses, dans le carrosse de Mme de Frontenac. Je la trouvai au lit. Elle me parut fort agréable ; elle est flatteuse, a de l'esprit, et dans une conversation son peu de jugement ne paroît pas. Elle me conta ses misères, son mariage, l'amitié que M. de Guise avoit eue pour elle, et tout ce qu'elle avoit souffert pour lui. Elle m'attendrit, je lui promis de la servir, je la fis lever pour voir sa taille, elle l'a assez belle. J'en parlai l'après diner à Madame qui dit : « Il la faut faire venir un de ces jours ceans, et qu'elle se jette » aux pieds de M. de Guise. »

» Elle vint donc un jour dans la chambre de Madame fort ajustée, et elle etoit fort bien ce jour-là. Comme il n'y eut plus personne dans le cabinet que Madame, M. de Guise et moy, elle entra et se jetta aux pieds de M. de Guise. Elle lui dit : « Ayez pitié de moi, songez à l'état » où je suis, et à celui où vous devez être, » et tout ce qu'on peut dire en pareille occasion. Il lui dit : « Madame, levez-vous. Je suis votre » serviteur. Que voulez-vous de moy ? Je vous serviray en tout ce » qui sera possible. » Tout cela fort civilement, et d'un air fort froid et peu attendri. Elle luy disoit : « Je ne demande que votre amitié, et

» de retourner avec vous. Je ne bougeray de vos pieds que je n'aye » obtenu cette grâce. » Elle se leva et la conversation dura longtemps. Elle luy disoit : «Vous m'avez aimée, vous m'avez trouvée belle.» Il luy repondit : «Oui, et je ne vous aime plus parce que vous êtes changée.» Il luy dit assez de duretés. Après ils se retirèrent à une fenetre, ils rirent ensemble, et causèrent en apparence de la meilleure amitié du monde. Je parlai assez longtemps à M. de Guise en sa faveur, contre Mlle de Pons, je pense que cela luy desplut.....

» Il me conta comment Mme de Guise et Mademoiselle sa sœur avoient fait venir Mme de Bossu à Paris, dans l'intention de la faire consentir à se desmarier : qu'il l'avoit sceû et l'avoit trouvé bon ; mais qu'au lieu d'ajuster les affaires, Madame sa mere et sa sœur avoient tout gasté. A dire vray, Mme de Bossu avoit mené depuis son retour en Flandres une vie si abandonnée que M. de Guise n'avoit garde de songer à retourner avec elle. Elle luy avoit mesme avoué, tant elle est peu prudente, que Guitaut, qui est à Monsieur le Prince, luy envoyoit tous les jours un courrier. Cette honneste dame sortit de Montmartre et s'en alla à Charonne, d'où une belle nuit elle sortit et s'en alla en Flandres. M. de Vandy qui en avoit esté amoureux, lorsqu'il etoit en Flandres, la fit sauver.» (Edition de 1730, tom. III, p. 44.)

II. — P. 141, lig. 1.

Ce M. le Marquis se vante de sçavoir un secret pour entrer partout.

C'est-à-dire pour être reçu dans les maisons et dans les sociétés les plus ombrageuses. Blot a fait deux couplets contre notre marquis d'Alluye et contre son frère, Henry d'Escoubleau comte de Montluc, marié à Marguerite le Lievre, fille du président au Grand Conseil.

Gloire soit au marquis d'Alluye
Et au triste Montluc son frere ;
Ce sont deux grands donneurs d'ennuy,
Tout ainsy que monsieur leur pere ;
Ils le sont et ils le seront
Per sæcula sæculorum.

D'Alluye s'en va dans Orleans,
Au moindre petit bruit de guerre,
C'est un fort bon gouvernement,
Car il n'est pas sur la frontiere.
Si par malheur il y estoit,
Au diable si on l'y voyoit.

C'est du père qu'il s'agit dans ce deuxième couplet. Voyez sur lui l'historiette de Mme Cornuel.

CDXXX.

LA DU RYER.

(*Morte en* 1652.)

La du Ryer estoit une pauvre fille, d'auprès de Monts en Hainaut, qui estoit assez jolie en sa jeunesse : elle se donna à Saint-Prueil *, qui luy fit gaigner dix ou douze mille livres, en une campagne où elle fut vivandiere. Elle espouse un nommé du Ryer, et se met à tenir auberge; elle estoit aussy un peu maquerelle. Un jour qu'elle demanda de l'argent à Saint-Prueil, il la battit. Au lieu de se fascher de cela, elle luy alla demander pardon, et luy dit qu'elle estoit une impertinente de luy avoir demandé de l'argent, elle qui sçavoit bien qu'il n'en avoit pas. Quand il eut la teste coupée à Amiens *, elle receût sa teste dans son tablier, et luy fit faire un magnifique service à ses despens.

* *Voy.* t. II, p. 141.

* 9 novembre 1641.

Veuve de du Ryer, elle se remaria à un homme dont elle n'a jamais porté le nom; il estoit son maistre cuisinier, à Saint-Cloû, où elle fit un cabaret magnifique. Au commencement, les dames n'y vouloient point aller; elle avoit un jardin là auprez, où on leur portoit ce qu'elles avoient commandé ; enfin on s'y apprivoisa.

Un jour cette femme ayant oüy dire qu'un gentilhomme, qui se venoit de battre en duel, estoit demeuré fort blessé assez près du pont de Saint-Cloû, elle y va, le fait emporter chez elle, le fait traitter, et quand il fut guery, elle luy donne cinquante pistolles pour se retirer chez luy. Cet homme, au bout de quelque temps, la vient trouver, et luy presentant une bourse où il y avoit quatre cens pistolles : « Tenez, Madame, prenez ; si ce n'est pas assez, je tascheray d'en avoir encore. » Elle luy dit qu'il se mocquoit, luy fit bonne chere, et ne voulut jamais prendre que deux pistolles, qu'elle jetta à ses gens, en leur disant : « Tenez, voylà ce que Monsieur vous » donne. » Durant les troubles, un jour que le Conseil estoit à Saint-Cloû, M. Tubeuf ayant sceû qu'elle n'avoit rien voulu prendre pour la nourriture de leurs chevaux et de leurs gens, luy fit donner une ordonnance de cent escus, au lieu de quarante qu'on luy devoit. Elle en fut payée. Les gendarmes du Roy avoient fait quelque despense chez elle ; elle ne leur en fit payer que la moytié. « Ce n'est pas, » dit-elle, « avec vous autres que je pretens m'enrichir. » Elle prit en amitié le baron des Essars *, et luy demanda un de ses garçons à nourrir; il luy donna son second filz. Cette femme le faisoit elever comme un grand seigneur. Il estoit vestû de toile d'argent si pesante qu'il ne pouvoit porter sa robe. Elle le vouloit faire son heritier. Elle nourrissoit aussy une pauvre femme avec trois enfans. Elle alloit faire plus de proffit que jamais, car elle avoit percé trois ou quatre maisons;

* François des Essarts, maréchal de camp en 1649, lieutenant-général en 1652.

il y eust eu quatre-vingts chambres meublées, dont il y en eust eu de fort propres ; mais elle mourut trop tost [1].

[1] En 1652.

— Une pauvre fille, âgée de dix-huict ans, qui sert chez un banquier hollandois nommé Van Ganghel qui est huguenot, entretient, de ce qu'elle peut gaigner, deux petits freres qu'elle a en mestier. Tous deux estant tombez malades et ayant esté portez à l'hospital secret de ceux de la Religion, car la fille et ses freres sont aussy huguenots, elle paya leur depense, disant que, puisqu'elle avoit encore assez de reste pour cela, elle ne vouloit point estre à la charge de l'Eglise, et qu'au pis-aller elle auroit tousjours ses bras.

COMMENTAIRE.

I. — P. 143, lig. 15.

Elle receût sa teste dans son tablier...

« Une femme de Paris qu'on dit avoir esté autrefois son hostesse, » monta sur l'eschafaut avec un drap mortuaire, dans lequel elle mit » le corps et la teste. Mais comme on alloit devaler ledit corps, la » teste estant retombée sur l'eschafaut, elle la prit et la mit en sa » robe. Et estant descendue, elle la mit dans ledit drap, avec le corps » qu'on mettoit dans un carrosse. » (*Journal du cardinal de Richelieu*, Amsterdam, Wolfgang, 1664, 2e partie, p. 189.) Des Réaux nous apprend que cette femme etoit Mme du Ryer. Quelques années auparavant, l'auteur d'une curieuse mazarinade, *les Lamentations de la Durié de Saint-Cloû, touchant le siége de Paris*, Paris, 1649, laissoit encore de l'obscurité sur cette action touchante de la du Ryer :

Celuy qu'une amoureuse flamme
Rendoit de mes charmes espris,
Ce cher et fidele Simprix
Qui regnoit jadis sur mon ame,
Alors qu'il servit de butin
A la cruauté du destin,
Je n'en fus pas tant affligée
Que je le suis de voir Paris
Cette bonne ville assiégée
D'où venoient tous mes favoris.

En 1650, le jeune duc de Richelieu, nouvellement marié à M[lle] du Vigean, sortit de Paris et laissa croire un instant au duc d'Orléans qu'il abandonnoit le parti de la Fronde. On sut bientôt qu'il s'etoit retiré à Saint-Cloud chez la du Ryer, avec sa femme :

L'autre jour, l'Altesse royale
Ayant oüy dire dans sa sale
Que le sieur duc de Richelieu
Etoit party sans dire adieu,
Fut faché de cette nouvelle,
Et cela le mit en cervelle,
Croyant qu'il alloit tenir fort
Dans quelque ville ou chateau fort.
De ce duc la fuite soudaine
Luy donnoit donc beaucoup de peine,
Mais enfin, il sceut d'un courrier
Qu'il n'estoit que chez la Durier
Où tant luy que sa chère espouse
Se resjoüissoient plus que douze;
Ne se soucians nulement
Des abus du gouvernement,
Et n'ayans tous deux autre envie
Que de faire très bien la vie.

(LORET, *Muse du* 17 *septembre* 1650.)

CDXXXI.

MADAME DE MIRAMION.

(Marie Bonneau, mariée en mars 1645 à Jean-Jacques de Beauharnais sieur de Miramion, restée veuve à seize ans, morte en mars 1696.)

Elle est fille d'un des Bonneaux de Tours, interessez aux gabelles et à bien d'autres affaires; elle estoit veuve de Miramion, conseiller au Parlement fort riche[1]. Bussy-Rabutin, sans considerer qu'elle estoit comme accordée avec Caumartin*, se laissa enjoller par un pere de la Mercy nommé le pere Clement, confesseur de la dame. Ce moine luy fit accroire que Mme de Miramion l'avoit veû plusieurs fois à l'eglise, qu'elle l'avoit trouvé à son gré et que, sans ses parens, qui vouloient qu'elle espousast un homme de robe, elle l'espouseroit volontiers et que mesme elle se laisseroit enlever. Le moine cependant demandoit tantost cinquante tantost cent pistolles, pour gaigner celuy-cy et celuy-là, et enfin il en tire jusques à deux mille escûs. Le moine avertit le cavalier que la dame devoit aller un tel jour faire dire une messe à Nostre-Dame de Boulogne*. Au retour,

Louis-François Lefevre, sieur de Caumartin.

Au mont Valérien.

[1] Dont elle avoit une fille.

Le 9 août 1648. dans le bois, les enleveurs l'arresterent *; Bussy n'y estoit pas; c'estoit un nommé du Boccage. Mme de Miramion, la belle-mere, eut le courage de prendre l'espée du meneur de sa belle-fille, et blessa au bras le premier qui se presenta à elle. On leur fait faire bien des tours[1]; on les mena dans la forest de Livry, où on laissa la belle-mere. On la conduit seule dans un chasteau à trois lieües de Sens. Là elle fit l'endiablée, quoyque Bussy, pour la fleschir, vinst à elle à genoux, dez l'entrée de la salle[2]. Dez qu'on en eut avis à Paris, on mit bien du monde en campagne, et tous les archers des gabelles alloient investir le chasteau, quand Bussy la laissa aller, après luy avoir protesté qu'il n'y avoit que le moine de coupable. Le drosle se sauva; elle poursuivit, mais enfin tout s'accommoda. Elle a avoüé que le moine luy avoit parlé d'amour, et qu'aussytost elle prit un autre confesseur. Caumartin ne l'espousa point: je croy que dez ce temps-là elle commençoit à estre devote. Elle l'est à un point estrange, et elle fait de grandes charitez. Sa fille aura quatre cent mille escûs de bien. Elle la fait nourrir dans un convent.

[1] Et une fois qu'il falloit passer dans un village, on baissa les portieres: avec des couteaux elles couperent les cuirs, mais le village estoit passé avant que cela fust fait.

[2] *Biffé :* Elle ne voulut manger qu'après qu'on luy eust promis de la mener à Sens.

COMMENTAIRE.

I. — P. 147, lig. 5.

Elle est fille d'un des Bonneaux de Tours, interessez aux Gabelles.

L'abbé du Buisson, ordinairement exact et qui recueilloit ses notes au moment de la mort des personnes dont il avoit à parler, a ecrit dans un volume que d'Hozier conservoit et que la Bibliothèque de la rue de Richelieu possède aujourd'hui, les lignes suivantes : « Mme de » Miramion, fille d'un marchand de draps de la rue Saint-Denis, qui » se mit ensuite dans les affaires. » Mais le *Catalogue des Partisans* vient à l'appui du sentiment de des Réaux : « Bonneau, petit-fils d'un » ouvrier en soye de Tours, a esté de toutes les maltôtes et est en- » core à présent fermier des Gabelles, avec les nommez Merault, Ro- » land, Quentin, de Richebourg et Aubert; lequel Aubert a esté » laquais, et nonobstant... acquiert des marquisats et autres terres » considérables. »

II. — P. 147, lig. 6.

Elle estoit veuve de Miramion... dont elle eut une fille.

Marguerite de Beauharnais, née le 7 mars 1646, quatre mois et demi après la mort de son père, fut mariée en juin 1660 à Guillaume de Nesmond, sieur de Comberon, conseiller au Parlement en 1649, maître des Requêtes en 1659, puis président à mortier au Parlement ; mort en 1693. Loret donne sur ce mariage de curieux détails :

Ledit de Nesmont, amoureux,
Autant profus et genéreux
Que plein d'esprit et de sagesse,
Fit un present à sa maitresse
En titre de futur epoux,
Outre les bagues et bijoux,
Gants parfumez et babioles
De quatre ou cinq mille pistoles;
Dont à l'Hospital-genéral,
Cette belle au cœur liberal,
En bonnes actions fertile,
En envoya plus de cent mille.
O mignonnes de qualité!
Quand pour votre virginité
Vous aurez la puce à l'oreille,
Imitez cette jouvencelle...

(*Muse historique du* 26 juin 1660.)

Mme de Nesmont a laissé un *Mémoire pour servir à la Vie de Mme de Miramion,* dont M. de Monmerqué a possédé le manuscrit. La *Vie de Mme de Miramion* a été donnée en 1706 par son cousin, l'abbé de Choisy. Enfin Sandras des Courtils, dans le roman des *Mémoires d'Artagnan* a fait un récit controuvé, comme on devoit s'y attendre, du fameux enlèvement. C'est, à son avis, Artagnan que Mme de Miramion devoit epouser et non pas Caumartin ; c'est Artagnan qui auroit délivré la jeune et pieuse veuve, etc. Ordinairement l'Histoire ne sort pas aussi pure des mains de nos romanciers que Mme de Miramion des mains de Bussy-Rabutin.

III. — P. 147, lig. 8.

Sans considerer qu'elle estoit comme accordée avec Caumartin.

Louis François Lefevre, sieur de Caumartin, de Boissy, d'Argouges ; conseiller au Parlement en 1644, maître des Requêtes en 1653 ; intendant de Champagne en 1667, mort en 1687. C'est lui qui dressa le célèbre procès-verbal de la noblesse de Champagne, imprimé in-fol., si recherché et devenu si rare.

Bussy-Rabutin a raconté cette aventure qui lui faisoit très-peu d'honneur, avec une assez grande sincérité. Il dit aussi qu'il avoit été engagé à enlever Mme de Miramion par le confesseur de cette dame. Mais, dans le Mémoire imprimé, on a fait disparoître la mention du confesseur, et c'est M. de Monmerqué qui l'a retrouvée en consultant le manuscrit original de Bussy-Rabutin. (*Notice des différentes editions des Lettres de Mme de Sévigné,* en tête de l'édition de 1818.)

IV. —P. 148, lig. 1re.

Bussy n'y estoit pas ; c'estoit un nommé du Boccage.

Cela semble démenti par Bussy qui dit positivement qu'il y etoit, accompagné de son frère Rabutin et d'autres gentilshommes. Mais le nom de ce Boccage paroît au début de sa relation : « Sur la fin de » l'hiver 1647, un vieux bourgeois de Paris nommé du Boccage, voi- » sin, à la campagne, du Grand Prieur mon oncle, me vint proposer » le mariage d'une veuve qui avoit, me dit-il, des millions... » Ce du Boccage l'accointa du père Clément que Bussy n'avoit pas nommé. L'enlèvement se fit au mois de juin de l'année suivante.

« Nous traversames, » dit ensuite Bussy, « la plaine de Saint-Denis, » et nous entrames dans la forest de Livry. Comme la dame crioit fort, » et que je crus que c'estoit la presence de sa belle-mère qui l'obli-

» geoit d'en user ainsy, je fis mettre pied à terre dans ce bois à cette
» belle-mere, et je ne laissay qu'une demoiselle avec la veuve dans le
» carrosse, et un lacquais sur le derriere. Mais la dame ne fit pas
» moins de bruit après cela, et je reconnus alors que je m'estois
» trompé. »

On voit que pour tous ces détails, des Réaux est merveilleusement exact. Le château dans lequel fut d'abord déposée Mme de Miramion est Launay, près de Sens. C'etoit une commanderie de Malte, possédée par Hugues de Rabutin, grand prieur de France et oncle de Bussy.

V. — P. 148, lig. 18.

Je croy que dez ce temps-là elle commençoit à estre devote.

Vers 1664, elle devint fondatrice et législatrice de la maison de Sainte-Pelagie, qui servit de refuge plus ou moins volontaire aux filles et femmes débauchées. La maison a changé, comme on sait, de destination; jusqu'en 1835, on y retenoit les prisonniers pour dettes et les mauvais petits garçons. Mme de Miramion mourut le 24 mars 1696, âgée de soixante-six ans, en odeur de sainteté.

C'est encore l'abbé du Buisson qui remplace par le compte de soixante-six ans et deux mois, celui de soixante-dix-sept ans sur lequel on s'accordoit à tort, car un âge aussi avancé ne convient plus avec 1648, date de l'enlèvement de Mme de Miramion. Alors elle devoit avoir à peine dix-neuf ans. Du Buisson ajoute : « Elle est inhumée pauvrement, comme elle
» a voulu, dans une bière de bois, dans un petit cimetière de Saint-
» Nicolas-du-Chardonneret. Mme la duchesse de Guise etant à Versailles
» à l'extrémité, demanda à parler à Mme de Miramion. Elle y fut par
» relais, de grand matin, le 17 mars. N'ayant porté que du pain et
» des amandes, pour manger un morceau, à cause du jeune de ca-
» resme, elle fatigua beaucoup. Mme de Guise etant morte le mesme
» jour, Mme de Miramion, revenue dans sa communauté, se trouva
» fort mal le lundy 19, de grand matin, d'une envie de vomir qu'on
» jugea fort dangereuse. « (Notes mss., p. 336.)

Les Beauharnais etoient de bonne et honorable origine. Le commerce, les emplois administratifs ou judiciaires les avoient enrichis : leur illustration militaire ne remonte guère au delà de la fin du XVIIe siècle; mais à partir de cette epoque, ils ont bien, comme on sait, regagné le temps perdu. Amelot de la Houssaye a répandu sur les anciens nom et armes de cette famille une assertion purement imaginaire.

CDXXXII.

MOURIOU.

Mouriou est d'Angers et y demeure ; mais il est maistre des Comptes de la Chambre de Nantes, et y va servir son semestre. Il a esté amoureux dix-huict ou vingt ans de la femme qu'il a espousée en secondes nopces. Un jour qu'ils se devoient marier et qu'on estoit prest d'aller au moustier, cette femme, appellée Mlle Liquet, dit que resolument il n'en seroit rien, qu'on avoit dit que cet homme avoit esté bien avec elle, et qu'elle ne vouloit pas [entendre dire] que c'estoit pour couvrir son honneur qu'elle l'espousoit, et par cette belle raison ne voulut point passer outre. Quelque temps après, un amy commun, qui vouloit faire ce mariage, manda au galant qu'il se trouvast un tel jour à la Barbottiere, maison de Mlle Liquet ; il s'y rend en mesme temps que les autres. « Que » venez-vous faire icy ? » luy dit-elle, « je vous avois » défendu de me voir ; retournez-vous-en. » Il remonte à cheval, sans rien dire. Elle fut touchée de cette obéissance aveugle, et luy cria : « Descendez, » descendez ; si on ne vous peut donner une chambre, » on vous mettra au grenier. » Le lendemain, on alla

se promener à une maison ; Mouriou estoit à cheval. Pour le faire mettre à la portiere auprès de sa maistresse, cet amy, qui s'y estoit mis exprès, feignit que la teste luy tournoit, et fait mettre nostre homme en sa place. Il luy conte des douceurs. « Je vous defens, » luy dit-elle en haussant la voix, « de me plus tenir » de semblables discours. » Deux jours après, elle se met à compter avec son fermier, mais elle n'en pouvoit venir à bout : « Ma cousine, » dit le mourant, car elle estoit parente proche de sa premiere femme, « si vous vouliez, j'aurois bientost fait ce compte-là ! » —Voyons », dit-elle, « car vous faittes fort l'habile » homme. » Luy eut bientost fait le compte. « Allez, » dit-elle, en luy prenant la main, « puisque vous avez » si bien fait ce compte-là, vous le ferez toute vostre » vie ; allons nous marier. » Dez le lendemain ils se firent espouser par un vicaire d'une chapelle qui est dans une isle de la riviere de Loire, vis-à-vis de la Barbottiere. On en fit ce couplet à Angers.

A la nopce de Jeanne[1],
La belle Marion[2]
Avoit robe de panne,
Et l'abbé du Buron[3],
Simonnet le notaire,
Et l'eunuque vicaire[4],
Et la lousche Girard,
Sont tesmoins du mistere,

[1] Elle s'appelle Jeanne, et il y avoit une chanson du Pont-Neuf qui commençoit comme cela.

[2] Fille de Mouriou.

[3] Son filz.

[4] Le prestre estoit chastré.

Que firent au Bruhard[1],
Jeanne et son vieux penard[2].

Les Angevins sont mordants : ils avoient desjà fait un couplet contre le bastiment que Mouriou avoit fait à la campagne :

Puisque ton architecture
De lanterne a la figure,
Il faut par raison conclure
Qu'un lanternier loge là ;
Alleluia ! Alleluia !

[1] Nom de l'île.
[2] Il avoit soixante ans, et elle cinquante.

CDXXXIII.

MADEMOISELLE THOMAS.

Mlle Thomas estoit femme d'un commis de Nouveau* ; c'estoit une assez jolie personne et fort coquette. Il y avoit furieusement de galans, soit garçons soit gens mariez, autour d'elle : c'estoit une continüelle frerie là-dedans. Les sottes femmes du quartier avoient leur part du poupelin*, et n'en bougeoient. Cette femme avoit un frere qui, pour avoir donné un coup de poignard à son homme, avoit esté fort en peine ; mais son pere, nommé du Bois, secrétaire du Roy et valet de chambre de la Reyne, l'en avoit tiré et, après, l'avoit enfermé à Saint-Lazare. Mlle Thomas avoit, au bout de quelque temps, obtenû du pere qu'il sortiroit, et l'avoit pris chez elle. Il couchoit dans sa propre chambre, soit faute de logement ou pour ce que vous verrez en suitte. Ce garçon et cette femme se promenoient à l'Arsenal trois et quatre heures de suitte ensemble [1] ; il estoit

Surintendant des Postes.

Sorte de gâteau.

[1] Ils estoient de ce quartier-là.

chagrin, et elle, après avoir bien ry, tout-à-coup disoit : « Ah ! mon Dieu ! voylà ma melancolie qui me » reprend. » Ils couchoient ensemble, et apparemment quelque confesseur avoit mis à cette femme la conscience en combustion. Ce garçon devient tout sauvage, et un soir, après avoir parlé quelque temps au coing du feu à sa sœur, il luy donne deux coups de bayonnette, l'un dans la gorge l'autre dans l'espaule, et, defaisant son pourpoint, il s'en donne après dans le cœur et se jette sur un lict. La femme crie, mais foiblement : la servante accourt ; on les trouve tous deux expirants. Le commissaire du quartier, qui estoit aussy un des galans de la dame, se trouva là par hazard, fit un procez-verbal, comme il falloit, pour estouffer l'affaire. Ils furent enterrez à Saint-Paul ; mais le curé ne voulut jamais mettre le garçon qu'avec les morts-nez. La veille, cette femme disoit à tout le monde : « Je n'ay plus guères à vivre ; » donnez-moy un *De profundis* quand je seray morte. » Et ce jour-là mesme elle avoit esté deux heures à confesse.

On trouva dans la poche de ce garçon une lettre de quatre costez, adressante à sa sœur, où il disoit qu'il avoit esté en Italie pour se desfaire de sa passion, mais en vain. Il nommoit par leurs noms tous les galans de sa sœur, avoüoit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on la cajollast ; et qu'encore qu'il eust eu toutes les privautez imaginables avec elle, et qu'il ne pust douter qu'elle ne l'aimast mieux qu'eux, il ne pouvoit pourtant supporter qu'elle se laissoit galantizer, et

qu'il estoit persuadé que c'estoit plustost par coquetterie qu'autrement qu'elle vouloit qu'il ne vescust plus avec elle, comme par le passé ; et après avoir dit qu'il vouloit finir cette inquietude, il concluoit : « Il » faut, ma chere sœur, que nous mourions tous deux » à la fois. »

CDXXXIV.

BOUCHARD.

(*Jacques Bouchard, clerc du sacré consistoire et gentilhomme domestique du cardinal Antoine Barberin, mort à Rome vers* 1640.)

Bouchard estoit filz d'un apoticaire de Paris dont la femme avoit un filz de son premier mary, nommé Hullon. Ce Hullon avoit un bon prieuré de huict mille livres de rente, en Languedoc, nommé Cassan *. Bouchard, jaloux de son frere, et esperant qu'il luy resigneroit son benefice, conseilla à son pere de l'empoisonner d'un poison lent. Le pere n'y voulut point entendre. Au bout de quelques années, Bouchard s'en va à Rome, où il se disoit seigneur de Fontenay, parce que son pere avoit je ne sçay quelle chaumiere dans Fontenay-aux-Roses[1]. Il n'y fut pas plus tost qu'il s'habille autrement que ne font les beneficiers françois. Il estoit quasy à l'espagnole[2], et se donna au cardinal Barberin pour gentilhomme *di belle lettere*. Il estoit fort laid, fort noir[3], logé dans la chan-

* A deux lieues d'Agen.

[1] A deux lieües de Paris.

[2] Et portoit souvent une lunette sur le nez, à la mode des Italiens, parce qu'il avoit la veüe courte.

[3] *Biffé :* Et avoit assez la mine d'un sorcier.

cellerie avec Montrueil * l'academicien, qui alors estoit au cardinal Antoine, ils prirent un valet à eux deux. Ce valet se mit dans la teste que Bouchard estoit sorcier ; (il n'en avoit pas trop mal la mine,) et disoit sans cesse à Montrueil qu'il ne le pouvoit souffrir. Enfin, un jour ce garçon, passant par Saint-Pierre, vit exorciser un pretendû possedé (cela se voit à toutes les festes en Italie) ; et entendant que le prestre, qui prononçoit du gozier, disoit : *Spirito buciardo* *, au lieu de *bugiardo* [1], il prend sa course et va dire à Montrueil qu'il avoit tousjours bien crû que Bouchard estoit un sorcier, mais qu'il en estoit bien plus asseuré que jamais, et qu'il ne vouloit plus demeurer avec cet homme. Il luy fallut donner congé.

Voy. Histor. de Sarrasin, t. V, p. 294.

Comme en françois d'eglise : Esprit de mensonge.

Ce Bouchard se fit de l'Academie des *Humoristes*. Là on demanda un jour si la langue françoise estoit parvenüe à un aussy haut poinct de perfection que l'italienne [2]. Il prit l'affirmative, et s'offrit, pour le prouver, de traduire en françois la *Conjuration de Fiesque* de Mascardi, le plus celebre autheur de ce temps-là. Jamais notre pauvre langue avant M. de Vaugelas, qui parle pour elle dans la preface de ses *Remarques*, n'a trouvé que de meschans defenseurs. On imprima cette traduction chez Camusat, qui n'en voulut pas croire ses amys.

Or par modestie, ce monsieur Bouchard n'avoit pas voulû mettre son vray nom ; mais il se faisoit

[1] Trompeur.

[2] Ces pauvres humoristes se trompent bien.

appeller *Pyrostomo*[1] dans les vers à sa loüange qu'il avoit mis au devant de son livre. C'estoit une veritable Panglossie[2], il y en avoit en toutes langues. C'est de luy que Balzac se mocque sous le nom de Jean-Jacques, dans ses lettres familieres à Chapelain.

Ce pauvre Bouchard marchanda tous les petits eveschez d'Italie, l'un après l'autre, et ne fut pourtant jamais prelat. Il eut des coups de baston pour s'estre meslé de dire quelque chose contre le mareschal
En 1639. d'Estrées, durant sa broüillerie avec le pape Urbain*, et il mourut un an après. Il estoit en reputation de grand *bugiarron*.

[1] Bouche-ard.

[2] Comme la *Panglossie* de Peiresc.

COMMENTAIRE.

I. — P. 158, lig. 5.

Bouchard estoit filz d'un apoticaire de Paris dont la femme avoit un filz de son premier mary nommé Hullon.

Cet apothicaire, nommé Jean Bouchard, devenu riche, paroît avoir acheté une charge de secrétaire du Roi ; ce qui permit à son fils de se dire dans une lettre à Peiresc du 13 août 1633 : « Fils de ce gen- » tilhomme de Languedoc, secrétaire du Roy, qui a parlé plusieurs fois » de luy au comte de Noailles. » (*Correspondance de Peiresc*, tom. VIII. Msc. de la Bib. imp., *Supplément*, n° 1005.)

Les notes généalogiques du Cabinet des Titres ne font pas mention de ce fils d'un premier mariage de Catherine Noyan ; elles donnent même à son premier mari le nom de Jacques Merceron ; mais Jacques Bouchard, dans une lettre à Peiresc du 21 juillet 1634, justifie des Réaux : « J'ay, » dit-il, « l'honneur d'estre connû de M. de Saumaise, luy ayant » parlé fort souvent à la Bibliotheque du Roy avec M. Rigault, et

» l'ayant esté voir plusieurs fois chez luy avec M. Hullon, prieur de » Cassan, mon beau-frère. »

II. — P. 159, lig. 24.

On imprima cette traduction chez Camuzat.

En voici le titre : « La conjuration du comte de Fiesque, traduite de » l'italien du seigneur Mascardi, par le sieur de Fontenay-Sainte-» Genevieve, dediée à monseigneur l'eminentissime cardinal de Riche-» lieu, avec un recueil de vers à la loüange de son Eminence ducale. » Paris, 1639, in-8°.

Bouchard, dans l'Epître dédicatoire parle de son intention de démontrer par sa traduction la supériorité de la langue françoise sur l'italienne. — Des Réaux, quand il traite de méchans tous ceux qui avant Vaugelas ont plaidé pour la langue françoise, a sans doute en vue Dupleix et Mlle de Gournay, plutôt que Pasquier et Henry Estienne.

III. — P. 160, lig. 8.

Il eut des coups de baston.

Circonstance confirmée par un passage des lettres de Henry Arnault à Barrillon, du 18 mai 1641. « Il y a decret à Rome contre un nommé » le Prevost qui est à M. le mareschal d'Estrées, et qui est soupçonné » d'avoir battu Boucard. Il est en France, il est revenu bien à propos » à luy ; il eust couru la mesme fortune que Rouvray*. » Bouchard mourut donc en 1642.

* *Voy.* t. I, p. 385.

Il y a quelque temps, en novembre 1850, un bouquiniste me pria d'examiner le manuscrit d'un voyage de Paris à Rome, fait en 1630 et 1631 par un anonyme qu'il s'agissoit de reconnoître. Cet homme parti de Paris avec des lettres de recommandation de MM. du Puy et Gassendi près de M. de Peiresc, avoit passé par Aix, avoit été témoin d'une sédition grave causée par la nouvelle erection des *Elus*, s'etoit de là rendu à Tolon, puis à Beaugencier, résidence ordinaire de M. de Peiresc, avec lequel il etoit resté plusieurs jours et dont il fait connoître très-curieusement les habitudes, la façon de vivre, les occupations ordinaires. Notre homme avoit poursuivi sa route et etoit arrivé à Rome au commencement de l'année 1631. Là s'arrêtoit son journal de voyage.

Or, l'auteur etoit précisément Jacques Bouchard ; j'en ai vu la preuve dans les volumes, conservés à la Biblioth. imp., de la correspondance de

Peiresc. Au tome VIII de cette correspondance, on trouve cinq lettres signées Bouchard et adressées de Rome au savant Provençal, en 1633, 1634, 1635, 1636 et 1637. L'écriture etant parfaitement identique avec celle du voyage de l'*Itinéraire de France à Rome*, il ne restoit plus de doutes sur l'auteur de l'*Itinéraire*. Et, ce qui donne un nouveau prix à ce manuscrit, c'est qu'en le rapprochant de notre *Historiette*, il justifie parfaitement la méchante opinion que des Réaux avoit du personnage. Des Réaux a pour ainsi dire flatté le portrait. C'etoit, on peut l'affirmer après l'avoir entendu lui-même, un insigne fripon ; fort capable d'avoir conçu le projet d'empoisonnement que l'historiette nous révèle. Je ne puis guères ici faire connoître les préliminaires de l'Itinéraire : c'est un amas de raffinemens d'obscénités, qui sembleroient assez à leur place dans les imaginations de l'infâme marquis de Sade. Bouchard y prend le nom d'Oreste, et donne à ses parens les noms d'Agamemnon et Clitemnestre. La seule réserve dont il se pique est d'employer l'alphabet grec pour tous les noms propres et toutes les sales expressions de son livre. A l'occasion d'une petite vachère qu'il avoit débauchée, il revient sur sa vie de collége, sur tous les désordres infâmes auxquels il s'etoit livré dès lors et sur l'influence que ces désordres eurent sur son caractère et ses habitudes. Il raconte ses etranges amours avec une femme de chambre de sa mère, et le soin qu'il prit de luy ôter tout sentiment de religion. « Oreste luy monstra, » dit-il, « comme tous les fondemens » de la metaphysique estoient ruineux et fondés sur la fourberie des » uns et la niaiserie des autres ; luy faisant voir clairement la faus- » seté et futilité de tous les mystères les plus spécieux. Et voyant » qu'elle recevoit ces discours là avec goust et sans estonnement, il les » continua quelques jours, espérant qu'elle seroit capable d'instruc- » tion ; mais il fut trompé, car après que son esprit eut eu loisir de » revenir de l'estourdissement que luy avoient causé d'abord ces pro- » positions si sublimes et si paradoxes, elle s'embarrassa dans de si » grands doutes et de si fortes inquietudes qu'elle retomba dans de » plus grandes foiblesses qu'auparavant, de sorte qu'Oreste conclut » qu'il estoit meilleur pour elle, et pour luy aussi, de la laisser dans » sa premiere bassesse. »

Bouchard avoit mis dans sa complicité sa propre sœur, Henriette, qu'il appelle *Eromene*, et qui fut plus tard deux fois mariée, la première fois à Gaspard du Lac de Chemerolles, sieur de Courbanton ; la seconde à Charles de Saint-Quentin, gouverneur de Bourbourg. (*Cabinet des Titres.*) A la fin, la pauvre Alisbée, maîtresse et victime de cet affreux impuissant, fut définitivement chassée, et pour la revoir, Bouchard emprunta une petite maison que Luillier, son intime ami, possédoit au bout du faubourg Saint-Germain, et qui lui servoit à loger son bon maître Gassendi, et à mener quelquefois des dames. Il sortit enfin de

chez ses parens de son propre mouvement, et, dit-il, à la suite d'une querelle avec sa mère. Il raconte alors comment il fit un faux contrat de mariage, comment, pour se venger de celle qui avoit découvert le secret de leurs amours, il lui vola quinze ou vingt pistoles. « Il sça-
» voit, » dit-il, « que c'estoit la fille la plus avaricieuse du monde, et
» qu'elle estoit occupée depuis quatorze ou quinze ans à faire un petit
» pecule ; il crut donc ne pouvoir luy faire un plus grand mal, *outre*
» *le bien qui luy en reviendroit à luy*, que de le luy oster. »

Ce fut là le dernier exploit de Bouchard avant son départ pour Rome. En route, il donna plusieurs preuves d'insigne lâcheté, mais cela n'empêche pas son voyage d'estre fort intéressant pour ceux qui veulent se former une idée de la façon dont voyageoient les gens de la classe moyenne, en ce temps-là. Dans les lettres qu'il ecrit de Rome à Peiresc, on voit qu'il le prie de lui envoyer un certificat de bonne vie et mœurs, qui, dit-il, pourra lui servir à obtenir quelque evêché. Cela revient parfaitement à ce que des Réaux nous dit à la fin de son historiette; sans doute il avoit vu Bouchard à Rome.

Ce monstre a pourtant fait l'eloge d'un homme de bien qui l'avoit convenablement reçu, de Peiresc. Il prononça cet eloge dans l'académie des Humoristes, et on l'a inséré dans le *Panglossia* dont des Réaux a parlé plus haut et qui fut imprimé au Vatican.

CDXXXV.

LE PARQUET.

(... *Potel, fils de Jean Potel, secrétaire ou greffier du Conseil.*)

Le Parquet, qu'on appelle à cette heure Potel-Romain, à cause qu'il parle fort de Rome où il a esté, est filz d'un monsieur Potel, greffier du Conseil. Il n'avoit plus que sa mere quand il se mit dans le monde. C'estoit un gros garçon noir et plein de rougeurs, la bouche enfoncée et les yeux de travers; avec cela il venoit de quitter la perruque et avoit trois ou quatre moustaches postiches de chaque costé, où il y avoit plus de douze aulnes de ruban noir; on n'avoit pas trouvé encore les coings de cheveux. Il n'y avoit rien plus plaisant que de voir des Cures, autre lousche, et luy se faire la reverence.

Voy. t. II, p. 284-297. Le Parquet debuta par Mme de Ribaudon*, à qui il donna les violons et la comedie. Il luy donna cadeau et à plusieurs autres et, un jour, il mena les vingt-quatre violons aux Tuilleries : il n'estoit bruit que de luy. Il se fourroit parmy les gens de la Cour et il se pouvoit vanter que la Cour et la Ville se moc-

quoient de luy en mesme temps. On en fit un vaudeville assez plaisant :

C'est monsieur du Parquet,
Cet homme si coquet.
Et quoy ? ne connoissez-vous pas
Le brave du Parquet et ses louches appas ?

Les dames, dans les cours,
Pour luy font mille tours,
Et tous les princes, de bon cœur,
Luy vont criant : Parquet, ton serviteur.

Il est divertissant,
Luy seul plus que cinq cent;
Sans ce garçon, le cabinet
Ny les rüelles n'ont rien de parfait[1].

On avertit sa mere que ce garçon se faisoit mocquer de luy ; mais cette bonne femme dit que c'estoit une chose estrange qu'on portast une telle envie à ce pauvre Parquet ; qu'on vouloit l'empescher de se faire valoir ; que jamais garçon n'avoit mieux debutté que luy ; que tout le monde l'aimoit à la Cour : que M. de Beaufort le voyoit de bon œil (c'estoit au commencement de la Regence) ; que cela venoit de ses freres ; mais qu'ils avoient beau faire, qu'elle ne les

[1] Il y en avoit encore un qui disoit :

Il n'est pas jusqu'au perroquet
Qui ne dise : bonjour, Parquet.

Cette chanson chantée par tous les laquais le fit déserter, et il alla à Rome où il fut assez longtemps pour estre au retour appellé Potel-Romain.

aimeroit jamais tant que luy. Enfin cette femme mourut. Parquet un peu revenû s'en alla voyager [1].

[1] Depuis, il s'est mis dans la crapule et dans les chansons. Il a mis tout Cyrus en couplets, sur l'air *de la Duchesse* assez plaizant. Il est mort jeune.

COMMENTAIRE.

I. — P. 164, lig. 13.

On n'avoit pas trouvé encore les coings de cheveux.

Les fausses *moustaches* se rapportoient assez aux *tours* de notre temps, que remplacent avantageusement les *queues* et les cheveux postiches, comme les *moustaches* furent remplacées par les *coings*. Les mots ont changé plus que les objets. « On dit : il a eté obligé de prendre des coins » à cause que ses cheveux sont trop courts. Ce sont des cheveux » postiches que les hommes mettent pour faire paroistre leurs cheveux » plus longs, et que les femmes portoient autrefois, pour retrousser » et enfler leurs coiffures. » (*Furetiere*, 1re edition de 1689.)

II. — P. 165, lig. 22.

Que cela venoit de ses freres.

Un de ces frères, Sebastien Potel fut quelque temps le galant de Mme de la Suze. Pour notre Potel-Romain, Scarron lui adressa son Epître burlesque du 1er juin 1655. En voici le commencement et la fin :

Amy Potel, Potel-Romain,
Qui castagnises de la main,
(Ceci n'est dit que pour la rime),
Je croirois commettre un gros crime,
Si des bruits par la ville espars
Meslez d'evenemens gaillars
Je ne te faisois, en rimaille,
Quelque present, vaille que vaille...

Potel, ma muse est épuisée,
Et ma chandelle presque usée.
Bonsoir, Potel, amy loial,
Amy genéreux, liberal,
Tousjours gay, tousjours prêt à rire,
A se divertir sans mesdire.

Puisses-tu jusqu'à six vingt ans
Garder ton humeur et tes dents!

(*Recueil des Epistres en vers burlesques* de M. Scarron et autres. Paris, Lesselin, 1656.)

III. — P. 165, note.

Cette chanson... le fit deserter.

Le très-spirituel auteur de l'*Enfer burlesque ou Sixième livre de l'Eneide*, fait allusion à cette chanson, en racontant le bon accueil que les anciens héros font dans les Champs-Elysées à Enée :

Une partie à droit l'assiege
Comme le roy dans un college,
Un autre, de l'autre costé,
Dont il perdit sa gravité...
L'un dit : « Aga! ta houppelande
» Est faite de drap de Hollande! »
L'autre dit : « Regardez ses gens,
» Ses canons, sa poudre, ses gans!
» Il est vraiment, » quelqu'un s'écrie,
« Dans la haute galanterie. »
Et tous, « qu'Enée est plus coquet
» Que la chanson n'a peint Parquet. »
De ces ames les plus gentilles
Luy demandent des vaudevilles,
Des bouts rimez, des triollets
Et des nouvelles du palais;
Quelqu'autre bouffonne et crotesque
La *Lettre au Cardinal burlesque.*

(P. 20.)

Il faut remarquer que plus haut dans ce même *Enfer burlesque*, on fait dire à Enée, parlant à Didon :

Plus je vous regarde
Moins je me serois mis en garde
Que pour un *Nicolas Ledru*
Vous eussiez le cœur si feru.

Or, *Nicolas Ledru* etoit pseudonyme de l'abbé de Laffemas ; et la *Lettre au Cardinal burlesque*, est certainement de Nicolas Ledru. Ne doit-on pas en conclure que l'*Enfer burlesque* est de l'abbé de Laffemas ? Elle est digne de cet agréable et malin esprit. (*Voy.* notre tome VI, p. 73 et 193.)

IV. — P. 166, lig. 1re.

Enfin cette femme mourut.

Vers 1652, au moment de la vogue du *Ballet des Romans*, qui a

été imprimé avec une curieuse relation adressée à Scarron de la façon dont le ballet avoit été demandé et joué devant le Roi au Louvre, chez Monsieur au Luxembourg, chez la duchesse de Chevreuse à la place Royale et chez Mme de Launay-Gravé. Potel, le frère aîné du Parquet devoit y jouer, et ne put le faire à cause du malheur qui venoit de lui arriver :

On conduisit nostre equipage...
Dix carrosses et davantage,
Pour tous les danseurs du ballet
Dont le nombre n'estoit complet,
Car la mort qui ne fut onc bonne,
Et qui jà n'espargna personne,
Par un rhumatisme tel quel
Enleva Madame Potel,
Qui gist sous marbre, plomb ou bronze.
Sans ceste mort, ils estoient onze :
Car Monsieur son filz y masquoit,
Non pas le seigneur du Parquet,
Mais celuy que partout on nomme
L'aisné Potel, ce galant homme,
Qui croyoit danser en effet:
Car despense grande avoit fait
Pour paroistre dans cette danse...
Car il dansoit dans ces romans
Un des Aymons, un des amans...

V. — P. 166, note.

Il a mis tout Cyrus en couplets sur l'air de la Duchesse.

Je n'ai pas retrouvé cette chanson dans les recueils parcourus. Le rhythme de l'air de la *Duchesse*, a été employé par Pelisson d'une façon assez plaisante :

Il me faut donc faire des vers
Sapho le veut, Philoxene le demande;
Des vers de commande
Sur l'air de Desairs (*a*).
Pour mon malheur on vous y met encore,
O Doralice, et vous, ô Cleodore,
Helas! combien j'endure
Pour vous obliger,
Cette sotte mesure
Me fait enrager.
Un malheureux poete
Ne s'y trouve qu'une bête;
Mais un poete amant
Y perd l'entendement.

(*a*) Peut-être faudroit-il lire *Deserts*, qui seroit alors le premier mot de la chanson de la *Duchesse*.

Mon cœur fait encore des vœux
Pour un objet aussy beau qu'insensible;
Il m'est impossible
D'éteindre mes feux.
Ma destinée est de mourir pour elle.
J'en suis content, et sans estre infidelle,
Sous son cruel empire
Je finis mes jours.
Mais que veux-je donc dire
Par ce sot discours?
Non, c'estoit l'autre année,
Ceste triste destinée,
Ce rigoureux trépas,
Et je n'y pensois pas.

Belles, apprenez ma chanson,
Je ne dis pas qu'elle soit des plus belles,
Mais pour les cruelles
C'est une leçon.
Trois mois, six mois, huit mois, toute une année,
Un pauvre amant aura l'ame obstinée.
Il benira ses peines
Dira hautement
Qu'il portera vos chaines
Eternellement.
Mais bien qu'il vous le jure
Si vostre rigueur trop dure,
La, la, la, la, la, la!
Il vous plantera là.

(*Recueil manuscrit* du Pere Ange.)

CDXXXVI.

MONDORY,

OU L'HISTOIRE DES PRINCIPAUX COMEDIENS FRANÇOIS.

Agnan a esté le premier qui ayt eu de la reputation à Paris. En ce temps-là, les Comediens loüoient des habits à la friperie ; ils estoient vestûs infamement, et ne sçavoient ce qu'ils faisoient.

Depuis, vint Valeran, qui estoit un grand homme de bonne mine ; il estoit chef de la troupe ; il (ne) sçavoit que donner à chascun de ses acteurs, et il recevoit l'argent luy-mesme à la porte. Il avoit avec luy un nommé Vautray, que Mondory a veû encore, et dont il faisoit grand cas. Il y avoit deux troupes alors à Paris ; c'estoient presque tous filous, et leurs femmes vivoient dans la plus grande licence du monde ; c'estoient des femmes communes, et mesme aux comediens de la troupe dont elles n'estoient pas.

Le premier qui commença à vivre un peu plus reglement, ce fut Gaultier-Garguille : il estoit de Caen, et s'appelloit Fleschelles*. Scapin, celebre acteur italien, disoit qu'on ne pouvoit trouver un meilleur co-

Inhumé paroisse Saint-Sauveur, 10 décembre 1633.

medien. Gaultier estudioit son mestier assez souvent, et il est arrivé quelquefois que comme un homme de qualité qui l'affectionnoit l'envoyoit prier à disner, il respondoit qu'il estudioit.

Belleville, dit Turlupin, vint un peu après Gaultier-Garguille, et ils ont longtemps joüé ensemble avec la Fleur, dit Gros-Guillaume, qui estoit le fariné, Gaultier le vieillard, et Turlupin le fourbe. Turlupin, rencherissant sur la modestie de Gaultier-Garguille, meubla une chambre proprement; car tous les autres estoient espars çà et là, et n'avoient ny feu ny lieu. Il ne voulut point que sa femme joüast; elle a joüé depuis sa mort, estant remariée avec d'Orgemont dont nous parlerons en suitte, et il luy [fit] visiter le voisinage; enfin il vivoit en bourgeois.

La Comedie pourtant n'a esté en honneur que depuis que le cardinal de Richelieu en a pris soing, et avant cela, les honnestes femmes n'y alloient point. Il trouva Bellerose sur le theatre de l'Hostel de Bourgogne avec sa femme, bonne actrice, la Beaupré et la Valiotte, personne aussy bien faitte qu'on en pust voir; elle a eu bien des galants, et lorsqu'elle ne valoit plus rien, l'abbé d'Armentieres, qui devint après l'aisné par la mort de son frere *, la tira du theatre, et en fit le fou à un point si estrange, qu'après sa mort il eut long-temps le crane de cette femme dans sa chambre.

* Tué en duel par Henry de Beaumanoir, marquis de Lavardin. (*Voy.* Hist. de Mme de Sablé.)

Mondory commença à paroistre en ce temps-là. Il estoit filz d'un juge ou d'un procureur fiscal de Tiers, en Auvergne, où l'on faisoit autrefois toutes les cartes

à joüer. Pour luy, il se disoit filz de juge. Son pere l'envoya à Paris chez un procureur. On dit que ce procureur, qui aimoit assez la comedie, luy conseilla d'y aller les festes et les dimanches, et qu'il y despenseroit et s'y desbauscheroit moins que partout ailleurs. Il y prit tant de plaisir qu'il se fit comedien luy-mesme ; et quoyqu'il n'eust que seize ans, on luy donnoit des principaux personnages, et insensiblement il fut le chef d'une troupe composée de le Noir et de sa femme, qui avoient esté au prince d'Orange. Cette le Noir estoit une aussy jolie petite personne qu'on pust trouver[1]. Le comte de Belin *, qui avoit Mairet à son commandement, faisoit faire des pieces, à condition qu'elle eust le principal personnage ; car il en estoit amoureux, et la troupe s'en trouvoit bien. La Villiers y estoit aussy. On dit que Mondory s'en esprit, mais qu'elle le haïssoit ; et que la haine qui fut entre eux fut cause qu'à l'envy l'un de l'autre ils se firent deux si excellentes personnes dans leur mestier. Le comte de Belin, pour mettre cette troupe en reputation, pria Mme de Rambouillet de souffrir qu'ils joüassent chez elle la *Virginie* de Mairet[2]. Le cardinal de la Valette y estoit, qui fut si satisfait de Mondory qu'il luy donna pension. Il en donnoit comme cela aux hommes extraordinaires qui luy plaisoient.

* François de Faudoas, dit l'Averton, comte de B., assassiné le 7 décembre 1642 par le marquis de Bonnivet.

Mondory a eu tousjours de la reconnoissance pour

[1] Le Noir mourut et sa femme s'en tira *.

* Se retira du théâtre.

[2] En 1631.

Mme de Rambouillet; car ce fut de ce jour-là qu'il commença à entrer en quelque credit. Sa femme n'a jamais pensé à monter sur le theatre, et luy n'a jamais joüé à la farce[1]; c'est le premier qui s'est avisé de cela. Bellerose y joüoit. Il tiroit part et demye. Il estoit de certaines conversations spirituelles chez Giry * et chez du Ryer *, et faisoit des vers passablement : il ne manquoit point d'esprit et sçavoit fort bien son monde. Je me souviens qu'on fit une certaine piece qu'on appelloit l'*Esprit Fort* *, où l'on disoit, en contant les visions de l'Esprit Fort, qu'il disoit que Mondory faisoit mieux que Bellerose; et Bellerose, car c'estoit à l'hostel de Bourgogne et en parlant à luy qu'on disoit cela, faisoit la plus sotte mine du monde en cet endroit-là, au lieu de ne faire pas semblant de l'entendre. Cependant le monde fut bientost de l'avis de l'*Esprit Fort*[2]; mais le feu Roy, peut-estre pour faire despit au cardinal de Richelieu qui affectionnoit Mondory, tira le Noir et sa femme de la troupe du Marais (c'est où joüoit Mondory), et le mit à l'hostel de Bourgogne *. Mondory prit Baron, et dans peu sa troupe valut encore mieux que l'autre; car luy seul valoit mieux que tout le reste.

Louis Giry, avocat; de l'Acad. françoise.

Pierre du Ryer, auteur dramatique, de l'Acad. françoise.

Ou: Angelie, de Jules Claveret, avocat d'Orléans.

En 1634

Il n'estoit ny grand ny bien fait; cependant il se mettoit bien, il vouloit sortir de tout à son honneur,

[1] Il ne laissa voir sa femme à personne, et il disoit aux gens : « C'est » une innocente qui ne bouge des eglises. »

[2] Le personnage du poëte, *des Visionnaires* *, a bien fait voir ce que c'estoit que Mondory; personne n'en a approché.

De des Marets.

et pour faire voir jusqu'où alloit son art, il pria des gens de bon sens, et qui s'y connoissoient, de voir quatre fois de suitte la *Mariane**. Ils y remarquerent tousjours quelque chose de nouveau ; aussy, pour dire le vray, c'estoit son chef-d'œuvre, et il estoit plus propre à faire un heros qu'un amoureux. Ce personnage d'Herode luy cousta bon ; car, comme il avoit l'imagination forte, dans le moment il croyoit quasy estre ce qu'il representoit, et il luy tomba, en joüant ce rosle, une apoplexie sur la langue qui l'a empesché de joüer depuis. Le cardinal de Richelieu l'y obligea une fois ; mais il ne put achever. Si le Cardinal eust voulû, au moins Mondory en eust-il pu instruire d'autres ; mais, pour cela, il eust fallu luy donner de l'authorité, car il n'y avoit si petit acteur qui ne crust en sçavoir autant que luy. Ce fut luy qui fit venir Bellemore, dit le *Capitan Matamore*, bon acteur. Il * quitta le theatre parce que Desmarais* luy donna, à la chaude, un coup de canne derrière le theatre de l'hostel de Richelieu *. Il se fit en suitte commissaire de l'Artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarais, à cause du Cardinal, qui ne le luy eust pas pardonné.

De Tristan l'Hermite, jouée en 1636.

Bellemore.

Des-Marets-Saint-Sorlin, mort 28 octobre 1676.

Sans doute dans l'impasse obscure qui y conduisoit, où commence aujourd'hui la rue de *Valois*.

Le Cardinal après que Mondory eut cessé de monter sur le theatre, faisoit joüer les deux troupes ensemble chez luy, et avoit dessein de n'en faire qu'une. Baron et la Villiers avec son mary, et Jodelet mesme * allerent à l'Hostel de Bourgogne. D'Orgemont et Floridor, avec la Beaupré, soutinrent la troupe du Marais à laquelle Corneille, par politique,

Voy. t. 3, p. 391. *Histor.* du chancelier Seguier.

car c'est un grand avare, donnoit ses pieces ; car il vouloit qu'il y eust deux troupes.

D'Orgemont, à mon goust, valoit mieux que Bellerose ; car Bellerose estoit un comedien fardé, qui regardoit où il jetteroit son chapeau, de peur de gaster ses plumes : ce n'est pas qu'il ne fist bien certains recits et certaines choses tendres, mais il n'entendoit point ce qu'il disoit. Le Baron de mesme n'avoit pas le sens commun ; mais si son personnage estoit le personnage d'un brutal, il le faisoit admirablement bien. Il est mort d'une estrange façon. Il se piqua au pié et la gangrene s'y mit [1].

D'Orgemont mourut bientost après. Floridor, qui est aujourd'huy, luy succeda. Il joüoit encore au Marais [2] avec la Beaupré, vieille et laide, quand il arriva une assez plaisante chose. Sur le theatre, elle et une jeune comedienne se dirent leurs veritez. « Eh » bien ! » dit la Beaupré, « je vois bien, Mademoi- » selle, que vous voulez me voir l'espée à la main. » Et en disant cela, c'estoit à la farce, elle va querir deux espées point espointées. La fille en prit une, croyant badiner. La Beaupré, en colere, la blessa au col, et l'eust tuée si on n'y eust courû. Depuis, M. de

[1] Marchant trop brutallement sur son espée, en faisant le personnage de don Diegue, au *Cid*. Floridor estoit amoureux de sa femme, et une fois qu'il luy sembla* qu'elle luy avoit parlé trop passionnement, au sortir de la scene, il luy donna deux beaux soufflets. Elle est encore fort jolie ; ce n'est pas une merveilleuse actrice, mais elle réussit admirablement pour la beauté ; cependant elle a eu seize enfans.

Qu'il sembla à Baron.

[2] 1649.

Beaufort donnant certaine comedie où cette fille estoit necessaire, il l'alla prier de venir. Elle y alla embeguinée, quoyqu'elle eust juré de ne joüer jamais avec la Beaupré. Plusieurs personnes luy parlerent d'accommodement; elle dit qu'elle n'en vouloit rien faire, et elle s'en alla dez qu'elle eust fait, car son rosle ne duroit pas jusqu'à la fin de la piece. Cette
Vers 1651. Beaupré quitta le theatre il y a six ans *, et presentement elle joüe en Hollande.

Floridor, las d'estre au Marais avec de meschants comediens, achepta la place de Bellerose avec ses habits, moyennant vingt mille livres[1]; cela ne s'estoit jamais veû. La pension que le Roy donne aux comediens de l'Hostel de Bourgogne, le chef tenant part et demye, est ce qui faisoit donner cet argent. Ce Floridor est filz d'un ministre; il s'appelle Josias. Autrefois, quand il paroissoit, du temps de Mondory, les laquais crioient sans cesse : « *Josias! Josias!* » Ils le faisoient enrager. C'est un mediocre comedien, quoy que le monde en vüeille dire; il est tousjours pasle; cela vient d'un coup d'espée qu'il a eu autrefois dans le poulmon; ainsy point de change-
Le rouge n'etoit donc pas en usage. ment de visage *. Montfleury, s'il n'estoit point si gros, et qu'il n'affectast point trop de monstrer sa science, seroit un tout autre homme que luy. Jodelet, pour un fariné naïf, est un bon acteur; il n'y a plus de farce qu'au Marais, où il est, et c'est à cause de luy qu'il y en a. Il dit une plaisante chose au *Timocrate*

[1] Bellerose s'est fait dévot; mais sa femme n'a point quitté.

du jeune Corneille[1], dont la scene est à Argos; on luy avoit dit qu'il y avoit dans cette ville-là une fontaine où Junon, tous les ans, revenoit prendre une nouvelle virginité. Il vint conter cela après que la piece fut achevée, et dit : « S'il y avoit une fontaine » comme cela au Marais, il faudroit que le bassin » en fust bien grand. » Il fait bien un personnage de valet, et Villiers dit *Philippin*, mary de la Villiers, ne le fait pas mal aussy, mais n'est pas si bien. Jodelet parle du nez, pour avoir esté mal pansé de la verolle, et cela luy donne de la grace.

Gros-Guillaume autrefois ne disoit quasy rien; mais il disoit les choses nayfvement, et avoit une figure si plaisante qu'on ne pouvoit s'empescher de rire en la voyant; peut-estre s'il fust venû du temps de Trivelin, de Scaramouche et de Briguel, qu'il n'auroit pas tant fait rire les gens.

Il faut finir par la Béjard. Je ne l'ay jamais veûe joüer; mais on dit que c'est la meilleure actrice de toutes. Elle est dans une troupe de campagne; elle a joüé à Paris, mais ç'a esté dans une troisiesme troupe qui n'y fut que quelque temps. Son chef-d'œuvre, c'estoit le personnage d'Epicharis, à qui Neron venoit de faire donner la question[2].

Il y a dans une autre troupe un nommé Filandre

[1] 1656.

[2] Un garçon, nommé Moliere, quitta les bancs de Sorbonne pour la suivre; il en fut longtemps amoureux, donnoit des avis à la troupe, et enfin s'en mit et l'espousa. Il a fait des pieces où il y a de l'esprit. Ce n'est pas un merveilleux acteur, si ce n'est pour le ridicule. Il n'y a que sa troupe qui joüe ses pieces; elles sont comiques.

qui a aussy de la reputation ; mais il ne me semble pas naturel. La Bellerose est la meilleure comedienne de Paris ; mais elle est si grosse que c'est une tour. La Beauchasteau est seure comedienne ; elle ne manque jamais, et fait bien certaines choses.

Le theatre du Marais n'a pas un seul bon acteur, ny une seule bonne actrice.

Il y a à cette heure une incommodité espouvantable à la Comedie, c'est que les deux costez du theatre sont tout pleins de jeunes gens assis sur des chaises de paille ; cela vient de ce qu'ils ne veulent pas aller au Parterre, quoyqu'il y ayt souvent des soldats à la porte, et que les pages ny les laquais ne portent plus d'espées. Les loges sont fort cheres, et il y faut songer de bonne heure : pour un escû, ou pour un demy-loüis, on est sur le theatre ; mais cela gaste tout, et il ne faut quelquefois qu'un insolent pour tout troubler. Les pieces ne sont plus guères bonnes.

COMMENTAIRE.

I. — P. 170, lig. 4.

Agnan a esté le premier qui ayt eû de la reputation à Paris.

Le nom et la vogue d'Agnan sont confirmés par quelques vers d'une pièce du *Cabinet satyrique : Sur le haut de chausses d'un courtisan,* par le sieur de Bouteroue :

Combien de fois ta belle soye
A revestu le roy de Troye,
Et le chevalier Amadis,
Quand Agnan, à la laide trogne,
Joüoit à l'Hostel de Bourgogne
Quelque histoire du temps jadis.

II. — P. 170, lig. 8.

Depuis vint Valeran.

L'abbé de Marolles parle de cet acteur comme florissant en 1616 : « Lorsque cette fameuse comedienne appellée la Porte montoit encore » sur le théâtre, et qu'elle se faisoit admirer avec Valeran, et que » Perrin et Gaultier estoient des originaux qu'on n'a jamais sceu imi- » ter. » (*Mémoires,* 1656, in-fol., p. 311.) Dans le *Voyage de Maistre Guillaume en l'autre monde vers Henry le Grand,* Paris, 1612, p. 62, il est parlé de femmes qui babillent « comme personnes qui se vont » desennuyer à l'hostel de Bourgogne, pour voir joüer les basteleurs » de Valeran et de la Porte. » Mais avant 1608, le comédien Valeran etoit déjà fameux à l'Hôtel de Bourgogne, d'où il passa dans la troupe du Marais. On croit qu'il mourut vers 1632. L'Estoile ecrit, sous la date du mois de mai 1607, que « Duret, le general (des Finances), » ayant fait porter la parole en ce temps à un secretaire d'Estat de » cinquante mille escus, au cas qu'il se voulust desfaire de son office » entre ses mains, est renvoyé à Valleran, bouffon de l'hostel de Bour- » gogne avec lequel l'autre luy dit qu'il estoit en propos. » (Edition de 1837, p. 425.) Ce passage justifie l'*Historiette* de Duret de Chevry. (Tom. I, p. 421.)

III.— P. 170, lig. 20.

Gaultier-Garguille... estoit de Caen, et s'appelloit Fleschelles...

Sauval, et d'après lui tous ceux qui ont parlé de ce comédien, le nomment Hugues Gueru dit Flechelles. Ainsi que la plupart des farceurs, il avoit trois noms ; celui de la famille, le second du monde, la troisième de la farce. On le savoit normand ; on saura de plus par des Réaux qu'il etoit de Caen. « Il a joué, » dit Sauval, « plus de qua- » rante ans... il contrefaisoit admirablement un gascon, soit pour le » geste, soit pour l'accent. Et mesme, quelque dispos qu'il fust, toutes les » parties de son corps luy obéissoient, de sorte que c'estoit une vraye » marionnette. Il avoit le corps maigre, des jambes longues, droites et » menües, et un gros visage ; aussy, ne joüoit-il jamais sans masque, » et pour lors avec une longue barbe et pointue, une calotte noire et » platte, des escarpins noirs, des manches de frise noire. Il représentoit » tousjours un viellard de farce. Que s'il ravissoit quand Turlupin et » Gros-Guillaume le secondoient, lorsqu'il venoit à chanter, quoique la » chanson ne valust rien pour l'ordinaire, c'estoit encore toute autre » chose... Quantité de monde ne venoit à l'Hostel de Bourgogne que

» pour l'entendre, et la chanson de Gaultier-Garguille a passé en pro-
» verbe. » (*Antiquités*, III, p. 37.)

IV.— P. 170, lig. 21.

Scapin, celebre acteur italien...

Je n'ai pu rien découvrir sur ce premier des Scapins venus en France, au delà des deux bons mots rappelés dans l'historiette de Louis XIII (t. II, p. 238 et 265). On voit qu'il attiroit la foule, de 1620 à 1625.

V. — P. 171, lig. 5.

Belleville, dit Turlupin.

Henry le Grand etoit son vrai, son premier nom ; le second fut Belleville, le troisième Turlupin. « Il joua la comedie, » dit Sauval, « pen-
» dant plus de cinquante-cinq ans. Quoiqu'il fust rousseau, il ne
» laissoit pas d'estre bel homme, bien fait, et d'avoir bonne mine.
» L'habit qu'il portoit à la farce estoit le mesme que celuy de Briguelle,
» qu'on a tant de fois admiré sur le théatre du Petit-Bourbon. Ils se
» ressembloient en toutes choses, aussy bien ailleurs qu'à la farce, es-
» toient de mesme taille, avoient le mesme visage ; tous deux faisoient
» le zani, portoient un mesme masque ; et enfin on ne remarquoit autre
» difference entre eux que celle que les curieux en matiere de tableaux
» mettent entre un excellent original et une excellente copie. Jamais
» homme n'a composé, joüé ny mieux conduit la farce que Turlupin ;
» ses rencontres estoient pleines d'esprit, de feu et de jugement ; en
» un mot, il ne luy manquoit rien qu'un peu de naïveté, et nonobstant
» cela, chascun avoüe que jamais il n'a eu son pareil. Outre ceci,
» il estoit bon comedien, à la verité non pas tant que bon farceur... Il
» commença à monter sur le théatre de l'Hostel de Bourgogne dès
» qu'il commença à parler et n'en descendit que pour entrer dans
» la fosse. Le théatre estoit toute sa passion. Il est bien vray que
» l'amour qu'il portoit aux femmes le tyrannisa quelque temps :....
» il fut marié deux fois et laissa si peu de bien à ses enfans, qu'ils
» ont eté reduits à se faire comediens, et pour sa veuve, elle se
» remaria à d'Orgemont, le meilleur comedien de la troupe du Marais. »
(Sauval, III, 36.) A la suite du *Recueil général* des œuvres et fantaisies de Tabarin, on a imprimé deux farces fort comiques qui peuvent donner une idée de sa manière accoutumée.

VI. — P. 171, lig. 7.

La Fleur, dit Gros-Guillaume...

Robert Guerin, dit la Fleur et Gros-Guillaume, appartenoit à l'Hôtel de Bourgogne. Il avoit commencé par être boulanger. « Il estoit si gros, » si ventrû, que les satiriques de son temps disoient qu'il marchoit » longtemps après son ventre... jamais il ne paroissoit à la Farce qu'il » ne fust garotté de deux ceintures, l'une liée au-dessous du nombril, » l'autre près des tetons... Il ne portoit point de masque ; mais se cou- » vroit le visage de farine, et menageoit cette farine de sorte qu'en » remuant seulement un peu les lèvres, il blanchissoit tout d'un coup » ceux qui luy parloient... Avec de grands maux (la gravelle et la » pierre), il a vescû près de quatre-vingts ans. Il ne laissa qu'une fille » si pauvre qu'elle fut contrainte de se faire comedienne. Elle le fit » enterrer à Saint-Sauveur, sa parroisse. » (*Sauval,* III, p. 38.)

VII. — P. 171, lig. 18.

Avant cela (le cardinal de Richelieu), *les honnestes femmes n'y alloient point.*

On peut dire que le Theâtre, à de rares exceptions près, présente aujourd'hui tous les dangers qui empêchoient autrefois les honnêtes femmes de le fréquenter. Dans les grands spectacles l'inconvenance et l'effronterie des situations, dans les petits la licence des tableaux et la crudité des paroles, à l'Opéra et sur les Boulevards l'incroyable lasciveté des danses, redevenues ce qu'elles furent apparemment au temps de ce saint de la légende qui s'arracha les yeux pour les avoir entrevues, tout doit encore éloigner les femmes d'un plaisir dont Rotrou, Corneille, Moliere, Quinault, Racine et Voltaire avoient fait la véritable ecole des mœurs. On a su rappeler les auteurs dramatiques au respect du gouvernement etabli : mais quel nouveau Richelieu rétablira les droits méconnus de la pudeur publique ?

VIII.— P. 171, lig. 19.

Il trouva Bellerose sur le théatre de l'Hostel de Bourgogne...

Pierre le Messier, dit Bellerose, florissoit au temps de la Fronde, et prit une certaine part aux mouvements publics; témoin ces vers d'un badinage : *Description de la boutique de Vivenay,* 1649 :

Il n'est pas jusqu'à Bellerose
Qui, tantost, en rime et en prose

Ne fasse organiser sa voix;
Tantost va contant des nouvelles;
Tantost disant : La pièce est belle,
Elle merite un juste choix.

M. Moreau cite parmi les Mazarinades deux pièces dont la première est evidemment mise à tort sous le nom de ce comédien : *Lettre de Bellerose à l'Abbé de la Riviere.* On y suppose la Bellerose, sa femme, maîtresse de la Riviere ; et en l'absence de cet abbé ,

Ne gagnant plus rien sur la Seine,
Elle traficque sur le Rhin.

La deuxième pièce : *Imprécation comique ou la Plainte des Comediens sur la guerre passée,* 1649, est intéressante, et montre le bon sens, sinon le talent de l'auteur, qui pourroit bien être Bellerose.

Bellerose que l'on revere
Comme un saint qu'on ne feste guere,
De Villiers, Lespy, Beauchasteau,
Sçavant comme un cheval moreau,
Baron dont la grande eloquence
A contenté toute la France,
Et tous mes autres compagnons,
Nous ressemblons les champignons
Qui n'estant (pour chose très seure)
Cueillis et en temps et en heure,
Pourrissent, ou faute d'humeur
Deviennent sans suc ny vigueur, etc.

La femme de Bellerose avoit surtout obtenu un grand succès dans le rôle de Rodogune. « Cette Rodogune, cette imperatrice de nos jeux se » voit dans un estat bien contraire à sa pompe theatrale. Elle est re- » duite, il y a desjà assez longtemps, à ne se plus mirer que dans une » lozange de vitre cassée, ou dans un seau d'eau claire ; parce qu'il a » esté nécessaire qu'elle ayt vendù son miroir pour avoir du pain. Le » grand froid luy a fait brusler ses habits, » etc. (*Lettre de Bellerose à l'Abbé de la Riviere,* Paris, 1649.)

IX. — P. 171, lig. 20.

La Beaupré.

Mlle Beaupré, amie de Mme Boiste. (*Historiette,* t. VI, p. 305 et 392.) On lit dans le *Segraisiana,* edition de Paris, 1721, p. 192. « La Beaupré, excellente comedienne de ce temps-là, qui a joüé aussi dans les commencemens de la grande réputation de M. Corneille, disoit : « M. Cor- » neille nous a fait un grand tort. Nous avions ci-devant des pieces » de theatre pour trois escus, que l'on nous faisoit en une nuit ; on y » estoit accoustumé et nous gagnions beaucoup. Presentement, les

» pieces de M. Corneille nous coustent bien de l'argent et nous gagnons » peu de chose. » Il est vray que ces vieilles pièces etoient misérables ; mais les comédiens etoient excellens et ils les faisoient valoir par la représentation. »

X.— P. 171, lig. 21.

La Valiotte...

Après avoir eté follement amoureux de cette femme, l'abbé d'Armentieres le devint d'une de ses filles naturelles (*Histor. de Mme de Sablé*, t. II, p. 130), laquelle pourroit bien avoir eté Mlle Valliot, mère de Mlle Champvallon, autre bonne comédienne de la fin du XVIIe siècle. L'abbé Paul Tallemant dit de Bensserade dans son *Discours sur la vie* de ce poëte, Paris, 1697 : « S'il aimoit la comedie, il n'aimoit pas moins » les comediennes, et l'on dit qu'avec feu le marquis d'Armentieres, » pour lors abbé, il quittoit la Sorbonne où leurs parens vouloient qu'ils » etudiassent l'un et l'autre, et cela pour aller presque tous les jours à » l'hostel de Bourgogne, où se trouvoient leurs inclinations qui etoient » la Valiote et la belle Rose. » (Lisez Bellerose.) « Bensserade aimoit » celle-ci apparemment à cause de leur conformité de poil : la belle » Rose avoit les cheveux d'un blond ardent, et pour luy, il avouoit franchement qu'il estoit rousseau, se donnoit luy-mesme ce nom et s'associoit là-dessus des plus grands seigneurs de la Cour, sans se mettre » en peine si cette société leur plaisoit ou non. »

XI.— P. 171, lig. 28.

Mondory... estoit filz d'un juge ou procureur-fiscal de Tiers en Auvergne.

Jusqu'à présent, on le croyoit d'Orléans. (*Hist. du Théâtre françois*, t. V, p. 96.) Marguerite Perrier, nièce de Pascal, dit avec encore plus de vraisemblance dans ses *Mémoires de famille*, que cet excellent comédien etoit de Clermont, « et avoit pris le nom de Mondory parce » que son parrain, qui estoit un homme de condition de cette ville, » s'appelloit M. de Mondory. » (Voy. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tom. V, p. 317.)

XII.— P. 172, lig. 16.

La Villiers y estoit aussy.

La femme de Villiers, bon acteur, mais auteur dramatique assez mé-

diocre. Elle fut quelque temps en relations galantes avec le duc de Guise. (*Histor.*, t. v, p. 335.) — Voyez plus loin la *note* xx.

XIII. — P. 173, lig. 21.

Mondory prit Baron.

Michel Boiron dit Baron ou le Baron, mort à Paris au commencement d'octobre 1655 ; témoin ce passage de l'*Epître à M. le duc d'Amville, contenant la relation du séjour du Roy à Fontainebleau,* datée du 29 octobre, chez Alexandre Lesselin : A propos d'une tragi-comédie faite sur les amours de Roger et de Bradamante :

Ah! qu'il faisoit alors beau voir
Deux sœurs, par gloire et par devoir,
Une Estoile avec une Aurore
Agir comme de Turc à More,
Et se donner de grands combats
Pour mettre l'une ou l'autre à bas!
Mais enfin Aurore, l'aisnée,
Demeura seule couronnée,
Et ce fut en cette action
Qu'avec grande admiration
On vit une belle Baronne
Disputer si bien la couronne,
En venant de prendre le deuil,
Pour son espoux mis au cercueil;
Et faire alors son personnage
Avec un extrême courage...

Loret a fait aussi l'épitaphe de Baron dans la *Gazette* du 9 octobre 1655. C'est l'auteur de trois générations de bons acteurs. Des Réaux nous dira tout à l'heure comment il est mort.

XIV. — P. 173, lig. 23.

Luy seul (Mondory), *valoit mieux que tout le reste.*

« Quand Mondory, » dit le père Rapin, « joüoit la *Marianne* de » Tristan, au Marais, le peuple n'en sortoit jamais que resveur et » pensif, faisant reflexion à ce qu'il venoit de voir, et pénétré en mesme » temps d'un grand plaisir. » (*Œuvres du père Rapin,* Amsterdam, 1693, tom. II, p. 185.)

Tristan de son côté nous a laissé de précieux détails sur le grand comédien du XVIIe siècle. « Cet illustre acteur, » dit-il, « ne tient point » sa gloire du hazard ou de l'aveuglement des hommes ; c'est par de

» merveilleuses qualitez qu'il a forcé toute la France de rendre jus-» tice à son merite, et qu'il auroit obtenu de l'antiquité des cou-» ronnes et des statues. Jamais homme ne parut avec plus d'honneur » sur la scène ; il s'y fait voir tout plein de la grandeur des pas-» sions qu'il représente, et comme il en est préoccupé luy-mesme, » il imprime fortement dans les esprits tous les sentimens qu'il ex-» prime. Les changemens de son visage semblent venir des mouvemens » de son cœur, et les justes nuances de sa parole et la bienséance » de ses actions forment un concert admirable qui ravit tous ses » spectateurs. C'est de ce miraculeux imitateur que j'attendois le » coloris de cette peinture, et c'est celuy qui luy devoit donner tout » ensemble de la grace et de la vigueur. Sans cette espèce d'apo-» plexie dont il n'est pas encore guery parfaitement, il auroit fait » valoir Araspe aussy bien qu'Herode, etc. » (*Avertissement de Panthée,* tragédie, Paris, Courbé, 1639, in-4°.)

Quand Mondory fut frappé de cette espece d'apoplexie sur le théâtre, le prince de Guémenée dit : *Homo non periit sed periit artifex.* (*Menagiana,* t. II, p. 404.)

XV. — P. 174, lig. 12.

Si le cardinal eust voulû, au moins Mondory en auroit pu instruire d'autres.

Des Réaux se plaint ici que le Cardinal n'ait pas fait ce qu'on a depuis réalisé : une sorte de Conservatoire dans lequel les anciens maîtres de déclamation, d'exécution et de composition musicales auroient donné les leçons de l'art qu'ils avoient auparavant exercé avec succès.

Feu M. Soulié, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, a inséré dans la *Revue de Paris* du 30 décembre 1838, une notice curieuse sur Mondory, dont les eléments ont eté recueillis dans notre Historiette; il a joint à cette notice deux lettres de Mondory, tirées des portefeuilles de Conrart. La première, adressée à Balzac, est du 18 janvier 1637. Il y rend compte des premières représentations du *Cid*. « Je vous souhaitterois icy pour y gouster entre autres plaisirs celuy » des belles comedies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid* » qui a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux » dames les plus continentes, dont la passion a mesme plusieurs » fois eclaté au theatre public. On a veû seoir en corps aux bancs » de ses loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la *Chambre* » *dorée* * et sur le siége des fleurs de lys. La foule a esté si grande à » nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins du

* Au Louvre.

» theatre qui servoient les autres fois comme de niches aux pages, ont » esté des places de faveur pour les cordons bleus, et la scene y a esté » d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'Ordre. » La seconde lettre, adressée à Bois-Robert, est du 13 novembre 1637, peu après l'accident qui obligea Mondory à quitter le théâtre. « Il est vray, » dit il, « que mon mal a esté grand et qu'il m'a laissé d'assez fascheux » restes ; mais il est certain que Dieu m'auroit donné un esprit assez » fort pour le supporter avec patience, s'il ne me privoit de l'honneur » de servir aux plaisirs de Monseigneur, et ne me laissoit le regret » de recevoir les bienfaits de Son Eminence sans luy en pouvoir tes- » moigner mon ressentiment. La visite que je fis ces jours passez au » palais de Richelieu me fut si salutaire, que durant le moment où je » vis Monseigneur je ne crus point estre malade ; l'ayde que je receûs » d'une veüe si desirée tesmoignoit bien que je ne souffrois pas, puis- » que je pleurois de joye ; et si j'eusse receû plus longtemps les in- » fluences de cet auguste visage, je pourrois, ainsy que le paralytique » de l'Ecriture, charger mon grabat sur mon col et retourner chez moy » de mon pied..... »

On voit par cette lettre que Mondory s'entendoit assez bien à flatter ou ce qui vaut mieux à remercier les grands de la terre. M. de Monmerqué, en reproduisant ces extraits dans la deuxième édition des Historiettes, ajoutoit : « Faisons des vœux pour que l'on découvre » souvent de semblables documens. » L'appel a eté entendu : voici une troisième lettre de Mondory, adressée à Pierre d'Hozier, le célèbre généalogiste. Elle paroîtra d'un autre style que la précédente, et si je ne me trompe, non moins curieuse.

A Monsieur Monsieur d'Osier.

Monsieur,

Ce m'est un ordinaire de voir tousjours mes desseins traversez. Une miserable assemblée de femmes à qui quelques galans donnent mercredy la colation et la comedie en la maison de M. Morau, à la Raquette, me prive du bonheur de vous accompagner à Liancourt. Je vous supplie tesmoigner mon regret à messire Roger ; et s'il vous parle de quelque bruit qui a couru que le sieur de Boisrobert avoit tasché de me mettre mal auprès de Son Eminence, asseurés Monseigneur que cela n'est rien et qu'il faut tirer consequence infaillible que puisque ladite Em. ayme la comedie, je ne sçaurois estre mal auprès d'elle, quoy que facent les malicieux ou les ennuyeux. Il y a trop peu d'hommes habiles au theatre pour les maltraiter sans sujet ; non pas que ceste necessité me face jamais mescognoistre ny abuser de la fortune. Je

tascheray de vivre tousjours dans la modestie et continueray d'estre,

Monsieur,

Vostre très-humble serviteur,

MONDORY.

Mondit seigneur de Liancourt sçait bien que nostre brouillerie d'entre ledit sieur de Boisrobert et moy vient de son sujet et de l'honneur qu'il me fait de me vouloir trop de bien (*a*).

XVI. — P. 174, lig. 16.

Ce fut luy qui fit venir Bellemore, dit le Capitan Matamore.

Des Réaux nous donne ici le premier nom qui ne nous etoit pas encore arrivé du *Capitan matamore*. Je pense que la phrase suivante doit se rapporter à Bellerose, non à Mondory, qui paroît être mort dans la retraite et près d'Orléans, vers 1646.

Sous l'influence de ces premiers grands artistes, Mondory, Bellerose, Bellemore et la Valliote, le théâtre etoit comme aujourd'hui la meilleure source littéraire de fortune. Maynard qui n'avoit aucun génie dramatique, s'en plaint dans plusieurs sonnets et stances :

Mon cher Flotte, depuis deux ans
Il n'est jour que tu ne me dies
Que je seray sans partisans
Si je ne fais des comedies :

Et que des vers de moindre prix
Que ceux que Neuf-Germain compose
Sont admirez des bons esprits
Dans la bouche de Bellerose.

Ton sentiment choque le mien,
Sache que je n'en feray rien ;
Tes raisons ont beau me combattre,

Ma muse se voit de si loing
Que je croy qu'il n'est pas besoing
De la monter sur un theâtre.

(*a*) Dans cette même correspondance d'Hozier je remarque une autre lettre d'un nommé du Buisson, datée de la Haye, 21 mars 1638, où l'on trouve quelques indications sur les comédiens des Pays-Bas à cette époque : « Les divertissemens » sont en cette ville et dans la cour qui est aussi grosse qu'elle sçauroit estre... » et dans les comédiens qui ne nous manquent point d'un seul jour, si ce n'est » le dimanche, par la troupe de Guerin dit l'Esperance, les deux Barrés, la Fon- » taine et son fils, et Cossart, dit docteur Fariolo, qui font du mieux qu'ils peu- » vent sur le theatre qu'ils se sont bastiz dans le manege du Prince. »

— Muses, Parnasse est une terre
Où desormais vos nourrissons
Soit dans la paix, soit dans la guerre,
Feront de petites moissons.

Je hais ce mont, j'en veux descendre,
Vous n'avez plus de favory
Que la faim ne force de vendre
Ses ouvrages à Mondory.

On admire votre besongne,
Mais vous n'avez ny feu ny lieu,
Et n'estoit l'hostel de Bourgongne,
Vous ne vivriez qu'à l'Hostel-Dieu.

(*OEuvres de Maynard.* In-4°.)

Ces pauvres poëtes s'imaginent toujours qu'on devroit les rendre riches uniquement parce qu'ils ont la manie des vers ; et comme ils ont tous la conviction de posséder le secret de leur art, ils s'etonnent qu'on ne couvre pas leurs rimes de doublons et de pistoles. Or le public ne se met en dépense qu'au profit de ses plaisirs, et il ne fera jamais vivre un beau génie qui rougiroit de l'amuser.

XVII. — P. 175, note.

Floridor estoit amoureux de la femme de Baron...

Mlle Baron, femme du premier Boiron ou Baron dont parle des Réaux, fut la mere du deuxième Baron, pour le moins aussi fameux que les auteurs de ses jours. Elle jouoit la tragédie et la haute comédie. Les frères Parfait disent « que sa beauté surpassoit encore ses talens ; et » que lorsqu'elle se présentoit pour avoir l'honneur de paroistre à la » toilette de la Reine, Sa Majesté disoit à toutes ses dames : *Mesdames,* » *voilà la Baron,* et elles prenoient la fuite. » (*Hist.* du Théâtre François, tom. x, p. 155.) J'avoue que je n'ai pas grande foi dans cette histoire. La reine Anne ne permettoit à personne, il me semble, de paroître *à sa toilette,* et il n'y avoit pas d'exception sans doute pour la Baron. Qu'importoit d'ailleurs aux filles de la Reine, ou à Mmes de Longueville ou de Chatillon que la Baron fût plus belle qu'elles ? De telles anecdotes ne devroient jamais être recueillies. La Baron mourut dans les premiers jours de septembre 1662.

Cette actrice de grand renom
Dont la Baronne estoit le nom,
Cette merveille du théâtre,
Dont Paris etoit idolatre,
Qui par ses recits enchanteurs
Ravissoit tous les auditeurs

De sa belle et tendre maniere,
Est depuis deux jours dans la biere,
Et la mort n'a point respecté
Cette singulière beauté,
Faisant perir en sa personne
Une grace toute mignonne,
Un air charmant, un teint de lys,
Mille et mille agremens jolis,
Qui des yeux etoient les delices;
Bref une des rares actrices,
Qui, pour notre felicité,
Sur la scène ait jamais monté...
(LORET, *Muse* du 9 septembre 1662.)

XVIII. — P. 176, lig. 7.

Cette Beaupré quitta le théâtre il y a six ans.

Environ deux ans avant de s'éloigner de Paris, la Beaupré avoit eu de facheuses mésaventures. Elle tomba malade, et on l'accusa d'avoir communiqué charitablement ses maux à ses meilleurs amis. Dans une piquante mazarinade : *Dialogue de Jodelet avec l'Orvietan*, on fait dire au premier : « Que de ruse!... jamais la Beaupré n'en sceut tant... » Elle m'a confessé que tout le mal qui la perdit ne luy vint que de » quelque grand Monsieur (que je ne connus onques que par ses » justes *). Elle me le communiqua. Basse viellesse a ses incommo- » ditez. »

* Ses louis d'or.

XIX. — P. 176, lig. 23.

Montfleury, s'il n'estoit point si gros... seroit un tout autre homme que luy.

Zacharie Jacob, dit Montfleury, père de l'auteur dramatique, avoit eté page du duc de Guise avant de se faire comédien. Beauchamp raconte qu'un jour ce mauvais garçon de Cyrano-Bergerac lui défendit de paroître sur le théâtre, et le força d'en descendre. « Ce coquin, » crioit Cyrano, « fait le fier parce qu'il est si gros qu'on ne peut le bas- » tonner tout entier en un jour. » (*Recherches sur les Theatres de France*, Paris 1735, tom. II, p. 283.) Il mourut pour s'être blessé dans le rôle d'Oreste de l'*Andromaque* de Racine. Il paroissoit encore dans cette pièce le 25 novembre 1667, comme l'atteste Robinet dans sa *Gazette en vers*. Mais ce même Robinet, le 2 février de l'année suivante, nous dit que la Fleur avoit repris les rôles de Montfleury, et le 18 février il ajoute :

La Fleur qui d'assez bonne grace
Presentement remplit la place
Du rare défunt Montfleury
Qui fut un acteur si fleury.

Dans le *Parnasse reformé* de Gueret, publié en 1668, Montfleury répondant à une attaque de Tristan contre la comédie : « Je croy, dit-il » d'un ton à faire peur à tout le Parnasse, que l'on parle icy de la » comédie... Pleust à Dieu qu'on n'eust jamais fait de tragedies, je » serois encore en estat de paroistre sur le theatre de l'Hostel... J'ay » usé tous mes poulmons dans ces violens mouvemens de jalousie, » d'amour et d'ambition... Qui voudra donc sçavoir de quoy je suis » mort, qu'il ne demande point si c'est de la fievre, de l'hydropisie ou » de la goutte, mais qu'il sçache que c'est d'Andromaque... Mais ce » qui me fait plus de despit, c'est qu'Andromaque va devenir plus » celebre par la circonstance de ma mort, et que desormais il n'y aura » plus de poëte qui ne veuille avoir l'honneur de crever un comedien » en sa vie. » (*Parnasse reformé*, edition de 1769, p. 55.)

XX. — P. 177, lig. 8.

Et Villiers, dit Philippin, mary de la Villiers ne le fait pas mal aussy.

On ne voit pas ailleurs que le nom de Philippin ait eté d'abord l'apanage de Villiers, auteur du *Festin de Pierre* et de plusieurs autres pièces. Sa femme, morte en décembre 1670, son fils, sa bru, son petit-fils furent egalement des comédiens d'une certaine célébrité. Voici comment Robinet annonce la mort de la première M[lle] de Villiers, le 6 décembre 1670.

J'apprends aussy que la cruelle
Dans la caronesque nacelle
Une demoiselle a fait cheoir,
Que jadis il faisoit beau voir
Pour sa grace et sa bonne mine
Dans les grands rôles d'heroïnes,
Qu'elle a fait longtemps à l'Hostel,
Charmant tout auditeur mortel.
Cette illustre comédienne
Et non moins illustre chrestienne...
De Devilliers estoit la femme,
Qui fut aussy tout singulier
Dedans le comique mestier,
Composant mesme et vers et prose.
Mais maintenant il se repose,
Faisant, je croy, tout ce qu'il faut
Pour monter, à son tour, là-haut.

XXI. — P. 177, lig. 12.

Gros-Guillaume... peut-estre s'il fust venû du temps de Trivelin, de Scaramouche et de Briguelle, qu'il n'auroit pas tant fait rire les gens..

Trois célèbres acteurs de l'ancien théâtre Italien, qui brillèrent

longtemps après Gros-Guillaume. Trivelin et Scaramouche jouoient devant le Roi à Fontainebleau, en octobre 1655. On lit dans l'*Epitre ou Gazette en vers, adressée au duc d'Amville et contenant la relation du sejour du Roy à Fontainebleau :*

Pour la comédie on peut dire
Qu'il n'est rien qui fasse tant rire
Comme le gaillard Trivelin
Qui sçait attraper le plus fin,
Et qui par ses trivelinades
Passe toutes pantalonnades,
Il faut que le plus estonné
Rie à ventre deboutonné.
Tout aussytost qu'Escaramouche
A commencé d'ouvrir la bouche,
Ses sauts, ses postures, ses mots
Charment les sages et les sots;
Et mesmes on a veu des belles
En pisser de rire sous elles.
Pour les comediens françois
Ils charment encor plus cent fois, etc.

Le costume consacré de Scaramouche, du moins au commencement du XVIIIe siècle, etoit noir. Témoin ce couplet de vaudeville :

Si toutes les femmes coquettes
Portoient pour leurs favoris
Des habits de veuves completes
Comme elles font pour les maris,
Ah! ah!
Que de femmes que de fillettes
En scaramouche dans Paris!

(*Rec. de chansons nouvelles.* Paris, 1737, p. 274.)

XXII. — P. 177, lig. 18.

Il faut finir par la Béjard... Elle est dans une troupe de campagne.

Magdelaine Bejart, fille de Joseph Bejart procureur au Châtelet, et de Marie Hervé, sa femme; baptisée à Saint-Gervais, le 8 janvier 1618. Elle et son frère, Jacques B. etoient, en 1645, les chefs d'une troupe de comédiens qu'on appela l'*Illustre Théâtre.* Parmi eux se fit recevoir le jeune Jean-Baptiste Poquelin, alors plus amoureux de Magdelaine que du métier d'acteur. Ils parcoururent la province, de 1646 à la fin de 1658 qu'ils revinrent à Paris. (Voyez *Bazin, Essai historique sur la vie de Moliere.* Paris, Techener, 1854.)

XXIII. — P. 177, lig. 22.

Son chef-d'œuvre, c'estoit le personnage d'Epicharis.

Dans la tragédie de *la Mort d'Agrippine*, de Cyrano de Bergerac, jouée en 1653, ou dans celle de *Néron*, pièce de Gilbert que les frères Parfait n'ont pas connue, mais dont Loret rappelle la vogue précédente à l'occasion de la première représentation des *Précieuses ridicules.*

Jamais l'OEdipe de Corneille,
La Cassandre de Boisrobert,
Le Néron de monsieur Gilbert
N'eurent une vogue si grande,
Tant la pièce semble friande.

(*Muse* du 6 decembre 1659.)

XXIV. — P. 177, note.

Un garçon nommé Moliere quitta les bancs de Sorbonne pour la suivre...

Jean-Baptiste Poquelin dit Moliere, né le 15 janvier 1622, avoit fait ses humanités au collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand), puis il avoit suivi un cours de philosophie et un cours de droit : quand il se fit comédien, il avoit vingt-trois ans. N'oublions pas que cet alinéa précieux a probablement eté ajouté par des Réaux sur les marges, après le retour de Moliere à Paris, c'est-à-dire après novembre 1658. Des Réaux n'est pas le seul qui ait cru au mariage de Moliere avec Magdelaine Bejart ; cependant, le bruit, généralement répandu, etoit mal fondé : il n'epousa réellement qu'Armande Gresinde Elisabeth Bejard, sœur utérine de Magdelaine, et fille naturelle du comte de Modene.

XXV. — P. 177, note, lig. 4.

Il n'y a que sa troupe qui joüe ses pièces ; elles sont comiques.

Moliere avoit fait jouer l'*Estourdy* à Lyon, en 1653 ; le *Depit amoureux* aux Etats de Beziers à la fin de 1656 ou au commencement de 1657 ; la farce non conservée du *Docteur amoureux*, dans la salle des Gardes du vieux Louvre, le 21 octobre 1658. A partir de là, il dirige une bonne troupe, celle des *Comédiens de Monsieur*, etablie dans la salle du Petit-Bourbon. Le 18 novembre 1659 furent jouées à Paris les *Précieuses ridicules*, dans cette salle du Petit-Bourbon ; mais il est probable que la note de des Réaux fut ecrite avant la représentation de ce premier chef-d'œuvre, dont notre auteur parlera dans quelques autres notes ecrites plus tard.

XXVI. — P. 178, lig. 2.

La Bellerose est la meilleure comedienne de Paris; mais elle est si grosse que c'est une tour.

On a vu plus haut qu'elle etoit à l'hôtel de Bourgogne dès le temps de la jeunesse de Bensserade, vers 1630 ; et qu'elle resta après la conversion et la retraite de son mari.

La Beauchasteau dont on parle ensuite se nommoit Magdelaine Bouget; elle avoit epousé François Chastelet, dit Beauchasteau. Elle fut mère du petit Beauchasteau, enfant précoce, auquel on voulut faire une réputation de poëte qu'il ne put soutenir. Mlle de Beauchasteau mourut à Versailles le 6 janvier 1683.

XXVII. — P. 178, lig. 15.

Pour un escû ou pour un demy-loüis on est sur le theatre.

L'escu d'or valoit un peu plus que le demi-louis, c'est-à-dire près de six francs et six francs alors répondoient pour le moins à douze francs d'aujourd'hui. Il semble donc que le prix des places d'un certain ordre n'a pas changé de proportion.

Quand notre auteur finit cette première historiette par les mots : *Les pièces ne sont plus guères bonnes,* c'est qu'il parloit à la fin de 1657, un an au moins avant la première représentation, à Paris, du *Dépit amoureux* et des *Précieuses ridicules*.

CDXXXVII.

MADAME DE VIEILLEVIGNE.

(*Renée d'Avaugour, femme de Gabriel de Machecoul marquis de Vieillevigne, baron de Montaigu, etc., et sœur de Charles d'Avaugour, seigneur de Quergrois.*)

Madame de Vieillevigne est bretonne; elle avoit un frere nommé Quergroy, gentilhomme fort accommodé qui estoit un plaisant homme. A toute heure, il quittoit la compagnie, pour aller, disoit-il, ecrire à M. le cardinal de Richelieu qui n'avoit jamais oüy parler de luy. Il avoit un cheval magnifique et estoit logé comme un paysan. Il mourut jeune et sans enfans, et laissa sa sœur de Vieillevigne heritiere.

Or, le mary de cette femme est un homme riche, mais si stupide qu'à l'Academie M. de Benjamin fut contraint de luy faire escrire sur ses bottes : *jambe droite, jambe gauche.* Une fois on luy fit accroire qu'il estoit de bois : « Mais, je me remüe, » disoit-il. — » C'est par ressort, » luy repliquoit-on. Depuis cela, on l'appella *l'homme de bois.*

Sa femme avoit un levrier le plus beau du monde, et qu'elle aimoit tendrement. On meina ce levrier à la chasse du sanglier, quasy en despit d'elle ; il y fut

tüé. On ne sçavoit comment le luy dire: « Laissez-» moy faire, » dit le mary. « Ma mie, » luy dit-il, « vostre levrier a esté tüé; mais consolez-vous, Henry » le Grand le fut bien. »

Elle gouvernoit tout chez cet homme : elle avoit une procuration generale; cependant elle disoit tousjours: « M. de Vieillevigne me laisse toute la peine. » Elle ne concluoit rien sans faire semblant de luy en parler; elle luy faisoit trocquer des chevaux avec ceux qui le venoient voir, et quand elle est avec luy, il n'est pas la moitié si sot que quand elle n'y est pas. Un jour que le mareschal de la Meilleraye luy envoya un gentilhomme, ce gentilhomme, dans la basse-cour, se mit à faire ses necessitez; il estoit pressé. Il avoit envoyé son lacquais au chasteau sçavoir si Monsieur y estoit, ce lacquais le trouva dans la cour; Vieillevigne s'avance et dit à ce garçon : « Va-t'en » boire. » Et quoyqu'il vist cet homme accroupy sur le fumier, il va tousjours à luy. L'autre luy crioit : « Monsieur, je suis au desespoir. — Voire, voire! » achevez, ne vous embarrassez point; donnez, je » tiendray vostre cheval. » Il prend ce cheval, tandis que l'autre relevoit ses chausses.

Il n'avoit qu'un garçon qui est mort. Il fut question de marier leur fille aisnée*; sa mere avoit inclination pour le filz de la Roche-Giffart qui est son nepveu à la mode de Bretagne, et qui a ses terres proches des siennes. Mais ny tous ses amys, ny le mareschal de la Meilleraye ne l'ont jamais pu persuader au pere. Il disoit pour ses raisons que le pere, comme

Marguerite de Machecoul, mariée en 1656, à Henry, fils de Henry de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart, tué au combat du faub. St-Antoine, en 1652.

il estoit vray, l'avoit mesprisé, et qu'il estoit mort, les armes à la main, contre le Roy. Cependant, comme cette femme avoit une procuration generale et qu'elle avoit fait faire un bon avis de parens, elle fit faire des articles et des annonces. On menoit le bonhomme un peu tard au presche, afin qu'il ne les entendist point; pas un de ses gens, car tout despend de Madame, ne luy en dit mot. On l'amusa à la porte du Temple, tandis qu'on marioit sa fille. Sa femme dit que, par ce moyen, elle ne marie point sa fille comme principale heritiere, et qu'ainsy elle peut couper pour quatre cent mille livres de bois et en avantager les cadettes. Le mariage a esté approuvé par le Parlement de Bretagne. Il est pourtant fascheux d'avoir ainsy diffamé son mary.

CDXXXVIII.

MONCONTOUR.

(Louis de Bordeaux, sieur de Moncontour, conseiller au Grand Conseil, marié à Magdelaine Foullé, qui lui survécut.)

Moncontour est filz de Bordeaux, receveur general de Tours, dont Bordeaux *, ambassadeur en Angleterre, qui n'est point son parent quoyqu'il porte mesme nom, a espousé la fille. Ce garçon a fait autant de folles despenses qu'homme de sa sorte. Il estoit icy conseiller au Grand Conseil. Il a eu des garnitures de poinct de Genes [1] de six mille livres. Pour un an, il a pris pour cent pistolles de peignes ; les parties du rostisseur montent à dix mille escûs seulement pour un an, en chapons de Bruges. On le duppoit. Le Lieutenant civil conte qu'une nuict qu'il faisoit courir pour attrapper des filous, on prit trois jeunes hommes qu'on luy amena : le premier estoit fort propre ; il se dit valet de chambre de M. de Moncontour ; le second, quasy aussy propre que luy, se dit valet de garde-robe de M. de Moncontour, et le troisiesme, qui ne leur cedoit guères, se dit chef

Antoine de B., sieur Genitoy, marié à Magdelaine de Bordeaux.

[1] Collet, manchettes et canons.

de sommeillerie de M. de Moncontour. Ils alloient, disoient-ils, chercher leur maistre, qui estoit chez une dame de qualité. « Et qui est-elle? — Monsieur, » nous n'oserions la nommer. » Or, cette dame de qualité c'estoit Mme de Gaillonnet *.

Voy. t. VI, p. 206.

Il y aura trois ans cet automne que Prunevaux *, intendant des Finances, maria sa fille avec Moncontour, qu'on croyoit riche. Quelques jours après les nopces, ce galant homme de Moncontour va trouver le receveur des Consignations Betaud, qui avoit une tapisserie de dix mille livres à vendre, parce qu'elle estoit trop haute pour les exhaussemens de sa maison; ils tombent d'accord du prix, Betaud se contente du billet de Moncontour, payable à volonté. Deux jours après, Betaud demanda par rencontre à Prunevaux si cette tapisserie avoit plû à sa fille; il se trouva qu'il ne sçavoit ce que c'estoit. Betaud va faire des reproches à Moncontour, qui luy avoüe qu'il l'avoit mise en gage pour trois mille livres chez un tapissier; qu'au reste, c'estoit pour une bonne action, et pour delivrer le monde de ce voleur de l'Escluselles; qu'au lieu de dix mille livres, il feroit à Betaud une promesse de trois mille livres, après que la tapisserie auroit esté retirée * de chez le tapissier; ce qu'il fit, car Betaud aima mieux perdre mille escus que dix mille francs. Voicy ce que c'est que ce l'Escluselles : c'estoit un illustre filou, qui avoit eu bien des familiaritez avec la Gaillonnet, et mesme luy avoit presté quelquefois de l'argent. Un jour il voulut qu'elle luy donnast une obligation, elle le mal-

Etienne Foullé, sieur de Prunevaux, maître des Requêtes puis intendant des Finances.

Par Betaud, sans doute.

traitta; il prit son temps et la vola, elle et Moncontour, au retour de Forges, mais seulement jusqu'à la concurrence de sa debte. Ils le firent prendre, et ce fut pour le faire depescher que Moncontour emprunta ces trois mille livres; car le Lieutenant criminel*, qui disoit qu'il n'estoit pas trop chargé, dez qu'il vit de l'argent dit : « C'est un coquin, il en faut purger le monde. » Effectivement, il fut roüé.

Sans doute Tardieu. *Histor.*, t. III, p. 484.

Au bout de deux ou trois mois, Prunevaux fit separer sa fille de biens; il ne luy avoit pas donné grand chose. Peu de temps après, Bordeaux, pere de Moncontour*, s'absenta. On accuse Bordeaux, l'intendant des Finances, beau-pere de sa fille, de luy avoir fait faire une banqueroute frauduleuse. Il en a fait autant autrefois luy-mesme.

Le receveur général de Tours.

Moncontour receût assez bien cette calamité; il disoit à ses confreres du Grand Conseil : « Remettez » un peu cette beuvette sur pié; car desormais je n'au» ray plus d'ordinaire que celuy-là. » Quelquefois il disoit : « Depuis que mon pere a fait un trou à la » nuict, je me trouve plus à repos que jamais : luy » et mon beau-pere ne faisoient que me gronder; ma » femme estoit jalouse, mes valets demandoient sans » cesse; me voicy delivré de tout cela. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 197, lig. 12.

Pour un an il a pris pour cent pistolles de peignes.

Les peignes, » dit Furetiere, « sont la principale garniture d'une

» toilette, d'une trousse... Les courtisans fanfarons ont tousjours un
» peigne à la main. »

II. — P. 197, lig. 13.

Les parties du rostisseur montent à dix mille escûs seulement pour un an, en chapons de Bruges.

On vante aujourd'hui les chapons de Bruxelles; ceux du Mans, déjà célébrés par Belon, conservent leur ancienne réputation. Mais les chapons de Bruges me semblent aujourd'hui complétement oubliés.

III. — P. 198, lig. 10.

Betaud, receveur des consignations.

Louis Betaut, fils d'un maître tonnellier de Beaune, secrétaire du Roi, receveur des consignations à Dijon puis à Paris ; président de la Chambre des Comptes de Bourgogne en 1668, de celle de Paris en 1673; mort à Paris et enterré à Saint-Gervais en 1684. Une de ses filles epousa Louis Molé de Champlastreux, president à mortier en 1682.

IV. — P. 199, lig. 12.

On accuse Bordeaux, l'intendant des Finances...

Guillaume de Bordeaux, secrétaire du Conseil et intendant des Finances, mort en 1660 ; père d'Antoine B. l'ambassadeur, et de Mme de Pommereuil. Le *Catalogue des Partisans*, dit : « Bordeaux a fait jadis
» banqueroute et demeure à present rue des Francs-Bourgeois. Il a
» aussy esté de tous les traitez et possede des biens immenses, dont
» la declaration seroit trop longue. »

CDXXXIX. — CDXL.

LA MARQUISE DE BROSSES

ET MAUCROIX.

(*Henriette-Charlotte de Joyeuse, mariée à Adrien-Pierre de Thiercelin marquis de Brosses, née en* 1627.)

C'estoit la fille de cette madame de Joyeuse dont nous avons parlé dans l'historiette de M. de Guise*. T. v, p. 334. Elle avoit de l'esprit, chantoit joliment, estoit de la plus fine taille qu'on pust voir, avoit les yeux admirablement beaux; avec tout cela, ce n'estoit pas une grande beauté, mais, à tout prendre, on ne pouvoit guères trouver une plus aimable personne. Elle n'avoit que quatre [ans] * quand Maucroix *, alors jeune garçon, suivant ou voulant suivre le barreau, sentit qu'il avoit de l'inclination pour elle. Le pere de ce garçon avoit esté intendant d'un parent de M. de Joyeuse, homme de bonne maison nommé M. de Cany*; cela avoit fait la connoissance. Comme ce garçon est bien fait, a beaucoup de douceur et beaucoup d'esprit, et fait aussy bien des vers et des lettres que personne, à quinze ans elle eut de l'inclination pour luy. Il estoit fort familier dans la maison, et le

Sans doute pour: *quatorze*.

François Maucroix, né en 1619, mort en 1708.

Louis de Barbanson, sieur de Cany.

pere et la mere n'estoient pas des gens trop reguliers. Le pere avoit je ne sçay quelle petite demoiselle qu'on appelloit Toussine, avec laquelle il couchoit entre deux draps, et disoit qu'il n'offensoit point Dieu, parce qu'il ne luy faisoit rien. Un jour, il jetta sa fille, en presence de sa femme, sur le lict, disant qu'il vouloit sçavoir comment Charlotte estoit faitte, et la tasta effectivement.

La mere estoit la meilleure femme du monde et la plus douce ; à la verité, un peu incline à la luxure[1]. Un jour Maucroix trouva sa confession par escrit, où il y avoit que « quand elle regardoit attentivement le » crucifix, elle avoit des pensées de blaspheme. »

Pour revenir à leur fille, un jour, à Rheims, elle feignit de se trouver mal, afin de laisser sortir sa mere, et de demeurer seule avec Maucroix. Quelque temps après, elle fut accordée avec Lenoncourt*, qui fut tué à Thionville, quand Monsieur le Prince la prit. Entre deux, le jeune homme, qui avoit esté obligé de venir à Paris, devint amoureux d'une jolie fille, et l'aisnée de cette fille devint amoureuse de luy. Il n'aimoit que la cadette, et estoit aimé de l'une et de l'autre ; mais cela n'alla qu'à quelques baisers, et à quelques autres privautez. Cependant on maria

Claude, marquis de Lenoncourt, gouverneur de Lorraine, tué le 25 juillet 1643, sans avoir été marié.

[1] Son propre pere un jour luy dit, en presence de l'evesque de Mende, frere de Mme de Joyeuse : « Oüy, ma fille, vostre mary est si » impertinent, que c'est offenser Dieu que de ne le faire pas cocû. » Elle rioit comme une folle, et le pere en Dieu en sourioit. — Fabry* luy vouloit donner cinquante mille escûs pour coucher avec elle ; et pour luy monstrer combien il l'aimoit il avalla un jour tout le pissat de son pot de chambre.

Jean Fabry, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, mort en 1656.

Mlle de Joyeuse au marquis de Brosses, de la maison de Thierselin. C'est un jeune homme fort brutal, peu brave, roux, et qui avoit esté fort desbauché; en effect, il gasta sa femme et fut enfin cause de sa mort; car, comme elle estoit plus tost maigre que grasse, les remedes dessechants la rendirent enfin pulmonaire.

Nostre advocat estant devenû chanoine de Rheims, la belle, qui l'aimoit tousjours, le renflamma bien aisement. Le mary ne se doutoit de rien; car le galant avoit eu l'adresse de se mettre admirablement bien avec luy. La premiere faveur qu'il en eut, ce fut de luy baiser la main; et quand elle vit qu'il ne demandoit que cela, car il luy portoit beaucoup de respect: « Ah! » luy dit-elle, « de tout mon cœur. » Une autre fois, comme elle estoit dans le lict, il la voulut baiser; en cet instant quelqu'un parut. « Ah! » luy dit-elle, « quand vous n'aurez que cela à me dire, il » n'est point necessaire d'approcher de si près. » Elle avoit l'esprit present. Quand on joüoit au reversi, elle ne manquoit jamais de se mettre auprès de luy, et tenoit tousjours un des piés du Chanoine entre les siens; puis, quand elle avoit le *talon*, qu'on appelle le *pié* en Champagne, elle crioit en riant: « J'ay le » *pié!* j'ai le *pié!* » On fit je ne sçay quelle promenade sur la frontiere, chez le comte de Grandpré *[1], son pa- Charles François de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon.

[1] Il est Joyeuse. Un jour, comme c'est un homme naïf, après avoir monté devant elle un cheval d'Espagne fort bien dressé, il s'en vint luy dire: « Ah! qu'il est bon, ma cousine! vous plaist-il pas le monter » un peu? »

rent, qui estoit aussy un peu amoureux d'elle: il y en avoit bien d'autres. Ce comte leur fit une malice, car, en chemin, il leur fit donner une fausse alarme. Voilà tous les hommes à cheval; le mary y alla mal envy; mais elle se mit à crier : « Monsieur de Mau- » croix, gardez-vous bien d'y aller[1]. »

Elle luy contoit toutes les folies de ses autres amans; il y en eut qui luy presenterent un poignard pour avoir l'honneur de mourir de sa main, et d'autres firent d'autres extravagances[2]. Enfin un jour qu'elle luy avoüa qu'elle l'aimoit plus que sa vie, elle se mit à chanter ces paroles qu'on chantoit alors :

Tircis, que dois-je faire?
Tout m'est contraire.
Pour te guerir,
Je voudrois bien te secourir;
Mais quand mon cœur le veut,
L'honneur me dit que cela ne se peut,
Et qu'il vaut mieux mourir[3].

[1] Une des dames de la compagnie disoit naïfvement au cocher, qui avoit le mot : « Hé! mon pauvre cocher, romps-nous le cou, si tu » veux, pourveû que tu ailles à toute bride. »

[2] Fabry, à qui la mere avoit tant cousté, estoit bien disposé à faire encore plus de despense pour la fille, si elle eust voulu; mais elle le traitta tousjours fierement.

[3] Les confesseurs l'intimidoient et luy disoient que ce seroit un sacrilége. Quand elle avoit esté à confesse, elle disoit à son amant: « Ils » m'ont dit que c'estoit un sacrilege ; » et, ce jour-là, elle ne le baisoit qu'aux yeux. — Elle luy avoit de l'obligation. Comme elle estoit une fois à Paris, Fabry, enragé de ce qu'elle avoit esté à Saint-Cloû à un cadeau du comte du Roure, parent de Mme de Canaples*, avec laquelle et trois ou quatre autres dames elle estoit allée, escrivit, ou plutost fit escrire d'une main inconnüe une lettre au mary, comme s'il y eust eu une galanterie liée avec le Comte, et que tout le monde en fust

* Anne de Beauvoir, fille de Claude de Beauvoir du Roure, mort en 1686.

Une fois qu'elle estoit au lict et qu'ils estoient seuls, elle se mit à trembler et luy dit : « Tenez, voyez » comme j'ay les mains froides, j'ay le frisson ; je » vous prie, allez-vous-en. — Ah ! Madame, « respondit Maucroix, « vous desfiez-vous de mon respect? » Il se contint, et jamais il ne luy a mis le marché au poing. « Ah ! » dit-elle, « je l'avoüe, ce respect me» rite quelque recompense. » Elle se laissa baiser, elle se laissa taster, et luy avoüa qu'après cela elle ne pouvoit plus respondre de rien. En effect, il n'y en avoit pas pour quatre jours quand la marquise de Mirepoix [1], qui estoit amoureuse d'elle, la vint enlever. La belle qui estoit coquette, mais point putain, n'en

scandalisé. Le mary, en colere, ordonne à sa femme de le venir trouver en Champagne, et luy mit quelque mots de Saint-Cloû dans la lettre. La pauvrette part, et alloit comme à la mort. De Brosses envoye aussytost un gentilhomme à M. de Joyeuse luy desclarer qu'il luy vouloit renvoyer sa fille, etc. Le gentilhomme estoit à peine party, que le Chanoine, qui estoit fort bien avec le Marquis, se met à luy faire des remonstrances, et le ramene si bien qu'il envoye un autre gentilhomme pour faire revenir cet envoyé, dont la Marquise luy rendit très-humbles graces. Cependant son mary la maltraitta fort, sans la soupçonner pourtant d'aucune galanterie ; mais il estoit mal satisfait du pere, qui ne luy donnoit point ce qu'il luy avoit promis. Le pere, s'aperceût de l'attachement du Chanoine, en escrit à sa fille, et luy representoit qu'après avoir resisté au favory d'un roy (c'estoit Monsieur le Grand qui en avoit esté un peu espris en un voyage de Champagne), il luy seroit honteux, etc. Elle en avertit Maucroix, et luy dit : « Mon » pere envoyera tout dire à mon mary. » Le Chanoine prend les devants, et declare au Marquis que, pour ne pas les broüiller davantage, M. de Joyeuse et luy, il se vouloit retirer, et ne plus le voir qu'en lieu tiers. « Comment ! » dit le mary, « M. de Joyeuse pretend me tyran» niser ! » Il luy ecript en colere, et, depuis, le bonhomme n'eut plus lieu de parler contre le Chanoine.

[1] Aînée de Roquelaure *.

Louise de Roquelaure, femme d'Alexandre de Levis, marquis de M., morte en 1674.

fut point faschée; car elle voyoit bien le peril. Le Chanoine dit que c'estoit une plaisante chose que de voir ces deux femmes ensemble; celle-cy, toute jeune, toute belle qu'elle estoit, aimoit l'autre quasy comme elle en estoit aimée, et disoit : « De quoy est- » ce que je m'avise d'aimer une personne qui n'est » ny jeune ny belle? » Il y avoit mille querelles et mille reconciliations.

On conte une bonne vision de cette madame de Mirepoix. Quand il la faut saigner, on est trois heures à la prescher, et quand on la va piquer, tout le domestique qu'on fait venir exprez jette de grands cris, et cela, dit-elle, l'empesche de sentir si fort la piqueure. Mademoiselle de Roquelaure*, sa sœur, est quasy de mesme, et le Chevalier fit saigner, il y a quelque temps, son valet pour luy, et juroit que jamais saignée ne luy avoit tant fait de bien [1].

* Suzanne de R., non mariée.

Or, avant que de retourner à Rheims, la marquise de Brosses vint à Paris, et se laissa cajoller par bien des gens. Vardes fut celuy qui luy plut davantage; il est vray qu'elle a avoüé depuis au Chanoine que, dez qu'elle l'entendoit parler, elle le mesprisoit, et qu'elle n'avoit jamais veû des sentimens moins d'honneste homme que les siens.

Au retour, notre Chanoine trouva la belle bien

[1] Voicy une chose plus estrange d'un maistre des Comptes de Montpellier, nommé Clauzel, homme d'honneur et de bon sens. Pour le saigner, il faut faire sonner des trompettes ou battre des tambours, et son sang s'arreste dez qu'on cesse de sonner ou de battre ; il faut qu'il s'imagine dans ce temps-là estre à la guerre. Je le sçay de gens qui l'ont veû plus d'une fois.

changée; le voylà dans une jalousie effroyable; il souffroit plus qu'une ame damnée. Je le persuade de venir à Paris. Il n'y est pas plustost qu'elle y arrive; il disoit : « Je la fuis, et elle me suit. » Mais la verité est qu'il n'y estoit venû qu'à cause qu'il esperoit qu'elle y viendroit. Elle y accoucha, et cette couche la changea extresmement; avec cela, son mal commençoit à la presser. Il eut une petite consolation, en ce qu'il luy donna un peu de jalousie à son tour. On dit à la dame que le Chanoine logeoit chez un de ses amys*, qui avoit une fort belle femme. En effect, on ne mentoit pas, et c'est une des plus belles et des mieux dansantes de Paris. Un jour donc, elle luy en parla et luy dit en sortant : « Adieu, et n'oubliez » pas les gens, encore qu'ils ne soient plus beaux. »

Sans doute chez des Réaux même.

Le mary se mit en ce temps-là à la maltraitter; apparemment il s'estoit aperceû des privautez que le Chanoine avoit eües avec elle. La coquetterie de Vardes et d'autres l'avoit chocqué; il n'estoit pas satisfait de son beau-pere; il disoit que sa femme estoit fiere; tout cela ensemble fit qu'elle fut doublement affligée. L'estat pitoyable où elle estoit donnoit de la compassion au Chanoine, et luy faisoit quasy oublier le meschant tour qu'elle luy avoit fait. Enfin le mary la laissa en Champagne, sans un soû et malade, et luy s'en alla en Touraine où est son bien. Le Chanoine l'assiste, et la reçoit chez luy. Il a un frere aisné, qui est aussy chanoine de Rheims*, et qui, de plus, a un benefice dont il avoit, je pense, quelque obligation à M. de Joyeuse. La mere estant malade,

Louis Maucroix.

s'estoit fait porter dans leur logis, à Rheims, et elle y estoit morte; la fille en fit de mesme. Là, elle avoüa au Chanoine que tout ce qu'elle avoit veû à la Cour ne l'avoit jamais pu guerir; qu'elle l'aimoit encore, mais qu'elle le prioit d'oublier toutes les folies qu'ils avoient faittes ensemble. Elle souffrit long-temps; il souffroit asseurément plus qu'elle. Je n'ay jamais veû un homme si affligé, et, à cause de luy, je me suis resjoüy de la mort de cette belle, parce qu'il estoit en un tel estat que je ne sçavois ce qui en seroit arrivé. Il a esté plus de quatre ans à s'en consoler, et il n'y a eu qu'une nouvelle amour qui l'ayt pu guerir; aussy est-ce une chose bien cruelle que la fortune luy amene, s'il faut ainsy dire, dans son propre lict, la personne qu'il aime, en un estat languissant, afin qu'il ayt le desplaisir de la voir mourir.

Histor., t. VI, p. 399. Vandy*, aujourd'huy gouverneur de Montmedy, estoit un des amoureux de la Marquise; il m'a dit qu'avec un billet que M. de Joyeuse luy avoit donné, il alla, bien accompagné, attendre à sept lieües d'icy le marquis de Brosses, qui menoit sa femme à la campagne, et la luy osta, après luy avoir lû le billet qui contenoit que le pere l'avoit prié de ramener sa fille à Paris, où il l'attendoit. Le mary, enragé de cet escorne*, disoit qu'il se vouloit battre contre Vandy. Vandy luy dit que pour le lendemain, tant qu'il voudroit. La colere du Marquis se passa sans qu'il y eust de sang repandû. Vandy eut bien de la jalousie à son tour. Vardes est parent du mary, cela luy donna

Affront, outrage.

un grand accez auprès de la belle; il en eut une bague qui venoit de Vandy. L'amant jaloux proposa à Vardes de porter cette bague au Marché-aux-Chevaux, à sept heures du matin, pour voir qui meritoit le mieux de l'avoir : il jure que Vardes ne fit pas semblant de l'entendre[1]. Il n'en demeura pas là ; il envoya un brave, son domestique, pour parler à la Marquise. Saint-Thomas, sa suivante, luy dit qu'on ne la voyoit point. « Par la sang-Dieu! — Tu es » donc venû pour faire un appel à Madame? — Je » suis venû pour luy declarer que M. de Vandy est » guery, qu'il ne sera jamais son serviteur, et qu'il » luy fera du desplaisir partout où il pourra. »

Quant au comte de Grand-Pré, il est tousjours fait comme un Cravate*. Il avoit espousé, n'ayant pu avoir la Marquise, une Coussy*, belle personne, qu'il avoit faitte à sa mode; elle chassoit avec luy, et mesme elle alloit presque en party; elle estoit demy-guerriere. Quatre fois le jour il se couchoit avec elle, et quelquefois au milieu d'un bois. Il est de grand'vie ; cependant[2] Givry, son lieutenant de roy à Mouzon, meschant arbalestrier*, le faisoit cocû.

Un soldat du régiment de partisans des Croates ou Cravates.

Charlotte de Coucy.

Peu vigoureux.

[1] La Marquise, lorsque Vandy se plaignit à elle de cette faveur faitte à son rival (c'estoit en presence de la marquise de Mirepoix), luy dit : « Ne vous joüez pas à penser la luy oster; car, outre qu'il ne le souf- » friroit pas autrement, vous m'obligeriez à luy faire telle faveur que » personne ne la luy pourroit oster. — Ah! ma cousine, » adjousta-t-elle en jettant ses bras au cou de la marquise de Mirepoix, « que je » viens de dire une grande sottise! Mais aussy pourquoy me met-on » en colere? »

[2] *Quia nil mentula dulcius amici.*

On croit mesme qu'il le sçavoit ; cela n'empeschoit pas que le galant ne fust son meilleur amy.

COMMENTAIRE.

I. — P. 201, lig. 4.

Née en 1627.

Elle paroît être née au mois de février. « Le 5 mars 1627, » dit le *Mercure françois*, p. 557, « le baron du Tour avec sa femme et ses en- » fans partit de Pont-à-Mousson, pour aller à Rheims, lever sur les » fonds de baptesme une fille dont estoit accouchée M[me] de Joyeuse, » sa fille. »

II. — P. 202, lig. 2.

Le pere avoit je ne sçay quelle demoiselle qu'on apelloit Toussine...

Il y a dans la nouvelle edition des poésies de Maucroix donnée par mon frère Louis Paris, (*Paris* 1854, Techener, 2 vol.) une pièce adressée à M[me] de Joyeuse dans laquelle le nom de cette petite personne est assez agréablement rappelé.

Le Chapitre, depuis deux jours
A fait sonner ses gros tambours,
Les tambours ou ses grosses cloches,
Instrumens à rompre caboches,
Le tout par un pieux dessein
De faire honneur à la Toussaint,
A la Toussaint, non à Toussine.
Là, là! ne faites point la mine;
C'est une injure qu'il vous fait,
Mais le prendrez-vous au collet?
Il n'aime pas, grande merveille!
Et puis changement de corbeille,
Ainsi que le proverbe dit,
Fais appetit de pain benit.

A l'occasion de ces vers, la copie du manuscrit de Reims dit de Toussine : « Courtisanne de Paris que M. de Joyeuse-Saint-Lambert » aima follement. »

Maucroix qui racontoit à son ami des Réaux les imaginations déréglées du pauvre et méprisable Joyeuse, auroit au moins bien fait d'être plus discret sur les siennes et sur tous les badinages amoureux de sa

jeunesse. Il faut que des Réaux ait de son côté trouvé un grand charme dans les souvenirs de ce genre, pour avoir noté quand Maucroix avoit eu le pied de la Marquise sur le sien, quand il avoit baisé les mains de sa maîtresse, quand il l'avoit embrassée au lit. *Amant meminisse periti.* Mais tous ces détails seroient mieux à leur place dans les romans que nous appelons *de mœurs,* c'est-à-dire de sensualité. Pour tout ce qui se rapporte aux autres circonstances de la longue vie du chanoine Maucroix, intime ami de des Reaux et de la Fontaine, nous renvoyons à la nouvelle edition donnée par Louis Paris : *Maucroix. Œuvres diverses, publiées sur le manuscrit de la Bibliothèque de Reims. Paris. Techener,* 1854, 2 vol. in-12.

III. — P. 207, lig. 1re.

Le voylà dans une jalousie effroyable...

On peut rapporter à ce temps-là le joli madrigal suivant :

C'en est fait, il me faut mourir,
Rien que le desespoir ne me peut secourir.
Mais puisqu'à vos bontez je ne dois plus prétendre,
Accordez du moins à ma foy
Le souhait du grand Alexandre:
Que jamais conquerant n'aille aussy loing que moy.

MAUCROIX. *Œuvres diverses,* I, p. 75.)

CDXLI.

CHARPY, SIEUR DE SAINTE-CROIX.

(*Louis Charpy, sieur de Sainte-Croix.*)

C.-à-d.: Il estoit.

Cinq-Mars.

Charpy est de Brest; il est * advocat à Lyon quand Monsieur le Grand * le prit. Ce n'a jamais esté un homme fort judicieux : il s'amusoit à s'habiller comme son maistre, il est vray qu'alors on ne portoit ny dentelles ny argent; et, dez que Monsieur le Grand avoit un habit, le lendemain le secretaire en faisoit faire un de mesme. Le feu Roy, pour rire, en frappant un jour sur l'espaule à Monsieur le Grand qui estoit tourné, dit : « Charpy, escoutez. » Monsieur le Grand fut surpris de cela. « Je pensois, » dit le Roy, « que ce fust Charpy; car il est tousjours habillé » comme vous. » Ce galant homme faisoit d'assez meschants vers. Il en fit une fois quatorze cens sur le mariage de Mme de Montauzier. On disoit en badinant que ce n'estoit que de la charpie. Ce fut luy qui fit ce sonnet pour Mlle de Boutteville, aujourd'huy Mme de Chastillon, où il luy dit qu'elle ne ressemble guère à son pere :

Car il donnoit la vie et vous donnez la mort.

Charpy fut icy quelques années, au commencement de la Regence, à donner des violons, à donner cadeau à quelques femmes de son quartier. Il avoit des tableaux; il avoit un carrosse. Cela venoit des arrests du Conseil qu'il contrefaisoit avec un homme d'Eglise. Il fallut s'enfuir. Il fut pendû en effigie. Depuis quelque temps il est revenû, et s'est fait appeller Sainte-Croix. Il s'est mis la devotion dans la teste, et a fait un livre où il pretend prouver, par quelques passages de la sainte Ecriture, qu'il viendra un veritable vicaire de Jesus-Christ en terre, qui remettra le monde, comme autrefois, en l'estat d'innocence, sous la loy du christianisme; pourtant il trouve des choses dans l'Apocalypse que personne n'a jamais veües que luy. Il s'est fait peindre nû en chemise avec ce livre à la main : vous diriez qu'il va faire l'amende honorable ainsy en chemise. Or, un jour qu'il estoit dans l'Eglise des Quinze-Vingts, Mme Hansse, veuve de l'apoticaire de la Reyne, y vint; elle loge dans les Quinze-Vingts mesmes*. Il l'accosta et luy parla de devotion avec tant d'emportement*, qu'il charma cette femme, qui est devote. Elle le loge chez elle. Luy, qui est si charitable qu'il aime son prochain comme luy-mesme, s'est mis à aimer la petite Mme Patrocle, la fille de Mme Hansse : elle est femme de chambre de la Reyne, et son mary est aussy à elle. Charpy se met si bien dans l'esprit du mary et s'impatronise tellement de luy et de sa femme, qu'il en a chassé tout le monde*, et elle ne va en aucun lieu qu'il n'y soit, ou bien le

* Rue Saint-Honoré, près le Palais-Royal.

* *Tartufe, act.* I, *sc.* 6.

* *Act.* I, *sc.* 1re.

mary. Mme Hansse, qui a enfin ouvert les yeux, en a averty son gendre; il a respondu que c'estoient des railleries, et prend Charpy pour le meilleur amy qu'il ayt au monde. Souvent les marys font leurs heros de ceux qui les font cocûs. Cependant la Sorbonne a refusé de donner l'approbation à son livre; il les traitte tous d'ignorants. Mme Hansse, enfin, n'a plus voulu qu'ils logeassent avec elle. Charpy n'est plus en mesme logis que la dame, mais il la voit tousjours de mesme. Quand il prie Dieu, il dit : « Seigneur, je me resigne à ta volonté : si tu m'en» voyes des benefices, je seray ecclesiastique; si tu » ne m'en envoyes point, je me resoudray à la re» traitte. » Par ces façons de faire, il a attrappé le prieuré de * — sans le demander; mesme le Cardinal l'a prié de le prendre en attendant mieux. Il pretend avoir donné de bons avis à Son Eminence.

Le nom est resté en blanc.

COMMENTAIRE.

I. — P. 212, lig. 17.

Ce fut luy qui fit ce sonnet pour Mademoiselle de Bouteville.

Le voici tout entier :

Que je voy de rapport de votre père à vous!
Divinité mortelle, adorable Sylvie!
Il tenoit en ses mains et la mort et la vie,
Vos yeux vous ont acquis le mesme droit sur nous.

Mille vaillans heros eprouverent ses coups,
Et le dieu de la guerre en est touché d'envie;
De mile amours captifs vostre beauté suivie
Fait que de vos attraits l'Amour mesme est jaloux.

Des rivieres de sang coulerent par ses armes,
Vos rigueurs font couler des rivieres de larmes,

Par tout, comme vos yeux, il vainquit sans effort.

Vostre gloire pourtant est moindre que sa gloire,
Il sçavoit mieux que vous user de la victoire,
Car il donna la vie et vous donnez la mort.

(*Nouveau Recueil des plus belles Poesies.* Paris, J.-B. Loyson, 1654, p. 118.)

II. — P. 213, lig. 23.

Mme Hansse, veuve de l'apoticaire de la Reyne.

Marie Lambert, femme de chambre d'Anne d'Autriche, mariée en 1619 à Michel d'Anssio, d'Ansse ou Ansse, originaire d'Espagne, apothicaire de la Reine, mort le 25 septembre 1649. Michel Ansse qui avoit toute la confiance de cette princesse, avoit eté eloigné de la Cour en 1637, et la Reine dans la vivacité de son ressentiment avoit dit assez haut que le Cardinal la privoit de ce fidèle serviteur, pour la faire empoisonner par le moyen d'un autre, afin que le Roi pût epouser Mme de Combalet. (Griffet, *Hist. de Louis XIII,* in-4, t. 2, p. 105.)

Ils laissèrent un très-grand nombre d'enfans, et du second, Jean d'Ansse, sieur de Villoison près Corbeil, apothicaire de la Reine-mère comme son père, descendoit directement à la cinquième génération le célèbre helléniste d'Ansse de Villoison. — Louise Angelique leur troisième fille, type de l'Elmire du *Tartuffe,* avoit epousé, le 8 août 1643, François Patrocle, ecuyer ordinaire de la Reine, qui dans le temps avoit eté eloigné de la Cour pour les mêmes raisons que Michel Ansse. (Voyez la *Correspondance des Feuquieres,* t. 1, p. 202.)

III. — P. 214, lig. 10.

Quand il prie Dieu, il dit : Seigneur, je me resigne à ta volonté.

Il est impossible de ne pas reconnoître dans ce Charpy le personnage qui a fourni le plus de traits au Tartuffe de Moliere. Le père Joseph, l'abbé Lenormant et quelques autres n'ont donné que quelques détails et n'ont posé que pour les derniers coups de pinceau.

J'ai recueilli sur les étalages des bouquinistes deux ouvrages de ce maître passé en dévote scélératesse : 1° *L'Intérieur chrestien, ou la Conformité intérieure que doivent avoir les Chrétiens avec Jésus-Christ.* Paris 1659, in-18. 2° *Les Saintes Ténèbres,* en vers françois avec le latin à côté et des notes. Paris 1670, in-12.

CDXLII.

MADAME DE LANGEY.

(*Marie de Saint-Simon, fille d'Antoine de Saint-Simon sieur de Courtaumer et de Suzanne Magdelaine; née vers* 1639, *mariée en* 1653 *à René de Cordouan, marquis de Langey; remariée à Jacques Nompar de Caumont duc de la Force; morte en* 1670.)

Le marquis de Courtaumer[1], qui fut tué à l'expedition du colonel Gassion, depuis mareschal de France, contre les Piez-nûs, à Avranches, ne laissa qu'une fille, qui fut mariée fort jeune au filz unique d'un M. de Maimbray *, homme de qualité du pays du Maine. Ce garçon s'appelloit Langey, du nom d'une terre *. Il y avoit de grands procez dans la maison de cette heritiere, à cause qu'elle avoit un oncle, cadet de feu son pere, à qui la mere avoit fait tout l'avantage qu'elle avoit pu. Langey et l'oncle eurent donc bien des choses à desmesler. Au bout de trois ans, comme ils estoient à Roüen, sur le poinct de s'accommoder, il arriva du desordre entre le mary et la femme. Il l'accusoit d'estre pour son oncle; cela venoit de ce qu'il ne vouloit point qu'elle eust trop de communication avec ses parents, pour

Jacques de Cordouan sieur de Mimbré.

A quatre lieues au-delà de Tours.

[1] Leur nom est Saint-Simon; ils sont de Normandie.

les raisons qu'on verra en suitte. Cela fit du bruit. Elle en escrivit à Mme le Coq *, sœur aisnée de feu sa mere, et à M. Madelaine *, son grand-pere maternel, afin qu'ils fissent tous leurs efforts pour la deslivrer de la misere où elle estoit. Desjà le bonhomme et la tante s'estoient aperceûs de la mauvaise humeur du cavalier.

Marguerite-Magdelaine, femme d'Emard le Coq, conseiller le 20 août 1632.

Jacques Magdelaine, conseiller, 23 janvier 1615, mort en 1661.

Durant deux miserables campagnes qu'il fit, il n'avoit jamais voulû permettre à sa femme d'aller chez Mme la marquise de la Caze, sa mere [1]; au contraire, il l'avoit donnée en garde à Mme de Maimbray *. On avoit reconnû qu'il avoit mille bizarreries, et en une occasion, la jeune femme avoit lasché quelques paroles qui donnoient lieu de soupçonner qu'il estoit impuissant. Avec cela, il estoit horriblement jaloux; car ces sortes de gens-là sçavent bien que leurs femmes ne sçauroient trouver pires qu'eux. Il la vouloit jetter dans la devotion; il luy lisoit et luy faisoit lire sans cesse la Sainte-Escriture. On a veù de ses lettres; je ne croy pas qu'il y ayt rien de si impertinent. Il ne fait que coudre des passages de la Bible qu'il prend de travers, et il y en a une * où il compare Courtaumer, l'oncle de sa femme, à Julien l'Apostat. Escrivant à son homme d'affaires, il mettoit au bas de la lettre : « Retenez bien toutes les questions que » je vous fais sur ces passages, et ayez bien soing de » mes affaires. » Il vouloit persuader à sa femme qu'une honneste femme devoit avoir les mesmes

Anne de la Noue.

Une lettre.

[1] Remariée au marquis de la Caze, de la maison de Pons.

gousts que son mary, et ne devoit manger que de ce qu'il mangeoit; et un jour il luy proposa de se renfermer dans un appartement de Courtaumer, et là faire faire un tour, par lequel on leur donneroit les choses necessaires, afin de ne se plus quitter du tout.

Cela me fait souvenir d'un receveur des tailles du Mans, nommé Saint-Fucien, qui rendoit des lavemens dans son lict, estant couché avec sa femme, et disoit que si elle l'aimoit bien, elle ne trouveroit point que cela sentist mauvais. Il estoit aussy impuissant, et quand un de ses juges luy demanda pourquoy il s'estoit marié, estant en cet estat-là : « Monsieur, » respondit-il naïfvement, « le jubilé estoit proche, et » je croyois qu'à force de prier Dieu, cela revien- » droit. » Il fut pourtant desmarié.

En un voyage que Langey fit en suitte à la campagne chez le bonhomme Madelaine, ancien conseiller huguenot, on fit avoüer à sa femme qu'il n'avoit point consommé, et on prit ses mesures pour la faire venir à Paris sans luy.

Pour cela, sous pretexte qu'il n'estoit pas trop bien avec le bonhomme, et que pourtant ses affaires requeroient qu'il vinst à Paris, M[me] le Coq luy proposa d'y envoyer sa femme ; il y consentit. Elle parut bien dissimulée en cette rencontre ; car, après avoir bien fait des façons pour le quitter, comme elle estoit desjà en carrosse, elle remonte, va encore l'embrasser et luy dire qu'elle ne pouvoit se resoudre à le laisser, etc. Depuis, jusques au jour qu'il receût l'exploit, elle luy escrivit les lettres les plus tendres

du monde, et icy sa tante la mena au Cours et aux nopces. Peut-estre eust-on mieux fait de ne point faire tout cela. L'exploit le surprit, comme vous pouvez le penser; il vient à Paris, demande à la voir; on le luy refuse. Il y envoye Monsieur du Mans Laverdin, son parent, qui dit tout ce qu'il y avoit à dire là-dessus, et offrit le congrez en particulier, mais en vain; le ministre Gache offre la mesme chose, on passe outre.

M. Madelaine, qui n'est habile homme que par routine, ne daigne pas s'informer comme il y falloit agir; il se fie à ce que sa petite-fille luy dit que Langey n'est point son mary, et il oublie d'exposer dans la requeste qu'en quatre ans que cet homme a esté avec elle, il n'a eu que trop de temps pour la mettre en estat, soit avec les doits ou autrement, de ne passer plus pour fille. Après elle offre de se laisser visiter, et on fit pour elle un *factum* si sale que depuis on a trouvé à propos de le desavoüer.

Après bien des procedures, on en vient à la visite chez le Lieutenant civil, à cause que les parties estoient de la Religion. Mme le Coq, pour s'excuser, dit qu'elle avoit veû le procez-verbal de la visite de Mlle de Soubise, aussy huguenote, et qu'il y avoit douze experts, au lieu qu'à l'ordinaire il n'y en a que quatre, tout au plus. « Mais n'en nommer que deux » de chaque costé, » disoit-elle, « ce petit nombre » se peut corrompre aisement; il en faut quatre, puis » la Cour en nomme d'office. » Il y en eut donc douze, entre lesquels il y avoit deux matrones.

Catherine Becdelièvre, femme de Thomas de Franquetot sieur de Carquebut.

Langey est bien fait et de bonne mine. Mme de Franquetot-Carcabu *, en le voyant au Cours, dit : « Helas! à qui se fiera-t-on desormais? » Cela donnoit de mauvaises impressions contre la demoiselle. Je ne sçay combien de harengeres et autres femmes estoient à la porte du Lieutenant civil, et dirent en voyant Langey : « Hé! plust à Dieu que j'eusse » un mary fait comme cela! » Pour elle, elles luy chanterent poüilles. La visite luy fut fort desavantageuse, car on ne la trouva point entiere [1]. Et avoir esté regardée de tous les costez, par tant de gens et si long-temps, car cela dura deux heures, donna une si grande indignation à tout le sexe que, depuis ce temps-là jusqu'au congrez, toutes les femmes furent pour luy : d'ailleurs, il ne disoit rien contre elle. Il se mit en ce temps-là beaucoup plus dans le monde qu'il n'avoit jamais fait, et on disoit que cette affaire luy avoit fait venir de l'esprit. S'il en eust eû, il luy estoit bien aisé de garder sa femme toute sa vie; il n'avoit qu'à avoüer, voyant la visite si desavantageuse pour elle, qu'il s'estoit effilé par les excez qu'il avoit faits en la servant. Au lieu de cela, il demanda le congrez. Tout le monde pourtant s'estonnoit de son audace, car il n'y avoit qui que ce fust qui pust dire : « Je l'ay veû en estat. » On doutoit fort de sa vigueur. Le seul ministre Gache et le medecin l'Aimonon qui est à M. de Longue-

[1] Renevilliers-Galand, alors conseiller au Chastelet, disoit : « On ne » pourra pas dire que Langey, durant ces quatre ans, n'a pas fait » œuvre de ses dix doits. »

ville, soustenoient qu'il estoit comme il falloit; l'un se fioit à ce qu'il estoit trop craignant Dieu pour mentir, et l'autre disoit qu'il estoit de trop bonne race du costé de pere et de mere. Menjot, le medecin, disoit plaisamment qu'ils estoient les deux tesmoings de Langey : M. l'Aimonon le droit, et M. Gache le gauche.

Mme de Laverdin et Mme de Sevigny, amies du Lieutenant civil *, estoient en carrosse à deux portes de là, où il les alla trouver après; on les entendoit rire du bout de la rüe. On pretendit que le Lieutenant civil avoit esté favorable à Langey à cause de Mme de Laverdin.

Dreux d'Aubray, lieut. civ. de 1643 à 1666, père et victime de la marquise de Brinvilliers.

Il y eut bien des procedures pour cela, qui firent durer la chose prez de deux ans ; on ne parloit que de cela partout Paris. Je me souviens que, sur le rapport des experts, des femmes disoient : « Jesus! » on disoit qu'elle estoit si bien faitte ! Regardez ce » qu'en disent ces gens-là. » Elle est bien faitte pourtant. Les femmes s'accoustumerent insensiblement au mot de *Congrez*, et on disoit des ordures dans toutes les ruelles. Une parente de la dame dit un jour de visite, parlant de Langey : « On a trouvé la » partie bien formée, mais point *animée*. » Mme le Coq, au lieu d'oster sa fille, la laissa coucher avec Mme de Langey. Je pense qu'elle y aura appris de belles choses. Il est vray qu'elle l'osta quand on en vint au congrez ; mais il estoit bien temps! On en fit des vers, meschans à la verité, mais qui disoient bien des saletez. Les Vaudevilles ne chantoient autre

chose, et Mme le Coq alloit debitant tout ce qu'elle sçavoit là-dessus, car c'est la plus grande parleuse de France; les paroles sortent de sa bouche comme les gens sortent du sermon.

On l'appelloit, luy, *le marquis du Congrez*. Il avoit le portrait de sa femme, et monstroit partout de ses lettres. Un jour qu'il disoit à Mme de Gondran : « Madame, j'ay la plus grande ardeur du monde » pour elle. — Hé ! Monsieur ! gardez-la pour un » certain jour, cette grande ardeur. » Mme de Sevigny luy dit un peu gaillardement : « Pour vous, » vostre procez est dans vos chausses. » Mme d'Olonne un jour disoit : « J'aymerois autant estre condamnée » au congrez. »

C'est une plaisante rencontre que Mme de Langey logeast dans la rüe de Seine, du mesme costé de l'hostel de Liancourt et du logis de Mme de Guebrian, et en egale distance de l'un et de l'autre*; elles estoient toutes trois sur une ligne. Madame la marquise de Rambouillet disoit à propos de cela : « Je ne desespere pas que cette madame de Langey » ne soit un jour dame d'honneur de quelque reyne, » puisque Mme de Guebrian la doit estre de la Reyne » à venir. »

Voy. t. IV, p. 134 et 302.

Cette madame de Langey ne tesmoigna pas beaucoup de cœur; car, dans une rencontre qui eust mis une autre personne au desespoir, elle joüoit aux espingles avec sa cousine le Coq, et n'a pas paru extresmement touchée de toutes les indignitez qu'on luy a fait souffrir. Les juges de l'Edict estoient assez

mal satisfaits d'elle, et si Langey n'eust point esté si sot que de demander le congrez, elle eust esté bien empeschée. Il ne tint qu'à luy de s'accommoder assez avantageusement. Pour peu qu'il y eust eu de galanterie du costé de Mme de Langey, elle estoit perdüe, car on ne trouva pas bon qu'elle fust allée en cachette, chez un des parens de sa tante, voir un feu d'artifice sur l'eau; il est vray que c'estoit au sortir de chez le Rapporteur, où Langey avoit permission de luy parler durant trois jours. Le pere et la mere de Langey vinrent icy exprez pour le faire resoudre à s'accommoder; ils n'en purent jamais venir à bout. On n'a jamais veû un tel esprit d'estourdissement.

Cependant sa maison est ruinée de cette belle affaire, car il n'est pas la moitié si riche qu'on le faisoit, et le bonhomme Madelaine et Mme le Coq se fierent* sottement à un normand, leur voisin, nommé *Ou plutôt :* S'en etoient fiés. de Vicques, qui les trompa, ou du moins fut trompé aussy luy-mesme en les trompant.

Le jour qu'on ordonna le congrez, Langey crioit victoire; vous eussiez dit qu'il estoit desjà dedans: on n'a jamais veû tant de fanfaronnades. Mais il y eut bien des misteres avant que d'en venir là. Il fit ordonner qu'on la baigneroit auparavant, c'estoit pour rendre inutiles les restringents, et qu'elle auroit les cheveux espars, de peur de quelque caractere * dans *Ou* talisman. sa coiffure. Faute d'autre lieu, on prit la maison d'un baigneur au fauxbourg Saint-Antoine *. Celle de Turpin, baigneur-étuviste.

La veille*, luy et elle furent encore visitez par 30 juillet 1658.

quinze personnes, et, le jour, je pense qu'il avoit aposté de la canaille, la pluspart des femmes, au coing de la rüe de Seine, qui dirent quelques injures à la patiente. Plusieurs fois, il en a fait dire à Mme le Coq, au Palais. Elle y alla bien accompagnée, et les laquais disoient à ceux qui demandoient qui c'estoit : « C'est *Monsieur le duc de Congrez.* » Elle estoit fort resolüe en y allant, et dit à sa tante, qui demeura : « Soyez asseurée que je reviendray victorieuse ; je » sçay bien à qui j'ay affaire. » Là, il luy tint toute la rigueur, jusqu'à ne vouloir pas souffrir, quand on la coucha, qu'on la coiffast d'une cornette que deux femmes des parentes de son grand-pere avoient apportée ; il en fallut prendre une de celles de la femme du baigneur. En s'allant mettre au lict, il dit : « Ap» portez-moy deux œufs frais, que je luy fasse un » garçon tout du premier coup. » Mais il n'eut pas la moindre emotion où il falloit ; il sua pourtant à changer deux fois de chemise : les drogues qu'il avoit prises l'eschauffoient [1]. De rage, il se mit à prier : « Vous n'estes pas icy pour cela, » luy dit-elle ; et elle luy fit reproche de la dureté qu'il avoit eüe pour elle, luy qui sçavoit bien qu'il n'estoit point capable du mariage. Or il y avoit là, entre les matrones, une vieille madame Pezé, âgée de quatre-vingts ans, nommée d'office, qui fit cent folies ; elle alloit de temps en temps voir en quel estat il estoit, et revenoit dire aux experts : « C'est grand pitié ; il ne na-

[1] On croit que les chaudes-pisses qu'il a eües l'ont effilé.

» ture point. » Enfin le temps expiré, on le fit sortir du lict : « Je suis ruiné, » s'escria-t-il en se levant. Ses gens n'osoient lever les yeux, et la pluspart s'en allerent. Au retour de là, un laquais contoit naïfvement à un autre : « Il n'a jamais pu se mettre en humeur. » Pour Mlle de Courtaumer, elle estoit en chaleur; il » n'a pas tenû à elle. »

L'hyver suivant, il arriva une chose quasy semblable à Rheims : la femme, par grace, accorda au mary toute une nuict. Les experts estoient auprez du feu; ce pauvre homme se crevoit de noix confites. A tout bout de champ, il disoit : « Venez, venez ; » mais on trouvoit tousjours blanque. La femelle rioit et disoit : « Ne vous hastez pas tant, je le connois bien. » Ces experts disent qu'ils n'ont jamais tant ry ny moins dormy que cette nuict-là.

Le lendemain, qui estoit la cene de septembre à Charenton, on ne fit que parler de l'aventure de Langey. Jamais on n'a dit tant d'ordures le jour du Mardy gras. Le ministre Gasche estoit si confus que vous eussiez dit que c'estoit à luy que cela estoit arrivé. Jusques là *, quand il marioit quelqu'un, il se tournoit vers le bonhomme Madelaine, à l'endroit où il y a : *Donc, ce que Dieu a joint, que l'homme ne le separe point*, et crioit à haute voix. Depuis, il a leû cela comme le reste. Les femmes qui avoient esté pour Langey estoient desferrées : « C'est un vilain, » disoient-elles, « n'en parlons plus. »

* Depuis le procès commencé.

Dez le lundy, une infinité de gens allerent se resjoüir chez Mme le Coq ; elle leur dit une bonne chose :

« Excusez ma niepce, » leur disoit-elle, « elle est si » fatiguée qu'elle n'a pu descendre. » Langey ne laissa pas de presenter encore requeste, disant qu'il avoit esté ensorcelé, qu'on l'avoit bassiné d'une autre façon qu'elle. Cela fut cause qu'on ne put avoir arrest à ce parlement-là. On fit un couplet de chanson à l'imitation de celle de *mareschal Lampon*, où il y avoit :

Monsieur Daillé[1], ouvrez-moy votre porte ;
Je n'en puis plus, la douleur me transporte ;
Je suis Langey, qui viens faire retraite ;
Je suis Langey,
Qui reviens du congrez[2].

Depuis la Saint-Martin jusqu'à ce qu'il y eust arrest, il alla partout à son ordinaire, et tout le monde en estoit embarrassé. Il y eut arrest au commencement de février *, par lequel il fut condamné à restituer tous les fruits, et, pour despens, dommages et interests, à ne rien demander pour la pension de la Demoiselle qui avoit esté quatre ans avec luy. Il s'avisa de dire qu'il avoit gaigné et qu'il estoit delivré d'une vilaine. Il n'eut pourtant plus de carrosse; car je croy qu'il ne trouve plus d'argent. Ce procez luy couste estrangement. Après cela, il eut l'effronterie d'aller au bal; on * le pria par malice à danser; ce fut une huée estrange. Il ne sentit point tout cela, et

8 février 1659.

C'est-à-dire : une dame.

[1] Un ministre.

[2] Les crieurs de melons de Langey *, sur le Pont-Neuf crioient : « Voicy de vrays Langeys, ils n'ont point de graine. »

Les melons de cette petite ville étoient autrefois renommés.

il dansa encore une autre fois qu'on le reprit. Il vouloit mesme donner les violons à la Motte-Argencourt, si la mere l'eust voulû souffrir. On dit qu'il en est amoureux. Durant son procez, il le fut un peu de M[lle] de Marivaux*, et Cauvisson, qui veut espouser cette fille, en eut de la jalousie. Il n'y a pas longtemps que le bruit courut qu'il espousoit M[lle] d'Aumale, puis on le dit bien davantage de M[lle] d'Haucourt, sa sœur, et on faisoit dire à ce fat : « Au moins, » sage et devote comme elle est, quand elle aura des » enfans, on ne dira pas que ce sera d'un autre que de » moy. » Voicy d'où est venû ce bruit-là : quand M. de Lillebonne espousa feu M[lle] d'Estrées*, qui estoit precieuse, on dit de luy comme de Grignan, quand il espousa M[lle] de Rambouillet *, un des originaux des *Precieuses*, qu'il avoit fait de grands exploits la nuict de leurs nopces ; M[me] de Montauzier escrivit à sa sœur, en Provence : « On fait des medisances de » M[me] de Lillebonne comme de vous. » M[me] de Grignan respondit que, pour remettre les Precieuses en reputation, elle ne sçavoit plus qu'un moyen, c'estoit que M[lle] d'Aumale espousast Langey. Cela se repandit par la ville, et à tel point qu'un conseiller des amys de l'aisnée (car, comme on trouva cela plus sortable, on le dit bien plus affirmativement,) alla trouver cette derniere, et luy dit que pour l'amour d'elle, si elle le vouloit, il feroit oster de l'arrest la defense de se marier. M[me] de Courcelles-Marguenat *, comme on disoit qu'il devoit espouser une veuve, dit : « Eh ! il y a tant de filles qui naissent

Anne-Magdelaine de Lisle-Marivaux, mariée 17 février 1661 à Jean-Louis de Louet, marquis de Calvisson.

Christine d'Estrées, fille du maréchal, mariée 3 sept. 1658, à François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne; morte 18 déc. suivant.

Angélique-Charlotte d'Augennes, mariée 27 avril 1658; morte 22 décembre 1664.

Histor., t. v, p. 390.

Mme de Langey.

» veuves ! » Deux ou trois mois après son arrest, elle* s'en alla en Normandie.

Or, depuis cela, quelque folastre s'avisa de faire un almanach, où il y avoit une espece de forgeron grotesquement habillé, qui tenoit avec des tenailles une teste de femme, et la redressoit avec son marteau. Son nom estoit *L'eusse-tu-cru*, et sa qualité, *medecin cephalique*, voulant dire que c'est une chose qu'on ne croyoit pas qui pust jamais arriver que de redresser la teste d'une femme. Pour ornement, il y a un asne chargé de testes de femmes, mené par un singe ; il en arrive par eau et par terre, de tous costez. Cela a fait faire des farces, des ballets et mille folies. On dit qu'il falloit faire un autre almanach, où seroient Vardes, Riberpré* et Langey, et au bas : *L'eusse-tu-cru?* Ce sont deux hommes mariez, aussy bien faits qu'il y en ayt à la Cour, mais qui ne passent pas pour trop bons compagnons; quand au deuxiesme, on dit que c'est d'un coup de pique en une de ses parties nobles d'en bas. Pour le premier, nous en parlerons ailleurs, et de sa femme aussy.

Claude de Moy, marquis de Riberpré, marié à Anne Courtin de Rosay, dame de Borel, mort 13 février 1678.

Au bout d'un an et demy, Langey prit des lettres en forme de requeste civile, pour faire oster de l'arrest la defense de se marier ; mais Monsieur le Chancellier le rebutta, en disant : « A-t-il recouvert de nou- » velles pieces ? »

Depuis la mort de sa grand mere de Teligny, il se fait appeller le marquis de Teligny ; mais il ne laisse pas d'estre *Langey* pour cela *.

La suite de l'*Historiette* a été écrite plus tard sur la dernière colonne du manuscrit.

Au bout de quelques moys pourtant, Langey ne

laissa pas de trouver qui le voulut ; il espousa une fille de trente ans, huguenote, nommée Mlle de Saint-Geniez, sœur de M. le duc de Navailles*. Il a pris là une estrange poulette. Voicy ce que j'en ay oüy dire à Tallemant, maistre des Requestes. Comme il estoit intendant en Guyenne, la goutte et la fievre le prirent à Saint-Sever, en Limosin. On n'entroit point dans sa chambre, lorsqu'un prestre essoufflé vint prier Mme Tallemant de le faire parler à Monsieur l'Intendant, et qu'il y alloit de la vie de deux hommes; elle le fait entrer. C'estoit qu'une vieille mademoiselle de Navailles, tante du Duc, ne pouvant avoir sa legitime, s'estoit emparée d'un chasteau, où Mlle de Saint-Geniez, l'ayant forcée, l'avoit mise en prison dans une chambre, où il n'y avoit que les quatre murs, sans pain ny eau, et avoit enfermé deux gentilshommes de son party dans une armoire qui estoit dans le mur, où l'on a accoustumé en ce pays de mettre du salé : et ces trois personnes, depuis deux fois vingt-quatre heures, n'avoient ny bû ny mangé. L'Intendant les envoya delivrer. Il y a apparence qu'elle sallera Langey.

Diane de Montaut-Navailles, mariée, 25 août 1661.

Pour Mlle de Courtaumer, voicy comme la chose s'est passée. Courtaumer, son oncle, comme très-proche parent de Boesse*, arriere petit-filz du feu duc de la Force, et que la duché regarde, jetta les yeux sur ce jeune homme, ou plustost sur ce jeune sot, et en dit quelque chose à sa niepce. En passant, elle s'estoit retirée chez luy en Normandie. Elle, sans luy respondre, trouve moyen d'escrire à Boesse, et l'en-

Jacques de Caumont, d'abord marquis de Boisse.

gage à la venir voir chez son oncle. Il y alla avec vingt-deux tant chevaux que mulets, et y fut un mois, de quoy le normand enrageoit. Il se desclara à l'Oncle, qui en parla à la Fille. Elle l'accepta. Il s'en retourna et revint avec des instructions que son grand-pere Castelnau et ceux de sa cabale luy avoient données; pour M. de la Force*, M. et Mme de Tonnerre, ils n'y ont point consenty. Dans ces instructions il y avoit un article fort desavantageux pour l'oncle et pour la niepce; Courtaumer ne le voulut point passer. Elle, voyant cela, sort de chez luy de fort mauvaise grace, et, sans luy rien reconnoistre pour sa nourriture, elle alla se marier chez Mme de Beuzeville, dont la fille estoit sa confidente. Elle se ruinera.

Henry Nompar de Caumont, marquis de Castelnau, fils puîné du maréchal de la Force.

La seconde.

Mme de Langey* a desjà eu un enfant, le mary en a triomphé à la province et icy; beaucoup de gens doutent qu'il luy appartienne. Il faut donc qu'il soit supposé, ou qu'un je-ne-sçay-qui en soit le pere, car la dame est maigre, vieille et noire. Presentement, elle et son mary sont à Paris : elle est encore grosse, et dit que, pour la premiere fois, elle en a esté bien aise, mais que, pour celle-cy, elle s'en seroit bien passée. Et Mme de Boesse ne devient point grosse.

Ecrit plus tard encore.

— J'ay* veû Langey à Charenton faire baptiser son second enfant; car il a filz et fille; jamais homme ne fut si aise, il triomphoit. D'autre costé, on dit que sa premiere femme a aussy fait un enfant; on ne mesdit point de sa seconde, et elle n'est brin jolie. Le temps descouvrira peut-estre tous ces misteres.

J'espere qu'un de ces matins, le cavalier presentera requeste pour faire defense à l'avenir d'appeller les impuissants, *Langeys*. On dit que M[lle] Desjardins *, pour s'esclaircir de la verité, luy offrit le congrez. Elle est fille à cela ; elle en a bien fait pis en suitte. Marie-Hortense Desjardins, M[me] de Villedieu.

— M[me] de Boesse est morte fort jeune ; elle n'avoit que trente ans. Elle a laissé trois filles. Son mary l'estimoit ; ce n'estoit nullement une coquette.

— Quand Langey eut des enfans, il s'en vantoit sans cesse. Un jour qu'il les monstroit, Bensserade luy dit : « Moy, Monsieur, je n'ay jamais douté que » M[lle] de Navailles ne fust capable d'engendrer. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 216, lig. 7.

Le marquis de Courtaumer qui fut tué... à Avranches.

Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtaumer, fut tué par le célèbre Pié nud le Plé Duval Saint-Pair. On peut relire dans l'*historiette du maréchal de la Force*, t. I, p. 257, jusqu'à quel point ce Courtaumer fut regretté par sa femme Marie-Magdelaine, remariée plus tard à Isaac de Pons, marquis de la Caze, frère de la célèbre maîtresse du duc de Guise.

II. — P. 219, lig. 23.

Le procez-verbal de la visite de Mademoiselle de Soubize.

Catherine de Parthenay, demoiselle de Soubize, âgée de douze ou treize ans, mariée le 20 juin 1568 à Charles de Quellenec, baron de Pont. On peut consulter la *Relation de ce qui s'est passé au sujet de Charles de Quellenec,* à la suite du *Traité de la dissolution du mariage, pour cause d'impuissance.* Luxembourg 1735, in-8°, ouvrage anonyme du président Bouhier. La nullité du mariage fut prononcée, mais le mari intenta appel du jugement et l'appel n'etoit pas encore décidé, quand il fut assassiné la nuit de la Saint-Barthélemy.

III. — P. 220, lig. 1.

Mme de Franquetot-Carcabu, en le voyant au Cours, dit : « Hélas! à » qui se fiera-t-on désormais! »

Ce mot est, dans le *Menagiana*, attribué à Mme Cornuel. (Tom. II, p. 376.) Le poëte Bouillon fit alors ces couplets contre les beaux de son temps :

Vous galans à blondes tresses,
De mille attraits partagez
Tant que vos cœurs sans maîtresses
D'amour seront desgagez,
Vous ferez peu de Lucreces
Et beaucoup de Langeys.

Ces barbons que l'age presse,
Des dames trop negligez,
Par des gens de vostre espece
Seront doublement vengez.
Car chez vous point de Lucrece,
Et beaucoup de Langeys.

IV. — P. 221, lig. 8.

Mme de Laverdin et Mme de Sevigny estoient en carrosse à deux portes de là...

Marguerite de Rostaing, marquise de Lavardin, « mon intime et mon » ancienne amie, » dit Mme de Sevigné le 1er avril 1691, en racontant sa dernière maladie. « Cette femme d'un si beau et si solide esprit, » cette illustre veuve, cette personne d'un si grand mérite... Je ne pou- » vois faire dans l'amitié une plus grande perte... C'est un mérite re- » connu où tout le monde s'intéresse comme à une perte publique. » (Lettre à M. de Coulanges.)

V. — P. 223, lig. 17.

Elles se fierent sottement à un normand nommé de Vicques.

C'est le même sans doute qui est inscrit au *Catalogue des Partisans*, 1649. « De Vic, qui demeure au faubourg Saint-Germain, a fait plu- » sieurs traittez, notamment sur la province de Normandie. » (P. 20.)

VI. — P. 226, lig. 2.

Langey ne laissa pas de présenter encore requeste.

Loret qui semble assez favorable à Langey, ecrit dans sa lettre du 1er février 1659 :

Depuis deux jours entendu j'ay
Que le sieur marquis de Langey,
Pour ne pas voir sa flamme oysive
Requiert seconde tentative,
C'est-à-dire un autre congrez
Dont il attend meilleur progrez.
On l'estime fort galant homme ;
Mais je ne puis comprendre comme
On aspire d'estre vainqueur
D'un corps dont on n'a pas le cœur.
L'aversion continuelle
Ou raisonnable ou naturelle
Que sa belle espouse aujourd'huy
Temoigne incessamment pour luy,
Est un estrange rabat-joye ;
Et si par la susdite voye
En cas que l'ordonne la Cour
Il peut regagner son amour,
Nonobstant un si grand obstacle,
Il en faudra crier miracle,
Et tout ainsi qu'il le pretend
Le declarer *omnipotent*.

VII. — P. 227, lig. 1.

Il vouloit mesme donner les violons à la Mothe-d'Argencourt.

Mlle d'Argencourt née la Mothe, et fille de la Reine. Loret a souvent parlé d'elle et de sa beauté, en 1657 et 1658.

Argencour, autrement la Mothe,
Pour qui maint amoureux sanglotte,
Incomparable en agrement
Et qui danse fort joliment.

(*Muse* du 23 février 1658.)

Elle etoit de Montpellier. « Avant de partir de cette ville, Monsieur » (Gaston) alla au bal chez Mme de la Mothe-Argencourt, mère d'une des » filles de la Reyne. Nous nous y ennuyasmes fort. » (*Mémoires de Mademoiselle,* t. IV, p. 164.) C'est elle dont les agrémens surprirent le cœur de Louis XIV, peu de temps après le mariage de Mlle de Mancini avec le prince Eugene de Savoye, comte de Soissons. « La Reyne l'avoit

» prise depuis peu. » (en 1657.) « Elle n'avoit ni une eclatante beauté, » ni un esprit fort extraordinaire, mais toute sa personne etoit » aimable. Sa peau n'etoit ni fort délicate ni fort blanche, mais ses » yeux bleus et ses cheveux blonds avec la noirceur de ses sourcils et » le brun de son teint faisoient un mélange de douceur et de vivacité » si agréable, qu'il etoit difficile de se deffendre de ses charmes... » Sitôt qu'elle fut admise à un petit jeu où le Roy se divertissoit quelquefois les soirs, il sentit une si violente passion pour elle que le » Ministre en fut inquiet... Le Roy un jour parla à Mlle de la Mothe » comme un homme amoureux qui n'etoit plus sage ; il lui offrit même, » si elle vouloit l'aimer, qu'il résisteroit à la Reine sa mère et au Car- » dinal ; mais elle, n'ayant point voulû ou n'ayant osé entrer dans ces » propositions... refusa tout ce qui pouvoit être contre son devoir... » Le Roy gémit, soupira, mais enfin il vainquit. » Mlle de la Mothe avoit alors le cœur déjà surpris, et son amant, premier en date, paroît avoir décidé sa mère à demander à la Reine la permission de la retirer au couvent des Filles Sainte-Marie de Chaillot. La pauvre victime pleura d'abord, puis de dépit contre celui qui l'avoit desservie, s'accoutuma à sa prison et finit par acquérir la dévotion nécessaire qui lui manquoit en entrant dans cette pieuse retraite. Elle y fit vœu de religion, et y demeura jusqu'à sa mort, aimée et respectée de toutes ses compagnes. (Voy. *Mme de Motteville*, IV, p. 356.) Il ne faut pas confondre ce premier amour du Roi avec la fantaisie qu'il eut plus tard pour Mlle de la Mothe-Houdancourt, aussi fille de la Reine. Les efforts qu'il fit pour posséder cette jeune personne déjà naturellement bien disposée, décidèrent la disgrâce de Mme de Navailles, qui, en qualité de gouvernante des Filles de la Reine, fit la plus honorable garde du monde. (*Mme de Motteville*, v, p. 195 et suiv.)

VIII. — P. 227, lig. 7.

Le bruit courut qu'il espousoit Mlle d'Aumale.

Suzanne d'Aumale, fille de Daniel d'Aumale sieur d'Haucourt, mariée plus tard au maréchal de Schomberg. Son nom de précieuse etoit Dorinice. « C'est une princesse de grand esprit et de grande naissance. » Elle voit le grand monde et ecrit fort bien en vers et en prose. » (*Grand dictionnaire des Précieuses et sa clef*, par Somaise, 1661, t. I, p. 140.) On peut voir aussi dans les *Mémoires de Conrart*, le récit de la rencontre assez plaisante que firent du duc de Lorraine un jour de 1652, Mlle de Rambouillet et « la jeune d'Haucourt, qu'on nommoit » alors Mademoiselle d'Aumale. » (Édit. de Michaut, p. 558.)

IX. — P. 227, lig. 15.

Un des originaux des Précieuses.

C'est-à-dire, une des personnes qui ont servi de modèle pour les *Précieuses.* Ces mots de des Réaux ont une grande importance littéraire, puisqu'ils sont ecrits environ un an après la première représentation des *Précieuses ridicules,* et parce qu'il ne peut avoir voulu désigner que la comédie de Molière, qui faisoit alors tant de bruit. C'etoit donc bien sur les patrons de l'hôtel de Rambouillet que Molière avoit dessiné ses copies. Cela est dur à confesser; j'en suis fâché pour Rœderer, Walckenaer et bien d'autres; mais le témoignage est irrécusable.

Grignan paroît avoir eu moins de bonheur avec Mlle de Sevigné, la première nuit de leur mariage; on parla d'une violente colique qui avoit pris à la jeune femme, et on en fit des couplets assez vilains que conservent la plupart des sottisiers.

Il n'a pris qu'un rat dans la gouttiere,
Ce vilain matou, dit Sevigny;
Sans m'amuser, je le laissois faire,
Suivant les avis de ma bonne mere, etc.

X. — P. 228, lig. 7.

Son nom estoit L'eusse-tu-cru.

Le nombre des vaudevilles de bas étage sur Leusse-tu-cru est fort grand, et l'estampe dont parle des Réaux est conservée au cabinet des gravures de notre grande Bibliothèque. On lit au bas : « Céans, M. Lus-
» tucru a un secret admirable pour reforger et repolir sans faire mal
» ni douleur la teste des femmes acariastres, bigeardes, criardes, dia-
» blesses, enragées, fantasques, glorieuses, hargneuses, insupportables,
» lunatiques, meschantes, noiseuses, obstinées, piegriesches, révesches,
» sottes, testues, volontaires, et qui ont d'autres incommoditez, le tout
» à un prix raisonnable, aux riches pour de l'argent, et aux pauvres
» gratis. » Une autre gravure représente l'illustre Lustucru et son tribunal. De toutes les parties du monde, des maris viennent le remercier et lui offrir des présens. Dans le *Recueil des plus illustres proverbes,* on voit le massacre de Lustucru par les femmes. Ces dernières ne se contentèrent pas d'une vengeance pareille, car nous trouvons encore ailleurs l'*Invention des femmes qui font ôter la méchanceté de la tête de leurs maris.* Somaise fait allusion à ces caricatures dans la comédie des *Véritables prétieuses.* (Paris, Jean Ribou, 1668, in-12.) Il y

introduit un poëte qui récite le commencement d'une tragédie intitulée *La mort de Lustucru lapidé par les femmes.* (Voyez page 57 de ce rare opuscule.)

XI. — P. 231, lig. 1.

J'espere qu'un de ces matins, le cavalier présentera requeste.

Il eut six enfans de ce deuxième mariage. Venette assure même dans le *Tableau de l'Amour conjugal,* Parme, in-18, sans date, p. 455, qu'il en eut sept. Afin de bien assurer l'état de ses enfans, Langey se pourvut en 1675, après la mort de sa deuxième femme, contre la défense qui lui avoit eté faite par un des points de l'arrêt de se marier. Son avocat s'écrioit : « En voilà six aux pieds de la Cour. Je les » regarde comme des armes invincibles que la nature a mises entre » les mains de leur père pour combattre l'impuissance. »

Le scandale public du procès de Langey décida le Parlement, dans un arrêt du 18 février 1677, « à faire deffense à tous juges, même à » ceux des officialités, d'ordonner à l'avenir dans les causes de ma» riage, la preuve du congrès. » Voyez le *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance,* p. 120.

XII. — Fin.

La maison de Cordouan, originaire du Maine et d'ancienne chevalerie, s'éteignit en janvier 1747, avec Henry de Cordouan, comte de Langey, le plus jeune des enfans de notre marquis de Langey. L'aîné Philippe de Cordouan, marquis de Langey, avoit eu un fils, tué à Dottingen le 27 juin 1743, sans avoir eté marié. Anne-Henriette de Cordouan, mariée à Charles Hovel, marquis d'Hovelbourg, gouverneur de l'île de Rhé, etoit morte avant ses deux frères, le 20 décembre 1719.

Pour la première Mme de Langey, elle n'eut que trois filles de son second mariage avec Jacques Nompar de Caumont, marquis de Boesse, puis duc de la Force.

CDXLIII.

MARIGNY-MALENOE.

(*Jacques de Malnoë sieur de Marigny, marié à Leonor du Bellay, fille de Charles du Bellay sieur de la Feuillée et du Bois-Thibaut.*)

C'est un gentilhomme de Bretagne qui espousa la sœur de M. de la Fueillée du Belay *, belle fille dont il devint amoureux. Au bout de quelque temps la jalousie le prit, à ce qu'on dit avec quelque fondement. Un beau matin, il dit à sa femme : « Vous n'estes » point bonne cavaliere, il faudroit que vous vous » accoustumassiez à aller à cheval. Venez-vous-en » avec moy visiter de nos amys et de nos parens. » Ils montent tous deux à cheval ; alors les carrosses n'estoient pas si communs qu'à cette heure. Il la meine assez loing, puis luy dit : « Escoutez, mon des- » sein est d'aller jusqu'à Rome, et de vous y mener. » — J'iray partout où vous voudrez, » respondit-elle. Quand ils furent en Italie, Marigny luy declara de — ssement * que son intention estoit de la faire mourir. Cette femme, quoyqu'elle n'eust que vingt-deux ans, luy respondit froidement : « J'ayme autant » mourir icy qu'en France, et autant dans huict » jours que dans cinquante ans ; » car on n'a jamais

* Guy de Bellay, sieur de la Courbe, et roi d'Yvetot après la mort de son cousin, Charles marquis du Bellay.

* Je n'ai pu lire ce mot.

veû un couple de gens si extraordinaires. — « Bien ! » luy dit-il ; « voyez de quel genre de mort vous voulez » mourir. » Ils furent quelques jours à en parler aussy froidement que si c'eust esté simplement pour s'entretenir. Enfin elle choisit le poison. Il luy en appreste, et le luy presente dans une coupe. Elle le prend deliberement ; et, comme elle l'alloit avaller, il luy retint le bras. « Allez, » luy dit-il, « je vous » donne la vie ; vous meritez de vivre, puisque vous » aviez le courage de mourir si constamment. De- » sormais, je vous veux donner liberté toute entiere ; » vous ferez tout ce que vous voudrez de vostre costé, » et moy du mien. » Ils se le promirent reciproquement, et revinrent les meilleurs amys du monde ensemble. Depuis, il ne s'est point tourmenté de ce qu'elle faisoit, et elle, quand elle sçavoit qu'il avoit quelque amourette, elle l'y servoit. Ils n'ont eu qu'une fille qui, voyant qu'ils ne songeoient point à la marier et qu'on la vouloit tenir toute sa vie en religion, en sortit et se maria à l'âge de trente-quatre ans sans leur consentement. Le gendre, car la coustume de Bretagne rend le mariage d'une fille responsable des dettes de la famille mesme contractées depuis, voulut les faire interdire. Ils firent évoquer à Paris sur parentez, et icy ils gagnerent leur procez. De peur d'accident, ils vendirent Marigny et Malenoe, dont ils firent cinquante mille escûs, toutes debtes payées. Il en donna la moytié à sa femme, et garda l'autre pour luy. Il est souvent en Bretagne, où il a le gouvernement du Port-Louis *. Elle ne fait que joüer à

* A une lieue de Lorient.

Paris, où elle demeure tousjours depuis quelques années. Elle eut une grande maladie l'hiver passé ; elle fut abandonnée des medecins : cependant sa chambre estoit pleine de monde à l'ordinaire ; elle estoit aussy tranquille que si elle eust esté en parfaite santé ; seulement, de temps en temps elle disoit : « Faittes-moy venir M. de la Milletiere* ; il parle de » Dieu si gentiment ! » Elle en est revenüe. *Hist.* VI, 455.

Son mary avoit, il y a quelques mois, une petite fillette* assez jolie ; il la laissa icy, et alla faire un tour en Bretagne. Girardin* fit connoissance avec elle, et la mit en chambre. Il en eut avis ; il le fut trouver, et luy dit : « Si dans quatre jours vous ne me la ren- » dez, je vous iray poignarder. » L'autre nia : « Pre- » nez-y garde. » Deux jours après, il luy dit : « Mon- » sieur, je vous viens avertir que, des quatre jours, » il n'en reste plus que trois. Prenez garde à vous ; » informez-vous quel homme je suis. » Ma foy, Girardin eut peur, car desjà il avoit des gens à ses trousses ; il luy alla dire un matin qu'il la luy cedoit de bon cœur. « Ah ! » luy dit-il, « vous voylà reduit ; je ne » voulois que cela. Je vous la rends : une autre fois, » usez-en plus civilement. » Après, ils firent amitié ensemble. C'est une espece de philosophe cynique : il ne joüe point.

Maîtresse.

Partisan ; celui que Barbezière enleva, t. IV, p. 445.

CDXLIV.

PETIT-PUIS.

(*Louis David, ecuyer, sieur de Petit-Puis, conseiller du Roi et prévôt général en l'Ile-de-France.*)

Petit-Puis est filz d'un boulanger de Chinon; il espousa une fille de la ville qui avoit un peu plus de bien que luy, et, avec treize mille escûs qui fit toute leur chevance, il achepta la charge de prevost de l'Isle-de-France, de la moitié de laquelle il n'y a que deux ans que Gourville luy donnoit cent mille livres *. Aujourd'huy [1], comme toutes les charges sont encheries, il en auroit davantage. C'est un original que cet homme. Après quelques années de son mariage, il devint amoureux de la fille d'un esperonnier de Chinon; il la prit chez luy, chassa sa femme dont il n'avoit point d'enfans, et eleva ceux de celle-cy comme s'ils eussent esté legitimes. Ils sont grands à cette heure; il y a une fille mariée à un homme de condition en Xainctonge. Sa veritable femme de temps en temps le poursuit; mais quand on luy represente qu'elle fera pendre son mary, elle se re-

* *Voy. Mémoires de* Gourville, 1782, t. I, p. 199.

[1] 1660.

tient. L'autre[1] a tant d'empire sur son esprit qu'il ne fait que ce qu'elle veut : or il va quelquefois à Chinon. La derniere fois qu'il y a esté, il faisoit fort l'entendû; il avoit amené de certains pescheurs qui prenoient tout le poisson. Un jour qu'il vouloit les faire plonger dans certaines fosses où le poisson se retire, quelques gens de la ville y firent plonger auparavant, et y firent mettre de grands esperons au lieu de poisson. Voylà ses pescheurs qui plongent, et qui, au lieu du poisson, reviennent avec de grands esperons à leurs mains ; car en plongeant, quand on voit quelque chose de noir, on met la main dessus, et l'on n'a pas le loisir de discerner ce que c'est. Il en fut si desferré qu'il partit dez le jour mesme.

[1] L'autre femme.

COMMENTAIRE.

Louis David, sieur du Petit-Puis, conseiller du Roi, prévôt général en l'Ile-de-France et gouvernement de Paris, prend dans plusieurs passages des registres des paroisses de Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Sulpice, Saint-Paul et Saint-Mery, d'abord la qualité d'ecuyer, puis celle de chevalier. D'après les indications que nous trouvons dans l'Historiette, Anne Collibeuf, désignée dans ces registres comme la femme de Louis David, pourroit bien n'avoir eté que sa concubine; mais on la considéroit à Paris comme sa femme. L'histoire de feu M. Bineau présente, si je ne me trompe, de notre temps, quelque chose d'analogue. Quoi qu'il en soit, cette Anne Collibeuf etoit la mère de Marie David du Petit-Puis, fiancée le 20 avril 1657 à Seguien Danton. Je dois tous ces renseignemens à la précieuse obligeance de M. Ravenel.

CDXLV.

PELLOT *.

Article biffé par des Réaux, à l'exception du dernier alinéa.

C'estoit un intendant de M. de Metz, aujourd'huy le duc de Vernueil *. Ce garçon avoit du bien et de l'esprit ; j'ay veû d'assez bons vers de sa façon. Il tomba dans une melancolie qui luy fit hayr la vie. Il envoye querir son medecin et luy demande serieusement quel genre de mort luy sembleroit le plus doux ; que, pour luy, il avoit dessein de sortir de la vie et qu'il avoit pensé à se couper la gorge avec un rasoir. « Ne faittes pas cela, » dit le medecin, « quelquefois on ne se coupe pas la gorge qu'on croit se l'estre coupée ; on guerit, mais on souffre beaucoup. — Si je me jettois d'un troisiesme estage sur le pavé ? — J'en ay veû qui se sont estropiez seulement. Mais voicy le plus seur : je vous purgeray plusieurs fois, car il est aisé de feindre une maladie, et après, sous pretexte d'insomnie, je vous donneray de l'opium ; vous mourrez en dormant. » L'intention de ce bon docteur estoit de le delivrer tout doucement de cette humeur melancolique. Il le purge trois ou quatre fois avec succez ; le malade devenoit plus gay et ne se plaignoit plus que de ne

Henry, fils de la marquise de Verneuil et de Henry IV, né en 1601, mort en 1682.

point dormir; notre medecin luy donne de l'opium, croyant simplement luy donner du repos. Il le va voir, on luy dit : « Il dort. » Il y retourne. « Il dort » encore. — Loüé soit Dieu ! » A la troisiesme, trouvant qu'il avoit assez dormy, il voulut le resveiller, mais il n'estoit plus temps ; ce bon homme, sans y penser, tint mieux parole à son malade qu'il n'avoit cru.

— Tout cela est faux. Pellot mourut un peu brusquement à la vérité; mais ce fut pour avoir fait quelque excez de bouche. Il avoit trop mangé de melon, et il estoit vieux et incommodé.

COMMENTAIRE.

Notre respect pour le manuscrit original nous a décidés à reproduire cette historiette que l'auteur avoit condamnée. D'ailleurs, le soin que des Reaux prit de la rayer et de la démentir après avoir eté mieux informé, prouve au moins que l'anecdote avoit couru et que notre chroniqueur ne tenoit à consigner que des faits exacts et des choses vraies.

CDXLVI.—CDXLVIII.

MADEMOISELLE DES JARDINS,

L'ABBÉ D'AUBIGNAC ET PIERRE CORNEILLE.

(*Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu, fille de Guillaume des Jardins, prévôt de la maréchaussée d'Alençon, et de Catherine Ferrand ; née en* 1632, *morte au petit village de Clinchemare, en octobre* 1683.)

Mlle des Jardins est fille d'une femme qui a esté à feu Mme de Montbazon, et d'un homme d'Alençon, qui, je pense, est officier. C'est une personne qui, toute petite, a eu beaucoup de feu ; elle parloit sans cesse. Voiture, qui logeoit en mesme logis que la mere, predit que cette petite fille auroit beaucoup d'esprit, mais qu'elle seroit folle. La petite verolle n'a pas contribué à la faire belle ; hors la taille, elle n'a rien d'agreable, et à tout prendre, elle est laide ; d'ailleurs, à sa mine, vous ne jugeriez jamais qu'elle fust bien sage.

Il y a trois ans ou environ qu'elle est à Paris, car elle a fait un long sejour à la province ; mais, quoyqu'elle y soit sous sa bonne foy *, elle ne laisse pas de voir toute sorte de gens et de les recevoir dans une chambre garnie.

C'est-à-dire : sans surveillant.

Mme de Chevreuse et Mlle de Montbazon * s'en divertissent. Elle a une facilité estrange à produire; les choses ne luy coustent rien, et quelquefois elle rencontre heureusement. Tous les gens emportez y ont donné teste baissée, et d'abord ils l'ont mise au-dessus de Mlle de Scudery et de tout le reste des femelles.

Elisabeth de Rohan-Guimenée, petite-fille du prince de G. (*Histor.*)

Une des premieres choses qu'on ayt veûes d'elle, au moins des choses imprimées, ç'a esté un *Recit* de la farce des *Precieuses*, qu'elle dit avoir fait sur le rapport d'un autre. Il en courut des copies, cela fut imprimé avec bien des fautes, et elle fut obligée de le donner au libraire, afin qu'on le veist au moins correct. C'est pour Mme de Morangis *, à ce qu'elle a dit; j'use de ce terme, parce que le sonnet de joüissance qui est en suitte fut fait aussy, à ce qu'elle a dit, à la priere de Mme de Morangis. Cela ne convenoit guères à une devote; aussy s'en fascha-t-elle terriblement. Depuis, la demoiselle s'est avisée de dire que ç'avoit esté par gageure, et que des gens le luy avoient escroqué. Pour moy, quand je vois tous les autres vers qu'elle a faits, et qui sont mesme imprimez, avec ce gaillard sonnet, dans un recueil du Palais *, je ne sçay que penser de tout cela; d'ailleurs elle fait tant de contorsions quand elle recite ses vers, ce qu'elle fait devant cent personnes toutes les fois qu'on l'en prie, d'un ton si languissant et avec des yeux si mourans, que s'il y a encore quelque chose à luy apprendre en cette matiere-là, ma foy! il n'y en a guères. Je n'ay jamais rien veû de moins

Philiberte d'Amoncourt, mariée à Antoine de Barillon, sieur de Morangis. (*Histor.*)

Celui de Sercy.

modeste; elle m'a fait baisser les yeux plus de cent fois.

Conviée à un bal, elle emprunta un collet; il luy estoit trop court : « Voylà bien de quoy s'embarras- » ser ! » dit-elle, « ne sçay-je pas allonger des vers? » j'allongeray bien ce collet. » Elle y mit du ruban noir tout autour. Cela estoit espouvantable. Ma sœur de Ruvigny dit : « Voylà un ajustement bien » poétique! »

Pour faire voir sa cervelle, il ne faut que ce madrigal. J'en diray auparavant le sujet. L'abbé Parfait *, conseiller au Parlement, estoit allé chez elle pour la premiere fois; elle avoit esté saignée. Justement comme il entroit, elle eut une foiblesse et pensa tomber; il la soutint. Le lendemain, elle luy envoya ce madrigal au Palais, dans sa Chambre *, afin que plus de monde le veist :

Guillaume P., depuis marié.

Dans la chambre du Parlement auquel Parfait etoit attaché.

MADRIGAL.

Quoy! Tircis, bien loing de m'abattre,
Vous m'empeschez de succomber!
Quoy! vous me relevez lorsque je veux tomber,
Et vous prestez des bras pour vous combattre!
Après cette belle action,
On verra vostre nom au Temple de Memoire,
Et l'on vous nommera le heros de ma gloire,
Mais aussy le bourreau de vostre passion *.

Ce madrigal n'est pas dans les œuvres de Mlle Desjardins; il paroît inédit.

Il n'y a pas une plus grande menteuse au monde, ny une plus grande estourdie : elle a fait, dit-elle, un roman, mesme elle en a traitté avec je ne sçay quel libraire. On luy demande : « Où est le plan de vostre

» roman? — Je ne sçay s'il y en a, » respondit-elle, « mais, s'il y en a un, il faut qu'il soit dans ma » teste. »

Ce roman commence par l'histoire de Mme de Rohan, de Ruvigny et de Chabot. Mme de Rohan, sçachant cela, pria Langey* qui connoist la demoiselle, de luy faire voir ce livre avant qu'on l'imprimast. Elle lut son histoire et pria de changer quelque chose. La fille, au lieu de luy faire voir le manuscrit corrigé, le donne au libraire, en disant qu'elle avoit fait ce qu'on avoit souhaitté. Langey alla en suitte chez elle, et il fit tant qu'elle envoya sa sœur dire à l'imprimeur qu'on sursist jusqu'à nouvel ordre. Cette sœur en arrivant trouve un huissier, mené par un laquais de Langey, qui vient saisir les exemplaires. Cela fascha fort la faiseuse de romans, et elle veut y mettre toute l'histoire du Congrez. Cependant elle fut à Monsieur le Chancellier, qui dit : « Je veux voir » l'histoire : qu'on m'apporte les exemplaires. » Il l'a leüe, et n'y trouvant rien d'offensant pour Mme de Rohan, il donna la main-levée. J'ay leü l'ouvrage ; il n'y a pas grand chose, et Mme de Rohan est bien au-dessous en toute chose de celle sous le nom de laquelle on a mis quelques endroits de son histoire. Ce livre est meilleur qu'on n'avoit lieu de l'esperer d'une telle cervelle ; il n'y a encore qu'un volume.

* *Histor.* plus haut.

Mais voicy une belle histoire de la demoiselle : L'hyver de 1660, à un bal où elle estoit, il y avoit un garçon appellé la Villedieu ; il porte l'espée. Ce garçon sortit du bal, et puis revint en disant qu'on

n'avoit jamais voulû luy ouvrir la porte chez luy, et qu'il ne sçavoit où aller coucher. Nostre rimeuse luy offrit son lict, et tout en riant, il va avec elle et demeure à coucher. La mere, je pense, ou le pere estoit icy; elle alla coucher avec sa sœur *. Ce garçon tombe malade cette nuict-là, et si malade qu'il fut six semaines avant que de pouvoir estre transporté. Elle eut tant de soing de luy durant son grand mal, que, ne croyant pas en r'eschapper, il pensa estre obligé à luy dire qu'il l'espouseroit, s'il en revenoit. Il en revint, il coucha avec elle trois mois durant assez publiquement; en voici une preuve : Un jour, entre une et deux, l'esté dernier, qu'il faisoit assez chaud, elle et luy estoient encore au lict, et sans chemise : une demoiselle de qui je le tiens y alla pour la voir. La Villedieu ne vouloit point qu'on la laissast entrer; elle le voulut, et tout ce que la Villedieu put faire, ce fut de reprendre une chemise. Il prit celle de la demoiselle au lieu de la sienne, et comme il la mettoit, cette femme entre, qui remarque quelque chose au-devant, marque infaillible que ce n'estoit point la chemise du cavalier, et elle prit celle de son amant.

* Mme de Saint-Romain. (*Dubois*, Biographie universelle.)

Or, la Villedieu s'en est lassé; elle dit que c'est son mary; luy dit que non; elle ne s'en tourmente que mediocrement, et dit : « Pourquoy le contrain-
» dre? s'il ne le veut pas estre, qu'il ne le soit pas? »
C'est sur cela qu'elle a fait l'elegie qui suit :

Recueil de poésies de Mlle Desjardins. Paris, 1664, in-8o, p. 1 7.

Enfin, cher Clidamis, l'amour vous importune;
Vous suivez le party de l'aveugle Fortune.

L'exemple des mortels qu'elle a precipitez
Du supresme degré de leurs prosperitez;
Des trosnes renversés, des nations éteintes,
Qui troublent l'univers par leurs injustes plaintes,
La foule des heros qu'elle traisne au cercüeil
N'ont pu vous garantir de ce superbe ecueil.
Pour elle vous quittez nostre innocente vie
Qui de tant de douceurs avoit esté suivie;
Pour elle vous quittez ce paisible sejour,
Où regnent pour jamais l'innocence et l'amour.
Le desir des grandeurs etouffe votre flamme;
La Cour et ses appas me chassent de votre ame:
Ma cabane n'est plus digne de vous loger,
Vous estes courtisan et n'estes plus berger.
Hé bien! cher Clidamis, suivez vostre genie,
Acquerez s'il se peut une gloire infinie;
J'y consens, j'y consens; mes amoureux soupirs
Ne troubleront jamais vos fastueux plaisirs;
Qu'un eternel oubly soit le prix de mes peines!
Renoncez à mon cœur pour des chimeres vaines;
A de lasches devoirs sacrifiez des jours
Dont les mains de l'amour devoit filer le cours.
Malgré tant de sermens, soyez traistre et parjure,
Je souffriray mes maux sans plainte et sans murmure;
C'est un foible secours que des emportemens,
Et vous serez puny par vos propres tourmens.
Pour moy, de mon desert, à couvert du naufrage,
Je vous contempleray dans le fort de l'orage,
Et peut-estre qu'un jour de ce tranquille port
Je vous verray l'objet des caprices du sort...
L'aveugle déité dont vous suivez le char
Sème indifferemment ses faveurs au hazard;
Son inconstante humeur ne peut estre arrestée:
Je la connois, berger, pour vous je l'ay quittée;
Je sçay trop de quels biens elle peut vous combler,
Et que c'est dans ses bras qu'on doit le plus trembler.
Quand des siecles entiers de tourmens et de peines
Vous auront rebutté de vos poursuites vaines,

Et que vous trouverez que des malhéurs nouveaux
Seront l'unique fruit de tous ces longs travaux,
Peut-estre, Clidamis, que mon simple hermitage
Ne vous paroistra plus un si mechant partage;
Vous connoistrez alors que nos prez et nos bois
Sont un plus doux sejour que les palais des Roys,
Et rappellant enfin dedans vostre memoire
De nos tendres plaisirs la bienheureuse histoire,
Vous direz, mais trop tard, qu'ils sont plus precieux
Que l'eclat decevant qui s'estalle à vos yeux.
Tous les soins sont bannys des demeures champestres,
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maistres.
C'est le lieu des vertus qu'on chasse de la Cour,
C'est le sejour heureux du veritable amour,
Et ce Dieu, qui cherit l'ombre et la solitude,
Vous abandonnera parmy la multitude.
Ne le cherchez jamais sous des lambris dorez,
La fortune et l'amour ont leurs droits separez;
Où l'une veut regner il faut que l'autre cede;
Hé! quel est donc, hélas! l'ardeur qui vous possede?
Pourquoy vouloir quitter un maistre si charmant,
Qui vous rendit heureux, dez qu'il vous fit amant?
Ah! revenez à moy; songez que je vous aime,
Ou plustost, Clidamis, revenez à vous-mesme;
De votre propre cœur ecoutez mieux la voix,
Consultez-le, berger, pour la derniere fois.
Cet aimable captif avoit trop de tendresse
Pour ceder aux appas d'une aveugle déesse;
Il est né pour avoir un plus illustre appuy,
Et le sort n'eut jamais d'esclaves comme lui.

Cette fille fit imprimer tout ce qu'elle avoit fait, où il y a un carrousel de Monsieur le Dauphin qui est joly *. Cette fantaisie lui vint à cause d'un petit carrousel que fit le Roy en 1662 *. Après, elle fit une piece de theatre qu'on appella *Manlius*, où *Manlius*

En prose et en vers, imprimé à part en 1662.

On en fit une belle description en 1670.

Torquatus ne fait point couper la teste à son filz. Quoy qu'en dise l'abbé d'Aubignac*, son precepteur, je ne croy pas que cela se puisse soutenir. Cette piece réussit mediocrement. Une autre, appellée *Nitetis**, réussit encore moins. Or Corneille dit quelque chose contre *Manlius*, qui chocqua cet abbé qui prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il critique aussytost les ouvrages de Corneille; on imprime de part et d'autre. Pour sa critique, patience, car il en sçait plus que personne; mais le diable le poussa de mettre au jour son roman allegorique de la philosophie des Stoïciens. Il est intitulé : *Macarise, reyne des îles Fortunées**.

François Hedelin, abbé d'A., né en 1602, mort en 1673.

Imprimé en 1664. G. Quinet.

In-8°, 1664, 2 vol.

Patru luy conseilla de mettre son allegorie à la fin du livre, ou tout au plus succinctement à la marge. L'Abbé ne le voulut pas croire, et, persüadé qu'un libraire deviendroit trop riche s'il imprimoit un si precieux ouvrage, il le fit imprimer à ses despens, c'est-à-dire le premier tome. Or, comme il a en teste de faire une academie qu'en riant on appelle *l'Academie des Allegories*, il obligea tous les jouvenceaux qui luy faisoient la cour à luy donner des vers pour mettre au-devant de son livre. Il passa plus outre; Ogier, le predicateur, ne se put dispenser de luy faire des vers latins; le bonhomme Giry se vit forcé de luy faire un eloge en prose, et Patru aussy, quoy qu'il pust faire pour s'en exempter. La moytié du premier volume est donc employée à ces eloges, et à cette allegorie qui rebutte tout le monde; et, ce qui est de pire, le roman est mal escrit, et la galan-

terie en est pitoyable. Je sçay que, sans les avis de Patru, ce seroit bien peu de chose.

L'abbé d'Aubignac a fait mettre son portrait au-devant du livre, avec ces quatre vers qui apparemment sont de son frere. Il a l'honneur d'en faire aussy mal qu'un autre pour le moins :

Il a mille vertus, il connoist les beaux-arts,
Il estouffe l'Envie à ses piez abattue:
Et Rome à son merite, au siecle des Cesars,
Au lieu de cette image eust dressé sa statue.

Corneille, ou quelque *Corneillien*, a fait cet autre quatrain pour mettre à la place du premier :

Il a mille vertus, ce pitoyable auteur,
Et deux mille secrets pour apprendre à desplaire ;
Quiconque veut s'instruire au grand art de mal faire
N'a qu'à prendre leçon d'un si rare docteur.

Ce *madrigal* nous semble inedit.

Corneille fit encore le madrigal * qui suit :

EPIGRAMME.

Cette foule d'approbateurs,
Qui met à si haut prix ta docte allegorie,
Comme elle a ton œuvre encherie
Epouvante les acheteurs.
Tu crois que le papier et l'encre qu'il t'en couste
De l'immortalité t'ouvrent la grande route,
Et que tant de grands noms feront vivre ton nom.
Mais n'en desplaise à ta doctrine,
Plus on estaye une maison,
Plus elle est prez de sa ruine [1].

[1] Il y a au bas du quatrain *Acheman;* c'est quelque nom retourné.

Celle-cy est de Cottin :

Ce roman sans exemple en nos mains est tombé,
Mais j'en trouve l'auteur difficile à connoistre ;
Si j'en croy ses amys, c'est un sçavant abbé ;
Si j'en croy ses escrits, ce n'est qu'un pauvre prestre.

Cependant son livre ne se vend point ; quand il seroit moins desagréable, il auroit de la peine à en avoir le debit, car les libraires ne sont pas pour luy. Ils disent une plaisante chose : Corneille, dans un in-folio qu'il a fait imprimer depuis cette querelle, s'est fait mettre en taille douce, foulant l'Envie sous ses piez. Ils disent que cette Envie a le visage de l'abbé d'Aubignac. Cependant Corneille d'assez bonne foy reconnoist dans de certains discours au devant de ses pieces les fautes qu'il a faittes ; mais j'aimerois mieux qu'il eust tasché de faire disparoistre celles qui estoient les plus aisées à corriger. En vérité, il a plus d'avarice que d'ambition, et pourveû qu'il en tire bien de l'argent, il ne se tourmente guères du reste. L'Abbé s'opiniastre, et est si fou que de faire imprimer les autres volumes, à ses despens s'entend, car, quand il le voudroit, je ne croy pas que personne les imprimast pour rien. On dit qu'il pourroit bien apprendre aux fous un nouveau moyen de se ruiner ; car il y a plusieurs volumes, et cela coustera bon. Il fit et fit faire quantité d'epigrammes contre Corneille, qui toutes ne valoient rien ; on n'a pas daigné en prendre copie.

Corneille a lû par tout Paris une piece qu'il n'a pas encore fait joüer. C'est le couronnement d'Othon.

Il n'a pris ce sujet que pour faire continüer les gratifications du Roy en son endroit; car il ne fait preferer Othon à Pison par les conjurez qu'à cause, disent-ils, que Othon gouvernera luy-mesme et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne luy-mesme le timon ; d'ailleurs ce dévot y coule quelques vers pour excuser l'amour du Roy. Il vous va mettre sur le théatre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les declamations de Lucain. Corneille a trouvé moyen d'avoir une chambre à l'hostel de Guise. C'est dommage que cet homme n'est moins avare; il auroit estudié la langue et les autres choses où il pesche. Je luy trouve plus de genie que de jugement.

Voicy la seule supportable d'entre ces volumes d'epigrammes que l'abbé d'Aubignac et son *Académie des Allegories* ont composés contre Corneille :

Pauvre ignorant, que tu t'abuses,
Quand tu nous dis si hardiment
Que tousjours le poete normand
Aveeque luy mene les Muses !
Il en seroit un foible appuy
S'il falloit qu'il les eust portées,
Et s'il les traisnoit après luy,
Hélas ! qu'elles seroient crottées !

Quelqu'un des *Corneilliens* a fait celle-cy :

Qu'ils estoient fous ces vieux stoïques,
De se piquer d'estre apathiques !
Ils manquoient bien de sens commun.
Ceux-cy sont d'une autre nature,

Et comme pourceaux d'Epicure,
Tous grondent quand on en touche un[1].

Les epigrammes qui suivent sont de Richelet :

Hedelin, c'est à tort que tu te plains de moy ;
N'ay-je pas loüé ton ouvrage?
Pouvois-je plus faire pour toy,
Que de rendre un faux tesmoignage[2].

Je me voulois venger de l'aveugle cynique[3]
Qui tousjours esgratigne et pique,
Et mord comme un chien enragé ;
Mais il n'est pas besoin que je le satyrise,
Il fait imprimer *Macarise*,
Ne suis-je pas assez vengé ?

Du critique Hedelin le sçavoir est extresme ;
C'est un rare genie, un merveilleux esprit !
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier * l'a mille fois escrit. Pierre de Pelletier, grand faiseur de méchants sonnets.

D'une autre façon.

Le celèbre Hedelin est un homme d'esprit ;
Il fait de bons romans, on les lit, on les aime ;
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier l'a mille fois escrit.

Pour revenir à M[lle] des Jardins, au temps de l'entreprise de Gigery*, sçachant que Villedieu devoit passer à Avignon pour y aller, elle se fit donner trente pistolles par avance sur une troisiesme piece de theatre, appelée *le Favory, ou la Coquette*, qu'elle Juillet 1664.

[1] Le roman de l'abbé d'Aubignac est *De la Philosophie des stoïciens*.
[2] Richelet est un des approbateurs de l'ouvrage de l'Abbé.
[3] Il ne voit quasy goutte.

avoit donnée à la troupe de Moliere. Avec cette somme elle s'en va en poste à Avignon. Je croy qu'elle y a fait bien des gaillardises dont je n'ay aucune connoissance.

Elle revint icy vers Pasques ; il fut question de faire joüer sa piece : une comedienne et elle se penserent descoiffer ; elle querella Moliere de ce qu'il mettoit dans ses affiches *le Favory de Mademoiselle des Jardins,* et qu'elle estoit bien *Madame* pour luy, qu'elle s'appelloit *Madame de Villedieu ;* car elle a bien changé d'avis sur cela *. Moliere luy respondit doucement qu'il avoit annoncé sa piece sous le nom de Mademoiselle des Jardins ; que de l'annoncer sous le nom de Madame de Villedieu, cela feroit du galimatias ; qu'il la prioit pour cette fois de trouver bon qu'il l'appellast Madame de Villedieu partout, hormis sur le theatre et dans ses affiches.

Ci-dessus, p. 248, vers la fin.

Un jour qu'il la fut voir dans sa chambre garnie, une femme, qui estoit au lict, dit d'un ton assez haut : « Est-il possible que M. de Moliere ne me re» connoisse point ? » Il s'approche entre les rideaux : « Il seroit difficile, Madame, que je vous recon» nusse, » respondit-il. Elle les fait tous lever et ouvrir toutes les fenestres ; il la reconnoissoit encore moins : « Sans doute, » adjousta-t-il, « c'est la coiffure » de nuict qui en est cause. — Allez ! » luy dit-elle, « vous êtes un ingrat ; quand vous joüiez à Narbonne, » on n'alloit à vostre theatre que pour me voir. »

COMMENTAIRE.

Cette historiette n'est pas tirée de notre manuscrit autographe : M. de Monmerqué l'a trouvée dans un recueil de vers, chansons, morceaux d'histoire et de littérature, qui faisoit partie de la bibliothèque de des Réaux. L'historiette de Mlle des Jardins, tracée de la main de notre auteur, est evidemment son ouvrage, puisqu'il y parle de sa sœur de Ruvigny. Suivant toutes les apparences, elle fut composée à plusieurs reprises; le commencement vers 1662, le reste en 1665 et plus tard encore.

I. — P. 244, lig. 19.

Il y a trois ans qu'elle est à Paris.

Elle y etoit déjà en 1660. Loret, dans la lettre du 26 juin de cette année, la fait figurer dans une aventure assez innocente :

Un gaillard quidan, jeune ou non,
Dont on ne m'a pas dit le nom,
Etant au cours dans son carrosse,
Ebarbé comme un jour de noce,
Crut voir dans un autre à côté,
Certaine anonyme beauté,
Leste, propre, bien agencée
Qui regnoit lors dans sa pensée.
Cette dame, avec autres trois,
Avoit son masque toutefois,
Et n'etoit aucunement celle
Qu'il pretendoit estre sa belle. . .
. . . .
Et croyant ne s'abuser pas,
En passant luy contoit fleurettes
Comme on fait dans les amourettes,
Et l'entretenoit de son feu.
Elle s'en défendoit un peu,
En disant à ce bon apostre :
« Me prenez-vous donc pour une autre? »...
Toutes quatre souvent en rirent,
Enfin du Cours elles sortirent.
L'autre croyant estre en beau train
Sort comme elles du Cours soudain...
D'iceluy se voyant suivies,
Il prit aux dames des envies
Pour en parler après partout,
De pousser l'aventure à bout.

Ces dames donc qu'on tient fort belles
Entrerent chez une d'entre elles,
Sçavoir l'aimable Desjardins
Qui plait à bien des citadins
Comme ayant de rares lumieres
Et des graces particulieres.
Les autres, ce m'a-t-on conté,
Sont des dames de qualité...
On luy donna fauteuil ou chaise :
Mais comme il etoit charmé d'aise,
Celle qui causoit son soucy
Se demasquant luy dit ainsy :
« Eh bien, cher monsieur, suis-je celle
» Qui vous en a donné dans l'aile?...
» Ha! que je me tiendrois heureuse
» De vous causer quelque soucy;
» Voulez-vous bien souper icy? »
Luy qui ne l'avoit jamais veue
Fut très confus de sa beveue, etc., etc.

(Lettre du 26 juin 1660.)

II. — P. 245, lig. 8.

Une des premieres choses qu'on ait veües d'elle... ç'a esté un Recit de la Farce des Precieuses...

L'auteur de la *Bibliotheque du Théatre François* a eu tort d'attribuer cette pièce à Somaize. Elle fut d'abord imprimée pour le libraire Guill. de Luynes, sans l'aveu patent de l'auteur, puis pour Barbin, en 1660 ; *le Recit en prose et en vers de la Farce des Precieuses*, in-12. La première édition ne se retrouve plus ; un exemplaire de celle de Barbin, fort rare, a eté acquis, en 1849, par la Bibliothèque alors nationale, sur l'indication de M. Édouard Fournier, qui l'a reproduit dans le quatrième volume de ses *Variétés historiques et littéraires*. P. Janet, 1856, p. 285. C'est donc à cet excellent littérateur que nous en devons la connoissance. Une autre édition citée par M. Walckenaer, t. II, p. 294, des *Mémoires de Mme de Sévigné*, avoit eté imprimée à Anvers. Voici quelques extraits de cette pièce :

« Imaginez-vous donc, Madame, que vous voyez un vieillard vestu » comme les paladins françois, et poly comme un habitant de la Gaule » celtique,

» Qui d'un severe et grave ton,
» Demande à la jeune soubrette
» De deux filles de grand renom :
» Que font vos maistresses, fillette?

» Cette fille qui sçait bien comment se pratique la civilité, fait une » profonde reverence au bon homme et luy repond humblement :

« Elles sont là haut dans leur chambre,
» Qui font des mouches et du fard,
» Des parfums de civette et d'ambre,
» Et de la pommade de lard.

» Comme ces sortes d'occupations n'etoient pas trop en usage du » temps du bonhomme, il fut extresmement estonné de la response de » la soubrette, et regretta le temps où les femmes portoient des escofions au lieu de perruques et des pantoufles au lieu de patins ;

» Où les parfums etoient de fine marjolaine,
» Le fard de claire eau de fontaine,
» Où le talque et le pied de veau
» N'approchoient jamais du museau,
» Où la pommade de la belle
» Etoit du pur suif de chandelle.

» Enfin, Madame, il fit mille imprecations contre les ajustemens » superflus, et fit promptement appeller ses filles pour leur tesmoigner » son ressentiment : « Venez, *Magdelon* et *Cathos,* » leur dit-il.... Ces » deux filles font trois pas en arrière, et la plus precieuse des deux » respond avec une mine desdaigneuse :

» Bon Dieu ! ces terribles paroles
» Gasteroient le plus beau romant !
» Que vous parlez vulgairement !
» Que ne hantez-vous les escoles,
» Et vous apprendrez en ces lieux
» Que nous voulons des noms qui soient plus precieux.
» Pour moy, je m'appelle Climene,
» Et ma cousine Philimene. »

Suit le récit d'une seconde scène entre les véritables prétendans et les précieuses ; scène que Molière ne conserva pas à la représentation. Les portefeuilles de Conrart offrent un extrait des premières pages de cette relation, mais avec plusieurs variantes assez curieuses. Conrart, sans doute, avoit eu connoissance du manuscrit ; de son côté, Mlle des Jardins, en l'imprimant, y aura fait quelques changemens.

III. — P. 245, lig. 15.

Le sonnet de joüissance qui est en suitte...

Le voici, imprimé plusieurs fois mais sans le nom de l'auteur :

Aujourd'huy dans tes bras j'ay demeuré pasmée,
Aujourd'huy, cher Tircis, ton amoureuse ardeur
Triomphe impunément de toute ma pudeur,
Et je cede aux transports dont mon ame est charmée.

Ta flamme et mon respect m'ont enfin désarmée,
Dans nos embrassemens je mets tout mon bonheur,
Et je ne connois plus de vertu ny d'honneur,
Puisque j'aime Tircis et que j'en suis aimée.

O vous, faibles esprits, qui ne connoissez pas
Les plaisirs les plus doux que l'on gouste icy-bas,
Apprenez les transports dont mon ame est ravie;

Une douce langueur m'oste le sentiment,
Je meurs entre les bras de mon fidele amant,
Et c'est dans cette mort que je trouve la vie.

(*Recueil de poésies choisies* de Sercy, 5e partie, 1660, p. 61. — *Pièces galantes de Madame de la Suze et autres*, t. I, p. 13.)

« Ce sonnet fut fait à Dampierre, où se trouvoit Mlle des Jardins, un jour que Mme de Chevreuse et Mlle de Montbazon avoient demandé à Mlle des Jardins ce qu'étoit devenu son *Tendre,* depuis les deux mois qu'elle vivoit eloignée de Paris. » (Note qui accompagne cette historiette.)

IV. — P. 247, lig. 28.

Il y avoit un garçon appellé la Ville-Dieu...

Louis Dubois, auteur d'une assez bonne notice sur Mme de Villedieu insérée dans la *Biographie universelle,* dit que c'etoit « un jeune capitaine *d'infanterie,* très-aimable et très-bien fait, fils d'un maître de musique de la chapelle du Roi, nommé *Boisset de Villedieu.* » Il auroit donc eté le fils du célèbre Boisset dont on a conservé tant d'airs de vaudevilles et de chansons.

V. — P. 250, lig. 34.

Après, elle fit une piece de theatre qu'on appella Manlius *ou* Manlius Torquatus...

Jouée et imprimée en 1662. Paris, Gab. Quinet, avec une dédicace à Mademoiselle.

Si vous n'avez veu *Torquatus*,
Illustre tragi-comédie
D'une fille de Normandie,
D'une fille de grand renom
Dont des Jardins est le surnom,
D'Alençon et non de Valogne,
Courez à l'hostel de Bourgogne,
Pour, en cinquante endroits divers,
Admirer les plus charmants vers
Dont Paris sur un beau theatre
Ait eté jamais idolatre.

(Loret, *Muse hist.* 13 mai 1662.)

VI. — P. 251, lig. 20.

Une academie qu'en riant on appelle l'Academie des Allegories.

Ou des Allegoriques. Voyez une relation curieuse sur l'abbé d'Aubignac, d'un sieur Boscheron, dans les *Memoires de litterature* de Sallengre, Paris, 1715, tom. I, p. 315. Les auteurs qui faisoient partie de cette académie s'assembloient deux fois par semaine chez l'abbé d'Aubignac, et une fois par mois à l'hôtel Matignon. La séance annuelle etoit publique : cela dura jusqu'à la mort de l'Abbé. Pierre d'Ortigue sieur de Vaumoriere en etoit un des membres les plus actifs.

VII. — P. 251, lig. 21.

Il obligea tous les jouvenceaux qui luy faisoient la cour à luy donner des vers pour mettre devant son livre.

Aux auteurs dont parle des Réaux et qui offrirent leur tribut de flagornerie à l'abbé d'Aubignac il faut joindre le rude Despréaux. Mais, comme il l'ecrit à Brossette le 9 avril 1702, il avoit porté ses vers trop tard, et ils ne furent publiés que dans l'édition de ses propres œuvres de 1701.

VIII. — P. 253, lig. 9.

Corneille, dans un in-folio, s'est fait mettre en taille douce, foulant l'Envie sous ses piez.

C'est dans la belle edition in-fol. de 1664, Paris, Louis Bilaine. Le buste de Corneille est couronné de lauriers par Melpomene et Thalie. La première foule aux pieds l'Envie dont les traits sont tout masculins. Corneille a placé, dans cette edition, les belles dissertations où il expose avec tant de liberté d'esprit les qualités et les défauts de chacune de ses pièces.

IX.— P. 254, lig. 2.

Il ne fait preferer Othon à Pison par les conjurez qu'à cause, disent-ils, qu'Othon gouvernera luy-mesme...

Othon fut représenté en 1665 ; il y avoit près de quatre ans que Louis XIV gouvernoit. Corneille fait dire à Lacus, préfet du Pretoire :

Sous un tel souverain, nous sommes peu de chose,
Son soin jamais sur nous tout à fait ne repose;
Sa main seule depart ses liberalitez,
Son choix seul distribue estats et dignitez.
Au timon qu'il embrasse il se fait le seul guide,
Consulte et resout seul, ecoute et seul decide.
Et quoyque nos emplois puissent faire du bruit,
Si tost qu'il nous veut perdre, un coup d'œil nous détruit.

Voici les autres vers dans lesquels Corneille pouvoit faire une allusion indulgente à l'amour connu du Roi pour Mlle de la Valliere :

Si l'injuste rigueur de nostre destinée
Ne permet plus l'espoir d'un heureux hymenée,
Il est un autre amour dont les vœux innocens
S'elevent au-dessus du commerce des sens.
Plus la flamme en est pure et plus elle est durable,
Il rend de son objet le cœur inséparable,
Il a de vrais plaisirs dont le cœur est charmé,
Il n'aspire qu'au bien d'aimer et d'être aimé.

OTHON.

Qu'un tel epurement demande un grand courage,
Qu'il est, mesme aux plus grands, d'un difficile usage!
Madame, permettez que je dise à mon tour
Que tout ce que l'honneur peut permettre à l'amour,
Un amant le souhaite, il en veut l'esperance,
Et se croit mal aimé s'il n'en a l'assurance.

PLAUTINE.

Je souffre, et c'est pour vous que j'ose m'imposer
La gene de souffrir et de la deguiser;
Tout ce que vous sentez je le sens dans mon ame,
J'ay mesmes desplaisirs, comme j'ay mesme flamme,
J'ay mesme desespoir; mais je sçay les cacher,
Et paroistre insensible afin de moins toucher;
Faites à vos desirs pareille violence....

(Acte I.)

X. — P. 256, lig. 5.

Elle revint icy vers Pasques ; il fut question de faire joüer sa piece...

Le *Favory*, tragi-comédie de Mlle des Jardins, fut représenté sur le théâtre du Palais-Royal au commencement de juin 1665, et le 13 à Versailles.

Dessus la scene du milieu,
La troupe plaisante et comique
Qu'on peut nommer moliérique,
Dont le theatre est si chery,
Represente le *Favory*.

Piece divertissante et belle,
D'une fameuse demoiselle,
Que l'on met au rang des neuf sœurs,
Pour ses poetiques douceurs...

(ROBINET, lettres en vers.)

XI. — P. 256, lig. 28.

Quand vous joüiez à Narbonne, on n'alloit à vostre theatre que pour me voir.

Cela peut fixer l'époque des représentations que Moliere donna à Narbonne.

XII. — Fin.

Mlle des Jardins, qui porta aussi les noms de Mme de Villedieu, de marquise de Chattes et de Mme des Jardins, trois fois à peu près mariée, sans l'être une seule fois dans toutes les règles, poursuivit le cours de ses aventures et de ses romans longtemps après la rédaction de cette historiette. On peut consulter sur cette aimable et spirituelle aventurière d'abord le portrait qu'elle a fait elle-même de sa personne, dans la *Galerie des Portraits,* in-8°, 1663 ; puis les *Mémoires de la vie de Henriette Sylvie de Moliere,* roman dans lequel elle paroît avoir voulu se peindre ; enfin, une excellente notice insérée dans l'*Athenæum* du 2 juillet 1853, et due aux recherches de M. Clogenson, conseiller à la Cour de Rouen.

AVIS DES ÉDITEURS. — *Les Historiettes qu'on va lire sont celles que nous avons désignées dans la Préface sous le nom d'*HISTORIETTES COLLECTIVES. *Nous continuons à distinguer par le petit caractère les additions tracées sur les marges du manuscrit original; mais, comme ces additions forment autant de petits récits complets et ne comportent pas de renvois aux lignes du caractère courant, nous cessons de les rejeter dans les notes. Enfin, pour rendre plus faciles les renvois du Commentaire et des Tables, nous ajoutons un numéro d'ordre à chacun de ces petits récits.*

HISTORIETTES COLLECTIVES

CDXLIX.

BONS MOTS ET NAIFVETEZ.

LE DUC D'OSSONNE.

1. Un peintre desinteressé, pour s'empescher de peindre une laide femme qui vouloit qu'il fist son portrait, se mit à crier à son garçon : « Holà ! broye du noir et de la fueille morte, » et chanta tousjours ; *La drededon, la dredondaine, ladredondaine, ladrededon*, etc.

2. Un bon Flamand, vestû de satin noir plein, comme il pensoit entrer dans la rüe Grenier-Saint-Ladre*, du costé de la rüe Saint-Martin voit venir un carrosse à luy : il veut se destourner à gauche, il en voit trois ou quatre de ce costé ; à droitte, tout de mesme ; de la rüe aux Ours il en sortoit aussy : estonné et ne sçachant que faire, il embrasse la borne où l'on passe la chaisne pour la soustenir*, et attend là patiemment que l'orage fust appaisé.

Aujourd'hui : Saint-Lazare.

Pour soutenir la chaîne.

3. Une jolie femme de Clermont en Auvergne, appellée Madame de Vincelles, quand son mary luy a fait cela luy dit naïfvement et de bonne foy : « Grand mercy, M. de Vincelles ! »

4. Un pedant se laisse tomber de son escallier en bas, ceux qui estoient avec luy s'escrient : « Ah ! mon » Dieu, qu'est-ce que cela ! » Luy respond froidement : « *Videbitur inferius.* »

D. Pedro Tellez-Giron, duc d'Ossuna, vice-roi de Naples ; né en 1579, mort en 1624.

5. Le duc d'Ossonne*, sans estre veû, entendit une fois trois soldats qui faisoient des souhaits. L'un souhaittoit d'estre capitaine de galere, le second d'avoir une lieutenance dans un des chasteaux de Naples, et le troisiesme, moins interessé, de coucher avec la femme du Vice-roy. Le Duc leur dit : « Mes » amys, il ne tiendra pas à moy que vous ne soyez » contens. » Il fit le premier capitaine de galere, le second lieutenant dans un des chasteaux de Naples, et pour le troisiesme, il le mena à sa femme et luy dit : « Madame, j'ay fait ce que je pouvois pour sa» tisfaire ces messieurs ; mais il y en a un que je ne » puis contenter sans vous, voyez si vous estes assez » obligeante pour cela. »

— Estant entré dans les galeres de Naples, il s'informa des forçats ce que chascun avoit fait : tous firent leur apologie ; on les y avoit mis à tort : il n'y en eut qu'un seul qui luy avoüa franchement qu'il le meritoit et par-delà : « Ostez, » dit-il au commissaire, « ce meschant homme d'icy, il gasteroit tous ces gens de bien. »

— Un criminel qu'il avoit condamné à sauter

d'un rocher en bas, faisoit bien des façons et avoit bien de la peine à franchir le saut. « Tu es bien long- » temps! » luy cria-t-il. — « Monsieur, » respondit l'autre, « croyez-vous cela si aisé? Je vous le donne » en douze. » Le mot luy sembla plaisant, il luy fit grace.

— Il se rendit suspect aux Espagnols, qui l'attraperent en luy faisant faire une reveûe des troupes du Royaume. On se saisit de sa personne. Comme on l'eut mené à Madrit, il y fit sa paix en mariant sa fille avec le duc d'Ucede, filz du duc de Lerme. Il estoit fort liberal, il aimoit les François, et s'habilloit mesme quelquefois en Espagne à la françoise. On le renvoyoit à Naples où il estoit fort aimé; mais il mourut en chemin. On a crû qu'il avoit esté empoisonné; il estoit de la maison de Giron.

6. Un bini cordellier questoit en Italie pour son *pater*, durant son sermon; et voyant qu'on ne luy donnoit rien, il s'escria : « *Non me daranno anche un* » *fututo quatrin' per un tanto huomo! — Parla mo-* » *desto,* » luy dit le pere en l'interrompant, « *parla* » *modesto, viso di cazzo!* »

7. Le duc d'Espernon, le favory, disoit un jour à Bordeaux : « *Mordioux, que fa caut!* » Ses courtisans se disoient l'un à l'autre : « Monseigneur dit » tousjours quauque gentillesse. »

8. Bautru disoit du marquis de Rostaing*: « Il se corrige fort; il ne — plus que des évesques grecs. » Ils ont de grandes barbes venerables; il y en a icy quelques-uns.

* *Voy.* tom. II, p. 441.

COMMENTAIRE.

I. — P. 265, N° 2, lig. 7.

Il embrasse la borne où l'on passe la chaisne pour la soustenir.

Cela nous prouve qu'il y avoit encore vers 1660, dans les rues de Paris, des chaînes que l'on tendoit la nuit pour en fermer l'entrée. Les bornes etoient apparemment fendues par le haut, et dans cette ouverture on passoit les chaînes pour les soutenir. Le bon flamand mettoit assurément en grand danger sa personne et son bel habit de satin noir plein, en se cramponnant ainsi à la borne qui devoit recevoir toutes les éclaboussures des roues.

II. — P. 266, N° 3, lig. 1re.

Une jolie femme de Clermont en Auvergne appellée Mme de Vincelle.

Ou *Vinzelle.* L'ancienne famille de ce nom etoit eteinte au XVIIe siècle. C'etoit apparemment la femme de M. de Cisternes, sieur de Vinzelles, dont le père occupoit la charge d'élu royal à Issoire. (Voyez Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne,* t. II.)

III. — P. 267, N° 6, lig. 1re.

Un bini cordellier.

Le bini est le frère qui accompagne; car, dans la plupart des ordres, les moines ne pouvoient sortir seuls de leur couvent. De là le vers qu'on leur appliquoit souvent avec une apparence de raison :

Hos brevitas sensus fecit conjungere binos.

CDL.

VANITÉ DES NATIONS.

1. Un espagnol voyant le feu Roy Louis XIII[e] oster son chapeau à plusieurs personnes qui estoient dans la cour du Louvre, dit à l'archevesque de Roüen avec qui il estoit : « Hé quoy ! vostre Roy oste son » chapeau à ses sujets? — Oüy, » dit l'Archevesque, « il est fort civil. — O ! le Roy mon maistre tient » bien mieux son rang ; il n'oste son chapeau qu'au » Saint-Sacrement ; *y de muy mala gana*[1]. »

2. Dans la suitte des ambassadeurs que le feu roy de Portugal * envoya au feu roy d'Angleterre, il y avoit un homme qui trouvoit le prince de Galles, aujourd'huy le roy d'Angleterre en titre *, fort à son goust. « Eh bien ! que vous en semble ? » luy dit quelqu'un. — « *Por Dios,* » respondit-il, » *que parece* » *un Portughez.* »

Jean IV, en 1641.

Charles II.

3. Les Italiens croyent qu'il n'y a qu'eux de sages, et pour dire les gens de deçà les monts, ils disent :

[1] Mal volontiers.

delle bestie oltramontane. Un Italien regardoit une fois disner le roy Jacques* d'Angleterre, et voyant que ce roy avoit Buckingham, beau garçon, auprès de sa chaise, et luy faisoit force caresses, il va dire d'un ton serieux à un autre Italien : « *Signor mio, sta* » *gente non è mica barbara*[1]. »

Jacques Ier.

4. Les Bearnois, (pour venir à quelque chose de moins general,) se ressentent un peu du voisinage des Espagnols, et ils ont plusieurs proverbes qui font assez voir la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mesmes. En voicy quelques-uns :

Lous Biarnez sont sû l'autre gent
Comme l'or es sû l'argent.

Qui a bist Pau
N'a maj bist un tau.
Qui a bist Oleron
A bist tout lou mond[2].
Ortez
Grand cose es.
Qui a bist Morlas
Po ben dire helas.

— Feu Galant le pere, avocat fameux, soustenoit à feu M. de Chasteauneuf que tous les Bearnois estoient fous. En ce temps-là un M. de Lescun fut deputé à la Cour par les eglises de Bearn : cet homme avoit beaucoup de vivacité et parloit facilement ; le Con-

[1] Voylà bien employé le mot de Pyrrhus quand il vit l'armée des Romains en bataille.

[2] Notez que ce sont toutes bicoques.

seil en fut charmé. « Ah ! » dit M. de Chasteauneuf à Galant, « vous ne sçauriez que dire cette fois-là. — » Attendez, Monsieur, attendez, » respondit Galant. Or, s'en allant en poste, ce Lescun se battit avec son postillon ; Galant le sceût et alla trouver M. de Chasteauneuf : « Eh bien ! Monsieur, n'avois-je pas » raison de dire, attendez ? »

COMMENTAIRE.

P. 270, N° 4, lig. 18.

Un M. de Lescun.

Jean-Paul de Lescun, conseiller au Parlement de Pau, fut député plusieurs fois à la Cour, au nom des églises réformées de la province, et entre autres en 1617. Son caractère violent lui avoit attiré plusieurs démêlés avec le maréchal de la Force, qui pourtant faisoit grand cas de son mérite et de sa prudhomie. (*Voy.* les *Mémoires du marechal de la Force*, tom. II et III, *Pièces justificatives*). Dans une lettre adressée au Maréchal, tom. II, p. 354, il est dit que Lescun se plaignoit vivement des procédés d'Arnaut et de Galant.

CDLI.

ADVOCATS.

1. Joubert qui a eu de la reputation et qui en effect plaidoit bien pour le fond, quand on luy avoit donné tout le temps qu'il luy falloit pour lescher son ours, disoit de grandes sottises quand il se mettoit sur le bien dire. En parlant des évesques et expliquant leur devoir, il cita un vers d'Homere où il y a Επίσκοπος Εκτωρ, et dit qu'Hector avoit esté le premier evesque de Troye.

— Plaidant contre une femme qui vouloit estre desmariée, il dit que le mariage n'estoit pas comme le δίαυλος des Jeux Olympiques, qu'il n'y avoit pas l'aller et le revenir.

En 1637. (voy. *Mém. de la Force*. I, p. XCIV, III, p. 194.)

— Quand il presenta * M. le duc de la Force, entre autres belles choses et noblement dittes, il dit qu'il avoit levé une compagnie pour le service du Roy à ses propres cousts et despens.

2. Feu Galant le pere en une pareille rencontre dit que M. de Puylaurens estoit un de ces immortels qui passerent dans l'isle de Ré.

— Il citoit tousjours saint Chrysostome. Une fois que l'advocat de

sa partie adverse avoit dit quelque chose de fort pressant, le president de Harlay * dit : « Galant, que dit à cela saint Jean Chrysostome ? » Achille de Harlay, premier president, mort le 23 octobre 1616.

— Après avoir divisé son plaidoyer, il commençoit tousjours par ce vers :

Has meus ad metas currat oportet equus.

Son filz en faisoit de mesme. Je m'estonne que quelqu'un ne leur ayt dit que leur cheval estoit une beste.

3. Un advocat disoit : « Messieurs, cette pauvre femme n'a pas du pain, que les Grecs appellent : τον ἀρτον! »

4. Filleau, aujourd'huy advocat du Roy à Poitiers, plaidant icy pour je ne sçay quelle confrairie du Rosaire, dit que les grains de chapelet estoient autant de boulets de canon qu'on tiroit pour prendre le ciel.

5. Un jeune advocat ayant à plaider contre un nommé Desfitas, bon praticien et non autre chose, s'avisa de prendre l'exorde de l'oraison pour Quintius [1]. Desfitas aussytost prit la parole et dit : « Messieurs, l'advocat de la partie adverse ne se tiendra » pas pour interrompû : je ne me pique point d'elo» quence et ma partie est un savetier. »

6. Lambin et Massac, en leur jeunesse, allant se promener, rencontrerent une vieille qui chassoit des asnes ; et se voulant railler d'elle : « Adieu, » luy disent-ils, « la mere aux asnes. — Adieu, » leur ditelle, « mes enfans. »

7. Un advocat huguenot, nommé Perreaux, qui a fait cette ridicule preface au-devant du livre de M. de Rohan, *Des interests des Princes* *, plaida une fois pour des marchands portugais, et commença ainsy son plaidoyer : « Messieurs, je parle pour haut » et puissant prince Philippe IV[e], roy des Espagnes [2], » Paris, 1641, 1650, etc., in-16.

[1] Ou il y a que l'eloquence de l'advocat et le credit de la partie adverse, etc.

[2] C'estoit avant la révolte de Portugal *. Fin de 1640

et dit tous les titres de Sa Majesté Catholique. Depuis, on l'appella l'advocat du roy d'Espagne.

8. La Martelliere ne plaidoit guères bien non plus, mais il avoit bonne teste pour les affaires. Il commença le plaidoyer pour l'Université contre les Jesuistes par la bataille de Cannes. Cela fit un plaisant effect, car Dempster, professeur en eloquence, avoit publié, un jour devant, une epigramme latine où il disoit que la Martelliere, leur advocat, n'estoit point de ces orateurs qui parlent de la bataille de Cannes. Il en cousta vingt escûs à la Martelliere pour supprimer cette epigramme.

— Un jour il avoit cité toutes les Coustumes du royaume; et quoyqu'il eust harangué fort longuement, il continüoit encore. Le president de Harlay luy dit : « La Martelliere, n'estes-vous pas las ? Vous vous » estes promené par toutes les provinces de France. »

9. A Rennes, un jeune advocat plaidant contre un homme qui avoit coupé quelques chesnes, alla rechercher tout ce qu'il y a dans l'antiquité à l'avantage des chesnes. Les druides ny les chesnes de Dodone n'y furent pas oubliez; l'autre advocat, après l'avoir bien laissé jaser, dit : « Messieurs, il » s'agit de quatre *chesneaux* que ma partie a cou- » pez et qu'elle offre de payer au dire de gens à ce » connoissant. »

10. Un advocat qu'on soupçonnoit de manger de la viande en caresme, en plaidant commença ainsy : « Messieurs, le premier mercredy » de caresme, en sortant de vespres*..... — Advocat, » dit M. de Harlay, « vous faittes le caresme bien court. » — Bautru dit qu'il y a des *avanceurs* de Pasques et des *continueurs de mardi-gras*.

Au lieu de : le premier dimanche, *jour où l'on dit les vêpres.*

11. Un jeune advocat, nommé Cretau, plaidoit pour son pere aussy advocat : « Messieurs, » dit-il, « je parle pour Monsieur mon pere, » maistre Pierre Cretau, advocat en la Cour. — Couvrez-vous, » dit M. de Harlay, « le filz de M. Cretau. » Ce jeune homme dit bien des

sottises. « Taisez-vous, » luy dit-il, « le filz de M. Cretau; laissez par-» ler vostre pere, il en sçait bien autant que vous. »

12. A Thoulouse, un jeune advocat commença son plaidoyer par : « Le roy Pyrrhus. » Il y avoit alors un president fort rebarbatif, qui luy dit : « Au fait, au » fait ! » Quelqu'un eut pitié du pauvre garçon, et representa que c'estoit une premiere cause. « Eh » bien ! » dit le President, « parlez donc, l'advocat » du roy Pyrrhus. »

13. Une fois Langlois plaida fort bien je ne sçay quelle requeste civile. Patru, qui l'avoit oüy, luy dit : « On ne pouvoit mieux plaider » cette requeste. — Oh ! » luy respondit-il, « nous sommes malheureux, » nous autres, nous n'avons point de loisir. Si j'en eusse eu le temps, » j'eusse fait voir que les requestes civiles estoient fondées dans saint » Augustin. — Vous avez raison, » luy repliqua Patru en se mocquant, « c'est grand dommage que vous n'ayez pu instruire le barreau d'une » si belle chose et si utile. » Cet homme ne plaide bien qu'à cause qu'il n'a pas le loisir de mal plaider. Quand il a fait un exorde bien ennuyeux, il dit qu'il a fait un exorde *à la ciceronienne*. Il se croit le plus eloquent, ou plutôt le seul eloquent homme du monde.

14. Desnoyers. — Le president de Verdun le tourmentoit une fois afin qu'il abregeast, et il n'avoit encore rien dit, sinon : « Messieurs, je suis appellant. » Il reprend : « Messieurs, je suis appellant d'une » sentence du juge de Chaulleraut..... — Qu'est-» ce que Chaulleraut ? » dit le President. — « Mes-» sieurs, c'est pour abreger, » respondit-il, « c'est-» à-dire Chastellerault. » On abrege ainsy en escrivant.

— Comme on plaidoit une cause de mariage, dans la deduction du faict on trouva des choses capables d'envoyer en bas* celuy qui estoit poursuivy. Sur l'heure, selon la coustume, on luy donna un advocat pour conseil ; ce fut Desnoyers. En suitte on trouva

* En prison.

à propos d'envoyer cet homme en prison ; mais quand on s'en voulut saisir, on ne le trouva plus. Le premier president demande à Desnoyers où il estoit : « Il s'en » est en allé, Messieurs, » respondit Desnoyers. — « Et pourquoy ? — Parce que je le luy ay conseillé. » Vous m'aviez donné pour conseil à cet homme ; je » luy ay donné le meilleur conseil que je luy pouvois » donner. »

— Une fois il estoit chargé d'une cause à la Grand chambre contre l'advocat du Roy des Eaux-et-forests, qui n'estoit qu'un jeune sot ; mais, pour faire l'entendû, il avoit pris une requeste civile contre des arrests rendûs il y avoit soixante ou quatre-vingts ans. Quand ce fut donc à Desnoyers à parler, il dit : « Messieurs, depuis soixante ou quatre-vingts ans » que ces arrests sont rendûs, personne ne s'est avisé » de prendre requeste civile à l'encontre ; et pourtant » voyons quels gens ont esté advocats du Roy depuis » ce temps-là. Il y a eu M. Marion, M. etc., etc. » *Ago tibi gratias, Domine,* » continua-t-il, « *qui ista* » *abscondisti sapientibus, et revelasti parvulis.* » Tout le monde se mit si fort à rire qu'il luy fut impossible de poursuivre, et il fallut remettre la cause au lendemain.

15. Un autre plaidoit pour la veuve d'un homme qui avoit esté tué d'un coup d'arquebuse, et dans sa narration il fit la posture d'un homme qui en couche un autre en joüe. Le president luy dit : « Ad» vocat, haut le bois ! vous blesserez la Cour. »

16. Un advocat en plaidant se mit à parler d'Annibal, et estoit fort

longtemps à luy faire passer les Alpes : « Hé, advocat, » luy dit M. de Harlay, « faittes avancer vos troupes. »

17. A un autre qui parloit de la multitude de chevaux qu'avoit Xerxes : « Depeschez-vous, » luy dit-il, « advocat, cette cavalerie fourra- » gera le pays. »

18. J'adjousteray quelque chose du premier president de Harlay :

M. Fortias ne vouloit pas qu'il fust de ses juges en une certaine affaire, et, par l'avis de M. Forget*, luy alla chanter des injures afin qu'il luy en dist aussy, et qu'on eust lieu de le recuser. Le President le laissa dire, et ne dit jamais autre chose sinon : « Jesus-Christ ! » Fortias de retour, Forget luy demande le succez. « Il n'a rien fait, » dit-il, « que dire Jésus-Christ ! — C'est le diable ! » dit Forget ; « il te con- » noist bien. » On disoit que Fortias estoit de race de Juifs.

Pierre Forget, sieur de Fresnes, conseiller d'Etat, etc., mort en octobre 1610; parent de Fortia par sa mère.

— Une fois Fortias avoit vendû du bien d'Eglise; le Premier President luy dit : « Puisque vous avez vendû le corps, vous pouvez bien » vendre les biens. »

— Le Clerc, surnommé *Torticolli*, conseiller aux Enquestes, estoit fort son amy *, et pria qu'on le voulust oüir en un procez qu'il avoit. « Tu diras quelque sottise, » luy dit le President. Il vient. « Mes- » sieurs, » dit-il, « mon grand-pere, mon pere et moy sommes decedez » à la poursuitte de cette affaire. — Monsieur le Clerc, » dit le Presi- » dent, « Dieu vous fasse paix ! je le disois bien que vous diriez quel- » que sottise. » — M. de Querveno*, gentilhomme breton, dit au feu Roy : « Sire, mes ancestres et moy sommes tous morts au service de » Vostre Majesté. »

L'ami de M. de Harlay.

François, marquis de K., père de la vicomtesse de Lavedan. (*Voy.* t. v, p. 182.)

— M. de Harlay ouvroit tousjours l'audience à sept heures en esté, et l'hyver avant huict. Il renvoyoit à l'expedient* toutes les causes qu'il pouvoit y envoyer, et pour le reste il en paraphoit deux pages, et faisoit dire aux procureurs des communautez : « Chargez vos ad- » vocats, car je prendray ces fueilles, tantost par le bout tantost par » le milieu. » C'estoit un grand justicier*.

Ou : l'arbitrage sommaire.

On diroit aujourd'hui un magistrat zele.

19. Martinet, plaidant pour une mere, la comparoit à la brebis d'Esope que le loup, qui estoit audessus d'elle, accusoit de troubler l'eau. Gaultier, en luy repliquant, commença ainsy : « Messieurs, on nous » vient faire icy des contes au vieux loup. » Ce Gaultier dit que, pour se rendre immortel, il veut faire imprimer deux cens de ses plaidoyers. Il a quelque chose de bon quand il ne plaide qu'en procureur.

20. On plaida, il y a dix ans, une cause à la Tournelle, dont voicy le fait. Un tailleur de Coulommiers espousa une fille, qui prit la peine d'accoucher le soir mesme de ses nopces. Cet homme la presse de dire qui estoit le pere de cet enfant ; elle confesse que c'est son propre cousin-germain. Le mary rend sa plainte, et le procureur du Roy se rend partie. Depuis, cet enfant meurt. On conseille au mary, puisque aussy bien il ne pouvoit plus faire rompre le mariage (et cela me fait croire qu'il avoit couché avec elle, et qu'elle ne se deslivra qu'après que le mariage eut esté consommé), on luy conseille donc d'exposer par une requeste qu'il confesse qu'il s'est joüé avec sa femme six mois avant que de l'espouser, mais que comme il pensoit que les enfans ne pouvoient venir à bien à ce terme-là, il n'avoit pas crû que ce fust de luy ; que depuis, l'enfant estant mort, il avoit bien veû que c'estoit qu'il ne pouvoit vivre, estant venû avant le temps, et qu'il reconnoissoit qu'il estoit produit de ses œuvres, qu'il se contentoit de sa femme, et qu'il demandoit que silence fust imposé aux autres parties, car, outre le procureur du Roy, le pere de la fille s'estoit joint à son gendre. Martin, surnommé *Cochon*, (il y en a un autre surnommé *Dindon*,) plaida cette cause pour le tailleur, car le procureur du Roy ne voulut pas donner les mains ; et sur appel, le Parlement en fut saisy. En desduisant le fait, il dit qu'on ne devoit pas trouver estrange qu'un homme qui voit accoucher sa femme le premier soir de ses nopces se laisse emporter à ses premiers mouvemens,

et principalement estant persuadé qu'un autre estoit le pere de cet enfant; « car, » adjousta-t-il, « Mes- » sieurs, on luy mit cela si avant dans la teste, » et en disant cela il faisoit les cornes avec les deux doits du milieu et les porta vers sa teste, comme on fait pour marquer l'endroit du corps dont on parle. L'audience se mit à rire; mais le president Nemond * s'en mit en colere. L'advocat dit encore quelque gaillardise, dont le President s'irritoit de plus en plus. « Enfin, » dit-il, « Messieurs, que voulez-vous? c'est » un pauvre tailleur qui a mal pris ses mesures. » Alors le President fut contraint de rire luy-mesme. Cependant admirez le jugement de l'advocat: il faisoit rire à la verité, mais c'estoit de sa partie. M. Talon, advocat-general, se leva et dit qu'il n'y avoit aucune difficulté; que puisque le mary se contentoit, les autres n'avoient rien à dire; et que pour la femme, on ne devoit point avoir égard à l'adveu qu'elle avoit fait, car les femmes ne sont comptées pour rien[1]; « et » cela est si vray, » adjousta-t-il, « que les rabbins » disent, pour monstrer qu'elles ne doivent point » estre considerées, qu'au jour du jugement les » femmes ressusciteront dans le corps de leurs ma- » rys, et les filles dans le corps de leurs peres; et par- » tant je conclus que les parties soient mises hors de » Cour et de procez. » Ces conclusions furent suivies.

François Théodore de Nesmond, Président à mortier.

21. Un autre advocat, nommé Rosée, dit au Pre-

[1] La sienne* se devoit bien compter pour quelque chose, car elle le faisoit souvent enrager.

Françoise Peugat.

sident, qui luy disoit : « Rosée, il faudra respondre » à tout cela. — Monsieur, la mesche est sur le ser- » pentin. »

— Cet homme a une maison à Vaugirard ; des dames y allerent pour luy parler d'une affaire qui pressoit ; il en trouva une à sa fantaisie, et luy dit qu'elle avoit des yeux de velours et des joües de satin. Elles luy demanderent pourquoy il ne faisoit pas faire des allées plus larges. Il leur respondit que c'estoit bien assez qu'on s'y pust promener trois. — « Mais nous n'y pouvons passer deux de front. — Cela » m'arrive tous les jours, » reprit-il, « car j'ay à ma » main droite l'appellant, et à ma main gauche l'in- » timé[1]. »

— 22. M. Loüet, depuis conseiller au Parlement de Paris, estant lieutenant particulier à Angers, allant en habit de cour recevoir le president Barillon *, pere du dernier mort, le trouva à sa fenestre joüant du flageollet. Le President ne le voyant point, M. Loüet quitte sa robe et se met à danser. Le President se retourne et luy demande ce que cela vouloit dire : « C'est, » luy dit-il, « Monsieur, que je danse » à la note qu'il vous plaist de me sonner. »

Jean-Baptiste Barrillon, President aux Enquêtes.

23. Un vieil advocat nommé Humbelot estoit accusé de boire d'autant et son nez rouge le faisoit croire assez aisément. Un jour, dans des *escritures*, ne se souvenant pas bien d'une loy il mit : L..... § ..... en blanc ; et après il oublia de remplir. Le clerc qui copia les escritures sçavoit du latin, il mit : « Lege : *Vinum* § *multum bibit*, Digestis, « *de naso rubro*. » Les escritures furent signifiées. Par la suitte Humbelot les vit, il crut que c'estoit l'advocat des parties adverses, Chapelier, qui avoit voulû se mocquer de luy. Il s'en plaignit au bastonnier et

[1] Les sacs.

vouloit s'en plaindre au parquet. On l'en empescha, et il en sceût la verité.

24. Un M. Bausson, de procureur trouva moyen de se faire advocat quoyqu'il ne sceust point de latin. C'estoit un homme qui avoit de la cervelle et qui disoit quelquefois de plaisantes choses. Un jour qu'il estoit chargé d'une requeste civile, le president de Harlay dit : « Mais, Bausson, voylà bien des requestes civiles ! — Ce sont vos arrests, » Monsieur, » luy respondit-il, « qui en sont cause. » — Une autre fois il en plaidoit une ; M. de Harlay dit : « Mais c'est un arrest en robe » rouge ! — Monsieur, » dit-il, « la couleur n'y fait rien. » — Il dit un jour à M. Servin, advocat general qui faisoit le goguenard en plaidant : « Hé ! Monsieur, vous devriez estre un exemple de modestie ! »

25. Un advocat, voulant reprocher * une femme du Mans pour tesmoin, dit qu'elles estoient plus fines que les autres, *quia citiùs pubescunt*. Le president qui vouloit rire luy dit : « Qu'est-ce à dire, *citiùs* » *pubescunt?* — C'est-à-dire, Monsieur, qu'elles ont plus tost du p... » au .... — Advocat ! comme vous parlez ! — Ce n'est pas moy, Mon- » sieur, c'est un tel autheur qui le dit. » Recuser.

26. Un procureur excusant sa partie dit : « Il est malade. — Et » qu'a-t-il ? — Je n'oserois le dire. — Dittes. — Il a les ... finement » aussy grosses que vostre teste. — Dieu vous sauve la mesure, mon » amy, » dit le President.

27. Deux advocats begues plaiderent une fois devant un lieutenant-general d'Angers qui estoit un assez plaisant homme. On n'entendit pas trop bien ce qu'ils avoient dit, de sorte que le juge qui vouloit rire prononça ainsy : « Après que l'advocat d'un » tel a dit Be be be be be, et que l'autre advocat a » respondu Be be be bé, nous avons ordonné Be be » be be be. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 273, N° 7, lig. 1re.

Un advocat nommé Perreaux, qui a fait cette ridicule preface...

Ainsi l'on ne devra plus, avec M. Brunet, attribuer ce morceau à « de Silhon. » (*Manuel du Libraire*, IV, p. 113.)

II. — P. 274, N° 8, lig. 2.

Il commença par la bataille de Cannes.

Le plaidoyer de la Martelliere, prononcé les 17 et 19 décembre 1611, commence en effet par ces mots : « L'histoire nous apprend qu'après » la bataille de Cannes en laquelle les Romains receurent la plus » grande perte qui leur fust jamais advenue, etc. » L'avocat des Jésuites etoit Monthelon, cousin de Pierre de l'Estoile. Les Jésuites demandoient l'exécution de la lettre-patente de la Reine qui leur permettoit d'ouvrir leur collége dans Paris et d'y faire leçon. (*Journal de l'Estoile,* août 1610.)

III. — P. 275, N° 13.

Langlois mourut au commencement de may 1668. « Hier, » ecrit Guy Patin le 12 may, « mourut ici un fameux avocat au Parle- » ment nommé M. Langlois. MM. Crayer, Pijart et Petit l'avoient » traité. Il leur dit par une fantaisie de malade qu'il ne vouloit plus » rien faire. Il prit M. Daquin le père qu'il a encore quitté et se mit » entierement entre les mains de votre M. Picote de Belaistre qui luy » promit de le guerir bientost; aussy luy a-t-il tenu parole : car en » peu de jours, il l'a envoyé en l'autre monde, *gnarus et ignotus ne-* » *bulo disertum patronum misit in cœlum.* »

IV. — P. 277, N° 19, lig. 5.

Ce Gaultier dit que... il veut faire imprimer deux cens de ses plaidoyers.

Il avoit commencé l'impression et Gueret la termina en deux volumes in-4° ; je les ai plusieurs fois consultés avec fruit. *Les Plaidoyers de Monsieur Gaultier, advocat en Parlement.* Paris, Theodore Gerard, t. Ier, 1662 ; t. II, 1669.

V. — P. 279, N° 20, lig. 14.

M. Talon, advocat general.

Omer Talon, l'aîné, avocat général, mort le 29 décembre 1652 ; mari de Françoise Doujat qui lui a survécu et lui a fait eriger une belle epitaphe dans l'eglise de Saint-Cosme à Paris.

VI. — P. 279, N° 21, lig. 1re.

Un autre advocat nommé Rosée.

Celui qui dans le procès de Monsieur le Prince contre la duchesse d'Aiguillon sur le testament du cardinal de Richelieu, plaidoit pour M. de Pont de Courlay, neveu du cardinal.

...... Le ventru Rosée
Avec sa voix organisée
Et joliment enperruqué,
Qui le sur-tault a pratiqué * La surtaxe.
Depuis multitude d'années,
Soit pour parroisses abonnées,
Ou celuy qui trop rudement
Taxé requiert soulagement,
Ou bien pour assesseurs de tailles
Collecteurs ou telles canailles....
Ce bon homme dans cette cause
Parla trois jours fort bien en prose....
Mais son espaisse corpulence
Avecque plus de reverence
Devoit son discours prononcer,
Sans Monsieur le Prince offenser.
(*Procès burlesque*. 1649, p. 20-21.)

VII. — P. 280, N° 22, lig. 3.

Le president Barrillon, pere du dernier mort.

C'est-à-dire de Jean-Jacques Barillon, mort à l'âge de quarante-cinq ans dans la ville de Pignerol, le 30 août 1645. Durant les troubles de la Fronde, c'etoit un lieu commun d'invectives contre Mazarin que l'empoisonnement de ce président : la plupart des Mazarinades commencent par lui la série des crimes qu'ils reprochent au Cardinal. Voyez entre cent autres la *Requeste au Parlement sur l'attentat commis en la personne du Roy, la nuict des Rois*, 1649, en vers.

CDLII.

BIZARRERIES

OU VISIONS DE QUELQUES FEMMES.

1. Une fille de Paris fut longtemps recherchée par un homme qui la vouloit espouser ; mais quoyque ce fust son avantage, elle ne s'y put jamais resoudre et le luy declara à luy-mesme plusieurs fois. Cet homme ne se rebuttoit point pour cela et continüoit de la voir. Un jour, il la trouva seule, il la presse et, ayant rencontré l'heure du berger, il en obtint plus d'une fois ce qu'elle avoit resolû de ne luy jamais accorder. Elle devient grosse, il la va voir et luy dit qu'il est tout prest à l'espouser. Cette fille luy respond qu'il est vray qu'elle est en danger de se perdre, mais qu'elle le hait plus que jamais ; qu'elle ne comprend point comme quoy elle l'avoit laissé faire, et qu'elle n'en sçauroit dire de raison ; enfin il n'en put venir à bout, et cessa de l'importuner. Je n'ay jamais pu sçavoir le nom de la fille ny de l'homme, car on ne me les a pas voulû dire ; mais la chose est véritable.

2. Une femme qui avoit desjà laissé prendre la petite oye à un homme qui la cajolloit, un jour qu'il

la pressa fort, resista si bien qu'il fust contraint de lascher prise. Un quart d'heure après, il la presse encore et en a tout ce qu'il vouloit. Après, il luy demanda pourquoy elle avoit tant fait la cruelle tantost, elle luy respondit que comme il la tourmentoit la premiere fois, elle avoit juré de ne luy rien accorder, et que s'il n'eust cessé, elle ne l'eust jamais voulû voir.

3. Un vieux cavalier, nommé M. de Villegaignon, espousa une belle et jeune personne. Cette femme, quelques jours après, dit à une de ses amies : « Je » n'aime point M. de Villegaignon, quoyqu'il m'ait » fait beaucoup d'honneur, estant riche comme il est, » d'avoir pris une pauvre fille comme moy ; mais je » m'en vais faire une neuvaine pour tascher à l'ai- » mer. »

4. A Orléans, on disoit à une fille qui n'avoit point d'inclination pour son accordé : « Quand vous aurez » couché ensemble, vous l'aimerez davantage. » Au bout de quelque temps on luy demande des nouvelles : « Il est vray, » dit-elle, « que le couchage y fait. »

5. Au commencement de la regence de la feü reyne Marie de Medicis, une mademoiselle Yoland devint si folle d'un cavalier que, sans se soucier de toute la parenté qui s'en remüa, elle prit ce qu'elle put à son mary, et alla chez cet homme, qui fut si sot que de la garder trois jours dans son logis. On informe contre luy, on obtient prise de corps. M. d'Humieres *, avec quatre cens chevaux, le sauve et le tire

* Louis de Crevant, marié à l'héritière d'Humieres, mort en 1648.

hors de Paris. On decrete contre M. d'Humieres. Enfin cette femme revint, et depuis elle fut aussy folle de son mary qu'elle l'avoit esté du cavalier, et cela a duré tant qu'elle a vescû.

6. Un garçon de fort mediocre condition de Paris, qui traisnoit tousjours une espée, badinoit fort avec les filles de son quartier, et en mettoit quelques-unes à mal. Un jour, amoureux de la fille d'un mercier, il trouve moyen, sous de faux donner-à-entendre, de la meiner promener au bois de Vincennes, et luy fait faire bonne collation ; on ne fait pas tant de façons parmy ce petit monde. Après, il luy dit son besoin et la presse fort : elle resiste et luy arrache quelques cheveux. Luy, enragé, met l'espée à la main et la menace de la tirer : « Ah ! lasche, » luy dit-elle, « mettre l'espée à la main contre une fille ! » Ce garçon, surpris et confus, laisse tomber son espée. Elle fut si touchée de son estonnement, et le prit si fort pour une marque d'amour, qu'après elle luy laissa tout faire.

7. Une Italienne, qui est mariée à un gentilhomme en Champagne, eut une fantaisie de se faire jetter du plastre sur le visage, comme on fait à une personne morte pour avoir sa figure en plastre. Elle crut qu'en se mettant une canule à la bouche pour respirer, cela ne luy pourroit faire de mal ; elle en pensa pourtant estouffer. Cela fut fait secretement. On tire sa figure en cire ; elle se fait faire des bras et des mains, et habille cette figure d'une de ses robes. Après, il luy vient une autre vision. Elle prend son temps que

tout le monde estoit hors du logis, pour feindre qu'elle se trouvoit fort mal. On met la figure sur le lict, les rideaux tirez. On va querir ses beaux-freres, car elle estoit veuve. Il y en avoit un qui l'aimoit tendrement. Le medecin qu'ils avoient amené la trouve froide : ce beau-frere est au desespoir, il croit qu'elle se meurt, quand tout d'un coup il la voit sortir de sa garde-robe. Cet homme en fut si fort en colere qu'il mit la figure en mille pieces.

8. Une madame de Sainct-Martin, jolie femme séparée d'avec son mary, qui estoit à feu Mme la comtesse *, et qui est à cette heure à Mme de Carignan, met sur la porte de sa chambre en grosses lettres : « Mon cher passant, je te conjure de me laisser » dormir jusqü'à onze heures. »

* De Soissons.

COMMENTAIRE.

I. — P. 285, N° 3.

Parmi les signataires de la pièce ligueuse l'*Union de la noblesse,* février 1651, on trouve Nicolas de Villeguagnon, marquis de Villeguagnon. Scarron l'avoit nommé parmi les buveurs d'eau de Bourbon, dans sa douzième légende de Bourbon.

II. — P. 287, N° 8, lig. 4.

Met sur la porte de sa chambre.

Il faut croire que la chambre etoit sur la rue, et que Mme de Saint-Martin avertissoit ainsi les passans de sa connoissance de ne pas entrer, et les autres de ne pas s'arrêter ou faire du bruit devant son logis.

CDLIII.

GENS SAUVEZ OU GUERIS

PAR MOYENS EXTRAORDINAIRES.

1. Un soldat françois, au service des Estats des Provinces-Unies, s'estant trouvé engagé avec quelques autres en je ne sçay quel crime, fut condamné à tirer au billet avec eux à qui seroit pendû; mais il ne voulut jamais tirer, et l'officier, selon la coustume, fut obligé de tirer pour luy, et tira le billet où il y avoit escrit *potence*. Le soldat en appelle, dit qu'il n'avoit point donné ordre à l'officier de tirer pour luy, que ce n'avoit point esté de son consentement, et fit tant de bruit, que cela vint aux oreilles de feu M. de Coligny *, fils aisné du mareschal de Chastillon, qui commandoit alors le regiment de son pere, et ce soldat estoit de ce regiment. Cela luy sembla plaisant ; il l'alla conter au prince d'Orange [1], qui, après en avoir bien ry, fit grace à ce soldat, qui avoit si bonne envie de vivre.

Maurice, comte de Coligny, mort des suites de son duel avec le duc de Guise, en 1644.

2. On conte d'un vieux soldat anglois, qui servoit aussy les Estats, qu'un autre soldat ayant esté condamné à estre pendû, fit demander au mesme prince

[1] Henry, pere du dernier mort.

d'Orange qu'il luy fust permis de faire publier par toutes les troupes que s'il y avoit quelqu'un qui voulust estre pendû pour luy, il luy donneroit quatre cens escûs qu'il avoit. La proposition sembla si extravagante, que, pour en rire, on ne luy voulut pas refuser ce qu'il demandoit ; mais on fut bien surpris quand le vieux soldat anglois se presenta pour estre pendû au lieu de l'autre. Le prince d'Orange luy demanda de quoy il s'avisoit. Le soldat luy dit que depuis trente ou quarante ans qu'il servoit Messieurs les Estats, il n'en estoit pas plus à son aise ; qu'il avoit une femme et des enfans, et que s'il venoit à estre tué il ne leur laisseroit rien ; au lieu que s'il estoit pendû pour cet autre il leur laisseroit quatre cens escûs pour leur aider à vivre. Le prince fut touché de cet excez d'amour paternel. Il donna la vie au criminel, à condition qu'il laisseroit les quatre cens escûs à ce vieux soldat, qui gaigna par cette générosité de l'argent et de l'estime.

3. Feu Monsieur le prince de Condé *, passant à Saint-Pierre-le-Moustier, près Nevers, comme le prevost alloit faire pendre un homme, le pendart eut assez de jugement pour dire qu'il avoit quelque chose d'importance à descouvrir à Monsieur le Prince, pour le service du Roy. Monsieur le Prince voulut bien l'entendre. On fait retirer tout le monde : « Monseigneur, » dit-il à Monsieur le Prince, « dittes, s'il vous » plaist, à Sa Majesté que vous avez trouvé icy un pauvre homme » bien empesché. » Monsieur le Prince se mit à sourire, et dit au prevost : « Monsieur le Prevost, gardez-vous bien de faire executer cet » homme-là que vous n'ayez de mes nouvelles. » Il en fit le conte au Roy et obtint sa grace. Henry II.

4. On dit que tous les jours il y a des Anglois qui, pour un escû, tirent au billet pour un autre : c'est une nation fort melancholique.

5. Les Anglois sont fort sujets à se pendre. Un homme à Londres se laissa gagner par un créancier d'un de ses amys qui avoit une prise de corps contre son debiteur, mais ce debiteur ne sortoit point de chez luy. Que fait cet homme ? Pour le faire sortir, il s'avise de faire semblant de se pendre à un arbre qui estoit devant la porte de ce debiteur. L'autre, qui estoit à la fenestre, court pour l'en empescher. Les sergens cachez sortent et le prennent. Celuy qui faisoit semblant de se pendre s'amusa un peu trop à regarder ce qui se faisoit ; il avoit desjà la corde au col ; en se tournant, il fait tomber le tabouret et demeure pendû C'estoit de bon matin, et en un quartier fort reculé ; de sorte que ce coquin fut pendû comme il le meritoit. M. de Fontenay-Marueil me l'a conté : il estoit alors ambassadeur en Angleterre.

6. Henry IV[e] allant à Sedan, M. de Bassompierre, M. de Bellegarde et autres rencontrerent un homme de la ville, et luy demanderent s'il n'y avoit point de filles de joye à Sedan. « Il n'y en avoit qu'une, » dit cet homme ; « mais on la doit pendre demain ; car on » les punit de mort quand elles sont convaincües. » Nos cavaliers, touchez de compassion, donnent l'un une bague, l'autre de l'argent à ce bourgeois, à condition qu'il iroit de leur part prier M. de Boüillon * de differer l'execution d'un jour seulement. Il le fit. Le lendemain, le Roy y entra ; voylà tous les galans à ses genoux pour demander la grace de cette pauvre pecheresse. Le Roy les renvoya à M. de Boüillon, et l'appellant luy dit : « Mon cousin, cela depend de » vous ; nous ne sommes plus en France. » M. de Boüillon l'accorda, non sans quelque difficulté, et mit au bas de la grace : « Grace signée en presence » du roy de France. »

* Henry de la T., duc de B., maréchal de France, mort le 25 mars 1623.

7. Henri III[e] passa à la Croix-du-Tiroir comme on pendoit un homme. Ce pauvre diable cria : « Grace ! » Sire, grace ! » Le Roy ayant sceû du greffier que le crime estoit grand, dit en riant : « Eh bien ! qu'on ne

» le pende point qu'il n'ayt dit son *In manus.* » Le galant homme, quand on en vint là, jura qu'il ne le diroit de sa vie ; qu'il s'en garderoit bien, puisque le Roy avoit ordonné qu'on ne le pendist point qu'il n'eust dit son *In manus.* Il s'y obstina si bien, qu'il fallut aller au Roy qui, voyant que c'estoit un bon compagnon, luy donna sa grace.

8. Feu Monsieur le Prince ayant pris une petite ville en Languedoc durant les guerres de la Religion, choisit soixante-quatre personnes pour estre pendües. Un jeune homme qui avoit desjà la corde au col, entendant dire qu'un seigneur avoit esté fort blessé et de quelle maniere on le traittoit, dit : « On le tüera ; je » le guerirois en trois semaines. » M. Hannibal, frere naturel de M. de Montmorency*, oyant cela, demanda s'il estoit chirurgien. Il dit que oüy, et obtint qu'on luy donnast la vie, à condition qu'il gueriroit le blessé. Le jeune homme n'avoit garde de ne point accepter la condition ; mais en effet il le guerit. Hannibal, quoyque ce garçon fust huguenot, le fait chirurgien de son regiment. Ce régiment est envoyé en garnison dans les Sévenes, en une place que M. de Rohan prit à discretion. Il choisit mesme nombre de soixante-quatre pour estre pendûs. Ce garçon s'y trouve encore ; comme on le menoit, il reconnoist un ministre qu'il avoit veû à Annonay, en Vivarets, lieu de sa naissance, avec un autre ministre assez celebre, nommé M. le Fauscheur[1], qui demeuroit chez le

* Annibal-Jules de M., chevalier de Malte ; frère naturel de Henry II, duc de Montmorency, décapité.

[1] Il a fait le *Traité de l'action et de la prononciation de l'orateur.*

pere de ce jeune homme en cette petite ville-là, lorsqu'il y estoit ministre. Ce ministre se souvint de l'avoir veû ; il dit à M. de Rohan qui il estoit, et en obtint la grace. Ce garçon va en conter l'histoire à M. le Fauscheur, qui luy conseilla de se retirer chez son pere, de peur du *tertia solvet ;* ce qu'il fit.

9. Le Camus, maistre des Requestes[1], filz de le Camus le riche, estant petit garçon, alla voir un lion que l'on monstroit dans un jeu de paulme sur un theatre. Il n'estoit pas bien à sa fantaisie ; il voulut passer par un bout du theatre et montoit avec une eschelle, quand le lion, qui estoit à l'autre bout (et le theatre avoit toute la largeur du jeu de paulme), en un sault fut à cet enfant, et avec sa queüe l'ameine de l'eschelle sur le theatre, le manteau entortillé autour de la teste. Il le tenoit desjà sous luy, quand d'en bas un page, peut-estre plustost pour faire niche au lion que pour secourir l'enfant, luy donna un coup de gaule. Le lion saulte vers le page, et on tira le petit garçon en bas, en danger de luy rompre le col ; il en fut quitte pour une saignée.

10. M. d'Aubigny, de la maison des Stuards, cadet du duc de Lenox[2], logeant au fauxbourg Saint-Germain dans une maison des Jacobins réformez *, qui avoit une entrée dans leur jardin, l'esté, un soir, sans sçavoir que deux dogues d'Angleterre, qui gar-

Le noviciat des Jacobins, rue Saint-Dominique.

[1] C'est celuy qu'on appelle Patte-Blanche. Il se pique d'avoir de belles mains.

[2] Il a le bien de France, et s'est fait d'eglise. Il est à cette heure chanoine de Nostre-Dame, et bon amy des Janssenistes.

dent leur enclos, eussent esté laschez une demy-heure plus tost que de coustume, entre sous un berceau qui n'estoit pas loing de son logement. Les chiens le sentent et luy coupent chemin. Il ne perdit point pourtant le jugement; et, sçachant que cette sorte de chiens principalement ne se jette guères à ceux qui ne tesmoignent point de peur, il ne fuit point, et avertit un homme qui estoit avec luy; puis il se met à les caresser en anglois. Il y en eut un qui s'apprivoisa aussytost; l'autre gronda tousjours; cependant il eut le loisir de gaigner la porte. Ces mesmes chiens attraperent la jambe d'un voleur de fruicts qui se sauvoit par-dessus le mur, le tirerent à bas et l'estranglerent. Les moines jetterent le corps par-dessus le mur dans la rüe : il n'en fut autre chose [1].

11. Un homme de Marseille receût en bonne compagnie une cassette. Il crut que c'estoit des essences, et ne la voulut point ouvrir devant je ne sçay combien de femmes qui estoient chez luy, de peur d'estre obligé d'en trop donner. Il se retire sur un balcon qui donnoit sur un jardin. En ouvrant, le feu prend à une fusée, qui eut assez de force pour faire tomber la cassette dans le jardin, où tout l'artifice et tous les pistollets qui estoient dedans joüerent sans faire mal à personne. Voyez quel fracas cela auroit fait, s'il eust ouvert devant ces dames!

12. La le Noble, fameuse courtisane de Paris,

[1] 1656.

estoit aimée d'un Italien de Bresse, ville appartenante aux Venitiens, nommé Joannino, qui n'en pouvoit rien avoir. Je ne sçay par quelle aventure la Reyne, du vivant du feu Roy, la fit embarquer par force pour l'envoyer au Canada. Joannino le sçait, la suit, atteint le vaisseau à quelques lieües en mer, et il fait tant qu'on la luy donne pour de l'argent. A peine est-elle dans la barque, que le vaisseau s'entr'ouvre et perit[1]. Je vous laisse à penser si elle luy fut cruelle après cela ; il l'a eüe assez longtemps, et enfin il l'a excroquée.

Cette le Noble n'estoit point soigneuse. Elle distribua une grande quantité de vaches à laict. Beaulieu disoit de la Ferté-Seneterre qui en avoit une de la liberalité de cette femme : « Notre amy la Ferté » a un grand rhume, mais il le crache par le k. »

13. La Dalesso en a bien mieux usé, quand elle se vit du bien : c'est quasy la seule en France qui ayt eu du sens. Elle se mit à faire la vie d'une honneste femme qui se gouverne un peu mal. On alloit chez elle en visite, j'entens les hommes, comme chez une autre personne. Sa maison estoit fort bien reglée et fort propre. Elle avoit de l'esprit et disoit quelquefois les choses fort plaisamment. Elle avoit eu une grande maladie et en avoit esté à l'extresmité. On luy demandoit comment elle se portoit : « Eh ! » dit-elle, « le crucifix s'esloigne un peu. » Enfin un conseiller

[1] Les Italiens disent que *Il coro di Christo non s'inganna mai.* Il ne met point boüillir ce qui doit estre rosty.

de la Cour des aides, nommé le Roux, en devint si amoureux qu'il l'espousa. Je croy qu'elle vit encore. Elle estoit veuve de je ne sçay quel miserable; car Dalesso est le nom de quelqu'un qui l'avoit entretenüe *.

Cela est déjà dans l'*Histor.* de Mme Levesque, t. IV, p. 270.

14. On dit qu'un chanoine de Nostre-Dame de Paris estant à l'extresmité, ses gens s'emparoient de tout ce qu'ils pouvoient attrapper. Un singe qu'il avoit se saisit à l'instant du bonnet carré du chanoine, et se le mit sur la teste. Le malade, qui voyoit cela, se mit tellement à rire, qu'il se creva un abcez qu'il avoit dans la gorge, et il en guerit.

15. L'evesque de Nantes d'aujourd'huy, du temps qu'il estoit l'abbé de Beauveau, estant à Toulouse au voyage que le Roy fit en Languedoc, lorsque M. de Montmorency eut la teste coupée, tomba malade d'une fievre continüe si violente, que les medecins en eurent fort mauvaise opinion. Un jour qu'ils croyoient qu'il auroit une crise, il eut au lieu de cela une arrection si furieuse qu'il se jetta sur une vieille qui le gardoit, et la vieille, par charité, le laissa faire. Après cela il se trouva le mieux du monde. Les medecins crurent que cela venoit de cette crise qu'ils attendoient, mais il se mocqua d'eux et les renvoya à la vieille, pour sçavoir la verité. La bonne femme leur dit en riant qu'il avoit fait le fou et que cela l'avoit guery.

C'est un terrible evesque que ce sire là. Quoyque grand jureur, grand desbausché, grand batteur et le plus meschant voisin du monde, le cardinal de Ri-

chelieu l'a fait evesque, parce qu'il est son parent et qu'il est de bonne maison. Il a chez luy une fille bastarde mariée, avec tout le mesnage, et il consulte les advocats pour faire legitimer un bastard qu'il a encore.

— A Nantes, il poursuivit un jour, en calleçon, ses tenailles à la main, un cordellier contre lequel il s'estoit mis en colere, et le poussa jusques dans le marché de Nantes, qui est proche de l'evesché.

— Une fois qu'il partoit, tous les ouvriers à qui il devoit vouloient avoir de l'argent. Son cordonnier luy alla presenter ses parties : « Je » n'ay point d'argent, » luy dit-il. — « Mais, Monsieur, de quoy nour- » riray-je mes enfans ? — Je n'ay point d'argent, » repeta-t-il. Le cordonnier rongnonnoit. L'évesque prend la pelle du feu, et luy en donne sur le dos plus de quatre coups. Au sortir de là, le cordonnier trouve le menuisier à qui il dit qu'il venoit d'estre payé. « Je m'y en vais » donc, » dit l'autre. — « Oüy, oüy, » reprit-il, « il y fait bon. » Le menuisier va : « Je n'ay point d'argent. — Mais, Monseigneur, vous » avez bien payé le cordonnier. — Veux-tu que je te paye en mesme » monnoye ? — Je ne demande pas mieux. » Il le battit tout comme l'autre. Il ne craint que le mareschal de la Meilleraye *.

Gouverneur de Nantes.

16. Ruvigny avoit un laquais à Mantoüe à qui il arriva une chose toute pareille. Ce garçon, sa garde estant sortie, se lève pour aller chercher à boire, s'ennyvre et s'endort couché sous un barril de vin dont il avoit le robinet dans la bouche. La garde le remit dans le lict et se couche auprès de luy pour l'eschauffer, après l'avoir essuyé. Le vin luy donna de la chaleur ; il se reveilla en bon estact, et par le mesme remede de l'abbé de Beauveau, il se guerit de sa fiévre.

17. Un mulletier du cardinal de Rambouillet fut malade d'une maladie tout au contraire. Il tomba en langueur, on ne pouvoit deviner son mal. Après l'avoir bien sermonné, on luy fit avoüer qu'il avoit fait

un traitté avec une gueuse, à un soû pour chaque fois, et il dit que pour espargner un soù, il faisoit ordinairement d'une pierre deux coups.

COMMENTAIRE.

I. — P. 292, N° 9, lig. 1re.

Filz de le Camus le riche.

Nicolas le Camus, conseiller d'Etat en 1620, mourut en 1648. C'est lui qu'on surnomma le riche. Il eut de Marie Colbert, morte en 1642, dix enfans dont on a parlé souvent et qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer : 1° Nicolas le Camus, conseiller d'Etat, procureur général de la Cour des Aides, mort en 1636, epoux de Marie de la Barre; 2° Antoine le Camus, maître des Requêtes en 1631, président en la Chambre des Comptes en 1637, contrôleur général des finances en 1648, mort en 1687, époux d'Elisabeth Feydeau; 3° Edouard le Camus, procureur général de la cour des Aides après son frère, prêtre après 1643, mort en 1674 laissant trois bâtards; 4° Etienne le Camus, intendant des bâtimens, mort en 1673, epoux de Magdelaine Colbert; 5° André Gerard le Camus, procureur général de la cour des Aides en 1643, mort en 1698, marié à Charlotte Melson; 6° Jean le Camus, maître des Requêtes, mort en 1680 : c'est le *Patte blanche* de notre texte; 7° Marie le Camus, mariée en 1616 à Michel Particelli, sieur d'Esmery, morte en 1678; 8° Catherine le Camus, carmélite, morte en 1668; 9° Françoise le Camus, mariée à René le Roux, sieur du Plessis, maître des Requêtes et conseiller d'Etat, morte en 1680; 10° Claude le Camus, femme de Claude Pelot, seigneur de Port David, maître des Requêtes, puis président au parlement de Rouen, morte en 1668.

II. — P. 292, N° 10, lig. 1re.

M. d'Aubigny... il a le bien de France.

La terre d'Aubigny en Berry avoit été donnée par Charles VII à un Stuart de ses ancêtres, qui lui avoit amené des troupes écossoises.

Elle fit retour sous Louis XIV, et fut donnée une seconde fois à un des fils de la duchesse de Portsmouth et de Charles II.

Louis Stuart d'Aubigny, dont on parle ici, avoit eté envoyé en France à l'âge de cinq ans et elevé à Port-Royal. Il prit les ordres fort jeune, fut chanoine de Notre-Dame, puis retourna en Angleterre lors de la restauration de Charles II; ce prince l'avoit nommé aumônier de la Reine; mais son inclination le ramena bientôt à Paris où il mourut quelques heures avant l'arrivée d'un courrier qui lui apportoit de Rome le chapeau de cardinal.

Il n'y a rien de mieux et de plus sensé que ce que fait dire Saint-Evremont à M. d'Aubigny, à propos d'un autre petit chef-d'œuvre. La *Conversation de M. d'Aubigny avec M. de Saint-Evremont* est le digne pendant, le contrepoids de la *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le père Canaye*. Et pour peu qu'il y ait un fond de vérité dans ces deux pièces, nous en devons conclure que d'Aubigny etoit moins ardent janséniste qu'on ne le croyoit, et qu'il valoit mieux que sa réputation. (*Œuv. de Saint-Evremont,* 1706, t. II, p. 48.)

III. — P. 294, N° 13, lig. 1re.

La Dalesso... est quasy la seule en France qui ayt eu du sens.

Des Réaux ne veut ici parler que des franches courtisanes, non de celles qui se contentoient d'avoir eté entretenues. Autrement, l'exemple de Ninon l'auroit frappé.

IV. — P. 295, N° 15, lig. 1re.

L'évesque de Nantes.

Gabriel de Beauvau fut évêque de Nantes de 1636 à 1667, année de sa mort. On sait que la maison de Beauvau est une des plus grandes de France, alliée plusieurs fois à l'incomparable maison de Bourbon, et commune d'origine avec la maison des anciens comtes d'Anjou, dont elle a conservé les lionceaux cantonnés dans ses armes Notre vaillant évêque a son article dans le *Moreri*, à partir de l'édition de 1725. On y voit, non pas ce que raconte ici le bon des Réaux, mais ce que l'illustre prélat fit pour le bien de son diocèse; les conférences et les retraites qu'il etablit, le séminaire de Nantes qu'il fonda, les statuts synodaux qu'il rédigea, enfin les excellens règlemens qu'il fit imprimer en 1658. *Dicitis benè*, auroit dit Olivier Maillard aux continuateurs du Moreri, *sed non dicitis totum.*

CDLIV.

MAUVAISES HABITUDES EN PARLANT.

1. M. Closse*, evesque de Châlons, mettoit *Monsieur* partout. « Hé ! un tel, apportez du papier pour » torcher Monsieur mon cû ! » Un de ses amys luy ayant remonstré que ses gens ne servoient qu'une fois un certain grand pasté froid, il y mit ordre et quand cet amy voulut s'en aller : « Monsieur, » luy dit-il, « vous ne vous en irez point, Monsieur, vous » serez, Monsieur, garde de Monsieur Pasté. » Henry Clausse, de 1624 à 1640.

2. M. le Maye, conseiller à la cour des Aides de Paris, dit tousjours *chose* au lieu du nom. Un jour, rapportant un procez, il vouloit dire : « Ils le prirent » par son manteau ; » et il dit : « Ils le prirent par » son *chose.* » Voylà tout le monde à rire. Le pauvre homme fut si desferré qu'il ne put achever.

3. M. de Nemond*, premier president à Bordeaux, ne pouvant trouver *néant* à propos, prononça : « La cour a mis et met l'appellation au bordel. André de Nesmond, de 1611 à 1617.

— On fait un conte de luy assez plaisant. Il avoit à recevoir un procureur qui avoit esté cuisinier. Il l'interrogea ainsy : : « Que trouvez-vous le meilleur » à un chapon, de l'aisle ou de la cuisse ? — *Distinguo,* »

dit l'autre, qui estoit bon compagnon; « quand il est » rosty, l'aisle; quand il est boüilly, la cuisse. — » Receû procureur, » dit le President, « il a dit *dis-* » *tinguo.* »

Anne d'Aubourg, femme d'Antoine de Loménie, morte 8 avril 1608.

4. Madame de Lomenie *, mere de M. de Brienne, disoit tousjours sans que cela vinst à propos : *Pour reprendre la façon.*

Oudart le Feron, frère aîné de Jérôme, tous deux presidens aux Enq.. et prevots des March.

5. Le frere aisné du president le Feron [1] (je pense qu'il a esté aussy president aux Enquestes), disoit tousjours après quelques mots, *non?* d'un ton interrogateur; et puis il s'arrestoit, comme s'il eust voulû demander l'approbation des assistans.

6. Feu M. le comte de Soissons disoit : *tout de mesme quoy?* Souvent on ne sçavoit s'il ne demandoit point ce que l'on vouloit dire, et cela faisoit des *coq-à-l'asne.*

7. Un homme, dont j'ay oublié le nom, après avoir bien parlé ne pouvoit s'empescher de dire contre son propre sentiment : *Rien de tout cela.*

8. Un autre entremesloit tousjours *patatin, patata ;* un autre *par ci, par là.*

9. J'ay aussy oublié le nom d'un homme de quelque condition qui ajoustoit tousjours au bout de ce qu'il avoit dit : *Perroquet violet sur la pointe du pié.*

10. Le president [2] Charreton entremesle tousjours *je dis ça ;* et, mesme dans les sentences, il l'a dit jusqu'à trois fois.

[1] Prevost des marchands durant le blocus, 1649.

[2] Aux Requestes.

11. Le frere du feu president Boulanger (c'estoit un marchand) * parloit beaucoup et commençoit par ce mot : *Response*. Charles le Boulanger, depuis conseiller secret. du Roi.

12. Un autre disoit tousjours : *Escoutez mon raisonnement;* et cela quand il avoit fait une narration.

COMMENTAIRE.

I. — P. 300, N° 10.

Le president Charreton.

Louis Charreton, sieur de la Douze, mort en 1684. Dans les portraits confidentiels sur les membres du Parlement vers 1661, on dit de lui : « Esprit inquiet, turbulent, qui se picque d'intelligence, de capacité et » de justice ; qui veut de grandes defferences et de grands honneurs, » et qui se rend facilement : songe neanmoins à ses intérests ; s'estoit » embarrassé au canal de Loire. A esté grand frondeur; a sa brigue » dans sa chambre dans laquelle il trouve de l'estime ; s'y comportant » bien pour l'expédition des affaires. M. Martineau est son opposé ; sa » femme a pouvoir sur luy. A donné sa fille d'un premier lit à M. de » Boultz ci devant maître des Requestes. »

Les Mémoires de Conrart racontent d'une manière piquante les dangers qu'il courut lors de la grande emeute de l'Hôtel de ville en 1652. Il demeura longtemps dans un cabinet d'aisance et ne revint chez lui que roué de coups après avoir crié à maintes reprises qu'on le laissât et qu'il etoit le président Charton. « Le lendemain vendredi (9 juil- » let), Monsieur envoya deux fois un gentilhomme chez lui pour le » prier de se trouver le samedi suivant au Palais... Sa femme reçut le » message et demanda si c'etoit que M. d'Orléans vouloit absolument » que son mari mourût : et si n'ayant pas eté tué à l'Hôtel de ville, » il falloit qu'il allât au Palais pour se faire assassiner... Elle ajouta » que si M. d'Orléans vouloit que son mari allât au Palais, il lui en- » voyât M. de Valois (son enfant) en otage. Et le gentilhomme luy » ayant dit : *Ah ! Madame, vous envoyer M. de Valois !* — *Ouy, Mon-* » *sieur,* luy dit-elle, *car si M. de Valois est fils de M. d'Orléans, M. le* » *president Charton est mon mari.* Il fallut qu'il s'en retournât sans » autre réponse. » (*Mémoires de Conrart*, edition Michaut, p. 574.)

CDLV.

MARYS COCUS PAR LEUR FAUTE.

1. Un marchand de Bordeaux, dont je n'ay pu sçavoir le nom, estoit amoureux de la servante de sa femme, et afin de pouvoir coucher avec cette fille sans que sa femme s'en aperceust, il obligea un des garçons de la boutique à tenir sa place pour une nuict, après luy avoir bien fait promettre qu'il ne toucheroit point à Madame. Ce garçon, qui estoit jeune, ne se put contenir, et fit quelque chose de plus que le mary n'avoit accoustumé de faire. Le lendemain, la femme croyant que ç'avoit esté son mary, car il s'estoit revenû coucher auprez d'elle un peu devant le jour, luy alla porter un boüillon et un couple d'œufs frais. Le marchand s'estonne de cet extraordinaire: « Eh! » luy dit-elle en rougissant, « vous l'avez bien gaigné. » Par là il descouvrit le pot aux roses. Depuis, il accusa ce garçon de l'avoir volé, et le mit en procez. Ce garçon dit le sujet de la haine de son maistre; et, par arrest du parlement de Bordeaux, la femme fut declarée femme de bien, et le mary cocû à très-juste titre.

2. Voicy une autre histoire un peu plus tragique. Un gentilhomme de Beausse, entre Dourdan et Estampes, nommé Baye-Saint-Leger, avoit une fort belle femme, et cette femme avoit une femme de chambre aussy belle qu'elle. Le mary, comme on se lasse de tout, devient amoureux de cette fille, la presse, elle resiste, et enfin le dit à sa maistresse. La femme dit : « Il faut l'attraper. Dans quelque temps » faittes semblant de consentir et luy donnez un » rendez-vous. » Or, il arriva que le propre soir que Saint-Leger avoit rendez-vous de cette fille, un de ses meilleurs amys vient chez luy. Pour s'en desfaire, il le meine coucher bien plus tost que de coustume. L'amy en a du soupçon, veut sçavoir ce que c'est ; il le luy avoüe. Ce gentilhomme luy en fait honte, et luy persuade de luy donner sa place ; il va au rendez-vous au lieu de Saint-Leger. Il y trouve la femme de son amy, qui, pour se mocquer de son mary, avoit joüé tout ce jeu-là. Il fait ce pourquoy il estoit venû. Elle a conté depuis que, de peur de rire, elle se mordoit les levres. C'estoit dans un jardin, et il ne faisoit point clair de lune. L'amy revient bien satisfait, et le mary se couche auprez de sa femme. Le recit que luy avoit fait son amy luy avoit fait venir l'eau à la bouche ; il veut en passer son envie. Sa femme luy dit en riant : « Seigneur Dieu ! vous estes de belle » humeur ce soir. — Que voulez-vous dire ? » luy dit-il. — « Eh ! » respondit-elle, « ne vous souvenez-» vous plus du jardin ? » Le pauvre homme devina incontinent ce que c'estoit. Il ne fit semblant de rien ;

mais il fut si saisy qu'il en mourut. Elle, depuis, a esté fort abandonnée, et est morte de la verolle.

3. Le comte de Saint-Paul, dernier mort, fut aussy attrappé par sa femme, qui prit la place d'une demoiselle, mais il ne put rien faire. Voyant cela, elle luy dit en riant : « Vrayment, vous estes un bel » homme à rendez-vous ! — Ah ! » luy dit-il, « je ne » m'en estonne point, mon courtaut sentoit sa vieille » escurie. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 304, N° 3, lig. 1re.

Le comte de Saint-Paul.

C'étoit François d'Orléans, comte de Saint-Paul, duc de Fronsac et frère de la marquise de Bellisle. Il mourut le 7 octobre 1631, onze ans avant la princesse sa femme, Marie de Caumont marquise de Fronsac, veuve de Claude d'Escars, prince de Carency. Le tombeau de la comtesse de Saint-Paul décoroit l'église abbatiale des Filles-Saint-Thomas, gracieux édifice qui occupoit le terrain sur lequel on a depuis élevé le très-peu gracieux *Théâtre du Vaudeville*. C'est ainsi que Paris s'est trop souvent embelli.

CDLVI.

COCUS PRUDENTS OU INSENSIBLES.

1. Un president de Paris, dont on n'a jamais voulu me dire ny le nom, ny la cour dont il estoit president, ny mesme s'il vivoit ou s'il estoit mort, tant on avoit peur que je ne descouvrisse qui c'est, un president donc fut averty par son clerc que sa femme couchoit avec un cavalier. « Prenez bien » garde, » dit-il à ce clerc, « à ce que vous dittes. — » Monsieur, » respondit l'autre, « si vous voulez ve- » nir du Palais quand je vous iray querir, je vous » les feray surprendre ensemble. » En effet, le clerc n'y manqua pas, et le mary, entré seul dans la chambre, les surprend. Il enferme le galant dans un cabinet dont il prend la clef, et retourne à son clerc. « Un tel, » luy dit-il, « je n'ay trouvé per- » sonne; voyez vous-mesme. » Le clerc regarde et ne trouve point son cavalier. « Vous estes un meschant » homme, » luy dit le President; « tenez, voylà ce que » je vous dois, allez-vous-en, que je ne vous voye » jamais. » Il le met dehors ; après il revient au cavalier : « Monsieur, c'est ma femme qui a tort ; pour

» vous, vous cherchez votre fortune, allez-vous-en ; » mais si je vous rattrape, je vous feray sauter les fe- » nestres. » Pour sa femme, quand elle fut seule, il luy dit qu'il ne sçavoit pas de quoy elle pouvoit se plaindre ; qu'à son advis, elle avoit toutes les choses nécessaires. Elle pleura, elle se jetta à ses piez, luy demanda pardon et luy promit d'estre à l'avenir la meilleure enfant du monde. Il le luy pardonna, et depuis elle luy a rendû tous les devoirs imaginables.

2. Un conseiller d'Estat de l'infante Claire-Eugenie* avoit une belle femme, et quoyqu'ils n'eussent guères de bien, leur maison alloit pourtant comme il falloit, et ils faisoient fort bonne chere, car la galande en gaignoit. Cela dura assez long-temps sans que le mary s'informast d'où venoit cette abondance. La femme, estonnée d'une si grande stupidité, peu à peu, pour voir s'il s'apercevoit de quelque chose, diminua l'ordinaire. Il ne disoit rien et faisoit semblant de ne le voir pas. Enfin, elle retrancha tant, qu'elle le reduisit à un couple d'œufs. Alors la patience luy eschappa ; il prit les deux œufs et les jetta contre la muraille, en disant : « Est-ce là le disner » d'un cocû ? » Elle, voyant qu'il entendoit raillerie, remit dez le lendemain les choses en leur premier estat. J'ay oüy faire ce conte d'un François, et je pense qu'il est de tous pays ; mais il n'en est pas moins bon pour cela.

* Gouvernante des Pays-Bas, morte en 1632.

3. M. Guy, celebre traitteur à Paris, ne trouvant ny sa femme ny un des principaux garçons, une fois qu'il avoit bien des gens chez luy, alla furetter par-

tout, et les rencontra aux prises : « Hé ! vertu-Dieu ! » ce dit-il, « c'est bien se mocquer des gens que de » prendre si mal son temps, et ne pouviez-vous pas » attendre que nous eussions un peu moins d'af- » faires ? »

CDLVII.

JALOUX.

DES BIAS ET AUTRES.

1. Des Bias, frere aisné de Monferville dont nous avons parlé[1], avant que d'estre marié ne bougeoit à Paris du bordel et du cabaret. Il estoit grand et bien fait; mais malpropre autant qu'on le peut estre. Quand sa chemise estoit noire comme la cheminée, il la trocquoit contre une neuve chez une lingere, et en changeoit dans sa boutique. Il y a plus de treize ans qu'il est marié à une personne de bon lieu, bien faitte et bien raisonnable : cependant il en est si jaloux, qu'aprez avoir esté long-temps sans vouloir que personne allast disner chez luy (il demeure à la campagne[2]), bien loing d'y coucher, il devint jaloux de ses valets mesmes, et non content de l'avoir enfermé au troisiesme estage, afin qu'elle fust hors d'escalade et qu'on n'y montast pas avec des eschelles de corde, il chassa enfin tous ses gens et, quoyque huguenot, il prit un Carme à qui il se fioit

L. mareschale de T.

[1] Cy-dessus, à l'historiette de Themines*.
[2] A une terre auprès d'Avranches.

pour gouverner tout chez luy. Ce moine avec le temps luy devint suspect, et il le chassa aussy.

Sa femme souffroit toutes ses extravagances avec une constance admirable. Elle a eu quatre enfans, et parce que ce mary a un petit doigt de la main gauche estropié et tout crochû, et qu'il dit que si elle fait des enfans qui ne l'ayent pas de mesme ils ne seront pas à luy, tous ceux qu'elle a faits ont le petit doigt de la main gauche crochû, soit par la force de l'imagination de la mere, soit que la sage-femme gaignée le leur rompe en naissant.

Ce maistre fou porte tousjours sur luy tous ses papiers les plus importans et ses principales clefs. Une fois, sur le point de partir de Roüen, avant cette grande jalousie, il dit en luy-mesme : « Je me » tüe à faire mes affaires moy-mesme, il faut » prendre des secretaires. » Il en prend trois, et s'en va ; à la disnée, il songe : « Ay-je de quoy oc- » cuper trois secretaires? » Il en renvoye un ; à la couchée un autre, et le lendemain un troisiesme, disant : « J'ay bien fait mes affaires jusqu'icy, je les » feray bien encore. » Il a de l'esprit, et faisoit bonne chere à ses amys quand il n'estoit pas si abismé dans la jalousie. Son pere estoit gouverneur de Lectoure ; il l'avoit esté de Pontorson.

2. Un medecin de Soissons, nommé Rapoil, avoit une femme bien faitte, mais elle avoit une dartre à la joüe qui se renouvelloit tous les mois, en sorte qu'elle n'avoit par mois que quinze jours de beauté. Il en estoit jaloux, et quoyqu'il dist qu'il sçavoit bien

le moyen de la guerir, par jalousie il ne la voulut jamais guerir entierement. Il n'y gaigna rien : elle estoit fort coquette, et enfin elle se fit desmarier. Elle enrageoit quand on l'appelloit Madame *Poilras* au lieu de Madame Rapoil.

MOISSELLE. 3. Un beau garçon de Paris, nommé Heroüard sieur de Moisselle, se trouvant avec peu de bien, à cause que son pere avoit mal fait ses affaires, prit l'espée, et en Hollande ayant acquis quelque reputation, une dame de quelque âge, mais riche, l'espousa. C'est la plus folle de jalousie qui fut jamais : dez qu'il regarde une servante, elle la chasse. A Paris, elle eut soupçon que son mary regardoit de trop bon œil une belle fille de ses parentes, et à table en mangeant, après avoir esté long-temps sans parler, elle s'escrioit : « Oüy, en ma foy ! je le voudrois de tout mon cœur, qu'elle fust cent piez sous terre, cette mademoiselle Marton ! » C'estoit le nom de la belle. Et dans cette vision, une cassette luy ayant esté volée, elle disoit que c'estoit cette belle fille qui l'avoit, et qu'une sorciere la luy avoit fait voir dans son ongle. Elle devint jalouse de la grand mere de son mary. Elle estoit venüe de Hollande icy pour le ramener, et d'icy elle le suivit en Poitou où il est allé voir ses parens. Il est contraint, quand il est levé, de sortir jusqu'au soir, et s'est accoustumé à la laisser criailler tout son saoûl.

4. Voicy une histoire plus estrange que toutes les autres. Un gentilhomme provençal, nommé Tenosi,

s'en allant faire un voyage en Levant, recommanda sa femme à un autre gentilhomme, avec lequel il faisoit profession d'une amitié très-estroitte : cette femme estoit belle ; cet amy en devint bientost amoureux, et enfin la femme ne fut pas plus fidelle que luy. Ils vescurent de sorte que tout le monde sçavoit leurs amours. Au bout de quelque temps le bruit courut que le mary estoit mort; mais ce bruit estoit faux, et il revint la mesme année. Ces amans, comme j'ay dit, avoient eu si peu de discretion qu'ils ne doutoient point que le mary ne fust bientost averty de tout; ils se resolurent de s'en desfaire, et l'empoisonnerent : ils sont pris et condamnez à avoir la teste coupée, tous deux en mesme temps et sur un mesme eschaffaut. On les meine donc au suplice : cet homme estoit le plus abattû qu'on eust pu voir, et la femme paroissoit beaucoup plus resolue que luy. Comme on le voulut executer le premier, il demanda qu'on ne l'executast qu'après cette dame, et le demanda avec tant d'instance, et dit des choses qui firent si fort croire qu'autrement il mourroit comme un furieux, qu'on fut contraint de le luy promettre, de peur de le mettre au desespoir. Mais il n'eut pas plus tost veû la teste de sa maistresse à bas, qu'il tesmoigna une constance admirable, et mourut, s'il faut ainsy parler, avec quelque satisfaction. On sceût de ses amys particuliers que c'estoit par jalousie, et qu'il estoit tellement possedé de cette passion, qu'il avoit eu peur, s'il estoit executé le premier, que la dame ne fust sauvée par quelque

miracle, et qu'un autre n'en joüist après : ce fut ce qui l'avoit fait resoudre à empoisonner son amy comme il l'empoisonna, le jour mesme qu'il fut arrivé, sans luy donner le loisir de coucher avec sa femme.

Jean C., maître des Comptes, marié à Anne Marguerite Vanel.

5. Coiffier* est filz de Coiffier, qui a esté commissaire au Chastelet, et dont la mere estoit cette celebre pastissiere qui fut la premiere qui s'avisa de traitter par teste. Le pere avoit eu quelque habitude avec le president le Bailleul*, lorsqu'il estoit lieutenant-civil; de sorte que s'estant meslé des finances, quand le President fut fait surintendant, il prit Coiffier pour premier commis; d'Esmery le continüa. C'est un homme grave et terriblement ceremonieux. On disoit que d'Esmery avoit Guerapin* pour tenir parole, Chabenat pour fourber, et Coiffier pour faire des reverences. Mme Pilou disoit de luy que, pour commissaire du Chastelet, c'estoit un honneste homme, mais que, pour un homme à carrosse, ce n'estoit qu'un benais. Sa femme estoit aussy sotte que luy et par-delà. Ils avoient un filz assez honneste garçon, qui ne les pouvoit souffrir, et il estoit tousjours absent; ce filz mourut fort jeune. Son cadet est bien fait; mais vous verrez par la suitte quel homme c'est. Il est à cette heure maistre des Comptes. Son pere le maria, il y a quelques années, avec la fille de Vanel, celuy qui, avec la Railliere, avoit fait le Traitté des Aisez. C'est une petite créature qu'on peut dire jolie; mais après les nains, il n'y a rien de si petit : il est vray qu'elle est bien proportionnée. Cette petite créature, elevée par une mere dévote*, fut ravie de trouver un garçon qui fust un peu dans le monde. Par malheur pour luy et pour elle, le pere et la mere de Coiffier n'estoient pas alors à Paris, ou du moins en partirent aussytost après : de sorte que la voylà en son menage. Le mary qui avoit oüy dire dans le monde qu'un galant homme devoit donner de la liberté à sa femme, luy laissoit faire en partie ce qu'elle vouloit : il luy donnoit mesme à faire la despence. Notez que c'estoit un oyson; elle ne se levoit qu'à midy, faisoit semblant de compter avec le valet de chambre de son mary, et ne comptoit point; tout alloit comme il plaisoit à Dieu : l'argent ne luy coustoit rien. Elle donna une table de brasselets* de trente-cinq pistolles à une demoiselle de sa mere qui l'estoit venüe coiffer quelquefois, et à la femme de chambre un mouchoir de quinze pistolles.

Nicolas le B. (*Histor.*)

Maître des comptes; premier commis d'Esmery, puis commis de l'Epargne.

Marguerite Ranchin.

Pierre fine taillée et enchâssée en or ou en argent.

Il n'y avoit que trois jours que le pere de sa mere estoit mort; elle s'habilloit de couleur, et quand sa mere venoit, elle se mettoit entre deux draps toute habillée, et on a jetté quelquefois sur le fond du lict la tourte qu'elle alloit manger avec quelques jeunes garçons du quartier.

Logée dans un des pavillons qui sont autour du jardin du Palais-Royal, elle avoit une porte pour y entrer; elle s'y promenoit avec sa demoiselle jusques à deux heures après minuict, et le mary fut contraint de faire cacher des gens qui luy firent peur, afin qu'elle n'y allast plus si tard. Cette grande liberté que cet homme luy donna, durant l'absence de la belle-mere, la gasta entierement, et quand les bonnes gens furent revenûs, elle avoit desjà pris un fort meschant ply; d'ailleurs elle est naturellement estourdie, et par malheur elle a tousjours eu affaire à des estourdis.

Le premier qui s'avisa de luy faire les doux yeux fut un jeune garçon de la ville, lieutenant aux Gardes, nommé Busserolles, si fou qu'il alla attaquer luy seul, à la Don Guichotte, une bande de sergens qui menoient un homme en prison, et le délivra sans le connoistre; il est vray que son hausse-col, car il estoit de garde, imprima quelque terreur aux sergens. Depuis, il a parlé au Roy si sottement qu'on l'a cassé, au lieu de le laisser traitter d'une compagnie. Ce galant homme alla un jour pour voir la petite dame. On luy dit qu'elle estoit là auprez, chez sa belle-sœur Vanel, de qui on mesdit furieusement avec Servien. Busserolles y va : la petite femme revient*; on luy dit cela; elle court chez sa belle-sœur; ils se parlent. La belle-sœur, qui sçavoit que desjà on estoit en soupçon chez le mary, ne trouva cela nullement bon, et fit dire à Busserolles qu'il ne revinst plus chez elle. Voylà grande rumeur au logis : on defend à la petite femme de voir sa belle-sœur; elle ne voyoit pas mesme sa mere, car la belle-sœur et la mere logeoient ensemble.

* Chez elle.

Le beau-pere, la belle-mere, tous leurs gens sont tous les espions de la jeune femme. Le bonhomme en usa fort sottement, car il rompit en visiere plusieurs fois à des jeunes gens qui alloient là-dedans; et enfin le portier eut ordre de ne la laisser voir à pas un homme. Quand on la demandoit il disoit : « Elle n'y est pas, » et elle, qui estoit tousjours à la fenestre, crioit : « J'y suis; » mais cela ne servoit de rien.

Busserolles descouvrit un jour qu'elle alloit au sermon avec la famille : il envoye un grand laquais qui fit si bien qu'il garde une place tout auprez de la petite dame, et il causa avec elle, à la barbe à *Pantalon**, tant que le sermon dura.

* *C'est-à-dire :* du beau-père.

Elle fut assez longtemps en cette misere, n'allant en aucun lieu que sa belle-mere n'y fust, elle qui mouroit d'envie de voir des hommes. Enfin je ne sçay par quelle rencontre on ne put s'empescher de la laisser aller joüer dans le voisinage, chez le president Tubeuf. Son filz* aussytost en conte à la belle. Dez le premier soir elle luy permet de luy escrire, et non contente de cela, elle ne faisoit que chuchotter le lendemain à la messe avec luy. Le premier billet tomba entre les mains

* Charles Tubeuf, alors conseiller au Parlement, maître des Requêtes.

du mary. Le laquais de Tubeuf, aussy habile que son maistre, rencontra Coiffier à la porte, qui luy fit avoüer qu'il portoit un poulet à sa femme, et luy donnant un loüis d'or, il luy dit : « Je t'en donneray au- » tant toutes les fois. » Il faisoit response pour sa femme. Je pense que la demoyselle* ou sa mere l'escrivoient. Au bout de huict jours le mary se lassa de donner des loüis, et escrivit à Tubeuf : « Monsieur, » soyez une autre fois plus fin ; » puis conta toute l'affaire à sa femme. La belle-mere meurt quelque temps après : cette petite estourdie ne put s'empescher d'en tesmoigner de la joye, et vouloit aller à l'enterrement avec un collet clair : le mary dit qu'il la jetteroit dans le feu ; cela acheva d'aigrir les gens. Elle fut depuis comme prisonniere, jusques à entendre la messe chez elle, et à n'avoir permission de regarder à la fenestre que certains jours. Quand Tubeuf alla à Francfort (*a*), elle et le mary entendant passer bien des gens, mirent la teste à la fenestre ; il cria : « Il y en a qui sont bien aises ; il y en a aussy qui en sont faschez ! »

Sans doute la dame de compagnie de sa mère.

Tantost, elle a permission d'aller au Cours avec sa gouvernante, tantost on la resserre tout de nouveau : Elle disoit une fois : « Zésus ! que » faire au Cours ? Le Roy est party. » Le mary est devenû tout sauvage. Il a un frere qui a fait quelques campagnes ; on l'appelle d'Orvilliers. Ce garçon est bien fait et estoit assez raisonnable, mais à cette heure il garde sa belle-sœur : on croit qu'il en est amoureux. Elle le hait comme la peste.

(*a*) Pour l'élection de l'empereur *.

En 1657, avec le maréchal de Gramont et M. de Lyonne.

COMMENTAIRE.

I. — P. 312, nº 5.

Son pere le maria... avec la fille de Vanel, celui qui avec la Railliere avoit fait le Traitté des Aisez.

La fille de Claude Vanel, celui qui fit bâtir ou du moins habita le premier la première maison de la *rue Neuve-des-Petits-Champs*, vers 1632. Achetée plus tard par Bruant des Carrieres, puis réunie à celle de Bautru, elle est aujourd'hui remplacée par le passage Colbert et la nouvelle rue de la Banque.

Pour la Railliere, fameux partisan de la fin du règne de Louis XIII et du commencement de celui de Louis XIV, il est cité parmi ceux

qui se mirent en frais pour célébrer la naissance du jeune dauphin, en 1639 :

> Ce qui fut bien plaisant,
> Monsieur de la Ralliere,
> Ce brave partisan
> Fit faire une barriere
> De douze ou quinze mulds où tout le monde
> Alloit s'abbreuver à la ronde.
> Et s'amusoit à tirer la bonde.

« La Ralliere, » dit le Catalogue des Partisans, « a eté fermier des » aides avec le nommé du Mousseau, où ils ont volé les rentiers de » l'hostel de ville, par les presens et corruptions qu'ils ont fait à » d'Esmery... Et en outre, ledit la Ralliere avec le nommé Vanel dit » Trecourt, à présent fermiers des Entrées, ont fait le traitté de » 150,000 livres de rentes sur les dittes entrées créées en 1644, pour » raison de quoy, ils ont taxé sous le titre d'Aisez qui bon leur semble, » et sous de faux rôles ont exigé les dites taxes avec des violences hor- » ribles en cette ville de Paris et en la campagne. » (P. 9.)

On l'avoit fourré à la Bastille dès le commencement des troubles. Le *Courrier françois en vers burlesques* raconte ainsi sa mésaventure :

> Ce fut le vingt-six de janvier,
> Jour que le nommé la Railliere
> Fut pris noüant sa jarretière,
> Comme espion du cardinal.
> Son nom est connu pour le mal
> Qu'il a fait souffrir à la France,
> Il est hoc à quelque potence;
> C'est un sorcier, c'est un devin,
> Exacteur des droits sur le vin,
> Jadis pillier de Particelle,
> Auteur de la taxe nouvelle,
> Par qui tant de gens sont lézes,
> Dessous un faux-titre d'aisez;
> Il est monopoleur en diable,
> C'est un usurier exécrable,
> . . . .
> Ame damnée, esprit malin,
> Un voleur, bref un Mazarin.
> Ce trouble repos de la ville
> Est à présent dans la Bastille.

(3e courrier.)

II. — P. 313, lig. 1re.

Logée dans un des pavillons qui sont autour du jardin du Palais-Royal...

Le cardinal de Richelieu avoit permis de construire, au milieu de la ligne du nord qui fermoit son palais, trois pavillons : l'hôtel Ma-

zarin dont on va abattre la belle porte, apparemment pour le grand plaisir d'abattre, fut construit plus tard en face de ces pavillons. On peut les reconnoître dans le plan de Gomboust : l'un d'eux etoit occupé par M. et Mme Coiffier père et fils, mère et belle-fille.

III. — Fin.

Sandras des Courtils, dans son roman de la *Vie de Colbert,* Cologne, 1695, médit autrement encore de la pauvre petite Mme Coiffier : « La » marquise de Pienne, » (avant, Mme de Launay), « ne fut pas la seule » pour qui Colbert fut sensible : il rendit aussi des soins à Anne-Mar- » guerite Vanel, femme de Jean Coiffier, maistre des Comptes ; jeune » personne petite, mais toute mignonne et de qui l'esprit etoit enjoué » et brillant. Il alloit souvent souper chez elle, parce qu'il etoit amy » particulier de son beau-père qui avoit eté receveur des consignations » avec Betaut, et qu'il prenoit des leçons de politique du mari au sujet » du traité de Munster dont il savoit parfaitement toutes les négocia- » tions, ayant eté secrétaire de l'ambassade sous Abel de Servien, dont » il etoit encore commis pour la Surintendance. La coquetterie de cette » dame le rebuta bientost, et il ceda la place à Edouard-François » Colbert son frere, qu'il avoit fait capitaine aux gardes, à Roussereau, » secrétaire du cardinal Mazarin (*a*), et au commandant de Gault qui » avoient plus de temps que lui à donner à l'amour... » (P. 9.)

(*a*) Probablement l'ex-lieutenant aux gardes *Busseroles.* Les imprimeurs de Sandras ont écorché tous les noms propres.

CDLVIII.

CATALOGNE.

I. Voicy ce que j'ay appris de la maniere de vivre des femmes de ce pays-là. On n'y fait l'amour que par truchement, et on se sert pour cela des meneurs des dames. Ce ne sont pas des domestiques pour l'ordinaire, mais quelquefois un savettier qui, les festes et les dimanches, prend son bel habit, se met l'espée au costé et tend le bras à la dame; elles vont rarement ailleurs qu'à l'eglise.

La meilleure marque qu'on puisse avoir d'estre bien avec elles, c'est quand elles vous envoyent ces messieurs les escuyers, pour sçavoir l'estat de vostre santé, sous pretexte qu'elles ont oüy dire que vous estiez malade. Cet homme pourtant ne vous parle qu'à l'oreille, et bien souvent il dit à vos gens qu'il vient pour vous donner avis de quelque piece curieuse qui est à vendre, ou trouve quelque semblable eschapatoire. Alors vous n'avez plus qu'à chercher l'invention de vous joindre, car elles n'en viennent point là qu'elles n'ayent resolû de ne vous rien refuser. La pluspart du temps elles sont assez malheureuses; leurs marys ne leur laissent prendre aucun

divertissement, entretiennent presque tous des courtisanes, et, ce que j'en trouve de plus fascheux, c'est que si à soupper il y a, par exemple, une poule, ils n'en laisseront qu'une cuisse à leur femme et porteront tout le reste chez leur mignonne, avec qui ils iront souper et coucher; Madame, cependant, s'entretiendra, s'il luy plaist, avec les espions que le galant homme tient auprez d'elle, car les valets sont tous aux marys. Les religieuses sont moins religieuses qu'elles, car s'il y a de la galanterie, c'est dans les convents; partout on y entre pour de l'argent. Mesme ceux des Catalans qui sont plus jaloux que les autres, tiennent leurs concubines dans les religions, et on les nomme *commendadas* *. Il arriva, la premiere fois que l'armée de France entra dans le port de Barcelone, que des Religieuses, qui estoient assez proche du port, faisoient bastir et questoient pour achever leur bastiment; elles furent donc demander la charité à quelques officiers des galeres; mais, au lieu d'argent, dont ils estoient assez mal fournis, ils leur donnerent cent forçats pour porter la terre et leur servir de manœuvres. Cependant ces officiers cajollerent les religieuses, et firent si bien qu'elles leur permirent d'entrer dans leur convent, desguisez en galeriens; ils se meslerent parmy les forçats, et furent trouver leurs maistresses[1]. Il me semble que quand ils eussent bien resvé pour inventer un habit bien convenable à des esclaves d'a-

Les recommandées.

[1] *Biffé* : Les fers aux piez.

mour, ils n'eussent jamais pu mieux rencontrer.

2. Il y avoit en ce temps-là une dame nommée la baronne d'Elby; elle estoit de la maison d'Arragon [1], et s'appelloit Hippolita. Elle estoit plus agreable que belle; on n'a jamais veû une personne plus spirituelle ny plus adroitte. Son mary, qui estoit fort desbausché, et elle, estoient separez de corps et de biens. Cette femme eut un si grand desplaisir de la revolte de Catalogne, et avoit une si grande passion pour la couronne d'Espagne, qu'elle a mis plusieurs fois sa vie en danger pour tascher à reduire cet estat sous son premier maistre. D'ailleurs, elle estoit galante. Auprez du mareschal de la Motte, il y avoit un huguenot, desjà agé, nommé la Vallée [2], qui estoit bien avec luy. Doña Hippolita, qui le connoissoit d'amoureuse maniere, fit si bien que par son moyen elle obtint permission d'escrire en Arragon, et partout où elle voudroit. On luy accorda cela facilement, parce que les mesmes personnes qui portoient ses lettres en portoient aussy du Mareschal à ceux avec qui il avoit intelligence dans le pays ennemy. Elle employa tous ses artifices pour gaigner entierement la Vallée, et luy fit mesme une des plus grandes faveurs que les dames fassent en ce pays-là : c'est qu'elle l'avertit qu'elle iroit voir les tombeaux, la Sepmaine sainte, et qu'il se trouvast en tel lieu pour l'accompagner. La dévotion espagnolle ne consiste qu'en grimaces; la Sepmaine sainte, et principale-

[1] De quelque branche de cadet, ou peut-estre de quelque bastard.

[2] Nous en parlons ailleurs*.

* T. II, p 58; IV, 17[illegible]

ment le vendredy saint, on visite les tombeaux qu'on fait en chaque eglise en l'honneur de Nostre Seigneur; et il y a de l'emulation à qui les fera les plus magnifiques; c'est comme les *Presepii* * à Rome. Les dames y vont voilées, et c'est en ce temps de penitence qu'elles font le plus de galanteries. On appelle cela *Festeggiar*. La Vallée se trouva à l'assignation, mais il eut le desplaisir de voir qu'il n'estoit pas le seul galant; car la dame avoit un catelan avec elle, homme de qualité, et la Vallée croit qu'au retour ils furent coucher ensemble. Voylà tout ce que nostre François en eut. Le mareschal de Brezé l'avoit cajollée avant cela; mais elle ne le pouvoit souffrir. Depuis, quand on fit une si grande conjuration contre le comte d'Harcourt, elle s'y trouva embarrassée, et son amant, dont nous avons parlé, eut le cou coupé : pour elle, on se contenta de l'envoyer en Arragon.

Les crèches.

3. J'ay oüy conter une histoire arrivée à Madrit, que je mettray icy tout de suitte : « Une fille de qualité, » estant devenüe amoureuse d'un page de son pere, » luy accorda toutes choses, et se trouva grosse peu » de temps après. Cependant son pere l'accorde avec » un homme de condition, dont l'alliance luy estoit » avantageuse. Dans cette extremité, cette pauvre » fille a recours à une femme veuve, qui estoit femme » d'esprit et grande intrigueuse, et trouve moyen de » l'aller voir secrettement. Elles songerent longtemps » avant que de pouvoir trouver quelque invention [1];

[1] Je sçay cela de M. Penis, resident en Espagne, à qui cette femme l'a conté.

» enfin, la veuve luy dit qu'elle iroit dire au cardinal-
» inquisiteur [1] l'état où elle se trouvoit, et le deses-
» poir où elle estoit ; que si on ne l'avoit retenüe,
» elle se seroit desjà poignardée, et auroit tout d'un
» coup osté la vie à elle et à son enfant ; qu'il n'y a
» qu'un remede et qui despend de luy seul ; c'est de
» faire mettre dans les prisons de l'Inquisition le ca-
» valier avec lequel cette fille est accordée, et, que
» durant le temps qu'il y sera, on la pourra faire
» accoucher en cachette. » La fille approuva le conseil de cette femme, et la chose reussit comme elle l'avoit pensé. Le Cardinal eut de la peine à s'y résoudre, mais enfin il y consentit. La fille accoucha heureusement ; mais le cavalier, outré de l'affront qu'on luy avoit fait, car il n'y a que la prison de l'Inquisition qui soit infamante, mourut de desplaisir, quoyqu'elle luy escrivist tous les jours qu'elle ne l'en estimoit pas moins, que ce n'estoit qu'une calomnie, et que la verité se descouvriroit bientost.

[1] Zapata.

COMMENTAIRE.

I. — P. 320, note.

Je sçay cela de M. Penis.

Peni ou Penis, d'abord secrétaire du comte de Barrault, ambassadeur en Espagne, puis après le départ de l'Ambassadeur, laissé en qualité de résident. Il etoit de Tulles et fut plus tard trésorier de France à Limoges. C'etoit un homme ardent, grand parleur et grand frondeur. Conrart en a parlé dans les *Mémoires* publiés à la date de 1652. Il

avoit epousé une nièce de Broussel, et de là venoit le crédit qu'il eut lui-même quelque temps sur la multitude.

II. — Fin.

Cette page ecrite en 1657, paroîtra plus piquante, plus curieuse, quand on la rapprochera de l'histoire de la marquise de Faure, racontée par Lenet dans ses *Mémoires.* Mlle de Vaubecourt, veuve du marquis de Faure frère de Mlle du Vigean, s'etoit remariée en 1664 avec un gentilhomme franc-comtois, nommé M. de l'Aubepin. Pour cacher à son nouveau mari une grossesse à laquelle il n'avoit pu contribuer, Lenet et l'ambassadeur d'Espagne qui s'intéressoient à la dame, eurent recours aux bontés de Louis XIV et de la Reine-mère : une lettre de cachet fut décernée ; M. de l'Aubepin attendit à la Bastille que sa femme fût délivrée. Puis la lettre de cachet fut rapportée ; on mit l'emprisonnement sur le compte d'un quiproquo, et le Roi fit des excuses bienveillantes à la victime. Ainsi la bonne intelligence ne fut pas un instant troublée entre les deux époux. Lenet, qui avoit donné l'idée de recourir en cette circonstance à la discrétion du Roi, revenoit alors d'Espagne, où, dit-il, les aventures de ce genre ne sont pas fort rares. (*Voy.* l'edition de ses Mémoires, 1729, tom. II, p. 356 et suiv.).

Le marquis du Faure ou du Fors avoit eté assassiné en 1663, à deux lieues de Poitiers. « Sa veuve, » dit Colbert, dans un Mémoire sur la noblesse du Poitou (1664), « etoit mal avec son mari, et s'est remariée fort mal à propos. »

CDLIX.

PROVENÇAUX ET PROVENÇALLES.

1. Les conseillers de ce pays-là sont pour la pluspart gentilshommes. Avant que de prendre une charge, pour l'ordinaire ils ont fait deux ou trois voyages sur les galeres et se sont battus en düel. Il y en a mesme dont la soutane ne tient qu'à un bouton et qui ne laissent pas de se battre, encore qu'ils soient senateurs. Ils mesprisent tout le reste du monde et, entre eux quelquefois, ils se traittent d'une estrange sorte, comme vous allez voir par une querelle arrivée entre deux conseillers, pour un paon.

Un conseiller du Parlement d'Aix avoit un paon chez luy qu'il nourrissoit dans une assez grande cour pleine d'arbres; un autre conseiller, son voisin, avoit un jardin, le plus propre de la ville. Ce jardin et cette cour se touchoient, de sorte que le paon y voloit assez souvent, et comme cet oiseau gratte, il y gastoit tousjours quelque chose. Le maistre du jardin s'en ennuya ; mais au lieu d'en parler à l'autre bien civilement, et luy proposer de luy oster quel-

ques principales plumes qui l'empeschassent de voler par-dessus le mur, il luy envoya dire par son secretaire, que s'il n'empeschoit ce paon de voler dans son jardin, il tüeroit le paon la premiere fois qu'il l'y trouveroit. Le secretaire ne trouva qu'un des freres du Conseiller, à qui il fit son message, mais non pas si cruement. Ce frere, qui estoit un jeune garçon, dit qu'il le diroit au Conseiller ; mais vraisemblablement il l'oublia. Le lendemain, le maistre du jardin tüe le paon, sans s'informer si son secretaire s'estoit acquitté de sa commission, oüy ou non ; il estoit fier et traittoit l'autre de haut en bas, parce qu'il se pretendoit de meilleure maison, qu'il estoit plus riche, et qu'il avoit espousé depuis peu la fille du marquis d'Irville, de Dauphiné. Il tüe le paon d'un coup de pistollet, et l'envoya par un laquais chez son confrere, qui estoit allé au Palais ; il y va aussy, et de là à une maison des champs dont il ne revint que le soir. Le Conseiller trouve son paon mort dans sa cuisine ; le voylà piqué au dernier poinct ; il assemble ses amys qui, au nombre de cinquante, toutes choses meurement deliberées, enfoncent une porte de derriere du jardin de l'aggresseur, et, avec tous les ferrements qu'ils purent trouver, y font le desgast d'un bout à l'autre. La maistresse du logis leur parla ; mais au lieu de la respecter, ils luy dirent mille insolences. Le mary, de retour, assemble dez le soir mesme tous ses amys : les deux partys se grossissent, et on fut sur le poinct de voir donner bataille dans la ville. Il y eut cependant vingt appels

de part et d'autre entre les jeunes gens des deux partis ; voylà cent querelles pour une. Le comte d'Alez, gouverneur de la province*, estoit assez empesché. M. le marquis d'Irville, averty du desordre, se met en chemin avec si grand nombre de noblesse du Dauphiné, que le Gouverneur fut obligé de faire garder tous les passages de la Durance, pour l'empescher de venir. Enfin M. d'Irville vint seul, et quand l'affaire fut en train de s'accommoder, M. le comte d'Alez, qui le connoissoit pour un homme fort raisonnable, luy dit qu'il escrivist les satisfactions qu'il pretendoit qu'on dust faire à sa fille, et qu'il adjoutast toutes choses à sa fantaisie ; qu'il s'en rapportoit à luy. Ce M. le marquis d'Irville desmesla si bien tant de differentes querelles et tant de circonstances qu'il y avoit, et se mit si fort à la raison, que M. le comte d'Alez ne changea pas une syllabe de tout ce qu'il avoit escrit, et luy dit : « Monsieur, » vous en avez demandé moins que je ne vous en eusse » donné. »

Louis-Emmanuel de Valois, comte d'A., puis duc d'Angoulême, gouverneur de Prov. de 1636 à 1653.

2. Ce paon me fait souvenir de trois oysons pour lesquels toute la noblesse du Bearn se pensa couper la gorge. Un gentilhomme, qui vouloit traitter M. de Grammont, avoit retenû d'un des voisins, dans le village, trois petits oysons que nourrissoit un paysan ; car on ne mange guères de petits piez * en ce pays-là, et il n'y a pas longtemps qu'on n'y tüoit point de veau, parce qu'il deviendroit bœuf. Le seigneur du village dit qu'il les vouloit pour luy ; il ne les prit point pourtant, mais il defendit au paysan de les

De petits oiseaux, alouettes, mauviettes, etc.

donner. L'autre les prend de force : voylà toute la noblesse à cheval. M. de Grammont eut bien de la peine à mettre le holà.

3. Un marseillois, dont je n'ay pu sçavoir le nom, fut pris sur mer par un corsaire turc et mis avec d'autres prisonniers, entre lesquels estoit une fille italienne bien faitte dont il devint amoureux et en fut aimé; cette fille fut donnée à la Sultane, et dit qu'il estoit son mary. En cette consideration, car elle plaisoit fort à sa maistresse, on met ce marseillois dans le Serail au service du Grand seigneur; on les fit renier tous deux. Les Capucins le leur permirent avec de certaines restrictions chimeriques. Elle se fait riche et luy propose de se sauver avec leurs trezors et leurs enfans, car ils en avoient quelques-uns: ils se desrobent, mais comme ils estoient encore dans les terres des Mahometans, un beau matin il se sauve tout seul, emporte leurs richesses, et ne laisse à sa femme que leurs enfans. Elle retourne à Constantinople, fait entendre à la Sultane que son mary l'avoit trompée, et que, comme elle avoit descouvert que son intention estoit de s'enfuir en son pays, elle n'y avoit voulû consentir, et estoit revenüe avec ses enfans, mais que ce perfide l'avoit volée. La Sultane luy fait encore du bien; de sorte qu'au bout de quelques années, comme on n'avoit garde de (se) desfier d'elle, elle se sauva à Marseille avec son bien et ses enfans. Son mary ne la vouloit point reconnoistre; enfin, voyant que tout le monde maudissoit son ingratitude, il fut contraint de la reconnoistre et de l'espouser publiquement.

4. Ils sont grands rimeurs. Pour se venger, ils font des chansons. Ils en firent d'atroces contre M. d'Espernon. Ses gens l'excitoient à les chastier : « Hé! Messieurs, » leur disoit-il, « laissez-les chanter pour » leur argent. »

5. Pour les dames de Provence, outre la mesdisance ordinaire aux petites villes, leur coutume de se dire toutes leurs veritez au Carnaval fait qu'on n'y vit guères sans querelle : elles sont pour l'ordinaire hautes à la main; en voicy un bel exemple.

Blaise baron d'A. et de la Font.

Le baron d'Allemagne * a marié une de ses filles à un M. de Joucques. Ce M. de Joucques et l'archevesque d'Aix pretendent tous deux les droits honorifiques d'une paroisse à la campagne. Un jour que la

dame y estoit et M. l'Archevesque aussy, ce prelat fait mettre sa chaise en la principale place : elle la fait oster, y met la sienne et s'y assiet. Quand l'Archevesque vint il trouva sa place prise. Elle, non contente de cela, le querelle, et on dit qu'elle eut la main levée. C'estoit une petite femme, assez jolie et diablement fiere. Je voudrois que c'eust esté le cardinal de Sainte-Cécile*, pour voir ce qu'eussent fait deux si sages testes.

Michel Mazarin, cardinal en 1647, archevêque d'Aix; mort à Rome en 1648

DIODÉE (*Catherine Diodée, morte en mai* 1658.)

6. Mlle Diodée est fille d'un M. Diodati de Marseille (car *Diodée* est un nom corrompû), originaire de Lucques et d'une famille noble. C'estoit une personne bien faitte et qui avoit de l'esprit. En allant en Italie[1], je passay par là ; je luy voulus dire quelques douceurs, elle me respondit qu'elle lisoit *le Miroir qui ne flatte point*[2]. Depuis elle continüa à lire à tort et à travers, et se fit un esprit pedant ; elle ne parloit que de livres, et n'entretenoit le monde que de sa science. Un jesuiste, à ce qu'on dit, luy avoit monstré le latin. On dit qu'un jour un jeune chevalier de Malte l'estoit allé voir ; elle luy cita Aristote, Platon, Zoroastre et Mercure-Trismegiste. Ce garçon ne s'y divertit pas trop bien ; il prend congé d'elle ; elle le veut reconduire ; il fait ce qu'il peut pour l'en empescher ; enfin il se met à genoux : « Par Platon, par Aristote, par Zoroastre, Mademoiselle, je vous conjure, ne me faittes point cet

[1] C'estoit en 38.
[2] Volume de la Serre.

» affront. » Venoit-il quelque prince estranger à Marseille, elle faisoit si bien qu'au bal elle avoit tousjours une chaise auprez de luy. On danse en ce pays-là l'esté comme l'hiver. Elle mesprisoit tout le reste et croyoit qu'il n'appartenoit qu'à elle de l'entretenir. Cela parut plus que jamais une fois qu'un prince de Danemark y passa. Elle s'en laissa cajoller, souffrit de luy toutes les galanteries dont un *Danemarquois* se peut aviser, et cet homme pourtant n'avoit rien de remarquable en luy que la naissance. On luy faisoit la guerre qu'elle avoit harangué le chevalier de Guise* quand il revint de Florence. Voicy la verité de l'histoire : lorsqu'il arriva, Mme Diodée et sa fille se promenoient par hazard sur le port : cette femme, de qui on a un peu mesdit avec feu M. de Guise, se mit estourdiment à luy faire des complimens en provençal ; car les dames et demoiselles de Marseille ne parlent pas toutes françois : le Chevalier n'y entendoit rien. La fille prit la parole et luy dit maintes belles choses auxquelles il n'entendit peut-estre pas plus qu'au provençal[1], et ne leur respondit qu'avec des reverences.

* Roger de Lorraine, chevalier de Malte, mort en 1653.

Quelques années après, Scudery ayant eu le gouvernement de Nostre-Dame de la Garde, s'alla establir à Marseille, et y mena sa sœur : nostre demoiselle n'avoit garde de manquer à faire amitié avec des personnes de réputation. La conversation de Mlle de

[1] *Mots biffés :* Il respondit tout de mesme ; car il parloit encore moins qu'il n'a fait depuis.

Scudery la guerit un peu de cette conversation pedantesque, et ne luy voyant point parler de Zoroastre, etc., elle n'en osoit plus parler. Une fois, il est vray que c'estoit au commencement, elle luy dit: « Mais, Mademoiselle, je n'ay point veû cela dans les » Peres. » Elle ne pouvoit vivre sans cette nouvelle amie, et elles etoient presque tous les jours ensemble ; enfin au bout d'un an et demy, elle se broüilla avec Mlle de Scudery, et c'estoit beaucoup pour elle d'avoir atteint un si long terme, car jusques là elle n'avoit jamais pu bien vivre avec personne pendant six mois entiers.

Voicy comment cela arriva : Un gentilhomme de Provence, nommé le baron de la Baume, qui estoit un homme d'esprit, mais un homme assez bizarre, avoit cajollé cette fille deux ans entiers, et avoit dit à Mlle de Scudery que ce n'avoit esté que par charité, et pour empescher qu'elle n'achevast de se gaster, si quelque autre l'entreprenoit ; mais qu'ayant [esté] obligé d'estre esloigné de Marseille assez longtemps, à son retour il l'avoit trouvée toute desreiglée. Or, ce baron ne la cajolloit plus, dont elle enrageoit en son petit cœur. Il vint le carnaval suivant à Marseille ; Diodée et deux autres dames vinrent masquées à la turque, le plus joliment du monde, car à Marseille on trouve de veritables habits de sultane. Le Baron estoit dans l'assemblée où elles vinrent, et, par hazard, lorsqu'on les obligea de se desmasquer, elle se trouva vis-à-vis de luy. Le lendemain, Mlle de Scudery envoya par un masque, en plein bal, à Dio-

dée et à ses compagnes un feint extraict d'une lettre escrite de Constantinople, qui portoit que trois sultanes s'estoient sauvées du serrail du Grand-seigneur, et qu'il y en avoit une (on designoit Diodée) qui estoit sortie pour rattrapper un esclave chrétien qui luy estoit eschappé ; mais qu'on croyoit qu'elle perdroit ses pas, parce qu'il s'estoit mis sous la protection de la reine de Mauritanie : c'estoit une dame assez brune dont il estoit amoureux. Cette fille fut si folle que de se gendarmer de cela, elle qui avoit accoustumé comme les autres de s'entendre dire des choses assez seiches quelquefois, et elle ne vit plus Mlle de Scudery.

Thomas Scarron, sieur de Vaure, marquis de Marigny et capitaine des galères.

Un garçon de Paris*, filz de Scarron de Vaure interessé aux gabelles, et beau-frère de M. de Villequier, aujourd'huy le mareschal d'Aumont, commandoit la galere de la Reyne, et revint en ce temps-là à Marseille d'un petit voyage. Dez qu'il eut veû cette fille, le voylà amoureux, luy qui l'avoit veûe mille fois en sa vie, et tout aussy belle qu'elle estoit alors ; elle est bien faitte, hors qu'elle est trop grosse. Sur l'heure il luy parle d'amour et de mariage tout ensemble : elle l'escoute et l'accepte, elle qui s'en estoit mocquée deux mille fois et qui avoit esté tesmoing qu'il n'avoit ny cœur ny esprit. Cela sembla d'autant plus estrange à Mlle de Scudery, qu'elle luy avoit oüy dire qu'il faudroit qu'un homme qui ne seroit pas gentilhomme eust furieusement de cœur pour luy plaire. Le pere de Vaure* (on appelle ainsi cet espouseur) en a avis ; il envoye des defenses, car la

Michel-Antoine S., sieur de Vaure, conseiller d'Etat, mort le jour de Pâques 1655.

demoiselle n'avoit point de bien. Nonobstant ces defenses, la mère et elle, car le pere estoit mort, demandent permission d'espouser : on la leur refuse. Enfin, sous un faux donné-à-entendre, ils font aller leur curé chez M. d'Allemagne, qui loge de l'autre costé du port, et là, après qu'il leur eust refusé la benediction nuptiale qu'ils luy demanderent à genoux, ils prirent acte par devant un notaire, qui estoit present, comme ils se prenoient l'un l'autre à mary et femme; et de là, ils furent, je ne sçay par quelle raison, consommer le mariage à un meschant village, dans une taverne. Elle vint à Paris quelque temps après. Les parens de son mary ne la voulurent point voir. Depuis, ayant pris habitude chez les filles de la Reyne, elle fit si bien par leur moyen, que M. de Villequier la vit. Elle a esté assez longtemps mal à son ayse. Depuis, le grand jubilé fleschit le beau-pere, qui est mort en suitte et leur a laissé du bien; elle s'est bien façonnée icy. C'est une personne qui a bien soing de son menage et de ses affaires, et qui n'a point fait parler d'elle.

COMMENTAIRE.

1. — P. 324, lig. 14.

La fille du marquis d'Irville, en Dauphiné.

Il n'y a point d'Irville en Dauphiné. Ou des Réaux s'est trompé, ou le nom a eté mal déchiffré, ou plutôt encore il avoit mal entendu le nom, quand on lui avoit raconté l'historiette. Je pense qu'il faudroit entendre Viriville. Jean-François d'Aimar, baron de Chateau-

renard et conseiller au parlement d'Aix, avoit epousé Françoise de Grolée, fille de François de Grolée, marquis de Viriville, gouverneur de la ville et citadelle de Montelimar, vers 1650. (Note communiquée par M. de Terrebasse.)

II.— P. 330, lig. 12.

Elle ne vit plus Mlle de Scudery.

Longtemps après, on se souvenoit encore à Marseille de Mlle de Scudery et celle-ci a vanté une des dames de la ville, Renée de Forbin, sœur de l'évêque et devenue depuis Mme de Pennes. Elle est courtisée dans le roman de Cyrus, sous le nom de la princesse Cléobuline, par le prince Thrasibule. « C'est, » dit Mme de Sevigné, « la plus jolie histoire de Cyrus. » (Lett. du 13 mai 1671.)

III. — P. 331, lig. 17.

Depuis, le grand jubilé fleschit le beau-père qui est mort en suitte et leur a laissé du bien.

Il faut lire ainsi, non pas comme dans les précédentes éditions : « Depuis le grand jubilé, Fleschet, le beau-père, qui est mort ensuite, » leur a laissé du bien. »

CDLX.

FEMMES VAILLANTES.

1. Il y a eu deux sœurs, en Auvergne, toutes deux vaillantes *, l'une, mariée à un M. de Chasteau-Gay, de Murat *, estoit galante et belle : elle alloit d'ordinaire à cheval avec de grosses bottes, la juppe retroussée, et un chapeau avec un bord et des rayons de fer et des plumes par-dessus, l'espée au costé et les pistollets à l'arçon de la selle. Du vivant de son mary, M. d'Angoulesme, alors comte d'Auvergne, en fut amoureux ; et quand il fut arresté par M. d'Heurre, capitaine d'une compagnie de chevaux-legers entretenüe, à laquelle ce prince faisoit faire monstre, elle jura de se venger de ce M. d'Heurre. Quand elle fut veuve, elle eut un autre galant qu'on appelloit M. de Codieres ; par jalousie elle l'appella en duel. Il y fut ; et comme il pensoit badiner, elle le pressa de sorte que ce fut tout ce qu'il put faire que de passer sur elle, et, tout d'un train, il la jetta à terre et fit la paix de la maison. Elle avoit querelle avec des gentilshommes de son voisinage, nommez MM. de Gane ; un jour elle les rencontra à la chasse. Un gentilhomme, qui est à elle et qui luy servoit d'escuyer,

* Mlles de Lastours.

* De la ville de Murat en Auvergne.

luy dit : « Madame, retirons-nous; ils sont trois » contre un. — N'importe, » dit-elle, « il ne sera » point dit que je les aye trouvez sans les charger. » Elle les attaque, et eux furent si lasches que de la tuer. Elle fit toute la résistance imaginable.

Jeanne de Laslours, mariée 1° à Gabriel d'Abzac, marquis de la Douze; 2° à Henry de Bonneval dit le *Grand-Fourbe*.

Sa sœur *, qui n'estoit pas belle comme (elle), estoit en recompense tout autrement fanfaronne, et mesme elle estoit un peu folle. Elle espousa en premieres nopces un gentilhomme nommé la Douze; elle estoit fort jeune. Il la pelaudoit quelquefois; enfin il devint goutteux, et elle grande et forte : elle le battit à son tour; il mourut. Elle espousa Bonneval, de Limosin. Elle en vouloit faire de mesme avec luy, et mesme elle l'appella en duel. Il luy en voulut faire passer son envie : les voylà tous deux dans une chambre dont il avoit bien fermé la porte. Ils se battent et il luy donne trois ou quatre bons coups d'espée pour la rendre sage. Ce second mary mourut encore. Elle estoit desjà vieille, elle se met à se farder; car elle estoit un peu concubinaire; on dit que c'estoit une chose effroyable à voir. Un gentilhomme de Touraine, nommé la Citardie, qui a le vol pour pies chez le Roy, l'alla voir, c'estoit en hyver; on luy apporta dans sa chambre une coignée pour couper de gros bois, et une serpe pour couper des fagots : voylà comme on y chauffoit les gens. Rien ne fermoit dans cette maison, et il faisoit plus seur au milieu des bois. Elle luy fit passer toute l'après-soupée à moucher une chandelle à coups d'arquebuse; et, parce qu'il avoit mieux tiré qu'elle, elle luy fit rompre

son arquebuse comme il dormoit. Elle poursuivit trois lieües durant un de ses parens qui avoit eu l'audace de passer auprez de chez elle sans luy rendre ses devoirs, et aprez elle l'envoya appeller en duel.

Au siége de 1621.

2. A Montauban *, comme un jeune soldat s'alloit exposer au peril qu'il y avoit à mettre le feu à la galerie, une vieille femme luy osta le flambeau de la main, en luy disant : « Mon enfant, tu pourras ren- » dre de bons services à la patrie ; pour moy, je luy » suis inutile ; j'ay assez vescû. » Et s'en alla mettre le feu à la galerie.

3. Une vendeuse de pommes, nommée la Sallissotte, se presenta à la breche, y eut un bras emporté, prend ce bras, le met dans son tablier et va chez le chirurgien. Comme on la pansoit, elle disoit : « Cou- » pez encore cela. » Elle vivoit encore en 1650 ; je ne sçay si elle est morte depuis. A Montauban, on la monstroit aux estrangers.

Mme DE SAINT-BALMONT.
(*Alberte-Barbe d'Ernecourt, dame de Gibomey, mariée à Jean-Jacques de Haraucourt, sieur de Saint-Balmont, née vers* 1609.)

4. Mme de Saint-Balmont * est du Barrois ; son mary estoit dans les trouppes du duc de Lorraine, et est mort à son service. Se trouvant naturellement vaillante, elle se mit en teste de conserver ses terres ; cela l'obligeoit à monter souvent à cheval ; insensiblement elle s'y accoustuma, et peu à peu elle s'habilla en guerriere : elle a d'ordinaire un chapeau avecque des plumes bleües ; le bleu est sa couleur. Elle porte ses cheveux comme les hommes, un justaucorps, une cravatte, des manchettes d'homme, un haut-de-chausses, des souliers d'homme et fort bas ; (car, quoyqu'elle soit petite, elle ne veut point passer

pour plus grande qu'elle n'est, et elle est si brusque qu'elle ne pourroit pas sans danger se chausser comme les femmes;) une juppe par-dessus son haut-de-chausses ; elle a tousjours l'espée au costé[1] : quand elle monte à cheval, elle quitte sa juppe et prend des bottes. Quand elle entre dans quelque ville, tout le monde court après elle ; elle a la voix et la mine d'un homme, à la barbe près ; (elle paroist jeune, quoyqu'elle ne la soit pas :) elle en a les actions et les reverences. On ne sçauroit estre plus vaillant qu'elle ; elle a tué ou pris de sa main plus de quatre cens hommes. Quand Erlac passa en Champagne*, elle alla seule attaquer trois cavaliers allemands qui detelloient les chevaux de sa charrue, et les arresta jusqu'à ce que ses gens fussent arrivez. A un chasteau elle monta à l'escalade, et estant abandonnée des siens, elle ne laissa pas d'entrer dedans, le pistollet à la main, et se jettant de furie dans une chambre où il y avoit dix-sept hommes, elle seule les desarma ; apparemment ils crurent qu'elle estoit suivie. Elle est tousjours admirablement bien montée ; elle dresse elle-mesme ses chevaux, et il n'y en a point de mieux dressez que les siens. A propos de cela, une fois elle appella en duel un gentilhomme qui estoit en reputation de brave : il se trouva à l'assignation, mais il n'avoit qu'un bidet. « Madame, il faut mettre pied à » terre ; vous avez un cheval d'Espagne. » Elle descend : luy, prend si bien son temps qu'il saute sur le

* En 1649, pour rejoindre l'armée du maréchal du Plessis en Flandre.

[1] *Mots biffés :* Et les pistollets à l'arçon de sa selle.

cheval de l'amazone, s'en va et luy laisse son bidet. Il en fit des contes, et le monde, qui sçavoit bien quel homme c'estoit, trouva le tour fort plaisant.

Ses mœurs ne s'accordent pas trop bien avec son habit ny avec son humeur guerriere; car elle aime autant à prier Dieu qu'à se battre; elle est aussy devote que vaillante. Il y a un livre de sa façon imprimé, qui contient les exercices spirituels qu'on pratique dans sa maison. Elle fait des vers et facilement, mais ils ne sont pas les meilleurs du monde : elle les estime pourtant assez pour les donner au public : il y en a d'imprimez à Rheims; elle a mesme composé deux tragedies; mais elles n'ont pas encore esté joüéez, et je ne croy pas qu'on les joüe : elle parle de les mettre en lumiere. Elle a l'esprit vif, parle beaucoup et est fort civile; elle est gaye jusqu'à contrefaire l'allemand francisé. Elle est un peu gesticulante; mais elle est si souvent homme qu'il ne faut pas s'en estonner.

COMMENTAIRE.

I. — P. 333, N° 1, lig. 13.

Elle jura de se venger de ce M. d'Heurre.

Sully le nomme d'Eure, de Thou d'Eurre. Il etoit capitaine d'une compagnie de chevau-légers de Vendôme, et il concourut à l'arrestation du comte d'Auvergne, avec MM. de Nerestan et de la Boulaye. « La compagnie de Vendôme et celle de Verneuil etoient alors, » dit de Thou, « en Auvergne, sous le bon plaisir du Comte même, qui » s'en servoit pour venger les injures particulières d'une dame de » qualité dont il etoit eperdument amoureux, et dont il etoit aimé » de même... Après son arrestation, le Comte plus occupé de sa dame

» que de son malheur, demanda en grace à d'Eurre, la permission de » luy ecrire un billet pour s'excuser d'avoir manqué cette nuit au » rendez-vous. A la nouvelle de la prise du Comte, cette dame, vio- » lente et determinée au-delà de son sexe, en fut si outrée que s'étant » saisie de deux pistolets qu'elle portoit d'ordinaire à la selle de son » cheval, elle se mit à protester avec des sermens horribles que » d'Eurre et le trésorier de Murat qu'elle croyoit du complot, ne » periroient que de sa main. » (*Hist. univ.*, liv. CXXXII, édition de la Haye, 1750, tome IX, p. 714.)

Il faut voir dans les *Economies Royales* toute l'histoire de cette arrestation. « Le comte d'Auvergne, » dit-il, « n'osoit ni demeurer » chez lui ni s'en eloigner... Il ne se fioit pas à sa propre mais- » tresse qui etoit une certaine dame de Chasteaugay ; il ne la visi- » toit plus chez elle : lorsqu'il vouloit la voir, c'estoit dans un vil- » lage ecarté, ou dans le milieu de la campagne qu'il prenoit son » rendez-vous ; toujours de nuit et jamais deux fois de suite dans le » même endroit. » (*Mém. de Sully*, année 1604.)

II. — P. 334, lig. 12.

Il mourut.

Le petit-fils de ce mauvais mari, Pierre d'Aizac, marquis de la Douze et baron de Lastours, mourut sur l'echafaud en décembre 1669, pour avoir fait assassiner sa première femme, de concert avec Finette Pichon, fille d'un président à mortier de Bordeaux ; laquelle il avoit epousée en secondes noces. De plus, il avoit tué en duel le frère de sa première femme, et ce duel avoit eté regardé comme un assassinat. Il mourut avec une constance admirable, en protestant de son innocence. Voyez deux lettres à Bussy-Rabutin, l'une de Corbinelli, 25 sept. 1669, l'autre de Mlle de P., 27 décembre. Il paroît que sa femme, considérée comme sa complice, fut condamnée et exécutée avant lui, c'est-à-dire dans les derniers jours de septembre ou au commencement d'octobre. M. de Monmerqué possédoit parmi ses autographes, la dernière lettre de cette dame sans doute adressée à sa fille. Elle a eté imprimée dans les *Mémoires historiques sur la Bastille*, 1789, tom. I, p. ,1. La voici :

« Mon enfant, on vient de prononcer mon arrest de mort et je n'y » trouve rien de fascheux que la crainte que j'ay en mourant que » tu ne meures aussy par contre coup. La mort m'est agreable d'un » costé, parce que j'y trouve l'occasion de faire un sacrifice à Dieu, » et me laisse de la douleur de l'autre, d'autant que je suis obligée » d'abandonner la moitié de moy-mesme. Je n'ay plus de parole qu'à » te dire adieu de ma bouche et suis bien malheureuse de ne pou- » voir joindre la tienne. Baise ces derniers caracteres, et ainsy tu

» baiseras la main qui t'escrit et le cœur qui te parle. Adieu pour » jamais. De ma prison, le vendredy 27 septembre 1669. »

LA DOUZE LASTOURS.

III. — Fin.

Moncornet a gravé le portrait de Mme de Saint-Balmont en 1645, l'année qui suivit la mort de son mari ; elle etoit âgée de trente-six ans. Il le dédia à sa fille unique Barbe d'Haraucourt, dame de Giborney, Saint-Balmont ou Baslemont, mariée plus tard à Louis des Armoises. Sur le haut de la gravure, à droite, est un ecu de gueules aux trois pals abaissés d'argent surmontés de trois etoiles à six rais. A gauche, la devise : *Notre-Dame* de Benoistsvaux.

L'abbé Arnault a parlé assez longuement de Mme de Saint-Balmont qu'il avoit connue à Verdun, chez sa tante Mme de Feuquieres. « La » beauté de son visage, » dit-il, « repondoit à celle de son ame, mais » sa taille ne repondoit pas à sa beauté, etant petite et un peu gros- » siere. Dieu... luy donna aussi un si grand mépris pour la beauté, » qu'ayant eu la petite verole, elle se resjouissoit d'en estre marquée, » comme les autres ont accoustumé de s'en affliger, disant qu'elle en » seroit plus semblable à un homme. Elle espousa le comte de Saint- » Balmont qui ne luy cedoit ni en naissance ni en merite... » (*Mémoires,* I, p. 115.) « Quand elle estoit en repos chez elle, toute sa journée » etoit employée en offices de pieté, en prières, en saintes lectures, en » visites des malades de sa paroisse, qu'elle assistoit avec une charité » admirable ; ce qui lui attirant l'estime et l'admiration de tout le » monde, lui faisoit aussi porter un respect qui n'auroit pu être plus » grand pour une reyne. » (*Ib.*, p. 122.)

Sa réputation etoit dès ce temps-là fort bien établie, car il y a un couplet de la chanson de Dame Jeanne qui s'enrôle contre le Mazarin, en 1649 :

Jamais Roger, Olivier de Castille,
  Roland, Richard-sans-Peur,
Ne firent mieux que fera cette fille,
  Car elle a trop de cœur.
La Saint-Balmont sera moins estimée.
  Elle s'en est allée Jeanne,
    Elle s'en est allée.

(Recueil general des Chansons mazarinistes. 1645, p. 13.)

On a imprimé de Mme de Saint-Balmont une de ces tragedies dont parle des Reaux : *les Jumeaux martyrs.* Paris, A. Courbé, 1650, in-4°. On indique encore, *Bibliothèque du Théâtre-François,* une autre pièce du même auteur : *la Fille généreuse,* tragi-comédie en cinq actes et en vers. Elle ne semble pas avoir eté publiée.

CDLXI.

VIEILLES REMARIÉES ET MALTRAITTÉES.

Centurion de Pardieu, sieur de Boudeville-en-Caux, marié à Judith de Clermont, fille de Georges de Clermont d'A., marquis de Gallerande.

Jean de Croismare, president au mortier en 1567.

1. Un gentilhomme de qualité de Normandie, nommé Boudeville *, espousa une de Mesdemoiselles de Clermont d'Amboise, fille de ce M. de Clermont qui commandoit l'artillerie à la bataille de Coutras. Il ne vescut guères, et laissa un filz qui fut un grand duelliste et un grand estourdy. En une desbausche, il sauta par une fenestre et se rompit une jambe. Il fut enfin tué en duel. Ce duel fut aussy sanglant qu'aucun autre de notre temps. Son second, nommé Croixmar, filz d'un president de Roüen *, y fit tout ce qu'on pouvoit faire ; pour recompense, Mme de Boudeville, qui estoit encore jolie en ce temps-là, mais depuis elle devint effroyable, l'espousa quoyque huguenotte ; elle estoït tout accoustumée à espouser des catholiques, car Boudeville l'estoit aussy. Elle n'a pas mal usé de sa beauté durant son veuvage : pour paroistre encore plus blanche, elle se tenoit au lict avec des draps de lin escrû.

Croixmar estoit fort avare et ne luy mangea point son bien ; il vivoit assez bien avec elle. Mais, quoyqu'elle fust devenüe horriblement degoustante, elle

voulut avoir encore un jeune mary ; ce fut un Gascon fort bien fait, nommé Graveline, catholique comme les autres. Ce garçon avoit esté page de l'Escurie ; mais, faute de bien, il avoit desjà tasté de la chair de vieille, car il concubinoit avec cette Mme de la Jaille dont nous avons parlé dans l'historiette du marquis de Roüillac *. Entre deux, il avoit esté en Portugal chercher fortune ; là, une dame devint si folle de luy, qu'elle en faisoit mille extravagances. Je n'en ay pu sçavoir le particulier [1].

Tome VI, p. 446.

Le galant homme de gascon n'en usa pas si à la bonne foy que le normand : il est vray qu'elle estoit encore supportable quand elle espousa Croixmar. Il se mit en possession de toutes choses, et ne couchoit point avec Madame. Elle en estoit reduitte à aller à Charenton dans un carrosse de loüage, car il en usoit si mal qu'elle ne vouloit pas prendre ses chevaux. Enfin elle sortit de la maison, qui estoit à elle, et plaida contre luy. Elle gaigna son procez ; mais, estant tombée malade [2], il la veilla quatorze nuicts de suitte, et fit si bien son personnage, que bien des gens y furent trompez. Mais il fut le plus trompé de tous ; car elle ne mourut point et ne revint point avec luy ; cela dura encore prez de trois ans. Enfin elle tombe encore malade ; la voylà à l'extremité : elle avoit desjà fait du pis qu'elle avoit pu contre luy,

[1] Ny d'une dame de Bordeaux qui, pour le venir voir icy, quitta tout, et fit tant des siennes que son mary fut contraint de se separer d'avec elle.

[2] 1652.

quand, par sa presence, il fit tout changer. Elle avoit un doüaire de douze mille livres dont elle estoit fort bien payée, ou, pour mieux dire, dont Graveline estoit fort bien payé, et en retenoit la meilleure partie. Il fit le pleureux, on disoit : « Il pleure le doüaire. »

Il se vante ingratement de n'avoir jamais couché avec elle. On dit que le soir de ses nopces il luy dit : « Madame, vous avez un peu de galle, vous me la » donneriez ; guerissez-vous auparavant ; » et que depuis il a tousjours trouvé quelque eschappatoire. Mais on tombe d'accord qu'il y couchoit avant que de l'espouser[1].

Mme du Pont.

2. Un parent de M. le duc de Saint-Simon, qu'on nommoit le Borgne du Pont, avoit espousé une vieille. Il enrageoit d'estre obligé de coucher avec elle : il estoit par voye et par chemins le plus qu'il pouvoit ; il demeuroit tousjours au giste à deux lieües prez de chez luy : le lendemain il n'arrivoit que le soir bien tard et ne manquoit jamais de passer à travers quelque bourbier pour faire accroire qu'il estoit bien fatigué[2] ; et cela afin qu'elle crust qu'il avoit fait une grande traitte pour la venir voir. Il trouvoit donc moyen de coucher separement cette

[1] Dans la rüe des Fossez-Montmartre où il logeoit, il y avoit certains gueux fieffez qui s'estoient impatronisez des aumosnes de toute la rüe, et faisoient un bruit de diable ; Graveline, ennuyé de cela, leur fit jetter une fois un seau d'eau sur la teste. Ils luy dirent, deux heures durant, que ce n'estoit qu'un gueux revestû, et qu'il seroit comme eux s'il n'avoit attrappé cette guenuche de la Croixmar.

[2] *Biffé :* Ou qu'estant tombé, il s'estoit blessé.

nuict-là, car en arrivant il se mettoit au lict. Le lendemain il faisoit survenir une affaire, et ainsy se sauvoit du mieux qu'il pouvoit. Il avoit un valet de chambre fait au badinage; mais il ne put si bien faire que la vieille ne l'enterrast, et encore un autre après luy.

3. Un gentilhomme de Poictou fort accommodé vit un jour au presche dans son village un jeune estranger qui pleuroit parfois et paroissoit fort desconforté. Le presche finy, il accoste charitablement cet homme, et sceût de luy qu'il estoit Polonois, et que l'argent luy ayant manqué, il ne sçavoit que devenir. Chorrays luy offre sa maison où il fut quelques années. L'estranger observa peu le droit d'hospitalité, car il fit galanterie avec la femme du Gentilhomme. Au sortir de là, peut-estre fut-ce le mary qui l'obligea à s'esloigner, il fut escuyer de Mme de la Trimoüille. Le mary meurt : la veuve vient à Paris quelques années après, et le propre jour des barricades[1], le Polonois, nommé Furstein, l'espousa. Il estoit retourné chez elle incontinent aprez la mort du mary; mais il ne voulut point l'espouser qu'elle ne luy eust donné vingt mille livres; le soir des nopces, parce qu'il n'en avoit touché que quatorze, il s'en alla se coucher dans une autre chambre, et il fallut luy compter encore six mille livres pour luy faire baiser la mariée. Depuis, il fit venir une gourgandine de Paris, et couchoit au grand lict avec elle, tandis que sa femme couchoit dans la garderobe. Mme DE CHORRAYS.

[1] 1648.

Mlle VERON.

4. En voicy encore une : mais il faut, avant que de parler de son second mariage, dire ce que j'ay appris de sa petite vie. Mlle Véron a esté une fort jolie personne : elle espousa un porte-manteau du Roy *. Estant fille, elle estoit des camarades de Marie Gergeau *. La Milletiere trouva un jour son frere * : « Où vas-tu ? — Je m'en vais chercher un » masle pour ma sœur. — En voicy un tout trouvé, » respondit-il. — « C'est un moineau. — Ah ! parlez donc ! » Cette fille aimoit les moineaux, et le masle estoit mort [1].

Jacques Veron, appointé à 600 livres. (Comptes de la maison du Roy, 1644.)

Femme de la Milletiere. (*Histor*, t. VI, p. 455.)

Le frère de Mlle Veron.

Claude de Malleville de l'Acad. fr.

On a fort mesdit de Malleville *, l'academicien, avec elle. Voyez comme la reputation sert auprez des femmes ! Celle-cy ne sçavoit pas lire, cependant elle estoit ravie de se voir cajollée par un bel esprit. Leur amitié a duré plus de vingt-cinq ans, et Malleville l'aimoit encore quand il est mort.

Le mary fut plus de seize ans sans en avoir le moindre soupçon : il y estoit si accousturné qu'il l'appelloit l'homme de chez nous : cela fit un jour une assez plaisante rencontre. Nous estions voisins ; Saint-Amand estoit couché avec mon frere aisné ; ils estoient amys de desbausche. Le bonhomme Veron luy vint parler et luy demanda : « Qui est là avec » vous ? — C'est Saint-Amand ; il dort encore. —

[1] Elle tomba une fois dans une carriere ; un cocher les y versa : elle estoit grosse ; on la trouva là-dedans qui redressoit son collet : elle n'en eut pas plus de mal que cela. — Quand les quarts d'escûs ne valloient que trente-deux sous, elle disoit une fois naïfvement : « Je pers deux » quarts d'escûs, moins trente sous. »

» Saint-Amand qui fait des vers? — Oüy. — Dittes-
» luy en amy qu'il n'en fera jamais bien, si l'homme
» de chez nous ne luy monstre. » Saint-Amand ne dormoit point, et, sans s'informer qui estoit l'homme de chez nous, car il se tient au-dessus de tout le monde, il disoit tout bas à mon frere : « Qui est cet
» impertinent-là ? Renvoyez-le, ou je le jetteray par
» les fenestres. »

Enfin son second filz, un des plus sots animaux que je vis jamais, mal satisfait de sa mere, commença à en faire quelque bruit ; desjà longtemps auparavant, tant il estoit innocent, il s'estoit plaint de ce que sa mere accouchoit en l'absence de son pere. Le bruit qu'il fit vint aux oreilles du mary, qui, finement, le tira à part, et luy fit dire tout ce qu'il sçavoit. Ce n'est pas tout : Veron fait venir sa femme et luy confronte ce garçon ; elle luy saute aux yeux, et le pere eut bien de la peine à luy faire lascher prise. Tout cela aboutit à une defense expresse de voir plus Malleville, et le bourgeois, comme un officier du Roy, mit une espée à son costé, et jura de le tuer s'il le trouvoit en sa maison. Il ne laissa pas d'y venir secretement ; mesme le bonhomme le rencontra une fois entre chien et loup, et fit semblant de ne le pas reconnoistre.

Cette femme persecuta tousjours depuis son accusateur, et fit tant enfin qu'on le condamna à aller porter les armes en Hollande. On l'esquippa pour cela assez plaisamment. Le pere, curieux de vieilles ferrailles, luy donna une espée que Henry le Grand,

son bon maistre, avoit portée, et le propre chapeau qu'il avoit quand il espousa la feü Reyne-mere. Ce garçon fit quelques jours le soldat sur le pavé. Je ne sçay s'il y arriva quelque desastre ; mais tout d'un coup, au lieu d'aller à Calais, il s'enfuit à Nantes où son frere aisné avoit une commission aux Cinq grosses fermes. Ce frere revint à Paris au bout de quelque temps, sa commission luy ayant esté ostée. Or, il avoit porté les armes, et Malleville n'osant plus revenir voir sa dame, elle alloit chez luy. Le mary mourut un an aprez. C'estoit un homme si raisonnable, qu'un de ses nepveux luy criant, comme il estoit à l'agonie : « Mon oncle, songez à Dieu, » il luy respondit en begayant : « A qui veux-tu donc que je » songe ? au diable ? »

Les parties de table, les cadeaux.

Son grand dueil finy, la pauvre femme donna une grande preuve de sa constance à Malleville ; car cet homme estant tombé malade à Fontainebleau, où la Cour estoit, elle feignit d'y avoir affaire, et, quoyque très-incommodée pour le logement, elle y demeura jusqu'à ce qu'il fust guery. Malleville ne survescut guères au cocû. Elle en fut affligée ; mais comme c'est une personne qui ne prend guères les choses à cœur, elle s'en consola bientost. Elle aime la frérie*, et on l'enivre comme on veut ; c'est une vraye tête de linotte. Elle fit les Roys, il y a quelques années, chez mon pere ; mon frere de Lussac et quelques autres, après l'avoir mise en belle humeur, tant par le vin que par leurs discours, luy descouvrirent ses tetasses, car ce n'estoient plus des tetons, luy misrent

le marché au poing ; enfin ma sœur de la Grossetiere se laissa persuader par son frere de la convier à coucher avec elle, sous pretexte des voleurs ; car elle n'estoit plus leur voisine. On envoye donc chercher sa toilette : on la deshabille, on la couche avec cette femme qui, ayant le mot, sortit aussytost du lict, et son frere prit sa place, qui dit et fit cent insolences à la bonne femme, et n'eut pas la charité de jetter une goutte d'eau sur ses flammes.

Cette folle s'habilloit à soixante ans comme une fillette ; elle n'avoit pourtant rien de jeune que l'humeur et les cheveux ; car, pour verifier le proverbe, elle ne blanchit point encore. Elle avoit deux servantes qui, pour la piller plus à leur aise, se disoient l'une à l'autre, quand leur maistresse s'habilloit : « Je ne luy donnerois que vingt ans. » Elle devint amoureuse d'un des *coglioni di mila franchi** du cardinal Mazarin ; c'estoit un garçon de trente ans, qui avoit l'eschine assez large : il logeoit chez elle comme parent de son gendre ; il couchoit avec elle tout doucement, et s'en fit donner vingt mille livres par une bonne donation. Voylà du bruit au logis. On dit qu'elle vouloit l'espouser ; ma mere y fut et luy dit : « Ma cousine » (elles estoient cousines germaines), « vous mocquez-vous de vouloir vous re- » marier à l'âge que vous avez ! — Ma cousine, » luy respondit-elle, « voulez-vous que je laisse mou- » rir un homme en la fleur de son âge ? C'est fait de » luy si je ne l'espouse ; il mourra d'amour. — Vous » resvez, » luy repliqua ma mere ; « vous croyez estre

* Façon de parler renouvelée de ceux du maréchal d'Ancre.

» la belle Helene. — Je seray ce qu'il vous plaira ; » mais mon portrait et moy, c'est la mesme chose ; » regardez-le bien. » C'estoit un portrait où elle s'estoit fait flatter tant qu'elle avoit voulu. On fit venir son extrait baptistere de Londres, car son pere et sa mere, fuyant la persecution *, y avoient demeuré quelque temps ; on le luy monstra : elle avoit soixante et un ans. « Voire, » dit-elle, « peut-(on) adjouster foy » à des gens qui ont fait mourir leur roy sur un » eschaffaut? » Elle l'espousa et ennuyoit tellement ceux qui alloient en mesme carosse qu'elle à Charenton, en leur parlant sans cesse de son mary, que la pluspart quitterent à cause d'elle et prirent un autre carosse. A une de ses amies elle dit, un matin que cet homme estoit au lict : « C'est le plus bel » homme du monde ; mais c'est tout autre quand il » est droit. » Il fut bientost las de sa vieille. Le soir, il se couchoit le premier : « Mon filz, » luy disoit-elle, « ne t'endors pas ; je m'en vais ; je seray bientost » deshabillée. » Mais c'estoit pour luy une potion somnifere que ce discours-là. Il ne l'avoit espousée qu'à cause de la disgrace du Cardinal *. Il se donna bientost après à M. de Vendosme. Il cherche de l'employ et ne veut pas retourner chez sa femme. En effect, il n'y couche pas seulement, et la bonne dame n'est pas à se repentir de tout ce qu'elle a fait. Toute la joye qu'elle a eue depuis longtemps, ç'a esté de pouvoir dire : « Je porte le deuil de mon beau- » pere. » Elle s'imaginoit en estre rajeunie de beaucoup.

Sans doute la Fronde.

Parce qu'alors il étoit sans place.

COMMENTAIRE.

I. — P. 342, N° 2, lig. 1re.

Un parent de M. le duc de Saint-Simon, qu'on nommoit le Borgne du Pont...

D'Assoucy a nommé ce du Pont, dans l'*Ovide en belle humeur*, première edition, 1651.

C'est à l'occasion

Du sieur Argus de qui l'on conte
Qu'il avoit bien cent yeux au front,
Dont, en despit du sieur du Pont,
Homme envieux, lequel enrage
De voir un bel œil au visage.

(Edition de 1659, p. 99.)

II. — P. 345, lig. 20.

Le bourgeois... jura de le tuer s'il le trouvoit en sa maison.

C'est probablement en ce temps-là que Malleville fit cette epigramme assez mal affilée :

Je me plaignois hier du fascheux traitement
Que me fait le jaloux de mon contentement,
Lorsque je vay chez luy visiter Isabelle;
Quand, pour me retenir en son authorité
Et calmer le despit de mon cœur irrité:
« Mettez-vous en sa place alors, » ce me dit-elle,
« Et vous verrez lequel est le plus mal traitté.
» En sa place ! » luy dis-je, « ô conseil infidelle,
» Pour appaiser le trouble où je me voy sousmis !
» Tout ce désordre vient de quoy je m'y suis mis. »

(Poésies du sieur de Malleville. Paris, 1659, p. 348.)

CDLXII.

NAIFVETEZ, BONS MOTS, ETC.

1. Un cocher fut à confesse : on luy ordonne de jeusner huict jours : « Je ne sçaurois faire cela, » dit-il au confesseur. — « Hé pourquoy ?—Je ne veux » point me ruiner : je suis un pauvre homme qui ay » femme et enfans. J'ay veû jeusner Monsieur et » Madame tout ce caresme ; il faut du cotignac, des » poires de bon chrestien, du ris, des espinars, des » raisins, des figues, etc. »

2. Claquenelle, apoticaire celebre, ayant presenté ses parties à Maissac, grand partisan, greffier du Conseil, la femme duquel estoit morte d'une longue maladie, cet homme, qui n'estoit pas autrement affligé, luy dit en sousriant : « *Organa pharmaciæ* » *sunt organa fallaciæ.* » Le pharmacopole luy respondit de mesme : « *Organa publicanorum sunt organa diabolorum.* »

3. Un homme escrivant à son filz, mit ainsy au bas : « Vostre très-humble et très-obéissant pere. »

4. Dans le temps qu'on plaida au Grand Conseil la cause de cette abbesse hermaphrodite qui avoit engrossé je ne sçay combien de religieuses, et qu'elle

fut condamnée à passer le reste de ses jours entre quatre murailles, une bonne religieuse des Hospitalieres de Paris* disoit à une de ses amies, qui estoit plus fine qu'elle : « Ma sœur, nous sommes pourtant » bien obligées à Dieu ; combien de fois avons-nous » couché ensemble à nostre maison des champs, et » cependant il n'en est point mesarrivé. »

Hospitalières de Notre-Dame, cul-de-sac de la rue du Foin, derrière la place Royale.

5. Un conseiller au Parlement, nommé Racine*, qui n'estoit pas un grand personnage, avoit donné charge à un maquignon de luy chercher un cheval pour mettre en la place de celuy qu'il avoit perdû. Un jour qu'il donnoit à disner à bien des gens, un petit laquais vint tout eschauffé luy crier devant tout le monde : « Monsieur ! ce marchand de chevaux est là- » bas qui dit comme cela qu'il a trouvé vostre pareil. »

Charles Racine, conseiller en 1641, retiré en 1667, mort en 1677.

6. Un postillon à qui un courrier dit : « Tu es un » bon Jean f—, » respondit : « Aussy bon Jean f— » que vous, pour le moins. »

7. Un chanoine de Rheims plaidoit pour le bien de sa mere contre son pere. Le pere luy dit un jour : « Tu sçais combien il m'en a cousté pour avoir ta » prebende, je te donneray cent pistolles, et va-t'en » au diable. » Le chanoine resva un peu, puis dit naïfvement : « Non, je n'y iray pas à moins de deux » cens. »

8. Un Italien estant tombé d'accord avec un de ses voisins qu'ils ne se reconduiroient plus, un jour, sans y penser, il le reconduisit pourtant jusques à la rue ; puis, s'estant ressouvenû de leur convention, il luy dit : « J'ay quelque chose à vous monstrer dans

» mes cabinets; remontez, cela m'estoit eschappé. » Cet homme remonte, c'estoit au second estage, et l'Italien, aprez luy avoir fait une grande reverence luy dit : « Je vous demande pardon de la faute que » j'ay faitte, je vous laisseray aller cette fois; j'avois » oublié nostre traitté. »

Jean-André Lumague, mort en 1637.

9. Un autre Italien appelé Lumagne*, celebre banquier, avoit à payer une lettre de change à un homme qui vint en demander le payement devant le terme. Lumagne voyant cela, appelle un de ses gens, et quoyque ce fust en plein midy, il luy dit : « Apportez un flambeau pour esclairer Monsieur, il » est venû devant le jour. »

10. Une religieuse, nouvelle professe, qui estoit encore sous la direction de la mere des novices, ayant oüy dire que quelquefois pour mortifier l'orgueil des religieuses, Dieu permettoit qu'elles accouchassent; une nuict qu'elle fut tourmentée de la colique, se mit dans l'esprit qu'elle alloit faire un enfant. Elle appelle, la mere des novices arrive : elle luy conte sa frayeur, la mere ne put s'empescher de rire et luy fit entendre qu'il falloit estre à deux pour faire un enfant.

Claude Pellot, conseiller à Rouen en 1641, maître des requêtes en 1654, premier président vers 1670.

11. Les deux laquais de Pellot*, aujourd'huy premier president de Roüen, s'estant querellez, allerent au Pré aux Clercs pour se battre; mais ils ne furent pas plus tost en presence qu'ils se dirent l'un à l'autre : « Mais qui levera nostre maistre? » Et ayant rengaisné, ils s'en retournerent les meilleurs amys du monde.

COMMENTAIRE.

I. — P. 350, N° 4, lig. 2.

La cause de cette abbesse hermaphrodite.

Ce procès fut jugé en 1661; une religieuse etoit accusée d'avoir voulu s'emparer d'un prieuré, en répandant le bruit que la titulaire etoit hermaphrodite, et qu'elle avoit abusé de la sécurité d'une de ses religieuses. La prétendue hermaphrodite fut mise en prison. Gayot de Pitaval dans ses causes célèbres n'avoit pu recouvrer que le plaidoyer de l'avocat de la religieuse condamnée.

II. — P. 351, N° 5, lig. 1re.

Un conseiller au Parlement nommé Racine, qui n'estoit pas un grand personnage.

Charles Racine fut reçu conseiller au Parlement en 1641, bien que sa naissance fût assez humble. Arnault ecrivoit à Barrillon, le 16 décembre 1640 : « Racine, fils de confiturier, qui estoit conseiller à Metz, » a achepté la charge de M. de Villautray. Il y a eu un peu de rumeur » dans le Parlement. » — « Moins que rien, » dit-on dans les Notes sur les membres du Parlement, présentées à Fouquet, vers 1661, « foible, sans » credit, sans interet particulier; attaché à sa famille, a espousé une » Grasseteau. » Il se retira en 1667, et mourut dix ans plus tard. Ces dernières dates prouvent assez bien que notre historiette, tracée d'une ecriture plus récente et sur une page laissée en blanc, est postérieure à l'année 1667. Le N° 11 renverra même au delà de 1670.

III. — P. 352, fin de la page.

L'anecdote 11 termine la page 684. Le feuillet suivant du manuscrit original, 685-686, a été enlevé. D'après la table, il contenoit l'historiette du maréchal de Saint-Luc, et comme cette historiette etoit déjà transcrite auparavant, il est permis de croire que des Réaux aura lui-même enlevé le feuillet, comme formant double emploi.

La *Suite des bons mots et naïvetés* placée après cette historiette, dans l'edition précédente, sous le N° CCXCVIII, n'etoit pas de des Réaux. Ces *Mots* etoient extraits d'un manuscrit anonyme de

la bibliothèque de M. de Monmerqué; manuscrit qui ne peut être l'œuvre de notre des Réaux, comme l'a remarqué l'illustre académicien avant de terminer son édition. Nous avons cru devoir les omettre avec d'autant moins de scrupule que la plupart sont vulgaires et que les meilleurs se retrouvent dans le *Menagiana* ou même dans nos historiettes. Nous rappellerons seulement ici celles qui pourroient compléter ou modifier les récits de des Réaux.

1. Un évêque, croyant qu'un clerc, qui se présentoit à l'examen, etoit un niais, lui demanda pour se divertir : « *mater, cujus generis ?* » Il lui répondit : « *Distinguo : si mea, est femini generis*; *si verò tua, est* » *communis.* »

2. L'Angeli etant entré un matin chez l'archevêque de Harlay, on lui dit à l'antichambre que Monseigneur etoit malade. Il attendit et vit sortir de la chambre une jeune fille habillée de vert. Enfin il entra, et Monseigneur lui dit qu'il avoit eu trois ou quatre evanouissemens, la nuit. « C'est donc cela, » dit-il, « que j'en ai vu passer un habillé de vert. » Monseigneur ne répondit rien, et lui donna quatre louis d'or pour boire, crainte des évanouissemens.

3. Le duc d'Ossonne promit mille pistoles aux Jésuites, s'ils lui faisoient voir qu'on pût donner l'absolution par avance d'un péché non encore commis. Après avoir bien cherché, ils lui apportèrent un de leurs auteurs, et lui donnèrent l'absolution qu'il demandoit. Il leur donna une lettre de change à recevoir à quatre lieues. Ils trouvèrent en chemin douze drôles qui les battirent et leur prirent la lettre de change. Ils vinrent se plaindre au duc, qui leur dit que c'etoit là le péché qu'il avoit envie de commettre, et qu'ils l'en avoient absous.

4. Une paysanne demandoit à sa nièce, mariée depuis trois mois, s'ils s'aimoient toujours bien : « Eh ! » dit-elle, « là, là. — Mais, com- » ment ! es-tu fâchée d'etre mariée ? — Nennin, ma tante, » répondit-elle, « mais ardé, n'en s'entr'aime mieux quand on ne s'ha pas qu'en » s'entr'aime quand on s'ha. »

5. Une sage-femme s'approchant d'une fenêtre pour nettoyer l'enfant qu'elle venoit de recevoir, s'ecria : « Ah ! qu'il ressemble à son » père ! — Comment ! » dit l'accouchée de dedans son lit, « est-ce qu'il » a une couronne sur la teste ? »

6. Une femme reprochoit à son mari studieux qu'il avoit de l'indifférence pour elle, qu'elle voudroit estre livre, parce qu'il estoit tousjours en leur compagnie. « Et moy aussy, » lui dit-il, « pourvu que ce fust un » almanach : j'en changerois tous les ans. »

7. Un homme, dans la crainte d'estre battu par un de ses ennemis, se tint plus d'un an sur ses gardes avec beaucoup d'inquiétude; mais

à la fin, recevant des coups de baston de luy, lorsqu'il y pensoit le moins, il dit : « Grâce à Dieu, me voilà hors de cette querelle. »

8. En arrivant d'un voyage, M. de Vivonne disoit à sa sœur, Mme de Thianges, tous deux fort gros : « Embrassons-nous, si nous pouvons. »

9. Mme de Thianges estant malade, et se plaignant au comte de Roucy du bruit des cloches, il luy dit : « Madame, que ne faites-vous mettre » du fumier devant votre porte ? »

10. Mlle de Piennes, qui a esté chanoinesse, commençant à se passer, et, néanmoins ayant grand soin de son teint, mettoit tousjours un masque, ce qui fit dire à Mme Cornuel que la beauté de cette demoiselle etoit comme un lit qui s'use sous la housse.

11. Les rubans estant venus fort à la mode, on luy dit que Mme de la Reynie en avoit une eschelle. « Hélas, » dit Mme Cornuel, « j'ay bien » peur qu'il n'y ayt une potence dessous. »

12. Elle disoit un jour que le marquis d'Alluye l'estoit venu voir, qu'il avoit l'air d'un mort, tant il estoit changé, et qu'elle avoit esté sur le point de lui demander s'il avoit congé du fossoyeur, pour aller ainsi par la ville.

13. Elle disoit de la comtesse de Fiesque qu'elle s'entretenoit dans l'extravagance, comme les cerises dans l'eau-de-vie.

14. La même comtesse de Fiesque disoit un jour devant elle qu'elle ne savoit pourquoi l'on trouvoit Combourg fou, et qu'assurément il parloit comme un autre. « La Comtesse a mangé de l'ail, » reprit-elle.

15. Comme on s'estonnoit que M. de Villers, gentilhomme de Normandie, eût épousé Mlle de Saint-Quentin, qui avoit esté entretenue par M. de Seignelay, Mme Cornuel dit que sa réputation estoit retablie, puisqu'elle avoit passé par le *rapé* de Mme de Miramion. Elle appelloit ainsi la maison de Mme de Pirou, où Mlle de Saint-Quentin avoit demeuré depuis la mort de M. de Seignelay.

16. Mme de Lyonne ayant esté fort coquette et estant sur le retour, elle soutenoit le débris de ses charmes par beaucoup de pierreries : Mme Cornuel disoit que c'estoit du lard dans une souricière.

17. Il estoit grand bruit la même année que toutes les femmes, et surtout les duchesses, alloient manger chez M. le Chancelier et chez M. de Pontchartrain ; elle dit qu'il falloit que ces messieurs fissent de la soupe pour les duchesses, comme l'on en fait pour les pauvres dans les paroisses.

CDLXIII.

AMANS DE DIFFERENTES ESPECES.

AMANS MALHEUREUX.

1. Saugeon, gentilhomme de Saintonge, huguenot, estoit amoureux et aymé de la sœur d'un de ses voisins, avec lequel il n'estoit pas bien. Ce frere defendit à la fille, à une nopce, de le prendre à danser : elle le prit. Le voylà en fureur; il sort et l'ameine. Saugeon les suit, de peur qu'il ne la maltraittast; ils se rencontrent; le frere va à luy le pistollet à la main, tire et le manque. Saugeon tire dans le temps que la fille, qui estoit à cheval aussy bien qu'eux, se mettoit entre deux pour les separer, et la blesse à mort. Au bout de trois jours elle meurt, et fit tout ce qu'il falloit faire à la descharge de Saugeon; luy, outré de desplaisir, s'enferme dans sa maison et est cinq ans sans voir personne. Enfin une de ses parentes obtient de luy qu'il ira loger avec elle; il est sept ans vivant en grande melancolie; au bout de ce temps-là, une niepce de cette parente vint demeurer avec elle; c'estoit une fille belle et spirituelle; il en devint amoureux insensiblement, et se resolut à l'espouser. Elle avoit beaucoup d'estime pour luy, et fit une chose assez extraordinaire, avant que de

consentir à l'espouser : c'est qu'elle luy dit qu'en sa petite jeunesse elle avoit eu un enfant ; qu'un homme l'avoit trompée, mais que la chose estoit assez secrete. « Cependant, » adjousta-t-elle, « je vous la » dis, afin qu'un jour, si vous veniez à la sçavoir, » vous ne me haïssiez autant que vous m'auriez ay- » mée. » Luy, voyant cette bonne foy, crut qu'effectivement il n'y avoit point eu de sa faute, l'espousa, et a fait le meilleur menage du monde avec elle. Elle mourut plus de dix ans devant luy. Il n'a pas ry depuis le malheur qui luy arriva en se battant contre le frere de sa maistresse [1].

Ayant changé de religion, et voulant rendre raison de son changement, il fit d'assez ridicules petits livres en papier bleu. Ce fut luy qui mena M. de la Leu voir cette religieuse à Saint-Denis *. Le cardinal de Richelieu achepta la terre de Saugeon, car cet homme-cy ne fut pas trop bon mesnager. Mme d'Aiguillon le mit depuis auprez du duc de Richelieu *, au Havre, dont il estoit lieutenant sous luy; après

Mme de Gadagne. (*Voy.* t. VI, p. 273.)

En janvier 1643.

[1] *Première narration biffée :* « Saugeon, gentilhomme saintongeois, » estoit amoureux et aymé de la sœur d'un de ses voisins, avec qui il » n'estoit pas bien. Un jour que Saugeon venoit de parler à sa mais- » tresse, le frere arrive, et sceut ce qui s'estoit passé. En colere, il » oblige sa sœur à monter en croupe derrière luy, en luy disant qu'il » vouloit qu'elle vist chastier son amant en sa presence. Il eut bientost » attrappé Saugeon, qui ne sçavoit pas qu'on courust après luy. Il luy » crie de se defendre; Saugeon refuse de se battre; l'autre le presse, » il fallut mettre l'espée à la main; il ne pouvoit se sauver, car il » n'avoit qu'un bidet, et l'autre estoit monté à l'avantage. Ils se bat- » tent; le pauvre Saugeon luy porte un si grand coup qu'il le perce » et tue sa maistresse, qui estoit derrière luy. Depuis cela il n'a ry » jour de sa vie. Il se maria pourtant quelques années après. »

elle l'en osta par quelque soupçon. De despit, il se fit en suitte pere de l'Oratoire[1].

Guillaume Feydeau, sieur de Sanville, fils de Guillaume F., trésorier des guerres pour l'île de France.

Anne le Vaillant, fille de Guillaume le V. sieur de Chauvallais, conseiller au Grand conseil; mariée 17 août 1631, morte 19 décembre 1662.

2. Un garçon de Paris, nommé Sanville*, estudiant en droit à Orléans, devint amoureux d'une belle fille*; mais parce qu'elle n'avoit guères de bien, les parens de l'amant ne voulurent jamais consentir au mariage; il fallut attendre qu'il fust majeur. On prend jour pour les marier. Le frere de cette fille, qui estoit camarade de Sanville, luy dit qu'il le prioit de venir avec luy chez un orfévre pour luy aider à choisir quelque piece de vaisselle d'argent dont il vouloit faire present à sa sœur le jour de ses nopces; Sanville y va; mais, par malheur, ils s'adresserent à un orfévre chez qui il y avoit de la peste. On fait la nopce. Au bout de quelques jours le nouveau marié se sent un grand mal de teste, comme il estoit couché, et quelques autres accidens qui luy semblerent des avant-coureurs de la peste (on avoit sceû qu'il y en avoit chez cet orfévre); aussytost il se croit frappé, sort du lict tout doucement, et se va enfermer dans une autre chambre. Le matin sa femme fut bien estonnée de se trouver seule; elle cherche son mary et le trouve; mais il ne vouloit point ouvrir, il prioit tout le monde de se retirer de bonne heure, et particulierement sa femme; qu'il mourroit desesperé s'il la croyoit en danger. Nonobstant toutes ces remonstrances, on enfonce la

[1] Mme de Saugeon, dame d'atour de Madame, est sa fille; car de fille d'honneur elle fut faitte dame d'atour.

porte et on luy fit les remedes qu'on crut necessaires. Une fievre chaude si furieuse le saisit, qu'il vouloit se jetter par les fenestres. On le lie; mais par une estrange bizarrerie de ce mal, il n'estoit pas plus tost lié qu'il revenoit en son bon sens, et reprochoit à sa femme tout ce qu'il avoit fait pour elle. Cette pauvre femme ne pouvoit souffrir ses plaintes, et le faisoit deslier; aussytost il rentroit en fureur et ne connoissoit plus personne; il mourut dans cette espece de rage*. Cette femme, à qui Sanville avoit fait avantage par son contract, espousa depuis un M. Parfait*, de Paris; elle en eut des enfans; elle enterra encore celuy-là*. Après, un vieux garçon, nommé Charpentier*, conseiller au Grand Conseil, l'espousa et luy fit avantage de cent mille francs. C'estoit une aimable personne.

29 août 1631.

Etienne P., contrôleur général de la maison du Roi.

23 août 1645.

Philippe Charpentier marie à la veuve Parfait, 3 fevrier 1647.

3. Un gentilhomme d'Auvergne, appellé d'Argouges, estoit amoureux d'une demoiselle de Cornon. Un jour qu'ils se promenoient sur les bords de l'Allier, et qu'il luy parloit de sa passion : « Voire, » luy dit-elle, « vous ne m'aimez pas tant que vous dittes. — Vous pouvez l'es- » prouver, » dit-il. — « Bien, » respondit-elle, « si cela est, jettez-vous » tout à cette heure dans la riviere. » Elle croyoit qu'il n'en feroit rien. Il s'y jetta tout botté et tout esperonné, l'espée au costé et la casaque sur son dos. Il fut secourû; sans cela il se noyoit. Elle se rendit et l'espousa.

4. Un president de la Chambre des Comptes de Montpellier, nommé la Grille*, homme marié et de quelque âge, mais qui n'avoit point d'enfans, estoit fort bien et couchoit avec une femme mariée de la mesme ville, nommée Mlle de Lonnelas; elle n'estoit pas d'une beauté extraordinaire ny dans une grande jeunesse; elle vint à mourir, 1660. Cet homme en eut un tel desplaisir qu'enfin il resolut de se tüer; mais, avant cela, il voulut la faire desterrer. Les Capucins, chez qui estoit son corps, pour deux cens pistolles luy donnerent contentement. Elle n'avoit plus qu'une main entiere; il baisa cette main un million de fois, et dit à ces religieux qu'il les prioit de l'enterrer auprès d'elle quand il seroit mort; de là il fut chez luy, où il se preci-

Antoine de Grille, president.

Histor. t. VI, p. 109. Comme s'étant volontairement donné la mort.

pita d'une tour. Il estoit fort riche ; le petit Gramont * a eu sa confiscation *, mais il y a seize mille livres de rente substituées.

AMANS TROP TOST CONSOLEZ.

5. Un gentilhomme de Marseille, nommé Bricare, devint esperdument amoureux d'une belle fille qu'il espousa enfin. Son ardeur ne s'esteignit point par la joüissance, il l'aimoit tousjours de mesme : elle tombe malade au bout de quelques années et meurt. Jamais homme n'a donné plus de marques d'une violente douleur qu'il en donna : non content d'un portrait qu'il avoit d'elle, où elle estoit peinte de sa hauteur, il la fit encore peindre morte ; il la fit tirer en cire. Cependant, comme sa douleur estoit fort aisée à aigrir, il ne pouvoit souffrir la veûe de ces portraits ; il fit tourner ce grand portrait, et le fit mettre à l'envers. Cela ne luy suffit pas : il le fit porter chez un peintre de consequence, qui estoit alors à Marseille, et il l'obligea, quoy que cet homme luy pust dire, à effacer la teste de ce portrait. A quelque temps, la violence de sa douleur se relaschant un peu, cet homme, qui avoit tousjours tenu les yeux contre terre, commença à les lever un peu, et en rentrant chez luy il vit à une porte une belle qui n'estoit pourtant pas si belle qu'estoit sa femme. En Provence on est presque tousjours à la porte, on y reçoit mesme visite. Il voyoit donc souvent cette fille. Il retourne un jour chez le peintre et, regardant ce tableau : « Vrayment, » dit-il, « c'est dommage » que ce portrait demeure ainsy, il y a de l'architec- » ture et du paysage ; il faudroit mettre une autre » teste dessus. — Voire, » dit le peintre, « et quelle

» teste y pourroit venir? — Il me semble, » dit le mary, « que celle de Guerarde y viendroit bien, » c'estoit le nom de cette fille. Effectivement il l'y fit mettre, et il l'eust espousée, si on la luy eust voulu donner; mais on ne le trouva pas à propos pour quelque raison.

6. Un procureur du Parlement, nommé Fortin, homme veuf, âgé de soixante-dix ans, s'avisa de devenir amoureux d'une fille, et, pour luy plaire, il prit un chapeau de castor gris avec un cordon d'or, et estoit tousjours botté avec des esperons dorez. Il faisoit aussy des vers; il luy disoit en un endroit: AMANS RADOTTANS.

Nous irons à Chastillon
Prendre du curé permission,
Et de là nous irons à Bonne[1],
Où, ma mie, vous serez toute bonne.

Elle se mocqua de luy: il mourut dans sa folie, et s'en alla en l'autre monde avec ses bottes et ses esperons dorez. Il avoit un filz qui mourut de maladie à Rome. Les Juifs achetterent un habit qu'il avoit, qui estoit assez remarquable. Un autre François, nouveau venû, alla par hasard achepter cet habit; les autres François l'appelloient *feu Fortin*.

7. Le deuxiesme filz de Mme de Chaban * sœur de Saint-Prueil, estant à Rome, fit connoissance avec une dame veuve et plus âgée que luy. De là il fut à Naples avec M. de Guise, où il fut pris prisonnier. Cette femme se tourmenta tant, qu'elle le tira de AMANS RECONNAISSANS.

Henriette de Jussac, mariée 26 janvier 1615 à Gaspard Joumard de Chabans.

[1] Il y avoit une maison *. Près d'Etampes.

prison; luy, par reconnoissance, estant devenû l'aisné, l'espousa et l'emmena en France : c'estoit durant la guerre de Bordeaux. Cette femme se trouva dans un chasteau de M. de Bourdeilles * qu'elle defendit, et elle y receût un coup de mousquet dans l'espaule. Mme de Chaban, qui est une enragée, l'a persecutée autant qu'elle a pu. Elle les fit piller, et cette femme y perdit plusieurs beaux tableaux. Enfin il fallut plaider. Je croy qu'on leur aura fait justice.

François Sicar, marquis de B., dont toutes les terres furent ravagées en 1652.

AMANS DELICATS.

Antoine Rambouillet, sieur de la Sablière.

8. Sabliere *, deuxiesme filz de M. Rambouillet, celuy qu'on appelle *le Grand Madrigallier*, joüissant d'une jolie femme appellée Mme le Taneur, dont le mary est aussy ridicule de corps que d'esprit, par delicatesse obligea sa dame à faire lict à part un an durant, pour ne pas avoir un si vilain compagnon en ses amours. Elle prit pour pretexte un grand rhume qu'elle avoit, et qu'elle pourroit devenir pulmonique si elle devenoit grosse aussytost après. Cependant l'amant delicat se divertissoit avec elle à la chardonnette; une fois il eschappa quelque chose : elle connut bientost qu'elle en tenoit, et fit si bien que le mary se remit assez à temps à coucher avec elle; mais le galant eut bien ce qu'il meritoit : cette femme se va mettre mille scrupules dans l'esprit, que cet enfant voleroit le bien des autres, qu'elle ne pourroit pas se faire accroire qu'il estoit à son mary; s'il ne se fust marié là dessus, je ne sçay ce qu'il en fust arrivé.

COMMENTAIRE.

I. — P. 357, lig. 10.

Il n'a pas ry depuis le malheur qui luy arriva...

Je crois que c'est du pere de notre Saugeon que Malherbe parle dans ses lettres à Peiresc de 1613 : «Le baron de Saugeon,» dit-il le 12 janvier, « est encore en prison à Villefranche de Rouergue. Il fut pris par un » nommé Rodelles qui est des Ordinaires du Roy. Il estoit au lit en » une hostellerie. Un des siens fut tué d'un coup de pistolet, un soldat » se jeta par la fenestre et s'est sauvé. L'on croit que c'est celuy qui » avoit les papiers. Saugeon fut pris à trois lieues de Villefranche, à » deux lieues de Pont-Antonin, qui estoit une place de son party, mais » il ne pensoit plus estre suivy, et d'ailleurs il avoit fait de grandes » traites sur des barbets qu'il avoit achetez. Je croy qu'il est bien heu- » reux que les affaires de Saint-Jean-d'Angely s'appaisent et qu'il se » trouve des lettres d'abolition qui ont esté expédiées sur tout ce qui » s'est passé... »

On peut croire que cette mauvaise affaire du baron de Saugeon lui etoit arrivée pour fait de soulèvement religionnaire.

Notre auteur dit que le cardinal de Richelieu acheta la terre de Saugeon; en effet, Armand Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal, ajoutoit à ses titres celui de baron de Saugeon. C'est un bourg à six lieues de Saintes.

C'est à la fille de Saugeon, dame d'atours de Madame, que Blot adresse le couplet suivant :

Vous me traittez ainsi qu'une tigresse,
Arrestez-vous, Madame de Saujon.
Je prie Dieu et je vais à confesse,
Je ne boy plus et je vis de goujon.
Je n'ay battu feuillant ny baisé feuillantine,
Pourquoi me faites-vous si grise mine.
(*Airs et vaudevilles de Cour*. 1665.)

Elle avoit un frère pour lequel Tristan l'Hermite fit un sonnet ; il en fit un autre pour elle inséré dans les *Muses illustres*. Paris, 1658, p. 38. Le moderne historien de la Saintonge, M. Massiou, se contente de rapporter l'historiette de des Réaux sans ajouter un mot sur la famille et les noms propres de MM. de Saugeon ou Saujon. Je ne sais sur quel fondement le dernier editeur des *Mémoires de Mademoiselle* nomme le frère de Mlle de Saugeon : *Compet de Saugeon*.

Saugeon le père mourut vers 1646 ; nous le savons par Mademoi-

selle qui fait jouer un rôle assez important au fils et à la fille. Le premier etoit un esprit romanesque et mélancolique qui avoit d'abord plu à la Princesse, parce qu'il sembloit poursuivi par l'envie de la marier. Il commença une intrigue du côté de l'Archiduc, qui, suivant lui, devoit un jour être souverain des Provinces-Unies, et par conséquent etoit un parti bien digne de Mademoiselle. Celle-ci ecouta Saugeon, mais au moment où les négociations commençoient, le cardinal Mazarin fit arrêter le négociateur qui demeura en prison plus d'un an et ne fut délivré que durant les troubles de la première Fronde. Un an plus tard, il parla de l'Empereur, devenu veuf. Mademoiselle sourit encore : il fut envoyé en Allemagne; mais à peine parti, Mademoiselle avoit des regrets fondés sur l'incapacité de Saugeon que Cominges lui avoit démontrée. Pendant que le pauvre négociateur se morfondoit, Mme la Palatine aidée de Mme de Choisy entreprenoient de marier la Princesse au jeune roi Louis XIV. Cela prenoit assez bien; mais la Reine y mit obstacle, et la Palatine ayant cependant fait demander à emprunter quelques deux cent mille écus, Mademoiselle ouvrit les yeux et répudia ces négociateurs intéressés. Elle auroit alors pu epouser le roi Charles II, qui bientôt remonta sur le trône d'Angleterre, mais l'Empereur et le Roi firent que Mademoiselle dédaigna l'amour du roi dépouillé. On sait comment la jeune fille un peu trop fière, fut à la fin toute aise et toute heureuse de rencontrer M. de Lauzun. Il est amusant de suivre toutes ces petites et innocentes intrigues dans les Mémoires si vrais, si féminins de Mademoiselle. Saugeon etoit pour elle un regret, un dépit, un remords. Les idées de cet homme lui avoient tourné deux fois la tête, et elle ne se le pardonnoit pas. « Ce fut en ce » temps-là (1644), » dit-elle d'abord, « que je fis connoissance avec » Saujon. Il suffit de marquer ici le temps que je l'ai connu, quoique » ce ne soit pas un personnage fort considérable. » (Edition de 1730, I, p. 68). « Après la campagne du second siege de Mardich (1646), » Saujon se rendit fort assidu à me faire la cour, et témoigna se vouloir attacher tout à fait à mes interets; il perdit son pere en ce » temps-là, et il avoit deux sœurs. Je mis l'aînée fille d'honneur de » Madame, qui la trouva fort à son gré ; aussi etoit-ce une bonne fille, » fort agreable, de jolie taille. » (Suit le récit du goût que Monsieur prit bientôt pour Mlle de Saujon, en dépit des remontrances et des avis de la Princesse.)

Mme de Motteville a raconté de son côté comment Mademoiselle reçut toutes les humiliations du monde et les vifs reproches de la Reine et de Monsieur, pour avoir autorisé, à ce qu'ils pensoient, le Saujon à lier intrigue avec les amis de l'Archiduc pour la faire demander en mariage. Mademoiselle nie toujours qu'elle eût chargé Saujon d'une pareille négociation : et Mme de Motteville résume assez bien ce qu'il

falloit penser de la querelle, en rapportant ce qu'elle avoit dit à Mlle de Beaumont, demoiselle de la Princesse : « Il est vrai que Mademoiselle a eu tort et qu'elle a peut-estre trop hasardé, mais enfin sa » faute est legitime et la vieillesse de l'Archiduc, ses grandes oreilles » et sa sevère devotion la doivent justifier devant le monde. » (*Mém.*, II, p. 55.)

Pour Mlle de Saujon, on voit dans les mêmes Mémoires de Mademoiselle, qu'elle fut aimée de Monsieur, et qu'elle ne mit pas trop d'obstacles aux vœux du prince. Cependant à la fin, elle etoit allée se jeter dans un couvent de Carmélites; elle n'y etoit pas restée. Monsieur l'en avoit fait sortir par l'intermédiaire de Mademoiselle. Ses relations avec Gaston paroissent avoir toujours eté convenables. Mademoiselle, qui ne l'aimoit pas, en convient elle-même. « Elle avoit » beaucoup de desmeslez avec Monsieur... un entr'autres sur le sujet » du duc de Richelieu... Elle avoit raison de l'aimer, son père ayant » eté son gouverneur; elle ne l'entretenoit pas dans la pensée qu'elle » etoit fille d'un homme qui avoit mangé de son pain ; elle pensoit à » l'epouser. Elle croyoit surprendre ce pauvre sot, comme Mme de » Pont a fait depuis. Monsieur est extremement jaloux de sa maîtresse. » Quoiqu'il ne l'aime qu'en tout bien et honneur, (Mme de Saujon, on » l'appela ainsi depuis qu'elle fut dame d'atours), il ne vouloit pas » qu'elle se mariât et elle en avoit bien envie... » (T. I, p. 162.)

II. — P. 359, lig. 10.

Cette femme espousa depuis un M. Parfait.

Etienne Parfait avoit epousé 1° Marie Ladvocat, dont il avoit eu douze enfans. Son deuxième mariage avec la veuve de Sanville est du 16 février 1637; il en eut quatre nouveaux enfans. Cette famille s'éteignit pourtant avec les deux frères, petits-fils d'Etienne, auxquels on doit l'*Histoire du Théâtre françois*.

III. — P. 359, No 4, lig. 27.

Ce président la Grille ou mieux Grille n'est pas assurément le mari de cette madame de la Grille, dont on a lu l'historiette, t. V, p. 210.

IV. — P. 361, No 6, lig. 23.

Les autres François l'appelloient feu Fortin.

Cela fait souvenir du conte de cet etudiant qui, après la mort de Wafflard, auteur de la jolie comédie du *Voyage à Dieppe*, se faisoit ouvrir les loges de l'Odéon en se nommant aux ouvreuses : *Feu Waflard !*

CDLXIV.

EXTRAVAGANS, VISIONNAIRES,

FANTASQUES, BIZARRES, ETC.

Catherine de Gonzague, morte en 1629.

1. La mere * de M. de Longueville vouloit qu'on fist bien des façons pour la saigner. Un jour un chirurgien la saigna avant qu'elle eust pu tourner la teste; elle ne s'en voulut plus servir, et disoit que c'estoit un insolent de l'avoir saignée en sa presence.

Moyse Amyrault, né en 1596, mort en 1664.

2. M. Amyrault *, professeur en théologie à Saumur, homme sçavant, s'est avisé de faire deux volumes de la morale d'Adam devant le peché, où il dit que sa grande felicité estoit de nager.

3. Un nommé de Chambergeot, de la famille des le Jau de Paris, portant les armes en Flandres, on le fit parrain d'un enfant dont le pere s'appelloit M. Dieu; il nomma cet enfant Maur, afin qu'on pust dire *Maur-Dieu,* sans jurer.

Hameau dépendant de la Chapelle-la-Reine, à trois lieues de Fontainebleau.

4. Le pere de cet homme-là fit faire son tombeau à Chambergeot *, : il se couchoit de temps en temps dans sa tombe, pour voir s'il y seroit à son aise, et disoit aux ouvriers: « Encore un coup de ciseau; » cela me blesse à l'espaule. »

5. Un autre fit mettre un petit verroüil en dedans de sa biere, afin d'y estre en seureté.

6. Le mareschal d'Ornane ne couchoit point avec aucune femme qu'il n'eûst sceû auparavant son nom de baptesme, de peur de profaner le nom de la Vierge; par la mesme raison, le mareschal de Saint-Luc n'eust pas mangé de la viande le samedy pour sa vie; mais il en mangeoit fort bien le vendredy.

7. Vignolles, president à la chambre de l'Edict de Castres, alloit d'icy à Charenton sur un cheval de carrosse, avec deux pages à pié derrière luy; il sortoit de son auberge tous les soirs à huict heures, et disoit que c'estoit l'heure des Duchesses.

8. Le feu cardinal de Retz *, chef du Conseil, tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs à Noisy près Versailles, disant tous les jours : « J'y » iray demain. » Ses gens, pour les tenir en haleine, passoient au Pré aux Clercs qui estoit alors la Voirie, et relançoient quelque chien qu'ils couroient jusqu'à Meudon. Le Cardinal y voulut aller une fois. Le chien courut jusqu'à mi-chemin de Noisy, mais le Cardinal n'y alla pas pour cela. J'ay oüy conter une chose de luy assez raisonnable. A Clairac, il rachetta pour six pistolles une belle fille que les soldats emmenoient; puis, comme elle eut tesmoigné qu'elle seroit bien aise d'estre religieuse, il luy donna mille escûs pour se mettre en religion à Toulouse, et ne luy toucha pas le bout du doit.

Henry de Gondy, arrière-grand-oncle du coadjuteur, mort en 1632.

9. Le maistre d'hostel de mon beau-pere * fessa

Rambouillet.

une fois cruellement un laquais; le lendemain on trouva escrit sur la porte du privé :

Maistre Chamart est un maistre fesseur ;
De maistre Jean-Guillaume[1] il sera successeur.

10. Un huguenot, nommé de l'Ormoye, natif de Blois, estudiant en théologie à Saumur, eut fantaisie de se faire eunuque à la façon d'Origene ; on le sceût et on l'en destourna. Enfin il fit un voyage à Paris, où, sans rien dire à personne, il se fit hongrer. De retour à Saumur, il devint amoureux de la fille de celuy chez qui il estoit en pension, qu'il avoit veüe auparavant un million de fois sans l'aimer. Il la demande et l'espouse. Je vous laisse à penser si un homme comme cela pouvoit faire bon ménage. Au bout de quelque temps il la bat ; elle s'en plaint ; luy alla jusqu'au bout, et fit rompre le mariage en exhibant ses pieces. Depuis cela, il devint fou sans ressource[2].

11. Une dame de Bretagne, nommée Mme de Crapado, après avoir espousé un garçon de rien, se fit tousjours appeller Mme de Crapado, et s'habitua à Saumur. Ils avoient assez de chevaux de selle, mais point de carrosse : elle le battoit, il le luy rendoit : c'estoit une grande vieille *albreda* *. Tout le monde la fuyoit ; car elle vouloit boire, et avoit le vin

Haridelle, guenille, rosse.

[1] Le bourreau de Paris.

[2] Le pere de ce garçon fut accordé avec une fille qu'il n'avoit point veüe. Il la trouva laide et prit la cadette. L'aisnée, au desespoir, se mit dans une nacelle au milieu d'un grand estang, et se laissa mourir de faim : on ne sçavoit ce qu'elle estoit devenüe. La cadette en mourut de chagrin au bout d'un an ; elle estoit mere de ce garçon.

dangereux : elle cassoit les verres, et battoit tout ce qu'elle trouvoit en son chemin. Une fois le voisin avoit fait comme une espece de barricade de tonneaux à une breche d'un mur du jardin ; elle franchit cette barricade et luy dit : « De quoy vous avi- » sez-vous de vous barricader contre moy ? — Ah ! » Madame, » luy dit cet homme, « je ne l'ay pas fait » pour vous offenser ; mais comme vous logez dans » un logis public » (c'estoit une hostellerie ; elle ne loge point ailleurs), « il y a tant de survenans que, etc. » Mais puisque vous voylà, goustez, je vous prie, de » mon vin. » Les voylà les meilleurs amys du monde. Elle entra une fois dans un cabaret, où des cavaliers beuvoient : il y en eut un qui luy dit : « Viens, viens, » mets-toy auprès de moy ; je sçay bien que tu boi- » ras sagement, car je te donnerois de mon espée au » travers du corps. » Elle fut la plus jolie enfant du monde. Elle avoit fait quelque meschant tour à un notaire, nommé Bourdon. Cet homme la bastonna si rudement qu'il la laissa estendue sur le pavé. Elle ne luy en voulut point de mal ; au contraire, elle fit amitié avec luy, disant qu'elle luy sçavoit bon gré de ne se pas laisser gourmander.

12. Le baron du Puiset, homme riche et de qualité, avoit fait une ridicule piece de theatre. Pour la faire joüer aux comediens, il les traitta vingt fois, et donna mesme des habits aux Comediennes ; cela luy cousta trois mille livres. Les Comediens annonçoient sa piece, mais n'osoient la joüer ; enfin les parens leur firent dire que si ils la joüoient, ils les assommeroient de coups de baston.

13. Un M. de Montsire avoit tant d'amitié pour les chevaux, et tant d'aversion pour les laquais, qu'il alloit quasy tous les jours vers quelque abbreuvoir ; et quand il voyoit un laquais qui galoppoit un cheval, il faisoit semblant de connoistre son maistre et luy donnoit

un billet où il y avoit : « Monsieur, j'ay veû vostre laquais galoppant » vostre cheval, chassez-le, etc. » Il avoit tousjours de ces billets tout faits dans sa poche.

Guy de Rieux, sieur de Sourdéac, mort en 1640; mariée en 1617 à Louise de Vieuxpont, morte en 1646.

14. Feu M. de Sourdeac*, de la maison de Rieux de Bretagne, et sa femme, se mirent dans la teste d'estre à la Reyne-mere dans la decadence de sa fortune, luy pour estre d'intrigue, et elle pour avoir le plaisir d'entrer dans le carrosse d'une reyne; cependant ils depensoient gros et la suivirent à Brusselles. Leur bien fut saisy icy. La Reyne-mere s'ennuyoit d'eux à un point estrange. Cela les fit resoudre à s'accommoder et à revenir avec Monsieur. Le Cardinal restablit leur filz* dans leurs biens. Ce filz a espousé depuis une des deux heritieres de Neufbourg, en Normandie, où il demeure; c'est un original. Il se fait courre par ses païsans, comme on court un cerf, et dit que c'est pour faire exercice; il a de l'inclination aux mechaniques; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il luy a pris une [fantaisie de] faire joüer chez luy une comedie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui luy couste au moins dix mille escûs. Tout ce qu'il faut pour le theatre et pour les sieges et les galeries, s'il ne travailloit luy-mesme, luy reviendroit, dit-on, à plus de deux fois autant : il avoit pour cela fait faire une piece par Corneille; elle s'appelle *les Amours de Médée :* mais ils n'ont pu convenir de prix. C'est un homme riche et qui n'a point d'enfans; hors cela, il est assez œchonome.

Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, baron de Neufbourg.

15. Il y a à Caen un benéficier, nommé Michel de Saint-Martin d'honneste famille, riche d'environ six mille livres de rente, qui a l'honneur d'estre un peu fou. Il a une vanité enragée, car non content d'avoir fait imprimer quelques livres, entre autres son *Voyage de Rome* et son *Voyage de Saint-Michel,* il s'avisa de faire dresser une croix* à un endroit de la ville qui s'appelle *la Belle-Croix,* et où apparemment il y en avoit autrefois une*. Là il vouloit que Mme de Caen*, abesse, fille de Mme de Montbazon, mist ses armes cartellées, avec les siennes, et luy disoit pour raison que les Cardinaux en usoient ainsy à Rome avec les abbesses qui estoient de leurs amies. A ce voyage de Saint-Michel, la coustume est que celuy qui voit le premier le clocher est le *Roy,* et desfraye les autres. Il n'y avoit personne de sa bande qui n'eust descouvert le clocher il y avoit une demi-heure, quand il l'aperceut; mais on le vouloit faire donner dans le panneau, comme il fit, et il luy en cousta cinq cens escûs.

En mai 1651.

Détruite par les protestans en 1626.

Marie-Éléonor de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen.

Il fit encore mettre à l'entrée d'un faubourg une statue de saint Michel et une de saint Martin*, afin, disoit-il, qu'en arrivant on sceust que c'estoit Michel de Saint-Martin qui les avoit fait mettre. « Mais, » luy dit-on, « voylà qui est bien pour ceux qui viennent de Roüen; » mais, en venant de Bayeux, on trouvera que c'est *Martin de Saint-*

Voy. Huet, *Origines de Caen*, pages 114, 435 et 436.

» *Michel*, car on ne rencontre saint Michel qu'après saint Martin. » Il se croit descendû de la coste de saint Louis; il a mis sur sa porte : *Non nobis sed reipublicæ nati sumus.*

Il s'imagine que son frere le veut tuer, et un jour en se promenant dans un jardin avec une dame : « Les murailles du jardin, » luy dit-il, « ne sont pas trop hautes. » Il court, prend deux pistollets, et se promenoit comme cela avec elle. Un jour une religieuse fit à son goust plus de civilité à je ne sçay quel curé qui preschoit qu'à luy; ce n'estoit pas pourtant grand chose, car elle n'avoit fait au parloir que s'approcher plus près de ce curé que de luy. Il luy escrivit une legende serieuse, contenant les avantages qu'il avoit sur son rival, par son bien, par sa naissance et par les livres qu'il avoit imprimez, et que d'ailleurs il ne preschoit pas moins bien que l'autre. Il luy reprochoit de n'avoir pas eu d'attention à une messe qu'il dit dans leur eglise. Il y a un million de fadaises semblables. Ce galant homme a une perruque, et, au milieu de sa perruque, pour faire voir qu'il est prestre, il a une couronne de satin gris. C'est un fou desjà âgé.

16. Un M. de Mauroy-Meusnier avoit accoustumé de faire ses visites l'esté entre cinq et six heures du matin, et l'hiver à sept heures precises. Quand, à la Saint-Martin, il revenoit de Pommeuse, où il avoit une maison, il disoit : « L'année qui vient, j'iray à » ma maison un tel jour. » Et plust-il des hallebardes, il y alloit ce jour-là. Il croyoit que dez qu'un homme estoit ministre ou surintendant, le Saint-Esprit l'inspiroit sur toutes choses, et il ne pouvoit souffrir qu'on le blasmast en quoy que ce fust.

17. Un auditeur des Comptes, dont j'ay oublié le nom, avoit ordonné par son testament que les quatre Mendiants seroient à son enterrement, et que ces quatre ordres porteroient quatre gros cierges qu'il avoit dans son cabinet. Comme on fut dans l'eglise, tout à coup ces cierges creverent, et il en sortit des petards qui firent un bruit espouvantable. Les Moines et toute l'assistance crurent que c'estoit

le Diable qui emportoit l'âme du deffunct. Regardez quelle vision de se preparer ainsy une farce pour après sa mort!

18. Il y a encore icy un huguenot de Pamiers, nommé Lanis. Un jour il demandoit à quelqu'un : « Connoissez-vous M. de Pellisson? c'est un puissant » esprit. » Cet homme estoit icy pour une broüillerie de religion, où il y avoit eu des coups ruez pour l'affaire de Pamiers. Il se fourroit partout, et par sa hardiesse il obtenoit quelque chose. Un jour le Roy luy dit: « Je veux faire quelque chose pour vous. » Le Roy, pour rire, luy donne un brevet de sergent de bataille; M. de Turenne le rencontre. « M. de » Lanis, venez servir dans mon armée. — Non, » Monsieur, je veux servir en Catalogne, c'est le » moyen de conserver ma patrie. » Un jour il fit signer à M. de Turenne, à Ruvigny et à autres, qu'après Ruvigny il n'y avoit personne en France plus capable d'estre deputé general des eglises reformées que luy, et ce certificat commençoit: *A tous ceux qui ces presentes*, etc. Il dit qu'il s'en va se marier, et qu'il y a une jeune fille en son pays qui l'attend il y a vingt ans.

Histor., t. v, p. 102. Leur nom était Henry.

19. Un huguenot, frere de Mme de Champré *, qu'on appelloit d'Espesses du nom d'une ferme, se mit dans la teste une dévotion assez extraordinaire. Il se couchoit à dix heures sur son lict tout habillé, à onze il prioit une heure, reposoit jusqu'à une heure, et prioit et dormoit alternativement jusques à trois heures du matin. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est

qu'il donnoit baucoup aux pauvres. A la campagne, une fois il fut obligé de coucher avec un capitaine huguenot, nommé Petitval qui n'estoit pas tout à fait si dévot que luy ; avant que de se coucher, d'Espesses luy dit : « Ne voulez-vous pas que nous fas- » sions la priere ? — Oüy. » Il se mit à la faire, mais d'une longueur estrange. Le lendemain, l'autre dit : « C'est à moy à la faire. » Et il se mit à dire *Notre Pere*, et rien davantage. « Vous mocquez-vous ? » dit d'Espesses. — « Ma foy, » respondit l'autre, « il me semble » que nous priasmes bien hier Dieu pour deux fois. »

20. Cela me fait souvenir de Menjot le medecin et de son frere qui, en leur enfance, ne sçachant que faire, se mirent à prier Dieu pour huict jours, et le lendemain ne vouloient plus prier Dieu. Un jour à la campagne il s'estoit enfermé pour prier Dieu dans un cabinet, c'estoit le vendredy. Par malheur on serroit le beurre dans ce cabinet. La cuisiniere n'osa l'interrompre, et on disna quand il plut à Dieu. Il se mit aussy dans l'esprit qu'il avoit une chaleur pour laquelle il falloit manger beaucoup de potage, et que son estomac ne digeroit point le pain, s'il n'estoit trempé ; de sorte qu'il avalloit une cuillerée de potage à mesure qu'il prenoit un morceau de viande. Menjot luy disoit : « Vostre » estomac est dans vostre teste ; vous resvez. » Avec toutes ces belles visions, il se maria, et mourut bientost après, plus fou que jamais.

21. Il y a eu icy un certain fou qui alloit l'hiver sur le Pont-Neuf, avec un rechaud plein de feu, où

il chauffoit toujours un fer comme ces fers de plombier, et s'approchant des passants, il leur disoit: « Voulez-vous que je vous mette ce fer chaud dans » le cu? — Coquin! — Monsieur, » répliquoit-il naïfvement, « je ne force personne, je ne l'y mettray » pas, s'il ne vous plaist. » On rioit de cela, et puis il demandoit quelque chose pour du charbon.

22. A Rome un *bel humor'*, voyant beaucoup de monde dans une rüe, jette son manteau et se met à courir de toute sa force: les autres courent après, croyant que c'estoit quelque malfaitteur, et l'attrapent. Luy, sans s'estonner, leur demande à qui ils en avoient: « Hé! pourquoy courez-vous comme » cela? » luy dirent-ils. — « *Eh, eh,* » respondit-il, » *ci è prammatica* di non poter correre quando s'è* » *mangiato maccaroni per smaltirli?* »

Y a-t-il décret du concile qui empêche de courir quand on s'est gorgé de macaroni.

23. Un certain homme de Rheims, nommé Roland, s'avisa de vouloir faire peur aux gens; pour cela, après avoir fait semblant de partir pour aller à Paris, il s'arma de pié en cap, et, la pique à la main, se monstra par la fenestre de son grenier où il faisoit bien du tintamarre. On croyoit qu'il fust party; cela fit dire qu'il revenoit un esprit dans ce logis. On y court aussytost. Quand on y alloit, on ne trouvoit personne, car il montoit sur les tuiles. Une fois il monta moins prestement, et on l'aperceût; depuis on ne l'appella plus que *Roland l'âme.*

24. Un homme dont les rats avoient presque mangé toute la natte de sa chambre, pendit ce qui luy en restoit dessus sa porte, avec cet escrit-

teau : VOICY CE QUE LES RATS N'ONT PAS MANGÉ[1].

25. Le comte de Grandpré beuvoit à la santé de sa maistresse dans un pistollet chargé, bandé et amorcé, dont il tenoit la détente ; puis, après avoir achevé, il le laschoit aussytost, mais non pas dans la gueule, comme vous pouvez penser. D'autres ont fait pis ; car ils boivent deux à la fois, et chascun tient la detente du pistollet de son camarade. Il y en a qui mettent une traisnée de poudre tout autour du verre, sous une soucoupe, et y font mettre le feu en buvant.

26. Un nommé Dufour s'est fait appeller *Mitanour*, qui, en arabe, veut dire *un four*.

27. L'abbé de Carrouges, en se promenant le long d'un estang, resvoit combien il faudroit de sucre et de citrons pour en faire de la limonade. C'est comme le courtisan du temps de Henry II qui disoit : « Je resve combien rapporteroit de revenu, » tous les ans, un colombier, dont chaque boulin » vaudroit autant que celui de Mme de Valentinois. »

28. Le feu duc de Rouanez* avoit un autheur, appellé du Verdier*, à ses gages, et luy fit faire un Royaume de Spermatie, où il y avoit une riviere de Gonorée, une ville de Catzopolis, un empereur Arsobocchus, un archevesque Vibrehaste, etc. Après il fit peindre toutes les postures de l'Aretin, et y fit mettre les visages des galants et des galantes de la Cour, et, par malice, ceux des dévots et des dévotes, aux postures les plus lascives. Le Pailleur a veû tout cela, et quand le Duc alla en Flandres, tout cela fut mis chez la mareschale de Temines.

Louis Gouffier, duc de Roanais, né en 1575, mort en 1642.

Gilbert Saulnier du Verdier.

29. Un homme de Châlons, fort libre en paroles, avoit un cabinet plein de saletez, et à la porte de la rüe il y avoit un catze pour maillet.

30. Une madame du Mesnil-Herouard ne trouva pas bon que par jeu on luy eust donné un coup de

[1] C'est une façon de parler proverbiale.

gant de daim par la teste; elle feint d'en avoir esté blessée, se couche. Au bout de deux jours le lict luy fait mal à la teste; elle se fait porter à Paris; le chemin la fatigua; la voylà encore au lict. Elle y amasse des humeurs, et insensiblement elle y demeura dixhuict ans et y mourut.

31. Le vieux Gaultier[1], excellent joüeur de luth, s'estant retiré en une maison qu'il avoit acquise auprès de Vienne, en Dauphiné, l'Enclos* y alla exprès pour le voir. « Eh bien, comment te portes-tu? — » A ton service. » Voylà bien des embrassades; ils disnent et puis se vont promener. « Tu ne joües plus » du luth? » luy dit l'Enclos; « pour moy, j'ay quitté » tretoute cette vilainie. — Je n'en joüerois pas pour » tous les biens du monde, » respond Gaultier. Au retour, l'Enclos voit des luths. « C'est pour ces an- » fans, » dit Gaultier, « ils s'y amusent; il n'y a pas » une corde qui vaille; tout cela est en pitoyable es- » tat. » L'Enclos ne put s'empescher de les prendre; il trouve deux luths fort bien d'accord. « Hé, » dit-il, « telle piece, la trouves-tu belle? » Il la joüe. Gaultier luy dit : « Et celle-cy, que t'en semble? » Ils joüerent trente-six heures, sans boire ny manger.

Le père de Ninon.

32. Le baron de Vitaux*, du Vexin, avoit des broüilleries avec tous les gentilshommes de son voisinage. Un jour un jeune homme luy vint offrir son service. Vitaux luy dit : « J'ay des querelles, et je ne » prens personne sans l'avoir esprouvé auparavant.

Antoine Duprat, baron de Vitaux, mort en 1652.

[1] Il est mort en 1653.

» — Monsieur, je suis gentilhomme; vous verrez » dans l'occasion ce que je sçauray faire. — Ce n'est » pas tout, » repliqua le Baron, « je le veux voir » tout à l'heure; defendez cette porte contre moy. » L'autre fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser; mais le Baron mit aussytost l'espée à la main, et le menaça de le tuer; l'autre fut contraint de se battre. Ils se blesserent très-bien tous deux, et ce gentilhomme fut tousjours avec Vitaux jusqu'à sa mort.

33. Vivans, gentilhomme gascon qui estoit à Monsieur d'Orléans, fit faire un carosse. Le peintre luy demanda s'il vouloit une couronne : « Oüy, et » qu'elle soit des plus belles. » Le peintre dit : « Les » fermées sont les plus belles. —Mettez-y en donc une » fermée. » Tout le monde regardoit ce carrosse. Enfin on luy demanda s'il resvoit! « Que voulez-vous, » dit-il, « j'avois dit à ce coquin de peintre que j'en vou» lois des plus belles, il m'a mis celle-là. » Sa mere vint à mourir, il envoya querir un tailleur : « Mon » maistre, faittes-moy un dueil. — Quel dueil? — Le » plus grand dueil de la terre; la mere est morte. » Ne sçachant comment avoir le portrait de sa mere, on luy dit qu'elle luy ressembloit. Il se fit peindre sans barbe, avec une coiffure de femme[1]. Il fut tué depuis, à la bataille de Rocroy.

[1] En Allemagne, avec le cardinal de la Valette, comme on passoit le Rhin en batteau, cet homme, tout à cheval, se met sur le bout d'un batteau plein d'Allemands. Ils ne trouverent point cela bon; et quand ils furent assez avant, ils le jetterent dans l'eau. On eut bien de la peine à le sauver. Quand il fut à bord, il ne dit autre chose, sinon : « Oh! Dieu vivant! ces gens-là sont bien brutaux. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 366, N° 2, lig. 1re.

M. Amyrault.

C'est l'auteur d'une *Vie de François de la Noue,* Leyde, 1661, in-4°. Guy-Patin, toujours favorable aux choses du protestantisme, ecrit le 25 octobre 1658 : « M. Amiraut, ministre de Saumur, est ici depuis » quelque temps. Il precha dimanche dernier à Charenton avec applau- » dissement et satisfaction de ceux qui l'ouïrent. Vous savez que c'est » un fort savant homme et qui a beaucoup écrit. Il fait une morale » chrétienne, dont nous avons déjà quatre parties sans ce qui viendra » ci-après : car j'apprens qu'il a une santé fort robuste. Il me semble » qu'il y a peu d'auteurs qui ecrivent mieux que luy ni plus facile- » ment. »

II. — P. 368, N° 11, lig. 6.

C'estoit une grande vieille albreda.

L'expression revient encore plus loin : *Tours, Malices.* — *Tours de Bohême,* N° 5. Dans un dictionnaire hollandois-français je trouve cet article : « *Halbreda,* terme populaire et injurieux. C'est une grande » halbreda » tis een groot soldaate wyf, een wyf als een reuzin. Une » grande femme comme une géante. »

III. — P. 369, N° 12, lig. 1re.

Le baron du Puiset.

Cet homme riche et de qualité, qui rappelle plus d'une histoire contemporaine, est auteur d'un ouvrage de poésie morale dans le genre des quatrains de Pibrac, dont la seconde édition est intitulée : *Raillerie universelle, dédiée aux curieux de ce temps, en vers burlesques.* Paris, Pierre Targa, 1649, 20 pages. Il est probable que le même Targa qui avoit imprimé la première en 1645, in-8°, avec une dédicace au cardinal de Richelieu, en avoit arrangé le titre dans l'intérêt du débit de son livre. Il n'y a rien de railleur, rien de burlesque dans les quatrains du baron du Puiset.

IV. — P. 370, N° 14, lig. 8.

Ce filz a espousé depuis une des deux heritieres de Neufbourg...

Le père Anselme n'est pas d'accord ici avec des Réaux. Suivant lui, M[lle] de Vieuxpont de Neufbourg, etoit la femme du père, Guy sieur de Sourdeac; le fils avoit epousé, en 1641, Helene de Clerc, fille du baron de Beaunets. La branche de Rieux-Sourdeac s'éteignit dans leurs enfans immédiats.

V. — P. 370, N° 14, lig. 18.

Elle s'appelle les Amours de Medée.

Les *Amours de Medée* ou la *Toison d'or,* tragédie à machines, en scènes entremêlées de chant. Ce n'est pas encore l'opéra, mais ce qui devoit y conduire. Des Réaux dit que Sourdeac et Corneille ne purent convenir du prix ; ainsi la pièce, selon lui, n'auroit pas eté représentée. C'est qu'il ecrivoit cela vers 1659, et que la *Toison d'or* ne fut jouée que deux ans après. « Vers ce temps-là, 1660, le marquis de Sour-
» deac, à qui l'on est redevable de la perfection des machines propres
» aux opéras, fit connoistre son génie par celles de la *Toison d'or.* Il fit
» représenter cette pièce en son chasteau de Neufbourg en Normandie,
» et il prit le temps du mariage du Roy pour faire une rejouissance
» publique dont il fit seul la dépense, et en regala la noblesse de la
» province. Outre ceux qui etoient necessaires à l'exécution de ce des-
» sein, qui furent entretenus plus de deux mois à Neufbourg à ses
» dépens, il logea et traita plus de cinq cents gentilshommes de la
» province, pendant plusieurs représentations que la troupe royale du
» Marais donna de cette pièce. Depuis il voulut bien en gratifier cette
» troupe, qui la donna au public sur son théâtre, où le Roy, suivi de
» toute sa cour, la voulut voir, et Sa Majesté en fut très-satisfaite. »
(*Histoire de l'Opéra.* Paris, 1753, in-8°, p. 23.)

La pièce fut représentée à Paris, au Jeu de paume du Marais, le 12 février 1661.

Cette pièce du grand Corneille,
Propre pour l'œil et pour l'oreille,
Est maintenant, en vérité,
La merveille de la cité.
Par ses scènes toutes divines,
Par ses surprenantes machines,
Par ses concerts délicieux,
Par le brillant aspect des Dieux,
Par des incidents mémorables,

Par cent ornements admirables,
Dont Sourdiac, marquis Normand
Pour rendre le tout plus charmant
Et montrer sa magnificence
A fait l'excessive despense,
Et si splendide, sur ma foy,
Qu'on diroit qu'elle vient d'un roy.
(Loret, *Muse historique.*)

Mais le premier essai d'opéra composé en France est la *Pastorale de Perrin,* jouée à Issy en 1659, et à Paris l'année suivante. La musique etoit de Lambert. Dix ans plus tard, Perrin obtint, dans la compagnie du marquis de Sourdeac, le privilége des représentations de *tragédies en musique.* Mais bientôt les deux associés et les acteurs se querellèrent. Le Marquis qui avoit fait d'énormes avances voulut rentrer dans une partie de ses frais, et ne réussit qu'à faire passer le privilége sous le nom de l'habile Lully.

Le même Sourdeac paroît être l'inventeur d'une mécanique appliquée aux tables à manger et qui les faisoit descendre dans une salle inférieure, pour être remplacées par une autre table chargée d'un second service, sans que les valets eussent à se mêler de rien. Je trouve la preuve de cette invention ingénieuse dans un assez mauvais roman satirique de 1711, la *Musique du Diable,* p. 298 : « Je vois, dit Pluton, » le marquis de Sourdeac ; c'est lui qui m'a apporté le secret de faire » fondre sous mes pieds, lorsque je mange, les tables qui sont sur les » planchers de nos salles, toutes couvertes qu'elles soient, et d'en » faire descendre d'autres qui les remplacent au même instant, d'une » dextérité telle que moy mesme suis surpris comment il le peut faire » sans magie. Je lui inspirai autrefois pareille manœuvre, à Vaux, » lorsque Fouquet voulut regaler son Roy... »

VI. — P. 370, N° 15, lig. 1re.

Un beneficier, nommé Michel de Saint-Martin...

Les contemporains ont beaucoup parlé de l'abbé Michel de Saint-Martin qui, déjà vieux vers 1660, vécut bien longtemps encore. « Quand » l'abbé de Saint-Martin vient au monde, » lit-on dans le *Menagiana,* « il avoit si peu la figure d'un homme qu'on fut quelque tems à deli» bérer si on le baptiseroit. Cependant, il fut baptisé et on le declara » homme par provision. On l'a appelé toute sa vie l'*abbé Malotru.* » (T. ii, p. 95.)

Et dans le *Furetierana :* « Au retour de M. le chevalier de Chaumont » de l'ambassade de Siam (1686), quelques personnes voulurent se di-

» vertir à cause de l'abbé de Saint-Martin. Il y en eut trois qui se firent » faire des habits de mandarins. Ils furent trouver l'Abbé, ainsi habillés » avec un truchement, pour luy dire que le Roy leur maitre, ayant » entendu parler de ses belles et rares qualités, avoit fait demander » au Roy la permission de l'emmener avec eux, pour convertir à la » foi chrétienne tout le royaume de Siam, et que Sa Majesté siamoise » avoit conçu une si haute idée de sa personne sur son portrait qu'elle » en vouloit faire son premier mandarin. L'Abbé fit son compliment » à un honneur si extraordinaire, et donna ordre à ses affaires pour » partir incessamment. Mais quand on s'en fut bien diverti, on sup- » posa un ordre d'en haut.

» L'abbé Malotru disoit un jour la messe aux Cordeliers de Caen, à » un autel où il y avoit un tableau de la Cène, où il s'etoit fait peindre » pour un des douze apôtres. C'etoit Judas, à ce que disoit M. Lasson (*a*). » Au premier *Dominus vobiscum*, l'Abbé s'apperçut que ce même M. Las- » son rioit avec un de ses amis. Il se douta avec raison que c'estoit de » luy, ne dit mot et acheva sa messe. Après quoy, il envoya chercher » un sergent pour assigner Lasson en réparation d'honneur (*b*). M. de » Lasson dessinoit parfaitement bien; il en fit le portrait tel qu'il étoit » pendant qu'il disoit la messe. L'affaire fut portée au bailliage, où » tout Caen se trouva pour entendre les plaidoieries de ces deux per- » sonnages célèbres, l'un par sa folie et l'autre par son esprit. Après » que l'Abbé eut fait son plaidoyer qu'il commença dès la création du » monde, Lasson déployant son portrait : « Messieurs, » dit-il, « il est » vray que je ne me suis pu empecher de rire en voyant la figure de » l'abbé de Saint-Martin, et je l'apporte icy, persuadé que tout Catons » que vous êtes, vous ne pourrez vous dispenser de faire de même, et » je demande que cette figure soit mise au greffe et paraphée, *ne va- » rietur*, comme la meilleure pièce de mon sac. Les juges ne purent » s'abstenir d'éclatter de rire en voyant une si burlesque figure ; ils se » levèrent de leur siege et renvoyèrent les parties hors de cour et de » procez, despens compensez.

» Si le portait de l'Abbé etoit si risible, c'est parce que l'original etoit » fort laid, et qu'il avoit toujours neuf calottes sur la tête pour se ga- » rantir du froid, avec une perruque par dessus, qui etoit toujours de » travers et mal peignée. Il avoit neuf paires de bas comme neuf ca- » lottes. Son lit etoit de brique sur lequel il avoit un fourneau, où il » faisoit faire du feu, pour se donner tant et si peu de chaleur qu'il en » souhaittoit. Ce lit n'avoit qu'une fort petite ouverture par où il se » couchoit, comme ceux de bois des Espagnols.

(*a*) 1649.

(*b*) Nicolas de Croixmare, sieur de Lasson, littérateur et savant, mort à Caen le 2 juin 1680.

» Il est l'inventeur de ces petites chaises qu'un homme tire et qu'on » nomme à Paris *vinaigrettes*. Il en avoit une où il se faisoit traîner » dans les rues de Caen.

» Il aimoit la gloire, c'est ce qui luy a fait faire la dépense de beau- » coup de statues qu'il a fait élever dans les places publiques. Il a aussi » dépensé tout son bien pour le public, et il est fondateur d'une chaire » de théologie et de plusieurs prix destinés pour la récompense des » bons poëtes et des habiles musiciens. » (*Furetierana,* Paris, 1696, » p. 267 et suiv.).

Ajoutons aux livres de l'abbé de Saint-Martin indiqués par des Réaux, les *Moyens faciles et eprouvés dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois rois, s'est servi pour vivre près de cent ans, par Michel de Saint-Martin, escuier, seigneur de la Mare du Désert, prêtre, docteur en théologie de l'Université de Rome, et protonotaire du Saint-Siége.* 2ᵉ édition, Caen, 1683. — C'est de Delorme que l'abbé avoit pris l'usage de ses perruques, de ses bas et de son lit de brique. — On attribue à Gabriel Porée de l'Oratoire une facétie très-amusante : *La Mandarinade, ou Histoire comique du Mandarinat de l'abbé de Saint-Martin.* La Haye, Paupie, 1738, et Siam et Caen, 1769, in-12.

VII. — P. 375, N° 28, lig. 1re.

Un autheur appellé du Verdier...

Non le sieur de Vauprivas, auteur des *Leçons* et de la *Bibliothèque françoise,* mais Gilbert Saulnier du Verdier, fécond ecrivain de livres médiocres. Gilbert s'estima heureux d'obtenir avec sa femme un asile à l'hôpital de la Salpétrière, où il mourut en 1686.

VIII. — P. 376, N° 32, lig. 1re.

Le baron de Vitaux.

Antoine Duprat, baron de Viteaux, mourut en 1652, non en août 1648 comme le dit M. Lainé dans une notice d'ailleurs fort bonne sur la maison de Duprat. (*Archives généalogiques,* VI.) On seroit d'abord tenté de croire que des Réaux entend parler ici du fameux duelliste du XVIᵉ siècle grand-père de notre Antoine, dont Brantôme a si longuement raconté les exploits, les brillans assassinats et la mort. (*Livre des Duels,* p. 116 à 128.) Mais un passage des *Mémoires de Mademoiselle,* à la date de 1652, semble devoir dissiper tous les doutes. « A l'attaque de Gergeau (par M. de Beaufort), nous perdîmes assez de gens, entr'autres M. le baron de Vi- » teaux, homme de qualité, de mérite et de réputation parmi les gens

» de guerre. Il y reçut une blessure au menton, dont il mourut quel-
» ques jours après à Orléans. Je l'y avois fait apporter pour être mieux
» traité; tous les soins que l'on put prendre ne servirent de rien.
» C'etoit un homme nourri dès sa naissance dans les armées de l'Em-
» pereur en Allemagne. Par là, l'on peut juger de son expérience dans
» la guerre où il avoit reçu un honneur assez extraordinaire et digne
» de remarque, de faire le coup de pistolet contre trois Rois, sçavoir:
» de Bohême, de Pologne et de Suède; et même il perça le chapeau
» de ce dernier. Les médecins dirent qu'il mourut de chagrin. C'etoit
» un homme couvert de coups, qui avoit servy le Roy fort longtemps,
» et même à la bataille de Rocroy il contribua beaucoup à la victoire,
» autant que les officiers qui ont un chef aussy grand capitaine et
» aussy genereux que M. le Prince pouvoient y servir. Il ne fut pas
» récompensé comme il croyoit le mériter, ce qui l'obligea de quitter
» et de s'en aller chez luy en Bourgogne (*a*), où Monsieur l'envoya
» querir... Il mourut fort chrétiennement et avec beaucoup de résolu-
» tion. J'eus soin qu'on lui rendît tous les honneurs funèbres qui
» furent possibles, et je le fis enterrer à Saint-Pierre d'Orléans; on
» lui a mis une epitaphe que plusieurs ont cru que j'ai fait faire, parce
» qu'elle est fort frondeuse; je ne l'ai cependant vue que longtemps
» après. » (*Mémoires*, édition, de 1730, II, p. 11 et 12.)

(*a*) Il avoit epousé la fille d'un président au Parlement de cette province, demoiselle Claude des Barres, dont il eut plusieurs enfans. Son fils aîné epousa la fille de Pierre Lenet, le célèbre confident de Monsieur le Prince, auteur des *Mémoires*. A cette maison du Prat appartient M. le marquis Théodore du Prat d'aujourd'hui auquel on doit une excellente *Vie d'Antoine du Prat*, cardinal, chancelier de France, etc. *Paris, Techener*, 1857. In-8°.

CDLXV.

ENFANS DONT LES PERES

ONT FAIT EUX-MESMES LA JUSTICE[1].

1. Doublet, charpentier du Roy, homme à son aise et fort estimé en son mestier, avoit un filz extresmement desbausché, jusques-là qu'il se trouva engagé avec des filoux en une meschante affaire, dont le credit de son pere le tira. Le bonhomme luy fit en suitte toutes les remonstrances imaginables, mais en vain. Ce garçon se met à voller sur les grands chemins. Le pere, desesperant d'obtenir sa grace une seconde fois et craignant d'avoir le desplaisir de le voir roüer, prit une resolution assez estonnante. Un jour, ayant eu avis que ce garçon estoit à Louvres en Parisis, il monte à cheval avec deux pistollets à l'arçon de la selle, le trouve dans une hostellerie, et, sans faire autrement de bruit, aprez l'avoir fait venir dans une chambre, il luy donne un coup de pistollet dans la teste. Il ne mourut pas sur l'heure; il eut le loisir de se confesser. Le pere demande sa grace et l'obtient : elle fut enterinée au Parlement.

2. Un gentilhomme de Champagne, dont j'ay

[1] *Biffé :* Chastiez par leurs peres.

oublié le nom, cassa les jambes à son filz avec des tenailles, voyant qu'il ne luy donnoit nulle marque d'amendement; aprez il gaigne le chirurgien, qui le traitta exprès; de sorte qu'il ne pouvoit se soutenir.

3. Un gentilhomme de la frontiere de Lorraine, nommé Neufvilly, s'aperceût qu'une de ses filles estoit grosse; il la presse de le luy avoüer, et de qui c'estoit; elle luy dit que c'estoit de son cousin de Moyenville [1], et sous promesse de mariage. Dans ces entrefaittes, Moyenville entre dans la cour: le pere, quoyqu'il l'aimast tendrement, court à luy, l'espée à la main, en luy faisant mille reproches. Moyenville le prie de se donner du temps, d'examiner la chose et que, s'il se trouvoit coupable, il se soumettoit à toutes choses. Pendant ces discours, un petit garçon entra qui donna un billet à la demoiselle; elle estoit presente. Le pere s'en aperçoit; il le veut avoir, il le veut prendre. Il n'en peut arracher qu'un petit morceau où il n'y avoit que des lettres à demy rompues. Le pere la presse, menace de la tüer, elle avoüe que le billet estoit du berger et que c'estoit de luy qu'elle estoit grosse. Le gentilhomme à ce mot [donne] de l'espée dans le corps et, quoy [que] ce coup eust percé la mere et l'enfant, elle [eut] pourtant la force de monter dans sa chambre. Elle vescut encore trois jours et declara en presence de tesmoins et par devant notaire comme le tout s'estoit passé, et qu'elle meritoit un pire traittement que celuy qu'on luy avoit fait. Le pere eut sa grace.

[1] C'estoit son cousin-germain.

CDLXVI.

CONTES DE BESTES.

Antoine Barrillon, sieur de M. (*Voyez* t. VI, p. 69.)

1. Il y avoit chez M. de Morangis* une biche et un singe : le singe tourmentoit fort la biche et estoit tousjours sur son dos. Cette beste, un jour, s'en va sur le Pont-Neuf, ayant ce singe sur la croupe (M. de Morangis logeoit à la rüe Dauphine), et de là se jette dans la riviere. Elle se sauva et le singe fut noyé.

2. Un petit chien de M. de Vence Godeau, dez qu'on prononçoit le nom d'un gros chien dont il avoit esté mordû, abbayoit et tiroit la soutane de son maistre, comme pour luy demander vengeance. A Paris, deux ans aprez, il faisoit la mesme chose, quoyqu'il eust esté mordû en Provence.

François d'Orléans, comte de S. P., mort 7 oct. 1631; père de Léonor d'O., duc de Fr., tué 3 sept. 1622.

3. Le comte de Saint-Paul*, pere du duc de Fronsac qui fut tué à Montpellier, avoit un dogue, du temps qu'il estoit gouverneur d'Orleans, qui alloit et venoit chargé de lettres à son cou ; on le connoissoit dans les hostelleries où son maistre logeoit. On luy faisoit bonne chere et personne n'eust osé luy oster son paquet.

4. A un voyage de la Cour, un charriot embourbé arrestoit tous les equipages ; un cocher, las d'attendre, alla pour voir à quoy il tenoit ; il reconnût

à ce charriot un cheval qu'il avoit mené autrefois, et avec lequel il avoit fait une fort tendre amitié. Le cheval le reconnût aussy et se mit à hennir. « Hé » quoy! Gros-Jean » (c'estoit le nom de l'animal), « nous veux-tu faire coucher icy? » Ce cheval à ces mots fist un tel effort qu'il tira le charriot du bourbier.

5. Feu M. de Guise * estant à Florence avoit un grand coursier fort viste, on le voulut fait courir pour le prix à la Saint-Jean, car à Florence, on a gardé cela des anciens et mesme de faire aller des charriots autour de deux pyramides comme dans le cirque. Or, c'est dans une rüe qui n'est pas droitte que les chevaux courrent. Ce coursier fit un effort pour gaigner un tournant qu'il y avoit au tiers ou au milieu de la carriere, et, quand il l'eust gaigné, la rüe estant plus estroitte, à coup de pié il faisoit tenir derrière tous les autres chevaux qui estoient beaucoup plus petits que luy, et il s'en alla gravement au petit pas jusqu'au bout de la carriere.

François de Lorraine, duc de Guise, fils du Balafre; mort en 1640.

6. A propos de chevaux, je ne sçaurois que je ne mette icy la pitoyable aventure des chevaux de Chambonniere *, cet excellent jöueur de clavessin. Il avoit un carrosse, mais, faute de nourriture, il envoyoit paistre ses chevaux sur le rempart du Marais*. Je vous laisse à penser en quel estat ils estoient. Des escorcheurs les prirent pour des chevaux [condamnez], et un beau matin il les escorcherent tous les deux.

Compositeur; clavecin de la chambre du Roy, mort vers 1670.

Auj. boulevard St-Antoine.

7. Une femme de ma connoissance [1] avoit une pe-

[1] Mlle Guédon.

tite espagneule qu'elle laissa en Poitou, en venant s'establir à Paris; à dix ans de là, elle envoya des hardes à celle qui avoit la chienne; elle les avoit arrangées elle-mesme dans le coffre. Cette petite chienne se mit à baiser ces hardes, à les lecher et à faire cent sauts à l'entour.

8. Il y peut avoir quatorze ans qu'un capitaine françois mourut à Nancy, et fut enterré aux Peres Piquepuces; cet homme avoit un chien qui ne l'avoit jamais quitté; ce pauvre animal se met sur la tombe de son maistre, et n'en sortoit que pour aller chercher à manger. Il fit cette vie quatre ou cinq ans, et y est mort. Tout le monde le connoissoit, et on l'appelloit *le Chien du Capitaine.*

9. Un pastissier de Vitry, nommé Jacquemard, a un barbet qui, sans qu'on y prist garde, se mit dans un batteau de blé que son maistre conduisoit à Paris. Le pastissier s'en aperçoit à Chalons; il le donne à garder à une femme chez qui il logeoit, car il avoit peur de le perdre à Paris; le chien s'eschappe et, ne sentant plus son maistre, il se met à suivre le chemin qu'avoit fait le batteau de Vitry à Chalons et remonte la riviere vingt lieües durant; elle estoit en bien des lieux desbordée; il passa et repassa cent fois. Il arriva à Vitry au bout de trois jours et demy; mais il n'en pouvoit plus et il avoit bon besoing de repos.

10. Une dame, à qui je me fie, a veû une asnesse à Suresnes, tourner avec sa bouche une grosse clef d'escurie, et ouvrir la porte pour aller trouver son petit.

11. Cette femme-là a un chat qui a autant d'es-

prit que le fameux chat de Mondory, dont parle la Chambre, car ayant remarqué [que] la chatte descend quand on sonne une clochette pour disner, il la sonne quand il a envie qu'elle vienne, et elle vient. Il a cent fois nettoyé ses pattes avant que de sauter sur le lict de sa maistresse.

12. Un nommé Neron avoit attellé des cerfs à un charriot; après il enchaisna des puces à un charriot aussy. Il avoit appris à une chevre à marcher sur la corde, ou plustost sur deux cordes; il avoit un petit chat-huant qu'il tenoit dans une cage; il luy avoit plumé les moignons des aisles, avoit attaché à l'une une rondache, et à l'autre une espée; il l'avoit habillé en cavalier. Il disoit qu'il n'y avoit point d'animal, hors une poule, à qui il n'eust appris quelque chose. Il est parlé dans les lettres de Voiture * du singe de Mlle Coinet; c'estoit une chanteuse qui avoit appris à un singe à joüer de la guittare; il y joüoit effectivement une sarabande, mais il manquoit tousjours en un endroit.

Lettre 61me du 22 octobre 1634. Mlle Coinet n'y est point nommée.

COMMENTAIRE.

P. 387, N° 6, lig. 3.

Chambonniere.

Je crois qu'il s'agit ici, non de l'organiste de Louis XIII, Jacques Champion, mais de son fils, André Champion, sieur de Chambonnieres, en Brie, qui fut regardé de son temps comme un admirable joueur de clavecin. On a de lui six livres de pièces pour le clavecin dont les connoisseurs font encore aujourd'hui beaucoup de cas.

CDLXVII.

GENEROSITEZ.

Jean-Jacques de M., mort le 23 octobre 1569. 1. M. de Mesme, bisayeul de M. d'Avaux, estant simple advocat, refusa de prendre la charge d'advocat general que le Roy François Ier luy donnoit, disant qu'il ne vouloit point prendre la charge d'un Martin Ruzé, conseiller d'Etat. homme vivant. C'est qu'on l'ostoit à M. de Ruzé*. Ruzé l'alla remercier le genoüil en terre et luy dit : « Je vous dois le bien et l'honneur. — Levez-vous, » luy dit-il, « vous ne m'en avez point l'obligation, je » l'ay [fait] pour l'amour de moy, et non pour l'a- » mour de vous. » Le Roy conserva Ruzé dans sa charge et donna à de Mesme celle de lieutenant civil.

2. Des Fontaines-Bohart, ce secretaire du Conseil que le cardinal de Richelieu tint si longtemps dans la Bastille et qui n'en sortit que par la mort de celuy qui l'y avoit fait mettre, estoit un vieux garçon riche : il s'avisa, un jour, de faire porter secretement deux cent mille livres chez un de ses amys nommé Menjot (c'est un secretaire Samuel Menjot, secrétaire du Roi, 19 janvier 1638. du Roy, qui est encore jeune*;) apparemment il avoit l'intention de les luy donner; mais il mourut subitement. Menjot aussytost declara qu'il y avoit deux cent mille livres chez [luy] qui appartenoient à des Fontaines. Le cadet de cet homme est mort tout de mesme depuis peu, en juillet 1658.

3. Henry III envoya Benoise, secretaire du cabi- François de Monthelon, garde des sceaux, 6 septembre 1588. net, dire à Montelon*, ancien advocat, qu'il se ren-

dist au Louvre dans deux heures pour recevoir les sceaux[1] : « Moy, Monsieur? — Oüy, vous. — Mais » c'est bien peu de temps pour y penser. Voylà un » procez qui a sept sacs ; il m'en reste encore trois à » lire, je les voudrois bien achever. » Il assemble sa famille pour voir s'il devoit accepter les Sceaux. On le luy conseilla. A trois heures de là, Benoise le vint prendre. Au Louvre, il salue je ne sçay quel seigneur, au lieu du Roy ; le Roy luy dit : « Bon » homme, un bon sujet doit tousjours connoistre le » visage de son prince. Je vous ay envoyé querir » parce qu'on m'a dit du bien de vous. » Ce M. de Montelon rendit les Sceaux à Henry IV[e], parce qu'il estoit huguenot, et après il se retira à la campagne[2].

4. Un marchand de soye, nommé Hervé, pere de M. Hervé conseiller au Parlement*, estant un jour à sa boutique avec quelques autres marchands, il passa un petit garçon de quatorze à quinze ans, qui avoit peut-estre pour quatre sols de marchandise dans une balle. Ce petit garçon leur dit en riant : « Messieurs, qui est-ce de vous qui me veut prester quel» que chose sur ma bonne mine? J'ay bonne envie » de faire fortune. » Ce M. Hervé trouva ce garçon à sa fantaisie, il luy preste dix escûs, et luy fit en riant promettre, foy de marchand, qu'il luy tiendroit

François Hervé.

[1] *Biffé :* Qu'on avoit rendu de luy fort bon tesmoignage au Roy qui le vouloit honorer de cette charge.

[2] Il y avoit desjà eu un autre garde des Sceaux de ce nom-là*, pour avoir hardiment soutenû Charles de Bourbon, absent, en presence du Roy*.

François de Monthelon, mort en 1543.

Il avoit plaidé pour lui dans les fameux procès de 1522 et 1523.

compte du profit moitié par moitié. Ce garçon s'en va. Au bout de quinze ans, comme Hervé disnoit, on luy vint dire qu'un homme bien vestû le demandoit ; il dit : « Monstrez-luy telles étoffes qu'il vou- » dra. — Il veut vous parler. » Hervé se léve ; l'autre luy en fait excuse, et luy demande s'il ne se souvenoit point d'un petit garçon auquel il avoit presté dix escûs, etc. « Non. » L'autre luy dit tant de circonstances qu'enfin il l'en fit ressouvenir. « Monsieur, » c'est moy. Voylà mes livres ; vous verrez ce que » j'acheptay icy, où je fus en suitte, comme je m'em- » barquay et allay en Espagne, puis aux Indes ; il y » a prez de cinquante mille escûs de profit pour » vous. » Hervé respondit qu'il ne pouvoit les prendre en conscience, parce qu'il avoit eu l'intention de luy donner ces dix escûs. L'autre luy envoya le lendemain deux crocheteurs chargez de vaisselle d'argent.

5. On conte une chose assez semblable de quelqu'un de la maison du Plessis-Mornay ; mais au lieu de la moitié du profit, on ne luy offrit qu'un diamant d'assez grand prix, qu'il substitua de masle en masle.

6. Mesdemoiselles de la Nocle estoient deux filles de condition et heritieres. La cadette * estant accordée avec Saint-André-Montbrun, sa sœur aisnée vint à mourir ; la voilà un grand party. Saint-André n'esperoit plus de l'espouser. Elle fut genereuse, et luy tint ce qu'elle luy avoit promis. Elle ne s'en est pas repentie, car il a fait fortune.

Louise Magdelaine de Lafin de Salins, demoiselle de la Nocle.

7. Un cadet de la maison d'Angennes, de la branche de Rambouillet *, accordé avec une made-

Jacques d'Angennes, sieur de Rambouillet.

moiselle Cottereau, de Tours, fille du feu president du Presidial, qui estoit de bonne famille, estant devenû l'aisné, la mere de la fille luy dit : « Monsieur, à » cette heure vous aurez des pensées plus relevées. » — Non, Mademoiselle, » respondit-il, « je tiendray » ce que j'ay promis. » Il l'espousa. C'est d'elle qu'est venüe la terre de Maintenon. On l'achepta de son mariage.

8. M. de Moüy *, de la maison de Lorraine, esperdument amoureux et joüissant de la fille de Galean, un de ses gentilshommes, la vouloit espouser ; elle ne le voulut pas et luy dit : « Cela vous feroit tort de » vous mesallier. »

Henry de Lorraine, marquis de Moy, né en 1596, mort 10 juin 1672, sans postérité.

9. Une fille de Maupeou *, l'intendant des Finances, ayant esté accordée avec un M. d'Amours, cet homme eut la petite-vérolle, et perdit la veüe ; elle ne laissa pas de l'espouser et vescut fort bien avec luy.

De Gilles de M., sr d'Ableges, beau-père de Mme d'Ableges. *Histor.*

10. Feu Juif*, ce fameux chirurgien, traitta un homme fort riche d'un mal fort dangereux. Cet homme guery envoya sa femme chez Juif, avec une somme considerable en or. « Jesus ! Madame, » dit le bonhomme, « en voylà très-bien *. » Il prit trente pistolles, et trois pour son garçon, à qui elle en vouloit donner douze, et, quoy qu'il fist, il n'en voulut jamais prendre davantage. Au voyage qu'il fit en Savoye pour Madame*, estant desfrayé du Roy, il ne voulut jamais prendre un sol de tous ceux qu'il traitta, disant que ce n'estoit pas pour eux qu'il faisoit le voyage. Madame luy donna quarante mille livres.

Jacques Juif, qui en 1630 faisoit encore baptiser un fils nouveau né.

Beaucoup.

Chrestienne de France.

11. M. de Berzeau, filz et frere de conseillers au Parlement, estant assez mal, envoya dire à Joly*, alors chanoine de Verdun, aujourd'huy curé de Saint-Nicolas, homme fort né à la predication, que, sur sa reputation, il luy donnoit la trezorerie de Beauvais, et luy offroit cinq cens escûs qu'il falloit pour envoyer à Rome, en cas qu'il ne les eust pas. Joly respondit : « Je ne connois point M. de Berzeau, je » vous demande trois jours; il faut prier Dieu afin » qu'il nous inspire. — Monsieur, il n'y a point de » temps à perdre; dittes oüy ou non. » Voylà l'affaire conclüe; les provisions viennent; M. de Berzeau guerit; Joly va le trouver, dit qu'il luy rapportoit ses provisions, mais qu'il le prioit de luy rendre les cinq cens escûs. Berzeau dit qu'il luy avoit donné cette trezorerie de bon cœur, et ne la voulut jamais reprendre. Il est vray qu'il est à son aise. Il se trouva une nullité aux provisions; car n'estant point chanoine de Beauvais, il falloit avoir des lettres de chanoine *ad effectum* pour posseder une dignité de cette eglise. Joly va retrouver M. de Berzeau, luy dit qu'il sembloit que Dieu eust fait naistre cette difficulté exprez, qu'il le prioit de reprendre son benefice. Berzeau persista, et on fit venir de Rome ce qu'il falloit. — Nous verrons dans les *Mémoires de la Régence* que ce Joly est un grand comedien.

*Claude Joly.

12. J'ay oüy conter qu'une simple servante de peine, laide et mal bastie, voyant que son maistre estoit condamné aux galeres et meiné à Marseille, y alla de deux cens lieües loing, et là se mît à travail-

ler, en sorte que de ce qu'elle gaignoit elle y nourrit son maistre tant qu'il y fut.

13. M. de Gevre Potier *, secretaire d'Estat, pere de M. de Tresme, quoyque assez interessé d'ailleurs, ne laissa pas de faire une action genereuse. Il y avoit un vieux gentilhomme auprez de Tresme *, qui, pressé par ses créanciers, alla offrir sa terre à M. de Gevre. M. de Gevre luy demanda ce qui l'obligeoit à vendre une terre où il avoit tousjours vescû; qu'il avoit pitié de luy et qu'il luy vouloit achepter sa terre, à condition de l'en laisser joüir tout le reste de ses jours. En effect, il paya les créanciers et n'eut la terre qu'aprez la mort du gentilhomme.

Louis Potier, sieur de Gesvres, mort 25 mars 1630 père de René P., comte puis duc de Tresme.

Vers Coulommiers et près de Farmoutiers

14. Un M. de Villefrit, frere d'un conseiller au Parlement nommé Bournonville, estoit amoureux de M[lle] d'Elbene, sa cousine ; mais, comme cette fille n'avoit guères de bien, et qu'il n'en avoit pas assez pour la mettre à son aise, il ne voulut pas l'espouser. Bournonville meurt sans enfans ; Villefrit, heritier, espouse M[lle] d'Elbene. Il en a esté bien recompensé ; car le frere de cette fille fut assassiné peu de temps après, et elle est devenüe heritiere.

15. M[me] de Rambouillet m'a conté une historiette arrivée de nostre siecle ; mais, par malheur, elle a oublié les noms. Un françois, chevalier de Malte, avoit un esclave africain qu'il avoit pris en mer ; il le maltraittoit estrangement, jusques là qu'un de ses nepveux, aussy chevalier, touché de compassion envers ce pauvre homme, resolut de le tirer de cette misere ; et, pour cet effect, joüant un jour avec

son oncle, il le pria de luy joüer cet esclave, et il le gaigna. L'esclave, qui avoit desjà, en plusieurs rencontres, ressenty des effets de l'humanité de ce jeune homme, fut ravy de l'avoir pour maistre, et se met à travailler si assidument, que tous les jours il rapportoit assez d'argent de ses journées pour faire une somme considerable au bout de l'an. Le Chevalier n'en voulut jamais rien prendre; mais l'esclave, aussy genereux que luy, mettoit cet argent à part pour le conserver à son maistre : en effect, une fois que le Chevalier avoit perdû tout son argent, il luy apporta tout ce qu'il avoit gaigné depuis qu'il estoit à luy. Le Chevalier surpris de cette reconnoissance donne la liberté à l'esclave qui se retire incontinent à Afrique. Au bout de quelques années on vit arriver à Malte une fregatte dont les mats et les antennes estoient toutes pleines de banderolles, les mariniers proprement vestûs ; elle estoit chargée de presents que cet esclave envoyoit à son maistre : car cet homme s'estant mis à traffiquer avoit fait quelque fortune et n'avoit pas voulu manquer à reconnoistre la generosité du Chevalier, dez qu'il avoit esté en estat de le faire. Au bout de dix ans, ce chevalier, pris sur mer, est mené en Alger ; il est reconnû par l'esclave qui l'achepte et le fait conduire dans une maison magnifiquement meublée. Je vous laisse à penser s'il fut surpris de se voir en si beau lieu ; mais il le fut bien davantage quand il vit son cher esclave à ses piez, qui luy baisoit les mains et luy protestoit qu'il recevoit la plus grande joye qu'il eust receüe de sa

vie. Non content de cela, il le voulut servir luy-mesme, disant que c'estoit son bon maistre et qu'il ne pouvoit souffrir qu'autre que luy en approchast. Il luy conta en suitte que depuis les presens qu'il luy avoit envoyez à Malte, sa fortune s'estoit de beaucoup augmentée et qu'il avoit beaucoup de pouvoir dans Alger. Après, il r'envoya le Chevalier à Malte avec une infinité de presens.

COMMENTAIRE.

I. — P. 390, N° 1, lig. 10.

Le Roy conserva Ruzé dans sa charge.

Martin Ruzé doit avoir eté le père de ce M. Ruzé, lieutenant-civil, qui inspira l'épitaphe satirique citée par Boursault. (*Lettres*, t. I, p. 73.)

Ci dessous gist le corps usé
Du lieutenant civil Rusé
Auquel il cousta maint escû
Pour estre declaré cocû.
A son frere, il n'en cousta rien
Et si pourtant il le fut bien,
De ce nombre il en est assez;
Priez Dieu pour les trespassez.

II. — P. 390, N° 2, lig. 7.

Mais il mourut subitement.

En mai 1650, et comme on va voir :

Par un accident sans pareil,
Le secrétaire du conseil
Qu'on nommoit le sieur de Fontaines,
Est mort, non de fièvre quartaine,
Mais en un seul petit instant,
Sur la chaise percée estant.
(LORET, *Muse* du 20 mai 1650.)

La mort du cadet de ce des Fontaines, en août 1658, est egalement mentionnée par Guy-Patin, lettre du 12 août : « On offre à la veuve de

» defunt M. Desfontaines-Boer, qui mourut subitement la semaine » passée, douze cents mille livres pour la charge de son mary. Il faut » bien derober pour tant gagner. »

III. — P. 391, N° 4, lig. 1re.

Un marchand de soye... pere de M. Hervé, conseiller au Parlement.

Nouvelle preuve qu'au milieu du XVIIe siècle on n'exigeoit pas la noblesse des candidats aux siéges parlementaires.

Charles Hervé, fils de notre marchand de soie, fut conseiller au parlement de Dauphiné, avant d'arriver au parlement de Paris en 1633. Il mourut doyen des Conseillers, en 1697. C'etoit un magistrat de grande autorité. L'auteur des *Portraits des Membres du Parlement,* vers 1661, dit de lui : « A beaucoup de capacité et de crédit en sa » chambre : est ferme en quelque occasion, peut n'estre pas tousjours » seur. Est l'oncle de M. l'advocat general Talon, et a grande deffé- » rence pour luy; est homme de despense et de galanterie; attaché » d'amitié au comte de Rochefort, au comte de Groulleau et à toute » cette famille. A de grandes affaires pour la succession de son père » avec une belle-sœur; a espousé une le Ragois-Bourneuf, et de ce » chef a pour cousins germains et alliés M. le président de Bailleul, et » M. le président de Bretonvillers; est intendant de la maison de » Mme de Nemours de Longueville. »

IV. — P. 392, N° 6, lig. 2.

La cadette estant accordée avec Saint-André-Montbrun.

Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, homme de guerre d'une incontestable bravoure et qui servit avec honneur sous les ordres du duc de Rohan, dans les armées de Gustave-Adolphe, en Piémont, en Italie, en Orient même pour la République de Venise. Son mariage est de l'année 1640, il avoit quarante ans, et il mourut en 1673. Il existe une *Histoire du marquis de Saint-André-Montbrun,* imprimée in-12 en 1698, Cl. Barbin. L'auteur, l'abbé Mervezin, etoit quelque chapelain ou précepteur dans la maison du Puy-Montbrun, et l'on fera bien d'accepter seulement sous bénéfice d'inventaire le long récit qu'il fait des prouesses de Saint-André. Mais encore doit-il rester de tout cela quelque chose pour l'histoire vraie.

V. — P. 393, lig. 6.

C'est d'elle qu'est venüe la terre de Maintenon...

Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes de François Ier, Henry II, François II et Charles IX; marié le 13 février 1526 à Isabeau Cottereau, fille de Jean Cottereau, seigneur de Maintenon. — Ce trait de générosité et le précédent sembleront assez peu dignes d'être transmis à la postérité; mais l'estime qu'en faisoit des Réaux prouve fort bien l'esprit général dans lequel se contractoient alors les mariages, dans les familles riches. C'etoit alors bien plus encore qu'aujourd'huy une *affaire*. De là, tant d'enlèvemens en vue de la dot non de la personne, qui ne deshonoroient pas ceux qui s'en rendoient coupables. Louis XIV mit ordre à tout cela. Les rapts cessèrent dès qu'il fut à la tête de son conseil.

VI. — P. 393, N° 9, lig. 1re.

Une fille de Maupeou... accordée avec un M. d'Amour.

Giles de Maupeou eut six filles, cinq furent mariées. On ne voit pas parmi leurs maris le nom de ce *d'Amours,* mais bien celui de Josias Daneau, sieur de Saint-Giles, conseiller au Grand Conseil, marié à Anne de Maupeou, morte en 1659. Maupeou avoit abjuré au mois de janvier 1641. « Le bonhomme M. de Maupeou s'est fait catholique depuis » trois jours. Jugez quelle joye à tous ses enfans! C'est M. le curé de » Saint-Jean, son curé, qui a fait cela. » (*Lettre de Henry Arnauld à Barrillon,* 30 janvier 1641.) Il mourut peu de jours après.

VII. — P. 394, N° 11, lig. 1re.

M. de Berzeau filz et frere de conseillers au Parlement...

André Berziau, abbé de Marigny, semble bien être celui dont il est parlé ici; il etoit frère de Théodore Berziau, conseiller, puis président aux Requêtes; mais leur père, Théodore B. sieur de Grave, ne semble pas avoir appartenu au parlement de Paris.

Pour Claude Joly, il ne faut pas le confondre avec le célèbre chanoine et chantre de l'eglise de Paris, emule, continuateur, puis adversaire du cardinal de Retz. Le nôtre est celui que le cardinal Mazarin appela pour l'assister au lit de la mort. De la cure de Saint-Nicolas-des-Champs, il passa plus tard aux evêchés de Saint-Pol-de-Léon et d'Agen. Il a laissé des prônes estimés. Mort à Agen en 1678.

CDLXVIII.

JOUEURS.

1. Un homme perdant chez la Blondeau, qui tenoit academie à la Place-Royale, tout d'un coup descend en bas et revient avec une eschelle, puis l'appuya contre la tapisserie, et avec des ciseaux se met à couper le nez à une reyne Esther qui y estoit, en disant : « Mordieu ! il y a deux heures que ce » chien de nez me porte malheur. »

2. Un autre donna un escû à son laquais pour aller jurer cinq ou six bonnes fois pour luy.

3. La Chaisnée-Montmor, en joüant à la paulme, jetta dans la grille balles, corbillon, raquette, habits, et s'y jetta aprez.

4. Il y a vingt-six ou vingt-sept ans qu'un espagnol, nommé Pimentel, escroqua tout l'argent du jeu par une fourberie bien premeditée : il achepta tout ce qu'il trouva de dez en Flandres d'où ils viennent à Paris; puis il en fit faire une grande quantité, de façon qu'on ne remarquoit point la tromperie, et que ce n'estoit que par la suitte du jeu et par la connoissance qu'il en avoit luy seul qu'on en pouvoit tirer avantage ; après, par gens interposez, il fit achepter, en donnant un peu plus qu'ils ne valoient, tout ce

qu'il y avoit de dez à Paris; les marchands en firent venir de Flandres. Ainsy voylà Paris tout plein des dez de Pimentel; il vient et gaigne tout l'argent des joüeurs. Il fit assez de liberalitez, à la mode d'Espagne, à ceux qui le voyoient joüer [1]. Quand il fut à Venise, où il alla au sortir d'icy, il escrivit sa finesse et se mocqua fort de nos gens. A cette heure tout le monde apprend à pipper, sous pretexte que ce n'est que pour se defendre des pippeurs.

5. Il y a eu autrefois à Paris une femme nommée Mme Dreux, dont le mary estoit conseiller au Parlement; c'estoit une enragée de joüeuse. Un jour ce pauvre homme ne trouva ny lict ny tapisserie dans la chambre de sa femme; elle avoit tout joüé. Il se met en colere, et dit qu'il ne vouloit plus qu'elle joüast. Elle laisse passer deux jours, puis elle luy dit : « Est-» ce tout de bon? car il y a deux jours que je n'ay » joüé, et je seiche; je ne sçaurois vivre comme cela. » Si vous ne voulez pas que je joüe, il faut que je » sorte de ceans. Que me voulez-vous donner de pen-» sion? » Ils s'accorderent, depuis elle s'en repentit tout à loisir.

6. La femme * d'un conseiller au Parlement nommé Dorat, (celuy chez qui les violons furent battus,) est si ardente au jeu qu'elle fit tout sous elle, ne pouvant se resoudre à quitter; mais tout le monde la quitta. Depuis on l'envoye au privé avant que de se mettre au jeu.

Françoise d'Espinoy, femme de Joseph Dorat, morte en 1693. *Voy.* t. VI, p. 412.

[1] Ils appellent cela *barato*.

7. Gallet, eslû à Chinon, avoit fait un grand gain au jeu; c'est luy qui a basty l'hostel de Sully[1]. La chance tourna, il donna cent mille francs à garder à Habert-Montmor*, pere du Maistre des requestes, sans en tirer aucune reconnoissance. Un jour, comme il n'avoit plus que cela, il va trouver Montmor et luy demande dix mille livres de ce qu'il avoit à luy. « Moy, je n'ay rien à vous. — Hé! je vous entens » bien, c'est que vous ne voulez pas me les donner » de peur que je ne joüe encore; mais je vous pro- » mets que je ne joüeray que cela. — Vous resvez, » dit l'autre, « mon pauvre monsieur Gallet, vostre » perte vous a troublé la cervelle. » En un mot il nia tout franc d'avoir rien à luy.

Jean Habert, sr de M., trésorier de l'Extraordinaire, père de Henry-Louis H. de M.

Quand Montmor fut prest d'expirer, il se confesse; point d'absolution s'il ne restitue. « Mais n'y auroit- » il point d'invention! » Le confesseur fut assez sot pour luy dire qu'il faudroit que celuy à qui appartenoient les cent mille livres les luy donnast de bon cœur. Montmor envoye querir Gallet qui croyoit desjà tenir son argent. Il presse Gallet de le luy donner; qu'aussy bien il ne tirera nulle utilité de sa dam-

[1] Il s'estoit retiré avec douze cent mille livres de gain. Comme il faisoit bastir l'hostel de Sully, dans la rüe Saint-Antoine, le petit la Lande le vint trouver et luy dit : « Vous estes un bon homme; vous » pourriez bastir vostre maison aux despens des joüeurs, et vous » payez vos ouvriers de vos belles pistolles de poids; venez un peu » chez la Blondeau*. » Il l'y entraisna. D'abord, par malheur pour luy, il gaigna; cela l'encouragea; puis la chance estant tournée, il perdit tout. Il [a] fait une grande trahison à sa fille, elle s'en fit religieuse, après avoir changé de religion*; il luy demànda ses pierreries, puis luy en rendit de fausses au lieu de vrayes; il les perdit après.

Dans la place Royale. *Voy.* ci-dessus, p. 400.

Après avoir abjuré.

nation. Gallet fait ce qu'il peut pour le toucher. Rien. Voyant cela, il le livre à Satan, et comme il s'eschauffoit, Montmor appelle ses gens qu'il avoit fait retirer, car il ne vouloit point de tesmoins, et leur dit : « Emmenez Monsieur Gallet, il est fou ; » puis mourut en cette belle disposition.

Ce pauvre Gallet, quand il estoit riche, avoit tousjours quelque remede dans le corps ; depuis qu'il estoit gueux, il se portoit le mieux du monde.

COMMENTAIRE.

I. — P. 400, N° 4, lig. 1re.

Un espagnol nommé Pimentel.

L'Estoile dans son *Journal,* à l'année 1608 septembre, Sully dans ses *Economies Royales,* et Bassompierre dans ses *Memoires* parlent de ce Pimentel comme du plus furieux joueur de la cour, et ce n'etoit pas peu dire alors. Dans l'hiver de 1608, Bassompierre qui suivoit de bien près Pimentel y gagna plus de cinq cent mille livres, et l'espagnol ou portugais « fit gain de plus de cent mille escus qu'il gagna aux uns » et aux autres, à Paris et à la cour. Le Roy, pour sa part, y ayant » laissé trente quatre mille pistoles. » Journal de l'*Estoile,* nouv. éd., p. 475.)

II. — P. 401, N° 5, lig. 5.

Une femme nommée Mme Dreux, dont le mary estoit conseiller au Parlement.

Sans doute la femme de Pierre Dreux, d'abord conseiller au parlement de Rennes, puis conseiller de la Grand'chambre à Paris, mort en 1652. Elle se nommoit Marie Fagnier de Luipré.

III. — P. 403, lig. 7.

Ce pauvre Gallet.

La ruine de Gallet demeura célèbre dans tout le XVIIe siècle. Maître

Adam croyoit qu'il avoit perdu sa fortune contre le duc de Sully ; c'est une méprise occasionnée par le nom d'Hôtel Sully, donné bientôt après à la nouvelle maison :

Moy qui ne suis pas tant effronté que Tobenne,
Pour parler en gascon, je fais le bon valet ;
Moins affligé pourtant que n'estoit feu Gallet,
Quand Monsieur de Sully luy gaigna son aubaine.
(*Sur l'hostel de Nevers.* Poésies d'Adam.)

Dans une mazarinade, *Les Regrets de l'absence du Roy,* on lit aussi :

Tabarin n'a point tant d'argent,
Et Vendosme n'a tant de gants,
Gallet n'a tant poussé de dés,
Que j'aye d'envie que la Reyne
Tost à Paris le Roy ramene.

Sauval, qui d'abord avoit attribué la fondation de l'*hôtel Sully* au duc de Sully, t. I, p. 126, revient sur cette opinion erronée dans des nótes informes qu'on a réunies au commencement du troisième volume. « L'hostel de Sully, premier hostel basty regulierement à Paris par » Ducerceau. Le grand nombre d'inscriptions qu'on y voit luy donne » peu d'ornement et de grace. Le portail est etouffé par deux pavil- » lons fort gros qui mangent la face du logis.

» Gallet n'a jamais perdu que quatre francs au jeu ; élu à Chinon, » puis contrôleur des finances ; parent de ce Vertigalet dont il est parlé » dans Rablais (*a*). Batit l'hotel de Sully ; souvent volé et trompé.—Vers » sur luy dans Regnier. A fait quitter souvent les dez à Henry IV. — » Le coup de Gallet ; — mort à 70 ans ; — le jeu de Gallet avec des » tables. » (*Sauval*, t. III, p. 13.)

Il faut au moins conclure avec Menage, Sauval et des Réaux que c'est bien Gallet qui fit construire l'hôtel de Sully, et non pas avec Lemaire que c'est le sieur de Neufbourg dit le Sourdaut; moins encore avec Piganiol que « l'hôtel de Sully n'a rien de commun avec l'ancien » logis de Gallet : notre partisan n'ayant eté propriétaire que d'une » maison à cabaret dont l'enseigne etoit *à l'Hostel de Sully* à cause du » voisinage, etc. » Menage, des Réaux et Sauval, contemporains de Gallet, et qui ecrivoient trente ans avant Lemaire et près d'un siècle avant Piganiol, ne peuvent s'être trompés d'une façon aussi grossière. Si le duc de Sully avoit fait bâtir cet hôtel, il en auroit parlé dans ses *Economies.*

Maintenant Gallet joua-t-il cet hôtel d'un coup de dez, c'est un

(*a*) Les malheureux editeurs de Sauval auroient dû dire *Urligalet* et non *Vertigalet.* « Galet le joueur, qui a fait bastir l'hostel Sully, etoit de la famille du maistre des Requestes de Picrocol, je l'ai oüy dire à Galet le joueur. » (*Dict. de Ménage.*)

on dit, même chez ceux qui les premiers en ont parlé, comme Brice et Saugrain ; mais des Réaux ne l'auroit pas oublié, si l'on avoit déjà cru cela de son temps.

Voici donc l'histoire réelle de ce fameux hôtel : Gallet, en 1624, acheta deux maisons, rue Saint-Antoine, pour y construire un hôtel qu'il n'acheva pas ; sa fortune s'étant evanouie, l'hôtel fut vendu en 1627 à Jean Habert sieur de Mesnil, qui le céda en 1628 à M. Rolland de Neufbourg. La veuve de M. de Neufbourg et son beau-frère M. du Vigean l'achevèrent vers 1630 et le vendirent en 1634 au duc de Sully. Il appartenoit en 1654 à M. Jacques Turgot de Saint-Clair qui avoit inutilement essayé de lui donner son nom. Il y mourut le 23 mai 1659. Gallet, disoit encore Regnier vers 1612 :

> Gallet a sa raison; qui croira à son dire,
> Le hazart pour le moins luy procure un empire;
> Toutefois au contraire estant leger et net,
> N'ayant que l'espérance et trois dez au cornet,
> Comme sur un bon fonds de rente et de recettes,
> Dessus sept et quatorze il assigna ses debtes.
> (14e Satyre.)

Enfin, ce nom de Gallet, ainsi que l'a remarqué M. Viollet le Duc avant nous, se retrouve dans un ballet intitulé : *Le Sérieux et le Comique*, en 1627 :

> Là ceux qui portent le collet
> Aux chances que livre Gallet
> Après quelques faveurs souffrent quelques disgraces.

Et d'après ces deux derniers passages, on doit croire que Gallet intéressoit à son jeu bien des gens qui lui fournissoient de l'argent, pour avoir part, ou, comme on diroit aujourd'hui, un *dividende* dans les bénéfices. Aux jeux de dez et aux jeux de bourse, les chances, le regret de la perte et l'honneur qu'on peut tirer du gain sont absolument les mêmes. De notre temps, les débauchés ne jouent plus guères aux dez.

CDLXIX.

DUELS ET ACCOMMODEMENS.

1. Il y avoit trois freres nommez Binau; ils avoient tous quelque attachement au mareschal de Saint-Luc; le plus jeune des trois avoit esté nourry son page; c'estoit un fort brave garçon. Le second estoit brave aussy, mais c'estoit un enragé; il se mit en fantaisie de se battre contre son cadet et, quoy que l'autre pust faire, il luy dit tant de fois que c'estoit un poltron et qu'il falloit en desabuser le monde, que ce garçon se mit un jour en colere, et à la chaude se bat. Il desarma ce fou, et luy fit promettre de ne dire jamais à personne qu'ils se fussent battuz, que cela estoit honteux. Ce diable l'alla conter à tout le monde.

A Metz, car l'aisné des trois s'estant donné au cardinal de la Valette y avoit attiré le second, ce fou querelle mal à propos un brave homme, nommé la Fuye; l'aisné luy dit qu'il vouloit qu'il embrassast la Fuye; en effect, l'ayant trouvé dans la place, il les voulut faire embrasser; cet enragé avoit un baston sous son manteau; et comme la Fuye se baissoit, il luy en donna vingt coups. Binau se jette sur son frere,

le foule aux piez et luy donne cent coups d'esperon par le visage et partout. Les autres, car ils n'estoient pas seuls, empescherent la Fuye de se venger. « Vous » ne sçavez ce que vous faittes, » leur dit-il, « et » je me battray contre vous tous. » En effect, il en appella quatre. Pour le fou, on le mit en prison, où il mourut depuis. Binau se mit en tous les devoirs imaginables ; mais, quelque satisfaction qu'il fist, il fallut se battre contre la Fuye ; son troisiesme frere le servoit, qui y fut tué. La Fuye (c'estoit à coups de pistollet) donna dans le pommeau de la selle de Binau ; Binau luy donna au travers du corps : aussytost il chancelle et son cheval l'emportoit. Binau crioit : « La Fuye, tourne, tourne, tu fuis. » Il tomba et en mourut le jour mesme, et dit que le seul desplaisir qu'il eust en mourant, c'estoit de ce qu'on avoit dit qu'il fuyoit. C'est estre bien delicat.

2. En 1652, Guilleragues, jeune garçon de bonne famille de Bordeaux (il est dans la place de Sarrazin, auprez du prince de Conty), pria un brave, nommé Richard, d'appeller pour luy le comte de Marennes, qui luy avoit fait une niche. Richard luy dit : « Mon cher, il n'y » a que quinze jours que je me fusse battu pour deux liards ; mais à » cette heure, j'ay cinq cens pistolles ; je te prie, laisse-les-moy man- » ger, aprez nous nous battrons tant que tu voudras ; mais voylà Pa- » villon, mon camarade, qui n'a pas un quart d'escû ; adresse-toy à » luy. » L'affaire fut accommodée.

3. Le baron d'Aspremont, de Champagne, se battit quasy trois fois pour un jour. Le matin, il avoit tué un homme et fut blessé legerement à la cuisse ; à midy il se met à table chez M. d'Anguien à qui il estoit : sa playe l'incommodoit ; il ne pouvoit manger ; il s'amusoit à jetter des boulettes de pain à un

de ses amys, il en donna par malheur d'une par le front de je ne sçay quel brave, qui n'estoit que de ce jour-là dans la maison. Cet homme crut qu'on le mespriseroit s'il souffroit cela ; il voulut s'en esclaircir. Aspremont luy respond qu'il ne donnoit d'esclaircissement que l'espée à la main. Ils vont au pré d'Auteuil ; là il donne un coup dans le bras à l'autre et le desarme. Au retour, le capitaine des gardes de M. d'Anguien cherchoit un second ; il prend Aspremont ; mais ils furent separez comme ils alloient au rendez-vous.

4. Il y a eu un chevalier d'Andrieux qui, à trente ans, avoit tué en duel soixante-douze hommes, comme il dit une fois à un brave contre qui il se battoit ; car l'autre luy ayant dit : « Chevalier, tu » seras le dixiesme que j'auray tué.—Et toy, » dit-il, « le soixante et douziesme. » En effect, le Chevalier le tua. Quelquefois il les faisoit renier Dieu, en leur promettant la vie, puis il les égorgeoit, « et cela » pour avoir le plaisir, » disoit-il, « de tuer l'ame et » le corps. » Un jour il poursuivoit une fille pour la violer, c'estoit dans un chasteau ; elle se jetta par la fenestre et se tua. Il descend, et la trouvant encore chaude, il en fit à son plaisir. Cela me fait souvenir d'un homme de Tours qui avoit une femme fort travaillée du mal de mere, et quand cela luy prenoit, on couroit viste chercher le mary pour la soulager. Une fois on ne le trouva pas assez tost ; elle estoit morte quand il arriva. « Hélas ! ma pauvre femme, » dit-il, « si faut-il que je te — tandis que tu es en-

» core chaude. » Et il fit comme le chevalier d'Andrieux. Ce galant homme * estoit filou avec cela ; il eut la teste coupée. Andrieux.

5. Conac, gentilhomme saintongeois, plein d'esprit et de cœur, estant un jour au bal, dans la foule fut pressé par le comte de Montrevel *, qui alors estoit bien jeune. Conac, poussé par derriere, repousse du derriere aussy ; Montrevel luy donne un soufflet. Conac, avec le plus grand sang-froid du monde, dit ce vers :

Ferdinand de la Baume, comte de M., lieutenant-général en Bresse, chevalier des Ordres en 1661.

Pour une moindre injure on passe l'Acheron.

et appelle Montrevel ; mais Montrevel le tua.

6. Voicy un duel bien extraordinaire. Le comte de Carney, grand duelliste, fut tué, il y a sept ans *, en duel par derriere, et fut bien tué *, quoyqu'il se battist à pié, car à cheval c'est une autre affaire. Le chevalier de Birague * et luy se battoient ; ils n'avoient que des couteaux. Carney, fort adroit, n'y avoit point d'avantage ; il court pour prendre une estocade * ; Birague luy crie : « Tourne visage, ou » je te tue. » L'autre court tousjours et alloit prendre l'estocade ; Birague luy donne dans les reins et le tue.

Vers 1650.

Tué dans les règles.

François, sieur de Loutagerie, chevalier de Birague, né le 21 avril 1619 ; petit-neveu du Chancelier.

Une longue épée de duel.

7. Voicy un duel un peu moins sanglant : Regnier le satirique, mal satisfait de Maynard, le vient appeller en duel qu'il estoit encore au lict ; Maynard en fut si surpris et si esperdû qu'il ne pouvoit trouver par où mettre son haut-de-chausses. Il a avoüé depuis qu'il fut trois heures à s'habiller. Durant ce temps-là, Maynard avertit le comte de Clermont-

Lodeve de les venir separer quand ils seroient sur le pré. Les voylà au rendez-vous. Le Comte s'estoit caché; Maynard allongeoit tant qu'il pouvoit; tantost il soustenoit qu'une espée estoit plus courte que l'autre; il fut une heure à faire tirer ses bottes, les chaussons estoient trop estroits. Le Comte rioit comme un fou. Enfin le Comte paroist; Maynard pourtant ne put dissimuler, il dit à Regnier qu'il luy demandoit pardon; mais au Comte il luy fit des reproches, et luy dit que pour peu qu'ils eussent esté gens de cœur, ils eussent eu le loisir de se couper cent fois la gorge.

Voy. déjà t. I, p. 506, note.

Ce comte *, quand il a compagnie chez luy de gens qui luy plaisent, il la retient, ne les veut pas laisser partir, et ne les meine à la chasse que sur ses chevaux, de peur qu'ils ne s'en aillent; moy, je m'en irois avec son cheval.

8. Un maistre des Comptes de Paris s'en sauva bien mieux que Maynard. Il alloit un jour à Meudon à cheval; en passant par la plaine de Grenelle, trois hommes, aussy à cheval, l'abordent; ils luy disent qu'à sa mine ils ne doutent pas qu'il ne soit gentilhomme. Il n'osa dire que non [1]. Ils luy disent qu'un de leurs gens ayant manqué, ils le prioient de servir de second à l'un d'eux. Il ne refusa pas ny n'accepta pas; mais ils l'emmenerent. C'estoit pour se battre à pié. Quand ils furent tous descendus de cheval, il fit semblant d'aller pisser un peu à l'escart, puis il

[1] *Biffé :* Il estoit vestû comme eux.

remonte viste sur sa beste, pique en leur criant : « A » d'autres, à d'autres, Messieurs ! je ne suis pas si » duppe. » Il estoit bien monté, et eut gaigné la ville avant que les autres fussent à cheval. Ils l'appellerent mille fois poltron ; mais il ne s'arresta point pour cela. Pour faire le conte meilleur on dit que le lendemain il conta son aventure à la Chambre, où il fut ordonné qu'à l'avenir, de peur de semblable accident, aucun maistre des Comptes ne se desguiseroit en gentilhomme.

9. Un gentilhomme huguenot, nommé Perponcher, qui est capitaine de Villiers-Costeretz sous le mareschal d'Estrées, commandant une fois les gendarmes de ce mareschal, dans un corps d'armée que M. d'Arpajon menoit en Lorraine, en je ne sçay quelle bagarre qui arriva pour un logement receût d'un parent de M. d'Arpajon quelques coups de canne, dont on ne convenoit pas trop pourtant. Arpajon en voulut faire l'accommodement ; mais, le jour que cela se devoit faire, Perponcher fit trouver dans le logis du General tous ses gendarmes avec des pistollets sous leurs casaques ; et quand on luy mit le baston à la main, il en desserra une demy-douzaine de bons coups à celuy qui luy faisoit satisfaction, et il n'en fut autre chose, car il estoit là le plus fort. On s'employa pour luy, et la chose demeura pour bille pareille. ACCOMMODEMENS.

10. Un gentilhomme mit le marché au poing à la femme d'un autre gentilhomme de ses amys. Cette femme fut assez sotte pour le dire à son mary, le

mary fait appeller l'autre. On les accommoda en riant, et voici comme on s'y prit : « Un tel a mis le » marché au poing à vostre femme ; vous le luy avez » mis aprez à luy, chou pour chou, il faut s'em-» brasser. »

11. Une sœur de MM. Saintot, qui avoit esté cajollée par d'assez honnestes gens, fut mariée à un impertinent appellé Plenesevette : elle le mesprisoit, et ils ne furent pas longtemps sans se quereller. Un jour il l'appella coquette, et elle l'appella cocû. Voylà bien de la rumeur au logis. Les parens, pour les remettre bien ensemble, s'aviserent d'un expedient, et dirent qu'elle avoit cru que cocû estoit le masculin de coquette.

12. Un brave, dont on ne m'a sçeû dire le nom, joüant seul à seul avec un autre, ils se querellerent et enfin il reçeût un coup de baston. L'offensé qui estoit bien plus fort de corps que l'autre, va, ferme la porte au verroüil, le prend, c'estoit dans l'hyver le met dans le feu et, le pié sur le ventre, il le faisoit griller. Le pauvre diable crioit les hauts cris. On veut y aller, on trouve la porte fermée. Enfin, on l'enfonce ; l'agresseur avoit desjà la peau grillée. On les accommoda après cela facilement.

COMMENTAIRE.

I. — P. 406, N° 1er, lig. 1re.

Il y avoit trois freres, nommez Binau.

Ou Binos ; du moins je le suppose. Roger de Binos, marié en 1580 à Charlotte de Grammont, laissa trois fils, Jacques, Simon et Roger ; le deuxième, sieur de Gourdan, le troisième, sieur d'Arros. Ils firent un partage par tiers, en novembre 1643.

II. — P. 407, N° 2, lig. 1re.

Guilleragues, jeune garçon...

C'est lui qui depuis, en 1679, fut ambassadeur à Constantinople. Despréaux lui avoit adressé sa cinquième epitre :

> Esprit né pour la Cour et maistre en l'art de plaire,
> Guilleragues qui sçays et parler et te taire, etc.

Il fut chargé en 1653 de négocier secrètement de la paix de Bordeaux avec le duc de Candale, en cachette de Mme de Longueville et de Lenet. « Il etoit, » dit l'abbé de Cosnac, « fort de mes amis, nous nous etions » connus au collége de Navarre, et l'ayant trouvé à Bordeaux, qui etoit » le lieu de sa naissance, je l'avois retiré de la debauche. Je l'avois » forcé de songer à sa fortune et de s'attacher à mon maître. Par son » esprit et par son assiduité, il s'etoit rendu agréable au prince. Guil- » leragues en un moment se vit ainsi homme d'importance et plénipo- » tentiaire d'un prince du sang. Comme il avoit du bien à la campagne, » il ne manquoit pas de prétextes de demander des passeports pour y » aller donner des ordres, etc. » (*Mémoires,* t. I, p. 63). Ailleurs, l'evêque de Valence en parle bien moins avantageusement. « Le foible de » ce Gascon etoit la vanité. Il avoit naturellement beaucoup de pen- » chant au plaisir, et peu aux affaires. Bon, facile, croyant aisément » les choses qu'il desiroit. » (I, p. 209.)

III. — P. 407, N° 3, lig. 1re.

Le baron d'Aspremont.

Ce devoit être Charles de Nanteuil, comte d'Aspremont, marié à Marie Françoise de Mailly, et qui se ruina plus tard en persuadant à Charles IV, duc de Lorraine, de réclamer pour lui contre la princesse de Phalsbourg la possession du comté d'Aspremont. A la fin de 1665, le mariage de sa fille, âgée de treize ans, avec ce héros de roman de duc de Lorraine, rétablit ses affaires et celles de sa maison. (Voyez la curieuse histoire de ses démêlés et du mariage de Mlle d'Aspremont, dans les *Mémoires du marquis de Beauvau,* fin du ve livre.)

IV. — P. 408, N° 4, lig. 1re.

Il y a eu un chevalier d'Andrieux.

Ce galant homme de chevalier d'Andrieux etoit probablement un des fils de Jean d'Andrieux, ecuyer, seigneur de Guitrancourt, et de

Marthe Flins. Les êtres dépravés comme celui-ci sont rarement l'objet de l'attention particulière des généalogistes. Heureusement notre homme etoit filou; on put l'atteindre et le châtier. La famille d'Andrieux etoit de la généralité de Paris.

V. — P. 409, No 5, lig. 1re.

Conac, gentilhomme Saintongeois.

Ce doit être Claude de Cosnac, né le 8 février 1601, mort *à la guerre* disent les notes généalogiques. Il etoit colonel d'infanterie. C'etoit l'oncle du célèbre Daniel de Cosnac, evêque de Valence.

Le comte de Montrevel, dont on parle dans ce paragraphe, eut un fils qui fut choisi pour le héros d'un roman clandestin assez curieux, intitulé: Le *Taureau bannal de Paris*. Cologne, P. Marteau, 1689, in-8°.

VI. — P. 410, lig. 7.

Maynard... dit à Regnier qu'il luy demandoit pardon.

Des Réaux raconte ici une historiette qu'on trouve seulement indiquée dans quelques autres pièces contemporaines. Le *Cabinet satyrique* donne le récit poétique d'un autre combat qui n'est peut-être qu'une contrefaçon du véritable. La lutte auroit eté à coups de poing; Berthelot fort petit, Regnier d'une très-haute taille et richement vestu :

Regnier ayant sur les espaules
Satin, velours et taffetas,
Meditoit pour le bien des Gaules
D'estre envoyé vers les Estats,
Et mériter de la couronne
La pension qu'elle luy donne.

Il attaque, le premier, Berthelot qui d'abord montre une grande patience :

Mais à la fin Regnier se joue
D'approcher sa main de sa joue.
Berthelot de qui la caresse
Pese moins qu'un pied de poulet
Prend soudain Regnier en la face
Et se jettant sur son colet ;
Desus ce grand corps il s'accroche
Ainsi qu'une anguille sur roche...

Il poursuit tousjours et le presse
Luy donnant du poing sur le nez,
Et ceux qui voyent la foiblesse
De ce geant, sont estonnez,
Pensant voir en ceste defaite
Un corbeau sous une allouette.

Ce Goliath tout plein de rage
Avec ses pleurs reprend son fiel,
Et son sang luy fait le visage
De la couleur de l'arc-en-ciel,
Ou bien de ceste estoffe fine
Que l'on apporte de la Chine...

Regnier pour toute sa defense
Mordit Berthelot en la main,
Et l'eust mangé, comme l'on pense,
Si le bedeau de Saint-Germain
Qui revenoit des Tuileries
N'eust mis fin à leurs bateries.

Cette pièce pourroit bien être de Sigognes.

VII. — P. 411, N° 9, lig. 12.

Et quand on luy mit le baston à la main...

Cette manière de faire satisfaction est à remarquer. Le battu s'armoit de l'instrument de son supplice; comme paroîssant avoir le droit de faire subir à celui qui satisfaisoit, la peine du talion.

L'anecdote suivante du *marché au poing* constate encore le même usage.

VIII. — P. 412, N° 11, lig. 1re.

Une sœur de MM. Saintot... mariée à un impertinent appelé Plenesevette...

C'est Claude Ridel, sieur de Plainesevette, trésorier de France à Paris en 1659, père de Charles de Plainesevette, egalement trésorier de France; ce Charles marié à Anne Robineau, eut pour fils Etienne Charles Ridel de Plainesevette, conseiller au Grand conseil, en 1695, qui fit apparemment de mauvaises affaires, car M. le baron de Noirmont veut bien m'apprendre que la belle maison qu'il possède aujourd'hui à Suisnes, près de Brie-Comte-Robert, et que Nicolas Sainctot avoit bâtie en 1647, fut saisie en 1714 sur M. Etienne de Plainesevette. Pour Claude Ridel, le mari de Mlle Saintot, il etoit fils de Martin Ridel, auditeur à la chambre des Comptes de Paris en 1598, trésorier de France à Rouen en 1610, mort le 10 septembre 1624.

CDLXX.

GENS TAILLEZ.

1. Marsilly, pere de l'abbé de Marsilly dont nous parlerons dans les *Memoires de la Regence*[1], avoit la pierre. Il se resolut à se faire tailler ; mais au lieu de se reposer devant l'operation, il alla tout le matin en grosses bottes, à son ordinaire, solliciter ses procez à cheval ; il estoit naturellement chicaneur. Quand il fut de retour, il trouva qu'on l'attendoit. « Faut-il » oster mes bottes ? » dit-il (car il ne les quittoit jamais) ; — « Pensez que oüy *, » luy respondit-on. — « Voylà bien des preparatifs ; à quoy bon tout cela ? » Il ne voulut jamais se laisser lier les bras. Quand l'operation fut faitte : « Je ne sçache, » dit-il, « per- » sonne qui, par plaisir, se laissast faire cela. » Le cinquiesme jour, il se creva de trippes ; la fievre le prend ; le voylà bien mal. A force de lavements et de saignées, on le sauva. Jamais il ne dit autre raison, sinon : « J'avois envie de manger des trippes. »

C'est-à-dire : Est-il besoin de le demander ?

2. Un vieux gentilhomme de Poitou nommé le baron de Belet, s'estoit fait tailler et avoit crié comme un diable. Les chirurgiens, comme il demanda s'il avoit bien crié, luy dirent que non. Il le crut et manda à M. de Longueville, qui avoit demandé de ses nouvelles, qu'il se portoit bien et qu'il n'avoit point crié.

[1] Il estoit l'argus de Mme de Roquelaure *.

Voy. *Hist. de Roquelaure*, t. v, p. 363.

3. Colot* avoit taillé un gros moine. Au cinquiesme jour, la playe se portant aussy bien qu'il se pouvoit pour le temps, ce frater a avis d'un benefice ; il se fit faire un coussinet qui avoit un trou à l'endroit de la playe, et, assis comme une femme, il prend la poste et s'en va à Rome. Le lendemain, Colot, allant pour panser son homme, voit le matelas de son lict sur la fenestre : « Mon moine seroit-il mort ? » dit-il. La garde luy conte l'histoire ; il leve les espaules et dit : « Le pauvre homme sera mort ce soir. » A quatre mois de là, il trouve ce moine sur le Pont-Neuf qui le vint aborder ; luy ne le reconnut point parce qu'il le croyoit mort. Le moine luy dit qu'il s'estoit pansé tous les soirs comme il avoit remarqué qu'on le pansoit, et qu'il avoit obtenû le benefice. « Ah ! » dit Collot, « il n'y a qu'un moine qui puisse eschapper » d'une telle aventure. » Philippe Collot, chirurgien-tailleur

4. Le bonhomme Riolan*, ce celebre medecin, avoit desjà esté taillé une fois, et, quoyqu'il fust fort incommodé, il ne vouloit plus se faire tailler. Un jour sa femme fit cacher le chirurgien, et comme le vieillard disoit : « Me voylà mieux ; je pense que je supporte- » rois bien l'operation ; je croy que je me ferois » tailler si Colot estoit là » (il ne le croyoit pas si près), Colot sort. « Ah ! je ne veux pas ; ce sera pour une » autre fois ; je ne me suis point confessé ; je renie » chresme, baptesme. » Le voylà à jurer. « Tout » cela tombera sur nous, » dit Colot ; « nous serons » damnez pour vous ; mais vous serez taillé. » Ils le lient et le taillent. Comme il se portoit assez bien, on Jean Riolan.

luy dit : « Confessez-vous à cette heure, si vous vou-
» lez. — Voire, » dit-il, « je me porte trop bien pour
» cela. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 417, N° 3.

Philippe Collot ou Collo, célèbre chirurgien-tailleur ou, comme on dit aujourd'hui, pour l'euphonie, *lithotomiste,* ne mourut, dit-on, qu'en 1656; cependant dès 1594, l'Estoile parle plus d'une fois de ses belles opérations. Edelinck a gravé son portrait.

Pour le bonhomme Jean Riolan, dont Guy Patin faisoit un si grand cas, il laissa l'héritage de sa réputation et de son nom de baptême à un fils auquel on doit en grande partie la fondation du Jardin des plantes médicinales, aujourd'hui *Jardin des Plantes.*

CDLXXI.

GRAND AMOUR RECOMPENSÉ.

1. Un jeune homme natif de Stocolm prit querelle, à Stocolm mesme, avec un trompette du prince Charles*, aujourd'huy roy de Suede, et le tüa. Le voylà en prison dans le chasteau ; car, au Nord, il y a tousjours une prison dans le palais du Prince. Il est condamné à mort. Ce garçon estoit accordé avec une jeune veuve ; elle le fut voir durant le terme qu'on donne aux condamnez pour dire adieu à leurs amys. Il luy dit que le seul regret qu'il avoit en mourant c'estoit de ne l'avoir pas espousée ; mais que, s'il pouvoit obtenir de la Reyne et d'elle de l'espouser et de consommer le mariage, qu'il mourroit content. Elle y consentit, et sur l'heure il presenta une requeste aux juges qui, après avoir fait faire une consultation par les théologiens, avec le consentement de la Reyne, luy permirent de se marier. La Reyne eut la curiosité de voir quelle contenance auroient ces mariez en une action si extraordinaire, et, par une fenestre qui respondoit dans la prison, elle se mit à les considerer et trouva que ce garçon avoit un visage aussy gay que s'il n'eust

* Charles Gustave X, roi, 16 avril 1645.

point dû mourir. Luy reconnut la Reyne à cette fenestre, et luy fit tous les remerciements dont il put s'aviser de la bonté qu'elle avoit eüe de luy accorder ce qu'il avoit demandé. La Reyne, touchée de sa constance, luy donne encore quatre jours, pardessus les huict que la loy donne. Ce garçon consomma le mariage, et le terme de l'execution approchoit quand des ambassadeurs de Moscovie, estant sur le poinct d'avoir leur audience de congé, furent priez de demander la grace de ce jeune homme, ou bien la demanderent d'eux-mesmes, en remontrant à la Reyne que leur prince*, qui estoit jeune et galant, seroit ravy d'avoir sauvé la vie à un homme qui sçavoit si bien aimer ; que sans doute il reconnoistroit cette faveur, et qu'il en tesmoigneroit ses ressentiments à Sa Majesté. La Reyne, qui avoit pitié de ce jeune homme, et qui n'osoit pourtant violer les lois qui sont fort séveres contre les meurtriers, fut bien aise de pouvoir dire qu'en bonne politique elle ne pouvoit refuser cette faveur aux ambassadeurs de Moscovie. Elle leur accorda donc la grace de ce jeune homme, et eux l'en remercierent à genoux et en touchant du front la terre, qui est la plus grande marque de respect parmy eux.

* Alexis Michaïlowitch, alors âgé de 17 ans.

COMMENTAIRE.

I. — P. 420, fin.

Cette histoire est de l'année 1646. Chanut, alors résident en Suède, l'a racontée comme on va voir dans une lettre adressée à M. de Gremon-

ville ; M. de Monmerqué l'a trouvée à la Bibliothèque de la rue Richelieu, fonds de Saint-Germain-Harlay.

... « Deux hommes ayant esté condamnez à mort en mesme jour de » la semaine passée, l'un d'eux estant mené au supplice, au bout » de la huictaine qu'on leur avoit accordé pour se preparer à mourir, » et voyant l'appareil, prit un si grand estonnement que ne jugeant pas » qu'il fust en estat de finir avec assez de jugement pour disposer de » sa conscience, il s'advisa de dire qu'on l'avoit enyvré et qu'il ne » luy restoit pas assez de force dans l'esprit pour mourir chrestiennement. On le reconduisit à la prison, et sans difficulté on luy accorda quatre jours, pour se mieux préparer, au bout desquels il » est mort de bonne grace.

» La fortune de l'autre a esté fort differente. Il estoit amoureux » d'une fille avec laquelle il estoit en dessein de mariage. Pendant » ces huict jours de delay, elle le visita en la prison, et tous deux » presentent requeste à la justice afin qu'il luy fust permis de se » marier nonobstant la condamnation à mort. On en communique » aux ecclesiastiques qui après consultation respondent qu'en conscience les parties pouvoient contracter et accomplir le mariage. La » requeste est portée à la Reyne qui le permet, deux jours devant » celuy qui estoit destiné au supplice. Après ces deux jours, les pauvres » amans demandent un second delay de quatre jours ; la Reyne » le leur accorde. Toute la Cour s'empresse à supplier la Reyne pour » donner la vie au criminel : elle demeure ferme dans le refus, pour » ce qu'en effect l'action des condamnés avoit esté bien noire. La » veille du jour qu'on luy devoit trancher la teste, les Moscovites eurent » leur derniere audience, et sans autre interest que celuy de la rareté » du faict, demanderent la vie de ce pauvre homme avec tant d'affection que la Reyne se laissa vaincre aux prieres de ces ambassadeurs et leur accorda cette grace. Ces exemples d'amour sous le » septentrion sont plus rares qu'en Italie, et j'ay pris la liberté de vous » faire voir celuy-ci, afin que vous preniez bonne opinion de ces » peuples. « (Lettre du 14 juillet 1646.)

C'etoit bien ici le cas d'appliquer le mot de l'italien : « *Ces gens-là* » *ne sont pas si barbares qu'on le dit.* »

CDLXXII.

VENGEANCE RAFFINÉE.

Deux gentilshommes de Normandie, dont je n'ay pu sçavoir les noms, estoient ennemys mortels. L'un d'eux tomba malade et se vit bientost à l'extresmité; l'autre, comme s'il eust crû qu'il y alloit de son honneur que cet homme mourust autrement que de sa main, se desguise en medecin, entre dans la chambre du malade (les valets crurent que c'estoit un medecin qu'on avoit mandé, ou qui devoit consulter avec le medecin ordinaire); cet homme donne diverses commissions aux gens du malade, et fait si bien qu'il demeure seul dans la chambre; alors il approche du lict et dit à son ennemy : « Me con- » nois-tu bien? — Ah ! » respondit l'autre, « je te prie, » laisse-moy mourir en paix. — Non, » repliqua le meurtrier, « il faut mourir de ma main. » Et en disant cela, il luy donne cinq ou six coups de poignard, et le tüe; puis il le couvre du drap, descend en bas, dit aux gens qu'ils eussent bien soing de faire ce qu'il avoit ordonné, que leur maistre reposoit, qu'on ne luy fist point de bruit, et qu'il se porteroit mieux. « Pour moy, » adjousta-t-il, « je repasseray tantost » par icy. » Il monte à cheval et se sauve.

CDLXXIII.

SUBTILITÉ,

PRESENCE ET ADDRESSE D'ESPRIT ET DE CORPS.

1. Voicy un conte que j'ay oüy faire de Rabelais. En retournant de Rome, l'évesque de Paris, de la maison du Bellay, à qui Rabelais estoit, s'avisa de faire une grande malice à ce pauvre homme. C'estoit à Nisse de Provence : il fait voler le soir tout l'argent à Rabelais, et à mynuict tout le monde part et le laisse là à pié. Rabelais, bien embarrassé, se met à resver et trouve une belle invention pour se faire conduire à Paris. Il prend de la cendre qu'il mesle avec du plastre, puis en fait un petit pacquet; il en mesle d'autre avec du charbon, et d'autre encore avec du sable et de la suye; il en fait trois pacquets, met une etiquette à chascun, les laisse sous le tapis de la table, et puis s'en va à la messe. La servante, en faisant la chambre, trouve cela et le monstre à son maistre. Il y avoit sur ces paquets : *poudre pour empoisonner le Roy;* puis *poudre pour empoisonner la Reyne, poudre pour empoisonner Monsieur le Dauphin*, et à toutes il avoit mis qu'elles tuoient ceux

Jean du Bellay, cardinal, evêque de 1532 à 1560.

qui les sentoient. L'hoste avertit le magistrat; Nisse estoit alors au Roy ; on conclut d'envoyer cet homme au Roy. On le prend, on le met sur un cheval; mais comme il ne se sentoit point coupable, il fit tant de contes par le chemin à ceux qui le conduisoient, qu'ils ne sçavoient quelle chere luy faire. L'évesque de Paris rendoit compte au Roy de son ambassade, quand ils entendirent une grande hüée dans la cour du Louvre : « Voylà maistre François! voylà maistre » François! » L'évesque met la teste à la fenestre et voit Rabelais. Les deputez de Nisse presentent maistre François, lié, au Roy. Je vous laisse à penser si on rit des bonnes gens de Nisse, qui avoient si bien donné dans le panneau. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné. — On dit aussy que Rabelais refusa d'approcher du Pape, et dit : « Puisqu'il a fait » baiser ses piez à mon maistre, il me feroit baiser » son cul. »

— On dit que quelqu'un luy ayant demandé comment il feroit pour purger Pantagruel. « *Darem illi,* » respondit-il, « *pillulas evangelicas* » *aloes centum libras, etc.* »

— Il fit l'anagramme de Calvin, *Calvinus—Lucianus;* l'autre fit la sienne, *Rabelesius —Rabie-læsus.*

— Une dame luy disoit qu'il n'honoroit point les saints, qu'il ne les aimoit point. « J'ay raison, » respondit-il ; « si vous entendez les *sains,* » les gens en santé, je suis medecin : si les *saints de paradis*, ils gue» rissent les malades et m'ostent toute ma pratique. »

— Le portrait qu'on voit de Rabelais n'est pas fait sur luy; on l'a fait à plaisir, à peu prez comme on croyoit qu'il estoit.

— Le cardinal du Bellay regaloit un jour des gens de robe; il y avoit musique, il avoit ordonné à Rabelais de faire des paroles pour cela ; il en fit dont la reprise estoit :

Et zeste zeste aux chicaneurs.

2. Le duc de Florence escrivit à la feu Reyne-mere : « Je vous en-

» voye un excellent homme en son mestier, qui a dit, en partant d'icy, » que vous songeassiez une carte, et que ce seroit le dix de carreau. » Avant que de laisser lire la lettre à la Reyne, cet homme, qui en estoit luy-mesme le porteur, pria la Reyne de songer une carte; elle songea le dix de carreau. Gombauld y estoit, qui me l'a dit.

En mesme temps vint un jeune homme qui faisoit tenir bien haut, par les deux plus grands hommes de la compagnie, un cercle où à peine pouvoit-il passer, et prenant sa course de loin, il y passoit tout le corps comme une lame, et puis faisoit une capriole.

3. Un orfévre huguenot, allant à Charenton, rencontra dans la rüe Saint-Antoine deux *Corpus-Domini* à la fois : l'un sortoit de Saint-Paul, l'autre y retournoit. On luy cria qu'il ostast son chapeau ; il alloit tousjours son chemin : enfin un homme luy vint dire d'un ton furieux : « Adore ton Createur. — » Lequel est-ce ? » dit l'orfévre. Les autres demeurerent si penaux de cette response, qu'ils ne luy oserent plus rien dire.

4. Un garçon de Paris, dont je n'ay pu sçavoir le nom, couchoit avec la femme de son voisin, et ayant esté obligé d'aller au lieu d'honneur* par compagnie, il gaigna du mal et en donna aprez à cette femme, sans sçavoir qu'il en eust luy-mesme ; cela arrive assez souvent. Elle s'en aperceût de bonne heure, et luy dit qu'il trouvast quelque invention pour en donner à garder au mary. Ce garçon convie quelques-uns de ses amys à disner chez luy ; il invite aussy le mary de cette femme ; il y avoit fait trouver des mignonnes, et en avertit une, qui estoit la plus jolie et la plus adroitte, de faire toutes les choses imaginables pour obliger cet homme à la voir. Elle en vint à bout. Le soir, sa femme, qui avoit le mot, le caressa si bien qu'il fit le devoir conjugal. Il ne

* Maison de filles.

manqua pas de gaigner le mal qu'elle avoit. Dez qu'elle s'en fut aperceûe, elle luy fit un bruit du diable, et le pauvre mary confessa son delit et luy demanda humblement pardon.

L'hopital S. Louis.

5. Un nommé le Rude, maistre d'hostel du feu premier president le Jay, Saint-Louis* estant ouvert, avertit les *corbeaux* de venir querir sa femme qu'il disoit avoir la peste, quoyqu'elle n'eust que la fiévre. On emporte cette femme; mais, contre son esperance, au bout de quelques jours, on la luy rapporta; le mauvais air ne luy donna point la peste. Il vouloit s'en desfaire pour en espouser une autre qu'il entretenoit, et qui pourtant ne la valloit pas.

6. Un cordellier, qui avoit appris par cœur un sermon imprimé, fut prescher dans un village. Le lendemain estoit encore feste; on le pria si instamment de demeurer, qu'il ne put s'en defendre. Cependant il falloit prescher, et il ne sçavoit qu'un sermon. Que fait-il? Il dit: « Messieurs, il y a de bien » meschantes gens dans cette paroisse; on a dit qu'il » y avoit des heresies dans le sermon que je vous fis » hier; il n'y a rien de plus faux; et, pour vous le » monstrer, je m'en vais vous redire mon sermon » d'un bout à l'autre. » Et il le repeta tout au long.

Histor, t. III, p. 484.

7. Un coupeur de bourse, comme le feu lieutenant criminel Tardieu* l'interrogeoit, ne put s'empescher de luy voler dix escûs que le greffier venoit de luy donner pour ses droits: il prit son temps comme le juge se tournoit pour parler à quelqu'un. On remeine ce voleur. Le Lieutenant ne trouve plus son argent; il dit au Greffier: « M'avez- » vous pas donné tant? — Oüy. — L'avez-vous repris? — Non. — » Qu'est-il donc devenû? » Aprez avoir bien cherché, on dit, afin de n'avoir rien à se reprocher: « Il faut aller dans le cachot de cet » homme, quoyqu'il n'y ayt aucune apparence. » On y trouva l'argent dans la paille.

Ou *Jambeville*, Antoine le Camus, sieur de J., président à mortier en avril 1602.

8. Le president de Jameville* estoit un goguenard qui faisoit des malices à tout le monde; il se mocquoit de tous ceux à qui on prenoit quelque chose. Pour le luy rendre, on suborna un filou, qui entreprit de luy voler sa propre robe de palais: c'estoit l'esté. Ce drosle feint

d'avoir un procez, et se rend insensiblement familier chez le President. Un soir, comme Monseigneur revenoit du Palais, il faisoit chaud, il voulut quitter sa robe pour se promener dans le jardin. « Holà! quel- » qu'un! » Il n'y avoit personne que le filou qui s'offrit à la prendre; le President la luy donna. Luy sort par les escuries et gaigne au pié, il la livre à ses gens. Le lendemain, à la Tournelle où il presidoit, faute de robe d'esté, il vint avec sa robe d'hyver : « Que veut dire cela? » Vous estes-vous trouvé mal? Avez-vous eu froid? » Il fut contraint d'avoüer la debte*.

De reconnoitre que le tour etoit bien mérite. (*Furetiere*.)

9. D'Ablancourt avoit un petit cheval restif; on le donna à un petit laquais allemand pour aller chercher quelque chose à la ville[1]. Ce cheval n'alloit que quand on le menoit par la bride; l'Allemand monte dessus; le bidet va trois pas, et puis s'arreste. Que fait ce garçon? Il prend une fourche, car il ne vouloit pas aller à pié, et attache les resnes aux deux fourchons, puis il avance la fourche le plus qu'il peut entre les oreilles du cheval. Cette beste croyoit qu'on la menoit par la bride. Ainsy elle s'accoustuma à aller, et l'Allemand au retour en fit tout ce qu'il voulut.

10. Le president Fayet*, pere de Mme Barillon, estoit president de la premiere des Enquestes; il fut prié par un homme de province, à qui il importoit d'estre conseiller dans sa ville, de trouver moyen de le faire recevoir, quoyqu'il ne sceust point de latin. Le President, qui estoit de ses amys, luy dit : « Laissez-moy faire : apprenez seulement à bien prononcer ce mot latin *quamquam*, et presentez-vous à » un tel jour. » Le President dit : « Messieurs, voylà » un recipiendaire, mais nous n'avons pas le loisir. »

Nicolas Fayet, père de Bonne F., mariée au président Barrillon.

[1] A Vitry-le-François.

Il le remet comme cela exprez cinq ou six fois; enfin il le fit venir un jour qu'il n'y avoit plus qu'un quart d'heure à demeurer dans la Chambre. « Messieurs, » c'est ce pauvre recipiendaire qui attend il y a si » longtemps. Si vous voulez, nous l'expedierons. » Cet homme entre, et dit hardiment : « *quamquam.* » —Allez, allez, » dit le President; « nous sçavons bien » que vous avez appris du latin. Nous n'avons pas le » loisir à cette heure; mais sçavez-vous de la pra- » tique? » Or, l'autre en sçavoit assez et respondit bien; ainsy il fut receû.

11. Un gentilhomme, qui sçavoit que son rapporteur aimoit les femmes, va prendre une garce, la fait fort bien habiller et la meine solliciter, comme si c'eust esté sa femme; après, elle y retourne seule plus d'une fois, le cavalier faisant le malade; le rapporteur la cajolle, la presse, en a ce qu'il veut, et fait gaigner le procez au gentilhomme qui, après, luy descouvrit la finesse. Cela me fait souvenir d'un conte. Le premier president le Jay fut sollicité une fois par une jolie personne, qui feignoit que son mary estoit si jaloux qu'en s'en allant il luy avoit mis un brayer * de fer; cela enflamma le President; le brayer n'estoit pas si fermé qu'on ne le pust reculer, mais le bon homme y gaigna une vache à lait. C'estoit une malice qu'on luy faisoit.

Une ceinture de chasteté.

12. Un chartier avoit achepté le fumier d'une academie [1] *, et l'alla querir avec un vieux cheval,

D'equitation.

[1] *Mots biffés :* De l'academie d'un nommé la Roche.

maigre, galeux, escorché; en un mot, de la plus pitoyable figure du monde. Les jeunes gens de l'academie se mirent à faire des meschancetez à cette pauvre beste. Le chartier dit à l'escuyer : « Je gage » le prix du fumier » (c'estoit cinquante livres) « que » je feray faire à mon cheval ce que vous ne sçau- » riez faire faire à pas un des vostres. » Voylà la gageure faitte. Le drosle fait monter l'escallier à sa beste et la meine dans le grenier, puis la fait sauter par la fenestre : le cheval ne valoit pas cent sous. « Eh bien ! » dit-il à l'escuyer, « faittes-en faire au- » tant aux vostres. » Ainsi il gaigna la gageure.

13. Une demoiselle huguenote[1] estoit chargée d'une fille catholique, à qui elle ne pouvoit trouver de condition; elle s'avisa de dire à cette fille : « Allez- » vous-(en) à Saint-Sulpice, à une telle heure; met- » tez-vous devant le grand autel, et faittes bien la » dolente, les devotes ne manqueront pas de vous » dire : Ma sœur, qu'avez-vous? Vous leur direz que » vous estes assistée par des huguenots qui taschent » à vous faire de leur religion, que vous priez Dieu » et la Vierge de vous inspirer, que la religion de » ces gens-là vous semble bien aussy bonne qu'une » autre, et qu'ils sont si charitables. » Les devotes ne manquerent pas, et voyant cela luy dirent : « Ah! » ma sœur, qu'à cela ne tienne; on vous assistera. » Elles l'habillent et la mettent chez une personne bien riche.

[1] Mademoiselle Justel.

COMMENTAIRE.

I. — P. 424, lig. 14.

Je donne ce conte, tel qu'on me l'a donné.

Des Réaux racontoit cela avant tous les anciens editeurs de Rabelais qui l'ont répété, sans ajouter qu'ils le donnoient pour tel qu'on leur avoit conté.

II. — P. 426, N° 5, lig. 2.

Saint-Louis estant ouvert, avertit les corbeaux de venir querir sa femme qu'il disoit avoir la peste.

« *Corbeaux* se dit figurement de ceux qui viennent airier les maisons » infectées de peste et qui enterrent les corps; parce que ces gens sont » avec les corps morts comme de veritables corbeaux. » (Furetière.)

L'hôpital Saint-Louis, commencé en 1607 et ouvert vers 1620, etoit destiné à recevoir les malheureux atteints de la peste ou d'autres graves maladies epidémiques. Il fut consacré sous le nom de Saint-Louis, en souvenir de la maladie dont le saint roi etoit mort. C'est un des rares etablissemens de Paris qui n'ait guère changé de nom ni de destination. Il est vrai que la grande allée d'arbres qui ombrageoit le côté oriental a fait place à une rue baptisée sous le nom du médecin *Richerant;* rien de mieux jusque-là, l'administration de la ville a le droit de nommer les rues qu'elle ajoute à la série des anciennes; mais la grande porte de l'Hôpital ouvroit sur la rue de *Caresme-prenant;* dès le XIVe siècle, il y avoit là une *Courtille Jacqueline d'Epernon,* autrement dite *Caresme-prenant;* et la rue, en souvenir de la Courtille, avoit herité de ce nom de *Caresme-prenant.*

Or, ce vieux nom, on vient de l'effacer pour y substituer celui de *rue Bichat*, bien que Bichat n'ait jamais demeuré dans cette rue et qu'il n'eût pas même besoin de la traverser pour se rendre à l'hôpital Saint-Louis. — Voilà de ces changemens dont il est permis de contester l'opportunité; car les gens de Paris devroient tenir aux anciens noms de leurs rues, comme tous les gens de France aux anciens mots de leur langue. C'est là du moins notre humble avis.

CDLXXIV.

FOURBERIES.

1. Un nommé Audebert de Poithiers et sa femme, pour bien marier une petite fille qui leur venoit de naistre (c'estoit leur premier enfant), se resolurent d'estre quinze ans sans coucher ensemble, ou du moins sans travailler à la propagation du genre humain. A quinze ans ils la marient comme une fille unique et dont la mere n'auroit plus d'enfans. Le soir mesme des nopces, Audebert et sa femme se remirent à provigner, et elle conceût dez cette nuict-là. Le gendre fut bien estonné de voir sa belle-mere grosse et les testons * de sa femme changez en demy-quarts d'escû. Les quarts d'ecus.

2. Furetiere, ne sçachant comment obliger sa mere à luy donner partage, s'avisa d'une plaisante invention, mais qui n'estoit pas autrement selon les bonnes mœurs. Il avoit une sœur assez jolie ; il fait qu'un de ses amys se trouve une ou deux fois en lieu où elle estoit ; cet homme faisoit l'homme de qualité : il s'esprend, il parle ; la dame charge son filz de s'en informer. Cet homme se disoit d'auprez de Rheims : Furetiere apporte des lettres à sa mere, où l'on disoit les plus belles choses du monde de cet homme ; il envoyoit des gens de

temps en temps qui se disoient de Rheims; la mere aussytost s'informoit à eux; ils disoient merveilles, et luy avoüoient qu'il falloit que ce gentilhomme fust bien amoureux, car, pour le bien, il auroit trouvé tout autre chose. La mere, en se vantant, disoit à son filz : « Tu as » tousjours fait le bel esprit; trouve donc un party comme celuy-là » pour toy ! » La demande se fait : on vient à faire des articles. Le filz consent à tout, pourveû que la mere l'esgale; et quand il eut touché son fait, l'accordé disparut. La fille, quoyqu'il y allast du sien, car il avoit fallu souffrir quelques privautez, dit que le tour luy avoit semblé si plaisant qu'elle n'en pouvoit vouloir de mal à son frere.

3. Le maistre du *Gros-Chesnet*, hostellerie dans la rüe Saint-Martin, avoit le plus furieux nez qu'on ayt jamais veû; c'estoit un maistre nez qui en avoit de petits aux deux costez. Un gentilhomme avoit accoustumé de loger chez luy; et comme cet homme estoit bon et facile, il en empreunta à diverses fois de petites sommes; et enfin cela monta jusqu'à huict cens livres, et le gentilhomme luy en fit une promesse. Cet homme ne sçavoit ny lire ny escrire, et, ne se desfiant point du cavalier, il se contenta de faire escrire au dos de cette promesse par son *fillau*, le filz du savettier son voisin : *Promesse de M. un tel de la somme de huict cens livres*, et il la met parmy ses papiers. Au bout de quelque temps, le hobreau ne revenant point, il appelle son fillau : « Prens une » telle promesse; lis : *Je soussigné confesse, etc.* » Et au lieu de seing il y avoit : « *Quel chien de nez » vous avez! quel grand diable de nez vous avez!* » Le petit garçon lit tout, de suitte. Son parrain, croyant qu'il se mocquoit de luy, luy donne un beau soufflet : voylà l'enfant à pleurer, qui soustient qu'il y avoit ainsy. Il appelle quelqu'un; on vit que l'enfant ne mentoit pas. Il n'y avoit ny datte ny nom.

Le hobreau pourtant fut condamné quelque temps après, car on trouva des tesmoings et on luy confronta son escriture.

4. Un prestre, à Arcueil où est l'aqueduc, pour attrapper de l'argent, s'associa avec un pastissier du village, et luy fit porter au fond de l'aqueduc une manne pleine de tourtieres de cuivre. Là, toutes les nuicts, il faisoit un bruit enragé avec ses tourtieres; le prestre servit fort à faire accroire que c'estoit le diable, et qu'il gardoit là-dedans de grands trezors et que, si on luy faisoit quelque offrande, on en tireroit bien des richesses. Trois jeunes garçons, persuadez par leurs peres avares, y vont pour luy faire offrande chascun d'une piece de cinquante-huict solz; ils trouvent un homme avec une grande barbe qui leur dit : « Que voulez-vous? — Nous venons vous » faire offrande. —Vos pieces ne sont pas de poids, » leur dit-il. Ils y retournent avec des pieces d'un escû, et rapportent chascun un plat d'argent d'un marc. Voylà le monde bien estonné. La femme d'un sergent, dont le mary estoit absent eut vent de cela; elle avoit deux mille cinq cens livres en argent; elle parla au prestre qui voulut mille escûs, à condition qu'au bout d'un mois elle en auroit quarante mille, et ainsy tous les mois, et que quand elle auroit soixante et dix ans, le diable feroit d'elle ce qu'il luy plairoit. Pour cela, elle vendit des meubles et parfit la somme de mille escûs. Le sergent revient, demande ce que sont devenus ses meubles et son argent. « Là, là, » dit-elle, « ne faittes point de bruit

» pour si peu de chose; avant qu'il soit longtemps,
» vous verrez tel qui vous mesprise vous venir faire
» la cour. » Elle luy conta toute l'histoire; le prestre s'en estoit desjà enfuy, mais il fut attrappé. On le condamna aux galeres et le pastissier aussy. Pour la femme du sergent, elle fut condamnée au foüet, pour s'estre, autant qu'en elle estoit, donnée au diable[1].

[1] 1651.

CDLXXV.

CONTES DE PRÉDICATEURS

ET MINISTRES[1].

M. de Mascon, cy-devant M. de Sarlat[2], a eu grande reputation, quand il estoit M. de Lingendes, pour la predication. Il preschoit une fois un caresme à Rennes; alors, il estoit à Monsieur, il avoit esté avant cela au comte de Moret. Un charlattan, qui se disoit aussy à Monsieur, le vint trouver un jour et luy (dit) qu'estant à mesme maistre et de mesme profession[3], il avoit pris la hardiesse de luy venir faire la reverence. « Hé! qui estes-vous, Monsieur? » — Je suis, » dit-il, « cet homme qui monte sur le » theatre dans cette place; nous parlons tous deux » en public. » M. de Rennes arrive là-dessus. « Mon- » sieur, » luy dit M. de Lingendes, « je suis ravy » d'une chose; si par hazard je tombois malade, » voylà Monsieur qui achevera : nous sommes de » mesme profession. » — Il eust esté plus tost évesque,

[1] *Biffé :* Et autres gens.

[2] Nepveu de Lingendes, le poete.

[3] La femme d'un mareschal-ferrant disoit au mareschal de Biron : « Hé! Monsieur, à cause du mestier, faites-moy rendre mon asne. »

s'il n'eust point esté à Monsieur. Son cousin, le pere de Lingendes *, un des meilleurs predicateurs de la Société, le remit bien avec les Jesuistes : il estoit broüillé avec eux; il le fit prescher dans leur eglise. Ce furent eux qui, par le moyen de M. de Noyers, le firent évesque de Sarlat; depuis il permuta pour d'autres benefices, et enfin il fut évesque de Mascon, à la Regence. Il ne sçait que mediocrement ce que c'est qu'eloquence; il y a quelquefois beaucoup d'esprit dans ses sermons; il fait quelquefois aussy des predications de cordellier. Il se pique surtout de bien entendre saint Paul; cependant, quand il l'explique, on ne l'entend pas autrement. On en a fort mesdit avec une madame de Marigny, femme d'esprit, qui logeoit sur la Tournelle * : il y avoit un vaudeville :

Claude L., né en 1591.

Sur le quai de la Tournelle.

Eloquente de Marigny,
Quel amoureux te baise?
Je le connoy, je l'ay veû dans la chaise.

Il passe pour un bon courtisan, il est tousjours prest à flatter ceux qui donnent les benefices. Une fois il dit une chose chez Mme Sainctot *, qui n'estoit guères judicieuse. Quelqu'un luy dit : « Je pense que » le sermon d'hyer est le meilleur que vous ayez fait. » — Le meilleur que j'aye fait, » reprit-il, « c'est ce- » luy d'un tel jour; il me valut soixante pistolles. » Une autre fois il estoit encore chez Mme Sainctot, avec quatre ou cinq autres prelats ou abbés; pas un ne sceût dire quelle feste il estoit.

Histor. de Voiture.

2. Un curé, au prosne dit : « Voyons quelle feste il y a cette se-

» maine : saint Simon, saint Judes. Judas festé ! Il ne faudra la chom-
» mer que le matin, pour saint Simon ; ou plustost point du tout, pour
» apprendre à saint Simon à hanter mauvaise compagnie. »

3. Un predicateur, ne voyant pour tous auditeurs que sept femmes, leur dit : « Je ne laisseray pas de prescher; Nostre Seigneur prescha » bien pour trois putains, et vous voylà sept. »

4. Un ministre gascon, en preschant sur la vigne de la parabole, prescha si longtemps, qu'un des auditeurs s'en alla en disant qu'il alloit querir une serpe pour faire un passage à ce pauvre homme; qu'autrement il ne sortiroit jamais de cette vigne.

5. A Saint-Pierre-aux-Bœufs, les marguilliers et le curé estant en dispute avoient nommé deux predicateurs pour le caresme. Il fut conclû, pour les accommoder, que l'un prescheroit le matin et l'autre l'aprez-disnée. Le jour de Pasques fleuries, le premier, qui estoit l'archidiacre de Bayeux, dit qu'il laissoit à celuy qui preschoit après luy à expliquer si c'estoit un asne ou une asnesse sur qui Nostre-Seigneur estoit monté; que c'estoit un celebre cordellier, un grand personnage, qui leur expliqueroit aisement le plus grand mystere qu'il y eust dans l'Evangile du jour. Le Cordellier monte en chaire, et dit : « Puisque M. l'Archidiacre a laissé à expliquer » si c'est un asne ou une asnesse, je vous prie, Mes» sieurs, de luy dire que c'est un asne. »

6. Un curé, parlant contre les Juifs, disoit : « Vous » estiez bien enragez d'aller faire mourir un pauvre » diable qui ne vous faisoit point de mal ! »

7. Un italien, qui a traduit l'*Illustre Bassa* *, pour dire que Soliman donna deux *monstres* * à son armée, a mis, *due orologi*.

De Mlle de Scudéry. Paris, 4 vol., 1641 in-8°.

Deux revues, *ou* : la solde de deux revues.

8. Un cordellier comparoit Nostre-Seigneur à une becasse, à cause que tout en est bon.

9. Un predicateur parlant de l'espée que Denys le tyran avoit fait suspendre à un filet, ne se souvint plus de la suitte, et dit hardiment : « Le fil est bon, » il durera bien jusqu'à demain. Demain nous dirons » le reste. »

Auj. Cinqueux.

10. Un moine preschoit à Cinq-Queues* près Pont-Sainte-Maixence, le jour de la feste du village. Il crut que le patron s'appelloit *Saint-Queux*. Dans son sermon, il leur dit : « Il faut que vous imitiez en » toutes choses vostre bon patron Monsieur Saint-Queux. » Un marguillier luy dit : « C'est Saint-Martin. — Vostre bon patron, » reprit-il, « Monsieur Saint-Martin, et en grec *Saint-Queux*. » C'est ainsy qu'il s'en sauva.

11. Un Jesuiste, à l'Oratoire, au lieu de dire des *langues de feu* dit des *langues de bœuf*.

12. Un ministre disoit tousjours en preschant : « *Il n'y a ny rime » ny raison,* » et il repetoit cela cent fois en un sermon. Ses brebis s'en ennuyerent et en demanderent un autre. On leur dit : « He bien ? estes- » vous contens ? — Oüy, » dirent-ils naïfvement, « il n'y a ny rime ny » raison à ses sermons. »

13. Le pere Bernard, cordellier, avoit de l'esprit, mais il disoit quelquefois de grandes grotesques. En preschant sur *Flos campi*, il dit que cette tulippe avoit esté foüettée pour nous. On dit une *tulippe foüettée*. Il meritoit d'estre foüetté luy-mesme.

14. Un predicateur disoit qu'on appelloit la femme *Mulier*, quasy mule hier, mule aujourd'huy, mule *in æternum*.

COMMENTAIRE.

I. — P. 436, lig. 1re.

Le pere de Lingendes... le remit bien avec les Jesuistes.

Claude de Lingendes, mourut à Paris, le 12 avril 1660, supérieur de la maison professe des Jésuites. « La troupe loyolitique, » dit Guy Patin, « a perdu le pere de Lingendes, un de leurs prophètes. » (*Lettre* du 7 mai 1660.)

Ces trois frères Lingendes etoient Janus, Claude et Jean ; le premier,

poëte; le second, prédicateur; le troisième, evêque. On leur fit cette epitaphe :

Janus apollineo devincit carmine mentes,
Dum fluit ausonium gallico ab ore melos;
Alter melliflua demulcet pectora lingua,
Dum populo expandit mystica verba Dei;
Tertius alterutri nequicquam cedit, et illos
Divini præit jure ministerii.

Voyez aussi Loret sur la mort du père Lingendes; *Lettre* du 17 avril 1660.

II. — P. 437, N° 5, lig. 1re.

A Saint-Pierre-aux-Bœufs.

Une des douze anciennes paroisses de la Cité, récemment abattue et remplacée par une rue à laquelle on a donné, non pas le nom de *rue de Saint-Pierre,* cela eût rappelé quelque chose de la tradition parisienne, mais celui de *rue d'Arcole,* sans doute dans la crainte que le souvenir de ce fait d'armes ne se perdît. Les architectes démolisseurs se sont pourtant arrêtés devant le portail, dont les anciens ornemens etoient d'une délicatesse merveilleuse. Ils l'ont bien démoli, mais ils ont replacé les morceaux, dans leur ancien ordre, devant la principale entrée de l'eglise de Saint-Séverin. Mieux eût valu ne pas abattre Saint-Pierre-aux-Bœufs.

III. — P. 438, N° 12, lig. 1re.

Il n'y a ny rime ny raison à ses sermons.

Cette réponse est, dans le *Moyen de parvenir,* attribuée aux habitans de Versoy, près Genève. Leur ministre ayant eté changé, « un de la compagnie des habitans delegués pour parler à celuy qui le remplaçoit luy dit : « Monsieur, vous estes agreable à nous tous, tant parce » que vous estes bel homme que principalement à cause qu'il n'y a » ny rime ny raison à tout vostre faict. » (Chap. XXXVII, intitulé : *Jamais.* Tom. I, p. 117, édit. de M. Paul Lacroix.)

CDLXXVI.

PROGNOSTICS.

PIERRE PHILOSOPHALE.

1. Je ne m'amuseray point à mettre icy tous les contes qu'on fait de Nostradamus ; je marqueray seulement quelque chose de ses Centuries.

Siecle nouveau, alliance nouvelle,
Un marquisat mis dedans la nacelle.
A qui plus fort des deux l'emportera, etc.*

Les Vraies Centuries de Michel Nostradamus, édition de 1667, nº 1, p. 174.

Voylà le second mariage de Henry IV, et la guerre du marquisat de Saluces bien marquez.

Nº 6, p. 174.

Quand de Robin la traistreuse entreprinse, etc.*

On voit clairement que *Robin*, c'est *Biron* retourné, car *la Fin* est nommé dans le quatrain, et ce fut *la Fin* qui le descouvrit.

Celuy de M. de Montmorency est encore plus exprez :

Centurie IX, quat. 18.

Nove obturée au grand Montmorency,
Hors lieux prouvez, livré à claire peine.*

Nove, c'est Castelnaudary, dont on luy ferma les portes ; *lieux prouvez*, c'est-à-dire *lieux publics* ; il

ne fut pas decapité en place publique. *Livré à claire peine*, c'est la façon de prononcer de Toulouse.

On y a trouvé :

Senat de Londre à mort mettra son roy*, Centurie IX, quat. 49.

Et quand dom Tadée mourut auprès du Pont-Rouge, on trouva :

A Ponte-Rosse chef Barberin mourra*. Centurie VIII, quat. 49.

Il y a bien des choses qu'on n'entend pas. Depuis on a bien falsifié ces Centuries; mais, dans ceux qui sont imprimez avant le commencement du siecle, on y voit ce que je viens de marquer.

2. Il y a icy un maistre des Requestes, nommé Villayer *, qui dit que son pere estoit fort des amys de Nostradamus, et voicy ce qu'il en conte. Un jour Nostradamus luy dit : « Je veux vous dire vostre for- » tune et celle de vos enfans; mais je veux que cela » soit passé par-devant notaire et en presence de » six tesmoins, afin que vous ne doutiez pas de ma » science. » Cela fut escrit chez un notaire, comme il avoit dit. Entre autres choses il luy predit qu'il seroit marié deux fois (Villayer n'avoit alors que vingt ans), mais qu'il feroit couper la teste à sa premiere femme; (cela est arrivé, il la luy fit couper pour adultere et pour empoisonnement; en Bretagne l'adultere suffit, et Villayer estoit de ce pays-là et y demeuroit). Il luy dit qu'il en auroit une fille qui seroit mariée à un tel, dont j'ay oublié le nom; cela arriva encore. Il luy dit aprez, que de sa seconde

Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer.

Françoise de Becdelievre.

femme * il auroit trois filz, que deux seroient tüez à la guerre et l'un à un siége fameux ; ce fut à Cazal, du temps du mareschal de Toiras. Il dit aussy que ses filles mourroient devant luy. Or Villayer en avoit une d'environ trente-deux ans qui estoit mariée, c'estoit une personne fort enjoüée, et qui badinoit tousjours avec le bonhomme. « Tu as beau faire, » luy disoit-il, « il faut que tu passes la premiere. » En effect, il l'enterra.

Eustache de Refuge, sr de Précy et Courcelles, conseiller au Parlement en 1592, maistre des Requêtes en 1600.

3. Un autre maistre des Requestes, nommé M. de Refuge *, croyoit fort à l'astrologie judiciaire : luy estant né un filz, il fit aussytost son horoscope. Le chancellier de Sillery, qui sçavoit comme il s'adonnoit à cette science, luy demanda ce que les astres promettoient à cet enfant. « J'en auray, » respondit-il, « beaucoup de satisfaction, si je le puis sauver un » certain jour qu'il est menacé d'un grand accident » (et il le luy marqua) ; « il doit estre tué d'un coup » de pié de cheval. » Ce jour-là estant venû, Refuge s'enferme dans une chambre avec la nourrice et l'enfant, car cela luy devoit arriver avant que d'estre sévré. Par malheur, le chancellier de Sillery, qui avoit oublié le jour et la prediction, ayant à luy recommander une affaire qu'il devoit rapporter le lendemain, l'envoya prier de le venir trouver. Il s'excuse par trois et quatre fois, mais il n'osa luy mander pourquoy il restoit au logis, croyant que le Chancellier se mocqueroit de luy. Enfin M. de Sillery luy mande que c'estoit pour le service du Roy. Il fallut donc sortir ; et au lieu d'emporter sa clef, il la donne

à une servante, avec defense d'ouvrir. La nourrice, qui s'ennuyoit dans cette chambre, presse cette servante, deux heures durant, de luy ouvrir : la servante le luy refuse. Enfin, le mary de cette femme, qui estoit de la campagne, arrive à cheval. La nourrice fait de nouveaux efforts, la servante luy ouvre; la nourrice avoit son enfant à son cou. Pour aider à tirer un bissac qui estoit sur ce cheval, elle met son enfant à terre. Ce cheval rue et donne droit dans la teste de l'enfant, qui mourut sur l'heure.

4. Un gentilhomme anglois, qui s'estoit attaché à Bouquinquant, eut plusieurs fois des visions, la nuict, que le Duc devoit estre assassiné; il n'osoit le luy dire, de peur qu'il ne se moquast de luy; enfin, pourtant, il s'y hazarde. Quelques jours après, un Escossois, qui avoit eu querelle avec un domestique du Duc et qui croyoit que c'estoit à cause de cela qu'il luy avoit refusé une compagnie de gens de piez, enragé de cela, sort en dessein de tüer ou le Duc ou son domestique, le premier qu'il rencontreroit des deux. Il trouva le Duc, et le tua *. 2 sept. 1628.

5. J'ay veû à Rome un pere Bagnareo, Augustin, homme venerable. Il s'adonnoit à l'astrologie judiciaire, et ayant trouvé qu'il devoit mourir avec un habit rouge, il conclut qu'il devoit estre cardinal. Pour y parvenir, il se mit à faire toutes les fourberies dont il se put aviser, pour amasser de quoy achepter le chapeau. Il avoit bien vingt-cinq mille escûs quand il mourut. Voicy une de ses friponneries, ou plustost un de ses crimes, qui luy valut trois

mille livres. Un Juif de Rome avoit un ennemy qui estoit chrestien ; ce Juif fut quelques jours sans paroistre, et on ne pouvoit descouvrir ce qu'il estoit devenû. Les Juifs, en général, firent publier qu'ils donneroient trois mille livres à quiconque reveleroit le meurtrier ; car ils ne doutoient pas qu'on ne l'eust tüé. Le meurtrier se confesse au pere Bagnareo, et dit qu'il avoit coupé le Juif à morceaux, et l'avoit jetté en tel lieu dans un privé. Le Pere fait tomber entre les mains des Juifs une lettre qui portoit : « Mettez les trois mille livres en tel lieu, et vous » trouverez le nom du meurtrier qu'on aura mis en » la place de l'argent. » Cela fut fait. Il trouva aussy dans l'horoscope qu'il avoit faitte du pape Urbain, qu'il mourroit un tel jour * : persuadé de cela, il offre à je ne sçay quelles gens de l'empoisonner pour une certaine somme. Il croyoit gaigner cela sans peril, et que les autres penseroient que le Pape, qui seroit mort de mort naturelle, seroit mort de poison. La chose se descouvre : il se sauve ; mais celuy qui estoit avec luy le trahit, et luy ayant donné une potion endormante, il l'enléve de Venise, où ils estoient, jusques sur les terres du Pape. Là, pour ne pas diffamer l'habit de Saint-Augustin, on le pendit avec un habit de penitent rouge.

* Urbain VIII mourut le 29 juillet 1644.

6. Un garçon, nommé Malvat, filz d'un homme d'affaires, se fit faire son horoscope, et parce qu'il y avoit qu'il mourroit entre six et sept, le 7 du mois d'aoust 1653, il prit la poste en Foretz, où il se trouvoit, au commencement de ce mois fatal, de peur de tomber malade à la campagne ; il s'eschauffa en ve-

nant à Paris, prit une bonne pleuresie dont il mourut le 7 d'aoust, à trois heures du matin.

7. Du temps de la Reyne-mere, il y avoit icy un Escossois, nommé Inglis, dont on conte assez de choses. M. de Sancy, alors homme d'espée, et depuis évesque de Saint-Malo, pour le surprendre, luy envoya sa nativité * sans se nommer. « Ah ! » dit Inglis, « dez qu'il se fut mis à faire sa figure, je le connois, » le petit rousseau ; il fera le voyage de Constanti- » nople. » Il y fut en ambassade.

C'est-à-dire : le jour et l'heure de sa naissance.

— Il dit d'un gentilhomme, qui estoit gouverneur de Nesle : « Il me presse par escrit de luy faire sa » figure ; mais il a pensé ne m'en presser plus : il a » esté en danger de se noyer, il n'y a que quatre » jours. » Gombauld, à qui Inglis dit cela, trouva ce gentilhomme sur le Pont-Neuf, qui luy dit : « En ve- » nant, j'ay pensé me noyer. » Il luy marqua le temps justement.

— Il demandoit tousjours quelque chose, et jamais n'obtenoit rien ; il venoit tousjours trop tard. Une fois il alla demander à la Reyne la charge d'un homme qui se portoit assez bien. « Cette charge ne » vaque pas. — Il est vray, Madame, mais celuy qui » la possede mourra dans huict jours. » Elle la luy promit. L'homme mourut dans le terme, mais le pauvre Inglis mourut quatre jours devant. Il mourut comme subitement. Il n'avoit garde de le sçavoir ; car ses parens, qui ne vouloient pas qu'il s'adonnast à l'astrologie, luy celerent tousjours sa nativité.

8. Un gentilhomme, nommé Boyer, avoit inventé

je ne sçay quelle carte sur laquelle il tiroit sa figure, et avec une piroüette * il devinoit. Rudavel a appris de luy, et Arnaut, de Rudavel. Gombaut, qui logeoit avec luy, luy dit : « Hier, à mynuict, une femme est » venüe loger céans. » Il fait sa figure, il fait aller sa piroüette ; il trouve qu'il y avoit du meurtre et que cette femme avoit du jaune à son habit. Effectivement elle avoit une juppe jaune, et il y avoit eu du sang respandû. Ce Boyer fut appellé en duel, et dit avant que de partir : « Ma figure dit que je n'en re- » viendray pas. » Il y fut assassiné.

Voy. Histor. de M. Arnault, t. III, p. 92 et 98.

9. L'empereur Rodolphe *, dernier du nom, avoit un premier medecin qu'on disoit avoir trouvé la pierre philosophale. Son maistre ne permettoit point qu'on l'inquietast sur cela ; car il luy faisoit, dit-on, de l'or potable *, et le tint en santé longues années. Ce medecin avoit à son service un François, âgé de treize ans, ou environ ; c'estoit un garçon qui s'estoit desbausché ; il le prit en affection, et luy monstra tous ses secrets. Le medecin vient à mourir ; ce garçon, nommé Saint-Leger, eut peur qu'on ne l'enfermast, il se sauve. On le cherche partout ; point de nouvelles. On avoit son portrait ; on en fait faire plusieurs copies qu'on envoye partout. Il vient à Paris et, pour se cacher, il offre à un homme, qui tenoit des pensionnaires à l'Université, de luy donner tout ce qu'il voudroit pour un trou de chambre, à condition de guerir la femme de cet homme qui estoit abandonnée des medecins. L'hoste desloge quel-

Rodolphe II, mort en 1612.

Regardé comme panacée.

qu'un, luy donne un bouge, etc. Or, il y avoit là-dedans en pension un petit garçon de Paris nommé du Pré, c'est de luy que je sçay cecy. Saint-Leger se servit de luy à bien des choses, parce qu'il le reconnut discret ; ce monsieur du Pré-là est un galant homme. Il luy envoyoit chercher des drogues ordinaires chez l'apoticaire ; Saint-Leger y mettoit de certaine poudre dedans et guerit l'hostesse en fort peu de jours. Souvent, il donnoit un coffret à ce petit garçon pour porter à un affineur qui en avoit une clef. Le coffret estoit pesant : quelquefois on donnoit un escû d'or au petit du Pré. Ce Saint-Leger n'avoit pour tout instrument qu'un petit fourneau portatif ; il falloit qu'il fist sa poudre fort aisement, car du Pré dit qu'en trois ou quatre mois, il luy en vit user plus de trente fois plein une poire à porter de la poudre à canon dans la poche. Il fit des cures admirables dans le temps qu'il fut à l'Université. Voicy comme il fut descouvert : le garçon de l'apoticaire de l'hostesse avoit veû ce portrait que Beringhen, pere de Monsieur le Premier, qui estoit curieux de chymie, avoit fait venir d'Allemagne, car son maistre le servoit. Il en avertit donc Beringhen. Voylà un exempt qui vient demander cet homme ; du Pré dit : « Il est » allé à la messe. » Il y estoit allé en effect, mais apparemment, il avoit eu le vent de quelque chose, car on ne l'a jamais veû depuis.

COMMENTAIRE.

I. — P. 440, N° 1, lig. 12.

Quand de Robin la traistreuse entreprinse.

Voici les vers qui complètent la prophétie :

> Mettra seigneur en peine et un grand prince,
> Sceu par la fin chef on luy tranchera.

Mais cela est trop clair pour n'avoir pas eté fait après coup. Aussi ne puis-je croire que tous les passages cités par des Réaux se retrouvent dans les editions du XVIe siècle.

Le troisième vers du quatrain sur Montmorency présente une variante dans mon edition de 1667 :

> Hors lieux prouvez délivré à Clerpegne.

On explique cela autrement dans les *Mémoires du Chevalier de Jault*, garde des médailles de Gaston, publiés par M. Motret (Paris, 1806). *Nove obturée* seroit l'hôtel de ville de Toulouse qu'on venoit de rebâtir et qui servit de prison au duc. Clairpegne ou Clairpaine auroit eté le nom du bourreau.

II. — P. 443, N° 4, lig. 5.

Un escossois... trouva le Duc et le tua.

On voit par ce récit que des Réaux ne soupçonnoit pas le cardinal de Richelieu d'avoir eu la moindre part à la mort de Buckingham. Cette opinion s'est fait jour beaucoup plus tard.

CDLXXVII.

CONTES, NAIFVETEZ, BONS MOTS, ETC.

1. Le pere * de feu M. le marquis de Rambouillet avoit une tante abbesse de Poissy ; en ce temps-là, on se divertissoit fort bien dans les Religions ; le Marquis y avoit une galanterie, sa maistresse s'appelloit le May. Un jour qu'il y fut disner, c'estoit vers la my-juin, sa tante luy envoya une vieille religieuse nommée Rosmadec, pour l'entretenir pendant qu'il disnoit : cela ne luy plaisoit nullement, et il eust bien voulû que c'eust esté sa maistresse. Au dessert, on luy presenta des pommes ridées et des cerises nouvelles ; au mesme temps, la jeune religieuse qu'il demandoit entra, et M. de Rambouillet, en repoussant ses pommes dit : « Quand le May vient, qu'on m'oste » Rosmadec. »

* Nicolas d'Angennes, sieur de R.

2. Un vieillard de quatre-vingts ans, estant logé à Montpellier à une extremité de la ville, s'avisa d'aller loger à l'autre bout et dit pour raison : « J'ay tous» jours tasché de n'estre à charge à personne ; je n'ay » plus guères à vivre, et, si je fusse demeuré où j'es» tois, on eust eu beaucoup de peine à me porter au

» cimetiere ; au lieu qu'où je suis, il n'y aura qu'un » pas à faire. »

3. Un Poitevin huguenot, nommé M. Mathieu, pour estre exempt de tailles soutint qu'il estoit de la maison de Saint-Mathieu, qui est une bonne maison de Poitou ; et disoit pour ses raisons que ses ancestres s'estant faits de la Religion, en haine des saints au lieu de *saint Mathieu* s'estoient seulement appellez *Mathieu.*

4. Un conseiller de Paris joüoit à la paume ; on luy vint dire : « Monsieur ! Madame vient d'accou- » cher. — Eh bien ! cet enfant ne luy rentrera pas » dans le corps. » A une demye-heure de là, on luy vint dire : « Madame est encore accouchée d'un autre » enfant. — Ah ! pardieu ! » dit-il, « je m'en vais. Si » je n'y allois, elle ne feroit qu'accoucher tout au- » jourd'huy. »

5. Une femme disoit : « Ce livre est assez agreable, » mais il a un mauvais accent. »

6. Un homme vouloit prendre le chose à une pucelle : « Ah dame ! » dit-elle, « je veux donc prendre » aussy le vostre. »

7. Un Alleman, en voyageant, quand le vin estoit bon escrivoit sur la cheminée de l'hostellerie : *Est ;* et *Est Est,* quand il estoit excellent. A Montefiascone, en Italie, où il y a de fort bon muscat, il escrivit : *Est Est Est,* et en but tant qu'il en creva. Son valet luy fit cette epitaphe :

Est Est Est, et propter Est Est Est,
Dominus meus hic est.

8. M. d'Arpajon *, voulant faire le bel esprit, s'avisa de traitter Sarrazin et Pellisson ; et pour cajoller Sarrazin : « Ah ! Monsieur, » luy dit-il, « que j'aime » vostre *Printemps!* — Je ne l'ay point fait, » dit Sarrazin, « c'est une piece de Montplaisir. — Ah ! » vostre *Temple de la Mort* est admirable. — C'est » de Habert, le Commissaire de l'artillerie. » Enfin Pellisson, par pitié, trouva moyen de le faire tomber sur le *Sonnet d'Eve*.

Louis, marquis d'Arpajon, duc à brevet mort en 1679.

9. D'Audiguier, auteur de *Lisandre et Caliste*, disoit à Théophile qu'il ne tailloit sa plume qu'avec son espée : « Je ne m'estonne donc pas, » luy dit Théophile, « que vous escriviez si mal. »

10. Le maistre d'hostel d'une presidente de Roüen appellée Mme de Berniere*, voyant qu'elle faisoit servir trop long-tems un poulet-d'Inde froid, luy dit : « Si vous ne le mangez, Madame, les vers le mangeront. » Elle le demanda le repas suivant. « Je l'ay laissé, » luy respondit-il, « au bas de l'escallier ; il est venû icy tant de fois qu'il en doit sça- » voir le chemin. Il y viendra bien tout seul, s'il luy plaist. »

Femme de Charles Maignart de Bernieres, président à mortier en 1621.

11. M. de Criqueville*, president au mortier de Roüen, voulut, sur ses vieux jours, espouser la fille du president de Franqueville, son collégue. Tout estoit d'accord quand quelqu'un luy dit qu'il resvoit. Il s'en desdit, et pour toute raison il dit que quand il la fit demander, il ne l'avoit veüe que de pourfil, et que depuis, l'ayant veüe de plein front, elle ne luy avoit pas plû.

Tanneguy de Launoy, sieur de Cr., président à mortier en 1632.

12. A un siege de je ne sçay quelle ville, un portugais escrivit sur une barriere : *Aqui 'llegó Dom Fernandez.* Un castillan qui alla plus avant que luy escrivit : *Aqui no 'llegó Dom Fernandez.*

13. Un bourgeois de Chaalons avoit son filz au collége des Jesuistes à Rheims. Ce filz, par l'avis des Jesuistes, luy demanda les *Vies des Saints :* il luy envoya les *Vies des Hommes illustres* de Plutarque, et luy manda que c'estoient les saints des honnestes gens.

14. Ce prieur* de Bourgueil, que M. de Rheims fit assassiner, fut assez simple pour se laisser persuader, par un nommé Langeys, de coller à son breviaire une promesse qu'il luy avoit faitte, afin de s'en ressouvenir tousjours. Quand il la fallut produire, elle se rompit toute.

Ou plutôt : *Ce moine.* Voy. *Histor.* de l'archevêque de Reims, t. II, p. 445.

15. Dans les chapitres des Chartreux, chaque religieux peut escrire

son sentiment au General. Un religieux de Paris escrivit qu'il y avoi beaucoup de choses à loüer dans leur ordre ; mais qu'il y trouvoit un grand defaut : c'est de n'avoir point de femmes, et qu'au moins il en faudroit une pour deux. « Pour moy, » adjousta-t-il, « je me contente» rois de la moitié de la Meusniere. » La Meusniere estoit jolie. Le General demanda au Procureur de Paris : « Un tel religieux vit-il bien » mieux que pas un ? Regardez ce qu'il m'escrit. » Le Procureur fut bien surpris.

16. Un sot de Chinon apporta beaucoup de ruban bleu de Paris, en disant que c'estoit la mode d'en porter en escharpe, et qu'il en avoit veû au Roy luy-mesme *.

Voy plus bas, nº 36.

17. Une dame, un peu galante, pour s'accoustumer à ne point rougir, voulut se hasarder de conter une de ses amourettes, sans nommer personne ; elle dit donc : « Une dame donne rendez-vous à son galant, » et estant couchez ensemble, on heurta ; le galant se jette dans un » cabinet, et comme il faisoit froid, il prit un drap pour se couvrir. » Jamais, » adjousta-t-elle, « je ne fus si desferrée que quand je me vis » sans draps. »

18. Un Sedanois, nommé Gohard, valet du beau-frere de M. Conrart, se retiroit fort souvent dans un petit cabinet, et escrivoit, sans qu'on pust sçavoir ce que c'estoit. Enfin on trouva moyen d'y entrer, et on vit un gros livre où il y avoit au haut : « Aujourd'huy, sixiesme » de mai 1645, je commence, moyennant la grace de Dieu, à copier, » pour la septiesme fois, le Nouveau-Testament, que j'acheveray, Dieu » aidant, au bout de l'an. »

19. Le mareschal de Gassion avoit un parent qui partagea * un cadet qu'il avoit, et luy donna mille escûs pour sa legitime, à condition qu'il en employeroit cinq cens à un drapeau, en Hollande. Ce garçon mangea tout. L'aisné, sans y estre obligé, envoya encore cinq cens escûs ; mais il mit l'argent en main tierce pour faire achepter ce drapeau. Le cadet fit si bien qu'il eut l'argent et le mangea, et haye! au bout *. Ses creanciers luy prestent de quoy aller en son pays où il disoit qu'il feroit bien danser son frere, et rapporteroit de quoy tout payer. L'aisné en eut avis, et luy escrivit que sa maison estoit bonne, qu'il avoit des arquebuses à crocs et quelques fauconneaux * qu'il braqueroit tous contre luy. Le cadet luy fait response, il n'y avoit que cela dans la lettre : *Amourcez*, *Ye pars*.

Qui fit la part d'un cadet.

Et puis, le cri de détresse.

Armes de siége.

20. Un seigneur espagnol ne donna que quarante pistolles à une celebre courtisanne pour une nuict ; elle, en colere de cela, n'en fit pourtant pas semblant ; au contraire, elle feignit d'estre esprise de luy, et luy demanda en grace une autre nuict. Quand il fut arrivé, elle le pria de prendre son habit et qu'elle prendroit le sien ; il eut cette complaisance pour elle. Quand ils furent habillez, elle se mit

sur luy et après que cela fut fait, elle luy donna deux cens pistolles en luy disant : *Assi pago mis putas.* C'est ainsy que je paye les dames.

21. La Rocheposay, lieutenant de Roy de Poitou*, escrivit une fois à un espece de gentilhomme ou soy-disant, dont le pere, à ce qu'il pretend, a esté à feu M. de la Rocheposay, et luy mettoit : « *Mr* un » tel. » L'autre luy mit : « *Mr* de la Rocheposay, » et tout le monde en fut ravy, car il n'est pas trop civil.

Frère de Mme de Saint-Loup. *Voy.* t. VI, p. 177.

22. Quelqu'un avoit escrit sur la cheminée d'une hostellerie : « Le » nom de ma maistresse est escrit icy derrière. » On alloit pour regarder ; il y avoit de l'autre costé : *Tu brusles tes chausses.*

23. Un laquais de Mme de Rambouillet, et qui plus, *né natif* de Rambouillet mesme, comme quelqu'un luy demanda : « Qui est avec » Madame ? » respondit : « C'est un verrier. » Il estoit nuict. — « Les » verriers * ne vont pas à ces heures. « Oh ! » dit-il, « c'est un verrier » comme M. de Neufgermain. » C'estoit Segrais.

Ou : vitriers.

24. Un homme estoit au lict assez tard. — « Que faittes-vous là si » long-tems ? — Je me repose. J'ay dormy dix heures tout de suitte ; » ne faut-il pas prendre un peu de repos après cela ? »

25. Menour, intendant des Tuilleries, estant amoureux de la femme qu'il espousa depuis, elle s'appelle le Coq, fit faire un cachet où l'Amour tenoit un coq en guise d'espervier sur le poing, et il y avoit autour : *Avec luy je prends tous les cœurs.*

26. François Ier estant chez Mme d'Estampes, sceût que Brissac*, depuis mareschal de France, s'estoit caché sous le lict pour n'avoir pas eu le temps de se sauver. Il demanda des confitures, et en mangeant du cotignac qu'il trouvoit admirable, il en jetta une boiste sous le lict, et dit : « Tiens, Brissac, il faut que tout le monde » vive *. »

Charles de Cossé, comte de Brissac, mort 6 mai 1652.

Mis aussi sur le compte de Henry IV, Gabrielle et Bellegarde.

27. Un noble Venitien, amoureux du cardinal Pio qui, alors, estoit un beau garçon, fit des vers où il y avoit :

I pollastri per la ca, o caro fio,
Van disiendo : Pio, Pio Pio.

28. Le feu comte du Lude *, pour se mocquer de l'huissier de chez le Roy, qui ne l'avoit pas voulu laisser entrer à cause qu'il n'estoit pas trop bien vestû, fit habiller magnifiquement son cocher. L'huissier luy ouvre et refuse l'entrée au Comte. « Si vous ne voulez pas » que j'entre, » dit le Comte, « renvoyez-moy donc mon cocher ; qu'il » me ramene. Hé! maistre Pierre !... — Monsieur ! revenez, revenez. » Tout le monde se mocqua du pauvre huissier.

Timoleon de Daillon, comte du Lude, pere de Mme de Roquelaure.

— Le mesme heurta assez fort au cabinet de M. de Schomberg, surintendant des Finances ; il estoit son nepveu ; un nouveau suivant, qui ne le connoissoit, dit : « Qui heurte comme cela ? — Ouvre ! —

» Monsieur! on ne heurte point ainsy céans. » Il entre et va pisser dans la cheminée. « Ne pisse-t-on point ainsy céans? » M. de Schomberg n'en fit que rire.

29. En Bearn, il y eut procez entre un garçon et une fille qu'il avoit despucellée dans une vigne en luy donnant une promesse de mariage en vers :

Sous le figuier.

En la bigne debat lou higuei *
Ey pres Charlotte per muglei
Et pues que nous eût que doux
Lous tesmoins seran lous couilloux.

On prononça ainsy la sentence :

Sy nou s'espouseran,
Lous tesmoins lou pagueran.

Marie Bigot, femme de Jacques de Causse. (Voy, *Amours de l'auteur*, t. VI.)

30. Mme Causse *, mere de Mme du Candal, le feu s'estant pris chez elle, s'enfuit toute nüe, avec sa fille, qui n'estoit qu'un enfant, dans le devant de sa chemise.

Claude Sarrau, dont on a publié les *Lettres*.

31. Sarrau *, conseiller au Parlement, sa femme estant accouchée subitement auprès du feu, luy qui estoit au lict se léve, met l'enfant dans le devant de sa chemise, et va appeller des femmes. Elles, voyant cet homme en cet estat, s'enfuirent.

32. Un Juif, converty depuis peu, voyant que ses affaires alloient mal, et que tout luy reussissoit de travers, respondit plaisamment à des gens qui luy representoient que c'estoit que Dieu l'aimoit, et qu'il le visitoit : « Mais que ne visite-t-il le Pape et les Cardinaux, qui sont » ses anciens amys, au lieu de moy qui ne le connois que depuis trois » jours? »

33. Une fille de quelque âge, qu'on appelloit Mlle de Bordeaux, disoit que c'estoit une sottise que de se marier, que les gens d'esprit se jettoient dans l'eglise ou demeuroient garçons, et estoient presque tousjours de bonne humeur; et que, pour le reste, on le mettoit au haras, pour empescher le monde de finir.

34. A Alençon, il y avoit un M. Fouteau ; pour rire, on appelloit sa femme Mademoiselle Foutelle. Un homme alla le demander, et dit : « M. Fouteau y est-il? — Non, » dit une fille. — « Et Mademoiselle » Foutelle? — Non, Monsieur; elle mange son potage. »

35. Mon frere l'Abbé dit qu'il luy couste plus à chier qu'un autre à manger. Il est serré.

Sans doute pour : le D; *le duc*.

36. Un laquais de Mme de Bourdonné, la femme du gouverneur de la Bassée, disoit à sa maistresse : « Monsieur le P. * de Saint-Simon » est venû icy; il a un baudrier bleu où il n'y a point d'espée. »

37. Un homme à qui en luy monstrant l'Escurial on disoit que c'estoit un vœu de Philippe II à la bataille de Saint-Quentin (ou de Saint-

Laurent), dit : « Oy ! il falloit qu'il eust grand peur ; car voicy qui » couste bien de l'argent. »

38. Une hostesse de Bleneau assez jolie et assez courtoise disoit : « Helas ! pour M. de Courtenay-Bleneau, je ne daignerois l'en refuser, » pour le peu qu'il luy en faut. »

39. A Rome, on dit, quand on voit un vieux cardinal courbé, qu'il cherche les clefs*, car dez qu'ils les ont trouvées ils se portent le mieux du monde.

Qu'il désire devenir pape.

40. Un M. le Nain, le jour de ses nopces à Lyon, voulut prendre un breuvage pour faire de grands exploits. Le Petit Carme, predicateur celebre, commanda chez le mesme apoticaire un remede rafraischissant. Le garçon se trompa ; le Nain ne put rien faire de toute la nuict et le pere fut tousjours en bon estat.

41. On demanda une fois quelle sorte de gouvernement c'estoit que la Rochelle : « C'est une Jobelinocratie, » respondit un galant homme.

42. La des Urlis, comedienne au Marais, pour dire le premier personnage, disoit : « *Le grand employ* *. »

C'est ainsi qu'on dit encore aujourd'hui.

43. Le vieux Pena, celebre medecin, fut appellé pour voir un malade à Paris. « De quel pays estes-vous ? » luy demanda-t-il. — « De » Saumur. — De Saumur, et vous estes malade !... Quel pain mangez- » vous ? Du pain de la belle Cave (*a*). — Vous estes de Saumur, vous » mangez du pain de la belle Cave, et vous estes malade !.. Quelle » viande mangez-vous ? — Du mouton qui paist au Chardonnet. — « Vous estes de Saumur, vous mangez du pain de la belle Cave et » du mouton qui paist au Chardonnet, et vous estes malade !... Quel » vin buvez-vous ? — Des Costaux*. — Vous estes de Saumur, etc., » vous buvez du vin des Costaux, et vous estes malade !... Allez, vous » vous mocquez des gens. » Et il le laissa là. Quand il abandonnoit un malade, il disoit : « Faittes-luy cecy et cela, et de temps en temps » donnez-luy *quauque boutade* de paradis. »

Aÿ, Avenay, Hautvillers. (*Voy.* t. II, p. 429.)

44. En voicy un quasy semblable. Un rousseau alla se confesser : le prestre luy demanda combien il y avoit qu'il ne s'estoit confessé. « Dix » ans, car je n'ay point peché depuis.— Et de quel mestier estes-vous ? » — Sergent. — Et de quel pays ? — Normand. — Vous estes sergent, » Normand et rousseau, et vous n'avez peché il y a dix ans ! Allez, » dit-il, « il en faut avoir des reliques ; » et avec son couteau il luy coupe un petit bout de l'oreille.

45. M. l'Evesque de Noyon Barradas* disoit à l'abbé le Camus, aumosnier du Roy, 1658 : « Tout est ruiné à mon evesché. Il ne s'est » sauvé que mes prez. — Hé bien, » respondit l'Abbé, « avec un peu » d'avoine, voylà de quoy vivre. »

Frère du favori de Louis XIII ; mort en déc. 1659.

(*a*) C'est le Gonesse de Saumur.

Gaston Jean-B. Bouthillier, mestre de camp, marquis de Chavigny.

46. Le petit de Chavigny *, qui se fait à cette heure appeller M. le marquis de Chavigny, à l'âge de treize ans estoit à une assemblée où Mme des Réaux et son frere Sabliere estoient. Sabliere en beuvant après luy, dit : « N'y a-t-il rien à gaigner, au moins? — Non, » dit-il, » tu n'en aimeras qu'un peu mieux ta sœur. » Il * l'avoit trouvée fort à son goust.

Chavigny.

47. Un marchand de Montauban, tenté de se marier prioit Dieu sur ce sujet avec beaucoup de ferveur; et parce qu'il ne pouvoit s'empescher de parler haut, il alloit sur le toit de sa maison. Une fois on l'espia, et on oüit qu'il disoit : « Seigneur, qui as fait le soleil chaud » et la lune morfondante, donne-moy une bonne femme; tu en penses » quelquefois donner de bonnes que tu en donnes de bien mau- » vaises. »

48. Mon pere avoit un commis naïf, fort devot et fort chaste : un jour il ne trouvoit pas son compte, on oüit qu'il prioit Dieu et disoit: « Seigneur, tu sçais que j'ay mon pucelage, et cependant je ne trouve » point mon compte. »

49. Un homme disoit : « Ciceron aimoit bien son cinquiesme frere, » car il addresse tant de choses *ad Quintum fratrem.* »

50. Mme de Champré à Saint-Clou, chez la du Rier, durant un grand orage regarda par curiosité par le trou de la serrure et vit un homme et une femme qui se divertissoient : « Jesus! » dit-elle, « par le temps » qu'il fait! »

51. Un advocat commença ainsy à Vitry : « Messieurs, je parle pour » Barbe de Congé, dame de Conentre * et de d'Heuvy. » Il ne fit qu'adjouter un *de;* au lieu d'Heuvy, il dit *de* d'Heuvy.

Il y a encore en Champagne des gens de ce nom.

52. Un brave d'Auvergne, nommé de Giou, disoit : « Pourveû que » Dieu se vueille asseoir sur les deux pourpoints* et voir le jeu sans » favoriser personne, je m'en tireray aussy bien qu'un autre. »

Pour se battre, on ôtoit son habit ou pourpoint.

53. A la foire Saint-Germain, on exposa une fois un tableau où le diable chioit des laquais en volant.

54. Un homme disoit : « Je suis confisqué ; je ne sçaurois plus baiser » que de jeunes filles, je ne puis plus boire que de bon vin, et je » prens goust à l'Evangile. »

55. Feu M. d'Espernon estant chez le feu Roy, le Roy dit à Marais qui contrefait tout le monde : « Fais comme fait M. d'Espernon » quand il est malade.—Holà! *aucuns*, faittes-moy benir Vlaise » (c'estoit son bouffon). — « Monseigneur, nous ne sçaurions. — Comment, à » un homme de ma condition. — Il est mort il y a deux mois. — » Faites-le-moy venir nonobstant toutes choses. » M. d'Espernon rioit du bout des dents. Le Roy sort; Marais luy voulut faire des excuses : « Non, non, » luy dit-il, « je ne vis jamais meilleur bouffon que » vous. »

56. Je ne sçay quel extravagant juroit : « Le diable m'emporte à » travers une grille de Carmelites! » Ce sont les plus serrées de toutes.

57. Un huguenot, nommé M. de Dangeau, qui a la mine fort niaise, au sortir de l'Academie * alla à la Cour; je ne sçay quel esveillé luy vint dire : « Monsieur, pensez que vous avez estudié en philosophie? » — Oüy, » respondit-il naïfvement, « j'ay fait mon cours.—Hé bien! » adjousta l'autre, « vous respondrez donc bien à cet argument : Tout » homme est animal, etc. — Voyons si vous respondrez bien à celuy- » cy, » reprit Dangeau : « Tout homme est menteur; vous estes homme, » donc vous estes menteur. » Et luy donne un grand soufflet.

Des exercices de l'Académie d'équitation.

58. Chavanes, un des Rambouillet *, un peu avant que d'aller à Barcelone où il fut tué, s'amusoit fort à lire les Epistres de Seneque, où ce philosophe parle de la mort, et disoit : « On ne fait cela qu'une fois » en sa vie; je veux apprendre à le faire de bonne grace; car j'aurois » grand honte de le faire aussy sottement que beaucoup de gens que » je vois. »

Un des fils du financier. (*Voy.* t. V, p. 470.)

59. Un vieux desbausché nommé Richer qui, à la fin ne se divertissoit qu'à boire, disoit : « Autrefois, quand je voyois une porte fermée, je » croyois qu'on y — ; à cette heure je croy qu'on y boit. »

60. Justice, le musicien, en prenant un laquais luy dit : « Je vais à » cheval. — J'y vais fort bien aussy moy, Monsieur. » Il luy avoit dit en je ne sçay quelle occasion : « Faittes comme vous me verrez faire. » Son maistre se mousche; luy, prend le mouchoir de son maistre dans sa pochette, se mousche aussy et puis luy rend.

61. On faisoit la barbe à un Espagnol par charité. C'estoient des apprentifs : il passoit fort mal son temps. On entend un chien piailler. — « Ah sans doute, » dit cet homme, « on luy fait la barbe par cha- » rité. »

62. Il y avoit trois Martin à Paris : Martin mangé, un qui s'estoit ruiné à tenir table; Martin qu'on mange, l'oncle de Villemontée, et Martin qui mange, celuy du cardinal de Richelieu. Ce Martin qu'on mange vit encore, et tient encore table; il estoit je ne sçay quoy à la grande escurie. Il traitta autrefois feu M. de Bellegarde, et toute la pastisserie et autres choses estoient en figures de mors de bride; mesme on en fit des pastez tout pleins.

63. Le duc de Savoye, le bossû, amoureux de sa belle-fille Madame Royale, luy donna une collation où toute la vaisselle d'argent estoit en forme de guitarre, à cause qu'elle en joüoit. Elle le contrefaisoit avec Cesy, qu'il chassa et toutes les autres.

64. Un nommé Tausias de Bordeaux, en remerciant M. Bibaud * de luy avoir envoyé un chappeau de castor, luy disoit : « Vous deviez » plustost m'envoyer une botte de foin; car je ne suis qu'une beste de » vous avoir donné cette peine. »

Associé de Pierre Tallemant, père de l'auteur. Tausias ou Taudias, premier jurat de Bordeaux.

65. Une fille de quatorze ans qui sortoit de religion ayant veû un prieur baiser une femme en badinant, se mit à crier : « Ah ! que j'ay » pitié de la pauvre ame ! » Elle croyoit que c'estoit tout.

66. Un jardinier, en plantant des asperges dit à Mme de Rambouillet qui se plaignoit de ce que cela faisoit si fort sentir l'urine, qu'il y avoit un remede infaillible à cela. « Hé, quoy ? — C'est qu'il faut mon» ter dans vostre grenier, et pisser par vostre fenestre. Je meurs si » vous en sentez rien. »

67. Il y avoit un huguenot, soldat de fortune du Dauphiné, qui ne vivoit pas trop bien avec sa femme. Son pasteur l'exhortoit un jour à avoir patience, et après plusieurs exemples chrestiens il luy allegua celuy de Socrate : « Voyez, *Monsu*, » luy dit le soldat, « il n'y a guères » de *Soucrates*, mais il y a bien des *Santippes.* »

68. Un bourgeois de Thoüars appellé au Consistoire où le ministre Rivet presidoit, on luy fit reprimande de ce qu'il beuvoit. « Je bois, » dit-il en riant, « et y a-t-il personne de vous autres, Messieurs, qui ne boive ? — Mais vous battez vostre femme. — Et qui voulez-vous qui la » batte ? Si Mlle Rivet fait quelque chose qui ne soit pas bien, appel» lerez-vous vos voisins pour la chastier ? » Et s'en sauva ainsy en goguenardant.

69. La Cuisse, chirurgien qui accouche les femmes, dit qu'un jour une personne bien faitte et bien vestüe le vint prier chez luy de l'accoucher, le contenta bien, et après le pria de donner l'enfant à un homme fait de telle façon. Quelque temps après, on vint querir la Cuisse pour une maistresse des Requestes ; c'estoit elle-mesme, et elle luy dit tout bas : « Je crieray cette fois pour celle-cy et pour l'autre. »

70. Le jeune Guenaut, medecin, venoit d'accoucher une fille de bon lieu, et comme il en emportoit l'enfant sous son manteau, un grand laquais de la maison luy vint dire tout bas à l'oreille : « Mon» sieur, se porte-t-il bien ? — Quel coquin est-ce là ? » dit le medecin.— « Monsieur, » respondit le laquais, « j'y ay autant d'interest qu'un » autre, pour le moins ; c'est de mon fait. »

71. Un conseiller, dans la deuxiesme des Enquestes, pensant tirer un procez d'un sac en tira un chapon tout lardé. Voylà un esclat de rire qui prend à tout le monde. « C'est, » dit le Conseiller, « mon co» quin de clerc qui, estant ivre, a pris l'un pour l'autre. »

72. Un nommé M. Hoüard, qui estoit assez fort en gueulle, sortoit de Paris pour aller aux champs. C'estoit la Sepmaine sainte. Il trouva à la porte un embarras de charettes chargées de veaux. Il entre bien » des veaux à Paris, » dit-il. « Il en sort bien aussy, » dit le chartier.

73. Feu M. d'Humieres estoit rousseau ; sa mere luy fit teindre les cheveux, et un jour, estant chez Mlle de Jonquieres qui estoit de ses voisines à la campagne, elle luy dit : « Ne trouvez-vous pas mon filz

» bien mieux comme cela? — Madame, je l'ay tousjours trouvé fort » bien. — Mais, dittes, dittes en conscience. — Madame, je ne l'ay » jamais veû autrement. » Et elle fit tousjours semblant de ne s'estre point aperceûe qu'il eust esté rousseau.

74. Le feu évesque de Rennes* estoit homme de bien et sçavant; les tailleurs luy allerent demander un saint pour patron. « Mais nous » en voulons un, » dirent-ils, « qui sans doute soit en paradis. — J'y » resveray, » leur dit-il, « revenez demain. » Ils reviennent. « Mes » amys, » leur dit-il, « prenez le bon larron; car, ou Nostre-Seigneur » n'a pas dit vray, ou il est en paradis. Vous sçavez qu'il luy dit : » *Tu seras ce soir en paradis avec moy.* » Ils le prirent. Il s'appelle Dimas en je ne sçay quelle legende. Pierre Cornullier, 1619 à 1639.

75. Il y a cinq ans que, dans l'isle Nostre-Dame, on voyoit pour de l'argent quatre pieces de tapisseries à l'antique, les plus belles du monde; dans la premiere, il y avoit un jeune homme avec ces deux vers :

De ce beau jeu d'amours
J'en veux parler toujours;

dans la seconde, un homme de trente ans :

Et moy pareillement
J'en parle bien souvent;

dans la troisiesme, un homme de quarante-cinq ans avec une dame de trente :

Et moy, tel que je suis,
J'en parle quand je puis;

dans la derniere, un vieillard tout blanc avec une vieille. Il levoit les mains au ciel, et disoit :

O grand Dieu que j'adore!
En parle-t-on encore?

76. Le Pailleur avoit chanté un jour une chanson dont la reprise estoit :

Jamais en jour de ma vie
Je ne chiray que debout.

Une suivante qui faisoit la sucrée, au lieu de ce vilain mot dit en chantant la mesme chanson :

Jamais en jour de ma vie
Ne le feray que debout.

77. Un docteur (*a*) s'avisa de vouloir haranguer, un jour qu'on rece-

(*a*) Martin.

voit des maistres ez-arts; il demeura, dez la seconde ligne. Il appelle son cuistre et luy donne la clef de sa chambre pour aller querir sa harangue. Cependant il pria la compagnie de se donner patience. Le cuistre mesle la serrure et revient les mains vuides. Il fallut que le docteur descendist.

78. Le duc d'Ossone, ayant à juger un cordonnier qui avoit tué un prestre, luy demanda : « Pourquoy l'as-tu tué ? — Il avoit tué mon » pere, et pour cela on ne fit que le suspendre *à divinis* pour six mois. » — Hé bien, » dit le Duc, « je te condamne aussy à ne faire des sou- » liers de six mois. »

79. Un nepveu de Voiture, nommé l'abbé du Val, jeune homme qui a de l'esprit mais peu de cervelle, s'est jetté dans la devotion, et en respondant à des vers que des dames luy avoient envoyez, il mit au haut une † et ces mots : *In hoc signo vincam.*

80. Quelqu'un escrivoit de l'armée : « Un tel regiment arrivé trop » tard, quoyqu'il soit venû tousjours volant. »

81. Un jesuiste *cujusdam virginis manu utebatur,* pour en tirer une reflexion chrestienne et luy monstrer de quelle ordure les hommes naissoient.

82. Un homme escrivoit à un autre : « A Monsieur Monsieur... em- » brocheur de la Reyne. » Il y a des charges d'embrocheurs.

83. Un Basque entendant prescher sur le miracle des cinq poissons, dit : « Il falloit donc que ce fussent des balenats. »

84. Le Maltois, faiseur d'horoscopes, disoit à une de mes niepces : « Payez-moy bien, je vous la* feray bien heureuse. »

la Nativité.

Claude B., maître des R. en 1654, marié 7 mars 1655 à Louise Guerin, morte en 1699.

85. M. de Bouchu*, maistre des Requestes, dit que sa femme, sept ou huict jours aprez leurs nopces, voyant que cela diminüoit estrangement, alla trouver sa belle-mere, et luy dit toute en pleurs « qu'elle » ne sçavoit pas ce qu'elle pouvoit avoir fait à M. de Bouchu, mais » qu'elle voyoit un si grand changement dans les caresses qu'il luy » faisoit qu'asseurement il estoit mal satisfait d'elle. » La belle-mere se mit à rire et la desabusa. C'est une grande sottise* d'aller se tüer si mal à propos.

Aux nouveaux mariés.

86. Une femme de Paris qu'on avoit menée voir quelques parens à Vitry-le-François, disoit naïfvement : « Voicy une jolie ville ; mais » je n'aime point les villes qui sont enmi les champs. »

87. Deux Cordelliers, qui faisoient fort bonne chere à disner, se mocquoient de deux Minimes qui ne mangeoient que des carottes, et leur disoient : « Nostre saint François vaut bien le vostre. » Après disné, les Minimes montent à cheval, et les Cordelliers sur la haquenée des Cordelliers ; alors les Minimes eurent leur revanche, et leur dirent : « Nostre saint François vaut bien le vostre ! »

88. On disoit d'un homme qu'il estoit si mal propre qu'il n'avoit

ny peigne ny mouchoir. — « Je vous asseure, » dit Vitray, « qu'il se » mouche et se peigne; et je l'ay veû se moucher de son peigne : je » l'ay veû se moucher avec les doits. » C'est avec quoy il se peignoit.

89. D'Ablancourt avoit un laquais qui luy disoit : « N'allez pas » si viste avec vostre cheval, car on dira : Voylà un laquais qui est » fou et son maistre aussy. »

90. Berthod le chastré *, voulant mettre son laquais en mestier, luy dit : « Regarde de quel mestier tu veux estre. Veux-tu estre chapel» lier? — Non, Monsieur; il n'y a rien au-dessous. — Hé bien! me» nuisier? — Il n'y a rien au-dessous. — Potier d'estain? — Il n'y a » rien au-dessous. — Hé quoy donc? — Tailleur, Monsieur, ou cordon» nier; car si je ne suis bon tailleur, je seray ravaudeur; si je ne suis » bon cordonnier, je seray savettier. » *Voy.* t. IV, p. 130.

91. Un gentilhomme de Languedoc ayant gaigné son procez à Castres avec depens, convia tout ce qu'il trouva de gens à disner, disant que sa partie estoit condamnée aux depens; et vouloit renvoyer l'hoste à sa partie, pour estre payé.

92. Dans les Sevenes, quand il faut faire une deputation, on la fait au rabais. N'est-ce pas le moyen d'avoir de bons deputez?

93. Un M. de Neufvic n'ayant pas trouvé son procureur dit à la servante son nom. « Monsieur, » dit-elle, « il est venû un monsieur de « Deuxvic. — Je ne connois point cela, n'est-ce point M. de Neufvic? » — Hé oüy, » dit-elle, « mais je n'osois en tant dire. »

94. Un capitaine valon, en Hollande, voyant que tout le monde mettoit des devises dans son drappeau, mit dans le sien : « Bon capitaine vallon, pour le service de son Excellence. »

95. M. de Chalons, Vialart*, voulant instruire les paysans de son diocese, demanda à ceux d'un village où il y a un chasteau : « Mes amys, » que faut-il pour se sauver? — Monseigneur, » dirent-ils, « il faut se » retirer dans le chasteau quand les gens d'armes venont. » Félix Violart; eveq. 1640-1680.

96. Une femme, en pleurant son mary disoit : « Hélas! il me disoit » tousjours : Va-t'en au diable! mais il y est bien allé le premier. »

97. A l'eclipse de 1652, les gens de la comtesse de Fiesque regardoient dans un miroir. La porte de la rüe estoit ouverte : Il passa une chaise : « Regardez, » dit l'un d'eux, « on va en chaise dans le soleil! »

98. Un sergent à Bordeaux prit son pere prisonnier, disant qu'il valloit mieux qu'il gagnast cet argent là qu'un estranger.

99. L'advocat du Roy de la Rochelle s'appelloit Reveau; c'estoit un impertinent Jean de lettres s'il en fut jamais. Il espousa une veuve ; il disoit le lendemain qu'il avoit trouvé douze plus grands plaisirs en son cabinet que celuy-là; il estoit puceau. Depuis, on appella cela le treiziesme de M. Reveau.

100. L'abbé Ruscellai et un homme de qualité du Dauphiné estoient une fois chez Mme de Rambouillet. On parla de voleurs ; Ruscellai dit : « *Subito che si piglia un ladro in Italia, s'impicca*.* » Bressieu crut que *ladro* vouloit dire ladre. « Mais je ne vois point de raison à cela, » dit-il, « il faut donc pendre M. de Rostaing. — *È ladro,* monsu de Rostaing ? » disoit l'Abbé. Enfin, après en avoir bien ry, Mme de Rambouillet les mit d'accord.

On le pend.

101. Un officier espagnol qui avoit servy long-tems en Flandres, revenoit à Madrit *para pretender,* qu'ils appellent ; il fut rencontré par le Roy qui s'estoit esgaré à la chasse. Le Roy, pour s'en divertir luy demanda d'où il venoit. Luy qui ne le connoissoit point luy dit qu'il venoit pour demander recompense. — « Et si le Roy ne vous en veut » pas donner ? — Mon mulet le f..... » dit-il. Quand il fut saluer le Roy, le voylà bien surpris car il le reconnut. Il prit pourtant courage. Le Roy, pour s'en divertir luy demanda la mesme chose, et puis dit : « Et si le Roy ne vous veut pas donner recompense ? — Sire, » dit l'Espagnol, « ce qui est dit est dit. Si vous en avez envie, mon mulet est » là-bas. »

102. Une Espagnole s'estant confessée refusa de dire son nom au confesseur, en luy disant : « *Padre, mi nombre non e mis peccados.* » Mon nom n'est pas un de mes pechés.

103. Un yvroigne en mourant demandoit des santez à ses amys, comme les autres des messes : « Car il n'y a rien, » disoit-il, « qui » esteigne plus promptement le feu du purgatoire. »

104. A Toulouse, les medecins font bien plus les entenduz qu'ailleurs. Ils ne daignent foüetter leurs mules, les valets les foüettent derrière. Un jour le valet d'un d'eux nommé le Coq, qui est un fameux medecin, foüetta la mule de trop près ; la mule luy donna un coup de pié. Le garçon prend un pavé et, au lieu de donner dans les fesses de la mule, il donna dans les reins à son maistre. Le docteur se retourne : « Qu'est-ce que cela ? — C'est que la mule m'a donné un » coup de pié. — Elle m'en a donné un aussy à moy. » Ne voilà-t-il pas un grand personnage !

Gilles Boileau.

105. Le laquais de Boileau * fut par l'ordre de son maistre pour voir si le premier president de Bellievre estoit si changé qu'on disoit, après sa mort, en son habit de parade. « Voire, » dit le laquais, « il n'est » changé que par le visage. »

106. Mme Chaban, femme du commis du comptant de la Baziniere, celle dont Bensserade avoit esté le galant, s'avisa, long-tems après les *Uranins* et les *Jobelins,* de dire qu'on luy avoit donné les plus jolies stances du monde, et elle dit par cœur le sonnet de Job. On la berna, on le luy fit redire trois fois, et on luy en fit donner copie.

107. Mme de Grimault dit aussy une fois à l'hostel de Rambouillet

qu'elle avoit veû la plus belle stance du monde. Elle en rompit tant la teste qu'enfin on luy dit : « Si vous l'avez trouvée si belle, apparemment vous l'aurez retenüe; car, au pis aller, il n'y sçauroit avoir » que dix vers? — Jésus ! » dit-elle, « vous vous mocquez ; il y en avoit » plus de soixante. »

108. Henry IVe, estant à Cisteaux, disoit : « Ah ! que voicy qui est » beau ! mon Dieu, le bel endroit ! » Un gros moine, à toutes loüanges que le Roy donnoit à leur maison disoit tousjours : *Transeuntibus*. Le Roy y prit garde, et luy demanda ce qu'il vouloit dire : « Je veux dire, » Sire, que cela est beau pour les passans, et non pas pour ceux qui » y demeurent tousjours. »

109. Henry IVe, à Poissy, demanda à la petite de Maupeou *, depuis abbesse de Saint-Jacques-de-Vitry : « Qui est vostre pere, mignonne ? » — C'est le bon Dieu, Sire. — Ventre-saint-Gry ! je voudrois bien » estre son gendre. » Elle en donna plus d'un au bon Dieu, la bonne dame, et elle juroit cavalierement *par les six enfans que j'ay portez !*

Louise de M., coadjutrice de l'abbesse en 1615; morte en 1648.

110. Un jour on entendit recommander aux prieres un vieux M. Guretin, agent de quelque prince d'Allemagne; cependant il estoit au presche luy-mesme. Tout le monde luy demanda ce que cela vouloit dire. « Je vous asseure, » dit-il, « qu'un homme de mon âge a à craindre quand il perd l'appetit. J'avois accoustumé tous les jours de » manger une perdrix, et hier je n'en pus manger que la moitié. »

111. Un traducteur parlant de cette pomme donnée à l'imperatrice Athenaïs * (*a*), a traduit μῆλον, une brebis.

Ou : Eudoxie, femme de Théodose le jeune.

112. Une femme qui s'estoit fait recommander aux prieres, alla le jour mesme en visite, en disant que les prieres de l'Eglise estoient tousjours bonnes.

113. La Reyne demanda un jour, en riant, au passager du port de Nully * si sa femme estoit belle. « Ma foy ! » ce dit-il, « Madame, » l'on en f— de plus laides. »

Neuilly

114. Un correcteur d'imprimerie mettoit tousjours *porci Penelopes*, au lieu de *proci*.

115. Un solliciteur de procez de Castres escrivit une lettre d'amour dont on n'a pu retrouver que le commencement que voicy : « Je » n'eusse jamais pensé, belle Marion, que l'absence eust esté une si » cruelle passion comme à present j'en fais l'office. Esloigné de l'o» rient de vostre belle face, toutes choses me semblent noires au prix de » vostre belle clarté qui remplissoit mon cœur de joye, et n'a mon » dit cœur autre nourriture que de soupirs et de larmes. » Or, il avoit un rival qui eut jalousie de cette lettre, et fit escrire contre par un

(*a*) Cela fut cause de la mort du consul Paulin *.

En l'an 440.

pedant qui la refutoit serieusement. C'est encore une grande perte que d'avoir perdu cela.

Pierre Fortin, sr de la H., auteur du *Testament d'un père à ses enfants*. 1655.

116. La Hoguette * a mis sur sa porte : *Santé et badinage*. Et sur son colombier : *Ils sont pris s'ils ne s'envolent*.

117. Un Espagnol estant malade donna une de ses poules au curé. Guery, il se met à conter ses poules ; on luy dit : « Monsieur le curé » l'a prise. — Regardez, » dit-il, « je l'avois donnée plus de trente » fois au diable, il ne l'avoit point prise. Je ne l'ay donnée qu'une » fois au curé, il l'a emportée. »

118. Un ministre en priant Dieu dit : « Seigneur, tu nous conser- » veras, tu nous l'as promis, tu n'es point Normand. »

119. D'Ablancourt disoit à sa cousine du Fort, qui s'estoit fait farder dans son portrait : « Voylà comme tu seras à la resurrection. »

120. Le laquais de Gombaud, lisant le Livre des Roys, disoit : » Si » j'eusse esté Dieu, je n'eusse point fait de si sots roys que cela. »

121. Un cordellier voyant qu'un moine de Saint-Benoist avoit dit, au lieu de *Benedicite*, « *Benedictus benedicat*, » de peur de faire perdre quelque chose à saint François, dit : *Franciscus Franciscet*.

122. Un battelier à qui on demanda si Jesus-Christ estoit Dieu : « Il » le sera, quand le bonhomme sera mort. »

123. M. des Marestz estant à Nantueil, chez M. de Schomberg, il y trouva un vieux gentilhomme qui se vantoit de faire bien des vers. Ce pauvre homme envoya toute la nuict querir son recueil. Deux jours après, il envoya ce quatrain à M. de Schomberg :

Je vous envoye des perdreaux,
Si j'avois meilleur, vous l'auriez;
Je ne vous envoye point de levreaux,
Car je n'ay pas de levriers.

— Ce mesme M. des Marestz trouva une autre fois à la campagne une fille qui faisoit fort le bel esprit. Elle disoit que les arondelles voloient sur l'orifice du chaos. « Oy ! » dit des Marestz, « qu'est-ce que » cecy ? » Il se met à l'entretenir en mesme style, et après luy escrivit une lettre de la mesme force. Elle n'osa respondre ; mais tandis qu'il fut dans le pays, elle ne vouloit parler qu'à luy. Un bon gentilhomme à qui elle monstra cette lettre, dit : « Vrayment, voylà de beaux vers ! » Des Marestz dit que cette fille est cause qu'il a fait les stances des *Visionnaires*.

124. Une vieille madame Mousseaux, mere du Grand-audiencier, avoit espousé un jeune homme nommé Saint-André qui, pour n'estre pas avec elle, alloit le plus souvent qu'il pouvoit à la campagne ; elle en enrageoit et escrivoit sur son almanach : « Un tel jour mon cœur » est party ; un tel jour mon cœur est revenû. »

125. Feu Monterueil, de l'Academie, celuy qui estoit au prince de Conty *, comme on luy demandoit s'il disoit son breviaire dans les courses qu'il faisoit, car il a esté depesché bien des fois, respondit :

Voy. *Histor.* de Sarrasin, t. v, p. 294.

Dieu, en courant, ne veut estre adoré.

126. Un Gascon avoit fait un sonnet sur la mort de M. de Montmorency où il y avoit à la fin :

La Parque le prit par derriere,
N'osant le prendre par devant.

127. Un mary ayant trouvé sa femme en lieu obscur [l'accole], sans rien dire; elle resiste, mais enfin, il en vint à bout. Elle s'apperceût après que c'estoit luy. « Hé vrayment ! » dit-elle, « si j'eusse crû que » c'eust esté vous, je n'eusse pas fait tant de façons. »

128. Un valet disoit à son maistre : « Monsieur, si je rencontre des » voleurs, je me laisseray voler hardiment. »

129. Un laquais disoit : « Allons là-haut, Madame nous fera rire. »

130. Un autre ne vouloit pas quitter son maistre, et disoit : « Où » en trouverois-je un qui me fist autant rire que celuy-là ? »

131. Un moine preschoit sur la mort, à Fontevrault : il y avoit une fort jolie religieuse à un coing de la grille ; elle luy avoit esté cruelle. Il disoit : « On dit à la Mort : Prens cette vieille. — Je ne veux pas. » dit-elle; je veux cette jeune, je veux cette jeune. » Il trouva moyen de dire dix fois : je veux cette jeune.

132. Colomby, l'Academicien *, estoit le plus vain de tous les hommes. Il demanda un jour à M. de Vardes : « Que tirez-vous bien de la » Cour ? — Six mille livres, » dit Vardes. — « Ah ! siecle ingrat, » s'escria Colomby, « je n'en ay que douze, moy ! »

François de Cauvigny, s[r] de C., parent de Malherbe.

133. Une personne qui avoit esté fort bien traittée d'une dame qui n'estoit pas trop jolie, la loüoit fort de beauté, et surtout de belle gorge. Feu Comminges * oyant cela dit : « Il est vray que de recevoir » bien les gens, cela fait la gorge fort belle. »

Gaston Jean-Baptiste, comte de C., mort seulement le 25 mars 1670.

134. Un gentilhomme du feu comte du Lude estant à l'extremité, comme on luy parla de se confesser, dit : « Je n'ay jamais rien voulu » faire sans le consentement de Monsieur ; il faut sçavoir s'il le trouve » bon. » Le consentement venû, le Curé le pressa fort de restitüer certain argent. « Mais, Monsieur, » disoit-il, « si je ne meurs pas je » n'auray plus rien. » Enfin, il envoye querir un de ses amys : « Ecoute, » un tel, » luy dit-il, « rends cet argent qui est dans un coffre dont » voylà la clef; mais garde-toy bien de te tromper, viens bien voir si je » suis mort avant que de le rendre. »

135. Un officier de M. de Rheims « venoit de boire, » disoit-il, « avec

» ses intimes. — Et comment les appellez-vous? — Ma foy! » respondit-il, « je ne sçay pas comment ils se nomment. »

136. Montagne estant un jour malade, on le pressa tant qu'il souffrit qu'on fist venir un medecin. Il demanda à ce medecin comment il se nommoit : « Les sçavans, » dit cet homme, « me nomment *Aegi-* » *dius,* et les ignorans m'appellent *Gilles.* » Montagne le chassa, et oncques plus n'en voulut voir.

137. Une parente de M. le marquis de Rambouillet emprunta deux chevaux de carrosse à M[me] de Rambouillet. Les chevaux ne revenoient point; on y envoya, on trouva qu'elle les faisoit labourer.

138. Un maire d'Amiens haranguant M. d'Aumale de la Ligue, qui y faisoit son entrée, luy dit entre autres belles choses : « J'ons veû » vo' mere, elle n'est mie si grande que vous; mais on dit volontiers » que petite vache fait grand viau. »

139. Une fermiere à qui on disoit : « Vous avez mal à la rate. — » C'est mon! » dit-elle, « nos pere plaquons là nos mere, ils s'amu- » sons ben à nous faire des rates! C'est les gentilhommes qui en » ont. — Je croy, » adjoustoit-elle, « que le Roy en a une belle et » grosse, car on dit qu'il est bien gentilhomme. »

140. Quand on establit un presidial à Crespy en Valois, les femmes qui avoient oüy dire que le Presidial venoit allerent au devant pour le voir. Elles virent des commissaires dans un carrosse. — « Mais où » est donc ce presidial? je m'attens qu'ils l'ont bouté sous leurs grands » robes. »

141. Des gens de qualité de Soissons disoient : M. *Chamus* pour *Camus;* à cause qu'on dit en Picardie, un *cat* pour un *chat.*

142. Une femme de Montpellier qui vouloit bien parler françois, pour dire *la migraine* disoit *la grenade,* à cause que *miougrane* en languedochien veut dire grenade.

143. Un nommé le Sage se fit catholique, moyennant quoy M. de Montmorency luy donna deux cens pistolles, un cheval et une place de gendarme. M. le Faucheur luy dit : « Or çà, ne sçavez-vous pas » que nostre religion est la meilleure? — Aussy, » dit cet homme, « ay-je pris du retour. »

144. Le pape Urbain, en colere contre le cardinal Borgia, dit : « Gli » abbiamo beatificato un' suo parente che non lo meritavo. » Le cardinal Raggi, génois, alla au Jesu * : « Quelle feste est-il? — Du bienheu- » reux Borgia.—Non ci voglio entrar, » dit-[il], « quel beato non è ben' » in palazzo *. »

145. M. de Matignon entendant parler du *don grattuit* demanda si c'estoit un Fueillant ou un Chartreux *.

146. Un homme de la province, dont la femme avoit eu un enfant au bout de trois mois de mariage, quand ce vint au Carnaval, de peur

Nom de la belle eglise des Jesuites à Rome.

N'est pas bien en cour.

Ces religieux prennent le *Dom.*

des railleries, il se mit devant sa porte avec une table et des jettons : « Que faittes-vous là ? » luy demanda-t-on. — « Je suppute combien » j'auray d'enfans à un tous les trois mois, si je suis quarante ans » en menage. »

147. Montpipeau * disoit à Mme d'Avaré, une belle femme de son voisinage, un vers de Corneille : Il y a de jolis couplets de Montpipeau dans les anciens Recueils imprimés des *Airs de Cour*.

Vous quitter et mourir m'est une mesme chose.

Sa femme l'espioit et l'entendit, et quand Mme d'Avaré alla prendre congé d'elle en présence du mary, elle dit : « Ah Madame ! vous » quitter et mourir est une mesme chose. »

148. Un prestre en mariant une grande fille se mit à resver, et quand ce vint à dire les mots sacramentaux il dit, comme si c'eust esté un baptesme : « Ne luy a-t-on rien fait ? » On demande cela pour sçavoir si on n'a point inondé * l'enfant. Ondoyé.

149. Patin *, le medecin, dit que la fievre continüe dans un corps c'est un Jesuiste dans un estat. Guy Patin.

150. Une couturiere nommée Mme Colin payoit par jour la nourrice de son enfant, et comme on luy disoit : « Vous mocquez-vous ? vous » en aurez meilleur marché par mois. — O ! vous vous trompez, » respondit-elle, « vous ne sçavez pas combien les mois vont viste. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 449, N° 1, lig. 1re.

Le pere de feu M. le marquis de Rambouillet.

Nicolas d'Angennes, sieur de R. Sa tante Madgeleine d'Angennes etoit non pas abbesse mais religieuse et l'une des vingt-quatre conseillères de l'abbaye de Poissy. Pour bien apercevoir le trait de la réplique, il faut supposer qu'il y avoit des pommes *de Rosmadec.*

II. — P. 450, N° 7.

Coulanges avoit vu cette epitaphe à Montefiascone. C'etoit, dit-il, celle d'un prélat allemand de la famille Fugger, d'Augsbourg. Il la rapporte ainsi :

Est, Est, Est, et, propter nimium est,
Joannes Frugger, dominus meus, mortuus est.

III. — P. 451, N° 8, lig. 3.

Ah ! Monsieur, que j'aime vostre Printemps!

Les stances du *Printemps* se retrouvent dans les *Poésies du marquis de Montplaisir,* edition de Saint-Marc, Amsterdam 1759, in-18, p. 23. — Le *Temple de la mort* est le morceau qui fit la réputation de Philippe Habert, frère de l'abbé de Cerisy. — On connoît assez le sonnet de Sarrasin :

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté...

IV. — P. 451, N° 9, lig. 3.

Je ne m'estonne donc pas que vous escriviez si mal.

Mons Théophile est ici bien sévère ; car le roman de Vital d'Audiguier, les *Amours de Lysandre et Caliste,* Paris, 1615, in-18, est assurément une des plus agréables nouvelles de notre pays. Il est vrai qu'Audiguier a fait d'autres romans moins bons. On doit remarquer dans l'avertissement de *Lysandre et Caliste* les phrases suivantes : « Lecteur... ayant commencé cette pièce depuis six mois... j'en ay » demeuré les trois et demy blessé de huit coups d'epée... sans conter » le desplaisir d'avoir esté volé, quinze jours après un assassinat qui » m'avoit reduit à l'extremité. »

V. — P. 453, N° 21, lig. 3.

Mr un tel.

On voit que dès lors c'étoit une impolitesse d'ecrire en abrégé le mot *Monsieur* sur une lettre ou dans le corps d'une lettre. — Ce la Rocheposay durant la mode des *Portraits* a fait lui-même le sien ; il s'y dépeint comme le plus parfait des hommes, et l'on est surpris de voir tant de naïveté dans l'agréable contemplation de soi-même. (*Mémoires de Mademoiselle,* edition de 1736, t. VII, p. 90.)

VI. — P. 454, lig. 1re.

Il entre et va pisser dans la cheminée.

C'etoit, du moins avant le milieu du XVIIe siècle, un expédient assez ordinaire, de recourir à la cheminée dans un besoin pressant. Brantome raconte quelque part qu'un galant s'échappa de la couche d'une maîtresse de François Ier et se cacha sous les rainceaux qui etoient dans la

cheminée durant l'eté. François Ier s'approcha de la cheminée et agit comme le comte du Lude. — Cela me fait souvenir aussi de l'histoire de Predicac, dans le *Moyen de parvenir*, chap. XL, intitulé : *Glose*. L'ancienne façon d'agir s'y trouve encore mieux constatée.

VII. — P. 454, N° 37, lig. 2.

A la bataille de Saint-Quentin.

Perdue, le jour de la Saint Laurent 1557, par le connétable de Montmorency, contre les Espagnols, les Savoisiens et les Anglais réunis. On garde à Beauvais un drapeau curieux exécuté à la suite de cette victoire, et sur lequel les armes d'Espagne, d'Angleterre et de Savoie sont groupées autour du gril de Saint Laurent. Or, ce drapeau est tous les ans triomphalement promené dans la ville, en mémoire de la fabuleuse Jeanne Hachette qui l'auroit enlevé aux Bourguignons, un siècle auparavant. Je me suis attiré de bien mauvaises affaires, il y a quelques années, pour avoir reconnu la date certaine et l'intention véritable de ce trophée de l'héroïne de Beauvais.

VIII. — P. 455, N° 38, lig. 2.

Helas ! pour M. de Courtenay-Bleneau.

Probablement Gaspard de Courtenay, fils de celui qui tua si galamment sa femme et l'amant de sa femme. Voyez à ce sujet une lettre de Malherbe de 1609, et l'*Historiette* de Mme de Villars. Gaspard n'eut pas d'enfans de Magdelaine de Durfort.

IX. — P. 455, N° 46, lig. 5.

Tu n'en aimeras qu'un peu mieux ta sœur.

C'est-à-dire que Mme des Réaux, la femme de notre auteur, plaisant fort au petit Chavigny, celui-ci fit une réponse à la fois ingénieuse et galante à Sabliere qui, lui faisant raison, devoit prendre quelque chose des dispositions dans lesquelles Chavigny se trouvoit.

X. — P. 457, N° 57, lig. 1re.

Un huguenot nommé M. de Dangeau qui a la mine fort niaise.

Souvenir d'autant plus piquant qu'il s'agit ici de Philippe de Courcillon, depuis marquis de Dangeau et auteur du célèbre *Journal*. Il

n'avoit guères plus de vingt ans au moment où des Réaux ecrivoit cela de lui, etant né le 21 septembre 1638. Sa famille etoit protestante, et lui-même fut présenté à la Cour avant d'avoir abjuré. C'est la première mention qu'on trouve de ce courtisan si parfait et, après tout, si ridicule, j'en demande pardon à ses excellens editeurs. Au moins ce premier trait est-il en l'honneur de son courage et de sa liberté d'esprit.

XI. — P. 458, N° 69.

Dans les *Nouvelles parodies bachiques meslées de vaudevilles et rondes de table*, 1700, p. 266, on cite ce chirurgien *la Cuisse :*

Qu'elle est grosse ma bouteille !
Çà je veux faire merveille,
Dedans cet accouchement.
Regardez comme elle pisse !
Jamais Monsieur de la Cuisse
N'accoucha si doucement.
Bon ! bon ! bon !
Que le vin est bon.
Par ma foi j'en veux boire ! etc.

(p. 266.)

XII. — P. 459, N° 74, lig. 7.

Il s'appelle Dimas, en je ne sçay quelle legende.

Belle occasion de faire une longue note. Je me contenterai de dire que ce nom de Dimas est donné au bon larron dans nos plus anciennes poésies. Il a même inspiré un très-beau mouvement à Richard le Pelerin, auteur de la *chanson d'Antioche,* chant I, vers 116.

A la droite de lui fu uns lerres dreciés,
Dimas ot-il a nom puis qu'il fu baptisiés,
Il creï bien en Dieu...

XIII. — P. 461, N° 90, lig. 1re.

Berthod... voulant mettre son laquais en mestier...

Sans doute, une fois que ce laquais eut atteint l'âge d'abandonner la maison de Berthod. Il faut remarquer cela. Au temps de des Réaux tout le monde avoit laquais, même les plus pauvres parmi les gens de lettres. Le laquais etoit un enfant de treize à dix-sept ans fils d'ouvrier ou d'artisan, qui vivoit au croc de celui qui le prenoit, sans rien recevoir qu'un petit vêtement assez elégant, un méchant lit, une

nourriture telle quelle. — Les *grands* laquais etoient une exception. Les seuls appointemens du laquais etoient ce qu'il pouvoit recevoir des amis de son maître, ou de ceux auxquels il etoit envoyé. Il y avoit entre lui et le valet de chambre la même distance qu'aujourd'hui chez les procureurs et les notaires entre les petits clercs ou saute-ruisseaux, et Messieurs les Clercs proprement dits. Le laquais attendoit le maître qu'il avoit accompagné, dans l'antichambre, dans la cour, ou même devant la porte. Rien de plus commun que les réunions, les querelles, les méchants tours et les fâcheries de laquais : Scarron, les avoit en horreur, et je ne puis m'empêcher d'accuser les laquais d'avoir beaucoup contribué à indisposer Lafontaine contre les enfans. Les laquais ne semblent plus exister au XVIII[e] siècle ; le nom reste, non la profession.

XIV. — P. 462, N° 106, lig. 2.

S'avisa de dire... qu'on luy avoit donné les plus jolies stances du monde, et elle dit par cœur le sonnet de Job.

Voilà deux méprises qu'on ne pardonnoit pas alors et dont l'équivalent paroîtroit aujourd'hui bien excusable. Qu'une dame vienne à nous parler de belles stances ou d'une epître qu'elle auroit nouvellement lue, et qui ne seroit qu'une ode ou sonnet de Lamartine, Sainte-Beuve ou Victor Hugo, publié depuis plusieurs années ; au lieu de rire de sa méprise, nous rendrons hommage à son amour des belles et bonnes choses. Le sentiment littéraire, devenu plus rare, nous rend moins difficiles qu'on ne l'etoit au temps de des Réaux.

XV. — P. 464, N° 123, lig. 16.

Cette fille est cause qu'il a fait les stances des Visionnaires.

Voici une de ces stances :

Doncques, rigoureuse Cassandre,
Tes yeux entre doulx et hagars
Par l'optique de leurs regars
Me vont pulveriser en cendre.
Toutefois, parmy ces ardeurs,
Tes heteroclytes froideurs
Causent une autre perystase ;
Ainsy, mourant ne mourant pas,
Je me sens ravir en extase
Entre la vie et le trespas.

XVI. — P. 464, N° 124, lig. 1re.

Une vieille Mme Mousseaux... avoit espousé un jeune homme nommé Saint-André...

Ce Saint-André figure dans la Mazarinade du *Catalogue des Partisans,* 1649. « De Saint-André, fils d'un franctopin de Bourgogne, vint » laquais en cette ville, où il s'est enrichi par plusieurs exactions et » concussions qu'il a faites en la sous-ferme des droits d'aide, en l'eslec- » tion de Chartres et de Pithiviers; a traité de l'attribution des droits » de cinq sols pour parroisse, des esleus et officiers des greniers à » sel, et plusieurs autres traités qu'il a faits. Il demeure près Saint- » Eustache.

» Mousseau, beau-fils dudit Saint-André, a esté son associé en » toutes les dites affaires, et demeure en ladite maison. » (P. 15.)

XVII. — P. 466, N° 144, lig. 1re.

Le pape Urbain en colere contre le cardinal Borgia.

Contre Gaspard de Borgia, qui avoit obtenu d'Urbain VIII en 1624 la béatification de son aïeul François de Borgia, duc de Candie puis général des Jésuites. François ne fut canonisé qu'en 1671 par Clément X.

XVIII. — P. 467, lig. 2.

Je suppute combien j'auray d'enfans à un tous les trois mois.

Cet homme de la province se souvenoit de la *Farce de Jolyet,* auquel sa femme donne un enfant après un mois de mariage :

C'est ung très bon commencement...
Mais venez ça, quant je m'avise,
En ferai-je bien toutefois
Mesouen un en chascun mois.
Or attendez : un, deux et trois,
Ce seroit à ce que je crois
Trois en trois mois, chascun an douze.
Et, (la forte fiévre m'espouse !)
Ce seroit au bout de six ans
Tout droit soixante-douze enfans !

(*Anc. Théâtre français,* tom. 1. Paris, P. Jannet. 1854.)

CDLXXVIII.

MUETS.

1. J'ay veû mille fois un homme müet et sourd, assez bien fait de sa personne et assez propre. Il plioit le linge admirablement bien en toutes sortes d'animaux, et se faisoit entendre aussy bien que personne ayt jamais fait. Il alloit à Charenton et, quand par signes on luy demandoit de quelle religion il estoit, il mettoit son chapeau sur sa teste et son manteau sur ses deux espaules, puis mettoit une table devant luy; il faisoit des mains comme un ministre en chaire. Avec tout cela, quand il y avoit procession à Saint-Sulpice, sa paroisse, il prenoit une hallebarde et, marchant devant, il faisoit ranger le monde.

— Il luy prit envie de se marier, et pour faire entendre sa volonté il se presenta au Consistoire. Mestrezat, le ministre, fut le premier qu'on envoya pour tascher d'entendre ce qu'il vouloit. Le müet luy fit quelques signes et se touchoit, mettoit les mains l'une dans l'autre, comme ceux qui se donnent la foy; mais le bonhomme n'y comprit rien. On y envoya en suitte Daillé, aussy ministre, à qui, outre tous les signes precedents, il en fit encore un autre,

car faisant un rond de son pouce et du doit indice de la main gauche, il passoit dedans le doit indice de la droitte, et mettoit la cheville dans le trou. Daillé dit qu'il croyoit que cet homme vouloit faire du boudin. Enfin on le fait entrer, et luy pour lever toute difficulté tira son chose en bon estat, et se mit à dandiner du cul, ainsy qu'un sonneur de cloches. Alors on le luy permit, voyant qu'il sçavoit si bien ce qu'il demandoit, et qu'il estoit si bien preparé. Sa femme et luy se mirent à se mesler de maquerellage. Un jour de petits enfans luy avoient fait quelque niche ; il prit un pistollet et en suivit un. Un armurier l'arresta, il tira à cet homme sans le blesser ; pourtant voylà de la rumeur : on pilla la maison du Müet et je ne sçay ce qu'il devint.

A trois lieues de Laon.

2. Il y avoit sur le chemin de Nostre-Dame-de-Liesse * un gueux qui faisoit le müet ; effectivement, il sçavoit si bien retirer sa langue qu'on ne la voyoit point du tout. Une dame de mes amyes [1] se douta qu'il avoit de la subtilité, et luy promit dix solz s'il luy vouloit dire combien il y avoit qu'il estoit müet. Il fut long-tems à s'y resoudre ; enfin, après avoir bien regardé s'il n'y avoit point d'autres gens, il luy dit : « Madame, il y a quatre ans que je suis müet. » Et il eut son demy-quart d'escû.

Jean du Tillet, cons. en 1623, mort en 1668, père de Jean du T., prieur de Villiers.

3. Tillet-Saint-Leu *, conseiller à la Grand chambre, a un grand filz bien fait, qui est d'eglise : ce garçon est sourd et müet naturellement. Cependant

[1] Mme Perreau.

insensiblement il a appris quelques mots; il parle comme un enfant qui ne sçait que quelques façons de parler; il escrit des lettres comme celles que les enfans dictent : cela ne se suit point. Il n'entend que certaines personnes, encore est-ce plustost au mouvement de leurs lévres qu'autrement; il est propre, il fait bien des choses de ses doits; et ce qui m'estonne le plus, c'est qu'il danse bien et en cadence.

COMMENTAIRE.

I. — P. 473, N° 1, lig. 4.

Il plioit le linge admirablement bien...

Dès la fin du XVIe siècle, il y avoit une grande recherche dans l'art de plier le linge de table. La *Description de l'île des Hermaphrodites,* dont la première edition devenue très-rare est de 1605, contient à cet egard de curieux détails : « La nappe estoit d'un linge fort mignonnement damassé... elle avoit esté ployée d'une certaine façon, que cela » ressembloit fort à quelque riviere ondoyante qu'un petit vent fait » doucement souslever. Parmy plusieurs plis on y voyoit force » boüillons... Les autres serviettes, entour la table, estoient desguisées » en plusieurs sortes de fruits et d'oiseaux. » (*L'isle des Hermaphrodites nouvellement découverte.* 1605, in-12, p. 151 et 152.)

Les détails qu'on va trouver ici, sur ce qu'on admiroit le plus dans les sourds-muets, acquièrent un grand intérêt de la comparaison qu'ils permettent de faire avec les elèves de l'abbé de l'Espée. Celui dont des Réaux nous parle d'abord ne semble pas avoir bien distingué ce qui séparoit la religion catholique du protestantisme. Une telle distinction etoit peut-etre au-dessus de la sagacité d'un sourd-muet.

J'ai vu bien souvent, il y a quelque vingt-cinq ans, M. et Mlle Robert, frère et sœur, sourds-muets de naissance, danser avec un extrême plaisir sinon avec beaucoup de mesure, chez Charles Nodier, chez Achille Deveria, Bixio et quelques autres. Robert etoit, de plus, un grand joueur d'ecarté, et quand il avoit beau jeu et qu'on lui proposoit de reprendre des cartes, il prononçoit fort bien mais d'une façon singulière : *Peux pas!* les seuls mots qu'il ait, je crois, jamais articulés.

CDLXXIX.

CONTES SUR LE MARIAGE.

1. Milord Didgby, homme de qualité en Angleterre, estoit un homme qui aimoit fort les secrets ; il a cherché la pierre philosophale. La peinture estoit une de ses passions. Or cet homme avoit une femme qui estoit une des plus belles personnes de l'Angleterre ; il l'aimoit tendrement, mais il vouloit bien qu'on le sceust ; et comme il affectoit de passer pour le meilleur mary du monde et que son esprit se portoit assez de soy-mesme aux choses extraordinaires, il fit peindre sa femme nüe, puis en mettant sa chemise, en habit du matin, habillée, coiffée de nuict, les cheveux epars, se coiffant ; bref, de toutes les manieres dont il put s'aviser : et comme elle mourut jeune, il la fit peindre dez le commencement de son mal, puis quand elle fut affoiblie ; et en suitte quasy tous les jours jusques à sa mort. Ces derniers portraits estoient bien faits, mais ils faisoient peur. Ils estoient tous de la main d'un excellent enlumineur.

François de Noailles, comte d'Ayen, père du premier duc de N.: mort en decembre 1645.

2. Feu M. de Noailles* avoit un Suisse qui se marioit en tous les lieux où son maistre faisoit d'or-

dinaire du sejour. Il avoit une femme en Roüergue, une en Limousin, une en Gascogne, et une à Paris.

3. Un homme qui fut en prison parce qu'il avoit quatre femmes, interrogé à la Tournelle pourquoy il en avoit tant espousé, respondit naïfvement qu'il avoit voulu voir s'il en trouveroit une bonne ; que la premiere ne valoit rien du tout, la seconde guères mieux, la troisiesme n'estoit pas si meschante, la quatriesme un peu meilleure que la precedente, et qu'il esperoit enfin rencontrer ce qu'il cherchoit. On trouva qu'il disoit cela si bonnement qu'on se contenta de l'envoyer aux galeres, pour punition de la folle entreprise qu'il avoit faitte.

4. A propos de cela, outre la vigne qu'on dit que M. l'Archevesque doit donner à celuy qui au bout de l'an n'aura point de repentir de s'estre marié, on dit qu'il y avoit un curé à Sainte-Opportune qui disoit au prosne qu'il donneroit des pois pour le caresme à ceux qui n'obeissoient point à leurs femmes. Quand il avoit questionné le mary pas un n'emportoit de ses pois. Un crochetteur y alla, bien resolû d'en avoir. Le curé l'interroge sur la taverne, etc., il ne le pouvoit attrapper. « Prenez donc des pois, » luy dit-il. Comme le crochetteur remplissoit son sac : « Vous » deviez, » adjousta-t-il, « en prendre un plus grand. » — Je le voulois, » dit le crochetteur, « mais nostre » femme n'a pas voulû. — Ah, je vous tiens, » dit le curé, « vous n'avez que faire de sac, laissez mes » pois. »

5. Un procureur disoit à une partie : « Ne vous

» mettez pas en peine pour vos contredits ; au pis » aller, ma femme les fera. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 466, N° 1, lig. 1re.

Milord Digby... avoit une femme qui estoit une des plus belles personnes de l'Angleterre...

Le chevalier Kenelm Digby avoit epousé Venetia Anastasia, fille d'Edward Stanley dont la beauté devint l'objet de l'admiration universelle. On dit que pour lui conserver ce précieux avantage, il lui faisoit manger à son ordinaire des chapons nourris de petites viperes. Elle n'en mourut pas moins à la fleur de son âge, et peut-être eût-elle vécu plus longtemps, si l'on avoit pris moins de soin de défendre son visage des atteintes de la vieillesse. On a conservé plusieurs beaux portraits aujourd'hui fort recherchés d'Anastasia Stanley. Digby se retira en France avec la reine Henriette de France, bientôt après veuve de Charles Ier, et mourut à Londres le 11 juin 1665. Il aimoit les nouveautés et contribua à répandre l'usage de la *poudre de sympathie* que Mme de Sévigné appelle la *divine sympathie*. (*Lettres à Mme de Grignan* du 28 janvier 1685.)

CDLXXX.

TOURS, MALICES. — TOURS DE BOHEMES.

1. Un secretaire du Roy, nommé Renoüard *, qui avoit grand credit à la Chancellerie, pour faire enrager Lugoli *, grand prevost de l'Hostel du temps d'Henry IV[e], dressa des lettres d'abolition de tous les crimes imaginables, les fit sceller et depuis les envoya à Lugoli.

Michel R., secrétaire du Roi, 26 mars 1596 au 29 mai 1599.

En 1594.

2. On conte de ce Lugoli qu'ayant pris un gentilhomme qui, estant du party de la Ligue, avoit bien fait des meschancetez, et se doutant que M[me] de Guise * le reclameroit, il le fit pendre brusquement. M[me] de Guise n'y manqua pas ; le Roy luy en accorde la grace ; Lugoli dit qu'il estoit depesché. Voylà M[me] de Guise à pester. « Ah ! Madame, » luy dit-il, « si » vous sçaviez combien il est mort bon catholique, » vous ne le plaindriez pas. »

Catherine de Cleves, veuve du Balafré, morte en 1633.

3. Le petit de Maincour-Gayan * voyant qu'on luy avoit defendu de manger de certaines poires qui estoient dans un panier pour faire un present, et qu'on les avoit comptées en sa presence, les mordit toutes l'une après l'autre, et les arrangea si bien qu'il n'y paroissoit pas ; puis il dit : « le compte y est. »

Fils d'Adrien Gayant, sieur de Maincourt, ecuyer ordinaire du Roi.

4. Un autre enfant à qui on avoit donné à choisir de deux pommes fort egales en luy disant : « Prenez » laquelle il vous plaira et donnez l'autre à vostre » cadet, » mordit dans l'une et la presentant à son frere, luy dit : « Tiens mon frere, voylà la tienne, » » puis mordit viste dans l'autre.

5. Il y avoit un eveillé de cordonnier à la rüe Saint-Antoine, à l'enseigne du ***Pantalon,*** qui, quand il voyoit passer un arracheur de dents, faisoit semblant d'avoir une dent gastée, puis les mordoit bien serré et crioit aprez : « *Au Renard!* » Un arracheur de dents, qui sçavoit cela, cacha un petit pelican * dans sa main, et luy arracha la premiere dent qu'il put attraper, puis il se mit à crier : « *Au Renard!* »

Pince des dentistes.

6. La Grossetiere *, qui en toutes choses est un homme tout de souffre, eut une grande patience en pareille occasion : Dupont, l'operateur, luy arracha une bonne dent pour une mauvaise ; il ne dit rien, sinon : « Arrachez donc cette fois-là celle qui » me fait mal. »

Beau-frère de des Réaux.

7. Le prince de Tingry, pere de Mme de Luxembourg, estoit un ridicule de corps et d'esprit, et par-dessus tout cela fort glorieux. Le feu comte de Tonnerre, qui estoit un faiseur de malices, l'attrappa bien une fois. C'estoit à Tonnerre, où il y avoit un fort bel hospital, contigû au chasteau : il fit retrancher et tapisser une salle de cet hospital avec des tapisseries magnifiques, mais il n'y avoit qu'un dais de natte et une citroüille creusée pour cadenas, s'excusant sur ce que *cadenas* et *dais* n'estant pas à

son usage, il n'en avoit pu trouver d'autres. Lorsque le Prince fut couché, il * fit desfaire la tapisserie, et le lendemain ce bon seigneur se trouva en mesme salle que les pauvres. Il s'en plaignit, mais tout le monde n'en fit que rire. Le comte de Tonnerre.

8. Saint-Gelais, pour se mocquer de je ne sçay quel grand Halbreda, qui estoit lecteur aux Jeux Floraux de Roüen, y envoya une ballade dont le refrain estoit :

Un grand pendard tel que je pourrois estre.

Tout le monde se crevoit de rire de voir cet homme lire cela serieusement.

9. Un jeune gentilhomme normand, nommé Maromme, qui avoit bien de l'esprit, en disnant avec un autre trouva certaines olives fort à son goust, et pour empescher l'autre d'en manger : « Amy, » luy dit-il, « tu contes telle chose d'une façon dont tout le » monde ne tombe pas d'accord. — Ah ! » dit l'autre, « c'est pourtant la verité. — Redis-la-moy donc. » Cet homme se met à conter, et luy à manger des olives. Quand il n'y en eut plus : « Mon cher, » luy dit-il, « en voylà assez ; toutes les olives sont man» gées. »

10. Le pere de Clinchamp, dont nous avons parlé * ailleurs, s'avisa, pour se divertir un jour de mardy-gras, de faire entre-convier à faux, pour souper, sept ou huict familles des plus considerables de Caen, et qui pour l'ordinaire se divertissoient le mieux au Carnaval. Chascun croyoit souper chez son *Histor.*, t. VI, p. 115.

voisin, et comme cela on n'appresta à souper chez personne, et on jeusna dez la veille du jour des Cendres. Luy, pour se mocquer d'eux, se tint en lieu où il les vit tous sortir de leurs maisons pour aller les uns chez les autres : ce ne furent que gronderies jusqu'à ce qu'on eust sceû la verité.

11. Camusat, le libraire de l'Academie, avoit achepté des livres de mathematiques. Il y en avoit un de perspective fort commun, mais avec lequel on avoit relié un petit traitté fort rare intitulé : *Alæ et scalæ mathematicæ.* Quelques gens luy avoient voulû donner une pistolle de tout ensemble. Le Pailleur et deux autres mathematiciens se mirent en teste d'attraper ce libraire ; ils envoyerent un d'entre eux demander là-dedans les livres de perspective. Camusat luy monstra celuy-là. « Ah ! le bon livre ! » dit cet homme. « Si je ne l'avois point, je vous en donnerois » trois pistolles ; mais qu'est-ce qu'il y a au bout ? » *Alæ,* etc. Qu'est-ce que cela ? Je ne connois point » ce traitté-là ! » Il le mesprisa tant que le libraire le luy donna pour dix solz. Les autres y vont en suitte, et ayant veû le livre, « Que faittes-vous de » cela ? » luy dirent-ils. — « Ce que j'en fais ! Vous ne » l'auriez pas pour deux pistolles. — Je vous en fourniray à vingt sous piéce, » dit le Pailleur ; « mais » qu'y avoit-il là au bout ? — *Alæ,* etc., » dit Camusat. — « Et qu'avez-vous vendû cela ? — Dix solz. » — Dix solz ! je vous en aurois donné dix livres. » Il pensa crever, car il estoit glorieux.

12. Le feu marquis de Resnel* achepta un fief qui

Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de R.

relevoit d'un autre fief appartenant à un riche apoticaire de Paris. Ce sire luy fit dire qu'il luy devoit foy et hommage, et cela assez incivilement. Le Marquis, resolû de s'en venger, vient à Paris, se met au lict et, le soir, envoye commander un lavement chez cet apoticaire, pour un grand seigneur qui logeoit en tel lieu : le maistre y voulut aller luy-mesme, et prit mesme ses habits des dimanches. Le feint malade ne se laissa point voir au nez ; l'apoticaire luy donne le lavement, et, avant qu'il se fust retiré, le Marquis luy lasche tout au visage en luy disant : « Voylà comme je vous fais foy et hommage, Mon- » sieur l'apoticaire. » Grand procez pour cela ; mais les juges rirent tant qu'il fallut que l'apoticaire s'accommodast.

13. Un jeune garçon, natif de Palestrine en Italie, servoit à Rome Mme de Pisani mere de Mme de Rambouillet. Il estoit naturellement enclin à la bouffonnerie ; il se desbausche et se met avec des comediens, et devient un si excellent homme en son mestier qu'il faisoit egalement bien toutes sortes de personnages ; on le surnomma le *docteur de Palestrine*, parce qu'il faisoit plus souvent le docteur. Il voyagea par toute l'Europe, et estoit caressé de tout le monde. Il revenoit de temps en temps revoir son ancienne maistresse à Paris, et logeoit chez elle. Elle, pour divertir Henry IVe et, depuis, la Reyne-mere, le prioit de joüer avec les comediens italiens qui estoient icy.

Une fois, estant à Rome, il s'avisa de faire *una*

Mort en 1646. *burla* à Paul Jordan, duc de Bracciane*, chef de la maison des Ursins. Ce seigneur estoit fort humain et fort populaire ; il faisoit belle despense et avoit tousjours une assez belle cour. En allant à la messe à pié, assez proche de chez luy, il estoit tousjours accompagné de beaucoup de gens de qualité, et parloit tantost à l'un et tantost à l'autre. Le Docteur loüe des gueux qu'il fit bien habiller à la Juifverie ; il avoit choisy ceux qui ressembloient le mieux aux courtisans du Duc, et leur donna à chascun le nom de ces courtisans qui leur convenoit le mieux. Pour representer je ne sçay quel gros homme, il prit un gueux qui contrefaisoit l'hydropique, en demandant l'aumosne. Pour luy, il s'estoit habillé le plus approchant qu'il avoit pu du duc de Bracciane. En cet equipage, il attend que Paul Jordan sortist de chez luy, se met à sa suitte de l'autre costé de la rüe, le contrefait en toute chose jusqu'à l'eglise, et y entre ; l'un se met à droitte, l'autre à gauche ; il continüe à l'imiter, et l'accompagne jusques chez luy en le contrefaisant. Paul Jordan se tenoit les costez de rire.

14. Un soldat de fortune, nommé Maffécourt, qui est presentement major de Vitry-le-François sa patrie, a fait bien des tours en sa vie. Il avoit un frere curé de Saint-Denis en France. Nostre homme, qui estoit alors chevau-leger de la Garde, y alla pour tascher de l'escroquer. En arrivant, il dit qu'il alloit à l'armée et qu'il luy venoit dire adieu. « Ah ! » dit le curé, qui craignoit bien le coup d'estocade, « vous » me voyez bien en colere, je n'ay pas un sol. — Ah !

» mon frere, » dit Maffécourt, « j'ay vingt pistolles à » vostre service. » Cela attendrit le prestre, qui luy en donna soixante. Aprez avoir servy longtemps, il obtint des lettres de noblesse, et les faisoit enregistrer à Vitry. L'assesseur nommé l'Abbé, qui en enrageoit, luy dit : « M. de Maffécourt, il y a bien plus » de plaisir à se faire *nobilis* qu'à apprendre le mes- » tier de chaussetier, devant le Palais[1]. — Hé! » respondit-il, « il fait bien meilleur estre le premier » noble de sa race que de voir mourir son pere dans » l'Hospital[2]. » Ce monsieur le Major, quoyque marié, aime les fillettes, et pour cela il cache tousjours son argent. Sa femme, qui est adroitte, quand elle sçavoit qu'il en avoit, se levoit la nuict pour foüiller partout. Tout le jour il portoit son argent sur luy; et dez que sa femme estoit endormie, il le mettoit dans la pochette de sa juppe de dessus. Elle n'avoit garde de l'aller chercher là.

15. Un Boheme desguisé en mareschal, eut l'insolence de desferrer un des chevaux d'un carrosse qui estoit avec plusieurs devant une eglise, faisant semblant qu'il le ferreroit mieux à sa boutique. Le cocher n'y estoit pas. BOHEMES.

16. Jean-Charles, fameux capitaine de Bohemes, fit une fois un plaisant tour à un curé. Ils estoient logez dans un village dont le curé estoit riche et

[1] Il y avoit esté en apprentissage.
[2] Le pere de l'assesseur y estoit mort.

avare et fort hay de ses paroissiens; il ne bougeoit de chez luy, et les Bohemes ne luy pouvoient rien attraper. Que firent-ils? Ils feignent qu'un d'entre eux a fait un crime, et le condamnent à estre pendû à un quart de lieüe du village, où ils se rendent avec tout leur attirail. Cet homme, à la potence, demande un confesseur; on va querir le curé. Il n'y vouloit point aller; ses paroissiens l'y obligent. Des Bohemiennes cependant entrent chez luy, luy prennent cinq cens escûs, et vont viste joindre la troupe. Dez que le pendart les vit, il dit qu'il en appelloit au roy de la Petite-Egypte; aussytost le capitaine crie: « Ah! le traistre! je me doutois bien qu'il en appelleroit. » Incontinent il trousse bagage. Ils estoient bien loing avant que le curé fust chez luy. Ce Jean-Charles-là mena quatre cens hommes à Henry IVe, qui luy rendirent de bons services.

16. Un Boheme vola un mouton auprès de Roye, en Picardie, il n'y a que deux ans; il le voulut vendre cent sous à un boucher; le boucher n'en voulut donner que quatre livres. Le boucher s'en va; le Boheme tire le mouton d'un sac où il l'avoit mis, et y met au lieu un de leurs petits garçons, puis il court après le boucher et luy dit: « Donnez-en cinq livres, » et vous aurez le sac par-dessus. » Le boucher paye, et s'en va. Quand il fut chez luy, il ouvre son sac; il fut bien estonné quand il en vit sortir un petit garçon qui, ne perdant point de temps, prend le sac et s'enfuit avec. Jamais pauvre homme n'a esté tant raillé que ce boucher.

17. Jean-Charles a dit au Pailleur qu'un petit cochon ne crioit point quand on le tenoit par la queüe, et que leur plus seure invention pour ouvrir les portes, c'estoit d'avoir grand nombre de clefs; qu'il s'en trouvoit tousjours quelqu'une propre pour la serrure.

18. La Melson*, belle fille, femme de conscience de Camus surnommé *Gambade*, filz de Camus *le riche*, s'avisa un jour de faire secher de la plus fine pour la mettre en poudre, et après elle s'en alla en carrosse chez les apoticaires demander de cette poudre. Quelques-uns, après l'avoir goustée, se contenterent de dire qu'ils n'en avoient point et qu'ils ne devinoient point ce que ce pouvoit estre; qu'il n'y avoit rien de plus mauvais goust. Un plus delicat dit que c'estoit de la merde, et excita une si bonne rumeur contre eux qu'ils eurent de la peine à se sauver.

* Charlotte Melson, mariée à André Girard le Camus, conseiller d'Etat, morte 22 juin 1702. (*Voy. Histor.* de Boisrobert, t. II, p. 405.)

19. Il y avoit à Paris un maistre des Comptes, nommé Belot, qui avoit une jolie femme. Elle fut la premiere qui prit un justaucorps avec un bonnet de plumes, et qui alla à cheval. Elle apprit à tirer en volant*, et souvent, avec sa robe de velours, il luy est arrivé d'aller tirer aux hirondelles au Pré aux Clercs. Le mary estoit jaloux, et se tenoit fort souvent dans la chambre de sa femme, et, selon que les gens luy desplaisoient, il les conduisoit plus ou moins loing. Une fois, il dit à Saucour*, qui luy faisoit compliment: « Si je me croyois, je vous accompagnerois » jusques au bout de la rüe. » C'estoit à dire : n'y revenez plus. En Brie, chez une madame de Passy,

* Au vol.

* Maximilien de Bellefouriere, marquis de Soyecourt.

on luy fit une terrible meschanceté à la chasse; on monta bien tout le monde et on ne luy donna qu'un bidet. Il demeura derrière, et voyoit sa femme courir belle erre * avec des galans. Il pensa enrager. Au bout de quelque temps, par le moyen de la frerie, elle le reduisit. Il aimoit la tourte de pigeonneaux: à certain bancquet, un homme apporta chez luy le dessert et il oublia du sucre. On mangea le fruit sans sucre; jamais Belot ne voulut qu'on en donnast. Il luy prenoit quelquefois des visions de vouloir retenir les gens à coucher. On dit qu'il estoit reduit quand il mourut, et que sa femme en fut affligée quoyqu'il fust gros comme un tonneau.

Grand train.

20. La princesse de Savoye *, qui espousa son oncle le cardinal, n'avoit alors que quatorze ans et estoit assez enjoüée. Un jour, elle s'avisa de faire mettre une traisnée de poudre à canon sous les siéges qu'elle avoit fait ranger dans sa chambre pour recevoir des dames; et quand la compagnie fut assise, elle y fit mettre le feu.

Louise-Marie Christine, née en 1629, mariée en 1642 à Maurice de Savoye; morte en 1692.

COMMENTAIRE.

I. — P. 480, N° 5, lig. 5.

Puis... crioit après : Au Renard !

Clameur de celui qui vouloit ameuter le bourgeois contre un filou; comme si l'on excitoit les chiens à courir après le grand voleur de poules. Dans la jolie traduction burlesque de la *Batrachomyomachie*, la grenouille ayant décidé le rat à voguer sur son dos, s'en etoit bientôt débarrassée :

Elle fit un saut de mouton
Moyennant quoy la male beste
Jetta le rat le cu sur teste,
Et puis en criant : au renard !
Fit le plongeon comme un canard.
(Edition de M. B. de Xivrey. Paris, 1837, p. 116.)

II. — P. 480, N° 7, lig. 1re.

Le prince de Tingry, pere de Mme de Luxembourg.

Henry de Luxembourg, duc de Piney prince de Tingry, mort le 23 mai 1616; père de Marie Charlotte de Luxembourg, veuve en 1630 de Léon d'Albert duc de Brantes, auquel elle avoit apporté le titre de duc de Luxembourg; elle fut remariée plus tard à Charles Henry, comte de Clermont-Tonnerre, fils d'un autre Charles Henry « le feu comte de Tonnerre,» dont on parle ensuite, mort en 1640.

Le cadenas, remplacé par une citrouille creuse dans l'hôpital de Tonnerre, etoit une espèce de trousse ou coffret dans lequel on plaçoit la cuillère, la fourchette et le couteau. Un des côtés etoit relevé de deux doigts avec un couvercle qui conservoit le sel, le poivre et le sucre. On ne s'en servoit que chez le Roi et les princes; puis un peu plus tard chez les ducs et pairs. (Voy. Furetiere.)

Pour les dais, Furetiere dit encore : « Il n'y en a que chez les roys, » les princes et les ducs. Dans les chambres de parade on les met » près de la cheminée. »

III. — P. 485, N° 16, lig. 1re.

Jean Charles...

D'Aubigné nomme ce capitaine des Bohémiens Antoine Charles, et raconte de lui la même histoire; *Aventures de Fæneste,* liv. III, ch. 3. (Voyez la note de M. Merimée sur ce passage, dans l'édition de la *Biblioth. elzevirienne,* 1855, p. 131.)

CDLXXXI.

CONTES DE MOURANS.

1. Un soldat espagnol, comme on estoit près de faire naufrage, se mit à manger un petit morceau de pain, en disant : *Menester comer un poquito, para beer tanto* *.

Il faut un peu manger pour boire tant.

2. A la Rochelle un matelot qu'on pendoit cria *bon voyage!* comme on le jettoit.

3. A Toulouse, un jeune homme de dix-huict [ans] dit en riant au bourreau qu'il connoissoit : « Compere, tu devois mettre un peu de coton, à cause de la connoissance. »

4. Quand M. de Boüillon commandoit en Italie, un peu avant la prise de Monsieur le Grand, deux soldats furent condamnez à estre passez par les armes; aprez, on s'avisa, à cause que l'armée diminüoit, de se contenter d'un, et, à faute de bulletins, on les fit joüer aux dez. L'un vouloit joüer à la chance : « Je ne la sçay pas, » dit l'autre. — « Bien donc, à la rafle. » Il jette le dé et ameine dix-sept; l'autre joüe, mais sans esperance, et ameine trois as. Le premier dit sans s'estonner : « Voylà mourir à beau jeu. » Les officiers, surpris de cette resolu-

tion, firent dessein de le sauver; mais ils voulurent voir auparavant jusqu'où iroit sa constance. On luy demande s'il vouloit estre bandé. « Non, » dit-il. Il choisit ses parrains, et tirant dix escûs qu'il avoit, il dit à l'un d'eux : « Tiens, prends cinq escûs pour » boire, et des cinq autres fais-en prier Dieu pour » moy. » On l'attache, il ferme les yeux. On tire, mais les officiers avoient fait oster les balles; aussytost on le deslie. « Allez vous faire saigner, » luy dit-on. — « Je n'en ay pas besoing, » respondit-il. « Camarade, » rends-moy mes dix escûs, et allons les boire. »

5. Un vieux conseiller de Bordeaux, nommé d'Andrault, avoit eu toute sa vie une telle passion pour les nouvelles, qu'à l'article de la mort il envoya chercher un portugais, grand nouvelliste, pour sçavoir de luy ce qu'il avoit appris par le dernier ordinaire, et il adjousta : « Je suis bien fasché de ne pou» voir attendre l'autre courrier; mais il faut que je » parte. » Et il mourut un moment après.

6. Un vieux reistre de gascon nommé Calverac qui avoit bien des iniquitez sur le corps, estant à l'extremité, avoit grand peur du Diable. Les ministres de Bordeaux luy promettoient assez le paradis; il n'en estoit pas bien persuadé. « Mais me le pro» mettez-vous? » leur disoit-il. — « Oüy. — Touchez » donc là. » Il leur touche dans la main, et aux anciens* aussy; après il leur dit encore : « Mais le » promettez-vous bien? — Oüy. — Touchez donc là » encore une fois. »

* Aux membres du Consistoire.

7. On disoit à une vieille paysanne fort incommo-

dée : « Vous serez bien heureuse d'estre deslivrée » de tous vos maux. — Je vous entends, » dit-elle, « mais on est si longtemps mort ! »

8. Un vieux libertin nommé Bourleroy estant à l'article de la mort, Mme de Nogent-Bautru, car il estoit des amys de son mary, luy envoya un confesseur. « Voicy, » luy dit-on, « un confesseur que Mme de » Nogent vous envoye. — Ha ! la bonne dame ! » dit-il, « tout est bien venû de sa part. Si elle m'en» voyoit le turban, je le prendrois. » Le confesseur vit bien qu'il n'y avoit rien à faire.

CDLXXXII.

SUITE DES NAIFVETEZ, BONS MOTS,

REPARTIES, CONTES POUR RIRE.

1. Au siege de la Rochelle, le comte de Jonzac*, de la maison de Sainte-Maure, avoit un regiment d'infanterie. En une sortie, les Rochellois le mirent en fuite avec son regiment. Le lendemain, ils* sortirent encore ; mais on les repoussa en leur criant : « Tu » n'as pas trouvé ton Jonzac. » — Luy-mesme, un jour ou deux après, voyant deux soldats qui se battoient, courut pour les separer. « Qu'y-a-t-il ? » leur cria-t-il, « contez-moy vostre differend. — Mon- » sieur, » dit l'un, « il dit que je suis du regiment » de Jonzac. » Je vous laisse à penser si Monsieur le Comte se vanta d'en estre le mestre de camp.

Leon de Sainte-M., comte de Jonzac, cousin du duc de Montauzier.

Les Rochellois.

2. Quand Urbain VIII* fit oster les portes de bronze du Pantheon pour en faire un autel à saint Pierre, on fit ce pasquin :

Maffeo Barbarino, pape de 1623 à 1644.

Quod non fecere Barbari, fecere Barbarini.

3. Le pape Sixte V ayant fait sa sœur*, qui avoit esté lavandiere, duchesse de Caverino, on mit à Pas-

La signora Camilla Perreto.

quin une chemise fort sale avec ce mot : « Depuis » qu'on fait les lavandieres duchesses, il n'y a pas » moyen de se faire blanchir. »

Louis Ludovisi, card. 1621-1632.

Marquis et menstrues.

4. Le cardinal Ludovizio* ayant fait son bardache marquis, joüant sur le mot equivoque de *marchese** on mit ce mot : *Mai culo haveva fatto marchese.*

Louis de B., evêque de Saintes, mort 1er juillet 1676.

5. M. de Xaintes*, filz naturel du mareschal de Bassompierre, dit qu'une nuict, il fut reveillé par un coup de pistollet qu'on tira dans sa chambre. « Qu'est-ce que cela ? — C'est, Monsieur, que j'a- » vois peur qu'une souris ne vous resveillast, et je » l'ay tuée. »

François d'Epinay, sieur de Saint-Luc, grand maître de l'Artillerie.

Henry, duc de Luxembourg.

6. Saint-Luc*, pere du Mareschal, se trouva à la porte du cabinet avec M. de Luxembourg* qui, croyant que l'autre luy vouloit mettre le pié devant, luy dit : « Me le disputerez-vous, à moy qui ay eu » quatre empereurs de ma maison ? — Ma foy, » luy dit Saint-Luc, « je me trompe fort, si vous estes » jamais le cinquiesme. »

7. Un gentilhomme de Poitou, pour avoir des œufs de pigeon qui estoient dans un trou à une muraille d'une ferme, prit une grande eschelle, à laquelle il attacha son cheval ; il chassa de ce trou la femelle qui couvoit : le cheval eut peur et entraisna l'eschelle. Le bon *nobilis* se rompit la teste ; mais, en monstrant son chapeau plein d'œufs : « Bon, bon ! » dit-il, « ils » ne sont pas cassez. »

Elisabeth de Tholose. (*Voy. Histor.* de Lisette, t. I.)

8. Madame des Hagens*, du temps du mareschal d'Ancre, oyant dire que la seigneurie de Venise estoit bien riche, dit : « Qu'il la falloit marier avec Mon-

» sieur quand il seroit grand. » Elle prit *seigneurie* pour *signora*.

9. Un jour qu'on parloit de successions, un gentilhomme, qui pourtant estoit à son aise, dit : « Pour » moy, je croy que si le Diable mouroit, je n'heriterois pas de ses cornes. — Là, là, mon amy, » dit naïfvement sa femme, « de quoy vous faschez-vous? » n'en avez-vous pas assez ? »

10. On avoit à faire pendre un pauvre diable à Autun ; le bourreau estoit malade ; on en fit venir un du lieu le plus proche. Quand il fut arrivé, on le fit venir à l'hostel-de-ville, car le crime regardoit la communauté ; il demanda combien il y avoit à gaigner. « Dix livres, » luy dit-on. — « Messieurs, » respondit-il, « il n'y a pas moyen de s'y sauver. Si » c'estoit quelqu'un de vous autres messieurs, qui » avez de bons habits, très-volontiers ; mais ce mise- » rable en a un qui ne vaut pas trois solz. »

11. Un laquais d'une de mes amies, à qui son camarade par malice avoit coupé les cheveux trop courts, alla offrir deux solz à un barbier pour les luy remettre.

12. Un vieux gentilhomme d'auprès de Rheims, nommé Louversy*, comme le feu Roy passoit par là, luy demanda son chauffage dans une forest. Le Roy le luy accorda : « Mais, Sire, » luy dit-il, « je seray » cent ans à faire faire ce qu'il faut pour cela ; je vous » prie, donnez-le-moy de vostre main. — Mais, » respondit le Roy, « cela ne se fait point, et vous n'avez » ny papier ny encre. — J'en ay, Sire, et une table

* Philippe de Thannois, sieur de Louversy.

» aussy. » Il tend son dos, et son affaire fut faitte.

13. Une femme fort innocente estant grosse pour la premiere fois, comme son mary parla de faire un voyage, se mit à pleurer. « Hé ! » dit-elle, « de quoy » vivra l'enfant en vostre absence! » Elle croyoit qu'on luy donnoit à manger en faisant cela.

Jean-Jacques de Pons, marq. de la C., père de Mlle de Pons.

14. Un ministre à qui le marquis de la Caze* avoit donné charge de luy chercher un precepteur pour ses enfans, luy fit ainsy reponse : « Je ne manqueray » pas de m'informer de quelque Ciceron pour vos » petits Alexandres. »

Vos lettres de licencié.

Sans doute, quand l'audience etoit levée.

15. Un jeune garçon d'Auvergne voulut estre receû advocat à Paris ; il part et prend si bien ses mesures que, quand il pria Bataille de le presenter, il n'y avoit plus qu'un jeudy d'audience jusqu'à la fin du Parlement. Bataille luy dit : « Trouvez-vous à sept » heures, demain matin, au Palais, et apportez vos » licences*. » Bataille y va, mais il ne trouve pas son provincial ; en attendant, il va dire au parquet qu'il avoit des licences pour presenter un advocat, mais que, par hazard, il les avoit oubliées chez luy. On prend cela pour argent comptant ; on ouvre. Son homme ne vint qu'à neuf heures*. « Et où vous estes- » vous amusé ? — Monsieur, » dit-il, « excusez-moy ; » en venant, j'ay rencontré un gros moineau vert » qui parle ; je m'y suis arresté jusqu'à cette heure. » Pensez qu'il faisoit beau voir un animal en robe de Palais entendre jazer si long-temps un perroquet ! Il fallut qu'il s'en retournast en son pays sans rien faire.

16. Un homme fut prié de faire un rebus pour la ville de Poitiers. Il mit trois poys : Poy un, poy deux, » poy tiers. »

17. Tambonneau *, au bout de trois sepmaines qu'il eut pris un cocher, luy demanda s'il estoit marié. « Monsieur, » respondit cet homme, « il n'est plus » temps : il falloit demander cela en m'arrestant. » *Histor.*

18. Un homme disoit à son filz : « Pierre, tu as » vessy. — Vous m'excuserez, mon pere. — Pierre, » tu vesses donc ? — Excusez-moi, mon pere. — » Mais qu'est-ce donc que je sens, tu ne dis pas vray. — O je m'en vais vous l'expliquer, » dit le filz. « Quand vous disiez que j'avois vessy, je vessois ; et » quand vous me disiez que je vessois, j'avois vessy. »

19. Un bucheron qui se vouloit marier vint pour se faire faire la barbe. On ne la luy avoit jamais faitte. « Comment voulez-vous qu'on vous la fasse ? » dit le barbier. — « Laissez-moy, » dit-il, « deux baliveaux » le long des lévres de dessus, et coupez-moy tout le » reste à blanc estau. »

20. François Ier estoit à table quand on luy presenta une epigramme qui luy plut fort, et en mangeant il disoit sans cesse : « Ah ! la bonne epigramme ! » Un bon gentilhomme qui oüyt cela, dit après au maistre-d'hostel : « Que vouloit dire le Roy ? *Oh ! la » bonne epigramme ! oh ! la bonne epigramme !* di- » soit-il à tout bout de champ. Est-ce quelque viande » nouvelle ? Hé ! je vous prie, faittes-nous en gouster. »

21. Un homme de Rheims fit une comedie pour le college : c'estoit *l'Election de Nicolas, patriarche*

d'Antioche. Or les douze qui le devoient eslire estoient tombez d'accord que le premier qui entreroit dans l'eglise seroit eslû : un hermite de sainte vie fut le premier ; il dit son nom, c'estoit Nicolas. Les douze repetoient ce mot de *Nicolas* l'un après l'autre, et cela en trois beaux vers alexandrins. Ce mesme homme desdia cette belle piece à trois freres de la ville de Rheims, qu'il appelloit *Geryon rhemois.*

22. Un curé de Picardie appellé en tesmoignage dit : « C'estoit la nuict, je vins à la fenestre, et quand » je vis que je ne voyois rien, je retournay coucher » avec Jeanne. »

23. Un homme de Creon auprès de Bordeaux demandoit au Palais* des *estaquettes* ; ce sont des aiguillettes de cuir. On ne l'entendoit point. Son valet luy dit : « Anen-nous-en, non y a pas estaquettes ; » pensus-bous esta à Creon ? » (Allons-nous en, il n'y a point d'estaquettes ; pensez-vous estre à Creon ?)

Aux merciers du Palais.

24. M. d'Elbœuf*, pere du dernier mort, aimoit le bon vin. Un jour, à la campagne, après avoir communié, le curé luy donna du vin dans un verre. Il le gousta et le trouva bon. « Monsieur le Curé, » luy dit-il tout bas, « où l'avez-vous pris ? — A la Corne, » Monsieur. — Venez-vous-en disner avec moy, et » en apportez trois bouteilles. »

Charles de Lorraine, 1er duc d'E. en 1581.

25. Berthod l'incommodé dit à une dame : « Cher- » chez-vous la rüe du *Bout du monde ?* la voicy. — « Non, » dit-elle, « je cherche la rüe des *Deux-Boules.* — Vous n'avez pas trouvé, » respondit-il, « ce que » vous cherchez. »

26. Un Espagnol du royaume de Murcie pays fort chaud, venû en France l'hyver, comme il passoit par un village, les chiens abboyerent après luy; il voulut prendre une pierre, il trouva qu'elle tenoit, à cause de la gelée. « Peste du pays ! » dit-il; « on y » attache les pierres, et on y lasche les chiens. »

27. Un brutal de cocher qui estoit fort brave disoit à des gardes qui luy avoient voulû oster son foüet à la chasse : « Vous estes de belles gens ! je » vous porterois, tous tant que vous estes sur mon » — une lieüe durant. »

28. Le feu Roy trouva un paysan naïf dans je ne sçay quel village, vers Saint-Germain ; il s'en voulut divertir et le fit approcher. « Hé bien ! Monsieur, » luy dit cet homme, « les blez sont-ils aussy beaux » vers chez vous qu'ils sont vers chez nous ? » Il se nommoit Jean Doucet. Le Roy le prit en affection, et le mena à Saint-Germain. Là il se mit à joüer à la Pierrette avec luy et luy gaigna dix solz, dont l'autre pensa enrager. Le Roy en estoit si aise qu'il porta ces dix solz à Rüel, pour les monstrer au Cardinal. Un jour le Roy luy donna vingt escûs d'or : il les prit, et, frappant sur son gousset, il disoit : « *I vous re-* » *vanront, Sire, i vous revanront; vous mettez tant* » *de ces tailles, de ces diebleries sur les pauvres gens !* » On luy fit faire une innocente* d'escarlate avec de l'or, et on le renvoya à son village, d'où il venoit voir le Roy deux fois la sepmaine. Une fois il vint sans innocente, et dit pour raison qu'il estoit feste, et que quand il alloit à la messe, on ne faisoit que regarder

* Une sorte de robe de chambre.

son clinquant, et on ne prioit point Dieu. La famille de cet homme eut quelque petite gratification du Roy ; je pense qu'il mourut en mesme temps que son maistre. Ses nepveux, qu'on appelle les *Jean Doucet*, ont voulû prendre sa place, mais ce sont de meschans bouffons.

29. Au Pays-Bas, des moines et des religieuses representoient la Passion. Un gros moine estoit en croix, et une belle religieuse à ses piez qui faisoit la Madelaine. Elle avoit des tetons qui tentoient le drosle. Comme il sentit que le linge qui estoit devant son honneur commençoit à se soulever : « Ostez, » dit-il, « cette Madeleine ; elle gaste tout le jeu. »

30. Un marguillier avoit retenû un predicateur pour prescher le saint de la paroisse. A quelques jours de là cependant, le mesme predicateur, preschant le panégyrique d'un autre saint, où ce marguillier se trouva, il dit tant de merveilles de ce saint que le Marguillier ne put se tenir, et, se levant, luy dit : « *El nostro san Padrone sara dunque un coyone?* »

31. A une procession, un drosle, qui estoit Jesus, fut foüetté un peu trop fort par celuy qui faisoit le bourreau : « Ah ! » luy dit-il, « si jamais tu es Dieu, » je t'estrilleray en diable. »

32. Une bonne femme dit à une reyne de France qui alloit en pelerinage à Chartres, pour avoir des enfans : « Vous n'avez qu'à vous en retourner, celuy » qui les faisoit est mort. »

33. Il y a à Montmartre un tableau de Nostre-Seigneur et de la Madelaine, de la bouche de laquelle

sort un escriteau où il y a *Raboni*. Les bonnes femmes en ont fait un saint Rabonny qui *rabonnit* les marys, et on y fait des neuvaines pour cela.

34. Une pauvre femme faisoit reproche à une autre d'avoir espousé un gueux de ces rües. « Dittes un » gueux, » dit l'autre, « qui ne demande qu'aux car- » rosses, et qui gaigne quarante solz par jour. »

35. Un laquais de Champagne qui estoit filleul de son maistre demandoit à tout le monde au Palais si on n'avoit point veû son parrain.

36. Un bourgeois de la Rochelle demandoit à Paris le logis de Mademoiselle la Secretaire ; c'estoit une femme qui ayant espousé un homme de cette ville-là, y alla pour quelque temps avec luy, pour voir ses parens ; et pour la distinguer de sa belle-mere, on l'appelloit Mademoiselle la Secretaire, à cause que son mary estoit secretaire du Roy.

37. Un nommé du Mousset, trezorier de France à Châlons, receût un soufflet sur l'œil en joüant ; sa femme s'escria : « Ah ! mon Dieu, mon cœur est » borgne. » Une autre, racontant la maladie de son mary, disoit : « Je luy disois quelquefois : « Mon » cœur, tirez la langue. »

38. Maillet * signa ainsy une lettre d'amour : « *Celuy qui ne peut commencer de vous esperer, ny* » *finir de vous desirer*. Maillet. »

Voy. Histor. de Mlle de Gournay

— Ce pauvre poëte alla trouver une femme qui chantoit sur le Pont-Neuf ; il luy demanda combien elle donnoit de la plus belle chanson. « Un escû. — » Mais si elle estoit si belle, si belle ? — On iroit jusqu'à

» quatre livres. » Il luy promit qu'elle seroit admirable. La voylà imprimée. Ce n'estoient qu'*astres*, que *soleils*, etc. On n'en vendit pas une. La chanteuse le mit en procez. Il va trouver Gombaud, luy conte l'affaire ; Gombaud rendit l'escû qu'il avoit receû, et le procez fut terminé.

39. Ceux de Rhetel, à l'entrée de M. de Nevers, avoient fait peindre sur la porte de leur ville des cerfs qui avoient le nez vert, et luy dirent : « Nous sommes » *cerfs aux nez verts.* »

40. Un homme avoit gaigné six quarts d'escû au curé de Brie-sur-Marne ; le curé ne le paya point. Le lendemain à l'offrande, au lieu de cracher au bassin, il dit : « Reste à cinq, Monsieur le Curé. »

41. Le grand-prieur de la Porte* disoit : « Je ne » suis pas plus à mon aise que quand je n'avois que » vingt-cinq mille livres de rentes ; cela ne me sert » qu'à avoir plus de voleurs autour de moy. Mon » sommelier dit que le vin luy appartient dez qu'il » est à la barre, et n'a point d'autre raison à m'alle- » guer sinon qu'on en use ainsy chez Monsieur le » Cardinal ; le piqueur pretend que le lard est à luy » dez qu'il en a levé deux tranches ; le cuisinier » n'est pas plus homme de bien qu'eux, ny l'escuyer, » ny les cochers ; sans parler du maistre d'hostel, » qui est le voleur *major ;* mais ce qui me chicane » le plus, c'est que mes valets de chambre me disent : « Monsieur, vous portez trop long-tems cet habit, il » nous appartient. »

Amador de la Porte, grand-prieur de France, mort en 1644.

42. Autrefois on portoit un chaperon à l'enterre-

ment de ses plus proches parens. Un gentilhomme des voisins de M. de Racan, ayant perdû sa femme, luy demanda comment il falloit qu'il fust pour l'enterrement. « Il y en a encore, » dit Racan, « qui » prennent une robe et un chaperon. » Le bon *nobilis* prit une robe d'advocat et un chaperon de vieille, qui estoit large d'un demy-pié, et se le mit sur la teste.

43. Un gascon qui se mesloit de faire des vers, fit un poëme des guerres de la Religion. En un endroit, il disoit :

Il y eut grand meslée,
La riviere entre deux.

44. Un homme de la Rochelle, disoit du feu Roy :

Il prit Arras en cin-
Quante quatre journées.

45. Housset*, intendant, une nuict fit semblant d'avoir la colique; sa femme le suit. Au lieu d'aller au privé il alla coucher avec la suivante; elle les surprit. Depuis, on appella cela la colique-Housset. *Voy.* t. IV, p. 63.

46. Feu M. de Guise* disoit à un honneste homme de Paris, qui avoit une maison proche de Meudon, sur le mesme costeau : « J'ay plus belle veûe que » vous. — Vous me pardonnerez, Monsieur, car de » ma maison je vois votre chasteau, et de votre chasteau vous voyez ma maison, qui n'est qu'une petite » chaumiere. » *Histor.* I, p. 361.

47. Un normand disoit naïfvement : « M. de Lon-

» gueville est un bon prince. Il prend bien la peine » de prier Dieu. »

48. Le maistre d'hostel d'un seigneur napolitain eut prise au marché avec le maistre d'hostel d'un autre seigneur à qui emporteroit quelque gros poisson qu'ils marchandoient. Le premier fut gourmé et on luy cassa les dents. Il se plaignit à son maistre et luy dit plusieurs fois : « Monsieur, c'est votre » affaire. » Le maistre ennuyé de cela luy dit d'un fort grand sang-froid : « Tu verras quand tu man- » geras des croustes, si c'est ton affaire ou la » mienne. »

49. Un eunucque qu'un de ses amys aborda en luy disant : « Je vais vous apprendre la meilleure » nouvelle du monde. — Hé quoy ? — Le Grand Sei- » gneur a gaigné une bataille. — Je croyois, » dit l'eunucque, « que tu m'allois dire que tu avois retrouvé » mes c—. »

50. Une grosse madame disoit à une simple femme : « Pour moy, j'aimerois mieux n'aller point » en paradis que de n'y estre au-dessus de vous. — « Hé ! Madame, » dit l'autre, « quand vous serez au- » dessus de nous, ne nous pissez pas au moins sur » la teste. »

51. Le prince d'Orange, Maurice, aimoit fort les cochons de laict. Ayant à traitter des ambassadeurs, il dit à son maistre d'hostel : « Qu'on nous face » bonne chere ; qu'on nous donne un cochon de laict » sur l'assiette. »

52. Un gentilhomme en fit appeller un autre en duel

parce qu'il l'avoit loüé de grande memoire. Il avoit oüy dire que c'estoit marque de peu de jugement; et, après, quoyqu'il fust fort brave, il ne se trouva pas au rendez-vous, de peur de passer pour avoir de la memoire s'il s'en estoit ressouvenû.

53. Pitard disoit à Theophile : « C'est dommage » qu'ayant tant d'esprit, vous sçachiez si peu de » choses. — C'est dommage, » respondit Theophile, « que sçachant tant de choses, vous ayiez si peu » d'esprit. »

54. L'hostesse du Lion-d'Or, à Saumur, estoit fort jolie, et avoit un gros brutal de mary. Un gascon, voyant cela, luy dit : « Madame, ye ne comprens point » comment on vous a donnée à *este* homme; il falloit » que vous eussiez fait *quauque* gaillardise de fille. »

55. Petitpuis-le-Bœuf estoit un desbausché qui dansant un jour au bal avec la seneschalle de Saumur, du Rosay, une emplastre tomba de ses chausses. Elle qui croyoit le desferrer, lui dit : « Monsieur, ra» massez vostre emplastre. » Il ne se desferre point, met la main dans ses chausses et, en ayant tiré une autre emplastre : « Madame, » respondit-il, « voylà » la mienne, il faut que ce soit la vostre. »

56. Un gascon disoit que pour disner chez le cardinal de Richelieu il avoit dit : « Je suis à Monsu » de Biscarrat. » Et après il adjousta : « Je ne luy » faisois pas tort. »

57. Un provençal vouloit avoir le benefice d'un homme, et, ne l'ayant pu persuader de le luy resigner, il l'enleve et le met en prison dans une cave;

là, le poignard sur la gorge, il le presse de luy resigner son benefice ; l'autre, qui n'avoit que cela pour tout bien, dit qu'il aimoit autant mourir. Le galant homme, le voyant si resolû, s'en va à Avignon trouver le Vice-legat, luy expose qu'un tel estoit mort, et qu'il luy venoit demander son benefice. « Vous » estes venû trop tard, » respond le Vice-legat, « je » l'ay donné ce matin. — Mais, Monsieur, » respond froidement cet homme, « quel fondement a eu celuy » qui vous l'a demandé? — Il m'a dit que cet homme » ne paroissoit plus, et qu'on le tenoit pour mort. » — Il n'est point mort, » repliqua-t-il, « et si, il » n'en mourra pas. » Il avoit dessein de le tuer, s'il obtenoit le benefice.

58. Un de mes oncles avoit un cocher, nommé Nicolas Volant; un de ses camarades luy emprunta vingt escûs. « J'en veux avoir une promesse. » C'estoit dans une escurie ; il n'y avoit ny papier ny encre : « Escris-la sur la muraille avec ton couteau. » Il escrit : « Je soussigné, reconnois devoir la somme » de soixante livres que je promets de payer au por- » teur de la presente. »

59. Un de mes freres a un cocher qui prioit Dieu pour tout ce qu'il aimoit en la maniere suivante : « Je » prie Dieu pour moy, pour ma femme, pour Mon- » sieur et pour Madame, pour mes chevaux et pour » les enfans du logis. »

60. Deux cochers se disputoient une fois, et l'un disoit : « Je ne sçay pourquoy vous niez cela ; vous » me l'avez dit en presence de vos chevaux. »

61. Un homme, qui avoit un valet fort sot, luy mit par escrit tout ce qu'il avoit à faire avec luy. Allant à la campagne, le maistre tombe dans un fossé ; il appelle ce garçon, qui, au lieu de courir, luy crie : « Attendez, que je voye si cela est sur mon me- » moire. »

62. Le feu Gazettier *, à la revolte du Portugal, mettoit entre les tiltres du roy de Portugal : « Roy » d'Aquen et d'Alen et de delà mer ; » au lieu qu'il falloit mettre : « Roy de deçà et de delà la mer, » à cause qu'il a quelques places en Afrique.

Théophraste Renaudot, mort en 1653.

— Son filz qui est un sot auprès de luy, disoit l'autre jour, parlant de je ne sçay quelle entrée : « Quand le magistrat eut achevé sa harangue, le » canon commença la sienne. »

— Quand les ennemys estoient à Fismes[1], il disoit en parlant de Chasteau-Thierry : « Nostre bour- » geoisie se rasseure plus que jamais, surtout depuis » l'arrivée du vicomte d'Espaux, qui s'est jetté de- » dans cette ville avec une bonne partie de la no- » blesse du pays. » Apparemment quelqu'un luy avoit escrit cela pour se mocquer de luy ; car le Vicomte n'y mena que des vaches, des moutons et des cochons, pour les mettre en lieu seur. — Celuy qui commandoit dans le chasteau s'appelle des Prez ; c'est un fort gros homme ; son cocher disoit : « Mon maistre » a juré de crever sur le rempart. »

63. Castille, frere de Janin, ayant marchandé

[1] En 1650.

long-tems un petit chien à Bologne, s'en alla sans l'achepter, et quand il fut à quatre lieües de là, il renvoya un homme pour demander le nom de ce chien.

— Un autre de ses freres se piquoit tellement de belles mains qu'il ne les monstroit que sur de la pane noire, pour les faire paroistre encore plus blanches. La nuict il les tenoit passées dans des rubans qui estoient attachez au dossier. Il y mettoit toutes les drogues imaginables. Il en voulut faire autant à son estomac : le canfre le tua.

64. Une paysanne, comme on portoit en procession le chef de saint Marc, le jour de sa feste, par les vignes qui avoient esté gelées la nuict, dit naïfvement : « Haussez, haussez-le bien haut, qu'il voye » le beau menage qu'il a fait. » *Marquet** est un des geleurs.

C'est-à-dire la Saint-Marc est un jour où la gelée est fréquente, comme la pluie pour Saint-Médard.

65. Un garçon à qui son confesseur disoit que le catze n'avoit esté fait que pour pisser : « Et les tes- » moings, mon pere, pourquoy ont-ils esté faits ? »

66. Un Italien que son confesseur exhortoit à la continence, descouvrant son engin en bon estat, luy dit : « *Padre, parlate a questa bestia.* »

67. Une vieille femme n'alloit jamais à l'enterrement, et disoit : « Pourquoy irois-je ? ils ne vien- » dront pas au mien. »

68. Les capucins de Grasse prirent un garçon qui voloit leurs fruits ; ils firent venir le pere qui luy dit : « Hé bien ! si tu ne veux rien valoir, fais-toy au » moins capucin. »

69. M. de Nevers, gouverneur de Champagne, estant logé dans l'hostel-de-ville à Vitry, vit je ne sçay quel gaillard de bourgeois, dans la place, qui alla donner un coup de genoüil dans le derriere à un autre ; il demanda à un officier qu'il entretenoit : « Qui est cet homme? — Monseigneur, » luy dit-il gravement, « c'est Monsieur le Prince; car nous » appellons *Rois* et *Princes* ceux qui sont un peu » fous. »

70. Un Italien appella un homme *cavallo di Christo*, pour dire un asne.

71. Un cocher d'un de mes amys à qui son maistre avoit dit de le venir chercher à quatre heures pour partir à la fràischeur, l'alla esveiller à deux, en luy disant naïfvement : « Monsieur, depeschez-vous de » dormir, car vous n'avez plus que deux heures. » Quelquefois on a fait la mesme chose aux gens par malice.

72. Le vieux Pena, celebre medecin, estoit tout de travers sur son mulet, et ne prenoit pas trop garde où il se mettoit. Un jour, il se fourra dans un bourbier, il ne sçavoit comment s'en tirer et disoit à son mulet : « Courage, mon amy, sors-moy d'icy, » monstre-toy le plus sage, monstre-toy le plus sage. »

73. Le maistre d'hostel de l'évesque de Mande mit sur ses parties : « Item, pour un pasté de » 6 blancs *, 3 solz. »

Ou : deux sous et demi.

74. Furetiere demanda de l'argent à son pere pour achepter un livre : « Et sçais-tu, » luy dit-il, « tout » ce qui est dans celuy que tu acheptas l'autre jour? »

C'estoit un dictionnaire. — Quillet dit qu'il a veû un garçon qui vouloit traduire *Calepin* en françois *.

Le *Grand dictionnaire*, latin, françois, allemand, etc.

75. Ma mere me dit un jour : « Pourquoy achepter des livres? n'avez-vous pas fait toutes vos » estudes? »

76. Un françois nommé la Fosse, qui est au service du Grand-duc, traduit Tacite en *octaves*.

77. Du Moulin, le ministre, dit à un homme de soixante-dix ans qui se marioit et qui estoit venû* trop tard : « Une autre fois, venez un peu de meilleure » heure. »

Au temple pour être marié.

78. Le Pailleur avoit un frere curé vers Dreux, confin de Normandie. Quand il prenoit quelque vicaire, il luy demandoit : « D'où estes-vous? — D'un » tel lieu. —Auprez de quelle ville, de quel diocese?— » De Séez, » par exemple. — « Vous estes donc Nor- » mand? — Et vere ; mais je n'y ay pas esté nourry. »

79. Un Espagnol escrivit sur la porte d'une courtisane un C. avec ce mot : *Sin hundo**; elle, sur-le-champ, y adjousta : *Falta di corda.*

Sans fond.

80. Il y a un secretaire du roy huguenot, nommé Courtaut, qui demeure exprès dans l'isle Nostre-Dame, « pour ramasser, » dit-il, « les pierres sur le » quay, de peur qu'on ne les jette aux batteaux qui » reviennent de Charenton ; » et croit rendre un grand service à l'Eglise *.

Réformée.

81. Mme de Villesavin *, qu'on appelle la servante tres-humble du genre humain, ayant trouvé Mlle Veron * qui sortoit d'une maison où elle entroit, se mit à l'embrasser. « Ah! ma chere, remontez; quoy! je

Isabelle Blondeaux, femme de Jean Phelippeaux, s^r^ de Villesavin.

Hist., t. VII, p. 544.

» vous verrois si peu! » Elle la fit remonter, et après elle demanda qui elle estoit : « Car, » adjousta-t-elle, « j'ay si mauvaise memoire! — C'est Mlle Veron, » luy dit quelqu'un. — « Jesus! » reprit-elle, « avoir » oublié le nom de la meilleure de mes amyes!... » Elle ne l'avoit jamais veûe.

82. Le jardinier de Mme de l'Estang, ma belle-sœur*, en luy escrivant de Beausse mettoit pour adresse, *devant la maison fondüe*, parce qu'il y avoit trois ans qu'une maison fondit devant nostre porte.

Catherine Ramboullet, femme de Jacques de Monceaux, sieur de L.

83. Un gascon, m'entendant appeller Gedeon chez mon pere (c'est mon nom de baptesme), m'appelloit M. de Gedeon.

84. M. de Vendosme[1], passant à Noyon, logea aux *Trois-Rois*. Le filz du maistre de la maison, nouvellement receû advocat, crut que sa nouvelle dignité l'autorisoit à aller faire la réverence à M. de Vendosme; il y va. M. de Vendosme luy demande qui il estoit. « Monsieur, je suis le filz des *Trois-Rois*. » — Le filz de trois rois, Monsieur! je ne suis le filz » que d'un; vous prendrez le fautueil : je vous dois » tout honneur et tout respect. »

85. Un ivrogne pissoit dans sa cour; il pleuvoit et une gouttiere alloit. Il demeuroit trop long-temps; sa femme l'appelle. Il croyoit que c'estoit en pissant qu'il faisoit le bruit que faisoit l'eau dans la gouttiere, et il luy respondit : « Va, va, je pisseray tant qu'il » plaira à Dieu. »

[1] Bastard d'Henry IVe.

86. Une fille[1] disoit que quand elle trouvoit des ordures dans un livre, elle les marquoit pour ne les pas lire.

87. Un gentilhomme qui nourrissoit assez mal sa meute ayant trouvé une charogne, se mit à crier : « Au plus nécessaire, chiens, au plus nécessaire. »

Sa cargaison de harengs.

88. Un Escossois qui n'avoit pu vendre son harang* à propos, s'alla promener, aux festes de Pasques, à Bordeaux, dans les allées du cardinal de Sourdis; le rossignol chantoit desjà. « Ah! petit l'oiseau, » dit-il, « toy n'avoir point d'harang à vendre. »

89. Une madame Goile, femme d'un vendeur de marée en titre d'office[2], personne bien faitte, comme on luy demanda chez Mme d'Agamy si elle n'avoit jamais eu la verolle* : « Je n'ay eu, » dit-elle, « ny la » grosse ny la petite. »

C'est à-dire : la petite vérole.

90. Un advocat au Conseil, nommé Chapuiseau, fit un cachet où un chat puisoit de l'eau. Il composa un livre qu'il appelloit *le Devoir de l'homme.* Il promit à un conseiller, nommé Champdieu*, de le luy monstrer manuscrit; il fut chez ce conseiller, et, n'ayant trouvé que Madame, il luy voulut laisser son livre (c'estoit un gros rouleau qu'il avoit fourré dans ses chausses, et qui paroissoit). Il y met la main pour le tirer. « Jesus! Monsieur Chapuiseau, que faittes- » vous? — Madame, » dit-il naïfvement, « c'est le » Devoir de l'homme. »

Daniel de Chandieu, conseiller au Parlement en 1601, marié à Louise Leclerc de Fleurigny.

[1] Mlle Armenauld.

[2] Ces offices valent cinquante mille livres.

— Sa belle armoirie m'a fait souvenir d'un idiot de la Rochelle qui monstroit la porte de Cogne à un autre et luy disoit : « Ces fleurs de lys, c'est le Roy : ce » navire, la ville, et ce cheval, c'est mon pere. » Son pere estoit maire quand cette porte fut bastie, et il y avoit mis ses armes.

91. M. Mangot, garde des sceaux, en une occasion pressante, proposa d'envoyer une armée en poste.

92. Un chancellier voulant expliquer au Roy une lettre du Roy Jacques, où il y avoit : *Mitto tibi quinque molossos*[1], dit : *Cinq mulets.* « Voire, » dit le Roy, « des *mulets?* » Quelqu'un dit : « Ce sont des » *dogues.* — Je croyois, » dit le Chancellier, « qu'il » y eust *muletos.* »

93. Un pedant d'environ quarante-cinq ans prit un jeune corbeau et dit : « Je veux voir s'il vit cent » ans, comme disent les naturalistes. »

94. Une dame huguenotte, à qui on demandoit de quel canton estoit son suisse, dit : « Il est du can- » ton de Villiers-le-Bel[2]. » Il y a beaucoup de huguenots en ce lieu-là ; elle croyoit que l'habit faisoit le Suisse. — Une autre disoit : « Du poinct de Genes » de Villiers-le-Bel. » On y fait de la dentelle, mais point belle.

95. Un evesque de la maison d'Ambres estoit un petit tyranneau. Il ne vouloit point payer de la paille

[1] Dogues.
[2] Saint-Denis.

qu'on luy avoit fournie, et disoit en riant : « Ne sça-
» vez-vous pas bien que l'ambre attire la paille ? »

96. Une femme qui n'estoit pas en humeur, mais ne voulant pas refuser son mary, luy dit : « Tiens, » fais-le donc, pour toy tout seul. »

C'est-à-dire : cela m'excède, m'ennuie.

97. Un curé disoit souvent : « Cela me f...*. — » Vous estes donc bien aise, » respond sa servante.

98. Une blanchisseuse, pour bien loüer ma mere, après avoir dit cent fois : « Oh ! la brave femme que » c'est ! » adjousta : « Et qui a bien soing du linge ! »

André le Nostre.

99. Le Nostre*, jardinier des Tuilleries, mais qui est très-habile en son mestier, et qui gaigne bien plus avec les gens qui ont de belles maisons qu'avec le Roy, a fait des armes sur lesquelles, au lieu de casque, il a mis un gros chou-cabus dont les premieres fueilles pendent des deux costez, comme des plumes. Le Nostre est curieux et a de fort beaux tableaux. Il laisse la clef de son cabinet en un certain endroit que tous les honnestes gens sçavent ; et, quoyqu'il y ait de fort petites pieces et mesme des livres, il n'a jamais rien perdû.

Peut-être Mme de la Braigne, de l'*Histor.* de Croisilles, t. III, p. 30.

100. Madame de la Brene*, femme d'un Luxembourg, alla pour voir la mer ; là elle demanda où estoit donc ce flux et reflux dont elle avoit tant oüy parler. On le luy monstra du mieux qu'on put. « Voire, » dit-elle, « cela, le flux et reflux ! Eh ! ce » n'est que de l'eau verte ! »

101. Une fille qui avoit esté eslevée comme orpheline par l'eglise de Charenton s'en alla un jour au Consistoire et leur dit : « Messieurs, j'ay leû dans saint

» Paul qu'il vaut mieux se marier que de brusler ; s'il » vous plaist de me donner un mary ? car je sens que » j'en ay besoing. » Elle dit cela avec la plus grande naïfveté du monde : les voylà tout desferrez ; ils luy dirent qu'elle sortist ; ils ne se purent regarder sans rire. Ils la marierent du mieux qu'ils purent *.

Voy. plus haut *l'Histor.* des Muets, p. 473.

102. Menour, intendant des jardins du Roy, estoit logé aux Tuilleries ; il avoit un valet qui, quand il venoit des gens demander si ce n'estoit pas là qu'on voyoit les bestes, leur disoit que oüy ; puis les menoit dans une salle, et les faisoit passer devant un grand miroir ; après il leur disoit : « Vous les avez veûes. » Et, s'ils estoient assez bons pour payer par avance, il se mocquoit d'eux.

103. Un paysan de Colombe * portoit la croix à une procession qu'on faisoit de nuict dans les vignes, de peur qu'elles ne gelassent ; en passant dans la sienne, il tasta le bourgeon, et l'ayant trouvé gelé, il jetta la croix, en disant : « La portera qui voudra ! » je n'ay plus que faire à la procession. »

Près Paris.

104. Feu Melson*, grand goguenard, estoit secretaire interprete des langues estrangeres, et n'en sçavoit pas une. Des ambassadeurs suisses regardoient disner la Reyne, et parloient entre eux tout haut. Elle fait appeller Melson et luy dit : « Faittes votre charge ; » que disent ces messieurs ? — Ils disent que vous » estes belle, Madame, ou s'ils ne le disent pas, ils » le devroient dire. »

Voy. plus haut, p. 487.

— La fille aisnée de ce Melson, qui est une personne assez plaisante, dit que son pere ne faisoit point

caresme, et qu'une fois qu'on luy avoit servy une longe de veau, il n'y toucha, et se contenta de son potage. Charlotte, c'est le nom de cette fille, suivit cette longe de veau en bas *, et ne put s'empescher d'en prendre un lardon ; une de ses sœurs arrive qui la defie en riant d'en manger : elle en mange ; sa sœur se laisse tenter. Les deux autres, car elles estoient quatre, surviennent : la longe de veau fut expediée. Le lendemain, le pere demande sa longe de veau. On luy dit l'histoire ; il ne gronda point autrement, mais il dit qu'il vouloit qu'elles s'en confessassent. Pasques venües, les trois cadettes dirent à leur sœur : « Au moins, nous n'avons rien dit de la » longe de veau, et c'est à vous à vous en confesser » pour toutes ; c'est vous qui nous avez induites en » tentation. — Ma foy, » leur dit-elle, « je n'en ay » pas dit un mot. » Elle retourne au Confesseur, qui estoit bien empesché, et luy dit : « Mon pere, telle et » telle chose est. — Allez, » dit-il, « dittes deux *Ave* » davantage. » Elle retourne. « Hé bien ! ma sœur? — Dame ! » dit-elle, « je n'ay pas parlé de vous. » La seconde va donc ; elle eut assez de peine à aborder le pere. « Qu'y a-t-il encore ? » luy dit-il. — « C'est que... — Voylà bien de quoy me rompre la » teste; dittes deux *Ave* de plus, comme vostre sœur. » La troisiesme fend la presse, et luy voulut parler encore de cela. Il se fascha, et se levant de son confessionnaire : « Que tous ceux, » dit-il, « qui ont » mangé de la longe de veau disent deux *Ave*, et » qu'on ne m'en parle plus. »

* A la cuisine.

105. Quelqu'un dit à M. d'Uzez qui se plaignoit d'un homme qui luy avoit demandé son espée : « Il » falloit dire : « *J'ay le poignard de mesme.* » Un autre luy demandant un cheval : « J'ay le poignard » de mesme, » luy respondit-il.

106. Un drosle de paysan, voyant que sa femme petoit, va allumer une chandelle. — « Que veux-tu » faire? — Drez que tu tonnes, moy je veux esclai- » rer. Je ferons tous deux le tonnerre. »

107. Un paysan se sentant un peu ivre, au lieu de passer sur une poutre qui estoit sur un ruisseau, se mettoit dans l'eau et tenoit la poutre : « Je ne sçau- » rois que me moüiller, » disoit-il, « au lieu que si je » tombois, je me blesserois peut-estre bien fort. »

108. Un procureur du Chastelet disoit que pour dix ans il avoit tourné le dos à Dieu, afin de faire sa fortune.

109. Un cordonnier dit à un medecin : « Monsieur, » je vous trouve tousjours estudiant ; n'estes-vous » pas passé maistre ? Pour moy, je faisois tout aussy » bien des souliers le jour que je fus receû que j'en » sçaurois faire à cette heure. »

110. On alloit pendre un Picard ; une femme de sa connoissance le rencontra. « Hé ! un tel, comment » te portes-tu ? — Je me porte assez bien, » respondit-il, « mais cette *penderie* me desplaist. »

111. Une voleuse cacha une monstre sonnante où vous sçavez. On la despouille ; on ne trouve rien ; mais, par malheur, la monstre sonna.

112. Un Languedochien amoureux d'une fille nom-

mée Catin, fit une espece d'histoire contenant neuf livres qu'il appelloit *la Catinerie.*

113. Un homme en racontant ses voyages mettoit des pays où ils ne sont point. Quelqu'un luy dit : « Vous n'observez pas la geographie. — Pour la » Geographie, » respondit-il, « nous la laissasmes à » main gauche. »

114. La femme d'un commis de M. Rambouillet, nommé de Pars, craignoit extremement le tonnerre. Il tonne un coup ; elle prend de l'eau benite et fait le signe de la croix ; il tonne encore, elle en fait apporter davantage et s'en frotte des deux paumes des mains ; le tonnerre se renforce, elle en fait venir un plein bassin. Voicy un assez grand coup, elle s'en frotte tout le visage ; en ce moment il fait un coup furieux, elle se jette tout le bassin sur la teste.

115. Pour faire entendre à un homme qui estoit le pere des quatre fils Aymon, on luy dit : « Par » exemple, maistre Jean le mareschal avoit quatre » filz, on disoit : les quatre filz maistre Jean le ma- » reschal ; et quand on dit les quatre fils Aymon, c'est » qu'Aymon avoit quatre filz. Eh bien ! qui est donc » le pere des quatre filz Aymon ? — C'est, » dit-il, « maistre Jean le mareschal. »

116. Un paysan ne manquoit jamais de s'ennyvrer après avoir fait ses pasques ; et comme on luy en faisoit reprimande : « Quoy ! » disoit-il, « mon » Dieu ne me vient voir qu'une fois l'an, et je ne luy » ferois pas bonne chere ! »

117. Un curé passoit l'eau pour porter *Corpus*

Domini à un malade ; une partie de sa parroisse estoit delà la riviere. Il faisoit assez mauvais temps, il vouloit qu'on le remist à bord. Et comme le battellier luy disoit : « Eh quoy, vous portez Nostre-Sei- » gneur, et vous avez peur ! — Ne laisse pas de » me mettre à bord, » dit le prestre, « le Diable em- » porte qui s'y fie. »

118. Un bourgeois de Rheims, ennuyé d'attendre qu'une compagnie d'infanterie qui estoit à la porte eust permission d'entrer, vouloit passer tout à cheval sur un tourniquet, et s'y obstina quelque temps. Un soldat se mit à crier à un autre : Hé ! la Verdure! Herode, » à ce que je voy, n'a pas tué tous les innocents. »

119. Un pere Crochard eut ordre de la Reyne-mere d'instruire une huguenotte. Il y eut pour cela un souper. Le Pere qui estoit fort ignorant s'y prit ainsy : il y avoit un grand pasté ; « Vous voyez, » dit-il, « ce pasté : tout en est bon, hors ce petit en- » droit bruslé. Tout ce bon, ce sont les Catholiques ; » ce petit endroit bruslé, ce sont les Huguenots. » Vous ne voudriez pas manger de cet endroit ? » Cela la persuada.

120. Un capucin croyoit avoir fait une belle stance du *Benedicite*, et avoit fait cecy sur la lune :

Reyne de la moytié de l'an,
Vous de qui le vaste Océan
Suit le carrosse comme un page,
Loüez le seigneur obligeant
Qui pour avoir cet equipage
Par les mains du soleil vous preste de l'argent.

121. Un bourgeois de Troyes nommé Chaumont n'avoit qu'un filz et une fille. La fille estoit mariée, le filz estoit bachelier de Sorbonne. Ce garçon estoit logé dans la Sorbonne mesme ; cela se fait sous le nom d'un docteur. Il mourut ; le pere vint à Paris durant sa maladie. Le voylà au desespoir. Son gendre luy dit : « Monsieur, je m'en vais en Sorbonne, pour mettre ordre à tout pour l'enterrement, etc. — Oüy, » dit le bon homme, « et prenez garde à ses flageollets, » il en avoit les meilleurs du monde. »

122. Quand le premier president de Bellievre n'estoit encore que conseiller d'Estat et ambassadeur à Londres, un anglois qu'on avoit fasché dans la cuisine vint dire à Madame l'Ambassadrice qu'on l'avoit menacé de luy couper les couillons. Cette femme dit : « Fy ! le vilain mot ! » Il s'excusa en disant qu'au vilain mot il y avoit deux points sur l'*u*, que ce n'estoit pas la mesme chose.

123. Un comedien ne se souvenant pas d'un vers qui rimoit en *ame*, dit : « Helas ! Madame, helas ! » Madame, helas ! Madame. »

Anne Margonne.

124. Mme Nolet* avoit un laquais qui portoit *Amadis* à l'eglise, à cause que ce livre commence par ces mots : *Un peu après la mort et passion de Nostre Seigneur;* il le prenoit pour un livre de dévotion.

125. Le laquais de l'abbé Faure dit à une dame qui vouloit qu'il allast dire à son maistre qu'il se despeschast de s'habiller, et qu'elle payeroit sa messe : « Pour qui le prenez-vous, Madame ? Je veux bien » que vous sçachiez que mon maistre ne dit point la

» messe pour de l'argent ; il la dit pour son plaisir. »

126. Borbonius, pere de l'Oratoire, qui ne sçavoit que du latin et qu'on fit ridiculement de l'Academie françoise à cause de ses vers latins, quand on vint à opiner sur *abominer* dit : « Je l'aimerois mieux qu'*exe-* » *crer.* »

127. Un maquignon à Roüen, voulant bien loüer son cheval, dit : « Il a la bouche admirable, et a, » pour tout dire, une bouche de Coquerel ; » c'estoit un advocat celebre en Normandie. En faisant aller son cheval, il disoit : « Ah ! bouche de Coquerel ! »

128. Pelletier d'Ousy*, conseiller au Parlement, et par la faveur de M. le Tellier son parent intendant d'Artois, dit qu'une fille de Lisle qui disnoit chez luy avec sa mere, trouva les andoüilles fort bonnes et dit : « Ah ! que ce manger me plaist, j'en voudrois bien » avoir une en vie. »

Michel le Pelletier, sieur de Sousy et des Forts.

129. Des fous d'amoureux, en beuvant à la santé de leurs maistresses, se passerent dans la pochete de l'estomac des rubans qu'ils en avoient eus. Un d'eux en mourut, la gangrene s'y estant mise ; un autre en fut fort malade, car il eut un apostume espouvantable ; et si le chirurgien, en le soignant, n'eust aperceû un bout de ruban, on n'eust point sceû d'où venoit sa fiévre ; car il vouloit que ce ruban y demeurast, et cachoit son apostume. Le chirurgien tira le ruban, sans en rien dire : le pus vint, et ce maistre fou fut guery.

130. Un pauvre diable de Castres, nommé Merle devint icy amoureux d'une gourgandine qu'il espousa,

disoit-il, pour la retirer du vice. Pour luy tesmoigner son amour, il mit les *Dix Categories* en vers :

La Substance, la Quantité,
La Relation, la Qualité,
Agir, Patir, (Languir sans cesse),
Où-Quand (finiront mes ennuys).
Situation, Avoir, sont dix
Justes tesmoins de ma destresse.

Il disoit que ce qui estoit enclos de parentheses estoit superflû. — Il fit tenir un de ses enfants à M. d'Aumont, en luy disant : « Monsieur, on m'a dit » que vous nourrissiez un merle, » (c'estoit un rossignol,) « vous en nourrirez bien deux. » Il en fit tenir encore un au filz aisné, et un jour, il leur mena ses enfans en leur disant : « Voylà les fillaux de vostre maison. » — Une fois, il fit je ne sçay quels sots vers où le merle se mettoit sous la protection de l'aigle, son roy, son seigneur et maistre, « à cause qu'il y avoit, » disoit-il, « un aigle dans leurs armes. » Mais il se trompoit encore comme au rossignol, car ce sont des pigeons *. Il laissa tousjours l'enseigne de son logis en grosse lettre : *Demeure de Merle sieur de la Salle.* Il disoit : « Je suis un pauvre gentilhomme, filz d'un » procureur à la chambre de l'Edict de Castres. » — Il se mit en teste qu'il estoit de la maison de Marle, la meilleure de la robe, mais qui est faillie. « Mais » pourquoy vous appellez-vous *Merle?* — C'est, » disoit-il, « qu'en Champagne d'où vient cette maison, » on met un *a* pour un *e*, et on dit *Marle* au lieu de » *Merle.* »

Ou plutôt sept merlettes.

131. Un autre impertinent de Castres avoit fait des vers à la Reyne-mere, et il y avoit en un endroit :

Madame, vous avez trois uniques enfans,
Dont les uns sont petits et les autres sont grands.

En ce pays-là, un enfant c'est un garçon.

132. Les gueux qui demandoient sur le chemin de Charenton ne demandoient jamais qu'au nom de Dieu et de Nostre-Seigneur ; jamais au nom de la Vierge ny des Saints.

133. M. Lumagne, banquier, disoit à sa femme, comme elle alloit à confesse : « Ma mie, ne manquez » pas de vous confesser d'en avoir refusé à vostre » mary. — Hé ! » respondit-elle, « Monsieur Lu- » magne, vous en ay-je jamais refusé ? »

134. M. de Gordes, capitaine des Gardes, disoit à un garde dont il avoit donné la charge, croyant qu'il avoit esté tué : « Ce n'est pas vous ; vous estes » mort. »

135. Un paysan me disoit, parlant d'un de ses voisins qui estoit mort : « Il y faudra bien tous ve- » nir. Mais ardez, Monsieur, il y fera aussy bon dans » cent ans qu'à cette heure. »

136. Une fille d'Orléans avoit de la peine à se resoudre à espouser un certain garçon. On luy dit : « Allez ; vous l'aimerez quand vous aurez couché » ensemble. » Au bout de quelque temps on luy demande : « Hé bien ? — Vous aviez raison, » dit-elle, « le couchage y fait. »

137. Carlincas, languedochien, qui a fait de si jo-

lies epigrammes, et qui est mort capitaine en Hollande, vint à Paris sans un sou, trouver son aisné qui estoit soldat aux Gardes. « Hé ! » luy dit l'aisné, « que » viens-tu faire icy ? J'ay bien de la peine à vivre, je » tire le diable par la queüe, et tu me viens encore » tomber sur les bras. — Est-il possible, » dit Carlincas en pleurant, « qu'un garçon qui n'a que dix- » huict ans, et qui a dix-huict pouces de —, ne trouve » pas à gaigner sa vie dans une ville comme Paris! »

Daniel de Lerpiniere.

138. Un libraire de Saumur, nommé Lespiniere*, tenoit des estrangers en pension. Un jour qu'il y avoit un liévre à disner, il voulut faire le goguenard ; et, sur ce qu'un d'eux luy avoit demandé comment on prenoit les liévres en France, il luy dit qu'on semoit des féves dures en certains endroits, et que, comme le liévre vouloit les casser, il fermoit les yeux, et qu'en cet instant on le happoit. En disant cela, il les ferma ; l'estranger, qui vit qu'il se mocquoit de luy, luy donna un beau soufflet qui fit bien ouvrir les yeux au libraire.

139. Un conseiller d'Estat, en mourant, defendit qu'on mist la qualité de conseiller du Roy dans son billet d'enterrement. « Il est si mal conseillé, » dit-il, « que j'aurois peur qu'on ne m'en demandast compte » en l'autre monde. »

Jean Bauyn, nommé conseiller 13 déc. 1597. — Christophe Perrot au mois d'août précédent.

140. Boüyn*, conseiller du Parlement, voyant que luy et Perrot de la Malemaison estoient entrez en mesme jour à la Grand chambre, se mit à luy en faire compliment. « Je me resjoüys, » dit-il, « qu'a- » près avoir fait nos classes ensemble, soustenû en-

» semble un acte, estudié en droit, esté receûs con-
» seillers et mariez en mesme temps, nous soyons
» encore montez ensemble à la Grand chambre ; on
» peut dire de nous : *Arcades ambo.* — Bon pour vous
» et pour vostre mulet ! » luy respondit l'autre. Ce Perrot n'estoit pas pourtant un grand personnage, mais il rencontra bien cette fois-là. Il avoit un clerc à qui il demandoit : « Un tel, suis-je prest de ce
» procez? » Ce clerc s'appelle Bessin. On disoit : « Ce
» n'est pas un conseiller-clerc, mais c'est un clerc-
» conseiller que Bessin. »

141. Le curé de Pantin, à une lieüe de Paris, pria les marguilliers de sa paroisse de luy laisser faire l'inscription d'une verriere qu'ils avoient fait mettre à l'eglise, et, après y avoir resvé long-temps, il fit ces deux vers :

Les marguilliers de Sainte-Marguerite [1]
Ont fait bouter cette verriere icyte.

142. Un sergent qui joüoit fort mal au piquet disoit à ceux qui rioient de ses beveües : « C'est vous
» qui me faittes faillir, je ne fais pas une faute quand
» personne ne me regarde. » Il n'avoit garde de les voir.

143. Une fois qu'il y avoit des comediens espagnols à la Cour, une dame pria serieusement Mlle de Neufvic de l'avertir quand il faudroit rire.

144. Le cardinal Baronius empescha qu'on ne fist

[1] L'église est desdiée à cette sainte.

Dominique Tosco, de Reggio.

pape le cardinal Tosco *, en disant : « A Dieu ne plaise » que je donne ma voix à un homme qui a tousjours » à la bouche le mot de *catzo!* » Ce Tosco disoit après : « *Questi furfanti non han voluto far un papa* » *Catzo, ed han fatto un papa coglione.* » Son cocher, au sortir de là, luy ayant demandé où il vouloit aller : « *Al Fiume,* » respondit-il. On l'eust appellé *Catzo primo* *. Il dit à Paul V, qui le vouloit faire son vicaire : « *Santissimo Padre, non ho potuto esser vicario* » *di Pietro, non voglio esser vicario di Paolo.* »

S'il eût été élu au lieu de Paul V ; en mai 1605.

145. Un ministre gascon, nommé Tourron, preschant icy contre le purgatoire, dit « que c'estoit une » *rostisserie d'ames.* » Un autre, nommé d'Huisseau, disoit : « Or, comme le cerveau est la partie la plus » esloignée des *feces.* » Il vouloit dire *fæces* * en latin ; le peuple entendoit les *fesses,* et des femmes me disoient : « Voylà un vilain homme, de parler du cû » en chaire. »

Ordures, souillures.

146. On appelloit Mereau et Briquet *, l'un beau-frere l'autre gendre de M. Bignon, les martyrs de M. Bignon ; car il leur fit prendre des charges d'advocat-general au Grand Conseil et au Parlement dont ils n'estoient point capables, et ils creverent tous deux à force de se tourmenter à estudier et à travailler.

Jerome Meraut, marié à Elizabeth Bachasson.—Etienne Briquet, avocat général au Parlement.

147. Les Jesuistes, quand le prince de Conty fut mis dans leur collége, firent peindre feu Monsieur le Prince * couché, qui monstroit du doit une montagne esclairée, sur laquelle un ange tenoit le portrait du prince de Conty avec ce mot : *Claro lux addita*

Henry II.

monti. Leur collége s'appelle le collége de Clermont. Ne voylà-t-il pas qui est beau?

148. Un valet maltois qui estoit à un chevalier de la suitte de l'abbé de Retz, comme nous estions au palais Farnese * à Rome, voyant qu'on nous disoit qu'un certain marmouset avoit esté adoré par les Payens, y alla dévotement faire toucher son chapelet.

En 1638.

149. Mme Sanguin, femme du maistre d'hostel ordinaire de Louis XIVe, le feu s'estant pris à sa chambre, jetta un grand miroir par la fenestre, de peur qu'il ne fust bruslé.

150. On alloit pendre un gascon et un picard; le picard pleuroit, le gascon luy en faisoit honte. « Cela » est bon, » dit le picard, « pour vous autres gascons » qui avez accoustumé d'estre pendûs. »

151. Un Alleman, à la potence, demanda à boire: on luy donna de la biere, il en souffla l'escume, en disant que cela faisoit venir la gravelle.

152. Un homme à la potence demanda qu'on le saignast, parce qu'il avoit oüy dire que la premiere saignée sauvoit la vie.

153. Un hollandois essuyoit l'escume de la bouche de son cheval, croyant que c'estoit de la sueur.

154. Le fermier de Mme de l'Estang (1652) luy escrivoit : « Je n'ay pu tenir contre l'armée des » Princes; car il y a une bresche à vostre cour, » comme vous sçavez. » Notez que c'est une maison platte *.

C'est-à-dire : sans tours ni fortifications.

155. Mme d'Usez *, seconde femme de feu M. d'Usez, alla voir la Reyne un peu après les nopces; la

Marguerite de Flageac, veuve de Christophe d'Apchier, et remariée au duc d'Uzès en 1632; veuve 19 juillet 1635.

Reyne luy dit : « Eh bien ! Madame d'Usez, M. d'Usez » vous a-t-il donné de beaux habits ? — Non, » dit-elle, « Madame, il ne m'a pas encore *accoustrée.* »

156. En un village d'Espagne, on condamna un tailleur à estre pendû ; les habitans allerent trouver le juge et luy dirent : « Cela nous incommodera » bien, car il n'y a que ce tailleur. Laissez-le-nous, » et, si c'est que vous vouliez pendre quelqu'un, » nous avons deux charrons, prenez lequel il vous » plaira : ce sera assez d'un de reste. »

157. Un italien coucha avec un petit page de M. de Crequy à Rome. Le matin ce page dit : « J'ay » bien ry cette nuict, un tel m'a tousjours pris pour » une femme. »

158. Un allemand disoit à un italien : « *Non sum* » *fœmina sed masculus. — Tantò melius,* » respondit l'autre.

159. La veuve d'un chandellier avoit un garçon qui luy demanda en grace qu'elle le laissast coucher au coing de son feu ; après il luy demanda permission de se mettre au pied du lict ; enfin, il se met dedans, et là, vous m'entendez bien. Elle faisoit semblant de dormir, puis quand elle sentit que c'estoit fait, elle dit : « Ah ! meschant garçon ! — Maistresse, » luy dit-il, « ne vous hobez ; ceu qui y est, y est ; » Dieu y boute l'ame ! »

Timoléon de Cossé, marechal de France sous François Ier.

160. Le mareschal de Cossé * pour dissuader la guerre contre les Huguenots, disoit : « Si Dieu est » dans l'hostie, ils ne l'en osteront pas ; s'il n'y est » point, nous ne l'y mettrons pas. »

161. Un bourreau vouloit quitter la ville d'Angers parce qu'on n'y faisoit point d'œuvre delicate ; qu'on n'y faisoit que pendre.

162. Deux advocats begues plaiderent à Angers devant le lieutenant particulier, qui estoit un rieur. Il les avertit l'un et l'autre de mieux prononcer ; ils n'en firent rien. Luy, pour se mocquer d'eux, au lieu d'une sentence dit : « Après qu'un tel a dit : babe, » babe, babe, et qu'un tel a dit : ba be ba be, etc., » nous avons ordonné et ordonnons : babe be be be » be, etc. » Il y eut procez pour cela à Paris; on n'en fit que rire*.

Voyez dejà plus haut, p. 281.

163. Un autre lieutenant particulier du Chastelet avoit promis à un homme de luy donner surseance* sans interests, quoyqu'il eust passé une obligation. Il prononça donc comme il avoit promis. Le procureur luy cria : « Monsieur, je suis fondé en obligation. — » Et moy, » dit-il, « en promesse. »

Ou sursis.

164. Loyauté, advocat, disoit aux Conseillers qu'il faisoit une compilation d'arrests impertinens; mais qu'il estoit accablé, qu'il en avoit desjà six volumes in-folio.

165. Une femme, ayant esté mise à la Bastille, crut que les prisonniers pouvoient espargner sur ce que le Roy payoit pour eux à M. du Tremblay, et qu'ils ne payoient que selon qu'ils mangeoient : elle ne demandoit quasy que des œufs, et en sortant elle dit qu'elle vouloit parler à Madame la Geoliere pour compter avec elle.

166. Un paysan de Saintonge disoit : « Je suis

» bien vieux et si, mon cas est plus fort que jamais. » Autrefois il ne falloit que moy pour le faire aller; » aujourd'huy nous sommes deux et nous n'en sçau- » rions venir à bout. »

167. Saint-Marc, vieux conseiller d'Estat, disoit qu'il remarquoit bien que l'homme et la femme n'es- toient qu'une mesme chair, « car quand je touche » la cuisse de Mme de Saint-Marc, je ne suis rien plus » esmeû que quand je me touche moy-mesme. »

168. Une huguenotte ayant à passer une grande cour au grand soleil, dit : « Il faut passer ce torrent » de Cedron. » Une autre disoit : « Cette *zontaride* » du Pont-Neuf, » pour cette zone torride.

169. On demandoit à un Saintongeois : « Est-ce » toy ou ton frere qui est mort ?—Ce n'est pas moy, » dit-il; « mais j'ay bien esté plus malade que luy. »

170. Il y avoit un impertinent à Chinon, qui avoit fait des harangues pour tous les accidents de la vie, et mesme pour la potence.

171. Bautrû sauva je ne sçay quel homme de la corde. « Monsieur, » luy dit-il, « je vous remercie. » Ce n'est pas que le monde ne soit composé de gens » qui sont pendûs et de gens qui ne le sont pas. »

Bernard de Girard, s^r du Haillan, historiographe, né vers 1535 mort en 1610.

172. Du Haillan * demanda un jour un benefice à Henry IVe, et luy dit : « Sire, vous faittes du bien à » des traistres, et n'en faittes pas à vos veritables » serviteurs. — Pardieu ! » dit le Roy en colere, « je » fais du bien à qui il me plaist.—Il est vray, Sire, » repliqua du Haillan ; « mais il vous doit plaire d'en » faire à des gens comme moy. »

173. Philippe IIIe dit au marquis de Sainte-Croix, à une promenade : « *Cobrios, marquez di Santa-* » *Cruz.* » Le Marquis luy fait une grande reverence comme pour le remercier, quand le Roy adjousta : « *Porque el sol no le haya mal.* »

174. Son filz, Philippe IVe, avoit gaigné je ne sçay quelle Espagnolle sans se faire connoistre, en luy promettant une bague de cinq cens escûs; mais quand il fut prest de conclure, il se descouvrit. Elle à l'instant tire la bague de son doit, et la luy rendant luy dit : « *A mi! vuestra maestad.* » Luy, croyant qu'elle croyoit estre assez payée de l'honneur qu'il luy faisoit, la luy voulut remettre au doit. « Non, » non, » dit-elle, « puisque vous estes Roy, vous paye- » rez en Roy, il me faut dix mille escûs. » Et il n'en put rien avoir.

175. Un procureur, las de toutes les interrogations que sa femme faisoit à une servante qu'elle vouloit prendre, en luy demandant : « Sçavez-vous cecy, » sçavez-vous cela, dit : « Sçavez-vous f— » La fille qui ne sçavoit pas ce que cela vouloit dire, respondit : « Monsieur, pour peu qu'on me le monstre, je l'au- » ray bientost appris. »

176. Les Hollandois ayant pris Wezel, le curé du lieu pria le prince d'Orange qu'on le fist ministre du lieu. « Je suis accoustumé, » luy dit-il, « à gouverner » ces gens-là, et eux sont accoustumez à moy ; je les » rendray bons sujets des Estats. »

177. Ceux de Saint-Maixent, en Poitou, quand le feu Roy y passa, mirent une belle chemise blanche à

Fourches patibulaires. (*Furetiere.*)

un pendû qui estoit à leurs justices*, à cause que c'estoit sur le chemin.

178. La femme du ministre Aubertin disoit de son mary, chez qui il y avoit souvent concert de musique, que de tous les instrumens il n'y en avoit pas qu'elle aimast tant que la fluste de M. Aubertin. Il joüoit de la fluste douce.

179. Un apoticaire gascon escrivoit : « Je couche » toutes les nuicts avec Mme de Pranzac, » (une belle personne) ; c'est-à-dire dans sa chambre.

180. Un maire de la Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse estoit à l'espreuve, fut si sot que de se la mettre sur le corps, et se fait tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur, la cuirasse se trouva bonne ; mais le coup le porta par terre, tout hors de luy.

181. Une mademoiselle Massane, fort jolie fille, un jour qu'on luy avoit dit qu'elle ordonnast à disner, fit mettre un lapin au pot. Et ma femme, à l'âge de treize ans, ordonna qu'on apportast un demy-bœuf de la boucherie.

182. Le baron de Ville enlevoit avec quarante chevaux Mlle de Longueval, qui avoit pour toute defense sa tante, une suivante et un petit laquais : elle estoit en carrosse. Un des braves qui assistoient le Baron luy vint demander avec grand empressement : « Mon» sieur, tüerons-nous d'abord ? » Depuis on en a pensé faire enrager ce pauvre nobilis.

183. Un sot de Paris, nommé Morfontaine-Hotteman, joüoit à un petit jeu où il faut dire la pensée de

toute la compagnie, et n'ayant pas bien dit à sa fantaisie, s'escria : « Ah! je suis un sot! — Vous l'avez » trouvé cette fois-là, » luy dit-on, « vous avez dit la » pensée de toute la compagnie. »

184. Un homme que je n'avois jamais veû, en voyant marier des gens à Charenton, me dit : « Je » serois bien fasché d'estre en leur place. —Haïssez-» vous tant le mariage? » luy dis-je. — « C'est, » repliqua-t-il, « que ma femme seroit morte. »

185. Une bourgeoise, qui avoit un filz au college des Jesuistes, luy disoit : « Seras-tu tousjours dans » ces *escuries?* » Elle vouloit dire *decuries* *.

Les écoliers étoient classés par *décuries* ou dizaines.

186. Le feu roy d'Angleterre * aimoit fort M. de Belliévre, depuis premier president. Un jour il le mena promener, et voulut que tous ceux qui l'avoient accompagné en fussent, jusques à un valet de chambre. M. de Belliévre, voyant que le Roy le vouloit absolument, ne luy dit point qui estoit cet homme. On alla quasy au galop, car les carrosses vont fort viste en ce pays-là. « Or çà, Monsieur l'Ambassadeur, » dit le Roy, « combien croyez-vous que nous ayons » fait de chemin? — Trois milles, Sire. » Après, le Roy demanda à tout le monde, jusques à ce valet de chambre qui dit : « Ah! Sire, nous sommes bien à » dix milles d'icy. »

Charles Ier.

187. Mario Frangipani, cadet et heritier de Pompeo son frere, haïssoit tousjours le Pape et les Cardinaux. Quelqu'un luy disoit : « Mais pourquoy » haïssez-vous les Cardinaux? — Je les hais si peu, » dit-il, « que je voudrois qu'ils fussent tous Papes. »

188. M[me] Cornuel faisoit un jour des reprimandes à une gueuse qui traisnoit deux ou trois petits enfans, de ce qu'elle ne se contenoit point, n'ayant pas de quoy se nourrir elle seule. « Que voulez-vous ? » luy respondit la pauvre femme, « quand le pain nous » manque, nous nous rüons sur la chair. »

189. Rotrou, le poete comique ou tragique ou tragi-comique comme il vous plaira, cajolloit une fille à Dreux, sa patrie. Elle le recevoit assez mal. On luy dit : « Vous maltraittez bien cet homme : sçavez-vous bien qu'il vous immortalisera ? — Luy ? » dit-elle, « Ah ! qu'il y vienne pour voir. »

190. Un laquais qu'on envoyoit dans la rüe Dauphine, comme on luy demandoit s'il reviendroit bientost : « C'est, » respondit-il, « selon les chansons » qu'on chantera sur le Pont-Neuf. »

191. Un laquais qu'on avoit envoyé d'une campagne, à trois lieües de Paris, pour sçavoir à la ville des nouvelles de quelqu'un, fut deux ou trois jours en son voyage, et, en arrivant, comme on se resjoüissoit à table, dez la porte il se mit à crier : « *All' a » dit comme cela*[1] *: Il se porte un peu mieux.* »

192. Des porteurs de chaises disoient : « Regardez » quel embarras depuis qu'on joüe le *Camard.* » Ils vouloient dire *Camma** qu'on joüoit à l'hostel de Bourgogne.

Camma, reine de Galatie, tragédie de Th. Corneille, 1661.

193. Un vigneron à qui son maistre demandoit

[1] Il entendoit la femme du malade.

combien il faudroit d'eschallas pour sa vigne : « Se- » lon qu'il fera*, » respondit-il.

Selon le temps qu'il fera.

194. Un intendant de Languedoc, dont la femme estoit morte dans Beziers, vouloit que la province la fist enterrer à ses despens. Un deputé qu'on luy envoya luy dit que cela tireroit à consequence : « Si » c'estoit vous, Monsieur, on le feroit volontiers. »

195. Un Languedochien, qui croyoit qu'on voloit à toutes heures sur le Pont-Neuf, y passant se mit à courir de toute sa force, en tenant son chapeau à deux mains. Il trouva un homme du pays qui luy dit : « Qu'y a-t-il ? — J'ay passé, » dit-il, « et j'ay encore » mon chapeau. » Un autre laissa sa monstre à un de ses amys à Orléans, de peur qu'on ne la luy volast icy.

196. Boisset, le musicien, fut prié par Gombauld d'assister à la lecture d'une piece de theatre ; il s'y ennuyoit terriblement, et quand un acte fut leû, il demanda à l'Estoile* : « Monsieur, y a-t-il bien des » actes à une piece ? — Selon, » dit l'Estoile, « quelquefois douze, quelquefois vingt-quatre. » Cela l'espouvanta. Il donna un tour de pilier, sans attendre davantage.

Claude de l'Estoile. (*Histor.*, t. v, p. 88.)

197. Un cocher, après avoir donné l'avoine à ses chevaux, ostoit son chapeau et disoit *Benedicite* tout du long.

198. En Hollande, on fait payer la qualité et le bruit ; ils demandent assez plaisamment quand il y a deux ou trois François : « Quel regiment est logé » céans ? » Une fois, M. de Vendosme, estant à che-

val, s'arresta sous la porte de l'hostellerie pour laisser passer une ondée. Il fallut payer le couvert et l'ordure que ses chevaux avoient faitte sous la porte.

199. Morin, le fleuriste (c'est le jeune), est une espece de philosophe ; une fois qu'il estoit bien malade, son curé luy disoit : « Ramassez toutes vos » peines et les offrez à Dieu. — Je luy ferois là, » dit-il, « un beau présent ! »

200. Furetiere soupoit dans une compagnie où il y avoit un chirurgien qui, voulant faire reschauffer un plat, le fit fondre, de façon qu'on eust dit d'un bassin de barbier. « Je me doutois bien, » dit Furetiere, « que vous nous voudriez donner un plat de » vostre mestier. »

201. On disoit de Mme d'Herbelay, femme d'un maistre des Requestes, qu'elle faisoit bien d'estre grande et forte, car elle portoit trente procureurs à son coû. Le premier president le Jay luy avoit donné un collier dont les perles coustoient mille livres piece ; c'estoit la finance des offices de procureur qu'il avoit eûs.

202. Il y a au carrosse du premier president Pontac, à Bordeaux, quatre P entrelacez. On disoit que cela vouloit dire : « *Pauvres plaideurs, prenez pa-* » *tience.* »

203. Un fou nommé Cyrano fit une piece de theatre intitulée : *La mort d'Agrippine*, où Sejanus disoit des choses horribles contre les dieux. La piece estoit un vray galimathias. Sercy qui l'imprima dit à Boisrobert qu'il avoit vendû l'impression, en moins de rien:

« Je m'en estonne, » dit Boisrobert. — « Ah ! Mon-
» sieur, » reprit le libraire, « il y a de belles impietez. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 492, N° 2.

Le pasquin cité vaut mieux que les deux lignes tracées par lord Byron sur le frontispice du temple d'Erichtée, en souvenir des spoliations de lord Elgin :

Quod non fecerunt Gothi
Hoc fecerunt Scoti.

II. — P. 497, N° 20.

Il y a certains ragoûts que nos traiteurs modernes nomment *à l'Epigramme;* la méprise que l'on raconte ici peut avoir eté l'origine de ce nom.

III. — P. 499, N° 26.

Senecé a fait de ce mot un conte epigrammatique sous le titre : *Le poëte donné aux chiens, nouvelle persane, tirée du Gulistan de Saadi.* Voici les derniers vers :

D'un gros cailloux cimenté par la glace
Pour se défendre il s'etoit emparé;
Mais n'ayant pu l'arracher de sa place,
Il s'ecria d'un ton désespéré :
« Le ciel sur vous lance tous ses tonnerres;
» O musulmans, plus maudits que payens !
» Les scelerats ! ils attachent les pierres,
» En mesme temps qu'ils destachent les chiens. »

Cette pièce qui semble inédite a eté retrouvée par M. de Monmerqué.

IV. — P. 500, N° 28, lig. 4.

Les Jean Doucet... sont de meschans bouffons.

Un d'eux pourtant qui se mêloit quelquefois aux acteurs de la Farce après la comédie, a obtenu, en 1654, les eloges de Loret, assez bon juge du vrai comique :

Mais à propos de comédie
Il faut qu'en cet endroit je die
Qu'un des jours passés Jean Doucet,
Franc nigaud, comme chacun sçait,
Pensa faire pasmer de rire
La Reyne et le Roy nostre sire,
Et mesme tous les courtisans
Par les mots niais mais plaisans
Que profera sa propre bouche,
Etant valet de Scaramouche
Sur le Théâtre Italien,
Où ce simple et naïf chrétien
Sans avoir masque ou faux visage
Joua fort bien son personnage.
Jamais Mezetin ny Scapin,
Ny Trivelin, ny Turlupin,
Ny Colombine, ny Briguelle,
Ny le rare polichinelle,
Ny Gorjus le pedant gaillard,
Ny Jodelet le nazillard,
Ny Garguille, ny Gros-Guillaume,
Les plus grands bouffons du royaume,
Ne divertirent mieux la Cour
Qu'elle le fut en ce dit jour.
Au ris peu souvent je m'applique
Et suis d'humeur assez stoïque,
Mais comme illec j'étois présent,
Je trouvay Doucet si plaisant,
Que quand je me le remémore
A tous momens je ris encore.

(Lettre du 14 fevrier 1654.)

On a fait plusieurs pièces assez bonnes en patois sur les *Jean-Doucet*, par exemple : *La Conference de Janot et de Piarot Doucet de Villenou, et de Jaco Paquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu de l'entrée de la Reine.* Paris, 1660, in-4°. Mme de Sevigné leur compare Racine et Boileau, historiographes du Roi : « Ils font leur cour » par l'estonnement qu'ils tesmoignent de ces légions si nombreuses, et » des fatigues qui ne sont que trop vraies; il me semble qu'ils ont assez » l'air de deux *Jean-Doucet.* » (Lettre à Bussy-Rabutin, 18 mars 1678.)

V. — P. 501, N° 38, lig, 1re.

Maillet.

Il est déjà parlé de Maillet dans l'historiette de Mlle de Gournay, t. II, p. 347-352. Il paroît avoir commencé par être attaché à la maison assez mal ordonnée de la reine Marguerite ; car son premier ouvrage est une collection d'odes et de stances à la louange de cette princesse, de son jardin d'Issy, etc. Il publia plus tard, en 1622, un volume d'Épigrammes, dédié au duc de Luynes, et il mourut en 1628, à l'âge de

soixante ans. (Voy. *Viollet-le-Duc, Bibliothèque poétique*. Paris, 1843, t. I, p. 414.)

Maillet est le précurseur de Montmort, comme plastron commun de ses confrères les beaux-esprits. Saint-Amant l'a torturé dans son *Poëte crotté*. Maynard a fait cette epigramme :

Muses, quand Maillet vous demande
Que vous luy fournissiez de quoy
Mettre un chetif pourpoint sur soy,
Vous le payez d'une guirlande.

Cependant l'incommodité
Qu'il souffre de sa nudité
Ebranleroit un philosophe;

Traittez-le plus utilement,
Le laurier n'est pas une etoffe
Dont il vueille un habillement.

(Poesies de Maynard, 1646, p. 112.)

Et Furetiere, dans sa troisième satire :

On sçait qu'assez souvent Maillet demeure au lict
Durant qu'un ravaudeur luy panse son habit,
Sans qu'aucune partie en son corps soit blessée;
La jambe luy fait mal quand sa chausse est percée,
Et quoyqu'il ait sur soy plus que son revenu,
Souvent sans cette cote il marcheroit tout nu.

(*Poesies diverses du sieur Furetiere*. Paris, 1659, p. 21.)

VI. — P. 505, N° 55.

Ce vilain conte est attribué à Vandy, t. VI, p. 400. Ici des Réaux en décharge le frère de l'aimable fille de la Reine, quelque temps aimée du grand Condé, pour le rejeter sur un Petit-Puis-le-Bœuf qui n'est pas celui dont la courte historiette se trouve plus haut. La reponse auroit été faite à la Senechale de Saumur, dont il est beaucoup parlé à propos de Mlle de Bussy, t. II, p. 200. On voit ici qu'elle s'appeloit Mme du Rosay, et cette indication nous a décidés à reproduire deux fois une de ces gravelures qui salissent trop souvent les pages de notre auteur.

VII. — P. 507, N° 61.

Ce mot nous rappelle la jolie farce du *Cuvier*. Jacquinot fatigué de tous les reproches et de toutes les exigences de sa femme, demande à écrire sur un petit rollet la liste des choses qu'il aura chaque jour à faire : dresser le lit, balayer, nettoyer, couvrir la table, bercer l'enfant, le promener la nuit, etc., etc. Jaquinot tombe d'accord de tout. Vient le moment de tirer le linge de la cuve où il a eté lavé :

la femme avance, avance si bien, grâce à l'effort contraire de Jacquinot, qu'elle tombe dans le cuvier : « Au secours ! mon cher mari !»

Jacquinot, sauvez vostre femme,
Tirez-la hors de ce bacquet !

JACQUINOT.

Cela n'est pas à mon rollet.

LA FEMME.

Mon bon mary, sauvez ma vie,
Je suis jà toute esvanoüie,
Baillez la main un tantinet.

JACQUINOT.

Cela n'est point à mon rollet...

LA FEMME.

Helas! la mort va m'enlever.

JAQUINOT (*lisant son rolle*).

Boulengier, fournier, buer,
Beluter, laver, essuyer...

LA FEMME.

Je suis sur le point de mourir !

JAQUINOT.

Bercer, recoller et fourbir.

LA FEMME.

Jamais ne passeray ce jour.

JACQUINOT.

Faire le pain, chauffer le four.
Ça, je vous promets sans long plet,
Cela n'est point à mon rollet.

(*Anc. Théâtre français*, janvier 1854, et t. I.)

VIII. — P. 507, N° 63.

Les Castille dont on a déjà parlé dans l'historiette de Mme de Chalais, venoient de Philippe de Castille, pere de Pierre marié à Charlotte Janin, fille du célèbre Président, et morte en 1640. De là le nom de Janin de Castille. Les enfans de Pierre furent : 1. Pierre, conseiller. 2. Nicolas, abbé de Saint-Benigne de Dijon en 1625, mort en 1658. 3. Nicolas, dit Janin de Castille, mort en 1691. 4. Henry, abbé de Saint-Marien d'Auxerre en 1651, mort en 1670. 5. Charlotte, mariée : 1° à Charles Chabot, comte de Charny ; 2° à Henry de Taleyrand, comte de Chalais; morte en 1659.

On voit par la fin du deuxième paragraphe de ce numéro, que le camphre avoit déjà, près de quelques personnes, la réputation de guérir toutes les maladies; cependant M. Raspail n'etoit pas né.

IX. — P. 509, N° 72.

C'est le mot de la jolie epigramme d'Accilly :

Sur son cheval Jean se ruoit
Contre Jean le cheval ruoit
Et tous deux ecumoient de rag ;
Mathurin qui pour lors passoit,
Dit à l'homme qu'il connoissoit :
« Eh ! Jean ! monstrez-vous le plus sage. »

Pena et son mulet etoient célèbres, l'un portant l'autre. On les voit figurer dans des *Stances sur l'Aurore*, imprimées parmi les *Poésies choisies* de Sercy, 2e partie, 1662, p. 20.

L'afficheur des empiriques
Est jà sur le Petit-Pont;
La guimbarde avec Dupont
Résonne dans les boutiques.

Monsieur Pena se courouce
Grondant contre son valet,
Qu'il n'amène son mulet
Enfroqué dedans sa housse, etc.

X. — P. 510, N° 76.

Ce françois nommé la Fosse semble bien être Antoine de la Fosse, cousin germain du peintre Charles la Fosse, et auteur de plusieurs pièces de vers italiens, avant de l'être de *Mantius* et autres tragédies. La *Biographie universelle* le fait naître vers 1653 ; ce seroit une erreur ou une méprise, pour 1635.

XI. — P. 511, N° 82, lig. 1re.

Mme de l'Estang.

Ajoutez à ce qu'on trouve sur cette dame, dans les *Amours de l'autheur,* qu'elle etoit déjà veuve en 1653 et tutrice de ses deux enfans, Nicolas et Catherine de Monceaux. On a imprimé dans les *Œuvres de Patru* le plaidoyer que le grand avocat fit pour elle dans un procès qu'elle soutint contre les anciens associés de son mari. Des Réaux, comme on a vu, logeoit chez elle dans le temps où il ecrivoit ses Historiettes.

XII. — P. 513, N° 95, lig. 1re.

Un evesque de la maison d'Ambres.

Evêque apparemment de Valence et de Die; car ce bénéfice est demeuré d'oncle à neveu, pendant près de deux siècles, dans la maison des barons d'Ambres. Leur nom est Gélas.

XIII. — P. 514, N° 99, lig. 1re.

Le Nostre.

Il avoit d'abord succédé à son père comme jardinier du Roi, puis le Roi créa pour lui la charge de Contrôleur général de ses bâtimens et Dessinateur de ses jardins. C'est lui qui disposa, comme on sait, les beaux jardins de Versailles, des Tuileries et du Luxembourg. On ne peut plus juger que d'une manière imparfaite la beauté de leur première ordonnance; les Tuileries surtout ont eté gâtées dans le côté qui touchoit aux bâtimens : on a supprimé la partie supérieure, et cela rend difforme la moitié correspondante qu'on a conservée.

Vous voyez encore ici la preuve que jusqu'à la fin du XVIIe siècle, il etoit permis à chacun de choisir et adopter des armoiries à son goût, pourvu que ces armoiries ne fussent pas la propriété d'une autre famille. Les armes etoient avec raison considérées comme une devise, qu'on avoit le droit et de prendre et de quitter. Mais vers la fin de ce siècle on imagina d'en faire la matière d'un petit revenu public, en obligeant ceux qui vouloient des armoiries de s'adresser à d'Hozier, moyennant finance. D'Hozier, en les donnant, ne s'informoit pas si l'on etoit ou non gentilhomme; la question etoit reservée et n'avoit encore rien de commun avec ce qu'on lui demandoit. Je fais cette remarque au profit de tous les honnêtes gens qui seroient tentés de se croire une origine chevaleresque et très-illustre, par cela seul qu'ils ont reconnu leurs armoiries présentes dans les registres du cabinet d'Hozier.

XIV. — P. 515, N° 104, lig. 1re.

Melson...

On a déjà parlé d'eux plusieurs fois. Le père etoit mort subitement en 1655 :

Melson, chez la Reine interprète,
A qui le titre ou l'epithète
De vieillard convenoit fort bien,
Lundy mourut en moins de rien,
Ou d'apoplexie ou de chûte,
Et ne languit qu'une minute.

(Lettre du 11 septembre 1655.)

Boursault dans ses lettres raconte la même anecdote, mais, suivant sa coutume, en la défigurant. « Sous la régence de cette vertueuse » reine (Anne d'Autriche), il vint des ambassadeurs *de si loin* et qui » parloient une langue si bizarre, que Melson eut besoin de toute sa » presence d'esprit pour sortir avec honneur de l'embarras où il se » trouva. »

> Un ambassadeur *Indien*
> Parloit un baragouin où l'on n'entendoit rien.
> De sçavoir ses raisons la reine impatiente
> Fit signe au truchement de remplir son attente.
> Madame, repondit Melson,
> Il dit que vos vertus vous ont acquis un nom
> Qui vous fait adorer jusqu'aux bords de l'Hidaspe,
> Et qu'il n'est point de monument
> Ni de porphyre ni de jaspe
> Qui puisse à l'avenir vous montrer dignement.
> Tavernier, jeune encor, mais voyageur illustre
> Qui sçavoit l'indien et se rencontroit là,
> S'adressant à la Reyne assise en son balustre,
> « L'ambassadeur, » dit-il, « n'a rien dit de cela. »
> « Oh ! parbleu, » dit Melson, qui se prit à sourire,
> « Je ne suis point garant des sottises d'autruy.
> » La Reyne meritoit cet eloge de luy ;
> » S'il ne l'a dit, il l'a dû dire. »

(Tome II, édition de 1709, p. 296.)

Sur la foi de Boursault, les biographes pourroient introduire le nom de Tavernier dans cette anecdote. Il vaut mieux s'en rapporter à des Réaux qui ecrivoit plus de quarante ans avant Boursault.

XV. — P. 520, N° 125, lig. 1re.

L'abbé Faure.

Ou *Favre ;* sans doute le père cordelier limousin, plus tard evêque d'Amiens, qui fit en 1666 à Saint-Denis l'oraison funèbre de la Reine-mère. « Il employa hier, » dit Guy-Patin (*lettre* du 16 février 1666), « à » ses loüanges deux grandes heures ; il y fit mal et ne plut à per- » sonne. » Il est vrai qu'en louant la reine Anne d'Autriche, il etoit mal aisé de plaire à Guy-Patin.

XVI. — P. 521, N° 126, lig. 5.

*Je l'aimerois mieux qu'*execrer.

Le ridicule de Bourbon etoit, je crois, de penser qu'*execrer* fût alors usité ailleurs que parmi les pédans. Aujourd'hui que le mot, malgré son affreuse dureté, est devenu d'un usage général, l'observation de Bourbon pourroit sembler naturelle.

XVII. — P. 523, N° 137, lig. 1re.

Carlincas, languedochien, qui a fait de si jolies epigrammes...

J'avoue avec quelque confusion que je n'ai pas trouvé ailleurs la trace des vers de ce galant homme; d'autres seront, et sans doute aisément, plus habiles. Il se nommoit François Juvenel de Carlencas, de la maison des Ursins, fils de Felix Juvenel et de Jeanne de Vaissiere-Carlencas. Il fut tué au siége de Namur. Son frère, Henry Juvenel, d'abord mousquetaire, puis capitaine au regiment de la Marine, mourut jeune encore, en 1681. Henry eut pour fils Felix Juvenel de Carlencas, erudit, l'un des membres les plus distingués de l'Académie de Marseille, mort en 1760.

XVIII. — P. 524, N° 138, lig. 1re.

Un libraire de Saumur nommé Lespiniere.

Le nom de Daniel Lerpiniere est joint à celui de Joannes Lesnerius (Jean Lesnier) dans l'edition du *Phædre,* Saumur, 1664, donnée par les soins de Tanneguy-Lefévre.

XIX. — P. 525, N° 140, lig. 5.

Ce Perrot n'estoit pourtant pas un grand personnage.

Henry Arnault n'avoit pas meilleure opinion de Christophe Perrot; « M. Perrot de la Malmaison, » ecrivoit-il le 17 février 1641, « sera » prevost des Marchands demain ou après-demain. S'il réussit dans » cette charge, tout le monde sera trompé; car personne ne s'y attend. »

XX. — P. 526, N° 144, lig. 1re.

Le cardinal Tosco.

Ces circonstances particulières de l'élection de Paul V complètent assez plaisamment les autres détails que le seul de Thou nous avoit transmis. « Après la mort de Léon X, » dit cet excellent et grave historien, « les cardinaux entrèrent en conclave. Au milieu de toutes leurs » brigues, Aldobrandin propose Dominique Tosco. La faction espagnole » ayant approuvé ce choix, Tosco est aussitôt enlevé de sa chambre; » on le conduit dans la chapelle Sixtine; tout le conclave s'y assemble » pour l'adorer, déjà il se croit pape. Mais Baronius s'y oppose : pro- » teste de ne le reconnoître qu'à l'extrémité et le dernier de tous. Sa

» voix fait tout changer ; Tosco est abandonné, et par la plus eton-
» nante révolution, on veut pour pape celui même qui a empêché
» Tosco de l'être. Un grand nombre de cardinaux entoure Baronius, il
» est conduit dans la chapelle Pauline et l'on se jette à ses pieds pour
» l'adorer. Cette division pouvoit avoir des suites funestes : pour la
» prévenir, les factions d'Aldobrandin et de Montalte eurent recours
» à la mediation des françois. Aldobrandin ayant proposé Camille Bor-
» ghese, le cardinal de Joyeuse exhorta Alexandre de Montalte à l'ac-
» cepter ; Montalte n'en fit aucune difficulté et suivit Aldobrandin
» pour aller à l'adoration avec un nombre suffisant de cardinaux. Ainsi
» le cardinal Tosco ne remporta que le vain honneur d'avoir eté cru
» pape, et perdit de l'autre les meubles de la chambre qu'il avoit dans
» le conclave, et ceux de son palais de Rome. » (*De Thou*, liv. CXXXIV.)

C'est apparemment à cause de la perte de ses meubles qu'il ordonnoit à son cocher de le conduire *al fiume*.

XXI. — P. 532, N° 182, lig. 1re.

Le baron de Ville enlevoit... Mlle de Longueval.

Magdelaine de Monchy, fille de Charles de M., sieur de Longueval epousa son enleveur, Gabriel de Roque, sieur de Ville près Noyon. Une autre demoiselle, Angélique de Longueval, avoit eté quelque temps auparavant, en 1632, enlevée par le sieur de la Corbiniere. Il ne faut pas la confondre avec Mme de Ville. Les editeurs de la *Revue Rétrospective* (t. v, 1re série, p. 321), ont publié d'assez curieux mémoires de cette Angélique, dont le père, M. de Longueval d'Haraucourt, etoit gouverneur de Clermont.

XXII. — P. 536, N° 200, lig. 2.

Un chirurgien voulant reschauffer un plat... le fit fondre...

Furetiere a placé le bon mot dans son *Roman Bourgeois ;* mais la première edition de cet ouvrage est de 1666 ; et des Réaux écrivoit apparemment cela quelque temps auparavant. Furetiere qu'il connoissoit beaucoup le lui avoit sans doute raconté.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

DU SEPTIÈME VOLUME.

HISTORIETTES COLLECTIVES.

FIN DE LA TABLE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES HISTORIETTES.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Y

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES HISTORIETTES.

Paris. — Typ WITTERSHEIM, rue Montmorency, 8.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. PAULIN PARIS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, 1839; 6 vol. petit in-8°. 28 fr.

Tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de France sont obligés d'avoir sous la main ce récit original des faits de nos premiers rois; c'est un livre aussi utile, aussi indispensable dans la bibliothèque d'un historien, d'un homme politique, et dans une bibliothèque publique, que le Code est indispensable à un homme de loi. Nous devons ajouter qu'en tête de cette nouvelle édition M. Paulin Paris a publié deux dissertations curieuses et très-intéressantes sur ce monument historique. Les notes et les éclaircissements historiques dont le texte est accompagné rendent cette édition bien plus complète que les éditions anciennes, d'ailleurs presque introuvables aujourd'hui.

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, 1848; 7 vol. in-8°. 45 fr.

Chaque volume se vend séparément . . . . 7 »

— Il y a cinquante exempl. tirés grand in-8°, papier vélin.

Très-beau livre. Chaque volume se vend . . . . 18 »

C'est une histoire des manuscrits français que possède la Bibliothèque impériale. « Description des manuscrits; conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs ornements, leur reliure, leurs scribes et leurs enlumineurs; notice sur leurs auteurs connus ou probables; discussion des sentiments que l'on a jusqu'à présent émis sur leur compte; citations nombreuses; particularités qui les concernent: voilà ce que je me suis proposé d'indiquer avec plus ou moins d'étendue. » *(Préface.)*

LE MARQUIS DE LASSAY ET L'HOTEL LASSAY, br. in-8°. . . . . . 2 fr.

Notice historique intéressante et tirée à 100 exempl.

LA CHANSON D'ANTIOCHE, poëme en vers alexandrins, composée au commencement du XIIe siècle par Richard le Pèlerin, et retouchée, au commencement du XIIIe, par Graindor de Douai, publiée sur six manuscrits. 2 vol. petit in-8°, papier de Hollande, tirés à 250 exempl. . . . . 16 fr.

Papier vélin, tiré à 12 exempl. . . . . 30 »

La *Chanson d'Antioche* n'est pas un ouvrage d'imagination : c'est le récit des événements de la première croisade fait par un témoin oculaire, et dont les *assonnances* ont été converties en rimes régulières par un écrivain du XIIIe siècle, nommé Graindor de Douai. L'éditeur de ce beau poëme le considère comme la plus précise, la plus sincère et la plus intéressante relation qui nous soit restée de la première croisade.

Un grand nombre de faits, mal présentés par les chroniqueurs latins, se trouvent ici nettement expliqués. Boemont, Tancrède, le comte de Toulouse et le comte de Blois y paraissent sous un nouveau jour pour les uns, et sous un moins favorable pour les autres. Enfin, de nouveaux noms de croisés sont ajoutés à la liste héroïque jusqu'à présent connue. La marche des chrétiens dans l'Asie Mineure, objet de tant d'incertitudes, y paraît traitée d'une manière nette et précise. Les deux volumes sont accompagnés de commentaires historiques et philologiques, et d'une dissertation sur tous les héros de la première croisade, qui, peut-être, ne s'accorde pas tout à fait avec les listes de Versailles.

(Extrait de l'*Annuaire bibliographique, historique et littéraire de la librairie J. Techener*.)

PARIS — TYPOGRAPHIE A. WITTERSHEIM, RUE MONTMORENCY, 8.

MM. DE MONMERQUÉ
ET
PAULIN PARIS

LES
HISTORIETTES
DE
TALLEMANT
DES REAUX

TOME VII

J. TECHENER
M DCCC LVIII


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 107 231 3

